



**SERVICE
DEPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE
SECOURS DU VAR**

**RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS**

RAA / 2021-05 (DELIBERATIONS)

PUBLICATION DU VENDREDI 04 JUIN 2021



RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

RAA / 2021-05

Publication du Vendredi 04 Juin 2021

SOMMAIRE

Délibérations

Numéro	Objet	Page
B21-09	Marchés publics.	4
B21-10	Modification de la régie de recettes et d'avances du Service Départemental d'Incendie et de Secours du Var.	484
B21-11	Autorisation d'ester (référé expertise).	487
B21-12	Procédure de médiation administrative.	489
B21-13	Convention tripartite entre Ministère de l'Intérieur, la Préfecture du Var et le Service Départemental d'Incendie et de Secours du Var relative au remboursement des frais liés à la mise en œuvre des centres de vaccinations dirigés par le Service Départemental d'Incendie et de Secours du Var.	491
B21-14	Remboursement des frais liés à la présence des Sapeurs-Pompiers au sein des centres de vaccination publics.	504
B21-15	Convention relative à l'entraide opérationnelle entre les départements des BOUCHES-DU-RHÔNE et du VAR.	505
B21-16	Prise en charge financière des moyens mis en œuvre par le Service Départemental d'Incendie et de Secours du Var (SDIS 83) dans le cadre des interventions de secours se situant sur le réseau autoroutier ESCOTA.	525
B21-17	Convention de partenariat entre le Service Départemental d'Incendie et de Secours de Seine-et-Marne (SDIS 77) et le Service Départemental d'Incendie et de Secours du Var (SDIS 83) relative à l'accueil des officiers du SDIS 77 dans le cadre du perfectionnement à la lutte contre les feux de forêts.	536
B21-18	Préfinancement des réaménagements de fréquences pour la bande L par le fond de réaménagement du spectre (FRS).	539
B21-19	Installation d'une caméra servant de système de levée de doute et de confirmation des feux de forêts sur la commune de Mons.	553
B21-20	Convention de formation entre le Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) du Var (83) et le Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) de la Drôme (26) dans le cadre de l'activité AER2 (cadre Hélicoptère Bombardier d'Eau).	567
B21-21	Convention de fourniture de repas entre le Service Départemental d'Incendie et de Secours du Var (SDIS 83) et la Caisse des écoles de la commune de Bormes les Mimosas.	570
B21-22	Convention de formation entre le Service Départemental d'Incendie et de Secours du Var (SDIS 83) et le Service Départemental d'Incendie et de Secours des Bouches du Rhône (SDIS 13) dans le cadre de l'activité Détachement Intervention Hélicoptère (DIH).	575
B21-23	Convention d'occupation précaire et révocable entre le Service Départemental d'Incendie et de Secours du Var (SDIS 83) et la Commune de La Seyne sur mer pour la mise à disposition de divers lieux situés sur le territoire communal.	579

B21-24	Convention de mise à disposition de locaux à titre gracieux pour l'hébergement des saisonniers entre la Communauté des Communes Lacs et Gorges du Verdon (CCLGV) et le Service Départemental d'Incendie et de Secours du Var (SDIS83).	584
B21-25	Convention de collaboration à l'organisation des concours externes de caporal de sapeurs-pompiers professionnels 2021 entre le Service Départemental d'Incendie et de Secours des Bouches du Rhône et le Service Départemental d'Incendie et de Secours du Var.	594
B21-26	Annulation d'une vente d'un matériel du Service Départemental d'Incendie et de secours du Var (SDIS 83).	601
B21-27	Convention entre le Service Département d'Incendie et de Secours du Var (SDIS 83) et la Direction du service de l'énergie opérationnelle (SEO), à titre onéreux, pour la délivrance de produits pétrolier.	603
B21-28	Protocole entre le Service Département d'Incendie et de Secours du Var (SDIS 83) et la Direction du service de l'énergie opérationnelle (SEO), de mise à disposition de matériels pétroliers d'avitaillement des hélicoptères sur la base HBE de Fréjus.	613
B21-29	Tableau de réforme	628
B21-30	Convention entre la Commune du LAVANDOU et le Service Départemental d'Incendie et de Secours du Var relative à la mise à disposition temporaire, à titre gracieux, d'un bien logement meublé appartenant à la Commune du LAVANDOU, pour l'hébergement de sapeurs-pompiers saisonniers.	637
B21-31	Convention entre la Commune de BORMES-LES-MIMOSAS et le Service Départemental d'Incendie et de Secours du Var relative à la mise à disposition temporaire, à titre gracieux, de quatre chambres au sein du poste de la police municipale de la Favière à BORMES-LES-MIMOSAS, pour l'hébergement de sapeurs-pompiers saisonniers.	643



Délibération n° B 21-09

Séance du Bureau du Conseil d'Administration : le 28 mai 2021

OBJET : Marchés publics.

L'an deux mille vingt-et-un et le vingt-huit mai à neuf heures et trente minutes, le bureau du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours du Var s'est réuni à distance et en présentiel, sous la présidence de Monsieur Dominique LAIN (en présentiel), Président du CASDIS.

Etaient présents :

Membres élus avec voix délibérative présents :

Caroline DEPALLENS (à distance), Jean-Pierre VERAN (en présentiel) et Philippe BARTHELEMY (à distance).

Membres excusés :

Jean-Bernard MIGLIOLI

LE BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION,

Vu le projet de délibération n°B21-09 en date du 28 mai 2021,

Exposé des motifs

I. SIGNATURE DE MARCHÉS PUBLICS ISSUS D'APPELS D'OFFRES OUVERTS

Dans sa réunion du 28 mai 2021, la Commission d'Appel d'Offres a choisi les opérateurs économiques attributaires des marchés publics formalisés, issus des appels d'offres ouverts lancés le 22 février 2021, les 17 et 26 mars 2021, et 8, 12, 13, 15 et 16 avril 2021 concernant :

- la prestation de contrats d'assurance Risques statutaires pour le Service Départemental d'incendie et de secours du Var ;
- la fourniture, l'installation et mise en service de faisceaux ;
- la fourniture de matériels électriques pour les bâtiments du SDIS du Var ;
- la fourniture de carburants à la pompe destinés à approvisionner les véhicules des centres d'incendie et de secours ;
- la fourniture de carburants à la pompe destinés à approvisionner les véhicules du service départemental d'incendie et de secours ;
- La fourniture d'équipements de protection individuelle pour la lutte contre les feux de forêts ;
- les prestations de maintenances des toitures des bâtiments du SDIS du Var ;
- la fourniture d'équipements, matériels et consommables pour travaux de carrosserie ;
- la fourniture de stations de gonflage d'air respirable, pièces détachées et prestations associées ;
- la fourniture et pose de films et signalétiques destinés aux matériels et bâtiments du SDIS du Var.

Il appartient au Bureau du Conseil d'Administration d'autoriser Monsieur le Président à signer les marchés publics avec les opérateurs économiques déclarés attributaires, aux conditions qui figurent en annexe.

II. SIGNATURE DE MARCHÉS PASSÉS SANS PUBLICITÉ NI MISE EN CONCURENCE

Dans sa réunion du 28 mai 2021, la Commission d'Appel d'Offres a choisi les opérateurs économiques attributaires des marchés publics formalisés, passés sans publicité ni mise en concurrence concernant :

- la fourniture, la livraison et la réparation de matériels, et la fourniture d'accessoires et pièces détachées de signalisation active ;
- la fourniture d'accessoires et de pièces détachées, et des prestations relatives aux équipements spécialisés de marque CAMIVA ;
- la fourniture d'accessoires et de pièces détachées, et des prestations relatives aux équipements spécialisés de

marque GALLIN ;

- la fourniture d'accessoires et de pièces détachées, et des prestations relatives aux équipements spécialisés de marque GIMAEX ;

- la fourniture d'accessoires et de pièces détachées, et des prestations relatives aux équipements spécialisés de marque ROSENBAUER ;

- la fourniture d'accessoires et de pièces détachées, et des prestations relatives aux équipements spécialisés de marque SIDES ;

Il appartient au Bureau du Conseil d'Administration d'autoriser Monsieur le Président à signer les marchés publics avec les opérateurs économiques déclarés attributaires, aux conditions qui figurent en annexe.

III - SIGNATURE DE MODIFICATIONS EN COURS D'EXÉCUTION DE MARCHÉS

- **Marché n° 1936_01**

Le Conseil d'Administration, dans sa séance du 20 juin 2019, a autorisé Madame la Présidente à signer un marché avec le groupement MARTIN / ALLIANZ concernant la prestation de services d'assurances - Lot n° 1 : assurance incendie divers dommages aux bien.

La situation actuelle lié à la COVID-19 a amené l'ACPR (Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution), et plus largement le marché de l'assurance et de la réassurance, à demander une clarification des conditions de garantie en ce qui concerne les conséquences des risques sanitaires et plus globalement systémiques.

A ce titre, il convient de passer une modification en cours de marché afin de compléter les exclusions, garanties ou définitions qui figurent par ailleurs dans les réserves et le texte du contrat en cours. Elles priment sur celles figurant dans ces documents et viennent en annexe à l'acte d'engagement du marché public en cours.

La modification, annexée à la présente délibération, reformule de manière explicite les clauses concernées et ne modifie pas le fond des garanties souscrites.

Elle prend effet à compter du 01/07/2021.

Il appartient au Bureau du Conseil d'Administration d'autoriser Monsieur le Président à signer ladite modification n° 1 au marché public.

- **Marché n° 1941_01**

Le Conseil d'Administration, dans sa séance du 17 octobre 2019, a autorisé Madame la Présidente à signer un marché avec la société DLTS concernant la prestation de nettoyage des locaux administratifs et de la vitrerie du SDIS du Var.

La direction départementale du SDIS va être relocalisée au 24, Allée de Vaugrenier au MUY (83490).

Ainsi, à compter du 1^{er} octobre 2021, la prestation devra s'exécuter sur deux sites et de la manière suivante :

- Site actuel : CENTRE JACQUES VION : 87, Boulevard du Colonel Michel Lafourcade à Draguignan :
 - quotidiennement (jours ouvrés) pour le groupement Opérations qui va demeurer sur place jusqu'à nouvel ordre.
 - une fois par mois pour l'étage de la gouvernance.
- Futur site : 24, Allée de Vaugrenier au MUY quotidiennement (jours ouvrés).

De plus, le site des Incapis ne sera plus occupé par le SDIS et ne sera donc plus nettoyé (260 m2).

Ces changements représentent une plus-value de 9 530,20 € HT (11 436,24 € TTC), une augmentation de 6,13 % du montant global et forfaitaire initial du marché.

Il s'avère donc nécessaire de conclure une modification en cours d'exécution du marché.

La Commission d'Appel d'Offres, dans sa séance 28 mai 2021, a émis un avis favorable à la passation de cette modification.

Il appartient au Bureau du Conseil d'Administration d'autoriser Monsieur le Président à signer ladite modification n° 1 au marché public.

- **Marché n° 2001_35**

Le Bureau du Conseil d'Administration, dans sa séance du 21 janvier 2020, a autorisé Madame la Présidente à signer un marché avec la société MOLNLYCKE HEALTHCARE concernant la fourniture de spécialités pharmaceutiques et de dispositifs médicaux.

Le titulaire a informé le SDIS du Var d'un changement de prix des masques chirurgicaux type IIR bleu avec élastiques, anti-buée et visière. Le prix unitaire passe de 0,5553 €HT à 0,4998 €HT.

Il est donc nécessaire de passer une modification en cours de marché.

Il appartient au Conseil d'Administration d'autoriser Monsieur le Président à signer les marchés publics.

Considérant l'exposé des motifs,
Et après en avoir délibéré,

DECIDE

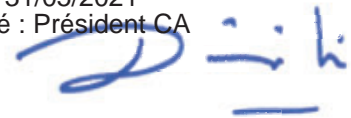
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer les marchés publics avec les opérateurs économiques retenus (I et II), ainsi que toutes les décisions qui s'avèreraient nécessaires à leur bonne exécution ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer les modifications précitées (III) ainsi que toutes les décisions nécessaires à leur bonne exécution.

Adopté à l'unanimité

Signé par : Dominique LAIN

Date : 31/05/2021

Qualité : Président CA



Conformément à l'article R421-1 du code de la justice administrative, le Tribunal administratif de Toulon peut être saisi par voie de recours formé contre la présente décision dans un délai de deux mois, à compter de sa notification, à l'adresse suivante : 5 Rue Racine, 83000 TOULON. Le tribunal administratif de Toulon peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.


SÉANCE DU BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 28 MAI 2021

Marché	Titulaire N ° marché	Conditions
Contrats d'assurance Risques Statutaires pour le SDIS du Var	SOFAXIS / CNP	<p>Prime annuelle assurance risques statutaires du personnel administratif et technique : 437 621,00 €TTC (Taux 4,92%)</p> <p>Prime annuelle assurance risques statutaires des sapeurs-pompiers professionnels : 251 333,00 €TTC (Taux 1,10%)</p> <p>Prime annuelle assurance risques statutaires des sapeurs-pompiers volontaires : 168 234,00 €TTC (33 €/ SPV)</p>
Fourniture, l'installation et mise en service de faisceaux	/	Sans suite
Fourniture de matériel électrique pour les bâtiments du SDIS du Var	REXEL Marché n° 2064_01	<p>Montant total TTC du BCPU : 10 743,18 €</p> <p>Remises consenties sur les tarifs publics : 40 % sauf appareils de mesure 10 %</p>
Fourniture de carburants à la pompe destinés à approvisionner les véhicules des CIS du Var Lot n° 1 : Les Arcs sur Argens	TOTAL MARKETING Marché n° 2110_01	<p>Prix TTC du litre au barème :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Gazole : 1,474 € - Gazole supérieur : 1,514 € - Super Sans Plomb 98 : 1,694 € - Super Sans Plomb 95 : 1,644 € - Super Sans Plomb 95 E10 : 1,594 € <p>Remise consentie sur le prix du carburant par litre : 0,0385 €HT/L</p> <p>Gestion par support magnétique ou à puce : 14,00 €HT soit 16,80 €TTC par carte</p> <p>Frais annexes ou de gestion : Néant</p>
Fourniture de carburants à la pompe destinés à approvisionner les véhicules des CIS du Var Lot n° 2 : Sanary	TD DISTRIBUTION Marché n° 2110_02	<p>Prix TTC du litre à la pompe :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Gazole supérieur : 1,389 € - Super Sans Plomb 98 : 1,569 € - Super Sans Plomb 95 : 1,505 € <p>Remise consentie sur le prix du carburant par litre : 12,00 €TTC / M3</p> <p>Gestion par support magnétique ou à puce : 0 €par carte</p> <p>Frais annexes ou de gestion : Néant</p>
Fourniture de carburants à la pompe destinés à approvisionner les véhicules des CIS du Var Lot n° 3 : La Cadière	TOTAL MARKETING Marché n° 2110_03	<p>Prix TTC du litre au barème :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Gazole : 1,474 € - Gazole supérieur : 1,514 € - Super Sans Plomb 98 : 1,694 € - Super Sans Plomb 95 : 1,644 € - Super Sans Plomb 95 E10 : 1,594 € <p>Remise consentie sur le prix du carburant par litre : 0,0385 €HT/L</p> <p>Gestion par support magnétique ou à puce : 14 €HT soit 16,80 €TTC par carte</p> <p>Frais annexes ou de gestion : Néant</p>

Marché	Titulaire N ° marché	
<p>Fourniture de carburants à la pompe destinés à approvisionner les véhicules des CIS du Var Lot n° 4 : Saint Tropez</p>	<p>TD DISTRIBUTION Marché n° 2110_04</p>	<p>Prix TTC du litre à la pompe :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Gazole : 1,426 € - Gazole supérieur : 1,474 € - Super Sans Plomb 98 : 1,673 € - Super Sans Plomb 95 E10 : 1,589 € <p>Remise consentie sur le prix du carburant par litre : 20 €TTC / M3</p> <p>Gestion par support magnétique ou à puce : 0 €par carte</p> <p>Frais annexes ou de gestion : Néant</p>
<p>Fourniture de carburants à la pompe destinés à approvisionner les véhicules des CIS du Var Lot n° 5 : Nans les Pins</p>	<p>TD DISTRIBUTION Marché n° 2110_05</p>	<p>Prix TTC du litre à la pompe :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Gazole : 1,349 € - Gazole supérieur : 1,379 € - Super Sans Plomb 98 : 1,555 € - Super Sans Plomb 95 E10 : 1,489 € <p>Remise consentie sur le prix du carburant par litre : 0 €</p> <p>Gestion par support magnétique ou à puce : 0 €par carte</p> <p>Frais annexes ou de gestion : Néant</p>
<p>Fourniture de carburants à la pompe destinés à approvisionner les véhicules des CIS du Var Lot n° 6 : Vinon</p>	<p>WEX FLEET FRANCE Marché n° 2110_06</p>	<p>Prix TTC du litre au barème :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Gazole : 1,534 € - Super Sans Plomb 98 : 1,732 € - Super Sans Plomb 95 E10 : 1,632 € <p>Remise consentie sur le prix du carburant par litre : 0, 10 €TTC du litre</p> <p>Gestion par support magnétique ou à puce : 0 €par carte</p> <p>Frais annexes ou de gestion : Néant</p>
<p>Fourniture de carburants à la pompe destinés à approvisionner les véhicules des CIS du Var Lot n° 7 : Tanneron</p>	<p>SNC DUPUIS Marché n° 2110_07</p>	<p>Prix TTC du litre à la pompe :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Gazole : 1,51 € - Super Sans Plomb 95 : 1,67 € <p>Remise consentie sur le prix du carburant par litre : 0,02 €HT/L</p> <p>Gestion par support magnétique ou à puce : Pas de gestion par carte ni par support magnétique</p> <p>Frais annexes ou de gestion : Néant</p>
<p>Fourniture de carburants à la pompe destinés à approvisionner les véhicules des CIS du Var Lot n° 8 : Vidauban</p>	<p>LA COMPAGNIE DES CARTES CARBURANT Marché n° 2110_08</p>	<p>Prix TTC du litre à la pompe :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Gazole : 1,349 € - Super Sans Plomb 98 : 1,579 € - Super Sans Plomb 95 E10 : 1,499 € <p>Remise consentie sur le prix du carburant par litre : 0 €</p> <p>Gestion par support magnétique ou à puce : Gratuit la 1^{ère} année et 6 €TTC par an</p> <p>Frais annexes ou de gestion : frais d'expédition d'une carte carburant : 1,80 €TTC</p>

Marché

Titulaire
N ° marché

Marché	Titulaire N ° marché	Conditions 
Fourniture de carburants à la pompe destinés à approvisionner les véhicules des CIS du Var Lot n° 9 : Puget ville	LA COMPAGNIE DES CARTES CARBURANT Marché n° 2110_09	<p>Prix TTC du litre à la pompe :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Gazole : 1,379 € - Super Sans Plomb 98 : 1,569 € - Super Sans Plomb 95 E10 : 1,499 € <p>Remise consentie sur le prix du carburant par litre : 0 €</p> <p>Gestion par support magnétique ou à puce : Gratuit la 1^{ère} année et 6 €TTC par an</p> <p>Frais annexes ou de gestion : frais d'expédition d'une carte carburant : 1,80 €TTC</p>
Fourniture de carburants à la pompe destinés à approvisionner les véhicules des CIS du Var Lot n° 10 : Six Fours	LA COMPAGNIE DES CARTES CARBURANT Marché n° 2110_10	<p>Prix TTC du litre à la pompe :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Gazole : 1,340 € - Super Sans Plomb 98 : 1,535 € - Super Sans Plomb 95 : 1,509 € - Super Sans Plomb 95 E10 : 1,459 € <p>Remise consentie sur le prix du carburant par litre : 0 €</p> <p>Gestion par support magnétique ou à puce : Gratuit la 1^{ère} année et 6 €TTC par an</p> <p>Frais annexes ou de gestion : frais d'expédition d'une carte carburant : 1,80 €TTC</p>
Fourniture de carburants à la pompe destinés à approvisionner les véhicules des CIS du Var Lot n° 11 : Carcès	TD DISTRIBUTION Marché n° 2110_11	<p>Prix TTC du litre à la pompe :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Gazole : 1,449 € - Super Sans Plomb 95 : 1,559 € <p>Remise consentie sur le prix du carburant par litre : 15 €TTC / M3</p> <p>Gestion par support magnétique ou à puce : 0 €par carte</p> <p>Frais annexes ou de gestion : Néant</p>
Fourniture de carburants à la pompe destinés à approvisionner les véhicules des CIS du Var Lot n° 12 : Pignans	LA COMPAGNIE DES CARTES CARBURANT Marché n° 2110_12	<p>Prix TTC du litre à la pompe :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Gazole : 1,379 € - Super Sans Plomb 98 : 1,569 € - Super Sans Plomb 95 E10 : 1,499 € <p>Remise consentie sur le prix du carburant par litre : 0 €</p> <p>Gestion par support magnétique ou à puce : Gratuit la 1^{ère} année et 6 €TTC par an</p> <p>Frais annexes ou de gestion : frais d'expédition d'une carte carburant : 1,80 €TTC</p>
Fourniture de carburants à la pompe destinés à approvisionner les véhicules des CIS du Var Lot n° 13 : Aups	LA COMPAGNIE DES CARTES CARBURANT Marché n° 2110_13	<p>Prix TTC du litre à la pompe :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Gazole : 1,354 € - Super Sans Plomb 98 : 1,579 € - Super Sans Plomb 95 : 1,519 € <p>Remise consentie sur le prix du carburant par litre : 0 €</p> <p>Gestion par support magnétique ou à puce : Gratuit la 1^{ère} année et 6 €TTC par an</p> <p>Frais annexes ou de gestion : frais d'expédition d'une carte carburant : 1,80 €TTC</p>

Envoyé en préfecture le 01/06/2021

Reçu en préfecture le 01/06/2021

Affiché le

SLOW

ID : 083-288300403-20210531-B21_09-DE

Marché

**Titulaire
N ° marché**

Fourniture de carburants à la pompe destinés à approvisionner les véhicules des CIS du Var
Lot n° 14 : Barjols

**TD
DISTRIBUTION**
Marché n° 2110_14

Prix TTC du litre à la pompe :
- Gazole : 1,419 €
- Gazole supérieur : 1,443 €
- Super Sans Plomb 98 : 1,626 €
- Super Sans Plomb 95 E10 : 1,549 €
Remise consentie sur le prix du carburant par litre :
20 €TTC / M3
Gestion par support magnétique ou à puce :
0 €par carte
Frais annexes ou de gestion : Néant

Fourniture de carburants à la pompe destinés à approvisionner les véhicules des CIS du Var
Lot n° 15 : Gonfaron

**LA COMPAGNIE
DES CARTES
CARBURANT**
Marché n° 2110_15

Prix TTC du litre à la pompe :
- Gazole : 1,359 €
- Super Sans Plomb 98 : 1,549 €
- Super Sans Plomb 95 E10 : 1,479 €
Remise consentie sur le prix du carburant par litre :
0 €
Gestion par support magnétique ou à puce :
Gratuit la 1^{ère} année et 6 €TTC par an
Frais annexes ou de gestion : frais d'expédition d'une carte carburant : 1,80 €TTC

Fourniture de carburants à la pompe destinés à approvisionner les véhicules des CIS du Var
Lot n° 16 : Les Mayons

**SOCIETE
D'IMPORTATION
LECLERC**
Marché n° 2110_16

Prix TTC du litre à la pompe :
- Gazole : 1,349 €
- Super Sans Plomb 98 : 1,549 €
- Super Sans Plomb 95 : 1,519 €
Remise consentie sur le prix du carburant par litre :
0 €
Gestion par support magnétique ou à puce :
30 €/ an / support magnétique ou à puce
Frais annexes ou de gestion : Néant

Fourniture de carburants à la pompe destinés à approvisionner les véhicules des CIS du Var
Lot n° 17 : Bandol

**TOTAL
MARKETING**
Marché n° 2110_17

Prix TTC du litre au barème :
- Gazole : 1,474 €
- Gazole supérieur : 1,514 €
- Super Sans Plomb 98 : 1,694 €
- Super Sans Plomb 95 : 1,644 €
- Super Sans Plomb 95 E10 : 1,594 €
Remise consentie sur le prix du carburant par litre :
0,0385 €HT/L
Gestion par support magnétique ou à puce :
14 €HT soit 16,80 €TTC par carte
Frais annexes ou de gestion : Néant

Fourniture de carburants à la pompe destinés à approvisionner les véhicules des CIS du Var
Lot n° 18 : Cuers

**TOTAL
MARKETING**
Marché n° 2110_18

Prix TTC du litre au barème :
- Gazole : 1,474 €
- Gazole supérieur : 1,514 €
- Super Sans Plomb 98 : 1,694 €
- Super Sans Plomb 95 : 1,644 €
- Super Sans Plomb 95 E10 : 1,594 €
Remise consentie sur le prix du carburant par litre :
0,0385 €HT/L
Gestion par support magnétique ou à puce :
14 €HT soit 16,80 €TTC par carte
Frais annexes ou de gestion : Néant

Marché

Titulaire
N ° marché

Fourniture de carburants à la pompe destinés à approvisionner les véhicules des CIS du Var
Lot n° 19 : Le Rayol Canadel

**TOTAL
MARKETING**
Marché n° 2110_19

Prix TTC du litre au barème :

- Gazole : 1,474 €
- Gazole supérieur : 1,514 €
- Super Sans Plomb 98 : 1,694 €
- Super Sans Plomb 95 : 1,644 €
- Super Sans Plomb 95 E10 : 1,594 €

Remise consentie sur le prix du carburant par litre :
0,0385 €HT/L

Gestion par support magnétique ou à puce :
14 €HT soit 16,80 €TTC par carte

Frais annexes ou de gestion : Néant

Fourniture de carburants à la pompe destinés à approvisionner les véhicules des CIS du Var
Lot n° 20 : Sainte Maxime

**TOTAL
MARKETING**
Marché n° 2110_20

Prix TTC du litre au barème :

- Gazole : 1,474 €
- Gazole supérieur : 1,514 €
- Super Sans Plomb 98 : 1,694 €
- Super Sans Plomb 95 : 1,644 €
- Super Sans Plomb 95 E10 : 1,594 €

Remise consentie sur le prix du carburant par litre :
0,0385 €HT/L

Gestion par support magnétique ou à puce :
14 €HT soit 16,80 €TTC par carte

Frais annexes ou de gestion : Néant

Fourniture de carburants à la pompe destinés à approvisionner les véhicules des CIS du Var
Lot n° 21 : Rians

**TOTAL
MARKETING**
Marché n° 2110_21

Prix TTC du litre au barème :

- Gazole : 1,474 €
- Gazole supérieur : 1,514 €
- Super Sans Plomb 98 : 1,694 €
- Super Sans Plomb 95 : 1,644 €
- Super Sans Plomb 95 E10 : 1,594 €

Remise consentie sur le prix du carburant par litre :
0,0385 €HT/L

Gestion par support magnétique ou à puce :
14 €HT soit 16,80 €TTC par carte

Frais annexes ou de gestion : Néant

Fourniture de carburants à la pompe destinés à approvisionner les véhicules des CIS du Var
Lot n° 22 : Gareoult

**TOTAL
MARKETING**
Marché n° 2110_22

Prix TTC du litre au barème :

- Gazole : 1,474 €
- Gazole supérieur : 1,514 €
- Super Sans Plomb 98 : 1,694 €
- Super Sans Plomb 95 : 1,644 €
- Super Sans Plomb 95 E10 : 1,594 €

Remise consentie sur le prix du carburant par litre :
0,0385 €HT/L

Gestion par support magnétique ou à puce :
14 €HT soit 16,80 €TTC par carte

Frais annexes ou de gestion : Néant

Fourniture de carburants à la pompe destinés à approvisionner les véhicules des CIS du Var
Lot n° 23 : Saint Cyr sur mer

**TOTAL
MARKETING**
Marché n° 2110_23

Prix TTC du litre au barème :

- Gazole : 1,474 €
- Gazole supérieur : 1,514 €
- Super Sans Plomb 98 : 1,694 €
- Super Sans Plomb 95 : 1,644 €
- Super Sans Plomb 95 E10 : 1,594 €

Remise consentie sur le prix du carburant par litre :
0,0385 €HT/L

Gestion par support magnétique ou à puce :
14 €HT soit 16,80 €TTC par carte

Frais annexes ou de gestion : Néant

Marché

Titulaire
N ° marché

Conditions

SLOW

Fourniture de carburants à la pompe destinés à approvisionner les véhicules des CIS du Var
Lot n° 24 : Seillans

TOTAL
MARKETING

Marché n° 2110_24

Prix TTC du litre au barème :

- Gazole : 1,474 €
- Gazole supérieur : 1,514 €
- Super Sans Plomb 98 : 1,694 €
- Super Sans Plomb 95 : 1,644 €
- Super Sans Plomb 95 E10 : 1,594 €

Remise consentie sur le prix du carburant par litre :
0,0385 €HT/LGestion par support magnétique ou à puce :
14 €HT soit 16,80 €TTC par carte

Frais annexes ou de gestion : Néant

Fourniture de carburants à la pompe destinés à approvisionner les véhicules des CIS du Var
Lot n° 25 : Saint-Zacharie

/

Infructueux (absence d'offre)

Fourniture de carburants à la pompe destinés à approvisionner les véhicules du SDIS du Var

TD
DISTRIBUTION

Marché n° 2111_01

Multi attributaires

Prix TTC du litre à la pompe :

- Gazole : 1,389 €
- Gazole supérieur : 1,429 €
- Super Sans Plomb 98 : 1,629 €
- Super Sans Plomb 95 : 1,529 €
- Super Sans Plomb 95 E10 : 1,509 €

Remise consentie sur le prix du carburant par litre :
20 €TTC / M3Gestion par support magnétique ou à puce :
0 €par carte

Frais annexes ou de gestion : Néant

Fourniture de carburants à la pompe destinés à approvisionner les véhicules du SDIS du Var

LA COMPAGNIE
DES CARTES
CARBURANT

Marché n° 2111_01

Multi attributaires

Prix TTC du litre à la pompe :

- Gazole : 1,371 €
- Gazole supérieur : 1,494 €
- Super Sans Plomb 98 : 1,539 €
- Super Sans Plomb 95 : 1,506 €
- Super Sans Plomb 95 E10 : 1,469 €

Remise consentie sur le prix du carburant par litre :
0 €Gestion par support magnétique ou à puce :
Gratuit la 1^{ère} année et 6 €TTC par an

Frais annexes ou de gestion :

frais d'ouverture d'un compte : 18 €TTC

Frais de facturation 2,25 % du montant TTC des transactions
frais d'expédition d'une carte carburant : 1,80 €TTC

Fourniture de carburants à la pompe destinés à approvisionner les véhicules du SDIS du Var

TOTAL
MARKETING

Marché n° 2111_01

Multi attributaires

Prix TTC du litre au barème :

- Gazole : 1,474 €
- Gazole supérieur : 1,514 €
- Super Sans Plomb 98 : 1,694 €
- Super Sans Plomb 95 : 1,644 €
- Super Sans Plomb 95 E10 : 1,594 €

Remise consentie sur le prix du carburant par litre :
0,0385 €HT/LGestion par support magnétique ou à puce :
14 €HT soit 16,80 €TTC par carte

Frais annexes ou de gestion : Néant

Marché	Titulaire N ° marché	
<p>Fourniture d'Équipements de Protection Individuelle (EPI) pour la lutte contre les feux de forêts Lot n° 1 : Fourniture d'EPI, opérationnels ou de formation, pour la lutte contre les feux de forêts (vêtements de protection type « poncho », housses de transport et/ou autres fournitures) et prestations associées</p>	<p>GALLIN Marché n° 2123_01</p>	<p>Vêtement de protection type « poncho » opérationnel pour la lutte contre les feux de forêts : 152,95 €HT soit 183,54 €TTC</p> <p>Housse de transport des EPI opérationnels pour la lutte contre les feux de forêts : 21,25 €HT soit 25,50 €TTC</p> <p>Vêtement de protection type « poncho » de formation pour la lutte contre les feux de forêts : 80,00 €HT soit 96,00 €TTC</p> <p>Housse de transport des EPI de formation pour la lutte contre les feux de forêts : 29,45 €HT soit 35,34 €TTC</p> <p>Contrôle règlementaire d'un vêtement de protection type « poncho » opérationnel pour la lutte contre les feux de forêts : 31,00 €HT soit 37,20 €TTC</p> <p>Remise minimum consentie sur les tarifs publics : 10 %</p>
<p>Fourniture d'Équipements de Protection Individuelle (EPI) pour la lutte contre les feux de forêts Lot n° 2 : Fourniture d'appareils de protection respiratoire isolants pour la lutte contre les feux de forêt, opérationnels et de formation, et prestations associées</p>	<p>GALLIN Marché n° 2123_02</p>	<p>Appareil de protection respiratoire isolant opérationnel pour la lutte contre les feux de forêts : 174,50 €HT soit 209,40 €TTC</p> <p>Appareil de protection respiratoire isolant de formation pour la lutte contre les feux de forêts : 282,35 €HT soit 338,82 €TTC</p> <p>Contrôle réglementaire d'un appareil de protection respiratoire isolant opérationnel pour la lutte contre les feux de forêts : 31,00 €HT soit 37,20 €TTC</p> <p>Reconditionnement complet d'un appareil de protection respiratoire isolant opérationnel pour la lutte contre les feux de forêts : 141,80 €HT soit 170,16 €TTC</p> <p>Remise minimum consentie sur les tarifs publics : 10 %</p>
<p>Fourniture d'Équipements de Protection Individuelle (EPI) pour la lutte contre les feux de forêts Lot n° 3 : Fourniture d'appareils de protection respiratoire filtrants pour la lutte contre les feux de forêt, opérationnels et de formation, et prestations associées</p>	<p>DRÄGER Marché n° 2123_03</p>	<p>Appareil de protection respiratoire filtrant opérationnel pour la lutte contre les feux de forêts : 128,83 €HT soit 154,60 €TTC</p> <p>Cartouche filtrante pour appareil de protection respiratoire filtrant opérationnel pour la lutte contre les feux de forêts : 40,13 €HT soit 48,16 €TTC</p> <p>Appareil de protection respiratoire filtrant de formation pour la lutte contre les feux de forêts : 122,38 €HT soit 146,86 €TTC</p> <p>Reconditionnement complet d'un appareil de protection respiratoire filtrant opérationnel pour la lutte contre les feux de forêts : 40,13 €HT soit 48,16 €TTC</p> <p>Remise minimum consentie sur les tarifs publics : 15 %</p>

Envoyé en préfecture le 01/06/2021

Reçu en préfecture le 01/06/2021

Affiché le

SLOW

ID : 083-288300403-20210531-B21_09-DE

Marché	Titulaire N ° marché	
Maintenance des toitures des bâtiments du SDIS du VAR	NOVI-ETANCHEITE Marché n° 2109_01	<p align="center">Montant total BPU : Maintenance curative : 2 428,76 €HT soit 2 914,51 €TTC Maintenance préventive : 23 920,00 €HT soit 28 704,00 €TTC</p> <p align="center">Coût horaire unique de la main d'œuvre : 90,00 €HT soit 108,00 €TTC</p> <p align="center">Coût du déplacement sur site A/R : 630,00 €HT soit 756,00 €TTC</p>
Fourniture d'équipements, matériels et consommables pour travaux de carrosserie	VIDALAUTO Marché n° 2114_01	<p align="center">Montant total BCPU : 7 379,60 €TTC</p> <p align="center">Coût horaire unique de la main d'œuvre : 62,00 €HT soit 74,40 €TTC</p> <p align="center">Coût horaire unique du déplacement : 50,00 €HT soit 60,00 €TTC</p> <p align="center">Remise minimum consentie sur les tarifs publics : de 0 à 40 %</p>
Fourniture de stations de gonflage d'air respirable, pièces détachées et prestations associées	/	<p align="center">Date limite de remise des offres reportée Attribution lors de la prochaine CAO</p>
Fourniture et pose de films et signalétiques destinés aux matériels et bâtiments du SDIS du Var Lot n° 1 : Fourniture et pose de balisage et de signalétique pour matériels	/	<p align="center">Sans suite</p>
Fourniture et pose de films et signalétiques destinés aux matériels et bâtiments du SDIS du Var Lot n° 2 : Fourniture et / ou pose de films sur véhicules et bâtiments	/	<p align="center">Sans suite</p>
Fourniture et pose de films et signalétiques destinés aux matériels et bâtiments du SDIS du Var Lot n° 3 : Fourniture et / ou pose de signalétique pour bâtiments	SIGNA VISION Marché n° 2125_03	<p align="center">Plaques signalétiques de locaux pour étiquettes interchangeables 13x6 ou 6x13 : 16,00 €HT soit 19,20 €TTC</p> <p align="center">Plaques signalétiques de locaux pour étiquettes interchangeables 14x22 : 60,00 €HT soit 72,00 €TTC</p> <p align="center">Signalétiques extérieure d'un CIS : Ecusson : 148,00 €HT soit 177,60 €TTC Centre de secours : 310,00 €HT soit 372,00 €TTC Nom du CIS Prix de la lettre : 20,00 €HT soit 24,00 €TTC</p> <p align="center">Plaques signalétiques d'extérieur pour étiquettes interchangeables 14x22 : 60,00 €HT soit 72,00 €TTC</p> <p align="center">Remise minimum consentie sur les tarifs publics : 30 %</p> <p align="center">Coût horaire unique de la main d'œuvre : 45,00 €HT soit 54,00 €TTC</p> <p align="center">Forfait déplacement Hors TVA : 50,00 €HT soit 60,00 €TTC</p>

Envoyé en préfecture le 01/06/2021

Reçu en préfecture le 01/06/2021

Affiché le



ID : 083-288300403-20210531-B21_09-DE

Marché	Titulaire N° marché	
Fourniture et pose de films et signalétiques destinés aux matériels et bâtiments du SDIS du Var Lot n° 4 : Fourniture de balisage, signalétique, d'autocollants et de plaque de marquage pour matériels	PFC DULLAC Marché n° 2125_04	Montant total TTC du DQE : 1 452,10 € Remise minimum consentie sur les tarifs publics : 5 %
Fourniture, livraison, réparation de matériels, accessoires et pièces détachées de signalisation active Lot 1 : ELECTRO MAINTENANCE	TOULON TRUCKS SERVICES Marché n° 2117_01	Montant total BCPU : 5 942,87 €TTC Coût horaire unique de la main d'œuvre : 47,00 €HT soit 56,40 €TTC Remise minimum consentie sur les tarifs publics et tarif publics pièces détachées : 25%
Fourniture, livraison, réparation de matériels, accessoires et pièces détachées de signalisation active Lot 2 : INTERSIGNALETIC SECURITE	INTERSIGNALETIC SECURITE Marché n° 2117_02	Montant total BCPU : 42 293,76 €TTC Coût horaire unique de la main d'œuvre : 45,00 €HT soit 54,00 €TTC Remise minimum consentie sur les tarifs publics et tarif publics pièces détachées : Net - grille tarifaire spéciale SDIS83
Fourniture, livraison, réparation de matériels, accessoires et pièces détachées de signalisation active Lot 3 : SIGNALTEC	SIGNALTEC Marché n° 2117_03	Montant total BCPU : 36 756,00 € Coût horaire unique de la main d'œuvre : 60,00 €HT soit 72,00 €TTC Remise minimum consentie sur les tarifs publics et tarif publics pièces détachées : 40%
Fourniture et prestations relatives aux équipements spécialisés de marque CAMIVA Lot n° 1 : Fourniture d'accessoires et de pièces détachées	MAGIRUS CAMIVA Marché n° 2118_01	Montant Total remisé du BPU : 25 203,82 €TTC Remise minimum consentie sur les tarifs publics : 15 %
Fourniture et prestations relatives aux équipements spécialisés de marque CAMIVA Lot n° 2 : Entretien, réparation et transformation	MAGIRUS CAMIVA Marché n° 2118_02	Coût horaire de la main d'œuvre pour l'entretien, la réparation et la transformation : 92,00 €HT soit 110,40 €TTC Coût d'un déplacement : 782,00 €HT soit 938,40 €TTC Coût supplémentaire par jour resté sur place : 178,00 €HT soit 213,60 €TTC Taux de remise minimum consenti sur le tarif du titulaire : 15 %
Fourniture et prestations relatives aux équipements spécialisés de marque CAMIVA Lot n° 3 : Contrôle des équipements	MAGIRUS CAMIVA Marché n° 2118_03	Coût horaire de contrôle d'une Echelle Pivotante : 201,25 €HT soit 241,50 €TTC Coût d'un déplacement : 782,00 €HT soit 938,40 €TTC Coût supplémentaire par jour resté sur place : 178,00 €HT soit 213,60 €TTC

Envoyé en préfecture le 01/06/2021

Reçu en préfecture le 01/06/2021

Affiché le



ID : 083-288300403-20210531-B21_09-DE

Marché	Titulaire N ° marché	
Equipements spécialisés de marque GALLIN - Lot n°1 : la fourniture d'accessoires et de pièces détachées	GALLIN Marché n° 2119_01	Montant Total du BPU : 33 570,12 €TTC Remise minimum consentie sur les tarifs publics : 2 %
Equipements spécialisés de marque GALLIN - Lot n°2 : l'entretien, la réparation et la transformation	GALLIN Marché n° 2119_02	Coût horaire de la main d'œuvre pour l'entretien, la réparation et la transformation : 80,64 €HT soit 96,77 €TTC Coût d'un déplacement : 680,00 €HT soit 816,00 €TTC Coût supplémentaire par jour resté sur place : 210,00 €HT soit 252,00 €TTC Taux de remise minimum consenti sur le tarif du titulaire : 2 %
Equipements spécialisés de marque GIMAEX - Lot n°1 : la fourniture d'accessoires et de pièces détachées	GIMAEX Marché n° 2120_01	Montant Total du BPU : 1 899,98 €TTC Remise minimum consentie sur les tarifs publics : 10 %
Equipements spécialisés de marque GIMAEX - Lot n°2 : l'entretien, la réparation et la transformation	GIMAEX Marché n° 2120_02	Coût horaire de la main d'œuvre pour l'entretien, la réparation et la transformation : 86,00 €HT soit 103,20 €TTC Coût d'un déplacement : 635,00 €HT soit 762,00 €TTC Coût supplémentaire par jour resté sur place : 193,00 €HT soit 213,60 €TTC Taux de remise minimum consenti sur le tarif du titulaire : 10 %
Equipements spécialisés de marque ROSENBAUER - Lot n°1 : la fourniture d'accessoires et de pièces détachées	ROSENBAUER Marché n° 2121_01	Montant Total du BPU : 4 707,76 €TTC Remise minimum consentie sur les tarifs publics : 0 %
Equipements spécialisés de marque ROSENBAUER - Lot n°2 : l'entretien, la réparation et la transformation	ROSENBAUER Marché n° 2121_02	Coût horaire de la main d'œuvre pour l'entretien, la réparation et la transformation : 105,00 €HT soit 126,00 €TTC Coût d'un déplacement : 1 036,00 €HT soit 1 243,20 €TTC Coût supplémentaire par jour resté sur place : 186,00 €HT soit 223,20 €TTC Taux de remise minimum consenti sur le tarif du titulaire : 0 %
Equipements spécialisés de marque ROSENBAUER - Lot n°3 : le contrôle des équipements	ROSENBAUER Marché n° 2121_03	Coût horaire de contrôle d'une Echelle Pivotante : 105,00 €HT soit 126,00 €TTC Coût d'un déplacement : 1 036,00 €HT soit 1 243,20 €TTC Coût supplémentaire par jour resté sur place : 186,00 €HT soit 223,20 €TTC
Equipements spécialisés de marque SIDES - Lot n°1 : la fourniture d'accessoires et de pièces détachées	SIDES Marché n° 2122_01	Montant Total du BPU : 20 685,96 €TTC Remise minimum consentie sur les tarifs publics : 0 %

Envoyé en préfecture le 01/06/2021

Reçu en préfecture le 01/06/2021

Affiché le

ID : 083-288300403-20210531-B21_09-DE

SLOW

Marché

**Titulaire
N ° marché**

**Equipements spécialisés de marque SIDES -
Lot n°2 : l'entretien, la réparation et la
transformation**

**SIDES
Marché n° 2122_02**

**Coût horaire de la main d'œuvre pour l'entretien, la réparation
et la transformation :
116,00 €HT soit 139,20 €TTC**

**Coût d'un déplacement :
3 579,00 €HT soit 4 294,80 €TTC**

**Coût supplémentaire par jour resté sur place : 1 231,00 €HT
soit 1 477,20 €TTC**

Taux de remise minimum consenti sur le tarif du titulaire : 0 %



MARCHES PUBLICS

EXE10

MODIFICATION N° 1

A - Identification du pouvoir adjudicateur

Service Départemental d'Incendie et de Secours du Var
Centre Jacques Vion
87, boulevard du Colonel Michel Lafourcade
CS 30255
83007 DRAGUIGNAN CEDEX
Téléphone : 04.94.60.37.70 - Télécopie : 04.94.60.37.32

B - Identification du titulaire du marché public

Groupement MARTIN / ALLIANZ
Mandataire MARTIN Jean-Philippe
Immeuble Saint-Jean
251 avenue Saint Jean
83170 BRIGNOLES
SIRET : 501 916 753 00053
Téléphone : 04 94 37 02 60 / Télécopie : 04 94 37 02 61
Adresse électronique : h983191@allianz.fr

C - Objet du marché public

■ Objet du marché public :

MARCHE PUBLIC D'ASSURANCES

Lot n° 1 : Assurance incendie divers dommages aux biens

■ Date de la notification du marché public : 17 septembre 2019

■ Durée initiale d'exécution du marché public : du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2024

■ Montant initial du marché public (offre de base, flotte uniquement) :

- Montant net : 19 910,62 €
- Montant des taxes : 1 605,74 €
- Montant toutes taxes comprises : 21 516,36 €

D - Objet de la modification

■ Changements introduits par la présente modification :

La situation actuelle liée à la COVID-19 a amené l'ACPR (Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution), et plus largement le marché de l'assurance et de la réassurance, à demander une clarification des conditions de garantie en ce qui concerne les conséquences des risques sanitaires et plus globalement systémiques.

A ce titre, il convient de passer une modification en cours de marché afin de compléter les exclusions, garanties ou définitions qui figurent par ailleurs dans les réserves et le texte du contrat en cours. Elles priment sur celles figurant dans ces documents et viennent en annexe à l'acte d'engagement du marché public en cours.

Les précisions, annexées au présent document, reformulent de manière explicite les clauses concernées et ne modifient pas le fond des garanties souscrites.

Il prend effet à compter du 01/07/2021

■ Incidence financière de l'avenant :

La modification a une incidence financière sur le montant du marché public :

NON

OUI

Montant de la modification:

- Montant net :
- Montant des taxes :
- Montant toutes taxes comprises :
-% d'écart introduit par la modification

Nouveau montant du marché public (offre de base, flotte uniquement) :

- Montant net :
- Montant des taxes
- Montant toutes taxes comprises :

E - Signature du titulaire du marché public

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

F - Signature du pouvoir adjudicateur

A Draguignan, le
Signature
Pour le pouvoir adjudicateur

G - Notification de la modification au titulaire du marché public

■ En cas de remise contre récépissé :

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« Reçue à titre de notification copie de la présente modification »

A, le

Signature du titulaire,

■ En cas d'envoi en lettre recommandé avec accusé de réception :

(Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

■ En cas de notification par voie électronique :

(Indiquer la date et l'heure d'accusé de réception de la présente notification par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)



MARCHES PUBLICS

EXE10

AVENANT N° 1

A - Identification du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice

Service Départemental d'Incendie et de Secours du Var
Centre Jacques Vion
87, Boulevard Colonel Michel Lafourcade
CS 30255
83007 DRAGUIGNAN cedex
Téléphone : 04 94 60 37 70

B - Identification du titulaire du marché public

DLTS
260, Avenue de l'Europe
83300 DRAGUIGNAN
Téléphone : 04 94 68 19 87
Courriel : contact@dlts83.com
Siret : 343 035 788 00045

C - Objet du marché public

Objet du marché public : Nettoyage des locaux administratifs et de la vitrerie du SDIS du Var

Date de la notification du marché public : 14 novembre 2019

Durée d'exécution du marché public : 1 an reconductible 3 fois.

Montant initial du marché public :

- Nettoyage des locaux administratifs
 - Taux de la TVA : 20 %
 - Montant HT : 155 547,60
 - Montant TTC : 186 657,12

- Nettoyage de la vitrerie, des meubles hauts et des prestations de nettoyage supplémentaires et spécifiques :
 - Sans minimum ni maximum

D - Objet de l'avenant

Modifications introduites par le présent avenant :

La direction départementale du SDIS va être délocalisée au 24, Allée de Vaugrenier au MUY (83490).

Ainsi, à compter du 1^{er} octobre 2021, la prestation devra s'exécuter sur deux sites et de la manière suivante :

- Site actuel : CENTRE JACQUES VION : 87, Boulevard du Colonel Michel Lafourcade à Draguignan :
 - Quotidiennement (jours ouvrés) pour le groupement Opérations qui va demeurer sur place jusqu'à nouvel ordre.
 - Une fois par mois pour l'étage de la gouvernance.
- Futur site : 24, Allée de Vaugrenier au MUY quotidiennement (jours ouvrés).

De plus, le site des Incapis ne sera plus occupé par le SDIS et ne sera donc plus nettoyé (260 m²).

Ces changements représentent une plus-value de 9 530,20 € HT soit 11 436,24 € TTC

Il s'avère donc nécessaire de conclure une modification en cours d'exécution du marché.

CCT :

- L'article 3 « Etendue du marché » est modifié comme suit :

« L'ensemble des prestations est effectué dans les sites suivants, à l'exception des prestations faisant partie des besoins irréguliers qui peuvent être demandées sur l'ensemble des sites du Var.

DIRECTION (GROUPEMENT OPERATIONS et ETAGE DE LA GOUVERNANCE) - CENTRE JACQUES VION : 87, Boulevard du Colonel Michel Lafourcade à Draguignan.

DIRECTION – LE MUY : 24, Allée de Vaugrenier au MUY.

CENTRE DE SECOURS PRINCIPAL (CSP) BRIGNOLES : Avenue Marie-Louis Brouquier à Brignoles.

[...] »

- L'article 10.2 « Planification – Horaires de travail » est modifié comme suit :

« Les travaux de nettoyage s'effectuent dans le respect des horaires et un minimum d'effectif ci-après fixés par la personne publique :

Sites	Nombre d'heures par semaine	Répartition des agents en jours ouvrés et en heures (1) (2)	Nombre d'agents de la collectivité présents sur le site
DIRECTION - CENTRE JACQUES VION	25 heures	Quotidiennement 1 agent	Environ 35
DIRECTION - LE MUY	180 heures	Quotidiennement 4 agents minimum en deux périodes entre 5 et 8 heures, et entre 16 et 21 heures.	Environ 220
CSP BRIGNOLES	8 heures	Un agent 3 fois par semaine minimum	13
CSP HYERES	8 heures	Un agent 3 fois par semaine minimum	31
CSP DRAGUIGNAN	7 heures	Un agent 3 fois par semaine minimum	14
CSP LA SEYNE-SUR-MER	8 heures	Un agent 3 fois par semaine minimum	16
CSP FREJUS	8 heures	Un agent 3 fois par semaine minimum	24
CSP TOULON OUEST	8 heures	Un agent 3 fois par semaine minimum	17
CSP TOULON CENTRE	16 heures	1 agent minimum par jour ouvré	28
CSP LA GARDE	7 heures	Un agent 3 fois par semaine minimum	16
GPT CENTRE LE LUC GPT - CGI	7 heures	Un agent 3 fois par semaine minimum	10
GPT EST FREJUS GPT - CGI	5 heures	Un agent 3 fois par semaine minimum	14
GPT OUEST TOULON GPT - CGI	5 heures	Un agent 3 fois par semaine minimum	12

Annexe au CCT « Adresses des centres » :

Il est supprimé « DRAGUIGNAN INCAPIS » et il est rajouté LE MUY (DIRECTION) 24 Allée de Vaugrenier – 83490 - LE MUY – GAMBE DERGNES Philippe (le numéro de téléphone sera transmis au titulaire dès l'activation de la ligne)

La nouvelle direction du Muy devra donc bénéficier de prestations de nettoyage à compter du 13 septembre 2021. Les locaux étant bien plus grands (12 000 m² contre 4 200 m² actuellement), un avenant doit être passé jusqu'à la date anniversaire du marché, soit jusqu'au 13 novembre 2021.

CCAP :

L'article 6.1 « Lieu d'exécution » est modifié comme suit :

« L'ensemble des prestations sera effectué principalement dans les sites suivants :

DIRECTION (GROUPEMENT OPERATIONS et ETAGE DE LA GOUVERNANCE) - CENTRE JACQUES VION : 87, Boulevard du Colonel Michel Lafourcade à Draguignan.

DIRECTION – LE MUY : 24, Allée de Vaugrenier au MUY.

CENTRE DE SECOURS PRINCIPAL (CSP) BRIGNOLES : Avenue Marie-Louis Brouquier à Brignoles.

[...] »

DPGF :

L'annexe financière n° 1 à l'acte d'engagement est modifiée comme suit :

SITES	NETTOYAGE DES LOCAUX ADMINISTRATIFS			
	(A) QUOTA D'HEURES ANNUEL	(B) COÛT HORAIRE EN € HT	(C) MONTANT FORFAITAIRE ANNUEL EN € HT (A x B)	MONTANT FORFAITAIRE ANNUEL EN € TTC
DIRECTION - CENTRE JACQUES VION	3 766	16,90	63 645,40	76 374,48
DIRECTION – MAGASIN DES INCAPIS	460	16,90	7 774,00	9 328,80
DIRECTION - LE MUY	1 012	16,90	17 106,14	20 527,37
CSP BRIGNOLES	416 heures	16,90	7 030,40	8 436,48
CSP HYERES	416 heures	16,90	7 030,40	8 436,48
CSP DRAGUIGNAN	364 heures	16,90	6 151,60	7 381,92
CSP LA SEYNE-SUR- MER	416 heures	16,90	7 030,40	8 436,48
CSP FREJUS	416 heures	16,90	7 030,40	8 436,48
CSP TOULON OUEST	416 heures	16,90	7 030,40	8 436,48
CSP TOULON CENTRE	832 heures	16,90	14 060,80	16 872,96
CSP LA GARDE	364 heures	16,90	6 151,60	7 381,92

GPT CENTRE LE LUC	364 heures (GPT + CGI)	16,90	6 151,60	
GPT EST FREJUS	260 heures (GPT + CGI)	16,90	4 394,00	5 272,80
GPT OUEST TOULON	260 heures (GPT + CGI)	16,90	4 394,00	5 272,80
MONTANT TOTAL FORFAITAIRE ANNUEL €			165 077,80	198 093,36

Montant total forfaitaire (HT) arrêté en lettres : ~~Deux cent quatre-vingt-un~~ Cent soixante-cinq mille ~~quatre cent~~ soixante-neuf-dix-sept euros et ~~cinquante-quatre-vingt~~ cents

L'avenant est conclu pour la période allant du 1^{er} octobre 2021 au 13 novembre 2021 inclus.

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public :

Non

Oui

Montant de l'avenant :

- Taux de la TVA : 20 %
- Montant HT : 9 530,20 €
- Montant TTC : 11 436,24 €
- % d'écart introduit par l'avenant : 6,13 %

E - Signature du titulaire du marché public

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

F - Signature du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice

A : Draguignan , le

Pour le Pouvoir Adjudicateur :

G - Notification de l'avenant au titulaire du marché public

■ En cas de remise contre récépissé :

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« Reçue à titre de notification copie du présent avenant »

A, le

Signature du titulaire,

■ En cas d'envoi en lettre recommandé avec accusé de réception :

(Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

■ En cas de notification par voie électronique :

(Indiquer la date et l'heure d'accusé de réception de la présente notification par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

AVENANT A L'ACTE D'ENGAGEMENT

SIGNE ENTRE L'ETABLISSEMENT PUBLIC DE SANTE :

ACHETEUR N°

**N° AC-2020-2021
Marché passé sur le fondement d'un accord cadre
Période du 01/01/2020 au 31/12/2021**

Et le fournisseur suivant :

**MOLNLYCKE HEALTHCARE SA
13 ALLEE DU CHATEAU BLANC - CS 70205
59445 WASQUEHAL CEDEX**

Document à valeur contractuelle

**FOURNITURES DE DISPOSITIFS MEDICAUX
Classifications CPV : 33100000-1 ; 24521000 ; 36731000 -4**

Art. 1 (et unique) – Raison et objet de l'avenant :

Le présent avenant consiste à acter la correction du tarif unitaire qui avait été proposé par le fournisseur sélectionné comme cocontractant par l'établissement public de santé précité.

En raison de la crise sanitaire liée au COVID-19, les marchés des dispositifs de protection comme les masques chirurgicaux, sont fortement perturbés.

Afin de garantir au mieux la continuité d'approvisionnement, le laboratoire MOLNLYCKE est contraint d'appliquer une révision exceptionnelle des prix initialement proposés.

Les produits concernés sont les suivants :

DESIGNATION PRODUIT	REFERENCE	PUHT 01/12/20	PUHT 01/04/21
BARRIER® BLOUSE D'ISOLATION BLEUE TAILLE L LONG. 114 CM	1902	0,4782	0,3696
BARRIER® MASQUE CHIR TYPE II BASIC VERT AVEC ÉLASTIQUES	4301	0,2000	0,1800
BARRIER® MASQUE CHIR TYPE II BASIC VERT AVEC LIENS	4302	0,0593	0,0502
BARRIER® MASQUE CHIR TYPE IIR BASIC BLEU AVEC ÉLASTIQUES	4315	0,0604	0,0553
BARRIER® MASQUE CHIR TYPE IIR BLEU AVEC ÉLASTIQUES, ANTI-BUÉE ET VISIÈRE	4267	0,5553	0,4998
BARRIER® MASQUE FFP2 AVEC ÉLASTIQUES BLEUS - BLANC	42904	0,6527	0,5983

Le présent avenant est signé :

- Par le fournisseur concerné et mentionné sur la première page du présent avenant :

Lu et approuvé, à Wasquehal
Le 12 mars 2021

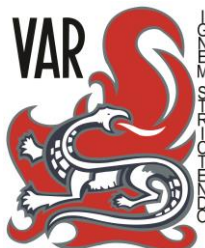
Mölnlycke Health Care
13, allée du Château Blanc - CS 70205
59445 WASQUEHAL Cedex
SAS au capital de 10.000.000 €
383 190 472 RCS Lille
N° TVA FR 32 383 197 472

Identité : Chloé GALANT
Titre/Fonction : Responsable Service des marchés

- Par l'établissement public de santé (EPS), acheteur concerné :

Lu et approuvé, à
Le

Identité :
Titre/Fonction :



ACTE D'ENGAGEMENT

ATTRI1

A - Objet de la consultation et de l'acte d'engagement.

■ Objet de la consultation :

MATÉRIEL ÉLECTRIQUE POUR LES BÂTIMENTS DU SDIS DU VAR

■ Code CPV principal :

31600000-2

■ Cet acte d'engagement correspond :

(Cocher les cases correspondantes.)

1.

à l'ensemble du marché public *(en cas de non allotissement)*.

au lot n°..... :

2.

à l'offre de base

à la variante suivante :

aux prestations supplémentaires.

B - Engagement du candidat.

B1 - Identification et engagement du candidat :

(Cocher les cases correspondantes.)

Après avoir pris connaissance des pièces constitutives du marché public suivantes :

CCAP et son annexe

CCAG-FCS

CCT

Autres :

et conformément à leurs clauses et stipulations,

Engagement du candidat seul

Nom, prénom et qualité du signataire :

M. Bruno LANDECKER – Directeur du Pôle Côte d’Azur REXEL

agissant pour mon propre compte – Indiquer l’adresse :

.....
.....
.....

agissant pour le compte de la société - Indiquer le nom, l'adresse :

REXEL DRAGUIGNAN - ZI ST HERMENTAIRE – 255 Avenue de l’Europe – 83300 DRAGUIGNAN

Siège social : REXEL France – 13 Boulevard du Fort de Vaux – CS 60002 – 75838 PARIS CEDEX 17.....

agissant pour le compte de la personne publique candidate - Indiquer le nom, l'adresse :

.....
.....
.....

Engagement du candidat en groupement d’opérateurs économiques

- 1er co-contractant (mandataire) : Nom, prénom et qualité du signataire :

.....

agissant pour mon propre compte – Indiquer l’adresse :

.....
.....
.....

agissant pour le compte de la société - Indiquer le nom, l'adresse :

.....
.....
.....

agissant pour le compte de la personne publique candidate - Indiquer le nom, l'adresse :

.....
.....
.....

agissant en tant que mandataire pour l'ensemble des entrepreneurs groupés qui ont signé la lettre de candidature en date du

du groupement solidaire

du groupement conjoint

mandataire solidaire

mandataire non solidaire

- 2ème co-contractant : Nom, prénom et qualité du signataire :

agissant pour mon propre compte – Indiquer l'adresse :

agissant pour le compte de la société - Indiquer le nom, l'adresse :

agissant pour le compte de la personne publique candidate - Indiquer le nom, l'adresse :

- 3ème co-contractant : Nom, prénom et qualité du signataire :

agissant pour mon propre compte – Indiquer l'adresse :

agissant pour le compte de la société - Indiquer le nom, l'adresse :

agissant pour le compte de la personne publique candidate - Indiquer le nom, l'adresse :

s'engage(nt) à livrer les fournitures demandées aux prix et conditions indiqués ci-dessous :

■ Montant de l'offre :

voir Bordereau Comparatif des Prix Unitaires (BCPU)

**Remise minimum consentie sur les tarifs publics : ...40 %* hors appareils de mesure 10%
(pour toutes commandes hors BCPU)**

**Joindre une grille de remises minimum en cas de remises multiples*

Chaque demande de fournitures fait l'objet d'un devis.

■ **Délai de livraison :**

Délai maximum de livraison des fournitures :1..... jours calendaires

(ce délai ne doit pas excéder 5 jours calendaires à compter de la date de réception, par le titulaire, du bon de commande émis par le SDIS du Var).

B2 - Répartition des prestations (en cas de groupement conjoint) :

(Les membres du groupement conjoint indiquent dans le tableau ci-dessous la répartition des prestations que chacun d'entre eux s'engage à réaliser.)

Désignation des membres du groupement conjoint	Prestations exécutées par les membres du groupement conjoint	
	Nature de la prestation	Montant HT de la prestation

B3 - Compte (s) à créditer (Joindre un relevé d'identité bancaire ou postal) :

Candidat seul ou co-traitant 1 mandataire du groupement ou compte joint du groupement :

Nom de l'établissement (BIC) : **NORDFRPP**

Numéro de compte (IBAN) : **FR76 3007 6020 2016 8357 0020 035**

Co-traitant 2 : (en cas de groupement conjoint)

Nom de l'établissement (BIC) :

Numéro de compte (IBAN) :

Co-traitant 3 : (en cas de groupement conjoint)

Nom de l'établissement (BIC) :

Numéro de compte (IBAN) :

B4 - Avance (article R2191-3 du code de la commande publique du 1^{er} avril 2019) :

Sans objet

B5 - Durée d'exécution du marché public ou de l'accord-cadre :

La durée d'exécution du marché public est d'un an, à compter :

du 31 juillet 2021 ou de la date de réception de sa notification par le titulaire si celle-ci intervient après ;

de la date de notification de l'ordre de service ou du premier bon de commande ;

de la date de début d'exécution prévue par le marché public lorsqu'elle est postérieure à la date de notification.

Le marché public est reconductible : NON OUI

Si oui, préciser :

- Nombre des reconductions : 3
- Durée des reconductions : un an chacune, soit 3 ans au total.

C - Signature de l'offre par l'opérateur économique.

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature
LANDECKER Bruno Directeur du Pôle Côte d'Azur REXEL	Draguignan, Le 22 Avril 2021	Bruno LANDECKER Signature numérique de Bruno LANDECKER Date : 2021.04.22 09:16:58 +02'00'

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente

D - Identification du Pouvoir Adjudicateur.

■ Désignation du Pouvoir Adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice) :

Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) du Var
Centre Jacques Vion
87, boulevard Colonel Michel LAFOURCADE
CS 30255
83007 DRAGUIGNAN Cedex
Téléphone : 04.94.60.37.70 – Télécopieur : 04.94.60.32.04

■ Nom, prénom, qualité du signataire du marché public ou de l'accord-cadre :

Le Pouvoir Adjudicateur est le SDIS du Var, représenté par Monsieur le président de son Conseil d'Administration, Dominique LAIN.

■ Personne habilitée à donner les renseignements prévus aux articles R 2191-60 et suivants du Code de la Commande Publique du 1^{er} avril 2019 (nantissements ou cessions de créances) :

Monsieur le Chef du Service Finances – Exécution budgétaire
Même adresse que ci-dessus.
Téléphone : 04.94.60.37.39 – Télécopieur : 04.94.60.32.01

■ Désignation, adresse, numéro de téléphone du comptable assignataire :

Madame le Payeur Départemental du Var
375, avenue de Siblas – BP 834
83051 TOULON Cedex
Téléphone : 04.94.18.50.70

■ Imputation budgétaire :

60632 / 2188

E - Décision du Pouvoir Adjudicateur.

La présente offre est acceptée.

À Draguignan, le

Pour le Pouvoir Adjudicateur,

F. Nantissement ou de cession de créances¹

■ **Copie délivrée en unique exemplaire** pour être remise à l'établissement de crédit ou à un fournisseur en cas de cession ou de nantissement de créance de :

1 La totalité du marché dont le montant est de : *(indiquer le montant en chiffres et en lettres en TTC)*

.....

2 La totalité du bon de commande n° afférent au marché *(indiquer le montant en chiffres et en lettres en TTC)* :

.....

3 La partie des prestations que le titulaire n'envisage pas de confier à des sous-traitants bénéficiant du paiement direct, est évaluée à *(indiquer le montant en chiffres et en lettres en TTC)* :

.....

4 La partie des prestations évaluée à *(indiquer le montant en chiffres et en lettres en TTC)* :

.....

et devant être exécutée par en qualité de :

membre d'un groupement d'entreprise

sous-traitant

À

, le

2

¹ A remplir par l'acheteur (personne compétente pour signer le marché) en original sur une photocopie.

² Date et signature originales

SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DU VAR

Centre Jacques Vion
87, boulevard Colonel Michel Lafourcade
CS 30255
83007 – DRAGUIGNAN CEDEX



Envoyé en préfecture le 01/06/2021

Reçu en préfecture le 01/06/2021

Affiché le

SLOW

ID : 083-288300403-20210531-B21_09-DE

MARCHÉ PUBLIC N° 2064_01

MATÉRIEL ÉLECTRIQUE POUR LES BÂTIMENTS DU SDIS DU VAR

BORDEREAU COMPARATIF DES PRIX UNITAIRES

Document contractuel, annexe à l'acte d'engagement.

À compléter intégralement sous peine de rendre l'offre irrégulière.

N° de ligne	Type de produit	Article	Puissance ou Longueur	Unité	Marque	Prix Unit hors TVA	Prix Unit hors TVA
1	Alarme	Avertisseur industriel		1	LEG041523	86,82 €	0,00 €
2		Carillon à pile		1	LEG094252	17,25 €	0,12 €
3		Interphone filaire portée 100M		1	TIC364211	72,37 €	0,00 €
4		Interphone sans fil portée 50M		1	AIPWL11	127,98 €	0,00 €
5		Visiophone couleur portée 100M		1	TICBT364618	235,52 €	0,00 €
6		Sirène électromécanique		1	LEG041539	69,72 €	0,00 €
7		Sonnerie pour report		1	LEG041544	119,63 €	0,00 €
8		Télécommande BAES		1	KAU621201	29,25 €	0,00 €
9	Barrette (domino)	2,5 MM2		1	BIZ320001	0,84 €	0,00 €
10		6 MM2		1	BIZ320002	0,98 €	0,00 €
11		10 MM2		1	BIZ320003	1,35 €	0,00 €
12		16 MM2		1	BIZ320004	2,02 €	0,00 €
13		25 MM2		1	BIZ320005	4,45 €	0,00 €
14	Boîte de dérivation	60 x 60 étanche		1	LEG092001	1,91 €	0,00 €
15		65 x 65 étanche		1	LEG092002	2,00 €	0,00 €
16		70 x 70 étanche		1	LEG092005	2,46 €	0,00 €
17		80 x 80 étanche		1	IBOB05533	1,15 €	0,00 €
18		100 x 100 étanche		1	IBOB05534	2,30 €	0,00 €
19		105 x 105 étanche		1	LEG092022	4,59 €	0,00 €
20		155 x 110 étanche		1	IBOB05536	5,75 €	0,00 €
21		360 x 200 étanche		1	LEG092092	95,64 €	0,00 €
22		Boîte cloison sèche 1 poste		1	LEG080031	1,29 €	0,00 €
23		Boîte cloison sèche 2 postes		1	LEG080032	3,90 €	0,00 €
24	Boîtier	Boite à encastrer 65 x 65 à bâtir		1	LEG080141	0,73 €	0,00 €
25		Boite à encastrer 120 x 652 à bâtir		1	SCHENN04515	4,64 €	0,00 €
26		Boite à encastrer 180 x 653 à bâtir		1	SCHENN04520	8,32 €	0,00 €
27		Boite à encastrer 65 x 65 à placo		1	LEG080041	0,92 €	0,00 €
28		Boite à encastrer 120 x 652 à placo		1	BIZ501711	9,63 €	0,00 €
29		Boite à encastrer 180 x 653 à placo		1	BIZ502519	12,20 €	0,00 €
30		Cadre en saillie 1 x 2		1	LEG080281	2,34 €	0,00 €
31		Cadre en saillie 2 x 2		1	LEG080282	4,42 €	0,00 €
32		U-1000 R2V 3G1.5	1 M	1	FILR2V3G1,5C100	0,68 €	0,00 €

N° de ligne	Type de produit	Article	Puissance ou Longueur	Unité	Marque	Prix Unit hors TVA	Prix Unit hors TVA	
33	Câble électrique	U-1000 R2V 3G2.5	1 M	1	FILR2V3G2,5C100	1,06 €	0,00 €	
34		U-1000 R2V 3G6	1 M	1	FILR2V3G6TGL	2,57 €	0,00 €	
35		U-1000 R2V 5G1.5	1 M	1	FILR2V5G1,5TGL	1,09 €	0,00 €	
36		U-1000 R2V 5G2.5	1 M	1	FILR2V5G2,5TGL	1,71 €	0,00 €	
37		U-1000 R2V 5G6	1 M	1	FILR2V5G6TGL	3,90 €	0,00 €	
38		U-1000 R2V 5G10	1 M	1	FILR2V5G10TGL	5,68 €	0,00 €	
39		U-1000 R2V 5G16	1 M	1	FILR2V5G16TGL	8,89 €	0,00 €	
40		Souple 3G1.5	1 M	1	FILH07RNF3G1,5TGL	1,02 €	0,00 €	
41		Souple 3G2.5	1 M	1	FILH07RNF3G2,5TGL	1,55 €	0,00 €	
42		Souple 3G6	1 M	1	FILH07RNF3G6TGL	2,83 €	0,00 €	
43		Souple 5G1.5	1 M	1	FILH07RNF5G1,5TGL	1,51 €	0,00 €	
44		Souple 5G2.5	1 M	1	FILH07RNF5G2,5TGL	2,28 €	0,00 €	
45		Souple 5G6	1 M	1	FILH07RNF5G6TGL	4,79 €	0,00 €	
46		Souple 5G10	1 M	1	FILH07RNF5G10TGL	8,44 €	0,00 €	
47		Souple 5G16	1 M	1	FILH07RNF5G16TGL	12,33 €	0,00 €	
48		H03VVH2F 2x0.75	1 M	1	FILH03VVH2F2X0,75BAC25	0,57 €	0,00 €	
49		Souple H05VV-F 2x1.5	1 M	1	FILH05VVF2X1,5BATGL	0,61 €	0,00 €	
50		Souple H07RN-F 2x2.5	1 M	1	FILH05VVF2X2,5BATGL	0,95 €	0,00 €	
51		Souple H07VU-U 1G1.5 vert/jaune	1 M	1	FILH07VK1,5VJC100	0,20 €	0,00 €	
52		Souple H07VU-U 1x1.5 rouge	1 M	1	FILH07VK1,5RGC100	0,20 €	0,00 €	
53		Souple H07VU-U 1x1.5 bleu	1 M	1	FILH07VK1,5BECC100	0,20 €	0,00 €	
54		Souple H07VU-U 1G2.5 vert/jaune	1 M	1	FILH07VU2,5VJC100	0,31 €	0,00 €	
55		Souple H07VU-U 1x2.5 rouge	1 M	1	FILH07VU2,5RGC100	0,31 €	0,00 €	
56		Souple H07VU-U 1x2.5 bleu	1 M	1	FILH07VU2,5BEC100	0,31 €	0,00 €	
57		H07V-K VISIBOX 1x1.5 bleu	100 M	1	FILH07VK1,5BECVISIBOX	20,15 €	0,00 €	
58		H07V-K VISIBOX 1x1.5 rouge	100 M	1	FILH07VK1,5RGVISIBOX	20,15 €	0,00 €	
59		NEX Cat6 F/UTP	100 M	1	ACOM5007C1	44,18 €	0,00 €	
60		Câble téléphonique	298 GR1 4P SE IV	100 M	1	FIL298PTTGRADE1SEC100	29,69 €	0,00 €
61			LY9ST AWG20	100 M	1	FILSYT11PAWG20GRC100	23,79 €	0,00 €
62	Câble télévision	17VATC	100 M	1	FIL17VATCC100B	18,24 €	0,00 €	
63		Colson longueur 120 PR		50	LEG031910	6,62 €	0,00 €	
64		Colson longueur 180 PR		50	BIZ111809	5,24 €	0,00 €	

N° de ligne	Type de produit	Article	Puissance ou Longueur	Unité	Marque	Prix Unit hors TVA	Prix Unit hors TVA
65	Collier	Colson longueur 260 PR		50	BIZ112609	7,31 €	0,00 €
66		Colson longueur 350 PR		50	BIZ113609	10,05 €	0,00 €
67		Colson noir 9x185		50	BIZ111809	5,24 €	0,00 €
68		Colson noir 9x262		50	BIZ112609	7,31 €	0,00 €
69		Colson noir 9x357		50	BIZ113609	10,05 €	0,00 €
70		Colring blanc longueur 180		50	BIZ300012	1,89 €	0,00 €
71		Colring noir 4,6x280		50	BIZ300015	3,82 €	0,00 €
72		Colring incolore 3,5x140		50	BIZ300006	1,33 €	0,00 €
73		Colring avec identif 4,6x180		50	LEG032063	10,56 €	0,00 €
74		Consignation	Kit consignation (cadenas, étiquette, condamneur)		1	BIZ230110	59,21 €
75	Consommables	Cheilles filetées 6mm		50	SCHENN48935	7,34 €	0,00 €
76		Cheilles filetées 8mm		50	BIZ710247	9,04 €	0,00 €
77		Clip couvercle BRN		1	CAF341709	1,71 €	0,00 €
78		Douille G5.3		1	ABIDA810	1,20 €	0,00 €
79		Douille GU10		1	ABIDA821	1,85 €	0,00 €
80		Fixation IRO 16-32		100	BIZ710248	14,30 €	0,00 €
81		Fixation IRO 32-40		100	BIZ710249	26,04 €	0,00 €
82		Kit gel pour boîte étanche		1	BIZ710305	6,65 €	0,00 €
83	Contacteur	2F 230 V	25 A	1	SCHA9C20731	30,01 €	0,00 €
84		4F 230 V	25 A	1	LEG412536	41,88 €	0,00 €
85	Convecteur	Convecteur électronique 4 ordres	1000 W	1	APP0013213FD	45,05 €	0,83 €
86		Convecteur électronique 4 ordres	1500 W	1	APP0013215FD	51,05 €	1,67 €
87		Convecteur électronique 4 ordres	2000 W	1	APP0013217FD	57,06 €	1,67 €
88		Convecteur à inertie sèche horizontal électrique	1000 W	1	ATL503109	136,47 €	1,67 €
89		Convecteur à inertie sèche horizontal électrique	1500 W	1	ATL503113	173,37 €	1,67 €
90		Convecteur à inertie sèche horizontal électrique	2000 W	1	ATL503114	207,23 €	1,67 €
91		Courbe AC 1 PH+N 4,5 kA	10 A	1	LEG406773	7,49 €	0,00 €
92		Courbe AC 1 PH+N 4,5 kA	16 A	1	LEG406774	7,49 €	0,00 €
93		Courbe AC 1 PH+N 4,5 kA	20 A	1	LEG406775	7,49 €	0,00 €

N° de ligne	Type de produit	Article	Puissance ou Longueur	Unité	Marque	Prix Unit hors TVA	
94	Disjoncteur	Courbe AC 1 PH+N 4,5 kA	25 A	1	LEG406776	10,46 €	0,00 €
95		Courbe AC 1 PH+N 4,5 kA	32 A	1	LEG406777	9,20 €	0,00 €
96		Courbe AC 1 PH+N 6 kA	10 A	1	LEG406782	7,30 €	0,00 €
97		Courbe AC 1 PH+N 6 kA	16 A	1	LEG406783	7,30 €	0,00 €
98		Courbe AC 1 PH+N 6 kA	20 A	1	LEG406784	7,30 €	0,00 €
99		Courbe AC 1 PH+N 6 kA	25 A	1	LEG406785	10,88 €	0,00 €
100		Courbe AC 1 PH+N 6 kA	32 A	1	LEG406786	9,20 €	0,00 €
101		Courbe AC 1 PH+N 10 kA	10 A	1	SIE5SY4510-7	11,19 €	0,00 €
102		Courbe AC 1 PH+N 10 kA	16 A	1	SIE5SY4516-7	11,19 €	0,00 €
103		Courbe AC 1 PH+N 10 kA	20 A	1	SIE5SY4520-7	11,19 €	0,00 €
104		Courbe AC 1 PH+N 10 kA	25 A	1	SIE5SY4525-7	11,19 €	0,00 €
105		Courbe AC 1 PH+N 10 kA	32 A	1	SIE5SY4532-7	13,41 €	0,00 €
106		Courbe AC 1 PH+N 15 kA	10 A	1	SIE5SY7510-7	18,07 €	0,00 €
107		Courbe AC 1 PH+N 15 kA	16 A	1	SIE5SY7516-7	18,07 €	0,00 €
108		Courbe AC 1 PH+N 15 kA	20 A	1	SIE5SY7520-7	18,07 €	0,00 €
109		Courbe AC 1 PH+N 15 kA	25 A	1	SIE5SY7525-7	18,07 €	0,00 €
110		Courbe AC 1 PH+N 15 kA	32 A	1	SIE5SY7532-7	21,68 €	0,00 €
111		Courbe AC 3 PH+N 4,5 kA	10 A	1	SCHA9P71710	46,92 €	0,00 €
112		Courbe AC 3 PH+N 4,5 kA	16 A	1	SCHA9P71716	51,95 €	0,00 €
113		Courbe AC 3 PH+N 4,5 kA	20 A	1	SCHA9P71720	51,95 €	0,00 €
114		Courbe AC 3 PH+N 4,5 kA	25 A	1	SCHA9P71725	57,85 €	0,00 €
115	Courbe AC 3 PH+N 4,5 kA	32 A	1	SCHA9P71732	59,18 €	0,00 €	
116	Courbe AC 3 PH+N 4,5 kA	40 A	1	SCHA9P71740	71,28 €	0,00 €	
117	Courbe AC 3 PH+N 4,5 kA	63 A	1	ABB350444	32,86 €	0,00 €	
118	Courbe AC 3 PH+N 4,5 kA	100 A	1	ABB744446	71,17 €	0,00 €	
119	Courbe AC 3 PH+N 6 kA	10 A	1	LEG406908	47,41 €	0,00 €	
120	Courbe AC 3 PH+N 6 kA	16 A	1	LEG406910	47,41 €	0,00 €	
121	Courbe AC 3 PH+N 6 kA	20 A	1	LEG406911	47,41 €	0,00 €	

N° de ligne	Type de produit	Article	Puissance ou Longueur	Unité	Marque	Prix Unit hors TVA	
122	Disjoncteur	Courbe AC 3 PH+N 6 kA	25 A	1	LEG406912	53,34 €	0,00 €
123		Courbe AC 3 PH+N 6 kA	32 A	1	LEG406913	54,94 €	0,00 €
124		Courbe AC 3 PH+N 6 kA	40 A	1	ABB350442	29,18 €	0,00 €
125		Courbe AC 3 PH+N 6 kA	63 A	1	ABB350444	32,86 €	0,00 €
126		Courbe AC 3 PH+N 6 kA	100 A	1	ABB744446	71,17 €	0,00 €
127		Courbe AC 3 PH+N 10 kA	10 A	1	SIE5SY4610-7	26,51 €	0,00 €
128		Courbe AC 3 PH+N 10 kA	16 A	1	SIE5SY4616-7	26,51 €	0,00 €
129		Courbe AC 3 PH+N 10 kA	20 A	1	SIE5SY4620-7	26,51 €	0,00 €
130		Courbe AC 3 PH+N 10 kA	25 A	1	SIE5SY4625-7	26,51 €	0,00 €
131		Courbe AC 3 PH+N 10 kA	32 A	1	SIE5SY4632-7	31,81 €	0,00 €
132		Courbe AC 3 PH+N 10 kA	40 A	1	SIE5SY4640-7	39,33 €	0,00 €
133		Courbe AC 3 PH+N 10 kA	63 A	1	SIE5SY4663-7	55,75 €	0,00 €
134		Courbe AC 3 PH+N 10 kA	100 A	1	SIE5SP4491-7	93,20 €	0,00 €
135		Courbe AC 3 PH+N 15 kA	10 A	1	SIE5SY7610-7	43,28 €	0,00 €
136		Courbe AC 3 PH+N 15 kA	16 A	1	SIE5SY7616-7	43,28 €	0,00 €
137		Courbe AC 3 PH+N 15 kA	20 A	1	SIE5SY7620-7	43,28 €	0,00 €
138		Courbe AC 3 PH+N 15 kA	25 A	1	SIE5SY7625-7	43,28 €	0,00 €
139		Courbe AC 3 PH+N 15 kA	32 A	1	SIE5SY7632-7	52,08 €	0,00 €
140		Courbe AC 3 PH+N 15 kA	40 A	1	SIE5SY7640-7	64,07 €	0,00 €
141		Courbe AC 3 PH+N 15 kA	63 A	1	SIE5SY7663-7	90,23 €	0,00 €
142		Courbe AC 3 PH+N 15 kA	100 A	1	ABB744446	71,17 €	0,00 €
143		Courbe D 2P	16 A	1	LEG408015	35,28 €	0,00 €
144		Courbe D 2P	20 A	1	LEG408016	35,28 €	0,00 €
145		Bloc différentiel 1PN 30 mA	20 A	1	SCHA9Q11225	101,77 €	0,00 €
146		Bloc différentiel 1PN 30 mA	25 A	1	SCHA9Q11225	101,77 €	0,00 €
147		Bloc différentiel 1PN 300 mA	25 A	1	SCHA9Q14225	97,75 €	0,00 €
148		Bloc différentiel 2P 30 mA	25 A	1	SCHA9Q11225	101,77 €	0,00 €
149		Bloc différentiel 2P 30 mA	40 A	1	LEG410401	85,42 €	0,00 €

N° de ligne	Type de produit	Article	Puissance ou Longueur	Unité	Marque	Prix Unit hors TVA	
150	Différentiel	Bloc différentiel 2P 30 mA	63 A	1	LEG410402	132,43 €	0,00 €
151		Bloc différentiel 4P 30 mA	25 A	1	SCHA9Q11425	122,43 €	0,00 €
152		Bloc différentiel 4P 30 mA	40 A	1	LEG410505	99,67 €	0,00 €
153		Bloc différentiel 4P 30 mA	63 A	1	LEG410506	162,54 €	0,00 €
154		Bloc différentiel 4P 300 mA	25 A	1	SCHA9Q14425	99,28 €	0,00 €
155		Bloc différentiel 4P 300 mA	40 A	1	LEG410511	79,47 €	0,00 €
156		Bloc différentiel 4P 300 mA	63 A	1	LEG410512	106,03 €	0,00 €
157		Interdifférentiel 1PN 30 mA	20 A	1	LEG411631	32,83 €	0,00 €
158		Interdifférentiel 1PN 30 mA	25 A	1	LEG411610	31,34 €	0,00 €
159		Interdifférentiel 1PN 300 mA	25 A	1	LEG411634	50,93 €	0,00 €
160		Interdifférentiel 2P 30 mA	25 A	1	LEG411631	32,83 €	0,00 €
161		Interdifférentiel 2P 30 mA	40 A	1	LEG411632	33,38 €	0,00 €
162		Interdifférentiel 2P 30 mA	63 A	1	LEG411633	48,35 €	0,00 €
163		Interdifférentiel 4P 30 mA	25 A	1	LEG411660	82,93 €	0,00 €
164		Interdifférentiel 4P 30 mA	40 A	1	LEG411652	116,51 €	0,00 €
165		Interdifférentiel 4P 30 mA	63 A	1	LEG411653	157,45 €	0,00 €
166		Interdifférentiel 4P 300 mA	25 A	1	LEG411664	71,41 €	0,00 €
167		Interdifférentiel 4P 300 mA	40 A	1	LEG411665	71,41 €	0,00 €
168	Interdifférentiel 4P 300 mA	63 A	1	LEG411666	90,43 €	0,00 €	
169	Embase	Embase à cheville standard		1	LEG031880	0,24 €	0,00 €
170	Enrouleur	Enrouleur 4PC 16A	10M	1	LEG090970	48,37 €	0,02 €
171		Enrouleur 4PC 16A	25M	1	BIZ700972	35,57 €	0,02 €
172	Fiche	2 P+T caoutchouc étanche mâle	16 A	1	BIZ700930	2,96 €	0,02 €
173		2 P+T caoutchouc étanche femelle	16 A	1	BIZ700931	3,89 €	0,02 €
174		2 P+T PLEXO	20 A	1	LEG069731	6,13 €	0,00 €
175		2 P+T PLEXO	32 A	1	LEG055872	41,79 €	0,00 €
176		3 P+N+T PLEXO	20 A	1	LEG055637	10,07 €	0,00 €
177		3 P+N+T PLEXO	32 A	1	LEG055857	21,07 €	0,00 €
178		3 P+N+T PLEXO	63 A	1	SCH81383	41,08 €	0,00 €

N° de ligne	Type de produit	Article	Puissance ou Longueur	Unité	Marque	Prix Unit hors TVA	Prix Unit hors TVA
179		Femelle 10/16 A + T blanc		1	BIZ700944	1,96 €	0,02 €
180		Mâle 10/16 A + T blanc		1	BIZ700943	0,92 €	0,02 €
181		Femelle 2P+T caout. noir à vis		1	BIZ700931	4,25 €	0,02 €
182		Mâle 2P+T caout. noir à vis		1	BIZ700930	3,22 €	0,02 €
183		VDI fiche inform.RJ45 écrantée		1	LEG051704	2,56 €	0,00 €
184		Télévision mâle diamètre 9,5		1	LEG050009	1,34 €	0,00 €
185	Gaine	TPC Diamètre 32 Rouge	1 M	1	JAN6008	0,77 €	0,00 €
186		TPC Diamètre 40 Rouge	1 M	1	JAN2127	0,60 €	0,00 €
187		TPC Diamètre 63 Rouge	1 M	1	JAN2071	0,99 €	0,00 €
188		16G 3G1,5 Préfilé	100 M	1	TUEPREFILED163G15BMVJ	59,45 €	0,00 €
189		16G 3G2,5 Préfilé	100 M	1	TUEPREFILED203G25BRVJ	88,88 €	0,00 €
190		Tube IRO 20mm	3 M	1	IBOB28960	0,85 €	0,00 €
191		Tube IRO 25mm	3 M	1	IBOB28970	1,06 €	0,00 €
192		Tube IRO 32mm	3 M	1	IBOB28980	1,57 €	0,00 €
193		Tube IRO 40mm	3 M	1	IBOB28990	2,62 €	0,00 €
194		Tube IRO 63mm	3 M	1	IBOB29010	6,16 €	0,00 €
195	Goulotte	20 x 12,5 blanche	2 M	1	IBOB08800	2,16 €	0,00 €
196		25 x 30 blanche	2M	1	IBOB00323	7,00 €	0,00 €
197		32 x 12,5 blanche	2M	1	IBOB08802	2,88 €	0,00 €
198		40 x 20 blanche	2M	1	IBOB00686	7,70 €	0,00 €
199		50x150 blanche	2M	1	LEG010432	36,26 €	0,00 €
200		52 x 20 blanche	2M	1	IBOB08808	8,36 €	0,00 €
201		60 x 20 blanche	2M	1	LEG030114	13,90 €	0,00 €
202		80 x 20 blanche	2M	1	IBOB08811	11,20 €	0,00 €
203		80 x 40 blanche	2M	1	IBOB00320	16,94 €	0,00 €
204		134 x 55 blanche	2M	1	IBOB04512	28,80 €	0,00 €
205		250 x 65 blanche	2M	1	IBOB00322	45,00 €	0,00 €
206	Horloge	Modulaire 24H avec réserve de marche		1	THB1800001	46,92 €	0,00 €
207		Modulaire hebdomadaire avec réserve de marche		1	THB6100403	74,11 €	0,00 €
208	Hublot	Applique blanche LED	4,5 W	1	EBE70700	20,88 €	0,00 €
209		Applique blanche LED à détecteur	4,5 W	1	EBE70705	30,24 €	0,00 €
210		Poussoir à encastrer	6 A	1	HAGWE022	4,86 €	0,00 €
211		Poussoir à encastrer à voyant	6 A	1	HAGWE023	5,56 €	0,00 €

N° de ligne	Type de produit	Article	Puissance ou Longueur	Unité	Marque	Prix Unit hors TVA	Prix Unit hors TVA
212	Interrupteur	Poussoir en saillie	6 A	1	LEG086006	7,50 €	0,00 €
213		Poussoir en saillie à voyant	6 A	1	LEG086005	9,36 €	0,00 €
214		Va et vient à encastrer	10A	1	HAGWE001	2,54 €	0,00 €
215		Va et vient en saillie	10A	1	LEG086001	5,49 €	0,00 €
216		Va et vient mosaïc	10AX	1	LEG077011L	4,52 €	0,00 €
217		Plaque 1 poste aluminium		1	LEG079302L	2,46 €	0,00 €
218		Prmosaic Plaque 2M		1	LEG078802L	1,22 €	0,00 €
219		Prmosaic Plaque 2x2M		1	LEG078804L	2,94 €	0,00 €
220		Cadre mosaïc 2M 40mm		1	LEG080281	2,34 €	0,00 €
221		Support Batibox 1 poste Griffes		1	LEG080261	2,36 €	0,00 €
222		Support Batibox 1 poste 2M		1	LEG080251	1,20 €	0,00 €
223		Support Batibox 2 postes / 4-5M		1	LEG080252	2,60 €	0,00 €
224		Cde motorisation volet roulants 3Positions		1	LEG077026	22,07 €	0,00 €
225		Poignée droite poly bleu		1	MAR511P0D18	8,26 €	0,00 €
226		Connecteur poly bleu		1	MAR3118015	31,38 €	0,00 €
227	Luminaire	Park étanche LED	18 W	1	ABIENANT1217B40	31,90 €	0,00 €
228		Park étanche LED	24 W	1	ABIENANT1525B40	39,60 €	0,00 €
229		Park étanche LED	36 W	1	ABIENANT1240B40	37,40 €	0,00 €
230		Park étanche LED	45 W	1	ABIENANT1558B40	44,00 €	0,00 €
231	Minuterie	De 1 à 7 minutes		1	THB0080804	23,56 €	0,00 €
232	Outillage	Testeur d'installation VAT		1	FR4SEFRAM63	46,48 €	0,00 €
233		2 P+T 250 V en saillie	16 A	1	LEG086027	4,61 €	0,00 €
234		2 P+T F/B gris 250 V en saillie	16 A	1	LEG069731	6,13 €	0,00 €
235		RJ45 C6 FTP MOSAIC	1M	1	LEG076562	8,53 €	0,00 €
236		RJ45 C6 FTP MOSAIC	2M	1	LEG076565	8,99 €	0,00 €
237		RJ45 C6 FTP MOSAIC	5M	1	LEG413008	29,59 €	0,00 €
238		Rallonge blanche M/F 16A	2M	1	BIZ700923	4,74 €	0,02 €
239		Rallonge blanche M/F 16A	5M	1	BIZ700924	6,00 €	0,02 €
240		Rallonge blanche M/F 16A	10M	1	BIZ700925	9,78 €	0,02 €

N° de ligne	Type de produit	Article	Puissance ou Longueur	Unité	Marque	Prix Unit hors TVA	
241	Prise	Rallonge noire M/F 16A	2M	1	BIZ700926	14,69 €	0,02 €
242		Rallonge noire M/F 16A	5M	1	BIZ700926	14,69 €	0,02 €
243		Rallonge noire M/F 16A	10M	1	BIZ700927	24,50 €	0,02 €
244		Sortie câble radiateur		1	BIZ700980	1,40 €	0,00 €
245		Sortie câble radiateur étanche		1	BIZ700983	2,57 €	0,00 €
246		Sortie câble radiateur à griffes		1	BIZ700982	1,71 €	0,00 €
247		Sortie câble radiateur étanche à griffes		1	BIZ700984	3,42 €	0,00 €
248		Prise 2P+T F/B borne auto		1	LEG067111	3,04 €	0,00 €
249		Enjoliveur 2P+T FB surface Titane		1	LEG068411	1,96 €	0,00 €
250		Multiprise de 4 3G1,5 16A	1,5 M	1	BIZ700964	6,13 €	0,02 €
251		Multiprise de 4 16A	1,5 M	1	BIZ700954	4,36 €	0,02 €
252		Multiprise de 6 3G1,5 16A	1,5 M	1	BIZ709915	5,07 €	0,02 €
253		Multiprise de 6 16A	1,5 M	1	BIZ709917	6,10 €	0,02 €
254		Prise Haut parleur femelle mosaïc		1	LEG078750	8,94 €	0,00 €
255		Prise Haut parleur femelle en saillie		1	LEG086039	11,88 €	0,00 €
256		Téléphone femelle mosaïc		1	LEG078738	8,84 €	0,00 €
257		Téléphone femelle en saillie		1	LEG086038	11,48 €	0,00 €
258		Télévision femelle mosaïc		1	LEG078782	6,67 €	0,00 €
259		Télévision femelle en saillie		1	LEG086040	8,91 €	0,00 €
260	Résine	Sachet 4A Gel d'étanchéité		1	TRM92800	12,89 €	0,00 €
261		Sachet 4B Gel d'étanchéité		1	TRM92801	21,31 €	0,00 €
262		Sachet 4C Gel d'étanchéité		1	TRM92802	37,04 €	0,00 €
263	Signalétique	Etiquette étroite Flèche		1	LEG061200	3,70 €	0,00 €
264		Etiquette danger électrique		1	CATAT-49/025	0,92 €	0,00 €
265		Etiquette BAES		1	LEG061003	3,70 €	0,00 €
266		Etiquette flèche BAES		1	LUM10401	0,78 €	0,00 €
267		Blanc 15mm		1	BIZ350012	1,05 €	0,00 €
268		Bleu 15mm		1	BIZ350014	1,05 €	0,00 €
269		Gris 15mm		1	BIZ350016	1,05 €	0,00 €
270		Jaune 15mm		1	BIZ350019	1,05 €	0,00 €
271		Jaune/vert 15mm		1	BIZ350017	1,05 €	0,00 €

N° de ligne	Type de produit	Article	Puissance ou Longueur	Unité	Marque	Prix Unit hors TVA	Prix Unit hors TVA
272	Scotch isolant	Noir 15mm		1	BIZ350013	1,05 €	0,00 €
273		Noir 30mm		1	TRM80278	13,33 €	0,00 €
274		Rouge 15mm		1	BIZ350015	1,05 €	0,00 €
275		Panaché 15mm		1	BIZ350010	1,07 €	0,00 €
276		Gaine thermorétractable Ø de 1.6 à 50.8 mm	1 M	1	BIZ215007	6,95 €	0,00 €
277		Gaine thermorétractable, assortiment de couleurs, 180 pièces environ		1	BIZ219002	49,73 €	0,00 €
278		Sortie de câbles	10 x 20		1	BIZ700982	1,71 €
279	20 x 32			1	BIZ700981	2,44 €	0,00 €
280	75 x 75			1	EBE325418	2,23 €	0,00 €
281	Source LED	942 R7S LED diam 12 mm	10 W	1	ARI2929	9,68 €	0,10 €
282		942 R7S LED diam 12 mm	15 W	1	ARI2972	9,68 €	0,10 €
283		Ampoule LED B22 3000K	5 W	1	OSR439832	2,73 €	0,10 €
284		Ampoule LED B22 3000K	10 W	1	ABIENGLSB22930	2,67 €	0,10 €
285		Ampoule LED B22 4000K	5 W	1	ABIENGLSB22940	2,67 €	0,10 €
286		Ampoule LED B22 4000K	10 W	1	ABIENGLSB22940	2,67 €	0,10 €
287		Ampoule LED E14 3000K	5 W	1	OSR438613	3,11 €	0,10 €
288		Ampoule LED E14 3000K	10 W	1	OSR439092	4,60 €	0,10 €
289		Ampoule LED E14 4000K	5 W	1	OSR437081	3,11 €	0,10 €
290		Ampoule LED E14 4000K	10 W	1	OSR439092	4,60 €	0,10 €
291		Ampoule LED E27 3000K	5 W	1	OSR961654	2,60 €	0,10 €
292		Ampoule LED E27 3000K	10 W	1	ABIENGLSE27930	2,31 €	0,10 €
293	Ampoule LED E27 4000K	5 W	1	OSR808416	2,73 €	0,10 €	
294	Ampoule LED E27 4000K	10 W	1	ABIENGLSE27940	2,67 €	0,10 €	
295	Ampoule LED E40 240V 4000K	45W	1	OSR124943	42,30 €	0,10 €	
296	Ampoule LED G24d-2 4000K	18 W équivalent LED	1	OSR024939	7,56 €	0,10 €	
297	Ampoule LED G24d-3 4000K	26 W équivalent LED	1	OSR024991	7,89 €	0,10 €	
298	Ampoule LED G24q-2 4000K	18 W équivalent LED	1	OSR135222	7,77 €	0,10 €	

N° de ligne	Type de produit	Article	Puissance ou Longueur	Unité	Marque	Prix Unit hors TVA	
299	Source LED	Ampoule LED G24q-3 4000K	26 W équivalent LED	1	OSR135260	9,35 €	0,10 €
300		Kit Spot Led blanc G5.3		1	ARI51044	12,00 €	0,10 €
301		Kit Spot Led blanc GU10		1	ABIENPCDL530	5,40 €	0,18 €
302		Néon LED S19	18 W équivalent LED	1	ARI2943	5,40 €	0,10 €
303		Plafonnier LED en saillie 3000K	15 W	1	ABIENBH15W30	24,20 €	0,17 €
304		Plafonnier LED en saillie 3000K	20 W	1	ABIENBH25W30	31,35 €	0,17 €
305		Plafonnier 600X600 LED en saillie 3000K	25 W	1	OSR392427 + OSR402843	39,50 €	0,00 €
306		Plafonnier 600X600 LED en saillie 3000K	30 W	1	TRI7383140 + TRI7100000	44,50 €	0,00 €
307		Plafonnier 600X600 LED en saillie 3000K	35 W	1	ABIENFP6060C30 + ABIENSM103B	45,40 €	0,00 €
308		Plafonnier LED en saillie 3000K dimmable	15 W	1	DC51002020	42,05 €	0,17 €
309		Plafonnier LED en saillie 3000K dimmable	20 W	1	DC51002022	60,95 €	0,17 €
310		Plafonnier 600X600 LED en saillie 3000K dimmable	25 W	1	TRN96634034 + TRN96634444	63,50 €	0,00 €
311		Plafonnier 600X600 LED en saillie 3000K dimmable	30 W	1	TRI7383151 + TRI7100000	59,00 €	0,00 €
312		Plafonnier 600X600 LED en saillie 3000K dimmable	35 W	1	OSR392502 + OSR402843	57,00 €	0,00 €
313		Plafonnier LED en saillie 4000K	15 W	1	ABIENBH15W40	21,00 €	0,17 €
314		Plafonnier LED en saillie 4000K	20 W	1	ABIENBH25W40	28,25 €	0,17 €
315		Plafonnier 600X600 LED en saillie 4000K	25 W	1	TRN96634034 + TRN96634444	66,68 €	0,00 €
316		Plafonnier 600X600 LED en saillie 4000K	30 W	1	TRI7383340 + TRI7100000	46,73 €	0,00 €
317		Plafonnier 600X600 LED en saillie 4000K	35 W	1	OSR142200 + OSR402843	41,48 €	0,00 €
318		Plafonnier LED en saillie 4000K dimmable	15 W	1	DC51002020	42,05 €	0,17 €
319	Plafonnier LED en saillie 4000K dimmable	20 W	1	DC51002022	60,95 €	0,17 €	
320	Plafonnier 600X600 LED en saillie 4000K dimmable	25 W	1	ABIENFPRO606040 + ABIENSM103B	55,76 €	0,00 €	

N° de ligne	Type de produit	Article	Puissance ou Longueur	Unité	Marque	Prix Unit hors TVA	
321	Source LED	Plafonnier 600X600 LED en saillie 4000K dimmable	30 W	1	ABIENFPRO606040 + ABIENSM103B	55,76 €	0,00 €
322		Plafonnier 600X600 LED en saillie 4000K dimmable	35 W	1	ARI50782 + ARI0099	46,16 €	0,00 €
323		Projecteur LED 4000K	10 W	1	ABIENFLH10W40	9,89 €	0,08 €
324		Projecteur LED 4000K	20 W	1	ABIENFLH20W40	15,53 €	0,17 €
325		Projecteur LED 4000K	30 W	1	ABIENFLH30W40	18,98 €	0,17 €
326		Projecteur LED 4000K	45 W	1	ABIENFLH50W40	30,94 €	0,17 €
327		Spot LED G5.3 3000K	4,5 W	1	OSR431218	4,40 €	0,10 €
328		Spot LED G5.3 3000K	6 W	1	ARI2975	3,50 €	0,10 €
329		Spot LED G5.3 4000K	4,5 W	1	OSR431157	4,40 €	0,10 €
330		Spot LED G5.3 4000K	6 W	1	ARI2976	3,50 €	0,10 €
331		Spot LED GU10 3000K	4,5 W	1	OSR260115	4,29 €	0,10 €
332		Spot LED GU10 3000K	6 W	1	ARI2981	1,75 €	0,10 €
333		Spot LED GU10 4000K	4,5 W	1	OSR260054	4,88 €	0,10 €
334		Spot LED GU10 4000K	6 W	1	ARI2982	1,75 €	0,10 €
335		Spot	Transformateur 12V		1	ARI0642	5,16 €
336	Starter	De 4 à 22 W		1	PHI697509	0,41 €	0,00 €
337		De 4 à 80 W		1	PHI697691	0,41 €	0,00 €
338		Starter ST 111		1	OSR854083	0,33 €	0,00 €
339		Starter ST 151 Longfife duo		1	OSR854045	0,33 €	0,00 €
340	Télerupteur	2P 230V	16 A	1	SCHA9C30112	44,37 €	0,00 €
341		Néon Lumière du jour (pour bureau)	18 W	1	OSR517797	1,85 €	0,13 €
342		Néon Lumière du jour (pour bureau)	36 W	1	OSR517872	2,07 €	0,13 €
343		Néon Lumière du jour (pour bureau)	58 W	1	OSR517957	2,00 €	0,13 €
344		Néon bloc de secours	8 W	1	OSR008912	1,82 €	0,13 €
345		F18W/865	18 W	1	OSR517773	1,60 €	0,13 €
346		T5 FHE 830	14 W	1	OSR591520	2,20 €	0,13 €
347		T5 FH 14W/827 HE	14W	1	OSR645919	2,20 €	0,13 €
348		T5 FH 36W/840 HE	36 W	1	PHI639486	2,70 €	0,13 €
349		T5 FH 14W/865	14W	1	OSR591544	1,66 €	0,13 €
350		T8 L 18W/827	18 W	1	OSR517834	1,76 €	0,13 €

N° de ligne	Type de produit	Article	Puissance ou Longueur	Unité	Marque	Prix Unit hors TVA	
351	Tube fluorescent	T8 L 18W/840	18 W	1	PHI631718	1,81 €	0,13 €
352		T8 L 18W/865	18 W	1	OSR517773	1,66 €	0,13 €
353		T8 L 36W/865	36 W	1	OSR517858	1,66 €	0,13 €
354		T8 L 36W/840	36 W	1	PHI632012	2,00 €	0,13 €
355		Lynx Q 840 GR10	16 W	1	SYL0028071	13,85 €	0,10 €
356		Lynx-de superia 840 4PN	18 W	1	PHI623348	3,12 €	0,13 €
357		Lynx-de superia 840 4PN	26 W	1	PHI623362	3,12 €	0,13 €
358		Master PL-C 2P 830 G24q2	13 W	1	OSR389059	2,77 €	0,13 €
359		Master PL-C 2P 840 G24q2	18 W	1	OSR017594	2,77 €	0,13 €
360		Master PL-C 2P 840 G24q2	26 W	1	OSR020303	2,86 €	0,13 €
361		Master PL-C 4 broches 840	26 W	1	OSR012049	2,77 €	0,13 €
362		Master PL-L 827/4P	18 W	1	OSR010748	3,32 €	0,13 €
363		Master PL-T 840/4P	42 W	1	OSR425627	5,65 €	0,13 €
364		Master TL5 HE 830	14 W	1	PHI639387	2,30 €	0,13 €
365		Master TL5 HE 840	14 W	1	PHI639400	2,50 €	0,13 €
366		Master TL-D Super 80 840	18 W	1	PHI631718	1,74 €	0,13 €
367		Master TL-D Super 80 840	36 W	1	PHI632012	1,85 €	0,13 €
368		Master TL-D Super 80 840	58 W	1	PHI632197	2,14 €	0,13 €
369	Wago	Borne 3 entrées		100	WAG2273-203	10,35 €	0,00 €
370		Borne 4 entrées		100	WAG2273-204	13,25 €	0,00 €
371		Borne 8 entrées		50	WAG2273-208	10,16 €	0,00 €
TOTAUX HT						8 934,35 €	18,30 €
MONTANTS TVA						1 786,87 €	3,66 €
TOTAUX TTC						10 721,22 €	21,96 €
MONTANT TOTAL EN € TTC servant à l'analyse des offres						<u>10 743,18 €</u>	

N° de ligne	Type de produit	Article	Puissance ou Longueur	Unité	Marque	Prix Unit hors TVA
-------------	-----------------	---------	-----------------------	-------	--------	--------------------

Envoyé en préfecture le 01/06/2021
 Reçu en préfecture le 01/06/2021
 Affiché le
 ID : 083-288300403-20210531-B21_09-DE

À Draguignan le 22 Avril 2021

À Draguignan, le

Le candidat,
 (signature et cachet)

Pour le Pouvoir Adjudicateur,
 (signature)

Bruno LANDECKER
 Directeur du Pôle Côte d'azur REXEL

Bruno
LANDECKER
R

Signature
 numérique de
 Bruno LANDECKER
 Date : 2021.04.22
 09:18:17 +02'00'

SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DU VAR
Centre Jacques Vion
87, boulevard Colonel Michel Lafourcade
CS 30255
83007 – DRAGUIGNAN CEDEX

Envoyé en préfecture le 01/06/2021

Reçu en préfecture le 01/06/2021

Affiché le

ID : 083-288300403-20210531-B21_09-DE



ACTE D'ENGAGEMENT

ATTRI1

A - Objet de la consultation et de l'acte d'engagement.

■ Objet de la consultation :

MAINTENANCE DES TOITURES DES BATIMENTS DU SDIS DU VAR

■ Code CPV principal :

45261900-3 / 50700000-2

■ Cet acte d'engagement correspond :

(Cocher les cases correspondantes.)

1.

à l'ensemble du marché public *(en cas de non allotissement)*.

au lot n°..... :

2.

à l'offre de base

à la variante suivante :

aux prestations supplémentaires.

B - Engagement du candidat.

B1 - Identification et engagement du candidat :

(Cocher les cases correspondantes.)

Après avoir pris connaissance des pièces constitutives du marché public suivantes :

CCAP et son annexe

CCAG-FCS

CCT et mémoires

Autres : BPU

et conformément à leurs clauses et stipulations,

Engagement du candidat seul

Nom, prénom et qualité du signataire :

Mauris Jean-Sébastien gérant de la société NOVI ETANCHEITE

agissant pour mon propre compte – Indiquer l'adresse :

.....
.....
.....

agissant pour le compte de la société - Indiquer le nom, l'adresse :

.....NOVI ETANCHEITE.....
.....3, RUE FONDERE 13004 MARSEILLE

agissant pour le compte de la personne publique candidate - Indiquer le nom, l'adresse :

.....
.....
.....

Engagement du candidat en groupement d'opérateurs économiques

- 1er co-contractant (mandataire) : Nom, prénom et qualité du signataire :

.....

agissant pour mon propre compte – Indiquer l'adresse :

.....
.....
.....

agissant pour le compte de la société - Indiquer le nom, l'adresse :

.....
.....
.....

agissant pour le compte de la personne publique candidate - Indiquer le nom, l'adresse :

.....
.....
.....

Jw

agissant en tant que mandataire pour l'ensemble des entrepreneurs
lettre de candidature en date du

du groupement solidaire

du groupement conjoint

mandataire solidaire

mandataire non solidaire

- 2ème co-contractant : Nom, prénom et qualité du signataire :

.....

agissant pour mon propre compte – Indiquer l'adresse :

.....
.....
.....

agissant pour le compte de la société - Indiquer le nom, l'adresse :

.....
.....
.....

agissant pour le compte de la personne publique candidate - Indiquer le nom, l'adresse :

.....
.....
.....

- 3ème co-contractant : Nom, prénom et qualité du signataire :

.....

agissant pour mon propre compte – Indiquer l'adresse :

.....
.....
.....

agissant pour le compte de la société - Indiquer le nom, l'adresse :

.....
.....
.....

agissant pour le compte de la personne publique candidate - Indiquer le nom, l'adresse :

.....
.....

Jm

s'engage(nt) à livrer les fournitures demandées aux prix et conditions indiqués ci-dessous :

voir Bordereau de Prix Unitaires (BPU)

Pour la maintenance curative

➤ Cout horaire de la main d'œuvre

Cout horaire hors TVA

90

Montant de la TVA

18

Montant annuel TTC

108

Quatre vingt dix euros HT (en lettres)

➤ Déplacement sur site (A/R sur n'importe quel site du SDIS)

Montant forfaitaire de déplacement d'un technicien hors TVA.....

630

Montant de la TVA

126

Montant forfaitaire de déplacement d'un technicien TTC.....

756

Six cent trente euros euros HT (en lettres)

B2 - Répartition des prestations (en cas de groupement conjoint) :

(Les membres du groupement conjoint indiquent dans le tableau ci-dessous la répartition des prestations que chacun d'entre eux s'engage à réaliser.)

Désignation des membres du groupement conjoint	Prestations exécutées par les membres du groupement conjoint	
	Nature de la prestation	Montant HT de la prestation

Jm

B3 - Compte (s) à créditer (Joindre un relevé d'identité bancaire ou postal) :

Candidat seul ou co-traitant 1 mandataire du groupement ou compte joint du groupement :

Nom de l'établissement (BIC) : **CEPAFRPP131**Numéro de compte (IBAN) : **FR76 1131 5000 0108 0123 604 249**Co-traitant 2 : (en cas de groupement conjoint)

Nom de l'établissement (BIC) :

Numéro de compte (IBAN) :

Co-traitant 3 : (en cas de groupement conjoint)

Nom de l'établissement (BIC) :

Numéro de compte (IBAN) :

B4 - Avance (article R2191-3 du code de la commande publique du 1^{er} avril 2019) :

Sans objet

B5 - Durée d'exécution du marché public ou de l'accord-cadre :

La durée d'exécution du marché public est d'un an, à compter :

- de la date de réception par le titulaire de la notification du marché public ;
- de la date de notification de l'ordre de service ou du premier bon de commande ;
- de la date de début d'exécution prévue par le marché public lorsqu'elle est postérieure à la date de notification.

Le marché public est reconductible : NON OUI

Si oui, préciser :

- Nombre des reconductions : **3**
- Durée des reconductions : **un an chacune, soit 3 ans au total.**

C - Signature de l'offre par l'opérateur économique.

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature
Jean-Sébastien MAURS Gérant de NOVI ETANCHEITE	Marseille, le : 18/05/2021	EURL NOVI ETANCHEITE 3 RUE FONDRE 13004 MARSEILLE CAPITAL DE 1 000 euros RCS MARSEILLE N° 833 985 427 000016 TVA N° 833 985 427

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente

Sm

D - Identification du Pouvoir Adjudicateur.

- Désignation du Pouvoir Adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice) :

Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) du Var
Centre Jacques Vion
87, boulevard Colonel Michel LAFOURCADE
CS 30255
83007 DRAGUIGNAN Cedex
Téléphone : 04.94.60.37.70 – Télécopieur : 04.94.60.32.04

- Nom, prénom, qualité du signataire du marché public ou de l'accord-cadre :

Le Pouvoir Adjudicateur est le SDIS du Var, représenté par Monsieur le président de son Conseil d'Administration, Dominique LAIN.

- Personne habilitée à donner les renseignements prévus aux articles R 2191-60 et suivants du Code de la Commande Publique du 1^{er} avril 2019 (nantissements ou cessions de créances) :

Monsieur le Chef du Service Finances – Exécution budgétaire
Même adresse que ci-dessus.
Téléphone : 04.94.60.37.39 – Télécopieur : 04.94.60.32.01

- Désignation, adresse, numéro de téléphone du comptable assignataire :

Madame le Payeur Départemental du Var
375, avenue de Siblas – BP 834
83051 TOULON Cedex
Téléphone : 04.94.18.50.70

- Imputation budgétaire :

615221 / 6156 / 21735 / 2135

E - Décision du Pouvoir Adjudicateur.

La présente offre est acceptée.

À Draguignan, le

Pour le Pouvoir Adjudicateur,

F. Nantissement ou de cession de créances¹

■ Copie délivrée en unique exemplaire pour être remise à l'établissement de crédit ou à un fournisseur en cas de cession ou de nantissement de créance de :

1 La totalité du marché dont le montant est de : *(indiquer le montant en chiffres et en lettres en TTC)*

.....

2 La totalité du bon de commande n° afférent au marché *(indiquer le montant en chiffres et en lettres en TTC)* :

.....

3 La partie des prestations que le titulaire n'envisage pas de confier à des sous-traitants bénéficiant du paiement direct, est évaluée à *(indiquer le montant en chiffres et en lettres en TTC)* :

.....

4 La partie des prestations évaluée à *(indiquer le montant en chiffres et en lettres en TTC)* :

.....

et devant être exécutée par en qualité de :

membre d'un groupement d'entreprise

sous-traitant

À

, le

²

¹ A remplir par l'acheteur (personne compétente pour signer le marché) en original sur une photocopie.

² Date et signature originales

SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DU VAR
Centre Jacques Vion
87, boulevard du Colonel Michel LAFOURCADE
83300 - DRAGUIGNAN CEDEX



MARCHE PUBLIC N° 2109_01

MAINTENANCE DES TOITURES DES BATIMENTS DU SDIS DU VAR

BORDEREAU DE PRIX (BP)

Document contractuel

NB: Ce document doit être complété intégralement sous peine de rendre l'offre irrégulière.

MAINTENANCE CURATIVE

Envoyé en préfecture le 01/06/2021

Reçu en préfecture le 01/06/2021

Affiché le

SLOW

ID : 083-288300403-20210531-B21_09-DE

Désignation	Unité	Prix € HT
Location de la Nacelle	Forfait à la journée	260,00

Réfection d'une toiture terrasse

Désignation	Unité	Prix € HT
Mise en sécurité et balisage du chantier	Forfait	71,50
Manipulation du gravier pour réemploi, y compris régilage	m ²	5,20
Arrachage de l'étanchéité existante et de l'isolation, y compris les relevés d'étanchéité	m ²	13,00
Fourniture et mise en œuvre d'une nouvelle isolation, y compris reprise du pare vapeur	m ²	10,40
Fourniture et mise en œuvre d'une nouvelle étanchéité bitume	m ²	15,76
Fourniture et mise en œuvre d'une nouvelle étanchéité PVC	m ²	11,65
Mise en place de relevés périphériques bitume	ml	9,20
Mise en place de relevés périphériques PVC	ml	9,20
Vérification et remise en état des écoulements pluviaux	u	97,50
Reprise des joints d'étanchéité	ml	3,90
Réfection solin	ml	15,08
Fourniture et pose d'une solinette avec joint mastic	ml	8,32
Traitement des joints de dilatation	ml	18,25
Descente et mise en décharge des gravois	Forfait	5,20
Mise en eau et essais	Forfait	780,00
Nettoyage de fin de chantier	Forfait	117,00
Refixation du bardage	Forfait	91,00
Total HT 1 :		1542,16

Réfection d'une toiture en bac acier

Désignation	Unité	Prix € HT
Mise en sécurité et balisage du chantier	Forfait	71,50
Dépose des fixations et remplacement par cavaliers avec joints néoprène	Forfait	5,20
Fourniture et pose d'un joint sur recouvrement tôle et pliage à la pince	ml	14,30
Fourniture et pose de couvertine sur patte galva	ml	36,40
Mise en place de relevés périphériques	ml	16,90
Traitement des joints de dilatation	ml	33,80
Descente et mise en décharge des gravois	Forfait	6,50
Nettoyage de fin de chantier	Forfait	117,00
Mise en eau et essais	Forfait	585,00
Total HT 2 :		886,60

Total HT 1 + 2 : 2428,76**T.V.A. à 20 % :** 485,75**Montant total € TTC du BPU servant a l'analyse des offres** 2914,51**MAINTENANCE PRÉVENTIVE**

Désignation	Toitures terrasses	Toitures métalliques	Mètres (toutes toitures conformes)	
BORMES		X	1310	1 170 €
BRIGNOLES	X		350	650 €
CAVALAIRE		X	581	650 €
COLLOBRIERES		X	242	910 €
CUERS		X	600	650 €
DD SIS	X	X	7000	2 860 €
DRAGUIGNAN		X	1500	910 €
GPT EST - FREJUS	X		160	455 €
FREJUS	X		140	1 235 €
GONFARON	X		70	650 €
GRIMAUD	X		1615	910 €
HYERES	X		2400	910 €
LA GARDE	X		450	650 €
LA LONDE		X	500	910 €
LA SEYNE MAUVEOU	X	X	2160	910 €
LE LUC	X		130	455 €
GPT CENTRE - LE LUC	X		427	650 €
LE MUY	X		150	650 €
LES MAYONS	X		172	650 €
SAINT CYR	X		100	910 €
SAINT RAPHAEL	X		341	650 €
SAINTE MAXIME	X		75	650 €
SIGNES	X		300	650 €
SIX FOURS	X		401	650 €
SOLLIES PONT	X		535	650 €
TOULON CENTRE	X		3500	910 €
TOULON OUEST	X		3100	910 €
GPT OUEST - TOULON	X		450	455 €
VIDAUBAN	X		650	650 €
Total HT :				23 920 €
T.V.A. à 20 % :				4 784 €
Montant total € TTC du BPU servant a l'analyse des offres				28 704 €

A Marseille ,Le: 17/05/2021
L'opérateur économique: Jean-Sebastien MAURS

A ,Le
Le Pouvoir Adjudicateur

EURL NOVI-ETANCHEITE
3 RUE FONDERE 13004 MARSEILLE
CAPITAL DE 1000 euros
RCS MARSEILLE N° 833 985 427 000016
TVA N° 833 985 427



ACTE D'ENGAGEMENT

ATTRI1

A - Objet de la consultation et de l'acte d'engagement.

■ Objet de la consultation :

CARBURANTS A LA POMPE DESTINES A APPROVISIONNER LES VEHICULES DES CIS DU VAR

■ Code CPV principal :

09134200-9 / 09132100-4

■ Cet acte d'engagement correspond :

(Cocher les cases correspondantes.)

- à l'ensemble du marché public *(en cas de non allotissement)*.
- au lot n° 1 : Fourniture de divers carburants à la pompe destinés à l'approvisionnement des véhicules du Centre d'Incendie et de Secours des Arcs sur argens.**
- à l'offre de base.
- à la variante suivante :
- aux prestations supplémentaires.

B - Engagement du candidat.

B1 - Identification et engagement du candidat :

(Cocher les cases correspondantes.)

Après avoir pris connaissance des pièces constitutives du marché public suivantes,

- CCAP**
- CCAG-FCS**
- CCT et cadre de réponse au dossier technique**
- Autres :

et conformément à leurs clauses et stipulations,

Engagement du candidat seul

Nom, prénom et qualité du signataire :
VINCENT FOURNIER

RESPONSABLE SERVICE CLIENTS CENTRALISES ET MARCHES PUBLICS

.....
.....
.....
.....

agissant pour mon propre compte.

.....
.....
.....

agissant pour le compte de la société - Indiquer le nom, l'adresse :

TOTAL MARKETING France

562 AVENUE DU PARC DE L'ILE 92000 NANTERRE

.....

agissant pour le compte de la personne publique candidate - Indiquer le nom, l'adresse :

.....
.....
.....

Engagement du candidat en groupement d'opérateurs économique

- 1er co-contractant (mandataire)

Nom, prénom et qualité du signataire :

.....
.....
.....
.....

agissant pour mon propre compte.

.....
.....
.....

agissant pour le compte de la société - Indiquer le nom, l'adresse :

.....
.....
.....

agissant pour le compte de la personne publique candidate - Indiquer le nom, l'adresse :

.....
.....
.....

agissant en tant que mandataire pour l'ensemble des entrepreneurs groupés qui ont signé la lettre de candidature en date du

du groupement solidaire

du groupement conjoint

mandataire solidaire

mandataire non solidaire



- 2ème co-contractant

Nom, prénom et qualité du signataire :

.....
.....
.....
.....
.....

agissant pour mon propre compte.

.....
.....
.....

agissant pour le compte de la société - Indiquer le nom, l'adresse :

.....
.....
.....

agissant pour le compte de la personne publique candidate - Indiquer le nom, l'adresse :

.....
.....
.....

- 3ème co-contractant

Nom, prénom et qualité du signataire :

.....
.....
.....
.....

agissant pour mon propre compte.

.....
.....
.....

agissant pour le compte de la société - Indiquer le nom, l'adresse :

.....
.....
.....

agissant pour le compte de la personne publique candidate - Indiquer le nom, l'adresse :

.....
.....
.....

m'engage/nous engageons à livrer les fournitures demandées et à exécuter les prestations demandées :

aux prix indiqués ci-dessous :

<u>TYPE DE CARBURANTS</u>	(cocher la case correspondante) <input type="checkbox"/> PRIX € TTC du litre à la pompe, au 01/04/2021 <input checked="" type="checkbox"/> PRIX € TTC du litre au barème, au 01/04/2021
GASOIL	1.474.....€*
Et/ou	
GASOIL SUPERIEUR	1.514.....€*

<u>TYPE DE CARBURANTS</u>	(cocher la case correspondante) <input type="checkbox"/> PRIX € TTC du litre à la pompe, au 01/04/2021 <input checked="" type="checkbox"/> PRIX € TTC du litre au barème, au 01/04/2021
SUPER SANS PLOMB 98	1.694.....€*
Et/ou	
SUPER SANS PLOMB 95	1.644.....€*
Et/ou	
SUPER SANS PLOMB 95 E10	1.594.....€*

*(le prix ne peut correspondre à celui d'une offre promotionnelle ; exemple : prix « coutant »)

REMISE CONSENTIE SUR LE PRIX A LA POMPE OU AU BAREME	0.0385€HT/L
--	-------------------

Gestion par support magnétique ou à puce (joindre les conditions générales de mise à disposition des supports magnétiques ou à puce)	<input checked="" type="checkbox"/> PRIX HT... 14€/an/support magnétique ou à puce
	<input type="checkbox"/> Tarif joint

B2 - Répartition des prestations (en cas de groupement conjoint) :

(Les membres du groupement conjoint indiquent dans le tableau ci-dessous la répartition des prestations que chacun d'entre eux s'engage à réaliser.)

Désignation des membres du groupement conjoint	Prestations exécutées par les membres du groupement conjoint	
	Nature de la prestation	Montant HT de la prestation

B3 - Compte (s) à créditer (Joindre un relevé d'identité bancaire ou postal) :Candidat seul ou co-traitant 1 mandataire du groupement ou compte joint du groupement

Nom de l'établissement (BIC) : BNP PARIBAS

Numéro de compte (IBAN) : FR76 3000 4013 2800 0105 5321 704

Cotraitant 2 : (en cas de groupement conjoint)

Nom de l'établissement (BIC) :

Numéro de compte (IBAN) :

Cotraitant 3 : (en cas de groupement conjoint)

Nom de l'établissement (BIC) :

Numéro de compte (IBAN) :

B4 - Avance (article R2191-3 du code de la commande publique du 1^{er} avril 2019) :

Sans objet

B5 - Durée d'exécution du marché public ou de l'accord-cadre :

La durée d'exécution du marché public est d'un an, à compter :

- du 10 août 2021 ;
- de la date de notification de l'ordre de service ou du premier bon de commande ;
- de la date de début d'exécution prévue par le marché public lorsqu'elle est postérieure à la date de notification.

Le marché public est reconductible : NON OUI

Si oui, préciser :

- Nombre des reconductions : 3 ;
- Durée des reconductions : un an chacune, soit au total 3 ans.

C - Signature de l'offre par l'opérateur économique.

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature
VINCENT FOURNIER RESPONSABLE SERVICE CLIENTS CENTRALISES ET MARCHES PUBLICS	04/05/2021	

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente

D - Identification du pouvoir adjudicateur.

- Désignation du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice) :

Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) du Var
Centre Jacques Vion
87, boulevard Colonel Michel LAFOURCADE
CS 30255
83007 DRAGUIGNAN Cedex
Téléphone : 04.94.60.37.70 – Télécopieur : 04.94.60.32.04

- Nom, prénom, qualité du signataire du marché public ou de l'accord-cadre :

Le pouvoir adjudicateur est le SDIS du Var, représenté par Monsieur Le président de son conseil d'administration, Dominique LAIN.

- Personne habilitée à donner les renseignements prévus aux articles R 2191-60 et suivants du Code de la Commande Publique du 1^{er} avril 2019 (nantissements ou cessions de créances) :

Monsieur le Chef du Service Finances – Exécution budgétaire
Même adresse que ci-dessus.
Téléphone : 04.94.60.37.39 – Télécopieur : 04.94.60.32.01

- Désignation, adresse, numéro de téléphone du comptable assignataire :

Madame le Payeur Départemental du Var
375, avenue de Siblas – BP 834
83051 TOULON Cedex
Téléphone : 04.94.18.50.70

- Imputation budgétaire :

60622

E - Décision du pouvoir adjudicateur.

La présente offre est acceptée.

A : Draguignan, le

Pour le Pouvoir Adjudicateur

F. Nantissement ou de cession de créances¹

■ Copie délivrée en unique exemplaire pour être remise à l'établissement de crédit ou à un fournisseur en cas de cession ou de nantissement de créance de :

1 La totalité du marché dont le montant est de : *(indiquer le montant en chiffres et en lettres en TTC)*

.....

2 La totalité du bon de commande n° afférent au marché *(indiquer le montant en chiffres et en lettres en TTC)* :

.....

3 La partie des prestations que le titulaire n'envisage pas de confier à des sous-traitants bénéficiant du paiement direct, est évaluée à *(indiquer le montant en chiffres et en lettres en TTC)* :

.....

4 La partie des prestations évaluée à *(indiquer le montant en chiffres et en lettres en TTC)* :

.....

et devant être exécutée par en qualité de :

membre d'un groupement d'entreprise

sous-traitant

A

, le

2

¹ A remplir par l'acheteur (personne compétente pour signer le marché) en original sur une photocopie.

² Date et signature originales



SDIS DU VAR (83)



ANNEXE À L'ACTE D'ENGAGEMENT
BORDEREAU DES PRIX CARTE
OFFRE "UNIPRO"

Avec la carte TOTAL ACTYS

Bénéficiez d'un tarif unique par carburant (prix centralisé - prix barème) quel que soit le lieu d'enlèvement (Stations **TOTAL, ELAN, TOTAL Access**)

Une remise sera appliquée à ce prix barème quel que soit le lieu d'enlèvement.

NATURE DES CARBURANTS	Facturation au Prix Centralisé Barème du 01/04/2021 (Prix en €/L HT)	Rabais contractuel (en €/L HT) Applicable uniquement au réseau Français	Prix unitaire HT au L avec rabais	TVA 20%	Prix €/L TTC avec rabais
GAZOLE B7	1,2283	0,0385	1,1898	0,2380	1,428
GAZOLE EXCELLIUM	1,2617	0,0385	1,2232	0,2446	1,468
SP98 Excellium	1,4117	0,0385	1,3732	0,2746	1,648
SP95-E5	1,3700	0,0385	1,3315	0,2663	1,598
SP95-E10	1,3283	0,0385	1,2898	0,2580	1,548

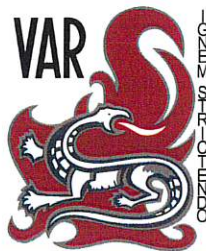


LA CARTE ACTYS				
Pack	Abonnement annuel par carte (HT Avant remise)	Remise sur abonnement HT	Abonnement annuel / carte (HT Après remise)	Services Inclus
UNIPRO EQUILIBRE	18 €	4 €	14 €	Carte + Outil de gestion de flotte TOTAL FLEET + Protection perte et vol + Suivi des éléments de facturation
Frais actions Back Office.	3 € HT par action. Gratuit si exécuté sur votre espace client.			
SERVICES OPTIONNELS				
Option Electromobilité	5 € HT par carte + 0,50€ HT par transaction et 2% HT du montant des transactions TTC			
ANTA/Gestion automatisées des amendes	nous consulter			
Option Télématique / Boitiers connectés	nous consulter			
Péages Autoroutes, Tunnels & Ponts Parkings "VINCI - EFFIA-SAESMES-PARCUS- LPA-URBIS PARK-AEROPORTS de LYON et ORLY"	2% HT	= Montant des frais de gestion (sur montant TTC des transactions en France)		
	3% HT	= Montant des frais de gestion (sur montant TTC des transactions en Europe)		
Badge liber-t	12€ HT	= ASF (Vinci). Voir les conditions d'adhésion de l'opérateur		
	8,33€ HT/an	= BIP&GO (SANEF-SAPN). Voir les conditions d'adhésion de l'opérateur		
PASSANGO France	18 € HT	= Réserve au poids lourds en France. Abonnement annuel par badge		
PRODUITS BOUTIQUE	Les transactions autres que carburants (accessoires, lavages, lubrifiants, etc...) sont facturées au prix affiché en boutique			

A Nanterre, le 04/05/2021

Signature et cachet du fournisseur

TOTAL MARKETING FRANCE
 91 Boulevard de la République - 92000 Nanterre
 CARTES PÉTROLIÈRES
 12 Avenue du Parc de l'Île



ACTE D'ENGAGEMENT

ATTRI1

A - Objet de la consultation et de l'acte d'engagement.

Objet de la consultation :

CARBURANTS A LA POMPE DESTINES A APPROVISIONNER LES VEHICULES DES CIS DU VAR

Code CPV principal :

09134200-9 / 09132100-4

Cet acte d'engagement correspond :

(Cocher les cases correspondantes.)

- à l'ensemble du marché public *(en cas de non allotissement)*.
- au lot n° 2 : Fourniture de divers carburants à la pompe destinés à l'approvisionnement des véhicules du Centre d'Incendie et de Secours de Sanary.**
- à l'offre de base.
- à la variante suivante :
- aux prestations supplémentaires.

B - Engagement du candidat.

B1 - Identification et engagement du candidat :

(Cocher les cases correspondantes.)

Après avoir pris connaissance des pièces constitutives du marché public suivantes,

- CCAP**
- CCAG-FCS**
- CCT et cadre de réponse au dossier technique**
- Autres :

et conformément à leurs clauses et stipulations,

Engagement du candidat seul

Nom, prénom et qualité du signataire :

MARTIN Georges, Responsable régional Méditerranée

agissant pour mon propre compte.

.....
.....
.....

agissant pour le compte de la société - Indiquer le nom, l'adresse :

Thevenin& Ducrot Distribution sasu, 7rue du point du jour ,21803 CHEVIGNY SAINT SAUVEUR

agissant pour le compte de la personne publique candidate - Indiquer le nom, l'adresse :

.....
.....
.....

Engagement du candidat en groupement d'opérateurs économique

- 1er co-contractant (mandataire)

Nom, prénom et qualité du signataire :

.....
.....
.....

agissant pour mon propre compte.

.....
.....
.....

agissant pour le compte de la société - Indiquer le nom, l'adresse :

.....
.....
.....

agissant pour le compte de la personne publique candidate - Indiquer le nom, l'adresse :

.....
.....
.....

agissant en tant que mandataire pour l'ensemble des entrepreneurs groupés qui ont signé la lettre de candidature en date du

du groupement solidaire

du groupement conjoint

mandataire solidaire

mandataire non solidaire

- 2ème co-contractant

Nom, prénom et qualité du signataire :

agissant pour mon propre compte.

agissant pour le compte de la société - Indiquer le nom, l'adresse :

agissant pour le compte de la personne publique candidate - Indiquer le nom, l'adresse :

- 3ème co-contractant

Nom, prénom et qualité du signataire :

agissant pour mon propre compte.

agissant pour le compte de la société - Indiquer le nom, l'adresse :

agissant pour le compte de la personne publique candidate - Indiquer le nom, l'adresse :

m'engage/nous engageons à livrer les fournitures demandées et à exécuter les prestations demandées :

aux prix indiqués ci-dessous :

<u>TYPE DE CARBURANTS</u>	(cocher la case correspondante) X PRIX € TTC du litre à la pompe, au 01/04/2021 <input type="checkbox"/> PRIX € TTC du litre au barème, au 01/04/2021
GASOIL €*
Et/ou	
GASOIL SUPERIEUR 1.389..... €*

<u>TYPE DE CARBURANTS</u>	(cocher la case correspondante) X PRIX € TTC du litre à la pompe, au 01/04/2021 <input type="checkbox"/> PRIX € TTC du litre au barème, au 01/04/2021
SUPER SANS PLOMB 98 1.569..... €*
Et/ou	
SUPER SANS PLOMB 95 1.505..... €*
Et/ou	
SUPER SANS PLOMB 95 E10 €*

*(le prix ne peut correspondre à celui d'une offre promotionnelle ; exemple : prix « coutant »)

REMISE CONSENTIE SUR LE PRIX A LA POMPE OU AU BAREME 12.00 € TTC / M3.....
--	-----------------------------

Gestion par support magnétique ou à puce (joindre les conditions générales de mise à disposition des supports magnétiques ou à puce)	<input type="checkbox"/> PRIX HT 0.00 €/an/support magnétique ou à puce
	<input type="checkbox"/> Tarif joint

B2 - Répartition des prestations (en cas de groupement conjoint) :

(Les membres du groupement conjoint indiquent dans le tableau ci-dessous la répartition des prestations que chacun d'entre eux s'engage à réaliser.)

Désignation des membres du groupement conjoint	Prestations exécutées par les membres du groupement conjoint	
	Nature de la prestation	Montant HT de la prestation

B3 - Compte (s) à créditer (Joindre un relevé d'identité bancaire ou postal) :Candidat seul ou co-traitant 1 mandataire du groupement ou compte joint du groupement

Nom de l'établissement (BIC) : CRLYFRPP

Numéro de compte (IBAN) : FR 56 3000 2055 6000 0006 0709 H 36

Cotraitant 2 : (en cas de groupement conjoint)

Nom de l'établissement (BIC) :

Numéro de compte (IBAN) :

Cotraitant 3 : (en cas de groupement conjoint)

Nom de l'établissement (BIC) :

Numéro de compte (IBAN) :

B4 - Avance (article R2191-3 du code de la commande publique du 1^{er} avril 2019) :

Sans objet

B5 - Durée d'exécution du marché public ou de l'accord-cadre :

La durée d'exécution du marché public est d'un an, à compter :

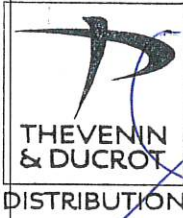
- du 10 août 2021 ;**
- de la date de notification de l'ordre de service ou du premier bon de commande ;
- de la date de début d'exécution prévue par le marché public lorsqu'elle est postérieure à la date de notification.

Le marché public est reconductible : NON OUI

Si oui, préciser :

- Nombre des reconductions : 3 ;
- Durée des reconductions : **un an chacune, soit au total 3 ans.**

C - Signature de l'offre par l'opérateur économique.

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature
MARTIN Georges responsable régional	Miramas 06/05/21	 <p>D. R. MEDITERRANEE 3 RUE DE VERDUN 13140 MIRAMAS Tél. : 04 90 17 44 30 Fax : 04 90 17 44 16</p>

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente

D - Identification du pouvoir adjudicateur

■ Désignation du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice) :

Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) du Var
Centre Jacques Vion
87, boulevard Colonel Michel LAFOURCADE
CS 30255
83007 DRAGUIGNAN Cedex
Téléphone : 04.94.60.37.70 – Télécopieur : 04.94.60.32.04

■ Nom, prénom, qualité du signataire du marché public ou de l'accord-cadre :

Le pouvoir adjudicateur est le SDIS du Var, représenté par Monsieur Le président de son conseil d'administration, Dominique LAIN.

■ Personne habilitée à donner les renseignements prévus aux articles R 2191-60 et suivants du Code de la Commande Publique du 1^{er} avril 2019 (nantissements ou cessions de créances) :

Monsieur le Chef du Service Finances – Exécution budgétaire
Même adresse que ci-dessus.
Téléphone : 04.94.60.37.39 – Télécopieur : 04.94.60.32.01

■ Désignation, adresse, numéro de téléphone du comptable assignataire :

Madame le Payeur Départemental du Var
375, avenue de Siblas – BP 834
83051 TOULON Cedex
Téléphone : 04.94.18.50.70

■ Imputation budgétaire :
60622

E - Décision du pouvoir adjudicateur.

La présente offre est acceptée.

A : Draguignan, le

Pour le Pouvoir Adjudicateur

F. Nantissement ou de cession de créances

Copie délivrée en unique exemplaire pour être remise à l'établissement de cession ou de nantissement de créance de :

1 La totalité du marché dont le montant est de : *(indiquer le montant en chiffres et en lettres en TTC)*

.....

2 La totalité du bon de commande n° afférent au marché *(indiquer le montant en chiffres et en lettres en TTC)* :

.....

3 La partie des prestations que le titulaire n'envisage pas de confier à des sous-traitants bénéficiant du paiement direct, est évaluée à *(indiquer le montant en chiffres et en lettres en TTC)* :

.....

4 La partie des prestations évaluée à *(indiquer le montant en chiffres et en lettres en TTC)* :

.....

et devant être exécutée par en qualité de :

membre d'un groupement d'entreprise

sous-traitant

A

, le

2

¹ A remplir par l'acheteur (personne compétente pour signer le marché) en original sur une photocopie.

² Date et signature originales



ACTE D'ENGAGEMENT **ATTRI1**

A - Objet de la consultation et de l'acte d'engagement.

■ Objet de la consultation :

**CARBURANTS A LA POMPE DESTINES A APPROVISIONNER
LES VEHICULES DES CIS DU VAR**

■ Code CPV principal :

09134200-9 / 09132100-4

■ Cet acte d'engagement correspond :

(Cocher les cases correspondantes.)

- à l'ensemble du marché public *(en cas de non allotissement)*.
- au lot n° 3 : Fourniture de divers carburants à la pompe destinés à l'approvisionnement des véhicules du Centre d'Incendie et de Secours de La Cadière.**
- à l'offre de base.
- à la variante suivante :
- aux prestations supplémentaires.

B - Engagement du candidat.

B1 - Identification et engagement du candidat :

(Cocher les cases correspondantes.)

Après avoir pris connaissance des pièces constitutives du marché public suivantes,

- CCAP**
- CCAG-FCS**
- CCT et cadre de réponse au dossier technique**
- Autres :

et conformément à leurs clauses et stipulations,

Engagement du candidat seul

Nom, prénom et qualité du signataire :

VINCENT FOURNIER

RESPONSABLE SERVICE CLIENTS CENTRALISES ET MARCHES PUBLICS

.....
.....
.....
.....

agissant pour mon propre compte.

.....
.....
.....

agissant pour le compte de la société - Indiquer le nom, l'adresse :

TOTAL MARKETING France

562 AVENUE DU PARC DE L'ILE 92000 NANTERRE

agissant pour le compte de la personne publique candidate - Indiquer le nom, l'adresse :

.....
.....
.....

Engagement du candidat en groupement d'opérateurs économique

- 1er co-contractant (mandataire)

Nom, prénom et qualité du signataire :

.....
.....
.....
.....

agissant pour mon propre compte.

.....
.....
.....

agissant pour le compte de la société - Indiquer le nom, l'adresse :

.....
.....
.....

agissant pour le compte de la personne publique candidate - Indiquer le nom, l'adresse :

.....
.....
.....

agissant en tant que mandataire pour l'ensemble des entrepreneurs groupés qui ont signé la lettre de candidature en date du

du groupement solidaire

du groupement conjoint

mandataire solidaire

mandataire non solidaire

- 2ème co-contractant

Nom, prénom et qualité du signataire :

.....
.....
.....
.....

agissant pour mon propre compte.

.....
.....
.....

agissant pour le compte de la société - Indiquer le nom, l'adresse :

.....
.....
.....

agissant pour le compte de la personne publique candidate - Indiquer le nom, l'adresse :

.....
.....
.....

- 3ème co-contractant

Nom, prénom et qualité du signataire :

.....
.....
.....
.....

agissant pour mon propre compte.

.....
.....
.....

agissant pour le compte de la société - Indiquer le nom, l'adresse :

.....
.....
.....

agissant pour le compte de la personne publique candidate - Indiquer le nom, l'adresse :

.....
.....
.....

m'engage/nous engageons à livrer les fournitures demandées et à exécuter les prestations demandées :

aux prix indiqués ci-dessous :

Envoyé en préfecture le 01/06/2021

Reçu en préfecture le 01/06/2021

Affiché le

SLOW

ID : 083-288300403-20210531-B21_09-DE

<u>TYPE DE CARBURANTS</u>	(cocher la case correspondante) <input type="checkbox"/> PRIX € TTC du litre à la pompe, au 01/04/2021 <input checked="" type="checkbox"/> PRIX € TTC du litre au barème, au 01/04/2021
GASOIL	1.474.....€*
Et/ou	
GASOIL SUPERIEUR	1.514.....€*

<u>TYPE DE CARBURANTS</u>	(cocher la case correspondante) <input type="checkbox"/> PRIX € TTC du litre à la pompe, au 01/04/2021 <input checked="" type="checkbox"/> PRIX € TTC du litre au barème, au 01/04/2021
SUPER SANS PLOMB 98	1.694.....€*
Et/ou	
SUPER SANS PLOMB 95	1.644.....€*
Et/ou	
SUPER SANS PLOMB 95 E10	1.594.....€*

*(le prix ne peut correspondre à celui d'une offre promotionnelle ; exemple : prix « coutant »)

REMISE CONSENTIE SUR LE PRIX A LA POMPE OU AU BAREME	0.0385€HT/L
--	-------------------

Gestion par support magnétique ou à puce (joindre les conditions générales de mise à disposition des supports magnétiques ou à puce)	<input checked="" type="checkbox"/> PRIX HT 14€/an/support magnétique ou à puce
	<input type="checkbox"/> Tarif joint

B2 - Répartition des prestations (en cas de groupement conjoint) :

(Les membres du groupement conjoint indiquent dans le tableau ci-dessous la répartition des prestations que chacun d'entre eux s'engage à réaliser.)

Désignation des membres du groupement conjoint	Prestations exécutées par les membres du groupement conjoint	
	Nature de la prestation	Montant HT de la prestation

B3 - Compte (s) à créditer (Joindre un relevé d'identité bancaire ou postal) :Candidat seul ou co-traitant 1 mandataire du groupement ou compte joint du groupement

Nom de l'établissement (BIC) : BNP PARIBAS

Numéro de compte (IBAN) : FR76 3000 4013 2800 0105 5321 704

Cotraitant 2 : (en cas de groupement conjoint)

Nom de l'établissement (BIC) :

Numéro de compte (IBAN) :

Cotraitant 3 : (en cas de groupement conjoint)

Nom de l'établissement (BIC) :

Numéro de compte (IBAN) :

B4 - Avance (article R2191-3 du code de la commande publique du 1^{er} avril 2019) :

Sans objet

B5 - Durée d'exécution du marché public ou de l'accord-cadre :

La durée d'exécution du marché public est d'un an, à compter :

- du 30 décembre 2021 ;
- de la date de notification de l'ordre de service ou du premier bon de commande ;
- de la date de début d'exécution prévue par le marché public lorsqu'elle est postérieure à la date de notification.

Le marché public est reconductible : NON OUI

Si oui, préciser :

- Nombre des reconductions : 3 ;
- Durée des reconductions : un an chacune, soit au total 3 ans.

C - Signature de l'offre par l'opérateur économique.

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature
VINCENT FOURNIER RESPONSABLE SERVICE CLIENTS CENTRALISES ET MARCHES PUBLICS	04/05/2021	

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente

D - Identification du pouvoir adjudicateur.

- Désignation du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice) :

Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) du Var
Centre Jacques Vion
87, boulevard Colonel Michel LAFOURCADE
CS 30255
83007 DRAGUIGNAN Cedex
Téléphone : 04.94.60.37.70 – Télécopieur : 04.94.60.32.04

- Nom, prénom, qualité du signataire du marché public ou de l'accord-cadre :

Le pouvoir adjudicateur est le SDIS du Var, représenté par Monsieur Le président de son conseil d'administration, Dominique LAIN.

- Personne habilitée à donner les renseignements prévus aux articles R 2191-60 et suivants du Code de la Commande Publique du 1^{er} avril 2019 (nantissements ou cessions de créances) :

Monsieur le Chef du Service Finances – Exécution budgétaire
Même adresse que ci-dessus.
Téléphone : 04.94.60.37.39 – Télécopieur : 04.94.60.32.01

- Désignation, adresse, numéro de téléphone du comptable assignataire :

Madame le Payeur Départemental du Var
375, avenue de Siblas – BP 834
83051 TOULON Cedex
Téléphone : 04.94.18.50.70

- Imputation budgétaire :

60622

E - Décision du pouvoir adjudicateur.

La présente offre est acceptée.

A : Draguignan, le

Pour le Pouvoir Adjudicateur

F. Nantissement ou de cession de créances¹

■ Copie délivrée en unique exemplaire pour être remise à l'établissement de crédit ou à un fournisseur en cas de cession ou de nantissement de créance de :

1 La totalité du marché dont le montant est de : *(indiquer le montant en chiffres et en lettres en TTC)*

.....

2 La totalité du bon de commande n° afférent au marché *(indiquer le montant en chiffres et en lettres en TTC)* :

.....

3 La partie des prestations que le titulaire n'envisage pas de confier à des sous-traitants bénéficiant du paiement direct, est évaluée à *(indiquer le montant en chiffres et en lettres en TTC)* :

.....

4 La partie des prestations évaluée à *(indiquer le montant en chiffres et en lettres en TTC)* :

.....

et devant être exécutée par en qualité de :

membre d'un groupement d'entreprise

sous-traitant

A

, le

2

¹ A remplir par l'acheteur (personne compétente pour signer le marché) en original sur une photocopie.

² Date et signature originales



SDIS DU VAR (83)



ANNEXE À L'ACTE D'ENGAGEMENT
BORDEREAU DES PRIX CARTE
OFFRE "UNIPRO"

Avec la carte TOTAL ACTYS

Bénéficiez d'un tarif unique par carburant (prix centralisé - prix barème) quel que soit le lieu d'enlèvement (Stations **TOTAL, ELAN, TOTAL Access**)

Une remise sera appliquée à ce prix barème quel que soit le lieu d'enlèvement.

NATURE DES CARBURANTS	Facturation au Prix Centralisé Barème du 01/04/2021 (Prix en €/L HT)	Rabais contractuel (en €/L HT) Applicable uniquement au réseau Français	Prix unitaire HT au L avec rabais	TVA 20%	Prix €/L TTC avec rabais
GAZOLE B7	1,2283	0,0385	1,1898	0,2380	1,428
GAZOLE EXCELLIUM	1,2617	0,0385	1,2232	0,2446	1,468
SP98 Excellium	1,4117	0,0385	1,3732	0,2746	1,648
SP95-E5	1,3700	0,0385	1,3315	0,2663	1,598
SP95-E10	1,3283	0,0385	1,2898	0,2580	1,548

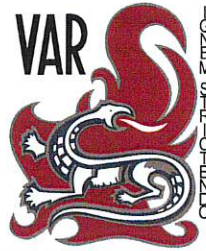


LA CARTE ACTYS				
Pack	Abonnement annuel par carte (HT Avant remise)	Remise sur abonnement HT	Abonnement annuel / carte (HT Après remise)	Services Inclus
UNIPRO EQUILIBRE	18 €	4 €	14 €	Carte + Outil de gestion de flotte TOTAL FLEET + Protection perte et vol + Suivi des éléments de facturation
Frais actions Back Office.	3 € HT par action. Gratuit si exécuté sur votre espace client.			
SERVICES OPTIONNELS				
Option Electromobilité	5 € HT par carte + 0,50€ HT par transaction et 2% HT du montant des transactions TTC			
ANTAI/Gestion automatisées des amendes	nous consulter			
Option Télématique / Boitiers connectés	nous consulter			
Péages Autoroutes, Tunnels & Ponts Parkings "VINCI - EFFIA-SAESMES-PARCUS- LPA-URBIS PARK-AEROPORTS de LYON et ORLY"	2% HT	= Montant des frais de gestion (sur montant TTC des transactions en France)		
	3% HT	= Montant des frais de gestion (sur montant TTC des transactions en Europe)		
Badge liber-t	12€ HT	= ASF (Vinci). Voir les conditions d'adhésion de l'opérateur		
	8,33€ HT/an	= BIP&GO (SANEF-SAPN). Voir les conditions d'adhésion de l'opérateur		
PASSANGO France	18 € HT	= Réserve au poids lourds en France. Abonnement annuel par badge		
PRODUITS BOUTIQUE	Les transactions autres que carburants (accessoires, lavages, lubrifiants, etc...) sont facturées au prix affiché en boutique			

A Nanterre, le 04/05/2021

Signature et cachet du fournisseur

TOTAL MARKETING FRANCE
 91 Boulevard de la République - 92000 Nanterre
 CARTES PÉTROLIÈRES
 12 avenue du Parc de l'Île



ACTE D'ENGAGEMENT

ATTRI1

A - Objet de la consultation et de l'acte d'engagement.

Objet de la consultation :

CARBURANTS A LA POMPE DESTINES A APPROVISIONNER LES VEHICULES DES CIS DU VAR

Code CPV principal :

09134200-9 / 09132100-4

Cet acte d'engagement correspond :

(Cocher les cases correspondantes.)

- à l'ensemble du marché public *(en cas de non allotissement)*.
- au lot n° 4 : Fourniture de divers carburants à la pompe destinés à l'approvisionnement des véhicules du Centre d'Incendie et de Secours de Saint Tropez.**
- à l'offre de base.
- à la variante suivante :
- aux prestations supplémentaires.

B - Engagement du candidat.

B1 - Identification et engagement du candidat :

(Cocher les cases correspondantes.)

Après avoir pris connaissance des pièces constitutives du marché public suivantes,

- CCAP**
- CCAG-FCS**
- CCT et cadre de réponse au dossier technique**
- Autres :

et conformément à leurs clauses et stipulations,



Engagement du candidat seul

Nom, prénom et qualité du signataire :

MARTIN Georges, Responsable régional Méditerranée

agissant pour mon propre compte.

.....
.....
.....

agissant pour le compte de la société - Indiquer le nom, l'adresse :

Thevenin& Ducrot Distribution sas, 7rue du point du jour ,21803 CHEVIGNY SAINT SAUVEUR

agissant pour le compte de la personne publique candidate - Indiquer le nom, l'adresse :

.....
.....
.....

Engagement du candidat en groupement d'opérateurs économique

- 1er co-contractant (mandataire)

Nom, prénom et qualité du signataire :

.....
.....
.....
.....

agissant pour mon propre compte.

.....
.....
.....

agissant pour le compte de la société - Indiquer le nom, l'adresse :

.....
.....
.....

agissant pour le compte de la personne publique candidate - Indiquer le nom, l'adresse :

.....
.....
.....

agissant en tant que mandataire pour l'ensemble des entrepreneurs groupés qui ont signé la lettre de candidature en date du

du groupement solidaire

du groupement conjoint

mandataire solidaire

mandataire non solidaire

- 2ème co-contractant

Nom, prénom et qualité du signataire :

.....
.....
.....
.....

agissant pour mon propre compte.

.....
.....
.....

agissant pour le compte de la société - Indiquer le nom, l'adresse :

.....
.....
.....

agissant pour le compte de la personne publique candidate - Indiquer le nom, l'adresse :

.....
.....
.....

- 3ème co-contractant

Nom, prénom et qualité du signataire :

.....
.....
.....
.....

agissant pour mon propre compte.

.....
.....
.....

agissant pour le compte de la société - Indiquer le nom, l'adresse :

.....
.....
.....

agissant pour le compte de la personne publique candidate - Indiquer le nom, l'adresse :

.....
.....
.....

m'engage/nous engageons à livrer les fournitures demandées et à exécuter les prestations demandées :

aux prix indiqués ci-dessous :

Envoyé en préfecture le 01/06/2021

Reçu en préfecture le 01/06/2021

Affiché le

SLOW

ID : 083-288300403-20210531-B21_09-DE

<u>TYPE DE CARBURANTS</u>	(cocher la case correspondante) X PRIX € TTC du litre à la pompe, au 01/04/2021 <input type="checkbox"/> PRIX € TTC du litre au barème, au 01/04/2021
GASOIL	... 1.426.....€*
Et/ou	
GASOIL SUPERIEUR	... 1.474.....€*

<u>TYPE DE CARBURANTS</u>	(cocher la case correspondante) X PRIX € TTC du litre à la pompe, au 01/04/2021 <input type="checkbox"/> PRIX € TTC du litre au barème, au 01/04/2021
SUPER SANS PLOMB 98 1.673.....€*
Et/ou	
SUPER SANS PLOMB 95€*
Et/ou	
SUPER SANS PLOMB 95 E10 1.589.....€*

*(le prix ne peut correspondre à celui d'une offre promotionnelle ; exemple : prix « coutant »)

REMISE CONSENTIE SUR LE PRIX A LA POMPE OU AU BAREME20.00 € TTC / M3.....
--	----------------------------

Gestion par support magnétique ou à puce (joindre les conditions générales de mise à disposition des supports magnétiques ou à puce)	<input type="checkbox"/> PRIX HT...0.00...€/an/support magnétique ou à puce
	<input type="checkbox"/> Tarif joint

B2 - Répartition des prestations (en cas de groupement conjoint) :

(Les membres du groupement conjoint indiquent dans le tableau ci-dessous la répartition des prestations que chacun d'entre eux s'engage à réaliser.)

Désignation des membres du groupement conjoint	Prestations exécutées par les membres du groupement conjoint	
	Nature de la prestation	Montant HT de la prestation

B3 - Compte (s) à créditer (Joindre un relevé d'identité bancaire ou postal) :Candidat seul ou co-traitant 1 mandataire du groupement ou compte joint du groupement

Nom de l'établissement (BIC) : CRLYFRPP

Numéro de compte (IBAN) : FR 56 3000 2055 6000 0006 0709 H 36

Cotraitant 2 : (en cas de groupement conjoint)

Nom de l'établissement (BIC) :

Numéro de compte (IBAN) :

Cotraitant 3 : (en cas de groupement conjoint)

Nom de l'établissement (BIC) :

Numéro de compte (IBAN) :

B4 - Avance (article R2191-3 du code de la commande publique du 1^{er} avril 2019) :

Sans objet

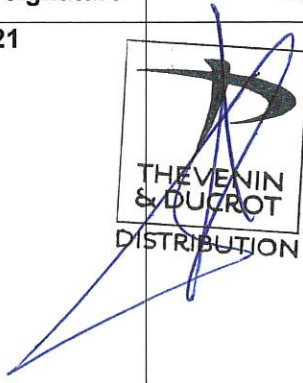
B5 - Durée d'exécution du marché public ou de l'accord-cadre :

La durée d'exécution du marché public est d'un an, à compter :

 du 30 décembre 2021 ; de la date de notification de l'ordre de service ou du premier bon de commande ; de la date de début d'exécution prévue par le marché public lorsqu'elle est postérieure à la date de notification.Le marché public est reconductible : NON OUI

Si oui, préciser :

▪ Nombre des reconductions : **3 ;**▪ Durée des reconductions : **un an chacune, soit au total 3 ans.****C - Signature de l'offre par l'opérateur économique.**

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature
MARTIN Georges responsable régional	Miramas 06/05/21	 D. R. MEDITERRANEE 3 RUE DE VERDUN 13140 MIRAMAS Tél. : 04 90 17 44 30 Fax : 04 90 17 44 16 THEVENIN & DUCROT DISTRIBUTION

(* Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente

D - Identification du pouvoir adjudicateur.

■ Désignation du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice) :

Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) du Var
Centre Jacques Vion
87, boulevard Colonel Michel LAFOURCADE
CS 30255
83007 DRAGUIGNAN Cedex
Téléphone : 04.94.60.37.70 – Télécopieur : 04.94.60.32.04

■ Nom, prénom, qualité du signataire du marché public ou de l'accord-cadre :

Le pouvoir adjudicateur est le SDIS du Var, représenté par Monsieur Le président de son conseil d'administration, Dominique LAIN.

■ Personne habilitée à donner les renseignements prévus aux articles R 2191-60 et suivants du Code de la Commande Publique du 1^{er} avril 2019 (nantissements ou cessions de créances) :

Monsieur le Chef du Service Finances – Exécution budgétaire
Même adresse que ci-dessus.
Téléphone : 04.94.60.37.39 – Télécopieur : 04.94.60.32.01

■ Désignation, adresse, numéro de téléphone du comptable assignataire :

Madame le Payeur Départemental du Var
375, avenue de Sibras – BP 834
83051 TOULON Cedex
Téléphone : 04.94.18.50.70

■ Imputation budgétaire :

60622

E - Décision du pouvoir adjudicateur.

La présente offre est acceptée.

A : Draguignan, le

Pour le Pouvoir Adjudicateur

F. Nantissement ou de cession de créances¹

Copie délivrée en unique exemplaire pour être remise à l'établissement de crédit ou à un fournisseur en cas de cession ou de nantissement de créance de :

1 La totalité du marché dont le montant est de : *(indiquer le montant en chiffres et en lettres en TTC)*

.....

2 La totalité du bon de commande n° afférent au marché *(indiquer le montant en chiffres et en lettres en TTC)* :

.....

3 La partie des prestations que le titulaire n'envisage pas de confier à des sous-traitants bénéficiant du paiement direct, est évaluée à *(indiquer le montant en chiffres et en lettres en TTC)* :

.....

4 La partie des prestations évaluée à *(indiquer le montant en chiffres et en lettres en TTC)* :

.....

et devant être exécutée paren qualité de :

membre d'un groupement d'entreprise

sous-traitant

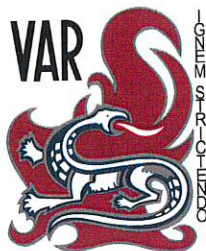
A

, le

2

¹ A remplir par l'acheteur (personne compétente pour signer le marché) en original sur une photocopie.

² Date et signature originales



ACTE D'ENGAGEMENT

ATTRI1

A - Objet de la consultation et de l'acte d'engagement.

Objet de la consultation :

CARBURANTS A LA POMPE DESTINES A APPROVISIONNER LES VEHICULES DES CIS DU VAR

Code CPV principal :

09134200-9 / 09132100-4

Cet acte d'engagement correspond :
(Cocher les cases correspondantes.)

- à l'ensemble du marché public (en cas de non allotissement).
- au lot n° 5 : Fourniture de divers carburants à la pompe destinés à l'approvisionnement des véhicules du Centre d'Incendie et de Secours de Nans les pins.
- à l'offre de base.
- à la variante suivante :
- aux prestations supplémentaires.

B - Engagement du candidat.

B1 - Identification et engagement du candidat :

(Cocher les cases correspondantes.)

Après avoir pris connaissance des pièces constitutives du marché public suivantes,

- CCAP
- CCAG-FCS
- CCT et cadre de réponse au dossier technique
- Autres :

et conformément à leurs clauses et stipulations,

Engagement du candidat seul

Nom, prénom et qualité du signataire :

MARTIN Georges, Responsable régional Méditerranée

agissant pour mon propre compte.

agissant pour le compte de la société - Indiquer le nom, l'adresse :

Thevenin& Ducrot Distribution sasu, 7rue du point du jour ,21803 CHEVIGNY SAINT SAUVEUR

agissant pour le compte de la personne publique candidate - Indiquer le nom, l'adresse :

Engagement du candidat en groupement d'opérateurs économique

- 1er co-contractant (mandataire)

Nom, prénom et qualité du signataire :

agissant pour mon propre compte.

agissant pour le compte de la société - Indiquer le nom, l'adresse :

agissant pour le compte de la personne publique candidate - Indiquer le nom, l'adresse :

agissant en tant que mandataire pour l'ensemble des entrepreneurs groupés qui ont signé la lettre de candidature en date du

du groupement solidaire

du groupement conjoint

mandataire solidaire

mandataire non solidaire

- 2ème co-contractant
Nom, prénom et qualité du signataire :

.....
.....
.....
.....

agissant pour mon propre compte.

.....
.....

agissant pour le compte de la société - Indiquer le nom, l'adresse :

.....
.....

agissant pour le compte de la personne publique candidate - Indiquer le nom, l'adresse :

.....
.....

- 3ème co-contractant
Nom, prénom et qualité du signataire :

.....
.....
.....

agissant pour mon propre compte.

.....
.....

agissant pour le compte de la société - Indiquer le nom, l'adresse :

.....
.....

agissant pour le compte de la personne publique candidate - Indiquer le nom, l'adresse :

.....
.....

m'engage/nous engageons à livrer les fournitures demandées et à exécuter les prestations demandées :

aux prix indiqués ci-dessous :

<u>TYPE DE CARBURANTS</u>	(cocher la case correspondante) X PRIX € TTC du litre à la pompe, au 01/04/2021 <input type="checkbox"/> PRIX € TTC du litre au barème, au 01/04/2021
GASOIL 1.349..... €*
Et/ou	
GASOIL SUPERIEUR	... 1.379..... €*

<u>TYPE DE CARBURANTS</u>	(cocher la case correspondante) X PRIX € TTC du litre à la pompe, au 01/04/2021 <input type="checkbox"/> PRIX € TTC du litre au barème, au 01/04/2021
SUPER SANS PLOMB 98 1.555..... €*
Et/ou	
SUPER SANS PLOMB 95 €*
Et/ou	
SUPER SANS PLOMB 95 E10 1.489..... €*

*(le prix ne peut correspondre à celui d'une offre promotionnelle ; exemple : prix « coutant »)

REMISE CONSENTIE SUR LE PRIX A LA POMPE OU AU BAREME0.00.....
--	----------------

Gestion par support magnétique ou à puce (joindre les conditions générales de mise à disposition des supports magnétiques ou à puce)	<input type="checkbox"/> PRIX HT 0.00 €/an/support magnétique ou à puce
	<input type="checkbox"/> Tarif joint

B2 - Répartition des prestations (en cas de groupement conjoint) :

(Les membres du groupement conjoint indiquent dans le tableau ci-dessous la répartition des prestations que chacun d'entre eux s'engage à réaliser.)

Désignation des membres du groupement conjoint	Prestations exécutées par les membres du groupement conjoint	
	Nature de la prestation	Montant HT de la prestation

B3 - Compte (s) à créditer (Joindre un relevé d'identité bancaire ou postal) :

Candidat seul ou co-traitant 1 mandataire du groupement ou compte joint du groupement

Nom de l'établissement (BIC) : CRLYFRPP

Numéro de compte (IBAN) : FR 56 3000 2055 6000 0006 0709 H 36

Cotraitant 2 : (en cas de groupement conjoint)

Nom de l'établissement (BIC) :

Numéro de compte (IBAN) :

Cotraitant 3 : (en cas de groupement conjoint)

Nom de l'établissement (BIC) :

Numéro de compte (IBAN) :

B4 - Avance (article R2191-3 du code de la commande publique du 1^{er} avril 2019) :

Sans objet

B5 - Durée d'exécution du marché public ou de l'accord-cadre :

La durée d'exécution du marché public est d'un an, à compter :

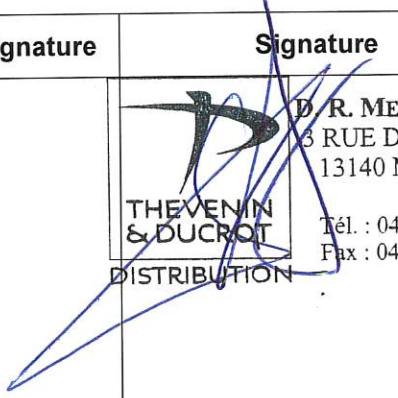
 du 30 décembre 2021 ; de la date de notification de l'ordre de service ou du premier bon de commande ; de la date de début d'exécution prévue par le marché public lorsqu'elle est postérieure à la date de notification.Le marché public est reconductible : NON OUI

Si oui, préciser :

▪ Nombre des reconductions : 3 ;

▪ Durée des reconductions : un an chacune, soit au total 3 ans.

C - Signature de l'offre par l'opérateur économique.

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature
MARTIN Georges responsable régional	Miramas 06/05/21	 D. R. MEDITERRANEE 3 RUE DE VERDUN 13140 MIRAMAS Tél. : 04 90 17 44 30 Fax : 04 90 17 44 16 THEVENIN & DUCROT DISTRIBUTION

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente

D - Identification du pouvoir adjudicateur.

■ Désignation du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice) :

Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) du Var
Centre Jacques Vion
87, boulevard Colonel Michel LAFOURCADE
CS 30255
83007 DRAGUIGNAN Cedex
Téléphone : 04.94.60.37.70 – Télécopieur : 04.94.60.32.04

■ Nom, prénom, qualité du signataire du marché public ou de l'accord-cadre :

Le pouvoir adjudicateur est le SDIS du Var, représenté par Monsieur Le président de son conseil d'administration, Dominique LAIN.

■ Personne habilitée à donner les renseignements prévus aux articles R 2191-60 et suivants du Code de la Commande Publique du 1^{er} avril 2019 (nantissements ou cessions de créances) :

Monsieur le Chef du Service Finances – Exécution budgétaire
Même adresse que ci-dessus.
Téléphone : 04.94.60.37.39 – Télécopieur : 04.94.60.32.01

■ Désignation, adresse, numéro de téléphone du comptable assignataire :

Madame le Payeur Départemental du Var
375, avenue de Sibras – BP 834
83051 TOULON Cedex
Téléphone : 04.94.18.50.70

■ Imputation budgétaire :
60622

E - Décision du pouvoir adjudicateur.

La présente offre est acceptée.

A : Draguignan, le

Pour le Pouvoir Adjudicateur

F. Nantissement ou de cession de créances

Copie délivrée en unique exemplaire pour être remise à l'établissement de cession ou de nantissement de créance de :

1 La totalité du marché dont le montant est de : *(indiquer le montant en chiffres et en lettres en TTC)*

.....

2 La totalité du bon de commande n° afférent au marché *(indiquer le montant en chiffres et en lettres en TTC)* :

.....

3 La partie des prestations que le titulaire n'envisage pas de confier à des sous-traitants bénéficiant du paiement direct, est évaluée à *(indiquer le montant en chiffres et en lettres en TTC)* :

.....

4 La partie des prestations évaluée à *(indiquer le montant en chiffres et en lettres en TTC)* :

.....

et devant être exécutée par en qualité de :

membre d'un groupement d'entreprise

sous-traitant

A

, le

2

¹ A remplir par l'acheteur (personne compétente pour signer le marché) en original sur une photocopie.

² Date et signature originales



ACTE D'ENGAGEMENT

ATTRI1

A - Objet de la consultation et de l'acte d'engagement.

■ Objet de la consultation :

CARBURANTS A LA POMPE DESTINES A APPROVISIONNER LES VEHICULES DES CIS DU VAR

■ Code CPV principal :

09134200-9 / 09132100-4

■ Cet acte d'engagement correspond :

(Cocher les cases correspondantes.)

- à l'ensemble du marché public *(en cas de non allotissement)*.
- au lot n° 6 : Fourniture de divers carburants à la pompe destinés à l'approvisionnement des véhicules du Centre d'Incendie et de Secours de Vinon.**
- à l'offre de base.
- à la variante suivante :
- aux prestations supplémentaires.

B - Engagement du candidat.

B1 - Identification et engagement du candidat :

(Cocher les cases correspondantes.)

Après avoir pris connaissance des pièces constitutives du marché public suivantes,

- CCAP**
- CCAG-FCS**
- CCT et cadre de réponse au dossier technique**
- Autres :

et conformément à leurs clauses et stipulations,

Engagement du candidat seul

Nom, prénom et qualité du signataire :

WOUTERS Marc, Directeur Commercial Europe



agissant pour mon propre compte.

.....
.....
.....

agissant pour le compte de la société - Indiquer le nom, l'adresse :

WEX FLEET France – 102, avenue des Champs Elysées – 75008 PARIS

agissant pour le compte de la personne publique candidate - Indiquer le nom, l'adresse :

.....
.....
.....

Engagement du candidat en groupement d'opérateurs économique

- 1er co-contractant (mandataire)

Nom, prénom et qualité du signataire :

.....
.....
.....
.....

agissant pour mon propre compte.

.....
.....
.....

agissant pour le compte de la société - Indiquer le nom, l'adresse :

.....
.....
.....

agissant pour le compte de la personne publique candidate - Indiquer le nom, l'adresse :

.....
.....
.....

agissant en tant que mandataire pour l'ensemble des entrepreneurs groupés qui ont signé la lettre de candidature en date du

du groupement solidaire

du groupement conjoint

mandataire solidaire

mandataire non solidaire

- 2ème co-contractant

Nom, prénom et qualité du signataire :

.....
.....
.....
.....

agissant pour mon propre compte.

.....
.....
.....

agissant pour le compte de la société - Indiquer le nom, l'adresse :

.....
.....
.....

agissant pour le compte de la personne publique candidate - Indiquer le nom, l'adresse :

.....
.....
.....

- 3ème co-contractant

Nom, prénom et qualité du signataire :

.....
.....
.....
.....

agissant pour mon propre compte.

.....
.....
.....

agissant pour le compte de la société - Indiquer le nom, l'adresse :

.....
.....
.....

agissant pour le compte de la personne publique candidate - Indiquer le nom, l'adresse :

.....
.....
.....

m'engage/nous engageons à livrer les fournitures demandées et à exécuter les prestations demandées :

aux prix indiqués ci-dessous :



<u>TYPE DE CARBURANTS</u>	(cocher la case correspondante) <input type="checkbox"/> PRIX € TTC du litre à la pompe, au 01/04/2021 <input checked="" type="checkbox"/> PRIX € TTC du litre au barème, au 01/04/2021
GASOIL	1.534 €* Et/ou
GASOIL SUPERIEUR€*

<u>TYPE DE CARBURANTS</u>	(cocher la case correspondante) <input type="checkbox"/> PRIX € TTC du litre à la pompe, au 01/04/2021 <input checked="" type="checkbox"/> PRIX € TTC du litre au barème, au 01/04/2021
SUPER SANS PLOMB 98	1.732 €* Et/ou
SUPER SANS PLOMB 95€*
SUPER SANS PLOMB 95 E10	1.632 €* Et/ou

*(le prix ne peut correspondre à celui d'une offre promotionnelle ; exemple : prix « coutant »)

REMISE CONSENTIE SUR LE PRIX A LA POMPE OU AU BAREME	0.10 € TTC du litre
---	---------------------

Cette remise est accordée sur la station de référence :
 STATION BP Vinon automobiles - 204 avenue de la république - 83560 VINON-SUR-VERDON

Gestion par support magnétique ou à puce (joindre les conditions générales de mise à disposition des supports magnétiques ou à puce)	<input checked="" type="checkbox"/> PRIX HT 0 €/an/support magnétique ou à puce
	<input type="checkbox"/> Tarif joint

B2 - Répartition des prestations (en cas de groupement conjoint) :

(Les membres du groupement conjoint indiquent dans le tableau ci-dessous la répartition des prestations que chacun d'entre eux s'engage à réaliser.)

Désignation des membres du groupement conjoint	Prestations exécutées par les membres du groupement conjoint	
	Nature de la prestation	Montant HT de la prestation

B3 - Compte (s) à créditer (Joindre un relevé d'identité bancaire ou postal) :Candidat seul ou co-traitant 1 mandataire du groupement ou compte joint du groupement

Nom de l'établissement (BIC) :

Numéro de compte (IBAN) :

Cotraitant 2 : (en cas de groupement conjoint)

Nom de l'établissement (BIC) :

Numéro de compte (IBAN) :

Cotraitant 3 : (en cas de groupement conjoint)

Nom de l'établissement (BIC) :

Numéro de compte (IBAN) :

B4 - Avance (article R2191-3 du code de la commande publique du 1^{er} avril 2019) :

Sans objet

B5 - Durée d'exécution du marché public ou de l'accord-cadre :

La durée d'exécution du marché public est d'un an, à compter :


- du 27 décembre 2021 ;**
- de la date de notification de l'ordre de service ou du premier bon de commande ;
- de la date de début d'exécution prévue par le marché public lorsqu'elle est postérieure à la date de notification.

Le marché public est reconductible : NON OUI

Si oui, préciser :

- Nombre des reconductions : **3 ;**
- Durée des reconductions : **un an chacune, soit au total 3 ans.**

C - Signature de l'offre par l'opérateur économique.

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature
Marc Wouters head of sales Europe WEX Fleet France SAS	Paris, 7/5/21	

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente

D - Identification du pouvoir adjudicateur

- Désignation du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice) :

Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) du Var

Centre Jacques Vion

87, boulevard Colonel Michel LAFOURCADE

CS 30255

83007 DRAGUIGNAN Cedex

Téléphone : 04.94.60.37.70 – Télécopieur : 04.94.60.32.04

- Nom, prénom, qualité du signataire du marché public ou de l'accord-cadre :

Le pouvoir adjudicateur est le SDIS du Var, représenté par Monsieur Le président de son conseil d'administration, Dominique LAIN.

- Personne habilitée à donner les renseignements prévus aux articles R 2191-60 et suivants du Code de la Commande Publique du 1^{er} avril 2019 (nantissements ou cessions de créances) :

Monsieur le Chef du Service Finances – Exécution budgétaire

Même adresse que ci-dessus.

Téléphone : 04.94.60.37.39 – Télécopieur : 04.94.60.32.01

- Désignation, adresse, numéro de téléphone du comptable assignataire :

Madame le Payeur Départemental du Var

375, avenue de Siblas – BP 834

83051 TOULON Cedex

Téléphone : 04.94.18.50.70

- Imputation budgétaire :

60622

E - Décision du pouvoir adjudicateur.

La présente offre est acceptée.

A : Draguignan, le

Pour le Pouvoir Adjudicateur

F. Nantissement ou de cession de créances

■ Copie délivrée en unique exemplaire pour être remise à l'établissement de crédit ou à un fournisseur en cas de cession ou de nantissement de créance de :

1 La totalité du marché dont le montant est de : *(indiquer le montant en chiffres et en lettres en TTC)*

.....

2 La totalité du bon de commande n° afférent au marché *(indiquer le montant en chiffres et en lettres en TTC)* :

.....

3 La partie des prestations que le titulaire n'envisage pas de confier à des sous-traitants bénéficiant du paiement direct, est évaluée à *(indiquer le montant en chiffres et en lettres en TTC)* :

.....

4 La partie des prestations évaluée à *(indiquer le montant en chiffres et en lettres en TTC)* :

.....

et devant être exécutée par en qualité de :

membre d'un groupement d'entreprise

sous-traitant

A

, le

2

¹ A remplir par l'acheteur (personne compétente pour signer le marché) en original sur une photocopie.

² Date et signature originales



ACTE D'ENGAGEMENT

ATTRI1

A - Objet de la consultation et de l'acte d'engagement.

■ Objet de la consultation :

**CARBURANTS A LA POMPE DESTINES A APPROVISIONNER
LES VEHICULES DES CIS DU VAR**

■ Code CPV principal :

09134200-9 / 09132100-4

■ Cet acte d'engagement correspond :
(Cocher les cases correspondantes.)

à l'ensemble du marché public (en cas de non allotissement).

au lot n° 7 : Fourniture de divers carburants à la pompe destinés à l'approvisionnement des véhicules du Centre d'Incendie et de Secours de Tanneron.

à l'offre de base.

à la variante suivante :

aux prestations supplémentaires.

B - Engagement du candidat.

B1 - Identification et engagement du candidat :

(Cocher les cases correspondantes.)

Après avoir pris connaissance des pièces constitutives du marché public suivantes,

CCAP

CCAG-FCS

CCT et cadre de réponse au dossier technique

Autres :

et conformément à leurs clauses et stipulations,

Engagement du candidat seul

Nom, prénom et qualité du signataire :

Dupuis Julie Lejeante

Envoyé en préfecture le 01/06/2021

Reçu en préfecture le 01/06/2021

Affiché le

SLO

ID : 083-288300403-20210531-B21_09-DE

agissant pour mon propre compte.

agissant pour le compte de la société - Indiquer le nom, l'adresse :

Snc Dupuis 77 place de la mairie
83 Tanneron

agissant pour le compte de la personne publique candidate - Indiquer le nom, l'adresse :

Engagement du candidat en groupement d'opérateurs économique

- 1er co-contractant (mandataire)

Nom, prénom et qualité du signataire :

agissant pour mon propre compte.

agissant pour le compte de la société - Indiquer le nom, l'adresse :

agissant pour le compte de la personne publique candidate - Indiquer le nom, l'adresse :

agissant en tant que mandataire pour l'ensemble des entrepreneurs groupés qui ont signé la lettre de candidature en date du

du groupement solidaire

du groupement conjoint

mandataire solidaire

mandataire non solidaire

- 2ème co-contractant

Nom, prénom et qualité du signataire :

.....
.....
.....
.....

agissant pour mon propre compte.

.....
.....
.....

agissant pour le compte de la société - Indiquer le nom, l'adresse :

.....
.....
.....

agissant pour le compte de la personne publique candidate - Indiquer le nom, l'adresse :

.....
.....
.....

- 3ème co-contractant

Nom, prénom et qualité du signataire :

.....
.....
.....
.....

agissant pour mon propre compte.

.....
.....
.....

agissant pour le compte de la société - Indiquer le nom, l'adresse :

.....
.....
.....

agissant pour le compte de la personne publique candidate - Indiquer le nom, l'adresse :

.....
.....
.....

m'engage/nous engageons à livrer les fournitures demandées et à exécuter les prestations demandées :

aux prix indiqués ci-dessous :

<u>TYPE DE CARBURANTS</u>	(cocher la case correspondante) <input checked="" type="checkbox"/> PRIX € TTC du litre à la pompe <input type="checkbox"/> PRIX € TTC du litre au barème
GASOIL 1,51 €*
Et/ou	
GASOIL SUPERIEUR €*

<u>TYPE DE CARBURANTS</u>	(cocher la case correspondante) <input checked="" type="checkbox"/> PRIX € TTC du litre à la pompe, au 01/04/2021 <input type="checkbox"/> PRIX € TTC du litre au barème, au 01/04/2021
SUPER SANS PLOMB 98 €*
Et/ou	
SUPER SANS PLOMB 95 1,67 €*
Et/ou	
SUPER SANS PLOMB 95 E10 €*

*(le prix ne peut correspondre à celui d'une offre promotionnelle ; exemple : prix « coutant »)

REMISE CONSENTIE SUR LE PRIX A LA POMPE OU AU BAREME 0,02 € / litre
--	----------------------

Gestion par support magnétique ou à puce (joindre les conditions générales de mise à disposition des supports magnétiques ou à puce)	<input type="checkbox"/> PRIX HT.....€/an/support magnétique ou à puce
	<input type="checkbox"/> Tarif joint

B2 - Répartition des prestations (en cas de groupement conjoint) :

(Les membres du groupement conjoint indiquent dans le tableau ci-dessous la répartition des prestations que chacun d'entre eux s'engage à réaliser.)

Désignation des membres du groupement conjoint	Prestations exécutées par les membres du groupement conjoint	
	Nature de la prestation	Montant HT de la prestation

B3 - Compte (s) à créditer (Joindre un relevé d'identité bancaire ou postal) :

Envoyé en préfecture le 01/06/2021

Reçu en préfecture le 01/06/2021

Affiché le

SLO

ID : 083-288300403-20210531-B21_09-DE

Candidat seul ou co-traitant 1 mandataire du groupement ou compte joint du groupement

Nom de l'établissement (BIC) : **AGRI FR PP 891**Numéro de compte (IBAN) : **FR 76 1910 6000 1043 6662 9220 168**

Cotraitant 2 : (en cas de groupement conjoint)

Nom de l'établissement (BIC) :

Numéro de compte (IBAN) :

Cotraitant 3 : (en cas de groupement conjoint)

Nom de l'établissement (BIC) :

Numéro de compte (IBAN) :

B4 - Avance (article R2191-3 du code de la commande publique du 1^{er} avril 2019) :

Sans objet

B5 - Durée d'exécution du marché public ou de l'accord-cadre :

La durée d'exécution du marché public est d'un an, à compter :

- du 20 juillet 2021 ;**
- de la date de notification de l'ordre de service ou du premier bon de commande ;
- de la date de début d'exécution prévue par le marché public lorsqu'elle est postérieure à la date de notification.

Le marché public est reconductible : NON OUI

Si oui, préciser :

- Nombre des reconductions : **3 ;**
- Durée des reconductions : **un an chacune, soit au total 3 ans.**

C - Signature de l'offre par l'opérateur économique.

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature
Dupuis Julie épicurière	Tanneron 10/05/21	SNC DUPUIS Tabac Presse du Village 77, Place de la Mairie 83440 TANNERON tél. 04 93 60 68 31 

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente

- Désignation du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice) :

Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) du Var
Centre Jacques Vion
87, boulevard Colonel Michel LAFOURCADE
CS 30255
83007 DRAGUIGNAN Cedex
Téléphone : 04.94.60.37.70 – Télécopieur : 04.94.60.32.04

- Nom, prénom, qualité du signataire du marché public ou de l'accord-cadre :

Le pouvoir adjudicateur est le SDIS du Var, représenté par Monsieur Le président de son conseil d'administration, Dominique LAIN.

- Personne habilitée à donner les renseignements prévus aux articles R 2191-60 et suivants du Code de la Commande Publique du 1^{er} avril 2019 (nantissements ou cessions de créances) :

Monsieur le Chef du Service Finances – Exécution budgétaire
Même adresse que ci-dessus.
Téléphone : 04.94.60.37.39 – Télécopieur : 04.94.60.32.01

- Désignation, adresse, numéro de téléphone du comptable assignataire :

Madame le Payeur Départemental du Var
375, avenue de Siblas – BP 834
83051 TOULON Cedex
Téléphone : 04.94.18.50.70

- Imputation budgétaire :
60622

E - Décision du pouvoir adjudicateur.

La présente offre est acceptée.

A : Draguignan, le

Pour le Pouvoir Adjudicateur

■ Copie délivrée en unique exemplaire pour être remise à l'établissement de cession ou de nantissement de créance de :

1 La totalité du marché dont le montant est de : (indiquer le montant en chiffres et en lettres en TTC)

.....

2 La totalité du bon de commande n° afférent au marché (indiquer le montant en chiffres et en lettres en TTC) :

.....

3 La partie des prestations que le titulaire n'envisage pas de confier à des sous-traitants bénéficiant du paiement direct, est évaluée à (indiquer le montant en chiffres et en lettres en TTC) :

.....

4 La partie des prestations évaluée à (indiquer le montant en chiffres et en lettres en TTC) :

.....

et devant être exécutée par en qualité de :

membre d'un groupement d'entreprise

sous-traitant

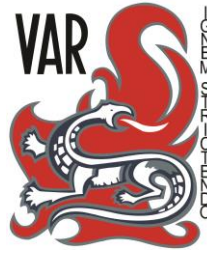
A

, le

2

¹ A remplir par l'acheteur (personne compétente pour signer le marché) en original sur une photocopie.

² Date et signature originales



ACTE D'ENGAGEMENT

ATTRI1

A - Objet de la consultation et de l'acte d'engagement.

■ Objet de la consultation :

CARBURANTS A LA POMPE DESTINES A APPROVISIONNER LES VEHICULES DES CIS DU VAR

■ Code CPV principal :

09134200-9 / 09132100-4

■ Cet acte d'engagement correspond :

(Cocher les cases correspondantes.)

- à l'ensemble du marché public *(en cas de non allotissement)*.
- au lot n° 8 : Fourniture de divers carburants à la pompe destinés à l'approvisionnement des véhicules du Centre d'Incendie et de Secours de Vidauban.**
- à l'offre de base.
- à la variante suivante :
- aux prestations supplémentaires.

B - Engagement du candidat.

B1 - Identification et engagement du candidat :

(Cocher les cases correspondantes.)

Après avoir pris connaissance des pièces constitutives du marché public suivantes,

- CCAP**
- CCAG-FCS**
- CCT et cadre de réponse au dossier technique**
- Autres :

et conformément à leurs clauses et stipulations,

Engagement du candidat seul

Nom, prénom et qualité du signataire :

REGENT, Arnaud
Directeur Général

agissant pour mon propre compte.

.....
.....
.....

agissant pour le compte de la société - Indiquer le nom, l'adresse :

LA COMPAGNIE DES CARTES CARBURANT
70 rue Saint Denis – 93582 SAINT OUEN CEDEX

agissant pour le compte de la personne publique candidate - Indiquer le nom, l'adresse :

.....
.....
.....

Engagement du candidat en groupement d'opérateurs économique

- 1er co-contractant (mandataire)

Nom, prénom et qualité du signataire :

.....
.....
.....
.....

agissant pour mon propre compte.

.....
.....
.....

agissant pour le compte de la société - Indiquer le nom, l'adresse :

.....
.....
.....

agissant pour le compte de la personne publique candidate - Indiquer le nom, l'adresse :

.....
.....
.....

agissant en tant que mandataire pour l'ensemble des entrepreneurs groupés qui ont signé la lettre de candidature en date du

du groupement solidaire

du groupement conjoint

mandataire solidaire

mandataire non solidaire

- 2ème co-contractant

Nom, prénom et qualité du signataire :

.....
.....
.....
.....

agissant pour mon propre compte.

.....
.....
.....

agissant pour le compte de la société - Indiquer le nom, l'adresse :

.....
.....
.....

agissant pour le compte de la personne publique candidate - Indiquer le nom, l'adresse :

.....
.....
.....

- 3ème co-contractant

Nom, prénom et qualité du signataire :

.....
.....
.....
.....

agissant pour mon propre compte.

.....
.....
.....

agissant pour le compte de la société - Indiquer le nom, l'adresse :

.....
.....
.....

agissant pour le compte de la personne publique candidate - Indiquer le nom, l'adresse :

.....
.....
.....

m'engage/nous engageons à livrer les fournitures demandées et à exécuter les prestations demandées :

aux prix indiqués ci-dessous :

<u>TYPE DE CARBURANTS</u>	(cocher la case correspondante) <input checked="" type="checkbox"/> PRIX € TTC du litre à la pompe, au 01/04/2021 <input type="checkbox"/> PRIX € TTC du litre au barème, au 01/04/2021
GASOIL	1,349 €* Et/ou
GASOIL SUPERIEUR€*

<u>TYPE DE CARBURANTS</u>	(cocher la case correspondante) <input checked="" type="checkbox"/> PRIX € TTC du litre à la pompe, au 01/04/2021 <input type="checkbox"/> PRIX € TTC du litre au barème, au 01/04/2021
SUPER SANS PLOMB 98	1,579 €* Et/ou
SUPER SANS PLOMB 95€*
SUPER SANS PLOMB 95 E10	1,499 €* Et/ou

*(Le prix ne peut correspondre à celui d'une offre promotionnelle ; exemple : prix « coutant »)

Note LCCC : Les prix renseignés correspondent aux prix d'affichage de la station
INTERMARCHE de VIDAUBAN (Boulevard Vallons - 83550 VIDAUBAN) au 01/04/2021

REMISE CONSENTIE SUR LE PRIX A LA POMPE OU AU BAREME	0€ – la facturation se fait au prix d'affichage à la pompe sans remise
---	--

Gestion par support magnétique ou à puce (joindre les conditions générales de mise à disposition des supports magnétiques ou à puce)	<input type="checkbox"/> PRIX HT.....€/an/support magnétique ou à puce
	<input checked="" type="checkbox"/> Tarif joint

B2 - Répartition des prestations (en cas de groupement conjoint) :

(Les membres du groupement conjoint indiquent dans le tableau ci-dessous la répartition des prestations que chacun d'entre eux s'engage à réaliser.)

Désignation des membres du groupement conjoint	Prestations exécutées par les membres du groupement conjoint	
	Nature de la prestation	Montant HT de la prestation

B3 - Compte (s) à créditer (Joindre un relevé d'identité bancaire ou postal) :Candidat seul ou co-traitant 1 mandataire du groupement ou compte joint du groupementNom de l'établissement (BIC) : **BNPAFRPPXXX**Numéro de compte (IBAN) : **FR76 3000 4008 2800 0122 8685 276**Cotraitant 2 : (en cas de groupement conjoint)

Nom de l'établissement (BIC) :

Numéro de compte (IBAN) :

Cotraitant 3 : (en cas de groupement conjoint)

Nom de l'établissement (BIC) :

Numéro de compte (IBAN) :

B4 - Avance (article R2191-3 du code de la commande publique du 1^{er} avril 2019) :

Sans objet

B5 - Durée d'exécution du marché public ou de l'accord-cadre :

La durée d'exécution du marché public est d'un an, à compter :

- du 10 août 2021 ;**
- de la date de notification de l'ordre de service ou du premier bon de commande ;
- de la date de début d'exécution prévue par le marché public lorsqu'elle est postérieure à la date de notification.

Le marché public est reconductible : NON OUI

Si oui, préciser :

- Nombre des reconductions : **3** ;
- Durée des reconductions : **un an chacune, soit au total 3 ans.**

C - Signature de l'offre par l'opérateur économique.

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature
REGENT, Arnaud Directeur Général	Saint Ouen, le 07 mai 2021	

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente

D - Identification du pouvoir adjudicateur

- Désignation du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice) :

Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) du Var
Centre Jacques Vion
87, boulevard Colonel Michel LAFOURCADE
CS 30255
83007 DRAGUIGNAN Cedex
Téléphone : 04.94.60.37.70 – Télécopieur : 04.94.60.32.04

- Nom, prénom, qualité du signataire du marché public ou de l'accord-cadre :

Le pouvoir adjudicateur est le SDIS du Var, représenté par Monsieur Le président de son conseil d'administration, Dominique LAIN.

- Personne habilitée à donner les renseignements prévus aux articles R 2191-60 et suivants du Code de la Commande Publique du 1^{er} avril 2019 (nantissements ou cessions de créances) :

Monsieur le Chef du Service Finances – Exécution budgétaire
Même adresse que ci-dessus.
Téléphone : 04.94.60.37.39 – Télécopieur : 04.94.60.32.01

- Désignation, adresse, numéro de téléphone du comptable assignataire :

Madame le Payeur Départemental du Var
375, avenue de Siblas – BP 834
83051 TOULON Cedex
Téléphone : 04.94.18.50.70

- Imputation budgétaire :

60622

E - Décision du pouvoir adjudicateur.

La présente offre est acceptée.

A : Draguignan, le

Pour le Pouvoir Adjudicateur

F. Nantissement ou de cession de créance

■ Copie délivrée en unique exemplaire pour être remise à l'établissement de cession ou de nantissement de créance de :

1 La totalité du marché dont le montant est de : *(indiquer le montant en chiffres et en lettres en TTC)*

.....

2 La totalité du bon de commande n° afférent au marché *(indiquer le montant en chiffres et en lettres en TTC)* :

.....

3 La partie des prestations que le titulaire n'envisage pas de confier à des sous-traitants bénéficiant du paiement direct, est évaluée à *(indiquer le montant en chiffres et en lettres en TTC)* :

.....

4 La partie des prestations évaluée à *(indiquer le montant en chiffres et en lettres en TTC)* :

.....

et devant être exécutée par en qualité de :

membre d'un groupement d'entreprise

sous-traitant

A

, le

2

¹ A remplir par l'acheteur (personne compétente pour signer le marché) en original sur une photocopie.

² Date et signature originales

ANNEXE FINANCIERE
Récapitulatif des conditions commerciales
de la carte Carburant PRO Intermarché

La facturation se fait au prix d'affichage en station le jour de l'enlèvement, sans remise.	
Modalités de facturation	Facture Mensuelle Paielement à 30 jours date de facture par prélèvement automatique <i>(lié à la signature d'une convention tripartite et d'un mandat SEPA)</i> OU par mandat administratif *
Frais de règlement hors prélèvement	35 € HT par facture (une par mois)
Frais de gestion à chaque facture	2,25% HT du montant TTC des transactions
Frais d'abonnement cartes	5 € HT par an et par carte les années suivantes <i>(facturation au prorata entre date création carte et date de création du compte)</i>
Frais d'expédition cartes	1,50 € HT par carte
Facturation Electronique CHORUS	Gratuite - Facture mise à disposition sur CHORUS PRO et disponible 18 mois sur l'Extranet.
Service en ligne, alertes et rapports	Gratuit

* Le Client s'engage à régler la Société à 30 jours date de facture. Si un retard de paiement était constaté, la Société facturerait au Client un frais de recouvrement d'un montant de 40 € HT



ACTE D'ENGAGEMENT

ATTRI1

A - Objet de la consultation et de l'acte d'engagement.

■ Objet de la consultation :

CARBURANTS A LA POMPE DESTINES A APPROVISIONNER LES VEHICULES DES CIS DU VAR

■ Code CPV principal :

09134200-9 / 09132100-4

■ Cet acte d'engagement correspond :

(Cocher les cases correspondantes.)

- à l'ensemble du marché public *(en cas de non allotissement)*.
- au lot n° 9 : Fourniture de divers carburants à la pompe destinés à l'approvisionnement des véhicules du Centre d'Incendie et de Secours de Puget Ville.**
- à l'offre de base.
- à la variante suivante :
- aux prestations supplémentaires.

B - Engagement du candidat.

B1 - Identification et engagement du candidat :

(Cocher les cases correspondantes.)

Après avoir pris connaissance des pièces constitutives du marché public suivantes,

- CCAP**
- CCAG-FCS**
- CCT et cadre de réponse au dossier technique**
- Autres :

et conformément à leurs clauses et stipulations,

Engagement du candidat seul

Nom, prénom et qualité du signataire :

REGENT, Arnaud
Directeur Général

agissant pour mon propre compte.

agissant pour le compte de la société - Indiquer le nom, l'adresse :

LA COMPAGNIE DES CARTES CARBURANT
70 rue Saint Denis – 93582 SAINT OUEN CEDEX

agissant pour le compte de la personne publique candidate - Indiquer le nom, l'adresse :

Engagement du candidat en groupement d'opérateurs économique

- 1er co-contractant (mandataire)

Nom, prénom et qualité du signataire :

agissant pour mon propre compte.

agissant pour le compte de la société - Indiquer le nom, l'adresse :

agissant pour le compte de la personne publique candidate - Indiquer le nom, l'adresse :

agissant en tant que mandataire pour l'ensemble des entrepreneurs groupés qui ont signé la lettre de candidature en date du

du groupement solidaire

du groupement conjoint

mandataire solidaire

mandataire non solidaire

- 2ème co-contractant

Nom, prénom et qualité du signataire :

.....
.....
.....
.....

agissant pour mon propre compte.

.....
.....
.....

agissant pour le compte de la société - Indiquer le nom, l'adresse :

.....
.....
.....

agissant pour le compte de la personne publique candidate - Indiquer le nom, l'adresse :

.....
.....
.....

- 3ème co-contractant

Nom, prénom et qualité du signataire :

.....
.....
.....
.....

agissant pour mon propre compte.

.....
.....
.....

agissant pour le compte de la société - Indiquer le nom, l'adresse :

.....
.....
.....

agissant pour le compte de la personne publique candidate - Indiquer le nom, l'adresse :

.....
.....
.....

m'engage/nous engageons à livrer les fournitures demandées et à exécuter les prestations demandées :

aux prix indiqués ci-dessous :

<u>TYPE DE CARBURANTS</u>	(cocher la case correspondante) <input checked="" type="checkbox"/> PRIX € TTC du litre à la pompe, au 01/04/2021 <input type="checkbox"/> PRIX € TTC du litre au barème, au 01/04/2021
GASOIL	1,379 €*
Et/ou	
GASOIL SUPERIEUR€*

<u>TYPE DE CARBURANTS</u>	(cocher la case correspondante) <input checked="" type="checkbox"/> PRIX € TTC du litre à la pompe, au 01/04/2021 <input type="checkbox"/> PRIX € TTC du litre au barème, au 01/04/2021
SUPER SANS PLOMB 98	1,569 €*
Et/ou	
SUPER SANS PLOMB 95€*
Et/ou	
SUPER SANS PLOMB 95 E10	1,499 €*

*(le prix ne peut correspondre à celui d'une offre promotionnelle ; exemple : prix « coutant »)

Note LCCC : Les prix renseignés correspondent aux prix d'affichage de la station INTERMARCHÉ de CARNOULES (Chemin du Plan - 83660 CARNOULES) au 01/04/2021

REMISE CONSENTIE SUR LE PRIX A LA POMPE OU AU BAREME	0€ – la facturation se fait au prix d'affichage à la pompe sans remise
---	---

Gestion par support magnétique ou à puce (joindre les conditions générales de mise à disposition des supports magnétiques ou à puce)	<input type="checkbox"/> PRIX HT.....€/an/support magnétique ou à puce
	<input checked="" type="checkbox"/> Tarif joint

B2 - Répartition des prestations (en cas de groupement conjoint) :

(Les membres du groupement conjoint indiquent dans le tableau ci-dessous la répartition des prestations que chacun d'entre eux s'engage à réaliser.)

Désignation des membres du groupement conjoint	Prestations exécutées par les membres du groupement conjoint	
	Nature de la prestation	Montant HT de la prestation

B3 - Compte (s) à créditer (Joindre un relevé d'identité bancaire ou postal) :Candidat seul ou co-traitant 1 mandataire du groupement ou compte joint du groupementNom de l'établissement (BIC) : **BNPAFRPPXXX**Numéro de compte (IBAN) : **FR76 3000 4008 2800 0122 8685 276**Cotraitant 2 : (en cas de groupement conjoint)

Nom de l'établissement (BIC) :

Numéro de compte (IBAN) :

Cotraitant 3 : (en cas de groupement conjoint)

Nom de l'établissement (BIC) :

Numéro de compte (IBAN) :

B4 - Avance (article R2191-3 du code de la commande publique du 1^{er} avril 2019) :

Sans objet

B5 - Durée d'exécution du marché public ou de l'accord-cadre :

La durée d'exécution du marché public est d'un an, à compter :

- du 10 août 2021 ;**
- de la date de notification de l'ordre de service ou du premier bon de commande ;
- de la date de début d'exécution prévue par le marché public lorsqu'elle est postérieure à la date de notification.

Le marché public est reconductible : NON OUI

Si oui, préciser :

- Nombre des reconductions : **3 ;**
- Durée des reconductions : **un an chacune, soit au total 3 ans.**

C - Signature de l'offre par l'opérateur économique.

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature
REGENT, Arnaud Directeur Général	Saint Ouen, le 07 mai 2021	

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente

D - Identification du pouvoir adjudicateur

- Désignation du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice) :

Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) du Var
Centre Jacques Vion
87, boulevard Colonel Michel LAFOURCADE
CS 30255
83007 DRAGUIGNAN Cedex
Téléphone : 04.94.60.37.70 – Télécopieur : 04.94.60.32.04

- Nom, prénom, qualité du signataire du marché public ou de l'accord-cadre :

Le pouvoir adjudicateur est le SDIS du Var, représenté par Monsieur Le président de son conseil d'administration, Dominique LAIN.

- Personne habilitée à donner les renseignements prévus aux articles R 2191-60 et suivants du Code de la Commande Publique du 1^{er} avril 2019 (nantissements ou cessions de créances) :

Monsieur le Chef du Service Finances – Exécution budgétaire
Même adresse que ci-dessus.
Téléphone : 04.94.60.37.39 – Télécopieur : 04.94.60.32.01

- Désignation, adresse, numéro de téléphone du comptable assignataire :

Madame le Payeur Départemental du Var
375, avenue de Siblas – BP 834
83051 TOULON Cedex
Téléphone : 04.94.18.50.70

- Imputation budgétaire :

60622

E - Décision du pouvoir adjudicateur.

La présente offre est acceptée.

A : Draguignan, le

Pour le Pouvoir Adjudicateur

F. Nantissement ou de cession de créances

■ Copie délivrée en unique exemplaire pour être remise à l'établissement de crédit ou à un fournisseur en cas de cession ou de nantissement de créance de :

1 La totalité du marché dont le montant est de : *(indiquer le montant en chiffres et en lettres en TTC)*

.....

2 La totalité du bon de commande n° afférent au marché *(indiquer le montant en chiffres et en lettres en TTC)* :

.....

3 La partie des prestations que le titulaire n'envisage pas de confier à des sous-traitants bénéficiant du paiement direct, est évaluée à *(indiquer le montant en chiffres et en lettres en TTC)* :

.....

4 La partie des prestations évaluée à *(indiquer le montant en chiffres et en lettres en TTC)* :

.....

et devant être exécutée par en qualité de :

membre d'un groupement d'entreprise

sous-traitant

A

, le

2

¹ A remplir par l'acheteur (personne compétente pour signer le marché) en original sur une photocopie.

² Date et signature originales

ANNEXE FINANCIERE
Récapitulatif des conditions commerciales
de la carte Carburant PRO Intermarché

La facturation se fait au prix d'affichage en station le jour de l'enlèvement, sans remise.	
Modalités de facturation	Facture Mensuelle Paielement à 30 jours date de facture par prélèvement automatique <i>(lié à la signature d'une convention tripartite et d'un mandat SEPA)</i> OU par mandat administratif *
Frais de règlement hors prélèvement	35 € HT par facture (une par mois)
Frais de gestion à chaque facture	2,25% HT du montant TTC des transactions
Frais d'abonnement cartes	5 € HT par an et par carte les années suivantes <i>(facturation au prorata entre date création carte et date de création du compte)</i>
Frais d'expédition cartes	1,50 € HT par carte
Facturation Electronique CHORUS	Gratuite - Facture mise à disposition sur CHORUS PRO et disponible 18 mois sur l'Extranet.
Service en ligne, alertes et rapports	Gratuit

* Le Client s'engage à régler la Société à 30 jours date de facture. Si un retard de paiement était constaté, la Société facturerait au Client un frais de recouvrement d'un montant de 40 € HT



ACTE D'ENGAGEMENT

ATTRI1

A - Objet de la consultation et de l'acte d'engagement.

■ Objet de la consultation :

CARBURANTS A LA POMPE DESTINES A APPROVISIONNER LES VEHICULES DES CIS DU VAR

■ Code CPV principal :

09134200-9 / 09132100-4

■ Cet acte d'engagement correspond :

(Cocher les cases correspondantes.)

- à l'ensemble du marché public *(en cas de non allotissement)*.
- au lot n° 10 : Fourniture de divers carburants à la pompe destinés à l'approvisionnement des véhicules du Centre d'Incendie et de Secours de Six Fours.**
- à l'offre de base.
- à la variante suivante :
- aux prestations supplémentaires.

B - Engagement du candidat.

B1 - Identification et engagement du candidat :

(Cocher les cases correspondantes.)

Après avoir pris connaissance des pièces constitutives du marché public suivantes,

- CCAP**
- CCAG-FCS**
- CCT et cadre de réponse au dossier technique**
- Autres :

et conformément à leurs clauses et stipulations,

Engagement du candidat seul

Nom, prénom et qualité du signataire :

REGENT, Arnaud
Directeur Général

agissant pour mon propre compte.

agissant pour le compte de la société - Indiquer le nom, l'adresse :

LA COMPAGNIE DES CARTES CARBURANT
70 rue Saint Denis – 93582 SAINT OUEN CEDEX

agissant pour le compte de la personne publique candidate - Indiquer le nom, l'adresse :

Engagement du candidat en groupement d'opérateurs économique

- 1er co-contractant (mandataire)

Nom, prénom et qualité du signataire :

agissant pour mon propre compte.

agissant pour le compte de la société - Indiquer le nom, l'adresse :

agissant pour le compte de la personne publique candidate - Indiquer le nom, l'adresse :

agissant en tant que mandataire pour l'ensemble des entrepreneurs groupés qui ont signé la lettre de candidature en date du

du groupement solidaire

du groupement conjoint

mandataire solidaire

mandataire non solidaire

- 2ème co-contractant

Nom, prénom et qualité du signataire :

.....
.....
.....
.....

agissant pour mon propre compte.

.....
.....
.....

agissant pour le compte de la société - Indiquer le nom, l'adresse :

.....
.....
.....

agissant pour le compte de la personne publique candidate - Indiquer le nom, l'adresse :

.....
.....
.....

- 3ème co-contractant

Nom, prénom et qualité du signataire :

.....
.....
.....
.....

agissant pour mon propre compte.

.....
.....
.....

agissant pour le compte de la société - Indiquer le nom, l'adresse :

.....
.....
.....

agissant pour le compte de la personne publique candidate - Indiquer le nom, l'adresse :

.....
.....
.....

m'engage/nous engageons à livrer les fournitures demandées et à exécuter les prestations demandées :

aux prix indiqués ci-dessous :

<u>TYPE DE CARBURANTS</u>	(cocher la case correspondante) <input checked="" type="checkbox"/> PRIX € TTC du litre à la pompe, au 01/04/2021 <input type="checkbox"/> PRIX € TTC du litre au barème, au 01/04/2021
GASOIL	1,340 €* Et/ou
GASOIL SUPERIEUR€*

<u>TYPE DE CARBURANTS</u>	(cocher la case correspondante) <input checked="" type="checkbox"/> PRIX € TTC du litre à la pompe, au 01/04/2021 <input type="checkbox"/> PRIX € TTC du litre au barème, au 01/04/2021
SUPER SANS PLOMB 98	1,535 €* Et/ou
SUPER SANS PLOMB 95	1,509 €* Et/ou
SUPER SANS PLOMB 95 E10	1,459 €* Et/ou

*(le prix ne peut correspondre à celui d'une offre promotionnelle ; exemple : prix « coutant »)

Note LCCC : Les prix renseignés correspondent aux prix d'affichage de la station INTERMARCHÉ de SIX-FOURS-LES-PLAGES (60 Traverse Font de Fillol - 83140 SIX-FOURS-LES-PLAGES) au 01/04/2021

REMISE CONSENTIE SUR LE PRIX A LA POMPE OU AU BAREME	0€ – la facturation se fait au prix d'affichage à la pompe sans remise
--	--

Gestion par support magnétique ou à puce (joindre les conditions générales de mise à disposition des supports magnétiques ou à puce)	<input type="checkbox"/> PRIX HT.....€/an/support magnétique ou à puce
	<input checked="" type="checkbox"/> Tarif joint

B2 - Répartition des prestations (en cas de groupement conjoint) :
 (Les membres du groupement conjoint indiquent dans le tableau ci-dessous la répartition des prestations que chacun d'entre eux s'engage à réaliser.)

Désignation des membres du groupement conjoint	Prestations exécutées par les membres du groupement conjoint	
	Nature de la prestation	Montant HT de la prestation

B3 - Compte (s) à créditer (Joindre un relevé d'identité bancaire ou postal) :Candidat seul ou co-traitant 1 mandataire du groupement ou compte joint du groupementNom de l'établissement (BIC) : **BNPAFRPPXXX**Numéro de compte (IBAN) : **FR76 3000 4008 2800 0122 8685 276**Cotraitant 2 : (en cas de groupement conjoint)

Nom de l'établissement (BIC) :

Numéro de compte (IBAN) :

Cotraitant 3 : (en cas de groupement conjoint)

Nom de l'établissement (BIC) :

Numéro de compte (IBAN) :

B4 - Avance (article R2191-3 du code de la commande publique du 1^{er} avril 2019) :

Sans objet

B5 - Durée d'exécution du marché public ou de l'accord-cadre :

La durée d'exécution du marché public est d'un an, à compter :

- du 10 août 2021 ;**
- de la date de notification de l'ordre de service ou du premier bon de commande ;
- de la date de début d'exécution prévue par le marché public lorsqu'elle est postérieure à la date de notification.

Le marché public est reconductible : NON OUI

Si oui, préciser :

- Nombre des reconductions : **3** ;
- Durée des reconductions : **un an chacune, soit au total 3 ans.**

C - Signature de l'offre par l'opérateur économique.

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature
REGENT, Arnaud Directeur Général	Saint Ouen, le 07 mai 2021	

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente

D - Identification du pouvoir adjudicateur

- Désignation du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice) :

Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) du Var
Centre Jacques Vion
87, boulevard Colonel Michel LAFOURCADE
CS 30255
83007 DRAGUIGNAN Cedex
Téléphone : 04.94.60.37.70 – Télécopieur : 04.94.60.32.04

- Nom, prénom, qualité du signataire du marché public ou de l'accord-cadre :

Le pouvoir adjudicateur est le SDIS du Var, représenté par Monsieur Le président de son conseil d'administration, Dominique LAIN.

- Personne habilitée à donner les renseignements prévus aux articles R 2191-60 et suivants du Code de la Commande Publique du 1^{er} avril 2019 (nantissements ou cessions de créances) :

Monsieur le Chef du Service Finances – Exécution budgétaire
Même adresse que ci-dessus.
Téléphone : 04.94.60.37.39 – Télécopieur : 04.94.60.32.01

- Désignation, adresse, numéro de téléphone du comptable assignataire :

Madame le Payeur Départemental du Var
375, avenue de Siblas – BP 834
83051 TOULON Cedex
Téléphone : 04.94.18.50.70

- Imputation budgétaire :

60622

E - Décision du pouvoir adjudicateur.

La présente offre est acceptée.

A : Draguignan, le

Pour le Pouvoir Adjudicateur

F. Nantissement ou de cession de créances

■ Copie délivrée en unique exemplaire pour être remise à l'établissement de crédit ou à un fournisseur en cas de cession ou de nantissement de créance de :

1 La totalité du marché dont le montant est de : *(indiquer le montant en chiffres et en lettres en TTC)*

.....

2 La totalité du bon de commande n° afférent au marché *(indiquer le montant en chiffres et en lettres en TTC)* :

.....

3 La partie des prestations que le titulaire n'envisage pas de confier à des sous-traitants bénéficiant du paiement direct, est évaluée à *(indiquer le montant en chiffres et en lettres en TTC)* :

.....

4 La partie des prestations évaluée à *(indiquer le montant en chiffres et en lettres en TTC)* :

.....

et devant être exécutée par en qualité de :

membre d'un groupement d'entreprise

sous-traitant

A

, le

2

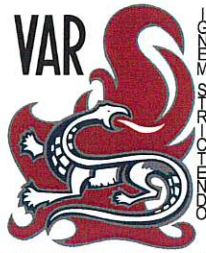
¹ A remplir par l'acheteur (personne compétente pour signer le marché) en original sur une photocopie.

² Date et signature originales

ANNEXE FINANCIERE
Récapitulatif des conditions commerciales
de la carte Carburant PRO Intermarché

La facturation se fait au prix d'affichage en station le jour de l'enlèvement, sans remise.	
Modalités de facturation	Facture Mensuelle Paielement à 30 jours date de facture par prélèvement automatique <i>(lié à la signature d'une convention tripartite et d'un mandat SEPA)</i> OU par mandat administratif *
Frais de règlement hors prélèvement	35 € HT par facture (une par mois)
Frais de gestion à chaque facture	2,25% HT du montant TTC des transactions
Frais d'abonnement cartes	5 € HT par an et par carte les années suivantes <i>(facturation au prorata entre date création carte et date de création du compte)</i>
Frais d'expédition cartes	1,50 € HT par carte
Facturation Electronique CHORUS	Gratuite - Facture mise à disposition sur CHORUS PRO et disponible 18 mois sur l'Extranet.
Service en ligne, alertes et rapports	Gratuit

* Le Client s'engage à régler la Société à 30 jours date de facture. Si un retard de paiement était constaté, la Société facturerait au Client un frais de recouvrement d'un montant de 40 € HT



ACTE D'ENGAGEMENT

ATTRI1

A - Objet de la consultation et de l'acte d'engagement.

■ Objet de la consultation :

CARBURANTS A LA POMPE DESTINES A APPROVISIONNER LES VEHICULES DES CIS DU VAR

■ Code CPV principal :

09134200-9 / 09132100-4

■ Cet acte d'engagement correspond :

(Cocher les cases correspondantes.)

à l'ensemble du marché public *(en cas de non allotissement)*.

au lot n° 11 : Fourniture de divers carburants à la pompe destinés à l'approvisionnement des véhicules du Centre d'Incendie et de Secours de Carcès.

à l'offre de base.

à la variante suivante :

aux prestations supplémentaires.

B - Engagement du candidat.

B1 - Identification et engagement du candidat :

(Cocher les cases correspondantes.)

Après avoir pris connaissance des pièces constitutives du marché public suivantes,

CCAP

CCAG-FCS

CCT et cadre de réponse au dossier technique

Autres :

et conformément à leurs clauses et stipulations,

Engagement du candidat seul

Nom, prénom et qualité du signataire :

MARTIN Georges, Responsable régional Méditerranée

agissant pour mon propre compte.

agissant pour le compte de la société - Indiquer le nom, l'adresse :

Thevenin& Ducrot Distribution sas, 7 rue du point du jour ,21803 CHEVIGNY SAINT SAUVEUR

agissant pour le compte de la personne publique candidate - Indiquer le nom, l'adresse :

Engagement du candidat en groupement d'opérateurs économique

- 1er co-contractant (mandataire)

Nom, prénom et qualité du signataire :

agissant pour mon propre compte.

agissant pour le compte de la société - Indiquer le nom, l'adresse :

agissant pour le compte de la personne publique candidate - Indiquer le nom, l'adresse :

agissant en tant que mandataire pour l'ensemble des entrepreneurs groupés qui ont signé la lettre de candidature en date du

du groupement solidaire

du groupement conjoint

mandataire solidaire

mandataire non solidaire

- 2ème co-contractant
Nom, prénom et qualité du signataire :

.....
.....
.....
.....
.....

agissant pour mon propre compte.

.....
.....
.....

agissant pour le compte de la société - Indiquer le nom, l'adresse :

.....
.....
.....

agissant pour le compte de la personne publique candidate - Indiquer le nom, l'adresse :

.....
.....
.....

- 3ème co-contractant
Nom, prénom et qualité du signataire :

.....
.....
.....
.....

agissant pour mon propre compte.

.....
.....
.....

agissant pour le compte de la société - Indiquer le nom, l'adresse :

.....
.....
.....

agissant pour le compte de la personne publique candidate - Indiquer le nom, l'adresse :

.....
.....
.....

m'engage/nous engageons à livrer les fournitures demandées et à exécuter les prestations demandées :

aux prix indiqués ci-dessous :

<u>TYPE DE CARBURANTS</u>	(cocher la case correspondante)
	<input checked="" type="checkbox"/> PRIX € TTC du litre à la pompe, au 01/04/2021 <input type="checkbox"/> PRIX € TTC du litre au barème, au 01/04/2021

GASOIL	... 1.449.....
Et/ou	
GASOIL SUPERIEUR€*

<u>TYPE DE CARBURANTS</u>	(cocher la case correspondante) X PRIX € TTC du litre à la pompe, au 01/04/2021 <input type="checkbox"/> PRIX € TTC du litre au barème, au 01/04/2021
SUPER SANS PLOMB 98€*
Et/ou	
SUPER SANS PLOMB 95	1.559.....€*
Et/ou	
SUPER SANS PLOMB 95 E10€*

*(le prix ne peut correspondre à celui d'une offre promotionnelle ; exemple : prix « coutant »)

REMISE CONSENTIE SUR LE PRIX A LA POMPE OU AU BAREME	15.00 € TTC / M3.....
---	-----------------------

Gestion par support magnétique ou à puce (joindre les conditions générales de mise à disposition des supports magnétiques ou à puce)	X PRIX HT 0.00€/an/support magnétique ou à puce
	<input type="checkbox"/> Tarif joint

B2 - Répartition des prestations (en cas de groupement conjoint) :

(Les membres du groupement conjoint indiquent dans le tableau ci-dessous la répartition des prestations que chacun d'entre eux s'engage à réaliser.)

Désignation des membres du groupement conjoint	Prestations exécutées par les membres du groupement conjoint	
	Nature de la prestation	Montant HT de la prestation

B3 - Compte (s) à créditer (Joindre un relevé d'identité bancaire ou postal) :

Candidat seul ou co-traitant 1 mandataire du groupement ou compte joint du groupement

Nom de l'établissement (BIC) : CRLYFRPP

Numéro de compte (IBAN) : FR 56 3000 2055 6000 0006 0709 H 36

Cotraitant 2 : (en cas de groupement conjoint)

Nom de l'établissement (BIC) :

Numéro de compte (IBAN) :

Cotraitant 3 : (en cas de groupement conjoint)

Nom de l'établissement (BIC) :

Numéro de compte (IBAN) :

B4 - Avance (article R2191-3 du code de la commande publique du 1^{er} avril 2019) :

Sans objet

B5 - Durée d'exécution du marché public ou de l'accord-cadre :

La durée d'exécution du marché public est d'un an, à compter :

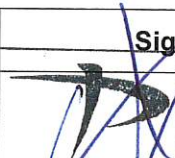
- du 27 novembre 2021 ;**
- de la date de notification de l'ordre de service ou du premier bon de commande ;
- de la date de début d'exécution prévue par le marché public lorsqu'elle est postérieure à la date de notification.

Le marché public est reconductible : NON OUI

Si oui, préciser :

- Nombre des reconductions : 3 ;
- Durée des reconductions : un an chacune, soit au total 3 ans.

C - Signature de l'offre par l'opérateur économique.

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature
MARTIN Georges responsable régional	Miramas 06/05/21	 D. R. MEDITERRANEE 3 RUE DE VERDUN 13140 MIRAMAS Tél. : 04 90 17 44 30 Fax : 04 90 17 44 16 THEVENIN & DUCROT DISTRIBUTION

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente

D - Identification du pouvoir adjudicateur.

- Désignation du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice) :

Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) du Var
Centre Jacques Vion
87, boulevard Colonel Michel LAFOURCADE
CS 30255
83007 DRAGUIGNAN Cedex
Téléphone : 04.94.60.37.70 – Télécopieur : 04.94.60.32.04

- Nom, prénom, qualité du signataire du marché public ou de l'accord-cadre :

Le pouvoir adjudicateur est le SDIS du Var, représenté par Monsieur Le président de son conseil d'administration, Dominique LAIN.

- Personne habilitée à donner les renseignements prévus aux articles R 2191-60 et suivants du Code de la Commande Publique du 1^{er} avril 2019 (nantissements ou cessions de créances) :

Monsieur le Chef du Service Finances – Exécution budgétaire
Même adresse que ci-dessus.
Téléphone : 04.94.60.37.39 – Télécopieur : 04.94.60.32.01

- Désignation, adresse, numéro de téléphone du comptable assignataire :

Madame le Payeur Départemental du Var
375, avenue de Sibras – BP 834
83051 TOULON Cedex
Téléphone : 04.94.18.50.70

- Imputation budgétaire :

60622

E - Décision du pouvoir adjudicateur.

La présente offre est acceptée.

A : Draguignan, le

Pour le Pouvoir Adjudicateur

F. Nantissement ou de cession de créances

■ Copie délivrée en unique exemplaire pour être remise à l'établissement de cession ou de nantissement de créance de :

1 La totalité du marché dont le montant est de : *(indiquer le montant en chiffres et en lettres en TTC)*

.....

2 La totalité du bon de commande n° afférent au marché *(indiquer le montant en chiffres et en lettres en TTC)* :

.....

3 La partie des prestations que le titulaire n'envisage pas de confier à des sous-traitants bénéficiant du paiement direct, est évaluée à *(indiquer le montant en chiffres et en lettres en TTC)* :

.....

4 La partie des prestations évaluée à *(indiquer le montant en chiffres et en lettres en TTC)* :

.....

et devant être exécutée par en qualité de :

membre d'un groupement d'entreprise sous-traitant

A

, le

2

¹ A remplir par l'acheteur (personne compétente pour signer le marché) en original sur une photocopie.

² Date et signature originales



ACTE D'ENGAGEMENT

ATTRI1

A - Objet de la consultation et de l'acte d'engagement.

■ Objet de la consultation :

CARBURANTS A LA POMPE DESTINES A APPROVISIONNER LES VEHICULES DES CIS DU VAR

■ Code CPV principal :

09134200-9 / 09132100-4

■ Cet acte d'engagement correspond :

(Cocher les cases correspondantes.)

- à l'ensemble du marché public *(en cas de non allotissement)*.
- au lot n° 12 : Fourniture de divers carburants à la pompe destinés à l'approvisionnement des véhicules du Centre d'Incendie et de Secours de Pignans.**
- à l'offre de base.
- à la variante suivante :
- aux prestations supplémentaires.

B - Engagement du candidat.

B1 - Identification et engagement du candidat :

(Cocher les cases correspondantes.)

Après avoir pris connaissance des pièces constitutives du marché public suivantes,

- CCAP**
- CCAG-FCS**
- CCT et cadre de réponse au dossier technique**
- Autres :

et conformément à leurs clauses et stipulations,

Engagement du candidat seul

Nom, prénom et qualité du signataire :

REGENT, Arnaud
Directeur Général

agissant pour mon propre compte.

agissant pour le compte de la société - Indiquer le nom, l'adresse :

LA COMPAGNIE DES CARTES CARBURANT
70 rue Saint Denis – 93582 SAINT OUEN CEDEX

agissant pour le compte de la personne publique candidate - Indiquer le nom, l'adresse :

Engagement du candidat en groupement d'opérateurs économique

- 1er co-contractant (mandataire)

Nom, prénom et qualité du signataire :

agissant pour mon propre compte.

agissant pour le compte de la société - Indiquer le nom, l'adresse :

agissant pour le compte de la personne publique candidate - Indiquer le nom, l'adresse :

agissant en tant que mandataire pour l'ensemble des entrepreneurs groupés qui ont signé la lettre de candidature en date du

du groupement solidaire

du groupement conjoint

mandataire solidaire

mandataire non solidaire

- 2ème co-contractant

Nom, prénom et qualité du signataire :

.....
.....
.....
.....

agissant pour mon propre compte.

.....
.....

agissant pour le compte de la société - Indiquer le nom, l'adresse :

.....
.....

agissant pour le compte de la personne publique candidate - Indiquer le nom, l'adresse :

.....
.....

- 3ème co-contractant

Nom, prénom et qualité du signataire :

.....
.....
.....

agissant pour mon propre compte.

.....
.....

agissant pour le compte de la société - Indiquer le nom, l'adresse :

.....
.....

agissant pour le compte de la personne publique candidate - Indiquer le nom, l'adresse :

.....
.....

m'engage/nous engageons à livrer les fournitures demandées et à exécuter les prestations demandées :

aux prix indiqués ci-dessous :

<u>TYPE DE CARBURANTS</u>	(cocher la case correspondante) <input checked="" type="checkbox"/> PRIX € TTC du litre à la pompe <input type="checkbox"/> PRIX € TTC du litre au barème
GASOIL	1,379 €*
Et/ou	
GASOIL SUPERIEUR€*

<u>TYPE DE CARBURANTS</u>	(cocher la case correspondante) <input checked="" type="checkbox"/> PRIX € TTC du litre à la pompe, au 01/04/2021 <input type="checkbox"/> PRIX € TTC du litre au barème, au 01/04/2021
SUPER SANS PLOMB 98	1,569 €*
Et/ou	
SUPER SANS PLOMB 95€*
Et/ou	
SUPER SANS PLOMB 95 E10	1,499 €*

*(le prix ne peut correspondre à celui d'une offre promotionnelle ; exemple : prix « coutant »)

Note LCCC : Les prix renseignés correspondent aux prix d'affichage de la station INTERMARCHÉ de CARNOULES (Chemin du Plan - 83660 CARNOULES) au 01/04/2021

REMISE CONSENTIE SUR LE PRIX A LA POMPE OU AU BAREME	0€ – la facturation se fait au prix d'affichage à la pompe sans remise
---	---

Gestion par support magnétique ou à puce (joindre les conditions générales de mise à disposition des supports magnétiques ou à puce)	<input type="checkbox"/> PRIX HT.....€/an/support magnétique ou à puce
	<input checked="" type="checkbox"/> Tarif joint

B2 - Répartition des prestations (en cas de groupement conjoint) :

(Les membres du groupement conjoint indiquent dans le tableau ci-dessous la répartition des prestations que chacun d'entre eux s'engage à réaliser.)

Désignation des membres du groupement conjoint	Prestations exécutées par les membres du groupement conjoint	
	Nature de la prestation	Montant HT de la prestation

B3 - Compte (s) à créditer (Joindre un relevé d'identité bancaire ou postal) :Candidat seul ou co-traitant 1 mandataire du groupement ou compte joint du groupementNom de l'établissement (BIC) : **BNPAFRPPXXX**Numéro de compte (IBAN) : **FR76 3000 4008 2800 0122 8685 276**Cotraitant 2 : (en cas de groupement conjoint)

Nom de l'établissement (BIC) :

Numéro de compte (IBAN) :

Cotraitant 3 : (en cas de groupement conjoint)

Nom de l'établissement (BIC) :

Numéro de compte (IBAN) :

B4 - Avance (article R2191-3 du code de la commande publique du 1^{er} avril 2019) :

Sans objet

B5 - Durée d'exécution du marché public ou de l'accord-cadre :

La durée d'exécution du marché public est d'un an, à compter :

- du 27 novembre 2021 ;**
- de la date de notification de l'ordre de service ou du premier bon de commande ;
- de la date de début d'exécution prévue par le marché public lorsqu'elle est postérieure à la date de notification.

Le marché public est reconductible : NON OUI

Si oui, préciser :

- Nombre des reconductions : **3 ;**
- Durée des reconductions : **un an chacune, soit au total 3 ans.**

C - Signature de l'offre par l'opérateur économique.

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature
REGENT, Arnaud Directeur Général	Saint Ouen, le 07 mai 2021	

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente

D - Identification du pouvoir adjudicateur

- Désignation du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice) :

Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) du Var
Centre Jacques Vion
87, boulevard Colonel Michel LAFOURCADE
CS 30255
83007 DRAGUIGNAN Cedex
Téléphone : 04.94.60.37.70 – Télécopieur : 04.94.60.32.04

- Nom, prénom, qualité du signataire du marché public ou de l'accord-cadre :

Le pouvoir adjudicateur est le SDIS du Var, représenté par Monsieur Le président de son conseil d'administration, Dominique LAIN.

- Personne habilitée à donner les renseignements prévus aux articles R 2191-60 et suivants du Code de la Commande Publique du 1^{er} avril 2019 (nantissements ou cessions de créances) :

Monsieur le Chef du Service Finances – Exécution budgétaire
Même adresse que ci-dessus.
Téléphone : 04.94.60.37.39 – Télécopieur : 04.94.60.32.01

- Désignation, adresse, numéro de téléphone du comptable assignataire :

Madame le Payeur Départemental du Var
375, avenue de Siblas – BP 834
83051 TOULON Cedex
Téléphone : 04.94.18.50.70

- Imputation budgétaire :

60622

E - Décision du pouvoir adjudicateur.

La présente offre est acceptée.

A : Draguignan, le

Pour le Pouvoir Adjudicateur

F. Nantissement ou de cession de créances

■ Copie délivrée en unique exemplaire pour être remise à l'établissement de crédit ou à un fournisseur en cas de cession ou de nantissement de créance de :

1 La totalité du marché dont le montant est de : *(indiquer le montant en chiffres et en lettres en TTC)*

.....

2 La totalité du bon de commande n° afférent au marché *(indiquer le montant en chiffres et en lettres en TTC)* :

.....

3 La partie des prestations que le titulaire n'envisage pas de confier à des sous-traitants bénéficiant du paiement direct, est évaluée à *(indiquer le montant en chiffres et en lettres en TTC)* :

.....

4 La partie des prestations évaluée à *(indiquer le montant en chiffres et en lettres en TTC)* :

.....

et devant être exécutée par en qualité de :

membre d'un groupement d'entreprise

sous-traitant

A

, le

2

¹ A remplir par l'acheteur (personne compétente pour signer le marché) en original sur une photocopie.

² Date et signature originales

ANNEXE FINANCIERE
Récapitulatif des conditions commerciales
de la carte Carburant PRO Intermarché

La facturation se fait au prix d'affichage en station le jour de l'enlèvement, sans remise.	
Modalités de facturation	Facture Mensuelle Paielement à 30 jours date de facture par prélèvement automatique <i>(lié à la signature d'une convention tripartite et d'un mandat SEPA)</i> OU par mandat administratif *
Frais de règlement hors prélèvement	35 € HT par facture (une par mois)
Frais de gestion à chaque facture	2,25% HT du montant TTC des transactions
Frais d'abonnement cartes	5 € HT par an et par carte les années suivantes <i>(facturation au prorata entre date création carte et date de création du compte)</i>
Frais d'expédition cartes	1,50 € HT par carte
Facturation Electronique CHORUS	Gratuite - Facture mise à disposition sur CHORUS PRO et disponible 18 mois sur l'Extranet.
Service en ligne, alertes et rapports	Gratuit

* Le Client s'engage à régler la Société à 30 jours date de facture. Si un retard de paiement était constaté, la Société facturerait au Client un frais de recouvrement d'un montant de 40 € HT



ACTE D'ENGAGEMENT

ATTRI1

A - Objet de la consultation et de l'acte d'engagement.

■ Objet de la consultation :

CARBURANTS A LA POMPE DESTINES A APPROVISIONNER LES VEHICULES DES CIS DU VAR

■ Code CPV principal :

09134200-9 / 09132100-4

■ Cet acte d'engagement correspond :

(Cocher les cases correspondantes.)

- à l'ensemble du marché public *(en cas de non allotissement)*.
- au lot n° 13 : Fourniture de divers carburants à la pompe destinés à l'approvisionnement des véhicules du Centre d'Incendie et de Secours d'Aups.**
- à l'offre de base.
- à la variante suivante :
- aux prestations supplémentaires.

B - Engagement du candidat.

B1 - Identification et engagement du candidat :

(Cocher les cases correspondantes.)

Après avoir pris connaissance des pièces constitutives du marché public suivantes,

- CCAP**
- CCAG-FCS**
- CCT et cadre de réponse au dossier technique**
- Autres :

et conformément à leurs clauses et stipulations,

Engagement du candidat seul

Nom, prénom et qualité du signataire :

REGENT, Arnaud
Directeur Général

agissant pour mon propre compte.

.....
.....
.....

agissant pour le compte de la société - Indiquer le nom, l'adresse :

LA COMPAGNIE DES CARTES CARBURANT
70 rue Saint Denis – 93582 SAINT OUEN CEDEX

agissant pour le compte de la société - Indiquer le nom, l'adresse :

.....
.....
.....

agissant pour le compte de la personne publique candidate - Indiquer le nom, l'adresse :

.....
.....
.....

Engagement du candidat en groupement d'opérateurs économique

- 1er co-contractant (mandataire)

Nom, prénom et qualité du signataire :

.....
.....
.....
.....

agissant pour mon propre compte.

.....
.....
.....

agissant pour le compte de la société - Indiquer le nom, l'adresse :

.....
.....
.....

agissant pour le compte de la personne publique candidate - Indiquer le nom, l'adresse :

.....
.....
.....

agissant en tant que mandataire pour l'ensemble des entrepreneurs groupés qui ont signé la lettre de candidature en date du

du groupement solidaire

du groupement conjoint

mandataire solidaire

mandataire non solidaire

- 2ème co-contractant

Nom, prénom et qualité du signataire :

.....
.....
.....
.....

agissant pour mon propre compte.

.....
.....
.....

agissant pour le compte de la société - Indiquer le nom, l'adresse :

.....
.....
.....

agissant pour le compte de la personne publique candidate - Indiquer le nom, l'adresse :

.....
.....
.....

- 3ème co-contractant

Nom, prénom et qualité du signataire :

.....
.....
.....
.....

agissant pour mon propre compte.

.....
.....
.....

agissant pour le compte de la société - Indiquer le nom, l'adresse :

.....
.....
.....

agissant pour le compte de la personne publique candidate - Indiquer le nom, l'adresse :

.....
.....
.....

m'engage/nous engageons à livrer les fournitures demandées et à exécuter les prestations demandées :

aux prix indiqués ci-dessous :

<u>TYPE DE CARBURANTS</u>	(cocher la case correspondante) <input checked="" type="checkbox"/> PRIX € TTC du litre à la pompe, au 01/04/2021 <input type="checkbox"/> PRIX € TTC du litre au barème, au 01/04/2021
GASOIL	1,354 €*
Et/ou	
GASOIL SUPERIEUR€*

<u>TYPE DE CARBURANTS</u>	(cocher la case correspondante) <input checked="" type="checkbox"/> PRIX € TTC du litre à la pompe, au 01/04/2021 <input type="checkbox"/> PRIX € TTC du litre au barème, au 01/04/2021
SUPER SANS PLOMB 98	1,579 €*
Et/ou	
SUPER SANS PLOMB 95	1,519 €*
Et/ou	
SUPER SANS PLOMB 95 E10€*

*(le prix ne peut correspondre à celui d'une offre promotionnelle ; exemple : prix « coutant »)

Note LCCC : Les prix renseignés correspondent aux prix d'affichage de la station INTERMARCHE de AUPS (Route de Sillans - 83630 AUPS) au 01/04/2021

REMISE CONSENTIE SUR LE PRIX A LA POMPE OU AU BAREME	0€ – la facturation se fait au prix d'affichage à la pompe sans remise
---	---

Gestion par support magnétique ou à puce (joindre les conditions générales de mise à disposition des supports magnétiques ou à puce)	<input type="checkbox"/> PRIX HT.....€/an/support magnétique ou à puce
	<input checked="" type="checkbox"/> Tarif joint

B2 - Répartition des prestations (en cas de groupement conjoint) :

(Les membres du groupement conjoint indiquent dans le tableau ci-dessous la répartition des prestations que chacun d'entre eux s'engage à réaliser.)

Désignation des membres du groupement conjoint	Prestations exécutées par les membres du groupement conjoint	
	Nature de la prestation	Montant HT de la prestation

B3 - Compte (s) à créditer (Joindre un relevé d'identité bancaire ou postal) :Candidat seul ou co-traitant 1 mandataire du groupement ou compte joint du groupementNom de l'établissement (BIC) : **BNPAFRPPXXX**Numéro de compte (IBAN) : **FR76 3000 4008 2800 0122 8685 276**Cotraitant 2 : (en cas de groupement conjoint)

Nom de l'établissement (BIC) :

Numéro de compte (IBAN) :

Cotraitant 3 : (en cas de groupement conjoint)

Nom de l'établissement (BIC) :

Numéro de compte (IBAN) :

B4 - Avance (article R2191-3 du code de la commande publique du 1^{er} avril 2019) :

Sans objet

B5 - Durée d'exécution du marché public ou de l'accord-cadre :

La durée d'exécution du marché public est d'un an, à compter :

- du 27 novembre 2021** ;
- de la date de notification de l'ordre de service ou du premier bon de commande ;
- de la date de début d'exécution prévue par le marché public lorsqu'elle est postérieure à la date de notification.

Le marché public est reconductible : NON OUI

Si oui, préciser :

- Nombre des reconductions : **3** ;
- Durée des reconductions : **un an chacune, soit au total 3 ans.**

C - Signature de l'offre par l'opérateur économique.

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature
REGENT, Arnaud Directeur Général	Saint Ouen, le 07 mai 2021	

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente

D - Identification du pouvoir adjudicateur

- Désignation du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice) :

Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) du Var
Centre Jacques Vion
87, boulevard Colonel Michel LAFOURCADE
CS 30255
83007 DRAGUIGNAN Cedex
Téléphone : 04.94.60.37.70 – Télécopieur : 04.94.60.32.04

- Nom, prénom, qualité du signataire du marché public ou de l'accord-cadre :

Le pouvoir adjudicateur est le SDIS du Var, représenté par Monsieur Le président de son conseil d'administration, Dominique LAIN.

- Personne habilitée à donner les renseignements prévus aux articles R 2191-60 et suivants du Code de la Commande Publique du 1^{er} avril 2019 (nantissements ou cessions de créances) :

Monsieur le Chef du Service Finances – Exécution budgétaire
Même adresse que ci-dessus.
Téléphone : 04.94.60.37.39 – Télécopieur : 04.94.60.32.01

- Désignation, adresse, numéro de téléphone du comptable assignataire :

Madame le Payeur Départemental du Var
375, avenue de Siblas – BP 834
83051 TOULON Cedex
Téléphone : 04.94.18.50.70

- Imputation budgétaire :

60622

E - Décision du pouvoir adjudicateur.

La présente offre est acceptée.

A : Draguignan, le

Pour le Pouvoir Adjudicateur

F. Nantissement ou de cession de créances

■ Copie délivrée en unique exemplaire pour être remise à l'établissement de crédit ou à un fournisseur en cas de cession ou de nantissement de créance de :

1 La totalité du marché dont le montant est de : *(indiquer le montant en chiffres et en lettres en TTC)*

.....

2 La totalité du bon de commande n° afférent au marché *(indiquer le montant en chiffres et en lettres en TTC)* :

.....

3 La partie des prestations que le titulaire n'envisage pas de confier à des sous-traitants bénéficiant du paiement direct, est évaluée à *(indiquer le montant en chiffres et en lettres en TTC)* :

.....

4 La partie des prestations évaluée à *(indiquer le montant en chiffres et en lettres en TTC)* :

.....

et devant être exécutée par en qualité de :

membre d'un groupement d'entreprise

sous-traitant

A

, le

2

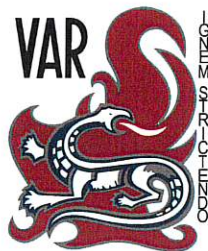
¹ A remplir par l'acheteur (personne compétente pour signer le marché) en original sur une photocopie.

² Date et signature originales

ANNEXE FINANCIERE
Récapitulatif des conditions commerciales
de la carte Carburant PRO Intermarché

La facturation se fait au prix d'affichage en station le jour de l'enlèvement, sans remise.	
Modalités de facturation	Facture Mensuelle Paielement à 30 jours date de facture par prélèvement automatique <i>(lié à la signature d'une convention tripartite et d'un mandat SEPA)</i> OU par mandat administratif *
Frais de règlement hors prélèvement	35 € HT par facture (une par mois)
Frais de gestion à chaque facture	2,25% HT du montant TTC des transactions
Frais d'abonnement cartes	5 € HT par an et par carte les années suivantes <i>(facturation au prorata entre date création carte et date de création du compte)</i>
Frais d'expédition cartes	1,50 € HT par carte
Facturation Electronique CHORUS	Gratuite - Facture mise à disposition sur CHORUS PRO et disponible 18 mois sur l'Extranet.
Service en ligne, alertes et rapports	Gratuit

* Le Client s'engage à régler la Société à 30 jours date de facture. Si un retard de paiement était constaté, la Société facturerait au Client un frais de recouvrement d'un montant de 40 € HT



ACTE D'ENGAGEMENT

ATTRI1

A - Objet de la consultation et de l'acte d'engagement.

■ Objet de la consultation :

CARBURANTS A LA POMPE DESTINES A APPROVISIONNER LES VEHICULES DES CIS DU VAR

■ Code CPV principal :

09134200-9 / 09132100-4

■ Cet acte d'engagement correspond :

(Cocher les cases correspondantes.)

- à l'ensemble du marché public *(en cas de non allotissement)*.
- au lot n° 14 : Fourniture de divers carburants à la pompe destinés à l'approvisionnement des véhicules du Centre d'Incendie et de Secours de Barjols.**
- à l'offre de base.
- à la variante suivante :
- aux prestations supplémentaires.

B - Engagement du candidat.

B1 - Identification et engagement du candidat :

(Cocher les cases correspondantes.)

Après avoir pris connaissance des pièces constitutives du marché public suivantes,

- CCAP**
- CCAG-FCS**
- CCT et cadre de réponse au dossier technique**
- Autres :

et conformément à leurs clauses et stipulations,

Engagement du candidat seul

Nom, prénom et qualité du signataire :

MARTIN Georges, Responsable régional Méditerranée

agissant pour mon propre compte.

agissant pour le compte de la société - Indiquer le nom, l'adresse :

Thevenin& Ducrot Distribution sasu, 7rue du point du jour ,21803 CHEVIGNY SAINT SAUVEUR

agissant pour le compte de la personne publique candidate - Indiquer le nom, l'adresse :

Engagement du candidat en groupement d'opérateurs économique

- 1er co-contractant (mandataire)

Nom, prénom et qualité du signataire :

agissant pour mon propre compte.

agissant pour le compte de la société - Indiquer le nom, l'adresse :

agissant pour le compte de la personne publique candidate - Indiquer le nom, l'adresse :

agissant en tant que mandataire pour l'ensemble des entrepreneurs groupés qui ont signé la lettre de candidature en date du

du groupement solidaire

du groupement conjoint

mandataire solidaire

mandataire non solidaire

- 2ème co-contractant

Nom, prénom et qualité du signataire :

.....
.....
.....
.....

agissant pour mon propre compte.

.....
.....
.....

agissant pour le compte de la société - Indiquer le nom, l'adresse :

.....
.....
.....

agissant pour le compte de la personne publique candidate - Indiquer le nom, l'adresse :

.....
.....
.....

- 3ème co-contractant

Nom, prénom et qualité du signataire :

.....
.....
.....
.....

agissant pour mon propre compte.

.....
.....
.....

agissant pour le compte de la société - Indiquer le nom, l'adresse :

.....
.....
.....

agissant pour le compte de la personne publique candidate - Indiquer le nom, l'adresse :

.....
.....
.....

m'engage/nous engageons à livrer les fournitures demandées et à exécuter les prestations demandées :

aux prix indiqués ci-dessous :

<u>TYPE DE CARBURANTS</u>	(cocher la case correspondante)
	<input checked="" type="checkbox"/> PRIX € TTC du litre à la pompe, au 01/04/2021 <input type="checkbox"/> PRIX € TTC du litre au barème, au 01/04/2021

GASOIL	1.419.....
Et/ou	
GASOIL SUPERIEUR	1.443.....€*

<u>TYPE DE CARBURANTS</u>	(cocher la case correspondante)	
	<input checked="" type="checkbox"/> PRIX € TTC du litre à la pompe, au 01/04/2021 <input type="checkbox"/> PRIX € TTC du litre au barème, au 01/04/2021	
SUPER SANS PLOMB 98	1.626.....	€*
Et/ou		
SUPER SANS PLOMB 95	€*
Et/ou		
SUPER SANS PLOMB 95 E10	1.549.....	€*

**(le prix ne peut correspondre à celui d'une offre promotionnelle ; exemple : prix « coutant »)*

REMISE CONSENTIE SUR LE PRIX A LA POMPE OU AU BAREME	20.00 € TTC /M3.....
--	----------------------

Gestion par support magnétique ou à puce (joindre les conditions générales de mise à disposition des supports magnétiques ou à puce)	<input checked="" type="checkbox"/> PRIX HT... 0.00.....€/an/support magnétique ou à puce
	<input type="checkbox"/> Tarif joint

B2 - Répartition des prestations (en cas de groupement conjoint) :

(Les membres du groupement conjoint indiquent dans le tableau ci-dessous la répartition des prestations que chacun d'entre eux s'engage à réaliser.)

Désignation des membres du groupement conjoint	Prestations exécutées par les membres du groupement conjoint	
	Nature de la prestation	Montant HT de la prestation

B3 - Compte (s) à créditer (Joindre un relevé d'identité bancaire ou postal) :

Candidat seul ou co-traitant 1 mandataire du groupement ou compte joint du groupement

Nom de l'établissement (BIC) : CRLYFRPP

Numéro de compte (IBAN) : FR 56 3000 2055 6000 0006 0709 H 36

Cotraitant 2 : (en cas de groupement conjoint)

Nom de l'établissement (BIC) :

Numéro de compte (IBAN) :

Cotraitant 3 : (en cas de groupement conjoint)

Nom de l'établissement (BIC) :

Numéro de compte (IBAN) :

B4 - Avance (article R2191-3 du code de la commande publique du 1^{er} avril 2019) :

Sans objet

B5 - Durée d'exécution du marché public ou de l'accord-cadre :

La durée d'exécution du marché public est d'un an, à compter :

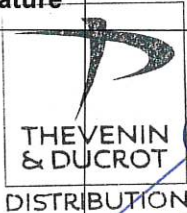
- du 27 décembre 2021 ;**
- de la date de notification de l'ordre de service ou du premier bon de commande ;
- de la date de début d'exécution prévue par le marché public lorsqu'elle est postérieure à la date de notification.

Le marché public est reconductible : NON OUI

Si oui, préciser :

- Nombre des reconductions : **3 ;**
- Durée des reconductions : **un an chacune, soit au total 3 ans.**

C - Signature de l'offre par l'opérateur économique.

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature
MARTIN Georges responsable régional	Miramas 06/05/21	 D. R. MEDITERRANEE 3 RUE DE VERDUN 13140 MIRAMAS Tél. 04 90 17 44 30 Fax 04 90 17 44 16

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente

D - Identification du pouvoir adjudicateur

- Désignation du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice) :

Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) du Var
Centre Jacques Vion
87, boulevard Colonel Michel LAFOURCADE
CS 30255
83007 DRAGUIGNAN Cedex
Téléphone : 04.94.60.37.70 – Télécopieur : 04.94.60.32.04

- Nom, prénom, qualité du signataire du marché public ou de l'accord-cadre :

Le pouvoir adjudicateur est le SDIS du Var, représenté par Monsieur Le président de son conseil d'administration, Dominique LAIN.

- Personne habilitée à donner les renseignements prévus aux articles R 2191-60 et suivants du Code de la Commande Publique du 1^{er} avril 2019 (nantissements ou cessions de créances) :

Monsieur le Chef du Service Finances – Exécution budgétaire
Même adresse que ci-dessus.
Téléphone : 04.94.60.37.39 – Télécopieur : 04.94.60.32.01

- Désignation, adresse, numéro de téléphone du comptable assignataire :

Madame le Payeur Départemental du Var
375, avenue de Siblas – BP 834
83051 TOULON Cedex
Téléphone : 04.94.18.50.70

- Imputation budgétaire :

60622

E - Décision du pouvoir adjudicateur.

La présente offre est acceptée.

A : Draguignan, le

Pour le Pouvoir Adjudicateur

F. Nantissement ou de cession de créances

■ Copie délivrée en unique exemplaire pour être remise à l'établissement de crédit ou à un fournisseur en cas de cession ou de nantissement de créance de :

1 La totalité du marché dont le montant est de : *(indiquer le montant en chiffres et en lettres en TTC)*

.....

2 La totalité du bon de commande n° afférent au marché *(indiquer le montant en chiffres et en lettres en TTC)* :

.....

3 La partie des prestations que le titulaire n'envisage pas de confier à des sous-traitants bénéficiant du paiement direct, est évaluée à *(indiquer le montant en chiffres et en lettres en TTC)* :

.....

4 La partie des prestations évaluée à *(indiquer le montant en chiffres et en lettres en TTC)* :

.....

et devant être exécutée par en qualité de :

membre d'un groupement d'entreprise sous-traitant

A

, le

2

¹ A remplir par l'acheteur (personne compétente pour signer le marché) en original sur une photocopie.

² Date et signature originales



ACTE D'ENGAGEMENT

ATTRI1

A - Objet de la consultation et de l'acte d'engagement.

■ Objet de la consultation :

CARBURANTS A LA POMPE DESTINES A APPROVISIONNER LES VEHICULES DES CIS DU VAR

■ Code CPV principal :

09134200-9 / 09132100-4

■ Cet acte d'engagement correspond :

(Cocher les cases correspondantes.)

- à l'ensemble du marché public *(en cas de non allotissement)*.
- au lot n° 15 : Fourniture de divers carburants à la pompe destinés à l'approvisionnement des véhicules du Centre d'Incendie et de Secours de Gonfaron.**
- à l'offre de base.
- à la variante suivante :
- aux prestations supplémentaires.

B - Engagement du candidat.

B1 - Identification et engagement du candidat :

(Cocher les cases correspondantes.)

Après avoir pris connaissance des pièces constitutives du marché public suivantes,

- CCAP**
- CCAG-FCS**
- CCT et cadre de réponse au dossier technique**
- Autres :

et conformément à leurs clauses et stipulations,

Engagement du candidat seul

Nom, prénom et qualité du signataire :

REGENT, Arnaud
Directeur Général

agissant pour mon propre compte.

agissant pour le compte de la société - Indiquer le nom, l'adresse :

LA COMPAGNIE DES CARTES CARBURANT
70 rue Saint Denis – 93582 SAINT OUEN CEDEX

agissant pour le compte de la société - Indiquer le nom, l'adresse :

agissant pour le compte de la personne publique candidate - Indiquer le nom, l'adresse :

Engagement du candidat en groupement d'opérateurs économique

- 1er co-contractant (mandataire)

Nom, prénom et qualité du signataire :

agissant pour mon propre compte.

agissant pour le compte de la société - Indiquer le nom, l'adresse :

agissant pour le compte de la personne publique candidate - Indiquer le nom, l'adresse :

agissant en tant que mandataire pour l'ensemble des entrepreneurs groupés qui ont signé la lettre de candidature en date du

du groupement solidaire

du groupement conjoint

mandataire solidaire

mandataire non solidaire

- 2ème co-contractant

Nom, prénom et qualité du signataire :

.....
.....
.....
.....

agissant pour mon propre compte.

.....
.....
.....

agissant pour le compte de la société - Indiquer le nom, l'adresse :

.....
.....
.....

agissant pour le compte de la personne publique candidate - Indiquer le nom, l'adresse :

.....
.....
.....

- 3ème co-contractant

Nom, prénom et qualité du signataire :

.....
.....
.....
.....

agissant pour mon propre compte.

.....
.....
.....

agissant pour le compte de la société - Indiquer le nom, l'adresse :

.....
.....
.....

agissant pour le compte de la personne publique candidate - Indiquer le nom, l'adresse :

.....
.....
.....

m'engage/nous engageons à livrer les fournitures demandées et à exécuter les prestations demandées :

aux prix indiqués ci-dessous :

<u>TYPE DE CARBURANTS</u>	(cocher la case correspondante)
	<input checked="" type="checkbox"/> PRIX € TTC du litre à la pompe, au 01/04/2021 <input type="checkbox"/> PRIX € TTC du litre au barème, au 01/04/2021
GASOIL	1,359 €* Et/ou
GASOIL SUPERIEUR€*

<u>TYPE DE CARBURANTS</u>	(cocher la case correspondante)
	<input checked="" type="checkbox"/> PRIX € TTC du litre à la pompe, au 01/04/2021 <input type="checkbox"/> PRIX € TTC du litre au barème, au 01/04/2021
SUPER SANS PLOMB 98	1,549 €* Et/ou
SUPER SANS PLOMB 95€*
SUPER SANS PLOMB 95 E10	1,479 €* Et/ou

*(le prix ne peut correspondre à celui d'une offre promotionnelle ; exemple : prix « coutant »)

Note LCCC : Les prix renseignés correspondent aux prix d'affichage de la station
INTERMARCHE de GONFARON (Le Murier, rd 97 83590 GONFARON) au 01/04/2021

REMISE CONSENTIE SUR LE PRIX A LA POMPE OU AU BAREME	0€ – la facturation se fait au prix d'affichage à la pompe sans remise
--	--

Gestion par support magnétique ou à puce (joindre les conditions générales de mise à disposition des supports magnétiques ou à puce)	<input type="checkbox"/> PRIX HT.....€/an/support magnétique ou à puce
	<input checked="" type="checkbox"/> Tarif joint

B2 - Répartition des prestations (en cas de groupement conjoint) :

(Les membres du groupement conjoint indiquent dans le tableau ci-dessous la répartition des prestations que chacun d'entre eux s'engage à réaliser.)

Désignation des membres du groupement conjoint	Prestations exécutées par les membres du groupement conjoint	
	Nature de la prestation	Montant HT de la prestation

B3 - Compte (s) à créditer (Joindre un relevé d'identité bancaire ou postal) :Candidat seul ou co-traitant 1 mandataire du groupement ou compte joint du groupementNom de l'établissement (BIC) : **BNPAFRPPXXX**Numéro de compte (IBAN) : **FR76 3000 4008 2800 0122 8685 276**Cotraitant 2 : (en cas de groupement conjoint)

Nom de l'établissement (BIC) :

Numéro de compte (IBAN) :

Cotraitant 3 : (en cas de groupement conjoint)

Nom de l'établissement (BIC) :

Numéro de compte (IBAN) :

B4 - Avance (article R2191-3 du code de la commande publique du 1^{er} avril 2019) :

Sans objet

B5 - Durée d'exécution du marché public ou de l'accord-cadre :

La durée d'exécution du marché public est d'un an, à compter :

- du 30 décembre 2021** ;
- de la date de notification de l'ordre de service ou du premier bon de commande ;
- de la date de début d'exécution prévue par le marché public lorsqu'elle est postérieure à la date de notification.

Le marché public est reconductible : NON OUI

Si oui, préciser :

- Nombre des reconductions : **3** ;
- Durée des reconductions : **un an chacune, soit au total 3 ans.**

C - Signature de l'offre par l'opérateur économique.

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature
REGENT, Arnaud Directeur Général	Saint Ouen, le 07 mai 2021	

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente

D - Identification du pouvoir adjudicateur

- Désignation du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice) :

Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) du Var
Centre Jacques Vion
87, boulevard Colonel Michel LAFOURCADE
CS 30255
83007 DRAGUIGNAN Cedex
Téléphone : 04.94.60.37.70 – Télécopieur : 04.94.60.32.04

- Nom, prénom, qualité du signataire du marché public ou de l'accord-cadre :

Le pouvoir adjudicateur est le SDIS du Var, représenté par Monsieur Le président de son conseil d'administration, Dominique LAIN.

- Personne habilitée à donner les renseignements prévus aux articles R 2191-60 et suivants du Code de la Commande Publique du 1^{er} avril 2019 (nantissements ou cessions de créances) :

Monsieur le Chef du Service Finances – Exécution budgétaire
Même adresse que ci-dessus.
Téléphone : 04.94.60.37.39 – Télécopieur : 04.94.60.32.01

- Désignation, adresse, numéro de téléphone du comptable assignataire :

Madame le Payeur Départemental du Var
375, avenue de Siblas – BP 834
83051 TOULON Cedex
Téléphone : 04.94.18.50.70

- Imputation budgétaire :

60622

E - Décision du pouvoir adjudicateur.

La présente offre est acceptée.

A : Draguignan, le

Pour le Pouvoir Adjudicateur

F. Nantissement ou de cession de créances

■ Copie délivrée en unique exemplaire pour être remise à l'établissement de crédit ou à un fournisseur en cas de cession ou de nantissement de créance de :

1 La totalité du marché dont le montant est de : *(indiquer le montant en chiffres et en lettres en TTC)*

.....

2 La totalité du bon de commande n° afférent au marché *(indiquer le montant en chiffres et en lettres en TTC)* :

.....

3 La partie des prestations que le titulaire n'envisage pas de confier à des sous-traitants bénéficiant du paiement direct, est évaluée à *(indiquer le montant en chiffres et en lettres en TTC)* :

.....

4 La partie des prestations évaluée à *(indiquer le montant en chiffres et en lettres en TTC)* :

.....

et devant être exécutée par en qualité de :

membre d'un groupement d'entreprise

sous-traitant

A

, le

2

¹ A remplir par l'acheteur (personne compétente pour signer le marché) en original sur une photocopie.

² Date et signature originales

ANNEXE FINANCIERE
Récapitulatif des conditions commerciales
de la carte Carburant PRO Intermarché

La facturation se fait au prix d'affichage en station le jour de l'enlèvement, sans remise.	
Modalités de facturation	Facture Mensuelle Paielement à 30 jours date de facture par prélèvement automatique <i>(lié à la signature d'une convention tripartite et d'un mandat SEPA)</i> OU par mandat administratif *
Frais de règlement hors prélèvement	35 € HT par facture (une par mois)
Frais de gestion à chaque facture	2,25% HT du montant TTC des transactions
Frais d'abonnement cartes	5 € HT par an et par carte les années suivantes <i>(facturation au prorata entre date création carte et date de création du compte)</i>
Frais d'expédition cartes	1,50 € HT par carte
Facturation Electronique CHORUS	Gratuite - Facture mise à disposition sur CHORUS PRO et disponible 18 mois sur l'Extranet.
Service en ligne, alertes et rapports	Gratuit

* Le Client s'engage à régler la Société à 30 jours date de facture. Si un retard de paiement était constaté, la Société facturerait au Client un frais de recouvrement d'un montant de 40 € HT

SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DU VAR

Centre Jacques Vion
87, boulevard Colonel Michel Lafourcade
CS 30255
83007 – DRAGUIGNAN CEDEX

Envoyé en préfecture le 01/06/2021

Reçu en préfecture le 01/06/2021

Affiché le

SLOW

ID : 083-288300403-20210531-B21_09-DE

**ACTE D'ENGAGEMENT****ATTRI1****A - Objet de la consultation et de l'acte d'engagement.**

■ Objet de la consultation :

**CARBURANTS A LA POMPE DESTINES A APPROVISIONNER
LES VEHICULES DES CIS DU VAR**

■ Code CPV principal :

09134200-9 / 09132100-4

■ Cet acte d'engagement correspond :

(Cocher les cases correspondantes.)

- à l'ensemble du marché public *(en cas de non allotissement)*.
- au lot n° 16 : Fourniture de divers carburants à la pompe destinés à l'approvisionnement des véhicules du Centre d'Incendie et de Secours des Mayons.**
- à l'offre de base.
- à la variante suivante :
- aux prestations supplémentaires.

B - Engagement du candidat.**B1 - Identification et engagement du candidat :***(Cocher les cases correspondantes.)*

Après avoir pris connaissance des pièces constitutives du marché public suivantes,

- CCAP**
- CCAG-FCS**
- CCT et cadre de réponse au dossier technique**
- Autres :

et conformément à leurs clauses et stipulations,

Engagement du candidat seul

Nom, prénom et qualité du signataire :

Vincent MULLER, Directeur SIPLEC Énergies

agissant pour mon propre compte.

.....
.....
.....

agissant pour le compte de la société - Indiquer le nom, l'adresse :

**SIPLEC – E.Leclerc
26 Quai Marcel Boyer – CS10027 - 94859 Ivry sur Seine cedex**

agissant pour le compte de la personne publique candidate - Indiquer le nom, l'adresse :

.....
.....
.....

Engagement du candidat en groupement d'opérateurs économique

- 1er co-contractant (mandataire)

Nom, prénom et qualité du signataire :

.....
.....
.....
.....

agissant pour mon propre compte.

.....
.....
.....

agissant pour le compte de la société - Indiquer le nom, l'adresse :

.....
.....
.....

agissant pour le compte de la personne publique candidate - Indiquer le nom, l'adresse :

.....
.....
.....

agissant en tant que mandataire pour l'ensemble des entrepreneurs groupés qui ont signé la lettre de candidature en date du

du groupement solidaire

du groupement conjoint

mandataire solidaire

mandataire non solidaire

- 2ème co-contractant

Nom, prénom et qualité du signataire :

.....

.....

.....

.....

agissant pour mon propre compte.

.....

.....

.....

agissant pour le compte de la société - Indiquer le nom, l'adresse :

.....

.....

.....

agissant pour le compte de la personne publique candidate - Indiquer le nom, l'adresse :

.....

.....

.....

- 3ème co-contractant

Nom, prénom et qualité du signataire :

.....

.....

.....

.....

agissant pour mon propre compte.

.....

.....

.....

agissant pour le compte de la société - Indiquer le nom, l'adresse :

.....

.....

.....

agissant pour le compte de la personne publique candidate - Indiquer le nom, l'adresse :

.....

.....

.....

m'engage/nous engageons à livrer les fournitures demandées et à exécuter les prestations demandées :

aux prix indiqués ci-dessous :

<u>TYPE DE CARBURANTS</u>	(cocher la case correspondante)
	<input checked="" type="checkbox"/> PRIX € TTC du litre à la pompe, au 01/04/2021 <input type="checkbox"/> PRIX € TTC du litre au barème, au 01/04/2021
GASOIL	1,349 €
Et/ou	
GASOIL SUPERIEUR	Non distribué

<u>TYPE DE CARBURANTS</u>	(cocher la case correspondante)
	<input checked="" type="checkbox"/> PRIX € TTC du litre à la pompe, au 01/04/2021 <input type="checkbox"/> PRIX € TTC du litre au barème, au 01/04/2021
SUPER SANS PLOMB 98	1,549 €
Et/ou	
SUPER SANS PLOMB 95	1,519 €
Et/ou	
SUPER SANS PLOMB 95 E10	Non distribué

*(le prix ne peut correspondre à celui d'une offre promotionnelle ; exemple : prix « coutant »)

REMISE CONSENTIE SUR LE PRIX A LA POMPE OU AU BAREME	SANS
--	-------------

Gestion par support magnétique ou à puce (joindre les conditions générales de mise à disposition des supports magnétiques ou à puce)	<input checked="" type="checkbox"/> PRIX HT 30,00 € /an/support magnétique ou à puce Abonnement mensuel de 2,50 €HT/carte (CF offre tarifaire jointe)
	<input checked="" type="checkbox"/> Tarif joint

B2 - Répartition des prestations (en cas de groupement conjoint) :

(Les membres du groupement conjoint indiquent dans le tableau ci-dessous la répartition des prestations à réaliser.)

Désignation des membres du groupement conjoint	Prestations exécutées par les membres du groupement conjoint	
	Nature de la prestation	Montant HT de la prestation

B3 - Compte (s) à créditer (Joindre un relevé d'identité bancaire ou postal) :

Candidat seul ou co-traitant 1 mandataire du groupement ou compte joint du groupement

Nom de l'établissement (BIC) : **EDELFRP1XXX**

Numéro de compte (IBAN) : **FR76 1314 9000 9121 0003 9800 778**

Cotraitant 2 : (en cas de groupement conjoint)

Nom de l'établissement (BIC) :

Numéro de compte (IBAN) :

Cotraitant 3 : (en cas de groupement conjoint)

Nom de l'établissement (BIC) :

Numéro de compte (IBAN) :

B4 - Avance (article R2191-3 du code de la commande publique du 1^{er} avril 2019) :

Sans objet

B5 - Durée d'exécution du marché public ou de l'accord-cadre :


La durée d'exécution du marché public est d'un an, à compter :

- du 30 décembre 2021 ;
- de la date de notification de l'ordre de service ou du premier bon de commande ;
- de la date de début d'exécution prévue par le marché public lorsqu'elle est postérieure à la date de notification.

Le marché public est reconductible : NON OUI

Si oui, préciser :

- Nombre des reconductions : **3** ;
- Durée des reconductions : **un an chacune, soit au total 3 ans.**

C - Signature de l'offre par l'opérateur économique.mérique. 

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature
Vincent MULLER Directeur SIPLEC Énergies	Ivry sur seine, Le 07/05/2021	DocuSigned by: <i>Vincent Muller</i> C4C8D0E7C4BC427...

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente

D - Identification du pouvoir adjudicateur

- Désignation du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice) :

Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) du Var
Centre Jacques Vion
87, boulevard Colonel Michel LAFOURCADE
CS 30255
83007 DRAGUIGNAN Cedex
Téléphone : 04.94.60.37.70 – Télécopieur : 04.94.60.32.04

- Nom, prénom, qualité du signataire du marché public ou de l'accord-cadre :

Le pouvoir adjudicateur est le SDIS du Var, représenté par Monsieur Le président de son conseil d'administration, Dominique LAIN.

- Personne habilitée à donner les renseignements prévus aux articles R 2191-60 et suivants du Code de la Commande Publique du 1^{er} avril 2019 (nantissements ou cessions de créances) :

Monsieur le Chef du Service Finances – Exécution budgétaire
Même adresse que ci-dessus.
Téléphone : 04.94.60.37.39 – Télécopieur : 04.94.60.32.01

- Désignation, adresse, numéro de téléphone du comptable assignataire :

Madame le Payeur Départemental du Var
375, avenue de Siblas – BP 834
83051 TOULON Cedex
Téléphone : 04.94.18.50.70

- Imputation budgétaire :


60622

E - Décision du pouvoir adjudicateur.

La présente offre est acceptée.

A : Draguignan, le

Pour le Pouvoir Adjudicateur

Envoyé en préfecture le 01/06/2021
Reçu en préfecture le 01/06/2021
Affiché le 
ID : 083-288300403-20210531-B21_09-DE

F. Nantissement ou de cession de créances

■ Copie délivrée en unique exemplaire pour être remise à l'établissement de crédit ou à un fournisseur en cas de cession ou de nantissement de créance de :

1 La totalité du marché dont le montant est de : *(indiquer le montant en chiffres et en lettres en TTC)*

.....

2 La totalité du bon de commande n° afférent au marché *(indiquer le montant en chiffres et en lettres en TTC)* :

.....

3 La partie des prestations que le titulaire n'envisage pas de confier à des sous-traitants bénéficiant du paiement direct, est évaluée à *(indiquer le montant en chiffres et en lettres en TTC)* :

.....

4 La partie des prestations évaluée à *(indiquer le montant en chiffres et en lettres en TTC)* :

.....

et devant être exécutée par en qualité de :

membre d'un groupement d'entreprise sous-traitant

A , le

2

¹ A remplir par l'acheteur (personne compétente pour signer le marché) en original sur une photocopie.

² Date et signature originales

OFFRE TARIFAIRE

Le 07/05/2021

Destinataire : SDIS 83

Intitulé : Fourniture de carburant par carte accréditive en stations E. Leclerc et partenaires

Délai maximum réception des cartes : Selon validation et mise en place du ou des compte(s)

Prestations Carte Carburant Pro E. Leclerc (CCPL)	
- Abonnement mensuel / carte valide (1)	2,50 € H.T
- Émission carte - Duplicata carte - Renouvellement carte - Modification paramètres carte	Inclus (1) (2)

Frais de gestion Cartes carburant pro E. Leclerc	
- Frais de gestion	Sans

Services additionnels (en option gratuite)	
- Centre L'AUTO E.Leclerc - Boutique autoroute E.Leclerc - Centre de lavage E.Leclerc (si équipé et accepté) - Acceptation de la CCPL sur les réseaux pétroliers partenaires	Voir conditions

Prestations badge de télé-péage «Liber-t classe 1» (en option)	
- Abonnement annuel (3)	15,00 € H.T. / badge
- Frais de gestion sur les péages et parkings (badge Liber-t)	2,00% H.T. du montant T.T.C des transactions
- Frais de remplacement des badges ou non-restitution	30,00 € H.T. / badge

(1)- Tarif exprimé hors taxe, par mois/carte en cours de validité. S'applique pour la durée de la relation. Le renouvellement et la demande d'émission de duplicata n'entraînent pas de coûts additionnels. Seule la mise en opposition pour sortie de parc ou la résiliation du contrat, par l'une ou l'autre des parties, permet l'arrêt de la facturation de l'abonnement. Tout mois commencé est dû et facturé au titre de l'abonnement.

(2)- Les cartes sont émises pour une période de 24 mois et seront renouvelées automatiquement sans frais, même en cas de perte ou de vol (sauf mises en opposition)

(3)- Un badge de télépéage Liber-t est obligatoirement associé à une Carte carburant pro E. Leclerc, et uniquement valable sur un véhicule de classe 1 (Voir conditions générales d'utilisation Liber-t E. Leclerc). Toute mise en opposition d'une carte associée à un badge nécessite le renvoi impératif de ce badge à l'émetteur SIPLEC.



ACTE D'ENGAGEMENT

ATTRI1

A - Objet de la consultation et de l'acte d'engagement.

■ Objet de la consultation :

CARBURANTS A LA POMPE DESTINES A APPROVISIONNER LES VEHICULES DES CIS DU VAR

■ Code CPV principal :

09134200-9 / 09132100-4

■ Cet acte d'engagement correspond :

(Cocher les cases correspondantes.)

- à l'ensemble du marché public *(en cas de non allotissement)*.
- au lot n° 17 : Fourniture de divers carburants à la pompe destinés à l'approvisionnement des véhicules du Centre d'Incendie et de Secours de Bandol.**
- à l'offre de base.
- à la variante suivante :
- aux prestations supplémentaires.

B - Engagement du candidat.

B1 - Identification et engagement du candidat :

(Cocher les cases correspondantes.)

Après avoir pris connaissance des pièces constitutives du marché public suivantes,

- CCAP**
- CCAG-FCS**
- CCT et cadre de réponse au dossier technique**
- Autres :

et conformément à leurs clauses et stipulations,

Engagement du candidat seul

Nom, prénom et qualité du signataire :
VINCENT FOURNIER

RESPONSABLE SERVICE CLIENTS CENTRALISES ET MARCHES PUBLICS

.....
.....
.....
.....

agissant pour mon propre compte.

.....
.....
.....

agissant pour le compte de la société - Indiquer le nom, l'adresse :

TOTAL MARKETING France
562 AVENUE DU PARC DE L'ILE 92000 NANTERRE

agissant pour le compte de la personne publique candidate - Indiquer le nom, l'adresse :

.....
.....
.....

Engagement du candidat en groupement d'opérateurs économique

- 1er co-contractant (mandataire)

Nom, prénom et qualité du signataire :

.....
.....
.....
.....

agissant pour mon propre compte.

.....
.....
.....

agissant pour le compte de la société - Indiquer le nom, l'adresse :

.....
.....
.....

agissant pour le compte de la personne publique candidate - Indiquer le nom, l'adresse :

.....
.....
.....

agissant en tant que mandataire pour l'ensemble des entrepreneurs groupés qui ont signé la lettre de candidature en date du

du groupement solidaire

du groupement conjoint

mandataire solidaire

mandataire non solidaire

- 2ème co-contractant

Nom, prénom et qualité du signataire :

.....
.....
.....
.....
.....

agissant pour mon propre compte.

.....
.....
.....

agissant pour le compte de la société - Indiquer le nom, l'adresse :

.....
.....
.....

agissant pour le compte de la personne publique candidate - Indiquer le nom, l'adresse :

.....
.....
.....

- 3ème co-contractant

Nom, prénom et qualité du signataire :

.....
.....
.....
.....

agissant pour mon propre compte.

.....
.....
.....

agissant pour le compte de la société - Indiquer le nom, l'adresse :

.....
.....
.....

agissant pour le compte de la personne publique candidate - Indiquer le nom, l'adresse :

.....
.....
.....

m'engage/nous engageons à livrer les fournitures demandées et à exécuter les prestations demandées :

aux prix indiqués ci-dessous :

<u>TYPE DE CARBURANTS</u>	(cocher la case correspondante) <input type="checkbox"/> PRIX € TTC du litre à la pompe, au 01/04/2021 <input checked="" type="checkbox"/> PRIX € TTC du litre au barème, au 01/04/2021
GASOIL	1.474.....€*
Et/ou	
GASOIL SUPERIEUR	1.514.....€*

<u>TYPE DE CARBURANTS</u>	(cocher la case correspondante) <input type="checkbox"/> PRIX € TTC du litre à la pompe, au 01/04/2021 <input checked="" type="checkbox"/> PRIX € TTC du litre au barème, au 01/04/2021
SUPER SANS PLOMB 98	1.694.....€*
Et/ou	
SUPER SANS PLOMB 95	1.644.....€*
Et/ou	
SUPER SANS PLOMB 95 E10	1.594.....€*

*(le prix ne peut correspondre à celui d'une offre promotionnelle ; exemple : prix « coutant »)

REMISE CONSENTIE SUR LE PRIX A LA POMPE OU AU BAREME	0.0385€HT/L
--	-------------------

Gestion par support magnétique ou à puce (joindre les conditions générales de mise à disposition des supports magnétiques ou à puce)	<input checked="" type="checkbox"/> PRIX HT 14€/an/support magnétique ou à puce
	<input type="checkbox"/> Tarif joint

B2 - Répartition des prestations (en cas de groupement conjoint) :

(Les membres du groupement conjoint indiquent dans le tableau ci-dessous la répartition des prestations que chacun d'entre eux s'engage à réaliser.)

Désignation des membres du groupement conjoint	Prestations exécutées par les membres du groupement conjoint	
	Nature de la prestation	Montant HT de la prestation

B3 - Compte (s) à créditer (Joindre un relevé d'identité bancaire ou postal) :Candidat seul ou co-traitant 1 mandataire du groupement ou compte joint du groupement

Nom de l'établissement (BIC) : BNP PARIBAS

Numéro de compte (IBAN) : FR76 3000 4013 2800 0105 5321 704

Cotraitant 2 : (en cas de groupement conjoint)

Nom de l'établissement (BIC) :

Numéro de compte (IBAN) :

Cotraitant 3 : (en cas de groupement conjoint)

Nom de l'établissement (BIC) :

Numéro de compte (IBAN) :

B4 - Avance (article R2191-3 du code de la commande publique du 1^{er} avril 2019) :

Sans objet

B5 - Durée d'exécution du marché public ou de l'accord-cadre :

La durée d'exécution du marché public est d'un an, à compter :

- du 10 août 2021 ;
- de la date de notification de l'ordre de service ou du premier bon de commande ;
- de la date de début d'exécution prévue par le marché public lorsqu'elle est postérieure à la date de notification.

Le marché public est reconductible : NON OUI

Si oui, préciser :

- Nombre des reconductions : 3 ;
- Durée des reconductions : un an chacune, soit au total 3 ans.

C - Signature de l'offre par l'opérateur économique.

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature
VINCENT FOURNIER RESPONSABLE SERVICE CLIENTS CENTRALISES ET MARCHES PUBLICS	04/05/2021	

D - Identification du pouvoir adjudicateur

- Désignation du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice) :

Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) du Var
Centre Jacques Vion
87, boulevard Colonel Michel LAFOURCADE
CS 30255
83007 DRAGUIGNAN Cedex
Téléphone : 04.94.60.37.70 – Télécopieur : 04.94.60.32.04

- Nom, prénom, qualité du signataire du marché public ou de l'accord-cadre :

Le pouvoir adjudicateur est le SDIS du Var, représenté par Monsieur Le président de son conseil d'administration, Dominique LAIN.

- Personne habilitée à donner les renseignements prévus aux articles R 2191-60 et suivants du Code de la Commande Publique du 1^{er} avril 2019 (nantissements ou cessions de créances) :

Monsieur le Chef du Service Finances – Exécution budgétaire
Même adresse que ci-dessus.
Téléphone : 04.94.60.37.39 – Télécopieur : 04.94.60.32.01

- Désignation, adresse, numéro de téléphone du comptable assignataire :

Madame le Payeur Départemental du Var
375, avenue de Siblas – BP 834
83051 TOULON Cedex
Téléphone : 04.94.18.50.70

- Imputation budgétaire :

60622

E - Décision du pouvoir adjudicateur.

La présente offre est acceptée.

A : Draguignan, le

Pour le Pouvoir Adjudicateur

F. Nantissement ou de cession de créances

■ Copie délivrée en unique exemplaire pour être remise à l'établissement de crédit ou à un fournisseur en cas de cession ou de nantissement de créance de :

1 La totalité du marché dont le montant est de : *(indiquer le montant en chiffres et en lettres en TTC)*

.....

2 La totalité du bon de commande n° afférent au marché *(indiquer le montant en chiffres et en lettres en TTC)* :

.....

3 La partie des prestations que le titulaire n'envisage pas de confier à des sous-traitants bénéficiant du paiement direct, est évaluée à *(indiquer le montant en chiffres et en lettres en TTC)* :

.....

4 La partie des prestations évaluée à *(indiquer le montant en chiffres et en lettres en TTC)* :

.....

et devant être exécutée par en qualité de :

membre d'un groupement d'entreprise

sous-traitant

A

, le

2

¹ A remplir par l'acheteur (personne compétente pour signer le marché) en original sur une photocopie.

² Date et signature originales



SDIS DU VAR (83)



ANNEXE À L'ACTE D'ENGAGEMENT
BORDEREAU DES PRIX CARTE
OFFRE "UNIPRO"

Avec la carte TOTAL ACTYS

Bénéficiez d'un tarif unique par carburant (prix centralisé - prix barème) quel que soit le lieu d'enlèvement (Stations **TOTAL, ELAN, TOTAL Access**)

Une remise sera appliquée à ce prix barème quel que soit le lieu d'enlèvement.

NATURE DES CARBURANTS	Facturation au Prix Centralisé Barème du 01/04/2021 (Prix en €/L HT)	Rabais contractuel (en €/L HT) Applicable uniquement au réseau Français	Prix unitaire HT au L avec rabais	TVA 20%	Prix €/L TTC avec rabais
GAZOLE B7	1,2283	0,0385	1,1898	0,2380	1,428
GAZOLE EXCELLIUM	1,2617	0,0385	1,2232	0,2446	1,468
SP98 Excellium	1,4117	0,0385	1,3732	0,2746	1,648
SP95-E5	1,3700	0,0385	1,3315	0,2663	1,598
SP95-E10	1,3283	0,0385	1,2898	0,2580	1,548



LA CARTE ACTYS				
Pack	Abonnement annuel par carte (HT Avant remise)	Remise sur abonnement HT	Abonnement annuel / carte (HT Après remise)	Services Inclus
UNIPRO EQUILIBRE	18 €	4 €	14 €	Carte + Outil de gestion de flotte TOTAL FLEET + Protection perte et vol + Suivi des éléments de facturation
Frais actions Back Office.	3 € HT par action. Gratuit si exécuté sur votre espace client.			
SERVICES OPTIONNELS				
Option Electromobilité	5 € HT par carte + 0,50€ HT par transaction et 2% HT du montant des transactions TTC			
ANTA/Gestion automatisées des amendes	nous consulter			
Option Télématique / Boitiers connectés	nous consulter			
Péages Autoroutes, Tunnels & Ponts Parkings "VINCI - EFFIA-SAESMES-PARCUS- LPA-URBIS PARK-AEROPORTS de LYON et ORLY"	2% HT	= Montant des frais de gestion (sur montant TTC des transactions en France)		
	3% HT	= Montant des frais de gestion (sur montant TTC des transactions en Europe)		
Badge liber-t	12€ HT	= ASF (Vinci). Voir les conditions d'adhésion de l'opérateur		
	8,33€ HT/an	= BIP&GO (SANEF-SAPN). Voir les conditions d'adhésion de l'opérateur		
PASSANGO France	18 € HT	= Réserve au poids lourds en France. Abonnement annuel par badge		
PRODUITS BOUTIQUE	Les transactions autres que carburants (accessoires, lavages, lubrifiants, etc...) sont facturées au prix affiché en boutique			

A Nanterre, le 04/05/2021

Signature et cachet du fournisseur

TOTAL MARKETING FRANCE
 91 Boulevard de la République - 92000 Nanterre
 CARTES PÉTROLIÈRES
 12 avenue du Parc de l'Île



ACTE D'ENGAGEMENT

ATTRI1

A - Objet de la consultation et de l'acte d'engagement.

■ Objet de la consultation :

CARBURANTS A LA POMPE DESTINES A APPROVISIONNER LES VEHICULES DES CIS DU VAR

■ Code CPV principal :

09134200-9 / 09132100-4

■ Cet acte d'engagement correspond :

(Cocher les cases correspondantes.)

- à l'ensemble du marché public *(en cas de non allotissement)*.
- au lot n° 18 : Fourniture de divers carburants à la pompe destinés à l'approvisionnement des véhicules du Centre d'Incendie et de Secours de Cuers.**
- à l'offre de base.
- à la variante suivante :
- aux prestations supplémentaires.

B - Engagement du candidat.

B1 - Identification et engagement du candidat :

(Cocher les cases correspondantes.)

Après avoir pris connaissance des pièces constitutives du marché public suivantes,

- CCAP**
- CCAG-FCS**
- CCT et cadre de réponse au dossier technique**
- Autres :

et conformément à leurs clauses et stipulations,

Engagement du candidat seul

Nom, prénom et qualité du signataire :
VINCENT FOURNIER

RESPONSABLE SERVICE CLIENTS CENTRALISES ET MARCHES PUBLICS

.....
.....
.....
.....

agissant pour mon propre compte.

.....
.....
.....

agissant pour le compte de la société - Indiquer le nom, l'adresse :

TOTAL MARKETING France

562 AVENUE DU PARC DE L'ILE 92000 NANTERRE

agissant pour le compte de la personne publique candidate - Indiquer le nom, l'adresse :

.....
.....
.....

Engagement du candidat en groupement d'opérateurs économique

- 1er co-contractant (mandataire)

Nom, prénom et qualité du signataire :

.....
.....
.....
.....

agissant pour mon propre compte.

.....
.....
.....

agissant pour le compte de la société - Indiquer le nom, l'adresse :

.....
.....
.....

agissant pour le compte de la personne publique candidate - Indiquer le nom, l'adresse :

.....
.....
.....

agissant en tant que mandataire pour l'ensemble des entrepreneurs groupés qui ont signé la lettre de candidature en date du

du groupement solidaire

du groupement conjoint

mandataire solidaire

mandataire non solidaire

- 2ème co-contractant

Nom, prénom et qualité du signataire :

.....
.....
.....
.....

agissant pour mon propre compte.

.....
.....
.....

agissant pour le compte de la société - Indiquer le nom, l'adresse :

.....
.....
.....

agissant pour le compte de la personne publique candidate - Indiquer le nom, l'adresse :

.....
.....
.....

- 3ème co-contractant

Nom, prénom et qualité du signataire :

.....
.....
.....
.....

agissant pour mon propre compte.

.....
.....
.....

agissant pour le compte de la société - Indiquer le nom, l'adresse :

.....
.....
.....

agissant pour le compte de la personne publique candidate - Indiquer le nom, l'adresse :

.....
.....
.....

m'engage/nous engageons à livrer les fournitures demandées et à exécuter les prestations demandées :

aux prix indiqués ci-dessous :

<u>TYPE DE CARBURANTS</u>	(cocher la case correspondante)
	<input type="checkbox"/> PRIX € TTC du litre à la pompe, au 01/04/2021
	<input checked="" type="checkbox"/> PRIX € TTC du litre au barème, au 01/04/2021
GASOIL	1.474.....€*
Et/ou	
GASOIL SUPERIEUR	1.514.....€*

<u>TYPE DE CARBURANTS</u>	(cocher la case correspondante)
	<input type="checkbox"/> PRIX € TTC du litre à la pompe, au 01/04/2021
	<input checked="" type="checkbox"/> PRIX € TTC du litre au barème, au 01/04/2021
SUPER SANS PLOMB 98	1.694.....€*
Et/ou	
SUPER SANS PLOMB 95	1.644.....€*
Et/ou	
SUPER SANS PLOMB 95 E10	1.594.....€*

*(Le prix ne peut correspondre à celui d'une offre promotionnelle ; exemple : prix « coutant »)

REMISE CONSENTIE SUR LE PRIX A LA POMPE OU AU BAREME	0.0385€HT/L
---	-------------------

Gestion par support magnétique ou à puce (joindre les conditions générales de mise à disposition des supports magnétiques ou à puce)	<input checked="" type="checkbox"/> PRIX HT 14€/an/support magnétique ou à puce
	<input type="checkbox"/> Tarif joint

B2 - Répartition des prestations (en cas de groupement conjoint) :

(Les membres du groupement conjoint indiquent dans le tableau ci-dessous la répartition des prestations que chacun d'entre eux s'engage à réaliser.)

Désignation des membres du groupement conjoint	Prestations exécutées par les membres du groupement conjoint	
	Nature de la prestation	Montant HT de la prestation

B3 - Compte (s) à créditer (Joindre un relevé d'identité bancaire ou postal) :Candidat seul ou co-traitant 1 mandataire du groupement ou compte joint du groupement

Nom de l'établissement (BIC) : BNP PARIBAS

Numéro de compte (IBAN) : FR76 3000 4013 2800 0105 5321 704

Cotraitant 2 : (en cas de groupement conjoint)

Nom de l'établissement (BIC) :

Numéro de compte (IBAN) :

Cotraitant 3 : (en cas de groupement conjoint)

Nom de l'établissement (BIC) :

Numéro de compte (IBAN) :

B4 - Avance (article R2191-3 du code de la commande publique du 1^{er} avril 2019) :

Sans objet

B5 - Durée d'exécution du marché public ou de l'accord-cadre :

La durée d'exécution du marché public est d'un an, à compter :

- du 10 août 2021 ;
- de la date de notification de l'ordre de service ou du premier bon de commande ;
- de la date de début d'exécution prévue par le marché public lorsqu'elle est postérieure à la date de notification.

Le marché public est reconductible : NON OUI

Si oui, préciser :

- Nombre des reconductions : 3 ;
- Durée des reconductions : un an chacune, soit au total 3 ans.

C - Signature de l'offre par l'opérateur économique.

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature
VINCENT FOURNIER RESPONSABLE SERVICE CLIENTS CENTRALISES ET MARCHES PUBLICS	04/05/2021	

D - Identification du pouvoir adjudicateur

- Désignation du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice) :

Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) du Var
Centre Jacques Vion
87, boulevard Colonel Michel LAFOURCADE
CS 30255
83007 DRAGUIGNAN Cedex
Téléphone : 04.94.60.37.70 – Télécopieur : 04.94.60.32.04

- Nom, prénom, qualité du signataire du marché public ou de l'accord-cadre :

Le pouvoir adjudicateur est le SDIS du Var, représenté par Monsieur Le président de son conseil d'administration, Dominique LAIN.

- Personne habilitée à donner les renseignements prévus aux articles R 2191-60 et suivants du Code de la Commande Publique du 1^{er} avril 2019 (nantissements ou cessions de créances) :

Monsieur le Chef du Service Finances – Exécution budgétaire
Même adresse que ci-dessus.
Téléphone : 04.94.60.37.39 – Télécopieur : 04.94.60.32.01

- Désignation, adresse, numéro de téléphone du comptable assignataire :

Madame le Payeur Départemental du Var
375, avenue de Siblas – BP 834
83051 TOULON Cedex
Téléphone : 04.94.18.50.70

- Imputation budgétaire :

60622

E - Décision du pouvoir adjudicateur.

La présente offre est acceptée.

A : Draguignan, le

Pour le Pouvoir Adjudicateur

F. Nantissement ou de cession de créances

■ Copie délivrée en unique exemplaire pour être remise à l'établissement de crédit ou à un fournisseur en cas de cession ou de nantissement de créance de :

1 La totalité du marché dont le montant est de : *(indiquer le montant en chiffres et en lettres en TTC)*

.....

2 La totalité du bon de commande n° afférent au marché *(indiquer le montant en chiffres et en lettres en TTC)* :

.....

3 La partie des prestations que le titulaire n'envisage pas de confier à des sous-traitants bénéficiant du paiement direct, est évaluée à *(indiquer le montant en chiffres et en lettres en TTC)* :

.....

4 La partie des prestations évaluée à *(indiquer le montant en chiffres et en lettres en TTC)* :

.....

et devant être exécutée par en qualité de :

membre d'un groupement d'entreprise

sous-traitant

A

, le

2

¹ A remplir par l'acheteur (personne compétente pour signer le marché) en original sur une photocopie.

² Date et signature originales



SDIS DU VAR (83)



ANNEXE À L'ACTE D'ENGAGEMENT
BORDEREAU DES PRIX CARTE
OFFRE "UNIPRO"

Avec la carte TOTAL ACTYS

Bénéficiez d'un tarif unique par carburant (prix centralisé - prix barème) quel que soit le lieu d'enlèvement (Stations **TOTAL, ELAN, TOTAL Access**)

Une remise sera appliquée à ce prix barème quel que soit le lieu d'enlèvement.

NATURE DES CARBURANTS	Facturation au Prix Centralisé Barème du 01/04/2021 (Prix en €/L HT)	Rabais contractuel (en €/L HT) Applicable uniquement au réseau Français	Prix unitaire HT au L avec rabais	TVA 20%	Prix €/L TTC avec rabais
GAZOLE B7	1,2283	0,0385	1,1898	0,2380	1,428
GAZOLE EXCELLIUM	1,2617	0,0385	1,2232	0,2446	1,468
SP98 Excellium	1,4117	0,0385	1,3732	0,2746	1,648
SP95-E5	1,3700	0,0385	1,3315	0,2663	1,598
SP95-E10	1,3283	0,0385	1,2898	0,2580	1,548



LA CARTE ACTYS				
Pack	Abonnement annuel par carte (HT Avant remise)	Remise sur abonnement HT	Abonnement annuel / carte (HT Après remise)	Services Inclus
UNIPRO EQUILIBRE	18 €	4 €	14 €	Carte + Outil de gestion de flotte TOTAL FLEET + Protection perte et vol + Suivi des éléments de facturation
Frais actions Back Office.	3 € HT par action. Gratuit si exécuté sur votre espace client.			
SERVICES OPTIONNELS				
Option Electromobilité	5 € HT par carte + 0,50€ HT par transaction et 2% HT du montant des transactions TTC			
ANTA/Gestion automatisées des amendes	nous consulter			
Option Télématique / Boitiers connectés	nous consulter			
Péages Autoroutes, Tunnels & Ponts Parkings "VINCI - EFFIA-SAESMES-PARCUS- LPA-URBIS PARK-AEROPORTS de LYON et ORLY"	2% HT	= Montant des frais de gestion (sur montant TTC des transactions en France)		
	3% HT	= Montant des frais de gestion (sur montant TTC des transactions en Europe)		
Badge liber-t	12€ HT	= ASF (Vinci). Voir les conditions d'adhésion de l'opérateur		
	8,33€ HT/an	= BIP&GO (SANEF-SAPN). Voir les conditions d'adhésion de l'opérateur		
PASSANGO France	18 € HT	= Réservé au poids lourds en France. Abonnement annuel par badge		
PRODUITS BOUTIQUE	Les transactions autres que carburants (accessoires, lavages, lubrifiants, etc...) sont facturées au prix affiché en boutique			

A Nanterre, le 04/05/2021

Signature et cachet du fournisseur

TOTAL MARKETING FRANCE
 91 Boulevard de la République - 92000 Nanterre
 CARTES PÉTROLIÈRES
 12 Avenue du Parc de l'Île



ACTE D'ENGAGEMENT

ATTRI1

A - Objet de la consultation et de l'acte d'engagement.

■ Objet de la consultation :

CARBURANTS A LA POMPE DESTINES A APPROVISIONNER LES VEHICULES DES CIS DU VAR

■ Code CPV principal :

09134200-9 / 09132100-4

■ Cet acte d'engagement correspond :

(Cocher les cases correspondantes.)

- à l'ensemble du marché public *(en cas de non allotissement)*.
- au lot n° 19 : Fourniture de divers carburants à la pompe destinés à l'approvisionnement des véhicules du Centre d'Incendie et de Secours du Rayol Canadel.**
- à l'offre de base.
- à la variante suivante :
- aux prestations supplémentaires.

B - Engagement du candidat.

B1 - Identification et engagement du candidat :

(Cocher les cases correspondantes.)

Après avoir pris connaissance des pièces constitutives du marché public suivantes,

- CCAP**
- CCAG-FCS**
- CCT et cadre de réponse au dossier technique**
- Autres :

et conformément à leurs clauses et stipulations,

Engagement du candidat seul

Nom, prénom et qualité du signataire :
VINCENT FOURNIER

RESPONSABLE SERVICE CLIENTS CENTRALISES ET MARCHES PUBLICS

.....
.....
.....
.....

agissant pour mon propre compte.

.....
.....
.....

agissant pour le compte de la société - Indiquer le nom, l'adresse :

TOTAL MARKETING France

562 AVENUE DU PARC DE L'ILE 92000 NANTERRE

.....
.....

agissant pour le compte de la personne publique candidate - Indiquer le nom, l'adresse :

.....
.....
.....

Engagement du candidat en groupement d'opérateurs économique

- 1er co-contractant (mandataire)

Nom, prénom et qualité du signataire :

.....
.....
.....
.....

agissant pour mon propre compte.

.....
.....
.....

agissant pour le compte de la société - Indiquer le nom, l'adresse :

.....
.....
.....

agissant pour le compte de la personne publique candidate - Indiquer le nom, l'adresse :

.....
.....
.....

agissant en tant que mandataire pour l'ensemble des entrepreneurs groupés qui ont signé la lettre de candidature en date du

du groupement solidaire

du groupement conjoint

mandataire solidaire

mandataire non solidaire



- 2ème co-contractant

Nom, prénom et qualité du signataire :

.....
.....
.....
.....
.....

agissant pour mon propre compte.

.....
.....
.....

agissant pour le compte de la société - Indiquer le nom, l'adresse :

.....
.....
.....

agissant pour le compte de la personne publique candidate - Indiquer le nom, l'adresse :

.....
.....
.....

- 3ème co-contractant

Nom, prénom et qualité du signataire :

.....
.....
.....
.....

agissant pour mon propre compte.

.....
.....
.....

agissant pour le compte de la société - Indiquer le nom, l'adresse :

.....
.....
.....

agissant pour le compte de la personne publique candidate - Indiquer le nom, l'adresse :

.....
.....
.....

m'engage/nous engageons à livrer les fournitures demandées et à exécuter les prestations demandées :

aux prix indiqués ci-dessous :

<u>TYPE DE CARBURANTS</u>	(cocher la case correspondante) <input type="checkbox"/> PRIX € TTC du litre à la pompe, au 01/04/2021 <input checked="" type="checkbox"/> PRIX € TTC du litre au barème, au 01/04/2021
GASOIL	1.474.....€*
Et/ou	
GASOIL SUPERIEUR	1.514.....€*

<u>TYPE DE CARBURANTS</u>	(cocher la case correspondante) <input type="checkbox"/> PRIX € TTC du litre à la pompe, au 01/04/2021 <input checked="" type="checkbox"/> PRIX € TTC du litre au barème, au 01/04/2021
SUPER SANS PLOMB 98	1.694.....€*
Et/ou	
SUPER SANS PLOMB 95	1.644.....€*
Et/ou	
SUPER SANS PLOMB 95 E10	1.594.....€*

*(le prix ne peut correspondre à celui d'une offre promotionnelle ; exemple : prix « coutant »)

REMISE CONSENTIE SUR LE PRIX A LA POMPE OU AU BAREME	0.0385€HT/L
--	-------------------

Gestion par support magnétique ou à puce (joindre les conditions générales de mise à disposition des supports magnétiques ou à puce)	<input checked="" type="checkbox"/> PRIX HT 14€/an/support magnétique ou à puce
	<input type="checkbox"/> Tarif joint

B2 - Répartition des prestations (en cas de groupement conjoint) :

(Les membres du groupement conjoint indiquent dans le tableau ci-dessous la répartition des prestations que chacun d'entre eux s'engage à réaliser.)

Désignation des membres du groupement conjoint	Prestations exécutées par les membres du groupement conjoint	
	Nature de la prestation	Montant HT de la prestation

B3 - Compte (s) à créditer (Joindre un relevé d'identité bancaire ou postal) :Candidat seul ou co-traitant 1 mandataire du groupement ou compte joint du groupement

Nom de l'établissement (BIC) : BNP PARIBAS

Numéro de compte (IBAN) : FR76 3000 4013 2800 0105 5321 704

Cotraitant 2 : (en cas de groupement conjoint)

Nom de l'établissement (BIC) :

Numéro de compte (IBAN) :

Cotraitant 3 : (en cas de groupement conjoint)

Nom de l'établissement (BIC) :

Numéro de compte (IBAN) :

B4 - Avance (article R2191-3 du code de la commande publique du 1^{er} avril 2019) :

Sans objet

B5 - Durée d'exécution du marché public ou de l'accord-cadre :

La durée d'exécution du marché public est d'un an, à compter :

- du 10 août 2021 ;
- de la date de notification de l'ordre de service ou du premier bon de commande ;
- de la date de début d'exécution prévue par le marché public lorsqu'elle est postérieure à la date de notification.

Le marché public est reconductible : NON OUI

Si oui, préciser :

- Nombre des reconductions : 3 ;
- Durée des reconductions : un an chacune, soit au total 3 ans.

C - Signature de l'offre par l'opérateur économique.

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature
VINCENT FOURNIER RESPONSABLE SERVICE CLIENTS CENTRALISES ET MARCHES PUBLICS	04/05/2021	

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente

D - Identification du pouvoir adjudicateur.

- Désignation du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice) :

Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) du Var
Centre Jacques Vion
87, boulevard Colonel Michel LAFOURCADE
CS 30255
83007 DRAGUIGNAN Cedex
Téléphone : 04.94.60.37.70 – Télécopieur : 04.94.60.32.04

- Nom, prénom, qualité du signataire du marché public ou de l'accord-cadre :

Le pouvoir adjudicateur est le SDIS du Var, représenté par Monsieur Le président de son conseil d'administration, Dominique LAIN.

- Personne habilitée à donner les renseignements prévus aux articles R 2191-60 et suivants du Code de la Commande Publique du 1^{er} avril 2019 (nantissements ou cessions de créances) :

Monsieur le Chef du Service Finances – Exécution budgétaire
Même adresse que ci-dessus.
Téléphone : 04.94.60.37.39 – Télécopieur : 04.94.60.32.01

- Désignation, adresse, numéro de téléphone du comptable assignataire :

Madame le Payeur Départemental du Var
375, avenue de Siblas – BP 834
83051 TOULON Cedex
Téléphone : 04.94.18.50.70

- Imputation budgétaire :

60622

E - Décision du pouvoir adjudicateur.

La présente offre est acceptée.

A : Draguignan, le

Pour le Pouvoir Adjudicateur

F. Nantissement ou de cession de créances

■ Copie délivrée en unique exemplaire pour être remise à l'établissement de crédit ou à un fournisseur en cas de cession ou de nantissement de créance de :

1 La totalité du marché dont le montant est de : *(indiquer le montant en chiffres et en lettres en TTC)*

.....

2 La totalité du bon de commande n° afférent au marché *(indiquer le montant en chiffres et en lettres en TTC)* :

.....

3 La partie des prestations que le titulaire n'envisage pas de confier à des sous-traitants bénéficiant du paiement direct, est évaluée à *(indiquer le montant en chiffres et en lettres en TTC)* :

.....

4 La partie des prestations évaluée à *(indiquer le montant en chiffres et en lettres en TTC)* :

.....

et devant être exécutée par en qualité de :

membre d'un groupement d'entreprise

sous-traitant

A

, le

2

¹ A remplir par l'acheteur (personne compétente pour signer le marché) en original sur une photocopie.

² Date et signature originales



SDIS DU VAR (83)



ANNEXE À L'ACTE D'ENGAGEMENT
BORDEREAU DES PRIX CARTE
OFFRE "UNIPRO"

Avec la carte TOTAL ACTYS

Bénéficiez d'un tarif unique par carburant (prix centralisé - prix barème) quel que soit le lieu d'enlèvement (Stations **TOTAL, ELAN, TOTAL Access**)

Une remise sera appliquée à ce prix barème quel que soit le lieu d'enlèvement.

NATURE DES CARBURANTS	Facturation au Prix Centralisé Barème du 01/04/2021 (Prix en €/L HT)	Rabais contractuel (en €/L HT) Applicable uniquement au réseau Français	Prix unitaire HT au L avec rabais	TVA 20%	Prix €/L TTC avec rabais
GAZOLE B7	1,2283	0,0385	1,1898	0,2380	1,428
GAZOLE EXCELLIUM	1,2617	0,0385	1,2232	0,2446	1,468
SP98 Excellium	1,4117	0,0385	1,3732	0,2746	1,648
SP95-E5	1,3700	0,0385	1,3315	0,2663	1,598
SP95-E10	1,3283	0,0385	1,2898	0,2580	1,548



LA CARTE ACTYS				
Pack	Abonnement annuel par carte (HT Avant remise)	Remise sur abonnement HT	Abonnement annuel / carte (HT Après remise)	Services Inclus
UNIPRO EQUILIBRE	18 €	4 €	14 €	Carte + Outil de gestion de flotte TOTAL FLEET + Protection perte et vol + Suivi des éléments de facturation
Frais actions Back Office.	3 € HT par action. Gratuit si exécuté sur votre espace client.			
SERVICES OPTIONNELS				
Option Electromobilité	5 € HT par carte + 0,50€ HT par transaction et 2% HT du montant des transactions TTC			
ANTAI/Gestion automatisées des amendes	nous consulter			
Option Télématique / Boitiers connectés	nous consulter			
Péages Autoroutes, Tunnels & Ponts Parkings "VINCI - EFFIA-SAESMES-PARCUS- LPA-URBIS PARK-AEROPORTS de LYON et ORLY"	2% HT	= Montant des frais de gestion (sur montant TTC des transactions en France)		
	3% HT	= Montant des frais de gestion (sur montant TTC des transactions en Europe)		
Badge liber-t	12€ HT	= ASF (Vinci). Voir les conditions d'adhésion de l'opérateur		
	8,33€ HT/an	= BIP&GO (SANEF-SAPN). Voir les conditions d'adhésion de l'opérateur		
PASSANGO France	18 € HT	= Réserve au poids lourds en France. Abonnement annuel par badge		
PRODUITS BOUTIQUE	Les transactions autres que carburants (accessoires, lavages, lubrifiants, etc...) sont facturées au prix affiché en boutique			

A Nanterre, le 04/05/2021

Signature et cachet du fournisseur

TOTAL MARKETING FRANCE
 91 Boulevard de la République - 92000 Nanterre
 CARTES PÉTROLIÈRES
 12 Avenue du Parc de l'Île



ACTE D'ENGAGEMENT

ATTRI1

A - Objet de la consultation et de l'acte d'engagement.

■ Objet de la consultation :

CARBURANTS A LA POMPE DESTINES A APPROVISIONNER LES VEHICULES DES CIS DU VAR

■ Code CPV principal :

09134200-9 / 09132100-4

■ Cet acte d'engagement correspond :

(Cocher les cases correspondantes.)

- à l'ensemble du marché public *(en cas de non allotissement)*.
- au lot n° 20 : Fourniture de divers carburants à la pompe destinés à l'approvisionnement des véhicules du Centre d'Incendie et de Secours de Sainte Maxime.**
- à l'offre de base.
- à la variante suivante :
- aux prestations supplémentaires.

B - Engagement du candidat.

B1 - Identification et engagement du candidat :

(Cocher les cases correspondantes.)

Après avoir pris connaissance des pièces constitutives du marché public suivantes,

- CCAP**
- CCAG-FCS**
- CCT et cadre de réponse au dossier technique**
- Autres :

et conformément à leurs clauses et stipulations,

Engagement du candidat seul

Nom, prénom et qualité du signataire :
VINCENT FOURNIER

RESPONSABLE SERVICE CLIENTS CENTRALISES ET MARCHES PUBLICS

.....
.....
.....
.....

agissant pour mon propre compte.

.....
.....
.....

agissant pour le compte de la société - Indiquer le nom, l'adresse :

TOTAL MARKETING France

562 AVENUE DU PARC DE L'ILE 92000 NANTERRE

.....
.....

agissant pour le compte de la personne publique candidate - Indiquer le nom, l'adresse :

.....
.....
.....

Engagement du candidat en groupement d'opérateurs économique

- 1er co-contractant (mandataire)

Nom, prénom et qualité du signataire :

.....
.....
.....
.....

agissant pour mon propre compte.

.....
.....
.....

agissant pour le compte de la société - Indiquer le nom, l'adresse :

.....
.....
.....

agissant pour le compte de la personne publique candidate - Indiquer le nom, l'adresse :

.....
.....
.....

agissant en tant que mandataire pour l'ensemble des entrepreneurs groupés qui ont signé la lettre de candidature en date du

du groupement solidaire

du groupement conjoint

mandataire solidaire

mandataire non solidaire



- 2ème co-contractant

Nom, prénom et qualité du signataire :

.....
.....
.....
.....
.....

agissant pour mon propre compte.

.....
.....
.....

agissant pour le compte de la société - Indiquer le nom, l'adresse :

.....
.....
.....

agissant pour le compte de la personne publique candidate - Indiquer le nom, l'adresse :

.....
.....
.....

- 3ème co-contractant

Nom, prénom et qualité du signataire :

.....
.....
.....
.....

agissant pour mon propre compte.

.....
.....
.....

agissant pour le compte de la société - Indiquer le nom, l'adresse :

.....
.....
.....

agissant pour le compte de la personne publique candidate - Indiquer le nom, l'adresse :

.....
.....
.....

m'engage/nous engageons à livrer les fournitures demandées et à exécuter les prestations demandées :

aux prix indiqués ci-dessous :

<u>TYPE DE CARBURANTS</u>	(cocher la case correspondante) <input type="checkbox"/> PRIX € TTC du litre à la pompe, au 01/04/2021 <input checked="" type="checkbox"/> PRIX € TTC du litre au barème, au 01/04/2021
GASOIL	1.474.....€*
Et/ou	
GASOIL SUPERIEUR	1.514.....€*

<u>TYPE DE CARBURANTS</u>	(cocher la case correspondante) <input type="checkbox"/> PRIX € TTC du litre à la pompe, au 01/04/2021 <input checked="" type="checkbox"/> PRIX € TTC du litre au barème, au 01/04/2021
SUPER SANS PLOMB 98	1.694.....€*
Et/ou	
SUPER SANS PLOMB 95	1.644.....€*
Et/ou	
SUPER SANS PLOMB 95 E10	1.594.....€*

*(le prix ne peut correspondre à celui d'une offre promotionnelle ; exemple : prix « coutant »)

REMISE CONSENTIE SUR LE PRIX A LA POMPE OU AU BAREME	0.0385€HT/L
--	-------------------

Gestion par support magnétique ou à puce (joindre les conditions générales de mise à disposition des supports magnétiques ou à puce)	<input checked="" type="checkbox"/> PRIX HT 14€/an/support magnétique ou à puce
	<input type="checkbox"/> Tarif joint

B2 - Répartition des prestations (en cas de groupement conjoint) :

(Les membres du groupement conjoint indiquent dans le tableau ci-dessous la répartition des prestations que chacun d'entre eux s'engage à réaliser.)

Désignation des membres du groupement conjoint	Prestations exécutées par les membres du groupement conjoint	
	Nature de la prestation	Montant HT de la prestation

B3 - Compte (s) à créditer (Joindre un relevé d'identité bancaire ou postal) :Candidat seul ou co-traitant 1 mandataire du groupement ou compte joint du groupement

Nom de l'établissement (BIC) : BNP PARIBAS

Numéro de compte (IBAN) : FR76 3000 4013 2800 0105 5321 704

Cotraitant 2 : (en cas de groupement conjoint)

Nom de l'établissement (BIC) :

Numéro de compte (IBAN) :

Cotraitant 3 : (en cas de groupement conjoint)

Nom de l'établissement (BIC) :

Numéro de compte (IBAN) :

B4 - Avance (article R2191-3 du code de la commande publique du 1^{er} avril 2019) :

Sans objet

B5 - Durée d'exécution du marché public ou de l'accord-cadre :

La durée d'exécution du marché public est d'un an, à compter :

- du 16 juillet 2021 ;
- de la date de notification de l'ordre de service ou du premier bon de commande ;
- de la date de début d'exécution prévue par le marché public lorsqu'elle est postérieure à la date de notification.

Le marché public est reconductible : NON OUI

Si oui, préciser :

- Nombre des reconductions : 3 ;
- Durée des reconductions : un an chacune, soit au total 3 ans.

C - Signature de l'offre par l'opérateur économique.

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature
VINCENT FOURNIER RESPONSABLE SERVICE CLIENTS CENTRALISES ET MARCHES PUBLICS	04/05/2021	

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente

D - Identification du pouvoir adjudicateur.

- Désignation du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice) :

Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) du Var
Centre Jacques Vion
87, boulevard Colonel Michel LAFOURCADE
CS 30255
83007 DRAGUIGNAN Cedex
Téléphone : 04.94.60.37.70 – Télécopieur : 04.94.60.32.04

- Nom, prénom, qualité du signataire du marché public ou de l'accord-cadre :

Le pouvoir adjudicateur est le SDIS du Var, représenté par Monsieur Le président de son conseil d'administration, Dominique LAIN.

- Personne habilitée à donner les renseignements prévus aux articles R 2191-60 et suivants du Code de la Commande Publique du 1^{er} avril 2019 (nantissements ou cessions de créances) :

Monsieur le Chef du Service Finances – Exécution budgétaire
Même adresse que ci-dessus.
Téléphone : 04.94.60.37.39 – Télécopieur : 04.94.60.32.01

- Désignation, adresse, numéro de téléphone du comptable assignataire :

Madame le Payeur Départemental du Var
375, avenue de Siblas – BP 834
83051 TOULON Cedex
Téléphone : 04.94.18.50.70

- Imputation budgétaire :

60622

E - Décision du pouvoir adjudicateur.

La présente offre est acceptée.

A : Draguignan, le

Pour le Pouvoir Adjudicateur

F. Nantissement ou de cession de créances¹

■ Copie délivrée en unique exemplaire pour être remise à l'établissement de crédit ou à un fournisseur en cas de cession ou de nantissement de créance de :

1 La totalité du marché dont le montant est de : *(indiquer le montant en chiffres et en lettres en TTC)*

.....

2 La totalité du bon de commande n° afférent au marché *(indiquer le montant en chiffres et en lettres en TTC)* :

.....

3 La partie des prestations que le titulaire n'envisage pas de confier à des sous-traitants bénéficiant du paiement direct, est évaluée à *(indiquer le montant en chiffres et en lettres en TTC)* :

.....

4 La partie des prestations évaluée à *(indiquer le montant en chiffres et en lettres en TTC)* :

.....

et devant être exécutée par en qualité de :

membre d'un groupement d'entreprise

sous-traitant

A

, le

2

¹ A remplir par l'acheteur (personne compétente pour signer le marché) en original sur une photocopie.

² Date et signature originales



SDIS DU VAR (83)



ANNEXE À L'ACTE D'ENGAGEMENT
BORDEREAU DES PRIX CARTE
OFFRE "UNIPRO"

Avec la carte TOTAL ACTYS

Bénéficiez d'un tarif unique par carburant (prix centralisé - prix barème) quel que soit le lieu d'enlèvement (Stations **TOTAL, ELAN, TOTAL Access**)

Une remise sera appliquée à ce prix barème quel que soit le lieu d'enlèvement.

NATURE DES CARBURANTS	Facturation au Prix Centralisé Barème du 01/04/2021 (Prix en €/L HT)	Rabais contractuel (en €/L HT) Applicable uniquement au réseau Français	Prix unitaire HT au L avec rabais	TVA 20%	Prix €/L TTC avec rabais
GAZOLE B7	1,2283	0,0385	1,1898	0,2380	1,428
GAZOLE EXCELLIUM	1,2617	0,0385	1,2232	0,2446	1,468
SP98 Excellium	1,4117	0,0385	1,3732	0,2746	1,648
SP95-E5	1,3700	0,0385	1,3315	0,2663	1,598
SP95-E10	1,3283	0,0385	1,2898	0,2580	1,548



LA CARTE ACTYS				
Pack	Abonnement annuel par carte (HT Avant remise)	Remise sur abonnement HT	Abonnement annuel / carte (HT Après remise)	Services Inclus
UNIPRO EQUILIBRE	18 €	4 €	14 €	Carte + Outil de gestion de flotte TOTAL FLEET + Protection perte et vol + Suivi des éléments de facturation
Frais actions Back Office.	3 € HT par action. Gratuit si exécuté sur votre espace client.			
SERVICES OPTIONNELS				
Option Electromobilité	5 € HT par carte + 0,50€ HT par transaction et 2% HT du montant des transactions TTC			
ANTA/Gestion automatisées des amendes	nous consulter			
Option Télématique / Boitiers connectés	nous consulter			
Péages Autoroutes, Tunnels & Ponts Parkings "VINCI - EFFIA-SAESMES-PARCUS- LPA-URBIS PARK-AEROPORTS de LYON et ORLY"	2% HT	= Montant des frais de gestion (sur montant TTC des transactions en France)		
	3% HT	= Montant des frais de gestion (sur montant TTC des transactions en Europe)		
Badge liber-t	12€ HT	= ASF (Vinci). Voir les conditions d'adhésion de l'opérateur		
	8,33€ HT/an	= BIP&GO (SANEF-SAPN). Voir les conditions d'adhésion de l'opérateur		
PASSANGO France	18 € HT	= Réservé au poids lourds en France. Abonnement annuel par badge		
PRODUITS BOUTIQUE	Les transactions autres que carburants (accessoires, lavages, lubrifiants, etc...) sont facturées au prix affiché en boutique			

A Nanterre, le 04/05/2021

Signature et cachet du fournisseur

TOTAL MARKETING FRANCE
 91 Boulevard de la République - 92000 Nanterre
 CARTES PÉTROLIÈRES
 12 avenue du Parc de l'Île



ACTE D'ENGAGEMENT

ATTRI1

A - Objet de la consultation et de l'acte d'engagement.

■ Objet de la consultation :

CARBURANTS A LA POMPE DESTINES A APPROVISIONNER LES VEHICULES DES CIS DU VAR

■ Code CPV principal :

09134200-9 / 09132100-4

■ Cet acte d'engagement correspond :

(Cocher les cases correspondantes.)

- à l'ensemble du marché public *(en cas de non allotissement)*.
- au lot n° 21 : Fourniture de divers carburants à la pompe destinés à l'approvisionnement des véhicules du Centre d'Incendie et de Secours de Rians.**
- à l'offre de base.
- à la variante suivante :
- aux prestations supplémentaires.

B - Engagement du candidat.

B1 - Identification et engagement du candidat :

(Cocher les cases correspondantes.)

Après avoir pris connaissance des pièces constitutives du marché public suivantes,

- CCAP**
- CCAG-FCS**
- CCT et cadre de réponse au dossier technique**
- Autres :

et conformément à leurs clauses et stipulations,

Engagement du candidat seul

Nom, prénom et qualité du signataire :
VINCENT FOURNIER

RESPONSABLE SERVICE CLIENTS CENTRALISES ET MARCHES PUBLICS

.....
.....
.....
.....

agissant pour mon propre compte.

.....
.....
.....

agissant pour le compte de la société - Indiquer le nom, l'adresse :

TOTAL MARKETING France

562 AVENUE DU PARC DE L'ILE 92000 NANTERRE

.....
.....

agissant pour le compte de la personne publique candidate - Indiquer le nom, l'adresse :

.....
.....
.....

Engagement du candidat en groupement d'opérateurs économique

- 1er co-contractant (mandataire)

Nom, prénom et qualité du signataire :

.....
.....
.....
.....

agissant pour mon propre compte.

.....
.....
.....

agissant pour le compte de la société - Indiquer le nom, l'adresse :

.....
.....
.....

agissant pour le compte de la personne publique candidate - Indiquer le nom, l'adresse :

.....
.....
.....

agissant en tant que mandataire pour l'ensemble des entrepreneurs groupés qui ont signé la lettre de candidature en date du

du groupement solidaire

du groupement conjoint

mandataire solidaire

mandataire non solidaire



- 2ème co-contractant

Nom, prénom et qualité du signataire :

.....
.....
.....
.....
.....

agissant pour mon propre compte.

.....
.....
.....

agissant pour le compte de la société - Indiquer le nom, l'adresse :

.....
.....
.....

agissant pour le compte de la personne publique candidate - Indiquer le nom, l'adresse :

.....
.....
.....

- 3ème co-contractant

Nom, prénom et qualité du signataire :

.....
.....
.....
.....

agissant pour mon propre compte.

.....
.....
.....

agissant pour le compte de la société - Indiquer le nom, l'adresse :

.....
.....
.....

agissant pour le compte de la personne publique candidate - Indiquer le nom, l'adresse :

.....
.....
.....

m'engage/nous engageons à livrer les fournitures demandées et à exécuter les prestations demandées :

aux prix indiqués ci-dessous :

<u>TYPE DE CARBURANTS</u>	(cocher la case correspondante) <input type="checkbox"/> PRIX € TTC du litre à la pompe, au 01/04/2021 <input checked="" type="checkbox"/> PRIX € TTC du litre au barème, au 01/04/2021
GASOIL	1.474.....€*
Et/ou	
GASOIL SUPERIEUR	1.514.....€*

<u>TYPE DE CARBURANTS</u>	(cocher la case correspondante) <input type="checkbox"/> PRIX € TTC du litre à la pompe, au 01/04/2021 <input checked="" type="checkbox"/> PRIX € TTC du litre au barème, au 01/04/2021
SUPER SANS PLOMB 98	1.694.....€*
Et/ou	
SUPER SANS PLOMB 95	1.644.....€*
Et/ou	
SUPER SANS PLOMB 95 E10	1.594.....€*

*(le prix ne peut correspondre à celui d'une offre promotionnelle ; exemple : prix « coutant »)

REMISE CONSENTIE SUR LE PRIX A LA POMPE OU AU BAREME	0.0385€HT/L
--	-------------------

Gestion par support magnétique ou à puce (joindre les conditions générales de mise à disposition des supports magnétiques ou à puce)	<input checked="" type="checkbox"/> PRIX HT 14€/an/support magnétique ou à puce
	<input type="checkbox"/> Tarif joint

B2 - Répartition des prestations (en cas de groupement conjoint) :

(Les membres du groupement conjoint indiquent dans le tableau ci-dessous la répartition des prestations que chacun d'entre eux s'engage à réaliser.)

Désignation des membres du groupement conjoint	Prestations exécutées par les membres du groupement conjoint	
	Nature de la prestation	Montant HT de la prestation

B3 - Compte (s) à créditer (Joindre un relevé d'identité bancaire ou postal) :Candidat seul ou co-traitant 1 mandataire du groupement ou compte joint du groupement

Nom de l'établissement (BIC) : BNP PARIBAS

Numéro de compte (IBAN) : FR76 3000 4013 2800 0105 5321 704

Cotraitant 2 : (en cas de groupement conjoint)

Nom de l'établissement (BIC) :

Numéro de compte (IBAN) :

Cotraitant 3 : (en cas de groupement conjoint)

Nom de l'établissement (BIC) :

Numéro de compte (IBAN) :

B4 - Avance (article R2191-3 du code de la commande publique du 1^{er} avril 2019) :

Sans objet

B5 - Durée d'exécution du marché public ou de l'accord-cadre :

La durée d'exécution du marché public est d'un an, à compter :

- du 30 décembre 2021 ;
- de la date de notification de l'ordre de service ou du premier bon de commande ;
- de la date de début d'exécution prévue par le marché public lorsqu'elle est postérieure à la date de notification.

Le marché public est reconductible : NON OUI

Si oui, préciser :

- Nombre des reconductions : 3 ;
- Durée des reconductions : un an chacune, soit au total 3 ans.

C - Signature de l'offre par l'opérateur économique.

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature
VINCENT FOURNIER RESPONSABLE SERVICE CLIENTS CENTRALISES ET MARCHES PUBLICS	04/05/2021	

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente

D - Identification du pouvoir adjudicateur.

- Désignation du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice) :

Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) du Var
Centre Jacques Vion
87, boulevard Colonel Michel LAFOURCADE
CS 30255
83007 DRAGUIGNAN Cedex
Téléphone : 04.94.60.37.70 – Télécopieur : 04.94.60.32.04

- Nom, prénom, qualité du signataire du marché public ou de l'accord-cadre :

Le pouvoir adjudicateur est le SDIS du Var, représenté par Monsieur Le président de son conseil d'administration, Dominique LAIN.

- Personne habilitée à donner les renseignements prévus aux articles R 2191-60 et suivants du Code de la Commande Publique du 1^{er} avril 2019 (nantissements ou cessions de créances) :

Monsieur le Chef du Service Finances – Exécution budgétaire
Même adresse que ci-dessus.
Téléphone : 04.94.60.37.39 – Télécopieur : 04.94.60.32.01

- Désignation, adresse, numéro de téléphone du comptable assignataire :

Madame le Payeur Départemental du Var
375, avenue de Siblas – BP 834
83051 TOULON Cedex
Téléphone : 04.94.18.50.70

- Imputation budgétaire :

60622

E - Décision du pouvoir adjudicateur.

La présente offre est acceptée.

A : Draguignan, le

Pour le Pouvoir Adjudicateur

F. Nantissement ou de cession de créances

■ Copie délivrée en unique exemplaire pour être remise à l'établissement de crédit ou à un fournisseur en cas de cession ou de nantissement de créance de :

1 La totalité du marché dont le montant est de : *(indiquer le montant en chiffres et en lettres en TTC)*

.....

2 La totalité du bon de commande n° afférent au marché *(indiquer le montant en chiffres et en lettres en TTC)* :

.....

3 La partie des prestations que le titulaire n'envisage pas de confier à des sous-traitants bénéficiant du paiement direct, est évaluée à *(indiquer le montant en chiffres et en lettres en TTC)* :

.....

4 La partie des prestations évaluée à *(indiquer le montant en chiffres et en lettres en TTC)* :

.....

et devant être exécutée par en qualité de :

membre d'un groupement d'entreprise

sous-traitant

A

, le

2

¹ A remplir par l'acheteur (personne compétente pour signer le marché) en original sur une photocopie.

² Date et signature originales



SDIS DU VAR (83)



ANNEXE À L'ACTE D'ENGAGEMENT
BORDEREAU DES PRIX CARTE
OFFRE "UNIPRO"

Avec la carte TOTAL ACTYS

Bénéficiez d'un tarif unique par carburant (prix centralisé - prix barème) quel que soit le lieu d'enlèvement (Stations **TOTAL, ELAN, TOTAL Access**)

Une remise sera appliquée à ce prix barème quel que soit le lieu d'enlèvement.

NATURE DES CARBURANTS	Facturation au Prix Centralisé Barème du 01/04/2021 (Prix en €/L HT)	Rabais contractuel (en €/L HT) Applicable uniquement au réseau Français	Prix unitaire HT au L avec rabais	TVA 20%	Prix €/L TTC avec rabais
GAZOLE B7	1,2283	0,0385	1,1898	0,2380	1,428
GAZOLE EXCELLIUM	1,2617	0,0385	1,2232	0,2446	1,468
SP98 Excellium	1,4117	0,0385	1,3732	0,2746	1,648
SP95-E5	1,3700	0,0385	1,3315	0,2663	1,598
SP95-E10	1,3283	0,0385	1,2898	0,2580	1,548



LA CARTE ACTYS				
Pack	Abonnement annuel par carte (HT Avant remise)	Remise sur abonnement HT	Abonnement annuel / carte (HT Après remise)	Services Inclus
UNIPRO EQUILIBRE	18 €	4 €	14 €	Carte + Outil de gestion de flotte TOTAL FLEET + Protection perte et vol + Suivi des éléments de facturation
Frais actions Back Office.	3 € HT par action. Gratuit si exécuté sur votre espace client.			
SERVICES OPTIONNELS				
Option Electromobilité	5 € HT par carte + 0,50€ HT par transaction et 2% HT du montant des transactions TTC			
ANTA/Gestion automatisées des amendes	nous consulter			
Option Télématique / Boitiers connectés	nous consulter			
Péages Autoroutes, Tunnels & Ponts Parkings "VINCI - EFFIA-SAESMES-PARCUS- LPA-URBIS PARK-AEROPORTS de LYON et ORLY"	2% HT	= Montant des frais de gestion (sur montant TTC des transactions en France)		
	3% HT	= Montant des frais de gestion (sur montant TTC des transactions en Europe)		
Badge liber-t	12€ HT	= ASF (Vinci). Voir les conditions d'adhésion de l'opérateur		
	8,33€ HT/an	= BIP&GO (SANEF-SAPN). Voir les conditions d'adhésion de l'opérateur		
PASSANGO France	18 € HT	= Réserve au poids lourds en France. Abonnement annuel par badge		
PRODUITS BOUTIQUE	Les transactions autres que carburants (accessoires, lavages, lubrifiants, etc...) sont facturées au prix affiché en boutique			

A Nanterre, le 04/05/2021

Signature et cachet du fournisseur

TOTAL MARKETING FRANCE
 91 Boulevard de la République - 92000 Nanterre
 CARTES PÉTROLIÈRES
 12 avenue du Parc de l'Île



ACTE D'ENGAGEMENT

ATTRI1

A - Objet de la consultation et de l'acte d'engagement.

■ Objet de la consultation :

CARBURANTS A LA POMPE DESTINES A APPROVISIONNER LES VEHICULES DES CIS DU VAR

■ Code CPV principal :

09134200-9 / 09132100-4

■ Cet acte d'engagement correspond :

(Cocher les cases correspondantes.)

- à l'ensemble du marché public *(en cas de non allotissement)*.
- au lot n° 22 : Fourniture de divers carburants à la pompe destinés à l'approvisionnement des véhicules du Centre d'Incendie et de Secours de Garéoult.**
- à l'offre de base.
- à la variante suivante :
- aux prestations supplémentaires.

B - Engagement du candidat.

B1 - Identification et engagement du candidat :

(Cocher les cases correspondantes.)

Après avoir pris connaissance des pièces constitutives du marché public suivantes,

- CCAP**
- CCAG-FCS**
- CCT et cadre de réponse au dossier technique**
- Autres :

et conformément à leurs clauses et stipulations,

Engagement du candidat seul

Nom, prénom et qualité du signataire :
VINCENT FOURNIER

RESPONSABLE SERVICE CLIENTS CENTRALISES ET MARCHES PUBLICS

.....
.....
.....
.....

agissant pour mon propre compte.

.....
.....
.....

agissant pour le compte de la société - Indiquer le nom, l'adresse :

TOTAL MARKETING France

562 AVENUE DU PARC DE L'ILE 92000 NANTERRE

.....
.....

agissant pour le compte de la personne publique candidate - Indiquer le nom, l'adresse :

.....
.....
.....

Engagement du candidat en groupement d'opérateurs économique

- 1er co-contractant (mandataire)

Nom, prénom et qualité du signataire :

.....
.....
.....
.....

agissant pour mon propre compte.

.....
.....
.....

agissant pour le compte de la société - Indiquer le nom, l'adresse :

.....
.....
.....

agissant pour le compte de la personne publique candidate - Indiquer le nom, l'adresse :

.....
.....
.....

agissant en tant que mandataire pour l'ensemble des entrepreneurs groupés qui ont signé la lettre de candidature en date du

du groupement solidaire

du groupement conjoint

mandataire solidaire

mandataire non solidaire



- 2ème co-contractant

Nom, prénom et qualité du signataire :

.....
.....
.....
.....
.....

agissant pour mon propre compte.

.....
.....
.....

agissant pour le compte de la société - Indiquer le nom, l'adresse :

.....
.....
.....

agissant pour le compte de la personne publique candidate - Indiquer le nom, l'adresse :

.....
.....
.....

- 3ème co-contractant

Nom, prénom et qualité du signataire :

.....
.....
.....
.....
.....

agissant pour mon propre compte.

.....
.....
.....

agissant pour le compte de la société - Indiquer le nom, l'adresse :

.....
.....
.....

agissant pour le compte de la personne publique candidate - Indiquer le nom, l'adresse :

.....
.....
.....

m'engage/nous engageons à livrer les fournitures demandées et à exécuter les prestations demandées :

aux prix indiqués ci-dessous :

<u>TYPE DE CARBURANTS</u>	(cocher la case correspondante) <input type="checkbox"/> PRIX € TTC du litre à la pompe, au 01/04/2021 <input checked="" type="checkbox"/> PRIX € TTC du litre au barème, au 01/04/2021
GASOIL	1.474.....€*
Et/ou	
GASOIL SUPERIEUR	1.514.....€*

<u>TYPE DE CARBURANTS</u>	(cocher la case correspondante) <input type="checkbox"/> PRIX € TTC du litre à la pompe, au 01/04/2021 <input checked="" type="checkbox"/> PRIX € TTC du litre au barème, au 01/04/2021
SUPER SANS PLOMB 98	1.694.....€*
Et/ou	
SUPER SANS PLOMB 95	1.644.....€*
Et/ou	
SUPER SANS PLOMB 95 E10	1.594.....€*

*(le prix ne peut correspondre à celui d'une offre promotionnelle ; exemple : prix « coutant »)

REMISE CONSENTIE SUR LE PRIX A LA POMPE OU AU BAREME	0.0385€HT/L
--	-------------------

Gestion par support magnétique ou à puce (joindre les conditions générales de mise à disposition des supports magnétiques ou à puce)	<input checked="" type="checkbox"/> PRIX HT 14€/an/support magnétique ou à puce
	<input type="checkbox"/> Tarif joint

B2 - Répartition des prestations (en cas de groupement conjoint) :

(Les membres du groupement conjoint indiquent dans le tableau ci-dessous la répartition des prestations que chacun d'entre eux s'engage à réaliser.)

Désignation des membres du groupement conjoint	Prestations exécutées par les membres du groupement conjoint	
	Nature de la prestation	Montant HT de la prestation

B3 - Compte (s) à créditer (Joindre un relevé d'identité bancaire ou postal) :Candidat seul ou co-traitant 1 mandataire du groupement ou compte joint du groupement

Nom de l'établissement (BIC) : BNP PARIBAS

Numéro de compte (IBAN) : FR76 3000 4013 2800 0105 5321 704

Cotraitant 2 : (en cas de groupement conjoint)

Nom de l'établissement (BIC) :

Numéro de compte (IBAN) :

Cotraitant 3 : (en cas de groupement conjoint)

Nom de l'établissement (BIC) :

Numéro de compte (IBAN) :

B4 - Avance (article R2191-3 du code de la commande publique du 1^{er} avril 2019) :

Sans objet

B5 - Durée d'exécution du marché public ou de l'accord-cadre :

La durée d'exécution du marché public est d'un an, à compter :

- du 30 décembre 2021 ;
- de la date de notification de l'ordre de service ou du premier bon de commande ;
- de la date de début d'exécution prévue par le marché public lorsqu'elle est postérieure à la date de notification.

Le marché public est reconductible : NON OUI

Si oui, préciser :

- Nombre des reconductions : 3 ;
- Durée des reconductions : un an chacune, soit au total 3 ans.

C - Signature de l'offre par l'opérateur économique.

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature
VINCENT FOURNIER RESPONSABLE SERVICE CLIENTS CENTRALISES ET MARCHES PUBLICS	04/05/2021	

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente

D - Identification du pouvoir adjudicateur.

- Désignation du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice) :

Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) du Var
Centre Jacques Vion
87, boulevard Colonel Michel LAFOURCADE
CS 30255
83007 DRAGUIGNAN Cedex
Téléphone : 04.94.60.37.70 – Télécopieur : 04.94.60.32.04

- Nom, prénom, qualité du signataire du marché public ou de l'accord-cadre :

Le pouvoir adjudicateur est le SDIS du Var, représenté par Monsieur Le président de son conseil d'administration, Dominique LAIN.

- Personne habilitée à donner les renseignements prévus aux articles R 2191-60 et suivants du Code de la Commande Publique du 1^{er} avril 2019 (nantissements ou cessions de créances) :

Monsieur le Chef du Service Finances – Exécution budgétaire
Même adresse que ci-dessus.
Téléphone : 04.94.60.37.39 – Télécopieur : 04.94.60.32.01

- Désignation, adresse, numéro de téléphone du comptable assignataire :

Madame le Payeur Départemental du Var
375, avenue de Siblas – BP 834
83051 TOULON Cedex
Téléphone : 04.94.18.50.70

- Imputation budgétaire :

60622

E - Décision du pouvoir adjudicateur.

La présente offre est acceptée.

A : Draguignan, le

Pour le Pouvoir Adjudicateur

F. Nantissement ou de cession de créances

■ Copie délivrée en unique exemplaire pour être remise à l'établissement de crédit ou à un fournisseur en cas de cession ou de nantissement de créance de :

1 La totalité du marché dont le montant est de : *(indiquer le montant en chiffres et en lettres en TTC)*

.....

2 La totalité du bon de commande n° afférent au marché *(indiquer le montant en chiffres et en lettres en TTC)* :

.....

3 La partie des prestations que le titulaire n'envisage pas de confier à des sous-traitants bénéficiant du paiement direct, est évaluée à *(indiquer le montant en chiffres et en lettres en TTC)* :

.....

4 La partie des prestations évaluée à *(indiquer le montant en chiffres et en lettres en TTC)* :

.....

et devant être exécutée par en qualité de :

membre d'un groupement d'entreprise

sous-traitant

A

, le

2

¹ A remplir par l'acheteur (personne compétente pour signer le marché) en original sur une photocopie.

² Date et signature originales



SDIS DU VAR (83)



ANNEXE À L'ACTE D'ENGAGEMENT
BORDEREAU DES PRIX CARTE
OFFRE "UNIPRO"

Avec la carte TOTAL ACTYS

Bénéficiez d'un tarif unique par carburant (prix centralisé - prix barème) quel que soit le lieu d'enlèvement (Stations **TOTAL, ELAN, TOTAL Access**)

Une remise sera appliquée à ce prix barème quel que soit le lieu d'enlèvement.

NATURE DES CARBURANTS	Facturation au Prix Centralisé Barème du 01/04/2021 (Prix en €/L HT)	Rabais contractuel (en €/L HT) Applicable uniquement au réseau Français	Prix unitaire HT au L avec rabais	TVA 20%	Prix €/L TTC avec rabais
GAZOLE B7	1,2283	0,0385	1,1898	0,2380	1,428
GAZOLE EXCELLIUM	1,2617	0,0385	1,2232	0,2446	1,468
SP98 Excellium	1,4117	0,0385	1,3732	0,2746	1,648
SP95-E5	1,3700	0,0385	1,3315	0,2663	1,598
SP95-E10	1,3283	0,0385	1,2898	0,2580	1,548



LA CARTE ACTYS				
Pack	Abonnement annuel par carte (HT Avant remise)	Remise sur abonnement HT	Abonnement annuel / carte (HT Après remise)	Services Inclus
UNIPRO EQUILIBRE	18 €	4 €	14 €	Carte + Outil de gestion de flotte TOTAL FLEET + Protection perte et vol + Suivi des éléments de facturation
Frais actions Back Office.	3 € HT par action. Gratuit si exécuté sur votre espace client.			
SERVICES OPTIONNELS				
Option Electromobilité	5 € HT par carte + 0,50€ HT par transaction et 2% HT du montant des transactions TTC			
ANTA/Gestion automatisées des amendes	nous consulter			
Option Télématique / Boitiers connectés	nous consulter			
Péages Autoroutes, Tunnels & Ponts Parkings "VINCI - EFFIA-SAESMES-PARCUS- LPA-URBIS PARK-AEROPORTS de LYON et ORLY"	2% HT	= Montant des frais de gestion (sur montant TTC des transactions en France)		
	3% HT	= Montant des frais de gestion (sur montant TTC des transactions en Europe)		
Badge liber-t	12€ HT	= ASF (Vinci). Voir les conditions d'adhésion de l'opérateur		
	8,33€ HT/an	= BIP&GO (SANEF-SAPN). Voir les conditions d'adhésion de l'opérateur		
PASSANGO France	18 € HT	= Réserve au poids lourds en France. Abonnement annuel par badge		
PRODUITS BOUTIQUE	Les transactions autres que carburants (accessoires, lavages, lubrifiants, etc...) sont facturées au prix affiché en boutique			

A Nanterre, le 04/05/2021

Signature et cachet du fournisseur

TOTAL MARKETING FRANCE
 91 Boulevard de la République - 92000 Nanterre
 CARTES PÉTROLIÈRES
 12 avenue du Parc de l'Île



ACTE D'ENGAGEMENT

ATTRI1

A - Objet de la consultation et de l'acte d'engagement.

■ Objet de la consultation :

CARBURANTS A LA POMPE DESTINES A APPROVISIONNER LES VEHICULES DES CIS DU VAR

■ Code CPV principal :

09134200-9 / 09132100-4

■ Cet acte d'engagement correspond :

(Cocher les cases correspondantes.)

- à l'ensemble du marché public *(en cas de non allotissement)*.
- au lot n° 23 : Fourniture de divers carburants à la pompe destinés à l'approvisionnement des véhicules du Centre d'Incendie et de Secours de Saint Cyr sur mer.**
- à l'offre de base.
- à la variante suivante :
- aux prestations supplémentaires.

B - Engagement du candidat.

B1 - Identification et engagement du candidat :

(Cocher les cases correspondantes.)

Après avoir pris connaissance des pièces constitutives du marché public suivantes,

- CCAP**
- CCAG-FCS**
- CCT et cadre de réponse au dossier technique**
- Autres :

et conformément à leurs clauses et stipulations,

Engagement du candidat seul

Nom, prénom et qualité du signataire :
VINCENT FOURNIER

RESPONSABLE SERVICE CLIENTS CENTRALISES ET MARCHES PUBLICS

.....
.....
.....
.....

agissant pour mon propre compte.

.....
.....
.....

agissant pour le compte de la société - Indiquer le nom, l'adresse :

TOTAL MARKETING France

562 AVENUE DU PARC DE L'ILE 92000 NANTERRE

.....
.....

agissant pour le compte de la personne publique candidate - Indiquer le nom, l'adresse :

.....
.....
.....

Engagement du candidat en groupement d'opérateurs économique

- 1er co-contractant (mandataire)

Nom, prénom et qualité du signataire :

.....
.....
.....
.....

agissant pour mon propre compte.

.....
.....
.....

agissant pour le compte de la société - Indiquer le nom, l'adresse :

.....
.....
.....

agissant pour le compte de la personne publique candidate - Indiquer le nom, l'adresse :

.....
.....
.....

agissant en tant que mandataire pour l'ensemble des entrepreneurs groupés qui ont signé la lettre de candidature en date du

du groupement solidaire

du groupement conjoint

mandataire solidaire

mandataire non solidaire



- 2ème co-contractant

Nom, prénom et qualité du signataire :

.....
.....
.....
.....
.....

agissant pour mon propre compte.

.....
.....
.....

agissant pour le compte de la société - Indiquer le nom, l'adresse :

.....
.....
.....

agissant pour le compte de la personne publique candidate - Indiquer le nom, l'adresse :

.....
.....
.....

- 3ème co-contractant

Nom, prénom et qualité du signataire :

.....
.....
.....
.....

agissant pour mon propre compte.

.....
.....
.....

agissant pour le compte de la société - Indiquer le nom, l'adresse :

.....
.....
.....

agissant pour le compte de la personne publique candidate - Indiquer le nom, l'adresse :

.....
.....
.....

m'engage/nous engageons à livrer les fournitures demandées et à exécuter les prestations demandées :

aux prix indiqués ci-dessous :

<u>TYPE DE CARBURANTS</u>	(cocher la case correspondante) <input type="checkbox"/> PRIX € TTC du litre à la pompe, au 01/04/2021 <input checked="" type="checkbox"/> PRIX € TTC du litre au barème, au 01/04/2021
GASOIL	1.474.....€*
Et/ou	
GASOIL SUPERIEUR	1.514.....€*

<u>TYPE DE CARBURANTS</u>	(cocher la case correspondante) <input type="checkbox"/> PRIX € TTC du litre à la pompe, au 01/04/2021 <input checked="" type="checkbox"/> PRIX € TTC du litre au barème, au 01/04/2021
SUPER SANS PLOMB 98	1.694.....€*
Et/ou	
SUPER SANS PLOMB 95	1.644.....€*
Et/ou	
SUPER SANS PLOMB 95 E10	1.594.....€*

*(le prix ne peut correspondre à celui d'une offre promotionnelle ; exemple : prix « coutant »)

REMISE CONSENTIE SUR LE PRIX A LA POMPE OU AU BAREME	0.0385€HT/L
--	-------------------

Gestion par support magnétique ou à puce (joindre les conditions générales de mise à disposition des supports magnétiques ou à puce)	<input checked="" type="checkbox"/> PRIX HT 14€/an/support magnétique ou à puce
	<input type="checkbox"/> Tarif joint

B2 - Répartition des prestations (en cas de groupement conjoint) :

(Les membres du groupement conjoint indiquent dans le tableau ci-dessous la répartition des prestations que chacun d'entre eux s'engage à réaliser.)

Désignation des membres du groupement conjoint	Prestations exécutées par les membres du groupement conjoint	
	Nature de la prestation	Montant HT de la prestation

B3 - Compte (s) à créditer (Joindre un relevé d'identité bancaire ou postal) :Candidat seul ou co-traitant 1 mandataire du groupement ou compte joint du groupement

Nom de l'établissement (BIC) : BNP PARIBAS

Numéro de compte (IBAN) : FR76 3000 4013 2800 0105 5321 704

Cotraitant 2 : (en cas de groupement conjoint)

Nom de l'établissement (BIC) :

Numéro de compte (IBAN) :

Cotraitant 3 : (en cas de groupement conjoint)

Nom de l'établissement (BIC) :

Numéro de compte (IBAN) :

B4 - Avance (article R2191-3 du code de la commande publique du 1^{er} avril 2019) :

Sans objet

B5 - Durée d'exécution du marché public ou de l'accord-cadre :

La durée d'exécution du marché public est d'un an, à compter :

- du 30 décembre 2021 ;
- de la date de notification de l'ordre de service ou du premier bon de commande ;
- de la date de début d'exécution prévue par le marché public lorsqu'elle est postérieure à la date de notification.

Le marché public est reconductible : NON OUI

Si oui, préciser :

- Nombre des reconductions : 3 ;
- Durée des reconductions : un an chacune, soit au total 3 ans.

C - Signature de l'offre par l'opérateur économique.

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature
VINCENT FOURNIER RESPONSABLE SERVICE CLIENTS CENTRALISES ET MARCHES PUBLICS	04/05/2021	

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente

D - Identification du pouvoir adjudicateur.

- Désignation du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice) :

Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) du Var
Centre Jacques Vion
87, boulevard Colonel Michel LAFOURCADE
CS 30255
83007 DRAGUIGNAN Cedex
Téléphone : 04.94.60.37.70 – Télécopieur : 04.94.60.32.04

- Nom, prénom, qualité du signataire du marché public ou de l'accord-cadre :

Le pouvoir adjudicateur est le SDIS du Var, représenté par Monsieur Le président de son conseil d'administration, Dominique LAIN.

- Personne habilitée à donner les renseignements prévus aux articles R 2191-60 et suivants du Code de la Commande Publique du 1^{er} avril 2019 (nantissements ou cessions de créances) :

Monsieur le Chef du Service Finances – Exécution budgétaire
Même adresse que ci-dessus.
Téléphone : 04.94.60.37.39 – Télécopieur : 04.94.60.32.01

- Désignation, adresse, numéro de téléphone du comptable assignataire :

Madame le Payeur Départemental du Var
375, avenue de Siblas – BP 834
83051 TOULON Cedex
Téléphone : 04.94.18.50.70

- Imputation budgétaire :

60622

E - Décision du pouvoir adjudicateur.

La présente offre est acceptée.

A : Draguignan, le

Pour le Pouvoir Adjudicateur

F. Nantissement ou de cession de créances

■ Copie délivrée en unique exemplaire pour être remise à l'établissement de crédit ou à un fournisseur en cas de cession ou de nantissement de créance de :

1 La totalité du marché dont le montant est de : *(indiquer le montant en chiffres et en lettres en TTC)*

.....

2 La totalité du bon de commande n° afférent au marché *(indiquer le montant en chiffres et en lettres en TTC)* :

.....

3 La partie des prestations que le titulaire n'envisage pas de confier à des sous-traitants bénéficiant du paiement direct, est évaluée à *(indiquer le montant en chiffres et en lettres en TTC)* :

.....

4 La partie des prestations évaluée à *(indiquer le montant en chiffres et en lettres en TTC)* :

.....

et devant être exécutée par en qualité de :

membre d'un groupement d'entreprise

sous-traitant

A

, le

2

¹ A remplir par l'acheteur (personne compétente pour signer le marché) en original sur une photocopie.

² Date et signature originales



SDIS DU VAR (83)



ANNEXE À L'ACTE D'ENGAGEMENT
BORDEREAU DES PRIX CARTE
OFFRE "UNIPRO"

Avec la carte TOTAL ACTYS

Bénéficiez d'un tarif unique par carburant (prix centralisé - prix barème) quel que soit le lieu d'enlèvement (Stations **TOTAL, ELAN, TOTAL Access**)

Une remise sera appliquée à ce prix barème quel que soit le lieu d'enlèvement.

NATURE DES CARBURANTS	Facturation au Prix Centralisé Barème du 01/04/2021 (Prix en €/L HT)	Rabais contractuel (en €/L HT) Applicable uniquement au réseau Français	Prix unitaire HT au L avec rabais	TVA 20%	Prix €/L TTC avec rabais
GAZOLE B7	1,2283	0,0385	1,1898	0,2380	1,428
GAZOLE EXCELLIUM	1,2617	0,0385	1,2232	0,2446	1,468
SP98 Excellium	1,4117	0,0385	1,3732	0,2746	1,648
SP95-E5	1,3700	0,0385	1,3315	0,2663	1,598
SP95-E10	1,3283	0,0385	1,2898	0,2580	1,548



LA CARTE ACTYS				
Pack	Abonnement annuel par carte (HT Avant remise)	Remise sur abonnement HT	Abonnement annuel / carte (HT Après remise)	Services Inclus
UNIPRO EQUILIBRE	18 €	4 €	14 €	Carte + Outil de gestion de flotte TOTAL FLEET + Protection perte et vol + Suivi des éléments de facturation
Frais actions Back Office.	3 € HT par action. Gratuit si exécuté sur votre espace client.			
SERVICES OPTIONNELS				
Option Electromobilité	5 € HT par carte + 0,50€ HT par transaction et 2% HT du montant des transactions TTC			
ANTA/Gestion automatisées des amendes	nous consulter			
Option Télématique / Boitiers connectés	nous consulter			
Péages Autoroutes, Tunnels & Ponts Parkings "VINCI - EFFIA-SAESMES-PARCUS- LPA-URBIS PARK-AEROPORTS de LYON et ORLY"	2% HT	= Montant des frais de gestion (sur montant TTC des transactions en France)		
	3% HT	= Montant des frais de gestion (sur montant TTC des transactions en Europe)		
Badge liber-t	12€ HT	= ASF (Vinci). Voir les conditions d'adhésion de l'opérateur		
	8,33€ HT/an	= BIP&GO (SANEF-SAPN). Voir les conditions d'adhésion de l'opérateur		
PASSANGO France	18 € HT	= Réserve au poids lourds en France. Abonnement annuel par badge		
PRODUITS BOUTIQUE	Les transactions autres que carburants (accessoires, lavages, lubrifiants, etc...) sont facturées au prix affiché en boutique			

A Nanterre, le 04/05/2021

Signature et cachet du fournisseur

TOTAL MARKETING FRANCE
 91 Boulevard de la République - 92000 Nanterre
 CARTES PÉTROLIÈRES
 12 avenue du Parc de l'Île



ACTE D'ENGAGEMENT

ATTRI1

A - Objet de la consultation et de l'acte d'engagement.

■ Objet de la consultation :

CARBURANTS A LA POMPE DESTINES A APPROVISIONNER LES VEHICULES DES CIS DU VAR

■ Code CPV principal :

09134200-9 / 09132100-4

■ Cet acte d'engagement correspond :

(Cocher les cases correspondantes.)

- à l'ensemble du marché public *(en cas de non allotissement)*.
- au lot n° 24 : Fourniture de divers carburants à la pompe destinés à l'approvisionnement des véhicules du Centre d'Incendie et de Secours de Seillans.**
- à l'offre de base.
- à la variante suivante :
- aux prestations supplémentaires.

B - Engagement du candidat.

B1 - Identification et engagement du candidat :

(Cocher les cases correspondantes.)

Après avoir pris connaissance des pièces constitutives du marché public suivantes,

- CCAP**
- CCAG-FCS**
- CCT et cadre de réponse au dossier technique**
- Autres :

et conformément à leurs clauses et stipulations,

Engagement du candidat seul

Nom, prénom et qualité du signataire :
VINCENT FOURNIER

RESPONSABLE SERVICE CLIENTS CENTRALISES ET MARCHES PUBLICS

.....
.....
.....
.....

agissant pour mon propre compte.

.....
.....
.....

agissant pour le compte de la société - Indiquer le nom, l'adresse :

TOTAL MARKETING France

562 AVENUE DU PARC DE L'ILE 92000 NANTERRE

.....
.....

agissant pour le compte de la personne publique candidate - Indiquer le nom, l'adresse :

.....
.....
.....

Engagement du candidat en groupement d'opérateurs économique

- 1er co-contractant (mandataire)

Nom, prénom et qualité du signataire :

.....
.....
.....
.....

agissant pour mon propre compte.

.....
.....
.....

agissant pour le compte de la société - Indiquer le nom, l'adresse :

.....
.....
.....

agissant pour le compte de la personne publique candidate - Indiquer le nom, l'adresse :

.....
.....
.....

agissant en tant que mandataire pour l'ensemble des entrepreneurs groupés qui ont signé la lettre de candidature en date du

du groupement solidaire

du groupement conjoint

mandataire solidaire

mandataire non solidaire



- 2ème co-contractant

Nom, prénom et qualité du signataire :

.....
.....
.....
.....
.....

agissant pour mon propre compte.

.....
.....
.....

agissant pour le compte de la société - Indiquer le nom, l'adresse :

.....
.....
.....

agissant pour le compte de la personne publique candidate - Indiquer le nom, l'adresse :

.....
.....
.....

- 3ème co-contractant

Nom, prénom et qualité du signataire :

.....
.....
.....
.....

agissant pour mon propre compte.

.....
.....
.....

agissant pour le compte de la société - Indiquer le nom, l'adresse :

.....
.....
.....

agissant pour le compte de la personne publique candidate - Indiquer le nom, l'adresse :

.....
.....
.....

m'engage/nous engageons à livrer les fournitures demandées et à exécuter les prestations demandées :

aux prix indiqués ci-dessous :

<u>TYPE DE CARBURANTS</u>	(cocher la case correspondante) <input type="checkbox"/> PRIX € TTC du litre à la pompe, au 01/04/2021 <input checked="" type="checkbox"/> PRIX € TTC du litre au barème, au 01/04/2021
GASOIL	1.474.....€*
Et/ou	
GASOIL SUPERIEUR	1.514.....€*

<u>TYPE DE CARBURANTS</u>	(cocher la case correspondante) <input type="checkbox"/> PRIX € TTC du litre à la pompe, au 01/04/2021 <input type="checkbox"/> PRIX € TTC du litre au barème, au 01/04/2021
SUPER SANS PLOMB 98	1.694.....€*
Et/ou	
SUPER SANS PLOMB 95	1.644.....€*
Et/ou	
SUPER SANS PLOMB 95 E10	1.594.....€*

*(le prix ne peut correspondre à celui d'une offre promotionnelle ; exemple : prix « coutant »)

REMISE CONSENTIE SUR LE PRIX A LA POMPE OU AU BAREME	0.0385€HT/L
--	-------------------

Gestion par support magnétique ou à puce (joindre les conditions générales de mise à disposition des supports magnétiques ou à puce)	<input checked="" type="checkbox"/> PRIX HT 14€/an/support magnétique ou à puce
	<input type="checkbox"/> Tarif joint

B2 - Répartition des prestations (en cas de groupement conjoint) :

(Les membres du groupement conjoint indiquent dans le tableau ci-dessous la répartition des prestations que chacun d'entre eux s'engage à réaliser.)

Désignation des membres du groupement conjoint	Prestations exécutées par les membres du groupement conjoint	
	Nature de la prestation	Montant HT de la prestation

B3 - Compte (s) à créditer (Joindre un relevé d'identité bancaire ou postal) :Candidat seul ou co-traitant 1 mandataire du groupement ou compte joint du groupement

Nom de l'établissement (BIC) : BNP PARIBAS

Numéro de compte (IBAN) : FR76 3000 4013 2800 0105 5321 704

Cotraitant 2 : (en cas de groupement conjoint)

Nom de l'établissement (BIC) :

Numéro de compte (IBAN) :

Cotraitant 3 : (en cas de groupement conjoint)

Nom de l'établissement (BIC) :

Numéro de compte (IBAN) :

B4 - Avance (article R2191-3 du code de la commande publique du 1^{er} avril 2019) :

Sans objet

B5 - Durée d'exécution du marché public ou de l'accord-cadre :

La durée d'exécution du marché public est d'un an, à compter :

- du 30 décembre 2021 ;
- de la date de notification de l'ordre de service ou du premier bon de commande ;
- de la date de début d'exécution prévue par le marché public lorsqu'elle est postérieure à la date de notification.

Le marché public est reconductible : NON OUI

Si oui, préciser :

- Nombre des reconductions : 3 ;
- Durée des reconductions : un an chacune, soit au total 3 ans.

C - Signature de l'offre par l'opérateur économique.

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature
VINCENT FOURNIER RESPONSABLE SERVICE CLIENTS CENTRALISES ET MARCHES PUBLICS	04/05/2021	

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente

D - Identification du pouvoir adjudicateur.

- Désignation du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice) :

Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) du Var
Centre Jacques Vion
87, boulevard Colonel Michel LAFOURCADE
CS 30255
83007 DRAGUIGNAN Cedex
Téléphone : 04.94.60.37.70 – Télécopieur : 04.94.60.32.04

- Nom, prénom, qualité du signataire du marché public ou de l'accord-cadre :

Le pouvoir adjudicateur est le SDIS du Var, représenté par Monsieur Le président de son conseil d'administration, Dominique LAIN.

- Personne habilitée à donner les renseignements prévus aux articles R 2191-60 et suivants du Code de la Commande Publique du 1^{er} avril 2019 (nantissements ou cessions de créances) :

Monsieur le Chef du Service Finances – Exécution budgétaire
Même adresse que ci-dessus.
Téléphone : 04.94.60.37.39 – Télécopieur : 04.94.60.32.01

- Désignation, adresse, numéro de téléphone du comptable assignataire :

Madame le Payeur Départemental du Var
375, avenue de Siblas – BP 834
83051 TOULON Cedex
Téléphone : 04.94.18.50.70

- Imputation budgétaire :

60622

E - Décision du pouvoir adjudicateur.

La présente offre est acceptée.

A : Draguignan, le

Pour le Pouvoir Adjudicateur

F. Nantissement ou de cession de créances¹

■ Copie délivrée en unique exemplaire pour être remise à l'établissement de crédit ou à un fournisseur en cas de cession ou de nantissement de créance de :

1 La totalité du marché dont le montant est de : *(indiquer le montant en chiffres et en lettres en TTC)*

.....

2 La totalité du bon de commande n° afférent au marché *(indiquer le montant en chiffres et en lettres en TTC)* :

.....

3 La partie des prestations que le titulaire n'envisage pas de confier à des sous-traitants bénéficiant du paiement direct, est évaluée à *(indiquer le montant en chiffres et en lettres en TTC)* :

.....

4 La partie des prestations évaluée à *(indiquer le montant en chiffres et en lettres en TTC)* :

.....

et devant être exécutée par en qualité de :

membre d'un groupement d'entreprise

sous-traitant

A

, le

2

¹ A remplir par l'acheteur (personne compétente pour signer le marché) en original sur une photocopie.

² Date et signature originales



SDIS DU VAR (83)



ANNEXE À L'ACTE D'ENGAGEMENT
BORDEREAU DES PRIX CARTE
OFFRE "UNIPRO"

Avec la carte TOTAL ACTYS

Bénéficiez d'un tarif unique par carburant (prix centralisé - prix barème) quel que soit le lieu d'enlèvement (Stations **TOTAL, ELAN, TOTAL Access**)

Une remise sera appliquée à ce prix barème quel que soit le lieu d'enlèvement.

NATURE DES CARBURANTS	Facturation au Prix Centralisé Barème du 01/04/2021 (Prix en €/L HT)	Rabais contractuel (en €/L HT) Applicable uniquement au réseau Français	Prix unitaire HT au L avec rabais	TVA 20%	Prix €/L TTC avec rabais
GAZOLE B7	1,2283	0,0385	1,1898	0,2380	1,428
GAZOLE EXCELLIUM	1,2617	0,0385	1,2232	0,2446	1,468
SP98 Excellium	1,4117	0,0385	1,3732	0,2746	1,648
SP95-E5	1,3700	0,0385	1,3315	0,2663	1,598
SP95-E10	1,3283	0,0385	1,2898	0,2580	1,548



LA CARTE ACTYS				
Pack	Abonnement annuel par carte (HT Avant remise)	Remise sur abonnement HT	Abonnement annuel / carte (HT Après remise)	Services Inclus
UNIPRO EQUILIBRE	18 €	4 €	14 €	Carte + Outil de gestion de flotte TOTAL FLEET + Protection perte et vol + Suivi des éléments de facturation
Frais actions Back Office.	3 € HT par action. Gratuit si exécuté sur votre espace client.			
SERVICES OPTIONNELS				
Option Electromobilité	5 € HT par carte + 0,50€ HT par transaction et 2% HT du montant des transactions TTC			
ANTA/Gestion automatisées des amendes	nous consulter			
Option Télématique / Boitiers connectés	nous consulter			
Péages Autoroutes, Tunnels & Ponts Parkings "VINCI - EFFIA-SAESMES-PARCUS- LPA-URBIS PARK-AEROPORTS de LYON et ORLY"	2% HT	= Montant des frais de gestion (sur montant TTC des transactions en France)		
	3% HT	= Montant des frais de gestion (sur montant TTC des transactions en Europe)		
Badge liber-t	12€ HT	= ASF (Vinci). Voir les conditions d'adhésion de l'opérateur		
	8,33€ HT/an	= BIP&GO (SANEF-SAPN). Voir les conditions d'adhésion de l'opérateur		
PASSANGO France	18 € HT	= Réserve au poids lourds en France. Abonnement annuel par badge		
PRODUITS BOUTIQUE	Les transactions autres que carburants (accessoires, lavages, lubrifiants, etc...) sont facturées au prix affiché en boutique			

A Nanterre, le 04/05/2021

Signature et cachet du fournisseur

TOTAL MARKETING FRANCE
 91 Boulevard de la République - 92000 Nanterre
 CARTES PÉTROLIÈRES
 12 Avenue du Parc de l'Île



ACTE D'ENGAGEMENT

ATTR11

A - Objet de la consultation et de l'acte d'engagement.

■ Objet de la consultation :

CARBURANTS A LA POMPE DESTINES A APPROVISIONNER LES VEHICULES DU SDIS DU VAR

■ Code CPV principal :

09134200-9 / 09132100-4

■ Cet acte d'engagement correspond :

(Cocher les cases correspondantes.)

à l'ensemble du marché public *(en cas de non allotissement)*.

au lot n°

à l'offre de base.

à la variante suivante :

aux prestations supplémentaires.

B - Engagement du candidat.

B1 - Identification et engagement du candidat :

(Cocher les cases correspondantes.)

Après avoir pris connaissance des pièces constitutives du marché public suivantes,

CCAP

CCAG-FCS

CCT et cadre de réponse au dossier technique

Autres :

et conformément à leurs clauses et stipulations,

Engagement du candidat seul

Nom, prénom et qualité du signataire :

MARTIN Georges, Responsable de grand territoire

agissant pour mon propre compte.

agissant pour le compte de la société - Indiquer le nom, l'adresse :

Echevin et Ducroc distribution SAS
7 rue du pont du jour - 21803 Chevigny Saint Sauveur

agissant pour le compte de la personne publique candidate - Indiquer le nom, l'adresse :

Engagement du candidat en groupement d'opérateurs économique

- 1er co-contractant (mandataire)

Nom, prénom et qualité du signataire :

agissant pour mon propre compte.

agissant pour le compte de la société - Indiquer le nom, l'adresse :

agissant pour le compte de la personne publique candidate - Indiquer le nom, l'adresse :

agissant en tant que mandataire pour l'ensemble des entrepreneurs groupés qui ont signé la lettre de candidature en date du

du groupement solidaire

du groupement conjoint

mandataire solidaire

mandataire non solidaire

- 2ème co-contractant

Nom, prénom et qualité du signataire :

.....
.....
.....
.....

agissant pour mon propre compte.

.....
.....
.....

agissant pour le compte de la société - Indiquer le nom, l'adresse :

.....
.....
.....

agissant pour le compte de la personne publique candidate - Indiquer le nom, l'adresse :

.....
.....
.....

- 3ème co-contractant

Nom, prénom et qualité du signataire :

.....
.....
.....
.....

agissant pour mon propre compte.

.....
.....
.....

agissant pour le compte de la société - Indiquer le nom, l'adresse :

.....
.....
.....

agissant pour le compte de la personne publique candidate - Indiquer le nom, l'adresse :

.....
.....
.....

m'engage/nous engageons à livrer les fournitures demandées et à exécuter les prestations demandées :

aux prix indiqués ci-dessous :

<u>TYPE DE CARBURANTS</u>	(cocher la case correspondante)
	<input checked="" type="checkbox"/> PRIX € TTC du litre à la pompe, au 01/04/2021 <input type="checkbox"/> PRIX € TTC du litre au barème, au 01/04/2021
GASOIL 1,389 €* Et/ou
GASOIL SUPERIEUR 1,429 €* Et/ou

<u>TYPE DE CARBURANTS</u>	(cocher la case correspondante)
	<input checked="" type="checkbox"/> PRIX € TTC du litre à la pompe, au 01/04/2021 <input type="checkbox"/> PRIX € TTC du litre au barème, au 01/04/2021
SUPER SANS PLOMB 98 1,629 €* Et/ou
SUPER SANS PLOMB 95 1,529 €* Et/ou
SUPER SANS PLOMB 95 E10 1,509 €* Et/ou

*(le prix ne peut correspondre à celui d'une offre promotionnelle ; exemple : prix « coutant »)

REMISE CONSENTIE SUR LE PRIX A LA POMPE OU AU BAREME 20,00 € TTC / l3
--	------------------------------

Gestion par support magnétique ou à puce (joindre les conditions générales de mise à disposition des supports magnétiques ou à puce)	<input checked="" type="checkbox"/> PRIX HT. 900 €/an/support magnétique ou à puce
	<input type="checkbox"/> Tarif joint

B2 - Répartition des prestations (en cas de groupement conjoint) :

(Les membres du groupement conjoint indiquent dans le tableau ci-dessous la répartition des prestations que chacun d'entre eux s'engage à réaliser.)

Désignation des membres du groupement conjoint	Prestations exécutées par les membres du groupement conjoint	
	Nature de la prestation	Montant HT de la prestation

B3 - Compte (s) à créditer (Joindre un relevé d'identité bancaire ou postal) :Candidat seul ou co-traitant 1 mandataire du groupement ou compte joint du groupementNom de l'établissement (BIC) : **CRLYFPP**Numéro de compte (IBAN) : **FR56 3000 2055 6000 0006 0709 4136**Cotraitant 2 : (en cas de groupement conjoint)

Nom de l'établissement (BIC) :

Numéro de compte (IBAN) :

Cotraitant 3 : (en cas de groupement conjoint)

Nom de l'établissement (BIC) :

Numéro de compte (IBAN) :

B4 - Avance (article R2191-3 du code de la commande publique du 1^{er} avril 2019) :

Sans objet

B5 - Durée d'exécution du marché public ou de l'accord-cadre :

La durée d'exécution du marché public est d'un an, à compter :

- du 10 août 2021 ;**
- de la date de notification de l'ordre de service ou du premier bon de commande ;
- de la date de début d'exécution prévue par le marché public lorsqu'elle est postérieure à la date de notification.

Le marché public est reconductible : NON OUI

Si oui, préciser :

- Nombre des reconductions : **3 ;**
- Durée des reconductions : **un an chacune, soit au total 3 ans.**

C - Signature de l'offre par l'opérateur économique.

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature
MARTIN Georges Responsable Régional	Pinamas .06 05 21	

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente

D - Identification du pouvoir adjudicateur

- ☒ Désignation du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice) :

Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) du Var
Centre Jacques Vion
87, boulevard Colonel Michel LAFOURCADE
CS 30255
83007 DRAGUIGNAN Cedex
Téléphone : 04.94.60.37.70 – Télécopieur : 04.94.60.32.04

- ☒ Nom, prénom, qualité du signataire du marché public ou de l'accord-cadre :

Le pouvoir adjudicateur est le SDIS du Var, représenté par Monsieur Le président de son conseil d'administration, Dominique LAIN.

- ☒ Personne habilitée à donner les renseignements prévus aux articles R 2191-60 et suivants du Code de la Commande Publique du 1^{er} avril 2019 (nantissements ou cessions de créances) :

Monsieur le Chef du Service Finances – Exécution budgétaire
Même adresse que ci-dessus.
Téléphone : 04.94.60.37.39 – Télécopieur : 04.94.60.32.01

- ☒ Désignation, adresse, numéro de téléphone du comptable assignataire :

Madame le Payeur Départemental du Var
375, avenue de Sibras – BP 834
83051 TOULON Cedex
Téléphone : 04.94.18.50.70

- ☒ Imputation budgétaire :

60622

E - Décision du pouvoir adjudicateur.

La présente offre est acceptée.

A : Draguignan, le

Pour le Pouvoir Adjudicateur

F. Nantissement ou de cession de créances

Copie délivrée en unique exemplaire pour être remise à l'établissement de crédit ou à un fournisseur en cas de cession ou de nantissement de créance de :

1 La totalité du marché dont le montant est de : *(indiquer le montant en chiffres et en lettres en TTC)*

.....

2 La totalité du bon de commande n° afférent au marché *(indiquer le montant en chiffres et en lettres en TTC)* :

.....

3 La partie des prestations que le titulaire n'envisage pas de confier à des sous-traitants bénéficiant du paiement direct, est évaluée à *(indiquer le montant en chiffres et en lettres en TTC)* :

.....

4 La partie des prestations évaluée à *(indiquer le montant en chiffres et en lettres en TTC)* :

.....

et devant être exécutée par en qualité de :

membre d'un groupement d'entreprise

sous-traitant

A

, le

2

¹ A remplir par l'acheteur (personne compétente pour signer le marché) en original sur une photocopie.

² Date et signature originales



ACTE D'ENGAGEMENT

ATTRI1

A - Objet de la consultation et de l'acte d'engagement.

■ Objet de la consultation :

CARBURANTS A LA POMPE DESTINES A APPROVISIONNER LES VEHICULES DU SDIS DU VAR

■ Code CPV principal :

09134200-9 / 09132100-4

■ Cet acte d'engagement correspond :

(Cocher les cases correspondantes.)

à l'ensemble du marché public *(en cas de non allotissement)*.

au lot n°

à l'offre de base.

à la variante suivante :

aux prestations supplémentaires.

B - Engagement du candidat.

B1 - Identification et engagement du candidat :

(Cocher les cases correspondantes.)

Après avoir pris connaissance des pièces constitutives du marché public suivantes,

CCAP

CCAG-FCS

CCT et cadre de réponse au dossier technique

Autres :

et conformément à leurs clauses et stipulations,

Engagement du candidat seul

Nom, prénom et qualité du signataire :

VINCENT FOURNIER

RESPONSABLE SERVICE CLIENTS CENTRALISES ET MARCHES PUBLICS

.....
.....
.....

agissant pour mon propre compte.

.....
.....
.....

agissant pour le compte de la société - Indiquer le nom, l'adresse :

TOTAL MARKETING France

562 AVENUE DU PARC DE L'ILE 92000 NANTERRE

.....
.....

agissant pour le compte de la personne publique candidate - Indiquer le nom, l'adresse :

.....
.....
.....

Engagement du candidat en groupement d'opérateurs économique

- 1er co-contractant (mandataire)

Nom, prénom et qualité du signataire :

.....
.....
.....

agissant pour mon propre compte.

.....
.....
.....

agissant pour le compte de la société - Indiquer le nom, l'adresse :

.....
.....
.....

agissant pour le compte de la personne publique candidate - Indiquer le nom, l'adresse :

.....
.....
.....

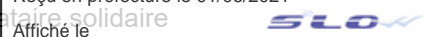
agissant en tant que mandataire pour l'ensemble des entrepreneurs groupés qui ont signé la lettre de candidature en date du

du groupement solidaire

du groupement conjoint

mandataire solidaire

mandataire non solidaire



- 2ème co-contractant

Nom, prénom et qualité du signataire :

.....
.....
.....
.....
.....

agissant pour mon propre compte.

.....
.....
.....

agissant pour le compte de la société - Indiquer le nom, l'adresse :

.....
.....
.....

agissant pour le compte de la personne publique candidate - Indiquer le nom, l'adresse :

.....
.....
.....

- 3ème co-contractant

Nom, prénom et qualité du signataire :

.....
.....
.....
.....
.....

agissant pour mon propre compte.

.....
.....
.....

agissant pour le compte de la société - Indiquer le nom, l'adresse :

.....
.....
.....

agissant pour le compte de la personne publique candidate - Indiquer le nom, l'adresse :

.....
.....
.....

m'engage/nous engageons à livrer les fournitures demandées et à exécuter les prestations demandées :

aux prix indiqués ci-dessous :

<u>TYPE DE CARBURANTS</u>	(cocher la case correspondante) <input type="checkbox"/> PRIX € TTC du litre à la pompe, au 01/04/2021 <input checked="" type="checkbox"/> PRIX € TTC du litre au barème, au 01/04/2021
GASOIL	1.474.....€*
Et/ou	
GASOIL SUPERIEUR	1.514.....€*

<u>TYPE DE CARBURANTS</u>	(cocher la case correspondante) <input type="checkbox"/> PRIX € TTC du litre à la pompe, au 01/04/2021 <input checked="" type="checkbox"/> PRIX € TTC du litre au barème, au 01/04/2021
SUPER SANS PLOMB 98	1.694.....€*
Et/ou	
SUPER SANS PLOMB 95	1.644.....€*
Et/ou	
SUPER SANS PLOMB 95 E10	1.594.....€*

*(le prix ne peut correspondre à celui d'une offre promotionnelle ; exemple : prix « coutant »)

REMISE CONSENTIE SUR LE PRIX A LA POMPE OU AU BAREME	0.0385€HT/L.....
--	------------------

Gestion par support magnétique ou à puce (joindre les conditions générales de mise à disposition des supports magnétiques ou à puce)	<input checked="" type="checkbox"/> PRIX HT 14€/an/support magnétique ou à puce
	<input type="checkbox"/> Tarif joint

B2 - Répartition des prestations (en cas de groupement conjoint) :

(Les membres du groupement conjoint indiquent dans le tableau ci-dessous la répartition des prestations à réaliser.)

Désignation des membres du groupement conjoint	Prestations exécutées par les membres du groupement conjoint	
	Nature de la prestation	Montant HT de la prestation

B3 - Compte (s) à créditer (Joindre un relevé d'identité bancaire ou postal) :

Candidat seul ou co-traitant 1 mandataire du groupement ou compte joint du groupement

Nom de l'établissement (BIC) : BNP PARIBAS

Numéro de compte (IBAN) : FR76 3000 4013 2800 0105 5321 704

Cotraitant 2 : (en cas de groupement conjoint)

Nom de l'établissement (BIC) :

Numéro de compte (IBAN) :

Cotraitant 3 : (en cas de groupement conjoint)

Nom de l'établissement (BIC) :

Numéro de compte (IBAN) :

B4 - Avance (article R2191-3 du code de la commande publique du 1^{er} avril 2019) :

Sans objet

B5 - Durée d'exécution du marché public ou de l'accord-cadre :

La durée d'exécution du marché public est d'un an, à compter :

- du 10 août 2021 ;
- de la date de notification de l'ordre de service ou du premier bon de commande ;
- de la date de début d'exécution prévue par le marché public lorsqu'elle est postérieure à la date de notification.

Le marché public est reconductible : NON OUI

Si oui, préciser :

- Nombre des reconductions : 3 ;
- Durée des reconductions : un an chacune, soit au total 3 ans.

C - Signature de l'offre par l'opérateur économique

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature
VINCENT FOURNIER RESPONSABLE SERVICE CLIENTS CENTRALISES ET MARCHES PUBLICS	04/05/2021	

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente

D - Identification du pouvoir adjudicateur.

- Désignation du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice) :

Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) du Var
Centre Jacques Vion
87, boulevard Colonel Michel LAFOURCADE
CS 30255
83007 DRAGUIGNAN Cedex
Téléphone : 04.94.60.37.70 – Télécopieur : 04.94.60.32.04

- Nom, prénom, qualité du signataire du marché public ou de l'accord-cadre :

Le pouvoir adjudicateur est le SDIS du Var, représenté par Monsieur Le président de son conseil d'administration, Dominique LAIN.

- Personne habilitée à donner les renseignements prévus aux articles R 2191-60 et suivants du Code de la Commande Publique du 1^{er} avril 2019 (nantissements ou cessions de créances) :

Monsieur le Chef du Service Finances – Exécution budgétaire
Même adresse que ci-dessus.
Téléphone : 04.94.60.37.39 – Télécopieur : 04.94.60.32.01

- Désignation, adresse, numéro de téléphone du comptable assignataire :

Madame le Payeur Départemental du Var
375, avenue de Siblas – BP 834
83051 TOULON Cedex
Téléphone : 04.94.18.50.70

- Imputation budgétaire :

60622

E - Décision du pouvoir adjudicateur.

La présente offre est acceptée.

A : Draguignan, le

Pour le Pouvoir Adjudicateur

F. Nantissement ou de cession de créances¹

■ Copie délivrée en unique exemplaire pour être remise à l'établissement de crédit ou à un fournisseur en cas de cession ou de nantissement de créance de :

1 La totalité du marché dont le montant est de : *(indiquer le montant en chiffres et en lettres en TTC)*

.....

2 La totalité du bon de commande n° afférent au marché *(indiquer le montant en chiffres et en lettres en TTC)* :

.....

3 La partie des prestations que le titulaire n'envisage pas de confier à des sous-traitants bénéficiant du paiement direct, est évaluée à *(indiquer le montant en chiffres et en lettres en TTC)* :

.....

4 La partie des prestations évaluée à *(indiquer le montant en chiffres et en lettres en TTC)* :

.....

et devant être exécutée par en qualité de :

membre d'un groupement d'entreprise

sous-traitant

A

, le

2

¹ A remplir par l'acheteur (personne compétente pour signer le marché) en original sur une photocopie.

² Date et signature originales



SDIS DU VAR (83)



ANNEXE À L'ACTE D'ENGAGEMENT
BORDEREAU DES PRIX CARTE
OFFRE "UNIPRO"

Avec la carte TOTAL ACTYS

Bénéficiez d'un tarif unique par carburant (prix centralisé - prix barème) quel que soit le lieu d'enlèvement (Stations **TOTAL, ELAN, TOTAL Access**)

Une remise sera appliquée à ce prix barème quel que soit le lieu d'enlèvement.

NATURE DES CARBURANTS	Facturation au Prix Centralisé Barème du 01/04/2021 (Prix en €/L HT)	Rabais contractuel (en €/L HT) Applicable uniquement au réseau Français	Prix unitaire HT au L avec rabais	TVA 20%	Prix €/L TTC avec rabais
GAZOLE B7	1,2283	0,0385	1,1898	0,2380	1,428
GAZOLE EXCELLIUM	1,2617	0,0385	1,2232	0,2446	1,468
SP98 Excellium	1,4117	0,0385	1,3732	0,2746	1,648
SP95-E5	1,3700	0,0385	1,3315	0,2663	1,598
SP95-E10	1,3283	0,0385	1,2898	0,2580	1,548



LA CARTE ACTYS				
Pack	Abonnement annuel par carte (HT Avant remise)	Remise sur abonnement HT	Abonnement annuel / carte (HT Après remise)	Services Inclus
UNIPRO EQUILIBRE	18 €	4 €	14 €	Carte + Outil de gestion de flotte TOTAL FLEET + Protection perte et vol + Suivi des éléments de facturation
Frais actions Back Office.	3 € HT par action. Gratuit si exécuté sur votre espace client.			
SERVICES OPTIONNELS				
Option Electromobilité	5 € HT par carte + 0,50€ HT par transaction et 2% HT du montant des transactions TTC			
ANTAI/Gestion automatisées des amendes	nous consulter			
Option Télématique / Boitiers connectés	nous consulter			
Péages Autoroutes, Tunnels & Ponts Parkings "VINCI - EFFIA-SAESMES-PARCUS- LPA-URBIS PARK-AEROPORTS de LYON et ORLY"	2% HT	= Montant des frais de gestion (sur montant TTC des transactions en France)		
	3% HT	= Montant des frais de gestion (sur montant TTC des transactions en Europe)		
Badge liber-t	12€ HT	= ASF (Vinci). Voir les conditions d'adhésion de l'opérateur		
	8,33€ HT/an	= BIP&GO (SANEF-SAPN). Voir les conditions d'adhésion de l'opérateur		
PASSANGO France	18 € HT	= Réserve au poids lourds en France. Abonnement annuel par badge		
PRODUITS BOUTIQUE	Les transactions autres que carburants (accessoires, lavages, lubrifiants, etc...) sont facturées au prix affiché en boutique			

A Nanterre, le 04/05/2021

Signature et cachet du fournisseur

TOTAL MARKETING FRANCE
 91 Boulevard de la République - 92000 Nanterre
 CARTES PÉTROLIÈRES
 12 Avenue du Parc de l'Île



ACTE D'ENGAGEMENT

ATTRI1

A - Objet de la consultation et de l'acte d'engagement.

■ Objet de la consultation :

CARBURANTS A LA POMPE DESTINES A APPROVISIONNER LES VEHICULES DU SDIS DU VAR

■ Code CPV principal :

09134200-9 / 09132100-4

■ Cet acte d'engagement correspond :

(Cocher les cases correspondantes.)

à l'ensemble du marché public *(en cas de non allotissement)*.

au lot n°

à l'offre de base.

à la variante suivante :

aux prestations supplémentaires.

B - Engagement du candidat.

B1 - Identification et engagement du candidat :

(Cocher les cases correspondantes.)

Après avoir pris connaissance des pièces constitutives du marché public suivantes,

CCAP

CCAG-FCS

CCT et cadre de réponse au dossier technique

Autres :

et conformément à leurs clauses et stipulations,

Engagement du candidat seul

Nom, prénom et qualité du signataire :

REGENT, Arnaud

Directeur Général

agissant pour mon propre compte.

.....
.....
.....

agissant pour le compte de la société - Indiquer le nom, l'adresse :

LA COMPAGNIE DES CARTES CARBURANT
70 rue Saint Denis – 93582 SAINT OUEN CEDEX

agissant pour le compte de la personne publique candidate - Indiquer le nom, l'adresse :

.....
.....
.....

Engagement du candidat en groupement d'opérateurs économique

- 1er co-contractant (mandataire)

Nom, prénom et qualité du signataire :

.....
.....
.....
.....

agissant pour mon propre compte.

.....
.....
.....

agissant pour le compte de la société - Indiquer le nom, l'adresse :

.....
.....
.....

agissant pour le compte de la personne publique candidate - Indiquer le nom, l'adresse :

.....
.....
.....

agissant en tant que mandataire pour l'ensemble des entrepreneurs groupés qui ont signé la lettre de candidature en date du

du groupement solidaire

du groupement conjoint

mandataire solidaire

mandataire non solidaire

- 2ème co-contractant

Nom, prénom et qualité du signataire :

.....
.....
.....
.....

agissant pour mon propre compte.

.....
.....
.....

agissant pour le compte de la société - Indiquer le nom, l'adresse :

.....
.....
.....

agissant pour le compte de la personne publique candidate - Indiquer le nom, l'adresse :

.....
.....
.....

- 3ème co-contractant

Nom, prénom et qualité du signataire :

.....
.....
.....
.....

agissant pour mon propre compte.

.....
.....
.....

agissant pour le compte de la société - Indiquer le nom, l'adresse :

.....
.....
.....

agissant pour le compte de la personne publique candidate - Indiquer le nom, l'adresse :

.....
.....
.....

m'engage/nous engageons à livrer les fournitures demandées et à exécuter les prestations demandées :

aux prix indiqués ci-dessous :

<u>TYPE DE CARBURANTS</u>	(cocher la case correspondante) <input checked="" type="checkbox"/> PRIX € TTC du litre à la pompe <input type="checkbox"/> PRIX € TTC du litre au barème, au 01/04/2021
GASOIL	1,371 €*
Et/ou	
GASOIL SUPERIEUR	1,494 €*

<u>TYPE DE CARBURANTS</u>	(cocher la case correspondante) <input checked="" type="checkbox"/> PRIX € TTC du litre à la pompe, au 01/04/2021 <input type="checkbox"/> PRIX € TTC du litre au barème, au 01/04/2021
SUPER SANS PLOMB 98	1,539 €*
Et/ou	
SUPER SANS PLOMB 95	1,506 €*
Et/ou	
SUPER SANS PLOMB 95 E10	1,469 €*

*(le prix ne peut correspondre à celui d'une offre promotionnelle ; exemple : prix « coutant »)

Note LCCC : Les prix indiqués correspondent à la moyenne nationale des prix d'affichage des stations appartenant au réseau EASYFUEL en date du 01/04/2021.

REMISE CONSENTIE SUR LE PRIX A LA POMPE OU AU BAREME	0€ – la facturation se fait au prix d'affichage à la pompe sans remise
--	---

Gestion par support magnétique ou à puce (joindre les conditions générales de mise à disposition des supports magnétiques ou à puce)	<input type="checkbox"/> PRIX HT.....€/an/support magnétique ou à puce
	<input checked="" type="checkbox"/> Tarif joint

B2 - Répartition des prestations (en cas de groupement conjoint) :

(Les membres du groupement conjoint indiquent dans le tableau ci-dessous la répartition des prestations que chacun d'entre eux s'engage à réaliser.)

Désignation des membres du groupement conjoint	Prestations exécutées par les membres du groupement conjoint	
	Nature de la prestation	Montant HT de la prestation

B3 - Compte (s) à créditer (Joindre un relevé d'identité bancaire ou postal) :Candidat seul ou co-traitant 1 mandataire du groupement ou compte joint du groupementNom de l'établissement (BIC) : **BNPAFRPPXXX**Numéro de compte (IBAN) : **FR76 3000 4008 2800 0122 8685 276**Cotraitant 2 : (en cas de groupement conjoint)

Nom de l'établissement (BIC) :

Numéro de compte (IBAN) :

Cotraitant 3 : (en cas de groupement conjoint)

Nom de l'établissement (BIC) :

Numéro de compte (IBAN) :

B4 - Avance (article R2191-3 du code de la commande publique du 1^{er} avril 2019) :

Sans objet

B5 - Durée d'exécution du marché public ou de l'accord-cadre :

La durée d'exécution du marché public est d'un an, à compter :

- du 10 août 2021 ;**
- de la date de notification de l'ordre de service ou du premier bon de commande ;
- de la date de début d'exécution prévue par le marché public lorsqu'elle est postérieure à la date de notification.

Le marché public est reconductible : NON OUI

Si oui, préciser :

- Nombre des reconductions : **3** ;
- Durée des reconductions : **un an chacune, soit au total 3 ans.**

C - Signature de l'offre par l'opérateur économique.

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature
REGENT, Arnaud Directeur Général	Saint Ouen, le 05 mai 2021	

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente

D - Identification du pouvoir adjudicateur

- Désignation du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice) :

Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) du Var
Centre Jacques Vion
87, boulevard Colonel Michel LAFOURCADE
CS 30255
83007 DRAGUIGNAN Cedex
Téléphone : 04.94.60.37.70 – Télécopieur : 04.94.60.32.04

- Nom, prénom, qualité du signataire du marché public ou de l'accord-cadre :

Le pouvoir adjudicateur est le SDIS du Var, représenté par Monsieur Le président de son conseil d'administration, Dominique LAIN.

- Personne habilitée à donner les renseignements prévus aux articles R 2191-60 et suivants du Code de la Commande Publique du 1^{er} avril 2019 (nantissements ou cessions de créances) :

Monsieur le Chef du Service Finances – Exécution budgétaire
Même adresse que ci-dessus.
Téléphone : 04.94.60.37.39 – Télécopieur : 04.94.60.32.01

- Désignation, adresse, numéro de téléphone du comptable assignataire :

Madame le Payeur Départemental du Var
375, avenue de Siblas – BP 834
83051 TOULON Cedex
Téléphone : 04.94.18.50.70

- Imputation budgétaire :

60622

E - Décision du pouvoir adjudicateur.

La présente offre est acceptée.

A : Draguignan, le

Pour le Pouvoir Adjudicateur

F. Nantissement ou de cession de créance

■ Copie délivrée en unique exemplaire pour être remise à l'établissement de cession ou de nantissement de créance de :

1 La totalité du marché dont le montant est de : *(indiquer le montant en chiffres et en lettres en TTC)*

.....

2 La totalité du bon de commande n° afférent au marché *(indiquer le montant en chiffres et en lettres en TTC)* :

.....

3 La partie des prestations que le titulaire n'envisage pas de confier à des sous-traitants bénéficiant du paiement direct, est évaluée à *(indiquer le montant en chiffres et en lettres en TTC)* :

.....

4 La partie des prestations évaluée à *(indiquer le montant en chiffres et en lettres en TTC)* :

.....

et devant être exécutée par en qualité de :

membre d'un groupement d'entreprise

sous-traitant

A

, le

2

¹ A remplir par l'acheteur (personne compétente pour signer le marché) en original sur une photocopie.

² Date et signature originales



ANNEXE FINANCIERE

Récapitulatif de nos conditions commerciales

Envoyé en préfecture le 01/06/2021

Reçu en préfecture le 01/06/2021

Affiché le

ID : 083-288300403-20210531-B21_09-DE

SLOW

La facturation des produits se fait au prix d'affichage en station constaté au moment de l'achat (Prix pompe pour le carburant) Chaque transaction péage TTC sera majorée d'un frais de 0,50 € HT Chaque transaction faite dans les stations E. LECLERC sera majorée de 0,01 € HT par litre.	
Modalités de facturation	Facture Mensuelle Paiement à 30 jours date de facture par prélèvement automatique <i>(lié à la signature d'une convention tripartite et d'un mandat SEPA)</i> OU par virement*
Frais de mise en place	15 € HT à chaque ouverture d'un compte
Frais de règlement hors prélèvement	35 € HT par facture
Frais de gestion à chaque facture	2,25% HT du montant TTC des transactions (hors péages)
Frais d'abonnement Pack Easyfuel <i>(2 cartes par véhicule SHELL + INTERMARCHE)</i>	Gratuit la 1ère année ** <i>(à date anniversaire de création des comptes du marché)</i> 5 € HT <u>par an et par carte</u> les années suivantes, <u>soit 10 € HT pour le pack</u> <i>(facturation au prorata entre date création carte et date de création du compte)</i>
Frais d'expédition cartes	1,50 € HT par carte
Facturation Electronique	Gratuite - Facture mise à disposition sur CHORUS PRO et disponible 18 mois sur l'Extranet.
Pack services et assurance vol	Gratuit

* Le Client s'engage à régler la Société à 30 jours date de facture. Si un retard de paiement était constaté, la Société facturerait au Client un frais de recouvrement d'un montant de 40 € HT

** Sauf reconduction de marché ou nouveau marché avec conservation des comptes et des cartes existantes

SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DU VAR
Centre Jacques Vion
87, boulevard du Colonel Michel Lafourcade
CS 30 255 83007 DRAGUIGNAN



ACTE D'ENGAGEMENT

**Contrats d'assurance Risques statutaires
pour le Service Départemental d'incendie
et de secours du Var**

Marché public de fournitures courantes et de services

Marché n° 2113_01

IDENTIFICATION DES PARTIES CONTRACTANTES

A- Identification de l'acheteur :

Service Départemental d'Incendie et de Secours du Var
Centre J.Vion

Adresse actuelle :
87 bd Colonel Michel Lafourcade
CS 30 255
8300 DRAGUIGNAN CEDEX

Adresse lors de l'exécution des contrats d'assurance :
24 allée de Vaugrenier
83490 LE MUY

Signataire du marché :

Le pouvoir adjudicateur est le SDIS du Var, représenté par Monsieur le président de son conseil d'administration, Dominique LAIN.

Objet de la consultation :

Le présent marché a pour objet la souscription des contrats d'assurance risques statutaires pour le Service Départemental d'Incendie et de Secours du Var

Mode de passation :

La présente consultation est lancée sous la forme d'une procédure d'appel d'offres ouvert, conformément aux dispositions de l'article L 2124-1 et L2124-2 et R 2124-2 1° et R 2161-1 à R 2161-5 du code de la commande publique. Il s'agit d'un marché de service.

Comptable public assignataire des paiements :

Mme le Payeur Départemental du Var
375, avenue de Siblas – BP 834
83051 TOULON Cedex
Téléphone : 04.94.18.50.70

Personne habilitée à donner les renseignements relatifs aux nantissements de créances :

Monsieur le chef du service Finances-Exécution budgétaire
Adresse actuelle : Centre Jacques Vion - 87, boulevard Colonel Michel Lafourcade - CS 30255 - 83007 DRAGUIGNAN CEDEX
Adresse lors de l'exécution des contrats d'assurance : 24 allée de Vaugrenier - 83490 LE MUY
Tél : 04.94.60.37.39

Imputation budgétaire :

6455

B- Engagement du candidat :

B-1- Engagement du candidat, si le candidat se présente seul :

Nom, prénom et qualité du signataire :

Adresse professionnelle, téléphone, fax, courriel :

- Agissant pour mon propre compte ;

- Agissant pour le compte de la société :

Nom et adresse de la société :

Forme juridique :

Code APE :

N° d'identité de l'établissement (SIRET) :

N° d'inscription (SIREN) :

RCS ou registre des métiers :

Après avoir pris connaissance des pièces constitutives du marché,

Le candidat au marché reconnaît, par la signature de l'acte d'engagement, avoir pris connaissance de toutes les pièces constituant le dossier de consultation et les accepter dans leur intégralité.

Je m'engage sur la base de mon offre, conformément aux clauses et conditions des documents visés ci-dessus, à exécuter la mission de prestation de Service d'assurances, aux conditions ci-après, qui constituent l'offre.

B-2- Engagement du candidat, si le candidat est un groupement :

B-2-1 Le mandataire est habilité à signer l'offre du groupement :

Nom, prénom et qualité du signataire :

VINCENT LELONG - REPRESENTANT DE LA GERANCE

Adresse professionnelle, téléphone, fax, courriel :

SOFAXIS

18 020 BOURGES CEDEX

02.48.48.15.15 - 02.48.48.14.44 - marchespublics@sofaxis.com

Agissant pour mon propre compte ;

Agissant pour le compte de la société :

Nom et adresse de la société : CNP ASSURANCES
4 PLACE RAOUL DAUTRY
75 716 PARIS CEDEX 15

Forme juridique : SOCIETE ANONYME

Code APE : 6511Z

N° d'identité de l'établissement (SIRET) : 341 737 062 000 24

N° d'inscription (SIREN) : 341 737 062

RCS ou registre des métiers : 341 737 062 RCS PARIS

Agissant en tant que mandataire du groupement conjoint

Après avoir pris connaissance des pièces constitutives du marché,

Le candidat au marché reconnaît, par la signature de l'acte d'engagement, avoir pris connaissance de toutes les pièces constituant le dossier de consultation et les accepter dans leur intégralité.

J'engage le groupement dont je suis mandataire, conformément aux clauses et conditions des documents visés ci-dessus, à exécuter la mission de prestation de Service d'assurances, aux conditions ci-après, qui constituent l'offre du groupement.

B-2-2- L'ensemble des membres du groupement signe l'offre du groupement.

Cotraitant 1 :

Nom, prénom et qualité du signataire :

Adresse professionnelle, téléphone, fax, courriel :

- Agissant pour mon propre compte ;

- Agissant pour le compte de la société :

Nom et adresse de la société :

Forme juridique :

Code APE :

N° d'identité de l'établissement (SIRET) :

N° d'inscription (SIREN) :

RCS ou registre des métiers :

Après avoir pris connaissance des pièces constitutives du marché,

Le candidat au marché reconnaît, par la signature de l'acte d'engagement, avoir pris connaissance de toutes les pièces constituant le dossier de consultation et les accepter dans leur intégralité.

Je m'engage, conformément aux clauses et conditions des documents visés ci-dessus, à exécuter la mission de prestation de Service d'assurances, aux conditions ci-après, qui constituent l'offre du groupement.

Cotraitant 2 :

Nom, prénom et qualité du signataire :

Adresse professionnelle, téléphone, fax, courriel :

- Agissant pour mon propre compte ;

- Agissant pour le compte de la société :

Nom et adresse de la société :

Forme juridique :

Code APE :

N° d'identité de l'établissement (SIRET) :

N° d'inscription (SIREN) :

RCS ou registre des métiers :

Après avoir pris connaissance des pièces constitutives du marché,

Le candidat au marché reconnaît, par la signature de l'acte d'engagement, avoir pris connaissance de toutes les pièces constituant le dossier de consultation et les accepter dans leur intégralité.

Je m'engage, conformément aux clauses et conditions des documents visés ci-dessus, à exécuter la mission de prestation de Service d'assurances, aux conditions ci-après, qui constituent l'offre du groupement.

C- Offre :

Cette offre exprimée en euros porte sur :

Solution de base : Décès + Accident et Maladie imputable au service + Longue Maladie Longue Durée
Assurance des risques statutaires du personnel administratif et technique :

Prime Annuelle (non soumise aux taxes d'assurance):

Prime .. sans charges patronale : 315 926€ - avec charges patronales : 437 621€ €

Prime annuelle arrêtée en lettres :

sans charges patronale : trois cent quinze mille neuf cent vingt six euros

avec charges patronales : quatre cent trente sept mille six cent vingt et un euros

Cette proposition comprend le prise en charge de 16 contrôles médicaux par an

.....
Taux : 4.92%

Assiette : sans charges patronale : 6 421 269€
avec charges patronales : 8 894 743€

Assurance des risques statutaires des sapeurs pompiers professionnels : Décès + Frais Médicaux

Prime Annuelle (non soumise aux taxes d'assurance):

Prime .. 251 333€

Prime annuelle arrêtée en lettres :

Deux cent cinquante et un mille trois cent trente euros

Cette proposition comprend le prise en charge de 10 contrôles médicaux par an

.....
Taux : 1,10%

Assiette : 22 848 420€

Assurance des risques statutaires des sapeurs pompiers volontaires :

Prime Annuelle (non soumise aux taxes d'assurance):

Prime .. 168 234€ pour 5098 SPV soit 33€ par SPV

Prime annuelle arrêtée en lettres :

Cent soixante huit mille deux cent trente quatre euros

.....
Taux : 33€ par SPV

Assiette : 5098 SPV

Total Prime Annuelle (non soumise aux taxes d'assurance):

Prime

Prime annuelle arrêtée en lettres :

.....

.....

.....

Compte à créditer – joindre un relevé d’identité bancaire ou postal :

Numéro :

Code Banque : [Merci de bien vouloir vous reporter au RIB joint à l'offre](#)

Code guichet :
Clé :

IBAN :

BIC :

Mode de règlement :

Le marché est réglé sur les fonds propres du SDIS du Var, par mandat administratif suivi d’un virement bancaire, dans un délai global de 30 jours maximum.

Durée du marché :

Le marché est conclu pour une durée de cinq ans. Il prendra effet à compter du 1er Janvier 2022 et se terminera au 31 Décembre 2026, avec faculté de résiliation annuelle pour l’une ou l’autre partie moyennant un préavis de 6 mois avant le 1er Janvier de chaque année.

Sous-traitance :

En cas de sous-traitance, il convient d’indiquer la sous-traitance et de fournir le dossier de candidature du sous-traitant et l’acte de sous-traitance.

Cachet et Signature du candidat unique

A _____ , le

Le candidat

(Représentant habilité pour signer le marché)

Cachet et Signature du mandataire habilité à signer l’offre du groupement :

A **BOURGES** _____ , le **27/04/2021**

Le mandataire

(Représentant habilité pour signer le marché)

Cachet et Signature du cotraitant 1

A _____, le

Le cotraitant

(Représentant habilité pour signer le marché)

Cachet et Signature du cotraitant 2

A _____, le

Le cotraitant

(Représentant habilité pour signer le marché)

D – Décision du pouvoir adjudicateur:

La présente offre est acceptée :

Assurance des risques statutaires

A Draguignan,
Le Président



ACTE D'ENGAGEMENT

ATTRI1

A - Objet de la consultation et de l'acte d'engagement.

■ Objet de la consultation :

FOURNITURE D'EQUIPEMENTS, MATERIELS ET CONSOMMABLES POUR TRAVAUX DE CARROSSERIE

■ Codes CPV principaux :

42600000-2

44800000-8

42400000-0

24000000-0

■ Cet acte d'engagement correspond :

(Cocher les cases correspondantes.)

1.

à l'ensemble du marché public *(en cas de non allotissement)*.

au lot n° :

à l'offre de base.

à la variante suivante :

aux prestations supplémentaires.

B - Engagement du candidat.

B1 - Identification et engagement du candidat :

(Cocher les cases correspondantes.)

Après avoir pris connaissance des pièces constitutives du marché public suivantes,

CCAP

CCAG-FCS

CCT et cadre de réponse au dossier technique

Autres :

et conformément à leurs clauses et stipulations,

Engagement du candidat seul

Nom, prénom et qualité du signataire :

LEOCARD CHRISTOPHE : DIRECTEUR OPERATIONNEL

.....
.....
.....
.....

agissant pour mon propre compte.

.....
.....
.....

agissant pour le compte de la société - Indiquer le nom, l'adresse :

GROUPE VIDALAUTO
ZI Toulon Est, BP 103
83079 TOULON CEDEX 9

.....
.....
.....

agissant pour le compte de la personne publique candidate - Indiquer le nom, l'adresse :

.....
.....
.....

Engagement du candidat en groupement d'opérateurs économique

- 1er co-contractant (mandataire)

Nom, prénom et qualité du signataire :

.....
.....
.....
.....

agissant pour mon propre compte.

.....
.....
.....

agissant pour le compte de la société - Indiquer le nom, l'adresse :

.....
.....
.....

agissant pour le compte de la personne publique candidate - Indiquer le nom, l'adresse :

.....
.....
.....

agissant en tant que mandataire pour l'ensemble des entrepreneurs groupés qui ont signé la lettre de candidature en date du

du groupement solidaire

du groupement

mandataire solidaire

mandataire non solidaire

- 2ème co-contractant

Nom, prénom et qualité du signataire :

.....
.....
.....
.....

agissant pour mon propre compte.

.....
.....

agissant pour le compte de la société - Indiquer le nom, l'adresse :

.....
.....

agissant pour le compte de la personne publique candidate - Indiquer le nom, l'adresse :

.....
.....

- 3ème co-contractant

Nom, prénom et qualité du signataire :

.....
.....
.....
.....

agissant pour mon propre compte.

.....
.....

agissant pour le compte de la société - Indiquer le nom, l'adresse :

.....
.....

agissant pour le compte de la personne publique candidate - Indiquer le nom, l'adresse :

.....
.....

Nous engageons à livrer les fournitures demandées et à exécuter les prestations demandées :

aux prix et conditions indiqués ci-dessous :

■ **Montant de l'offre**

Voir BCPU

Réparations sur devis :

Coût horaire unique de la main d'œuvre : ...62,00..... € HT

TVA : ...20..... %

Coût horaire unique du déplacement : ...50,00.....€ HT

TVA :20..... %

Fournitures hors BCPU et réparations sur devis :

Remise consentie sur les tarifs publics : ...voir grille de remise ci-jointe.....%

■ **Durée de garantie pour les produits commandés hors BCPU**

Délai de garantie :.....12..... mois
(Le délai de garantie doit être à minima de 12 mois).

B2 - Répartition des prestations (en cas de groupement conjoint) :

(Les membres du groupement conjoint indiquent dans le tableau ci-dessous la répartition des prestations que chacun d'entre eux s'engage à réaliser.)

Désignation des membres du groupement conjoint	Prestations exécutées par les membres du groupement conjoint	
	Nature de la prestation	Montant HT de la prestation

B3 - Compte (s) à créditer (Joindre un relevé d'identité bancaire ou postal) :Candidat seul ou co-traitant 1 mandataire du groupement ou compte joint du groupementNom de l'établissement (BIC) : SG TOULON ENTREPRISES (02092) BIC-ADRESSE SWIFF : **SOGEFRPP**Numéro de compte (IBAN) : **FR76 3000 3020 9200 0209 0255 131**Cotraitant 2 : (en cas de groupement conjoint)

Nom de l'établissement (BIC) :

Numéro de compte (IBAN) :

Cotraitant 3 : (en cas de groupement conjoint)

Nom de l'établissement (BIC) :

Numéro de compte (IBAN) :

B4 - Avance (article R2191-3 du code de la commande publique du 1^{er} avril 2019) :

Sans objet

B5 - Durée d'exécution du marché public ou de l'accord-cadre :

La durée d'exécution du marché public est d'un an, à compter :

- de la date de réception par le titulaire de la notification du marché public ;
- de la date de notification de l'ordre de service ou du premier bon de commande ;
- de la date de début d'exécution prévue par le marché public lorsqu'elle est postérieure à la date de notification.

Le marché public est reconductible : NON OUI

Si oui, préciser :

- Nombre des reconductions : **3** ;
- Durée des reconductions : **un an chacune, soit au total 3 ans.**
-

C - Signature de l'offre par l'opérateur économique.

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature
Leocard Christophe Directeur Opérationnel	Draguignan, Le 20 avril 2021	Digitally signed by Christophe LEOCARD Date: 2021.05.18 15:29:34 CEST Reason: GROUPE VIDALAUTO Location: LA GARDE

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente

D - Identification du pouvoir adjudicateur.

- Désignation du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice) :

Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) du Var
Centre Jacques Vion
87, boulevard Colonel Michel LAFOURCADE
CS 30255
83007 DRAGUIGNAN Cedex
Téléphone : 04.94.60.37.70 – Télécopieur : 04.94.60.32.04

- Nom, prénom, qualité du signataire du marché public ou de l'accord-cadre :

Le pouvoir adjudicateur est le SDIS du Var, représenté par Monsieur Le président de son conseil d'administration, Dominique LAIN.

- Personne habilitée à donner les renseignements prévus aux articles R 2191-60 et suivants du Code de la Commande Publique du 1^{er} avril 2019 (nantissements ou cessions de créances) :

Monsieur le Chef du Service Finances – Exécution budgétaire
Même adresse que ci-dessus.
Téléphone : 04.94.60.37.39 – Télécopieur : 04.94.60.32.01

- Désignation, adresse, numéro de téléphone du comptable assignataire :

Madame le Payeur Départemental du Var
375, avenue de Siblas – BP 834
83051 TOULON Cedex
Téléphone : 04.94.18.50.70

- Imputation budgétaire :

60213 / 21571 / 61558

E - Décision du pouvoir adjudicateur.

La présente offre est acceptée.

A : Draguignan, le

Pour le Pouvoir Adjudicateur

F. Nantissement ou de cession de créances¹

■ **Copie délivrée en unique exemplaire** pour être remise à l'établissement de crédit ou à un fournisseur en cas de cession ou de nantissement de créance de :

1 La totalité du marché dont le montant est de : *(indiquer le montant en chiffres et en lettres en TTC)*

.....

2 La totalité du bon de commande n° afférent au marché *(indiquer le montant en chiffres et en lettres en TTC)* :

.....

3 La partie des prestations que le titulaire n'envisage pas de confier à des sous-traitants bénéficiant du paiement direct, est évaluée à *(indiquer le montant en chiffres et en lettres en TTC)* :

.....

4 La partie des prestations évaluée à *(indiquer le montant en chiffres et en lettres en TTC)* :

.....

et devant être exécutée par en qualité de :

membre d'un groupement d'entreprise

sous-traitant

A , le

2

¹ A remplir par l'acheteur (personne compétente pour signer le marché) en original sur une photocopie.

² Date et signature originales

Envoyé en préfecture le 01/06/2021

Reçu en préfecture le 01/06/2021

Affiché le



ID : 083-288300403-20210531-B21_09-DE

BCPU fourniture d'équipements, matériels et consommables pour travaux de carrosserie.

En complément du BCPU l'opérateur économique doit fournir une grille tarifaire de l'ensemble des bases de son catalogue.

DESIGNATION	Références de l'opérateur économique	Prix unitaire hors TVA	QUANTITE non contractuelle	Montant total hors TVA non contractuel	Montant total TTC non contractuel	Délai d'exécution	CONDITIONNEMENT / GARANTIE / OBSERVATION
SATION DE PRÉPARATION COMPLÈTE (ORDINATEUR, LOGICIEL DE GESTION, BALANCE INTELLIGENTE ...)	SPIES HECKER	0	1	0,00	0,00		Mise en Depot
MISE À JOUR ANNUELLE DU LOGICIEL DE LA STATION DE PRÉPARATION	SPIES HECKER	0	1	0,00	0,00		Mise en Depot
STATION DE NETTOYAGE DES INSTRUMENTS	RUPES ROS135	0	1	0,00	0,00		Mise en Depot
PISTOLET DE MISE EN APPLICATION	IWATA 13244172E	779	1	779,00	934,80		Mallette de 2 pistolets Base et Vernis
PRESTATION DE RÉGLAGE DES INSTALLATIONS (PRESSION D'AIR, FILTRATION ...)	SATA 1022160+1081810	237,35	1	237,35	284,82		
PRESTATION DE CONTRÔLE DES INSTALLATIONS	STA Maintenance	0	1	0,00	0,00		OFFERT
MISE EN PLACE D'UN STOCK TAMPON AVEC 60 BASES MINIMUM	SPIES HECKER	0	1	0,00	0,00		Mise en Depot
MISE EN PLACE D'UN SPECTRO (Identification de la peinture)	SPIES HECKER	0	1	0,00	0,00		Mise en Depot
BASE BRILLANT JAUNE (teinte RAL 1016)	SPIE PL670-1I	36,41	1 litre	36,41	43,69		Remise de 40 % déjà déduite
BASE BRILLANT ROUGE (teinte RAL 071)	SPIE PL670-1I	36,41	1 litre	36,41	43,69		Remise de 40 % déjà déduite
BASE BRILLANT NOIR (teinte RAL 9005)	SPIE PL670-1I	36,41	1 litre	36,41	43,69		Remise de 40 % déjà déduite
BASE BRILLANT BLANCHE (teinte RAL 9003)	SPIE PL670-1I	36,41	1 litre	36,41	43,69		Remise de 40 % déjà déduite
BASE MAT GRIS (type Spies Hecher - ligne 480 - WT323 ou équivalent exact)	SPIE 36203234	364,82	1 litre	104,23	125,08		Remise de 40 % déjà déduite, ATTENTION le Prix unitaire hors tva correspond à notre conditionnement en 3L5
BASE MAT JAUNE (type Spies Hecher - ligne 480 - WT327 ou équivalent exact)	SPIE 36103270	89,65	1 litre	358,60	430,32		Remise de 40 % déjà déduite, ATTENTION le Prix unitaire hors tva correspond à notre conditionnement en 0,25 L
BASE MAT ROUGE (type Spies Hecher - ligne 480 - WT330 ou équivalent exact)	SPIE 36103300	66,97	1 litre	267,88	321,46		Remise de 40 % déjà déduite, ATTENTION le Prix unitaire hors tva correspond à notre conditionnement en 0,25 L

Envoyé en préfecture le 01/06/2021

Reçu en préfecture le 01/06/2021

Affiché le



ID : 083-288300403-20210531-B21_09-DE

DESIGNATION	Références de l'opérateur économique	Prix unitaire hors TVA	QUANTITE non contractuelle	Montant total hors TVA non contractuel	Montant total TTC non contractuel	Délai d'exécution	CONDITIONNEMENT / GARANTIE / OBSERVATION
BASE MAT BLANCHE (type Spies Hecher - ligne 480 - WT321 ou équivalent exact)	SPIE 36303210	156,62	1 litre	156,62	187,94		Remise de 40 % déjà déduite
KIT DE PROTECTION RESISTANT ET TEINTABLE (type RAPTOR ou équivalent exact)	UPOL RLT/S4	108,5	40	1085,00	1302,00		Remise de 33 % déjà déduite, ATTENTION le Prix unitaire hors tva correspond à notre conditionnement Kit de 4x1 L
POUDRE PHOSPHORESCENTE MISSIBLE AU RAPTOR LINER	MONO TFLUONN91-010	166,03	1 kg	332,06	398,47		Remise de 20 % déjà déduite, ATTENTION le Prix unitaire hors tva correspond à notre conditionnement en 0,5 Kg
DILUANT RACCORD POUR VERNIS	SPIE 37110360	25,43	1 litre	25,43	30,52		Remise de 40 % déjà déduite
SOLVANT ANTISILICONE LENT	SPIE 37377990	62,04	1 litre	12,41	14,89		Remise de 40 % déjà déduite, ATTENTION le Prix unitaire hors tva correspond à notre conditionnement en 5L
ADDITIF PLASTIQUE (type Spies Hecher- référence 9060 ou équivalent exact)	SPIE 37190600	82,12	1 litre	82,12	98,54		Remise de 40 % déjà déduite
SOLVANT ANTISILICONE RAPIDE	SPIE 37570102	142,7	1 litre	28,54	34,25		Remise de 40 % déjà déduite, ATTENTION le Prix unitaire hors tva correspond à notre conditionnement en 5L
POLISH (type 3M-référence FAST CUT XL 51052 ou équivalent exact)	3M 51815	39,72	1 litre	39,72	47,66		Remise de 20 % déjà déduite
POLISH (type 3M-référence EXTRA FIN 80349 ou équivalent exact)	3M 80349	45,18	1 litre	45,18	54,22		Remise de 20 % déjà déduite
POLISH (type 3M-référence ULTRA FIN 50383 ou équivalent exact)	3M 50383	44,99	1 litre	44,99	53,99		Remise de 25 % déjà déduite
KIT COLLE PARE BRISE (type 3M-référence 50318 ou équivalent exact)	3M 50318	19,67	10	196,70	236,04		Remise de 45 % déjà déduite
NETTOYANT DECAPANT PISTOLET	INSO 580200800	49,6	5 litres	49,60	59,52		Remise de 30 % déjà déduite
RUBAN DE MASQUAGE AUTO PREMIUM 19 MM X 50M (type 3M ou équivalent exact)	3M Q06304	0,84	25	21,00	25,20		Remise de 59 % déjà déduite
RUBAN DE MASQUAGE AUTO PREMIUM 25 MM X 50M (type 3M ou équivalent exact)	3M Q06309	1,38	25	34,50	41,40		Remise de 48 % déjà déduite
RUBAN DE MASQUAGE AUTO PREMIUM 38 MM X 50M (type 3M ou équivalent exact)	3M Q06311	1,67	25	41,75	50,10		Remise de 59 % déjà déduite
RUBAN DE MASQUAGE AUTO PREMIUM 50 MM X 50M (type 3M ou équivalent exact)	3M Q06313	2,14	25	53,50	64,20		Remise de 60 % déjà déduite
RUBAN MOUSSE DE MASQUAGE 13 MM X 50 M (type 3M ou équivalent exact)	COLO CS05RUBMOU13	10,73	25	268,25	321,90		Remise de 30 % déjà déduite
RUBAN MOUSSE DE MASQUAGE 19 MM X 35 M (type 3M ou équivalent exact)	COLO CS05RUBMOU19	10,93	25	273,25	327,90		Remise de 30 % déjà déduite

Envoyé en préfecture le 01/06/2021

Reçu en préfecture le 01/06/2021

Affiché le



ID : 083-288300403-20210531-B21_09-DE

DESIGNATION	Références de l'opérateur économique	Prix unitaire hors TVA	QUANTITE non contractuelle	Montant total hors TVA non contractuel	Montant total TTC non contractuel	Délai d'exécution	CONDITIONNEMENT / GARANTIE / OBSERVATION
FILM DE MASQUAGE 4 M X 300 M	COLO CS05FILM4M	39,47	1	39,47	47,36		Remise de 48,50 % déjà déduite
ROULEAU DE PAPIER KRAFT 40G/M² 225 MM X 400 M	NATP K400X200P	9,21	1	9,21	11,05		Remise de 35 % déjà déduite
ROULEAU DE PAPIER KRAFT 40G/M² 450 MM X 400 M	NATP K400X450B	16,75	1	16,75	20,10		Remise de 35 % déjà déduite
ROULEAU DE PAPIER KRAFT 40G/M² 700 MM X 400 M	NATP K400X700B	26,05	1	26,05	31,26		Remise de 35 % déjà déduite
ROULEAU DE PAPIER KRAFT 40G/M² 900 MM X 400 M	NATP K400X900B	33,49	1	33,49	40,19		Remise de 35 % déjà déduite
ROULEAU DE PAPIER KRAFT 40G/M² 1200 MM X 400 M	NATP K400X1200B	44,66	1	44,66	53,59		Remise de 35 % déjà déduite
ROULEAU DE PAPIER KRAFT 40G/M² 200 MM X 225 M	NATP K225X200P	8,15	1	8,15	9,78		Remise de 20 % déjà déduite
ROULEAU DE PAPIER KRAFT 40G/M² 450 MM X 225 M	NATP K225X450P	18,35	1	18,35	22,02		Remise de 20 % déjà déduite
ROULEAU DE PAPIER KRAFT 40G/M² 700 MM X 225 M	NATP K225X700P	28,54	1	28,54	34,25		Remise de 20 % déjà déduite
ROULEAU DE PAPIER KRAFT 40G/M² 900 MM X 225 M	NATP K225X900P	36,7	1	36,70	44,04		Remise de 20 % déjà déduite
DISQUE VELCRO A PONCER 7 TROUS Ø150 P40	3M E80350	0,86	25	21,50	25,80		Remise de 20 % déjà déduite
DISQUE VELCRO A PONCER 7 TROUS Ø150 P60	3M E80351	0,82	25	20,50	24,60		Remise de 20 % déjà déduite
DISQUE VELCRO A PONCER 7 TROUS Ø150 P80	COLO CS01GREEN080	0,28	25	7,00	8,40		Remise de 46 % déjà déduite
DISQUE VELCRO A PONCER 7 TROUS Ø150 P120	COLO CS01GREEN120	0,24	25	6,00	7,20		Remise de 46 % déjà déduite
DISQUE VELCRO A PONCER 7 TROUS Ø150 P180	COLO CS01GREEN180	0,24	25	6,00	7,20		Remise de 46 % déjà déduite
DISQUE VELCRO A PONCER 7 TROUS Ø150 P240	COLO CS01GREEN240	0,24	25	6,00	7,20		Remise de 46 % déjà déduite
DISQUE VELCRO A PONCER 7 TROUS Ø150 P400	COLO CS01GREEN400	0,24	25	6,00	7,20		Remise de 46 % déjà déduite
DISQUE VELCRO A PONCER 7 TROUS Ø150 P600	COLO CS01GREEN600	0,24	25	6,00	7,20		Remise de 46 % déjà déduite

Envoyé en préfecture le 01/06/2021

Reçu en préfecture le 01/06/2021

Affiché le

SLOW

ID : 083-288300403-20210531-B21_09-DE

DESIGNATION	Références de l'opérateur économique	Prix unitaire hors TVA	QUANTITE non contractuelle	Montant total hors TVA non contractuel	Montant total TTC non contractuel	Délai d'exécution	CONDITIONNEMENT / GARANTIE / OBSERVATION
DISQUE VELCRO A PONCER 7 TROUS Ø150 P800	COLO CS01GREEN800	0,24	25	6,00	7,20		Remise de 46 % déjà déduite
DISQUE TRIZACT VELCRO A PONCER A L'EAU Ø150 P500	3M 51057	0,95	25	23,75	28,50		Remise de 30 % déjà déduite
DISQUE TRIZACT VELCRO A PONCER A L'EAU Ø150 P800	3M 51099	0,95	25	23,75	28,50		Remise de 30 % déjà déduite
DISQUE TRIZACT VELCRO A PONCER A L'EAU Ø150 P1000	3M 50341	4,79	25	119,75	143,70		Remise de 25 % déjà déduite
DISQUE TRIZACT VELCRO A PONCER A L'EAU Ø150 P1500	3M 33543	2,59	25	64,75	77,70		Remise de 42 % déjà déduite
DISQUE TRIZACT VELCRO A PONCER A L'EAU Ø150 P2000	3M 33544	2,59	25	64,75	77,70		Remise de 42 % déjà déduite
DISQUE TRIZACT VELCRO A PONCER A L'EAU Ø150 P3000	3M 50414	4,79	25	119,75	143,70		Remise de 25 % déjà déduite
ROULEAU ABRASIF MIRLON 100 MM X 10 M ULTRA FIN GRIS	CHEM SBR 20	23,76	1	23,76	28,51		Remise de 27 % déjà déduite
ROULEAU ABRASIF MIRLON 100 MM X 10 M TRÈS FIN ROUGE	CHEM SBR 10	23,76	1	23,76	28,51		Remise de 27 % déjà déduite
ROULEAU PAPIER SUR MOUSSE PRE-DECOUPE 114 MM X 25 M / LE ROULEAU	MIRKA 2912707041	27,54	1	27,54	33,05		Remise de 50 % déjà déduite
FILTRE CÔNE POUR PEINTURE ET VERNIS AVEC INSERT NYLON BLEU / 125M	CHEM NVZ 0125	0,07	25	1,75	2,10		Remise de 28 % déjà déduite
FILTRE CÔNE POUR PEINTURE ET VERNIS AVEC INSERT NYLON JAUNE / 190M	CHEM NVZ 0190	0,07	25	1,75	2,10		Remise de 28 % déjà déduite
POT POUR MÉLANGE GRADUÉ 0,385L	CHEM MCP 0400	0,19	25	4,75	5,70		Remise de 20 % déjà déduite
POT POUR MÉLANGE GRADUÉ 0,750L	CHEM MCP 0650	0,24	25	6,00	7,20		Remise de 20 % déjà déduite
POT POUR MÉLANGE GRADUÉ 1,400L	CHEM MCP 1300	0,3	25	7,50	9,00		Remise de 20 % déjà déduite
POT POUR MÉLANGE GRADUÉ 2,300L	CHEM MCP 2240	0,53	25	13,25	15,90		Remise de 20 % déjà déduite
MASTIC POLYESTER MULTIFONCTIONS BEIGE AVEC DURCISSEUR	CHEM GAP 10	11,31	1 litre	5,65	6,78		Remise de 30 % déjà déduite, ATTENTION le Prix unitaire hors tva correspond à notre conditionnement pot de 2kg
MASTIC ALU AVEC DURCISSEUR (type 3M-référence 51211 ou équivalent exact)	CHEM GAP 50	18,45	1 litre	9,23	11,08		Remise de 30 % déjà déduite, ATTENTION le Prix unitaire hors tva correspond à notre conditionnement pot de 2kg

Envoyé en préfecture le 01/06/2021

Reçu en préfecture le 01/06/2021

Affiché le



ID : 083-288300403-20210531-B21_09-DE

DESIGNATION	Références de l'opérateur économique	Prix unitaire hors TVA	QUANTITE non contractuelle	Montant total hors TVA non contractuel	Montant total TTC non contractuel	Délai d'exécution	CONDITIONNEMENT / GARANTIE / OBSERVATION
MASTIC POLYESTER FIBRES DE VERRE VERT AVEC DURCISSEUR	CHEM GAP 40	12,2	1 litre	6,78	8,14		Remise de 10 % déjà déduite, ATTENTION le Prix unitaire hors tva correspond à notre conditionnement pot de 1,800 kg
DILUANT DE NETTOYAGE 99%	AUTI NP30	58,37	30 litres	58,37	70,04		Remise de 30 % déjà déduite
SAVON SPÉCIAL PEINTURE	CHEM HCL3000	14,57	3 litres	14,57	17,48		Remise de 35 % déjà déduite
NETTOYANT JANTES	NEOC 0140	134,87	20 litres	134,87	161,84		Remise de 35 % déjà déduite
COLLE ROUGE (type SIKAFLEX ROUGE-référence 252 ou équivalent exact)	SIKA 1376	12,19	12	146,28	175,54		Tarif Net
POCHE RPS 0,3 litres (Pour pistolet de marque SATA)	SATA 11010438	111,2	50	92,67	111,20		Remise de 28 % déjà déduite, ATTENTION le Prix unitaire hors tva correspond à notre conditionnement en carton 60 godets
POCHE PPS 0,3 litres	3M 26026	1,1	50	55,00	66,00		Tarif Net
GOMME POUR DEGOMMEUSE (type ROLOC 3M-référence 07525 ou équivalent exact)	3M Q07525	7	10	70,00	84,00		Remise de 15 % déjà déduite
MONTANT TOTAL servant à l'analyse des offres					7379,60		

A....., le
L'opérateur économique,

A Draguignan....., le 29/04/2021
Le Pouvoir Adjudicateur,



GRILLE DE REMISE SUR TARIFS PUBLICS : SDIS DU VAR MARCHE
n°2114_01

**FOURNITURE D'EQUIPEMENTS, MATERIELS ET CONSOMMABLES POUR TRAVAUX DE
CARROSSERIE**

FOURNISSEURS	REMISES	COMMENTAIRES
3M	20 %	HORS PROMO PRIX NETS
ANES	PRIX NETS	SUR DEVIS
AUTI	PRIX NETS	SUR DEVIS
AUTK	30 %	HORS PROMO PRIX NETS
CHEM	20 %	HORS PROMO PRIX NETS
COLO	25 %	HORS PROMO PRIX NETS
DUPO	40 %	HORS PROMO PRIX NETS
DURI	PRIX NETS	SUR DEVIS
ENOV	PRIX NETS	SUR DEVIS
INSO	20 %	HORS PROMO PRIX NETS
IRON	20 %	HORS PROMO PRIX NETS
MAXM	30 %	HORS PROMO PRIX NETS
MECS	20 %	HORS PROMO PRIX NETS
MIRK	20 %	HORS PROMO PRIX NETS
MONO	20 %	HORS PROMO PRIX NETS
NATP	20 %	HORS PROMO PRIX NETS

Envoyé en préfecture le 01/06/2021

Reçu en préfecture le 01/06/2021

Affiché le

SLOW

ID : 083-288300403-20210531-B21_09-DE

FOURNISSEURS	REMISES	COMMENTAIRES
NORM	PRIX NETS	SUR DEVIS
REST	15 %	HORS PROMO PRIX NETS
SATA	PRIX NETS	SUR DEVIS
SICD	35 %	HORS PROMO PRIX NETS
SIKA	PRIX NETS	SUR DEVIS
SPIE	40 %	HORS PROMO PRIX NETS
RUPE	PRIX NETS	SUR DEVIS
UPOL	PRIX NETS	SUR DEVIS
NEOC	35 %	HORS PRIX PROMO PRIX NETS
WD	30 %	HORS PRIX PROMO



ACTE D'ENGAGEMENT

ATTRI1

A - Objet de la consultation et de l'acte d'engagement.

Objet de la consultation :

FOURNITURE, LIVRAISON, REPARATION DE MATERIELS, ACCESSOIRES ET PIECES DETACHEES DE SIGNALISATION ACTIVE

Code CPV principal :

31620000-8

Cet acte d'engagement correspond :
(Cocher les cases correspondantes.)

1.

- à l'ensemble du marché public (en cas de non allotissement).
- au lot n° 1 : Signalisation active ELECTRO MAINTENANCE.**
- à l'offre de base.
- à la variante suivante :
- aux prestations supplémentaires.

B - Engagement du candidat.

B1 - Identification et engagement du candidat :

(Cocher les cases correspondantes.)

Après avoir pris connaissance des pièces constitutives du marché public suivantes,

- CCAP**
- CCAG-FCS**
- CCT et son annexe – cadre de réponse mémoire technique**
- Autres :

et conformément à leurs clauses et stipulations,

Engagement du candidat seul

Nom, prénom et qualité du signataire : **FREDERIC HAMAGE D.G**

.....
.....
.....
.....

agissant pour mon propre compte.

agissant pour le compte de la société - Indiquer le nom, l'adresse : **TOULON TRUCKS SERVICES-250 ROUTE DE LA CRAU-83210 LA FARLEDE**

agissant pour le compte de la personne publique candidate - Indiquer le nom, l'adresse :

Engagement du candidat en groupement d'opérateurs économique

- 1er co-contractant (mandataire)

Nom, prénom et qualité du signataire :

.....
.....
.....
.....

agissant pour mon propre compte.

agissant pour le compte de la société - Indiquer le nom, l'adresse :

agissant pour le compte de la personne publique candidate - Indiquer le nom, l'adresse :

agissant en tant que mandataire pour l'ensemble des entrepreneurs groupés qui ont signé la lettre de candidature en date du

du groupement solidaire

du groupement conjoint

mandataire solidaire

mandataire non solidaire

- 2ème co-contractant

Nom, prénom et qualité du signataire :

.....
.....
.....
.....

agissant pour mon propre compte.

agissant pour le compte de la société - Indiquer le nom, l'adresse :

agissant pour le compte de la personne publique candidate - Indiquer le nom, l'adresse :

- 3ème co-contractant

Nom, prénom et qualité du signataire :

agissant pour mon propre compte.

agissant pour le compte de la société - Indiquer le nom, l'adresse :

agissant pour le compte de la personne publique candidate - Indiquer le nom, l'adresse :

à livrer les fournitures demandées et à exécuter les prestations demandées :

aux prix et conditions indiqués ci-dessous :

Montant de l'offre

- **Matériels accessoires et pièces détachées**

Voir Bordereau Comparatif de Prix Unitaire (BCPU)

**Taux de remise minimum consenti sur les tarifs publics *
(pour toutes commandes hors BCPU) :
25 %**

** En cas de remises multiples, il peut être joint une grille de remises minimum*

**Pour les fournitures ne se trouvant pas au BCPU ou au(x) tarif(s) public(s) :
Sur devis**

* *En cas de remises multiples, il peut être joint une grille de remises minimum*

○ **Réparation**

Coût horaire unique de main d'œuvre hors TVA

47€

Montant de la TVA

20%

.....
QUARANTE SEPT Euros (montant hors TVA en lettres)

Remise minimum consentie sur le(s) tarif(s) public(s) des pièces détachées* : 25%

* *En cas de remises multiples, il peut être joint une grille de remises minimum*

■ **Délais de livraison**

- Les matériels et accessoires sont livrés dans un délai de **5 jours ouvrés**.
Ce délai ne doit pas excéder 10 jours ouvrés à compter de la date de réception par le titulaire du bon de commande émis par le SDIS du Var.
- Les pièces détachées sont livrées dans un délai maximum de **5 jours ouvrés**.
Ce délai ne doit pas excéder 10 jours ouvrés à compter de la date de réception par le titulaire du bon de commande émis par le SDIS du Var.

■ **Délai d'exécution**

Le délai d'exécution des réparations est fixé au devis.

Ce délai ne pourra excéder 25 jours ouvrés à compter de la date de réception par le titulaire du bon de commande émis par le SDIS du Var.

■ **Durées de garantie :**

- La durée de garantie des fournitures, accessoires et pièces détachées non listées au BCPU est de **24 mois**, à compter du jour d'admission des fournitures.
- La durée de garantie de réparation est de **12 mois**, à compter du jour d'admission par le SDIS du Var des matériels et accessoires réparés.

Ces délais ne peuvent être inférieurs à 12 mois.

B2 - Répartition des prestations (en cas de groupement conjoint) :

(Les membres du groupement conjoint indiquent dans le tableau ci-dessous la répartition des prestations à réaliser.)

Envoyé en préfecture le 01/06/2021

Reçu en préfecture le 01/06/2021

Affiché le

ID : 083-288300403-20210531-B21_09-DE

SLO

Désignation des membres du groupement conjoint	Prestations exécutées par les membres du groupement conjoint	
	Nature de la prestation	Montant HT de la prestation

B3 - Compte (s) à créditer (Joindre un relevé d'identité bancaire ou postal) :

Candidat seul ou co-traitant 1 mandataire du groupement ou compte joint du groupement

Nom de l'établissement (BIC) : **CCBPFPPMAR**

Numéro de compte (IBAN) : **FR76 1460 7004 1970 7213 1835 131**

Cotraitant 2 : (en cas de groupement conjoint)

Nom de l'établissement (BIC) :

Numéro de compte (IBAN) :

Cotraitant 3 : (en cas de groupement conjoint)

Nom de l'établissement (BIC) :

Numéro de compte (IBAN) :

B4 - Avance (article R2191-3 du code de la commande publique du 1^{er} avril 2019) :

Sans objet

B5 - Durée d'exécution du marché public ou de l'accord-cadre :

La durée d'exécution du marché public est d'un an, à compter :

- de la date de réception par le titulaire de la notification du marché public ;
- de la date de notification de l'ordre de service ou du premier bon de commande ;
- de la date de début d'exécution prévue par le marché public lorsqu'elle est postérieure à la date de notification.

Le marché public est reconductible : NON OUI

Si oui, préciser :

- Nombre des reconductions : **3** ;
- Durée des reconductions : **un an chacune, soit au total 3 ans.**

C - Signature de l'offre par l'opérateur économique.

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature
FREDERIC HAMACHE D.G	LA FARLEDE 18/05/2021	TOULON TRUCKS SERVICES SAS au capital de 1.000.000 € Siret 599 500 071 00023 - APE 4519Z Tél 04 83 38 03 10 - Fax 04 94 75 85 96 250 route de la Crau - 83210 LA FARLEDE E-mail : toulon.trucks@orange.fr
		Signature numérique de Frédéric HAMACHE Date : 2021.05.18 14:34:56 +0200

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente

D - Identification du pouvoir adjudicateur.

- Désignation du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice) :

Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) du Var
Centre Jacques Vion
87, boulevard Colonel Michel LAFOURCADE
CS 30255
83007 DRAGUIGNAN Cedex
Téléphone : 04.94.60.37.70 – Télécopieur : 04.94.60.32.04

- Nom, prénom, qualité du signataire du marché public ou de l'accord-cadre :

Le pouvoir adjudicateur est le SDIS du Var, représenté par Monsieur le président de son conseil d'administration, Dominique LAIN.

- Personne habilitée à donner les renseignements prévus aux articles R 2191-60 et suivants du Code de la Commande Publique du 1^{er} avril 2019 (nantissements ou cessions de créances) :

Monsieur le Chef du Service Finances – Exécution budgétaire
Même adresse que ci-dessus.
Téléphone : 04.94.60.37.39 – Télécopieur : 04.94.60.32.01

- Désignation, adresse, numéro de téléphone du comptable assignataire :

Madame le Payeur Départemental du Var
375, avenue de Siblas – BP 834
83051 TOULON Cedex
Téléphone : 04.94.18.50.70

- Imputation budgétaire :
- 60213 – 61558**

E - Décision du pouvoir adjudicateur.

Envoyé en préfecture le 01/06/2021

Reçu en préfecture le 01/06/2021

Affiché le

SLOW

ID : 083-288300403-20210531-B21_09-DE

La présente offre est acceptée.

A : Draguignan, le

Pour le Pouvoir Adjudicateur

F. Nantissement ou de cession de créance

■ Copie délivrée en unique exemplaire pour être remise à l'établissement de crédit ou à un fournisseur en cas de cession ou de nantissement de créance de :

1 La totalité du marché dont le montant est de : *(indiquer le montant en chiffres et en lettres en TTC)*

.....

2 La totalité du bon de commande n° afférent au marché *(indiquer le montant en chiffres et en lettres en TTC)* :

.....

3 La partie des prestations que le titulaire n'envisage pas de confier à des sous-traitants bénéficiant du paiement direct, est évaluée à *(indiquer le montant en chiffres et en lettres en TTC)* :

.....

4 La partie des prestations évaluée à *(indiquer le montant en chiffres et en lettres en TTC)* :

.....

et devant être exécutée par en qualité de :

membre d'un groupement d'entreprise

sous-traitant

A

, le

2

¹ A remplir par l'acheteur (personne compétente pour signer le marché) en original sur une photocopie.

² Date et signature originales

Envoyé en préfecture le 01/06/2021

Reçu en préfecture le 01/06/2021

Affiché le

SLOW

ID : 083-288300403-20210531-B21_09-DE



SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DU VAR

Centre Jacques Vion

87, boulevard Colonel Michel Lafourcade

CS 30255

83007 – DRAGUIGNAN CEDEX

MARCHE PUBLIC N° 2117_01

FOURNITURE, LIVRAISON, REPARATION DE MATERIELS, ACCESSOIRES ET PIECES DETACHEES DE SIGNALISATION ACTIVE

Lot n° 1 : Signalisation active - ELECTRO MAINTENANCE

BORDEREAU COMPARATIF DES PRIX UNITAIRES (BCPU)

Document contractuel

A compléter intégralement sous peine de rendre l'offre irrégulière

Envoyé en préfecture le 01/06/2021

Reçu en préfecture le 01/06/2021

Affiché le

SLO

ID : 083-288300403-20210531-B21_09-DE

BCPU LOT 1 : ELECTRO MAINTENANCE

MARQUE	DESIGNATION	REFERENCES	Prix unitaire HT	Qté non contractuelle	Montant total HT non contractuel	Montant total TTC non contractuel	Durée Garantie	OBSERVATION
ELECTRO MAINTENANCE	FEU DE TRAVAIL 16 LEDS 3W CARRE 12/24V 3840 LUM	E6682	47,74	10	477,40	572,88	24 mois	PU HT catalogue -25% de remise (déjà effectuée)
ELECTRO MAINTENANCE	FEU ENCOMBREMENT R/B LED 12/24V	E7067	22,26	10	222,60	267,12	24 mois	PU HT catalogue -25% de remise (déjà effectuée)
ELECTRO MAINTENANCE	1833 REGLETTE ECLAIRAGE LED 31LEDS T. AK 1031.24	E7398	24,62	10	246,20	295,44	24 mois	PU HT catalogue -25% de remise (déjà effectuée)
ELECTRO MAINTENANCE	REGLETTE LUMINEUSE FLEX LED 24V	E6048	22,16	10	221,60	265,92	24 mois	PU HT catalogue -25% de remise (déjà effectuée)
ELECTRO MAINTENANCE	REGLETTE LUMINEUSE LED 24V/130LUX-1600X25X10mm	E7315	8,04	10	80,40	96,48	24 mois	PU HT catalogue -25% de remise (déjà effectuée)
ELECTRO MAINTENANCE	GYROPHARE LED BLEU 12/24V FIX.3 PTS D150mm H 55mm R65	E6853	73,36	4	293,44	352,13	24 mois	PU HT catalogue -25% de remise (déjà effectuée)
ELECTRO MAINTENANCE	FEU DE PENETRATION 12/24V 4 LEDS BLEU SLIM LINE R65	E5635	84,88	4	339,52	407,42	24 mois	PU HT catalogue -25% de remise (déjà effectuée)
ELECTRO MAINTENANCE	FEU DE PENETRATION 12/24V 6 LEDS BLEU SLIM LINE R65	E5637	106,07	4	424,28	509,14	24 mois	PU HT catalogue -25% de remise (déjà effectuée)
ELECTRO MAINTENANCE	FICHE ALLUME CIGARE MALE HAUT DE GAMME	E1255	4,71	10	47,10	56,52	24 mois	PU HT catalogue -25% de remise (déjà effectuée)
ELECTRO MAINTENANCE	CONVERTISSEUR 12V/230V 1600W + DIFFERENTIEL + CAD	E4569	629,15	2	1258,30	1509,96	24 mois	PU HT catalogue -25% de remise (déjà effectuée)
ELECTRO MAINTENANCE	CONVERTISSEUR 24V/230V 1600W + DIFFERENTIEL + CAD	E4570	629,15	2	1258,30	1509,96	24 mois	PU HT catalogue -25% de remise (déjà effectuée)
ELECTRO MAINTENANCE	VOYANT LED 24V D 12mm VERT PLG 24	E7418	6,07	5	30,35	36,42	24 mois	PU HT catalogue -25% de remise (déjà effectuée)
ELECTRO MAINTENANCE	VOYANT LED 24V D 12mm BLEU PLB 24	E7617	6,05	5	30,25	36,30	24 mois	PU HT catalogue -25% de remise (déjà effectuée)
ELECTRO MAINTENANCE	VOYANT LED 24V D 12mm VERT PLA 24	E7619	4,53	5	22,65	27,18	24 mois	PU HT catalogue -25% de remise (déjà effectuée)
Montant total TTC en € du BCPU servant à l'analyse des offres							5942,87	

A LA FARLEDE, le 18/05/2021

L'opérateur économique

A..... le

Le Pouvoir adjudicateur

TOULON TRUCKS SERVICES

SAS au capital de 1.000.000 €

Siret 599 500 071 00023 - APE 4519Z

Tel 04 83 38 03 10 - Fax 04 94 75 85 96

250 route de la Crau - 83210 LA FARLEDE

E-mail : toulon.trucks@orange.fr

Signature numérique de Frédéric HAMACHE
Date : 2021.05.18 14:36:13 +0200



ACTE D'ENGAGEMENT

ATTRI1

A - Objet de la consultation et de l'acte d'engagement.

■ Objet de la consultation :

FOURNITURE, LIVRAISON, REPARATION DE MATERIELS, ACCESSOIRES ET PIECES DETACHEES DE SIGNALISATION ACTIVE

■ Code CPV principal :

31620000-8

■ Cet acte d'engagement correspond :

(Cocher les cases correspondantes.)

1.

à l'ensemble du marché public *(en cas de non allotissement)*.

au lot n° 2 : Signalisation active INTERSIGNALETIC.

à l'offre de base.

à la variante suivante :

aux prestations supplémentaires.

B - Engagement du candidat.

B1 - Identification et engagement du candidat :

(Cocher les cases correspondantes.)

Après avoir pris connaissance des pièces constitutives du marché public suivantes,

CCAP

CCAG-FCS

CCT et son annexe – cadre de réponse mémoire technique

Autres :

et conformément à leurs clauses et stipulations,

Engagement du candidat seul

Nom, prénom et qualité du signataire :
Fayolle Guillaume Gérant

agissant pour mon propre compte.

agissant pour le compte de la société - Indiquer le nom, l'adresse :
INTERSIGNALETIC SECURITE 14 ROUTE DE FRANCHEVILLE 69630 CHAPONOST

agissant pour le compte de la personne publique candidate - Indiquer le nom, l'adresse :

Engagement du candidat en groupement d'opérateurs économique

- 1er co-contractant (mandataire)

Nom, prénom et qualité du signataire :

agissant pour mon propre compte.

agissant pour le compte de la société - Indiquer le nom, l'adresse :

agissant pour le compte de la personne publique candidate - Indiquer le nom, l'adresse :

agissant en tant que mandataire pour l'ensemble des entrepreneurs groupés qui ont signé la lettre de candidature en date du

du groupement solidaire

du groupement conjoint

mandataire solidaire

mandataire non solidaire

- 2ème co-contractant

Nom, prénom et qualité du signataire :

agissant pour mon propre compte.

agissant pour le compte de la société - Indiquer le nom, l'adresse :

agissant pour le compte de la personne publique candidate - Indiquer le nom, l'adresse :

- 3ème co-contractant

Nom, prénom et qualité du signataire :

agissant pour mon propre compte.

agissant pour le compte de la société - Indiquer le nom, l'adresse :

agissant pour le compte de la personne publique candidate - Indiquer le nom, l'adresse :

à livrer les fournitures demandées et à exécuter les prestations demandées :

aux prix et conditions indiqués ci-dessous :

■ Montant de l'offre

- **Matériels accessoires et pièces détachées**

Voir Bordereau Comparatif de Prix Unitaire (BCPU)

**Taux de remise minimum consenti sur les tarifs publics *
(pour toutes commandes hors BCPU) :
Tarif spécifique SDIS83 net**

* *En cas de remises multiples, il peut être joint une grille de remises minimum*

Pour les fournitures ne se trouvant pas au BCPU ou a Sur devis

o Réparation

Coût horaire unique de main d'œuvre hors TVA

45.00€

Montant de la TVA.....

9.00€

Quarante-cinq euros (montant hors TVA en lettres)

Remise minimum consentie sur le(s) tarif(s) public(s) des pièces détachées* : Tarif spécifique SDIS83 net

* *En cas de remises multiples, il peut être joint une grille de remises minimum*

■ Délais de livraison

- Les matériels et accessoires sont livrés dans un délai de **10** jours ouvrés.
Ce délai ne doit pas excéder 10 jours ouvrés à compter de la date de réception par le titulaire du bon de commande émis par le SDIS du Var.
- Les pièces détachées sont livrées dans un délai maximum de **10** jours ouvrés.
Ce délai ne doit pas excéder 10 jours ouvrés à compter de la date de réception par le titulaire du bon de commande émis par le SDIS du Var.

■ Délai d'exécution

Le délai d'exécution des réparations est fixé au devis.

Ce délai ne pourra excéder 25 jours ouvrés à compter de la date de réception par le titulaire du bon de commande émis par le SDIS du Var.

Périodes de fermeture pour congés annuels :

Les périodes de congés sont 9/08 au 29/08/2021 20/12/2021 au 2/01/2022

■ Durées de garantie :

- La durée de garantie des fournitures, accessoires et pièces détachées non listées au BCPU est de **24 mois**, à compter du jour d'admission des fournitures.
- La durée de garantie de réparation est de **24 mois**, à compter du jour d'admission par le SDIS du Var des matériels et accessoires réparés.

Ces délais ne peuvent être inférieurs à 12 mois.

B2 - Répartition des prestations (en cas de groupement conjoint) :

(Les membres du groupement conjoint indiquent dans le tableau ci-dessous la répartition des prestations que chacun d'entre eux s'engage à réaliser.)

Désignation des membres du groupement conjoint	Prestations exécutées par les membres du groupement conjoint	
	Nature de la prestation	Montant HT de la prestation

B3 - Compte (s) à créditer (Joindre un relevé d'identité bancaire ou postal) :Candidat seul ou co-traitant 1 mandataire du groupement ou compte joint du groupement

Nom de l'établissement (BIC) : CMCIFR2A

Numéro de compte (IBAN) : FR76 1027 8073 4900 0201 5270 179

Cotraitant 2 :(en cas de groupement conjoint)

Nom de l'établissement (BIC) :

Numéro de compte (IBAN) :

Cotraitant 3 : (en cas de groupement conjoint)

Nom de l'établissement (BIC) :

Numéro de compte (IBAN) :

B4 - Avance (article R2191-3 du code de la commande publique du 1^{er} avril 2019) :

Sans objet

B5 - Durée d'exécution du marché public ou de l'accord-cadre :

La durée d'exécution du marché public est d'un an, à compter :


- de la date de réception par le titulaire de la notification du marché public ;
- de la date de notification de l'ordre de service ou du premier bon de commande ;
- de la date de début d'exécution prévue par le marché public lorsqu'elle est postérieure à la date de notification.

Le marché public est reconductible : NON OUI

Si oui, préciser :

- Nombre des reconductions : 3 ;
- Durée des reconductions : un an chacune, soit au total 3 ans.

C - Signature de l'offre par l'opérateur économique.

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature
Fayolle Guillaume gérant	Chaponost le 7 mai 2021	<i>Lu et approuvé</i>
		 <p> INTERSIGNALETIC SECURITE Parc d'Activités de la Vallée 14, route de France 69120 Chaponost Tél : +33(0)4 78 62 60 10 / +33(0)4 20 84 69 21 contact@intersignaletic.com www.intersignaletic.fr RCS LYON 488 876 368 </p>

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente

D - Identification du pouvoir adjudicateur.

- Désignation du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice) :

Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) du Var
Centre Jacques Vion
87, boulevard Colonel Michel LAFOURCADE
CS 30255
83007 DRAGUIGNAN Cedex
Téléphone : 04.94.60.37.70 – Télécopieur : 04.94.60.32.04

- Nom, prénom, qualité du signataire du marché public ou de l'accord-cadre :

Le pouvoir adjudicateur est le SDIS du Var, représenté par Monsieur le président de son conseil d'administration, Dominique LAIN.

- Personne habilitée à donner les renseignements prévus aux articles R 2191-60 et suivants du Code de la Commande Publique du 1^{er} avril 2019 (nantissements ou cessions de créances) :

Monsieur le Chef du Service Finances – Exécution budgétaire
Même adresse que ci-dessus.
Téléphone : 04.94.60.37.39 – Télécopieur : 04.94.60.32.01

- Désignation, adresse, numéro de téléphone du comptable assignataire :

Madame le Payeur Départemental du Var
375, avenue de Siblas – BP 834
83051 TOULON Cedex
Téléphone : 04.94.18.50.70

- Imputation budgétaire :

60213 - 61558

E - Décision du pouvoir adjudicateur.

La présente offre est acceptée.

A : Draguignan, le

Pour le Pouvoir Adjudicateur

F. Nantissement ou de cession de créances¹

Copie délivrée en unique exemplaire pour être remise à l'établissement de crédit ou à un fournisseur en cas de cession ou de nantissement de créance de :

1 La totalité du marché dont le montant est de : *(indiquer le montant en chiffres et en lettres en TTC)*

.....

2 La totalité du bon de commande n° afférent au marché *(indiquer le montant en chiffres et en lettres en TTC)* :

.....

3 La partie des prestations que le titulaire n'envisage pas de confier à des sous-traitants bénéficiant du paiement direct, est évaluée à *(indiquer le montant en chiffres et en lettres en TTC)* :

.....

4 La partie des prestations évaluée à *(indiquer le montant en chiffres et en lettres en TTC)* :

.....

et devant être exécutée paren qualité de :

membre d'un groupement d'entreprise

sous-traitant

A

, le

2

¹ A remplir par l'acheteur (personne compétente pour signer le marché) en original sur une photocopie.

² Date et signature originales



SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DU VAR

Centre Jacques Vion
87, boulevard Colonel Michel Lafourcade
CS 30255
83007 – DRAGUIGNAN CEDEX

MARCHE PUBLIC N° 2117_02

FOURNITURE, LIVRAISON, REPARATION DE MATERIELS, ACCESSOIRES ET PIECES DETACHEES DE SIGNALISATION ACTIVE

Lot n° 2 : Signalisation active - INTERSIGNALETIC

BORDEREAU COMPARATIF DES PRIX UNITAIRES (BCPU)

Document contractuel
A compléter intégralement sous peine de rendre l'offre irrégulière

Envoyé en préfecture le 01/06/2021

Reçu en préfecture le 01/06/2021

Affiché le

SLOW

ID : 083-288300403-20210531-B21_09-DE

Envoyé en préfecture le 01/06/2021

Reçu en préfecture le 01/06/2021

Affiché le

SLOW

ID : 083-288300403-20210531-B21_09-DE

BCPU LOT 2 : INTERSIGNALÉTIQUE

MARQUE	DESIGNATION	REFERENCES	Prix unitaire HT	Qté non contractuelle	Montant total HT non contractuel	Montant total TTC non contractuel	Durée Garantie	OBSERVATION
INTERSIGNALETIC	FEU ESCLAVE ORANGE 200mm 12/24V 96 LEDS	FEUESCLAVE1224VOR200	89,00 €	10	890,00 €	1 068,00 €	5 ans	
INTERSIGNALETIC	FEU DE PENETRATION BX61 1X6 LEDS BLEUS R65 C12	FEUBX61BL	95,59 €	10	955,90 €	1 147,08 €	5 ans	
INTERSIGNALETIC	FEU DE PENETRATION BX 1 RANGEE 6 LEDS R65 12/24V	FEUBX61OR	95,59 €	10	955,90 €	1 147,08 €	5 ans	
INTERSIGNALETIC	RAMPE BULLIT BASIC 55CM 8 FEUX LED	RAMPEBUBA8B.B.C.55	469,00 €	3	1 407,00 €	1 688,40 €	5 ans	
INTERSIGNALETIC	RAMPE BALISAGE Warning 4FEUX DE 6 LEDS BLEUS 820mm	RAMPEFXWB08204OR2BL	695,00 €	3	2 085,00 €	2 502,00 €	3 ans	
INTERSIGNALETIC	ECLAIRAGE DE ZONE 12/24V EM655	PROJEM655R	119,10 €	10	1 191,00 €	1 429,20 €	3 ans	
INTERSIGNALETIC	MIDLUM 270.15 FPTSR RAMPE AR 6 OR 2 BL	RAMPEWB08104OR2OB	628,00 €	2	1 256,00 €	1 507,20 €	3 ans	
INTERSIGNALETIC	EQUIPEMENT DE TOIT BOITIER DE COMMANDE PMV 11 caractères matricielsS HC 200mm - Caisson aluminium 1608X315mm Boitier commande Opus A12 - Boitier 12 touches	PMV11H200MAT TT24VAK311250T32000 TTCAPTEURPOS	9 633,00 €	2	19 266,00 €	23 119,20 €	3 ans	Précision Equipement toit : triangle de toit 1250mm film classe 3 feux 200mm et capteur fin de course télémeccanique
INTERSIGNALETIC	Caméra de recul haute résolution de marque GENOIS avec rallonge 20cm Capteur CDD 1/3 pouce, résolution 420 lignes. Coque en fonderie d'aluminium IP 67	PMVCAMERA	429,00 €	2	858,00 €	1 029,60 €	3 ans	
INTERSIGNALETIC	PANNEAU DE SIGNALISATION A MESSAGE VARIABLE DE TOIT POUR UTILITAIRE PL (H de caractères 200mm-9 à 10 caractères avec espacement réglementaire - 12 caractères en matrice continue)	PMV11H200MAT	3 190,00 €	2	6 380,00 €	7 656,00 €	3 ans	
Montant total TTC en € du BCPU servant à l'analyse des offres						42 293,76 €		

A Chaponost., le 7 mai 2021

L'opérateur économique

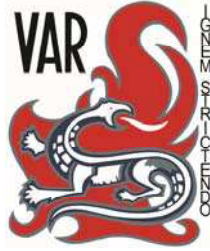
InterSignalétique
sécurité

14, route de Francheville
Parc d'activités des 3 Communes
69630 Chaponost
Tél. : 04 78 87 86 10
Fax : 04 78 84 69 21
a.favot@intersignaletic.com
www.intersignaletic.fr

INTERSIGNALETIC SÉCURITE
Parc d'Activités des 3 Communes
14, route de Francheville 69630 Chaponost
Tél : +33(0)4 78 87 86 10 / +33(0)4 26 84 69 21
contact@intersignaletic.com
www.intersignaletic.fr
RCS LYON 488 876 368

A....., le.....

Le Pouvoir Adjudicataire



ACTE D'ENGAGEMENT

ATTRI1

A - Objet de la consultation et de l'acte d'engagement.

■ Objet de la consultation :

FOURNITURE, LIVRAISON, REPARATION DE MATERIELS, ACCESSOIRES ET PIECES DETACHEES DE SIGNALISATION ACTIVE

■ Code CPV principal :

31620000-8

■ Cet acte d'engagement correspond :

(Cocher les cases correspondantes.)

1.

à l'ensemble du marché public *(en cas de non allotissement)*.

au lot n° 3 : **Signalisation active SIGNALTEC.**

à l'offre de base.

à la variante suivante :

aux prestations supplémentaires.

B - Engagement du candidat.

B1 - Identification et engagement du candidat :

(Cocher les cases correspondantes.)

Après avoir pris connaissance des pièces constitutives du marché public suivantes,

CCAP

CCAG-FCS

CCT et son annexe – cadre de réponse mémoire technique

Autres :

et conformément à leurs clauses et stipulations,

Engagement du candidat seul

Nom, prénom et qualité du signataire :
Sophie AZAÏS

.....
.....
.....

agissant pour mon propre compte.

.....
.....

agissant pour le compte de la société - Indiquer le nom, l'adresse :

SIGNALTEC SAS 9 Rue Jacquart 38230 Tignieu

.....

agissant pour le compte de la personne publique candidate - Indiquer le nom, l'adresse :

.....
.....

Engagement du candidat en groupement d'opérateurs économique

- 1er co-contractant (mandataire)

Nom, prénom et qualité du signataire :

.....
.....
.....

agissant pour mon propre compte.

.....
.....

agissant pour le compte de la société - Indiquer le nom, l'adresse :

.....
.....

agissant pour le compte de la personne publique candidate - Indiquer le nom, l'adresse :

.....
.....

agissant en tant que mandataire pour l'ensemble des entrepreneurs groupés qui ont signé la lettre de candidature en date du

du groupement solidaire

du groupement conjoint

mandataire solidaire

mandataire non solidaire

- 2ème co-contractant

Nom, prénom et qualité du signataire :

agissant pour mon propre compte.

agissant pour le compte de la société - Indiquer le nom, l'adresse :

agissant pour le compte de la personne publique candidate - Indiquer le nom, l'adresse :

- 3ème co-contractant

Nom, prénom et qualité du signataire :

agissant pour mon propre compte.

agissant pour le compte de la société - Indiquer le nom, l'adresse :

agissant pour le compte de la personne publique candidate - Indiquer le nom, l'adresse :

à livrer les fournitures demandées et à exécuter les prestations demandées :

aux prix et conditions indiqués ci-dessous :

■ Montant de l'offre

- **Matériels accessoires et pièces détachées**

Voir Bordereau Comparatif de Prix Unitaire (BCPU)

**Taux de remise minimum consenti sur les tarifs publics *
(pour toutes commandes hors BCPU) :
40 %**

* ***En cas de remises multiples, il peut être joint une grille de remises minimum***

**Pour les fournitures ne se trouvant pas au BCPU ou au(x) tarif(s) public(s) :
Voir devis**

○ **Réparation**

Coût horaire unique de main d'œuvre hors TVA

60€

Montant de la TVA.....

12€ (20%)

.....SOIXANTE EURO HT.....Euros (montant hors TVA en lettres)

Remise minimum consentie sur le(s) tarif(s) public(s) des pièces détachées* : 40 %

** En cas de remises multiples, il peut être joint une grille de remises minimum*

■ **Délais de livraison**

Les matériels et accessoires sont livrés dans un délai de **10 (si pièces en stock)** jours ouvrés.

Ce délai ne doit pas excéder 10 jours ouvrés à compter de la date de réception par le titulaire du bon de commande émis par le SDIS du Var.

Les pièces détachées sont livrées dans un délai maximum de **10 (si pièces en stock)** jours ouvrés.

Ce délai ne doit pas excéder 10 jours ouvrés à compter de la date de réception par le titulaire du bon de commande émis par le SDIS du Var.

■ **Délai d'exécution**

Le délai d'exécution des réparations est fixé au devis.

Ce délai ne pourra excéder 25 jours ouvrés à compter de la date de réception par le titulaire du bon de commande émis par le SDIS du Var.

■ **Durées de garantie :**

La durée de garantie des fournitures, accessoires et pièces détachées non listées au BCPU est de **24 à 60 mois (suivant le type de matériels)**, à compter du jour d'admission des fournitures.

La durée de garantie de réparation est de**12**..... mois, à compter du jour d'admission par le SDIS du Var des matériels et accessoires réparés.

Ces délais ne peuvent être inférieurs à 12 mois.

B2 - Répartition des prestations (en cas de groupement conjoint) :

(Les membres du groupement conjoint indiquent dans le tableau ci-dessous la répartition des prestations que chacun d'entre eux s'engage à réaliser.)

Désignation des membres du groupement conjoint	Prestations exécutées par les membres du groupement conjoint	
	Nature de la prestation	Montant HT de la prestation

B3 - Compte (s) à créditer (Joindre un relevé d'identité bancaire ou postal) :Candidat seul ou co-traitant 1 mandataire du groupement ou compte joint du groupement

Nom de l'établissement (BIC) : RALPFR2G

Numéro de compte (IBAN) : FR76 1046 8022 9018 7249 0020 046

Cotraitant 2 :(en cas de groupement conjoint)

Nom de l'établissement (BIC) :

Numéro de compte (IBAN) :

Cotraitant 3 : (en cas de groupement conjoint)

Nom de l'établissement (BIC) :

Numéro de compte (IBAN) :

B4 - Avance (article R2191-3 du code de la commande publique du 1^{er} avril 2019) :

Sans objet

B5 - Durée d'exécution du marché public ou de l'accord-cadre :

La durée d'exécution du marché public est d'un an, à compter :

- de la date de réception par le titulaire de la notification du marché public ;
- de la date de notification de l'ordre de service ou du premier bon de commande ;
- de la date de début d'exécution prévue par le marché public lorsqu'elle est postérieure à la date de notification.

Le marché public est reconductible : NON OUI

Si oui, préciser :

- Nombre des reconductions : **3** ;
- Durée des reconductions : **un an chacune, soit au total 3 ans.**

C - Signature de l'offre par l'opérateur économique.

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature
Nom : AZAÏS Prénom : SOPHIE Qualité : PRESIDENTE	A TIGNIEU LE 11/05/2021	SIGNALTEC SAS 9, rue Jacquart 38230 - TIGNIEU Tel : 04.78.31.14.87 Fax : 09.70.62.32.31

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente

D - Identification du pouvoir adjudicateur.

- Désignation du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice) :

Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) du Var
Centre Jacques Vion
87, boulevard Colonel Michel LAFOURCADE
CS 30255
83007 DRAGUIGNAN Cedex
Téléphone : 04.94.60.37.70 – Télécopieur : 04.94.60.32.04

- Nom, prénom, qualité du signataire du marché public ou de l'accord-cadre :

Le pouvoir adjudicateur est le SDIS du Var, représenté par Monsieur le président de son conseil d'administration, Dominique LAIN.

- Personne habilitée à donner les renseignements prévus aux articles R 2191-60 et suivants du Code de la Commande Publique du 1^{er} avril 2019 (nantissements ou cessions de créances) :

Monsieur le Chef du Service Finances – Exécution budgétaire
Même adresse que ci-dessus.
Téléphone : 04.94.60.37.39 – Télécopieur : 04.94.60.32.01

- Désignation, adresse, numéro de téléphone du comptable assignataire :

Madame le Payeur Départemental du Var
375, avenue de Siblas – BP 834
83051 TOULON Cedex
Téléphone : 04.94.18.50.70

- Imputation budgétaire :

60213 – 61558

E - Décision du pouvoir adjudicateur.

La présente offre est acceptée.

A : Draguignan, le

Pour le Pouvoir Adjudicateur

F. Nantissement ou de cession de créance

Copie délivrée en unique exemplaire pour être remise à l'établissement de cession ou de nantissement de créance de :

1 La totalité du marché dont le montant est de : *(indiquer le montant en chiffres et en lettres en TTC)*

.....

2 La totalité du bon de commande n° afférent au marché *(indiquer le montant en chiffres et en lettres en TTC)* :

.....

3 La partie des prestations que le titulaire n'envisage pas de confier à des sous-traitants bénéficiant du paiement direct, est évaluée à *(indiquer le montant en chiffres et en lettres en TTC)* :

.....

4 La partie des prestations évaluée à *(indiquer le montant en chiffres et en lettres en TTC)* :

.....

et devant être exécutée par en qualité de :

membre d'un groupement d'entreprise sous-traitant

A , le

2

¹ A remplir par l'acheteur (personne compétente pour signer le marché) en original sur une photocopie.

² Date et signature originales



SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DU VAR

Centre Jacques Vion
87, boulevard Colonel Michel Lafourcade
CS 30255
83007 – DRAGUIGNAN CEDEX

Envoyé en préfecture le 01/06/2021

Reçu en préfecture le 01/06/2021

Affiché le

SLOW

ID : 083-288300403-20210531-B21_09-DE

MARCHE PUBLIC N° 2117_03

FOURNITURE, LIVRAISON, REPARATION DE MATERIELS, ACCESSOIRES ET PIECES DETACHEES DE SIGNALISATION ACTIVE

Lot n° 3 : Signalisation active - SIGNALTEC

BORDEREAU COMPARATIF DES PRIX UNITAIRES (BCPU)

Document contractuel

A compléter intégralement sous peine de rendre l'offre irrégulière

Envoyé en préfecture le 01/06/2021

Reçu en préfecture le 01/06/2021

Affiché le

SLOW

ID : 083-288300403-20210531-B21_09-DE

BCPU LOT 3 : SIGNALTEC

MARQUE	DESIGNATION	REFERENCES	Prix unitaire HT	Qté non contractuelle	Montant total HT	Montant total TTC	Durée Garantie	OBSERVATION
SIGNALTEC	AVERTISSEUR SONORE BI-TENSION	PPS-HD	222 €HT	20	4440 €HT	5328 €TTC	2 ans	
SIGNALTEC	HAUT PARLEUR 2/TONS EXTRA PLAT DE CALANDRE	8-8100-TS	93 €HT	20	1860 €HT	2232 €TTC	2 ans	
SIGNALTEC	MINI-RAMPE CENTURY 16" 420mm POUR VLHR	MCE16PB-2FLB-2FLA-12	345 € HT	10	3450 €HT	4140 €TTC	5 ans	
SIGNALTEC	CABOCHON DE MINI RAMPE JUSTICE	MJYX-CE	84 € HT	10	840 €HT	1008 €TTC	5 ans	
SIGNALTEC	CONNECTEUR DE TOIT ETANCHE 5 VOIES 16A/VOIES	JEX-QD5	66 €HT	10	660 €HT	792 €TTC	5 ans	
SIGNALTEC	KIT DE FIXATION AJUSTABLE POUR RAMPE WHELEN	MKAJ7	78 € HT	10	780 €HT	936 €TTC	5 ans	
SIGNALTEC	FEU DE TABLEAU DE BORD DOUBLE BLEU 12V	AVN2BB-AM	234 €HT	20	4680 €HT	5616 €TTC	5 ans	
SIGNALTEC	FEU DE PENETRATION COMPACT LED BLEU 12V	IONB-12	105 €HT	20	2100 €HT	2520 €TTC	5 ans	
SIGNALTEC	FEU DE PENETRATION COMPACT BLEU LED 12V A PLAQUER	IONSMB-12	105 €HT	20	2100 €HT	2520 €TTC	5 ans	
SIGNALTEC	FEU PENETRATION LED BLEU 24V A PLAQUER	IONSMB-24	105 €HT	20	2100 €HT	2520 €TTC	5 ans	
SIGNALTEC	FEU DE PENETRATION COMPACT LED 12 V ORANGE	IONSMA-12	105 €HT	20	2100 €HT	2520 €TTC	5 ans	
SIGNALTEC	FEU DE TRAVAIL LED AVEC KIT MAGNETIQUE	KFTLM	96 €HT	10	960 €HT	1152 €TTC	5 ans	
SIGNALTEC	FEU LED BLEU 24v	JEX-FL6B-24	120 €HT	20	2400 €HT	2880 €TTC	5 ans	
SIGNALTEC	FEUX DE PENETRATION LED BLEU 24V A PLAQUER	LINZ6B-24	108 €HT	20	2160 €HT	2592 €TTC	5 ans	
Montant total TTC en € du BCPU servant à l'analyse des offres						36 756 €TTC		

A...TIGNIEU....., le 11-05-2021
L'opérateur économique SIGNALTEC

A....., le
Le Pouvoir adjudicateur

SIGNALTEC SAS
9, rue Jacquart
38230 - TIGNIEU
Tel : 04.78.31.14.87 Fax : 09.70.62.32.31





ACTE D'ENGAGEMENT

ATTRI1

A - Objet de la consultation et de l'acte d'engagement

■ Objet de la consultation :

FOURNITURES ET PRESTATIONS RELATIVES AUX EQUIPEMENTS SPECIALISES DE MARQUE CAMIVA

■ Code CPV principal :

34300000-0

■ Cet acte d'engagement correspond :

(Cocher les cases correspondantes.)

1.

à l'ensemble du marché public *(en cas de non allotissement)*.

au lot n° 1 : Fourniture d'accessoires et de pièces détachées

2.

à l'offre de base.

à la variante suivante :

aux prestations supplémentaires.

B - Engagement du candidat.

B1 - Identification et engagement du candidat :

Après avoir pris connaissance des pièces constitutives du marché public,

- CCAP**
- CCAG-FCS**
- CCT et son annexe «cadre de réponse au dossier technique»**
- Autres :

et conformément à leurs clauses et stipulations,

Engagement du candidat seul

Nom, prénom et qualité du signataire :

...David LEVEQUE, Directeur Général Délégué.....

agissant pour mon propre compte.

agissant pour le compte de la société - Indiquer le nom, l'adresse :
Magirus Camiva SAS 686 rue de Chantabord - CS82726 – CHAMBERY CEDEX

agissant pour le compte de la personne publique candidate - Indiquer le nom, l'adresse :

Engagement du candidat en groupement d'opérateurs économique

- 1er co-contractant (mandataire)

Nom, prénom et qualité du signataire :

agissant pour mon propre compte.

agissant pour le compte de la société - Indiquer le nom, l'adresse :

agissant pour le compte de la personne publique candidate - Indiquer le nom, l'adresse :

agissant en tant que mandataire pour l'ensemble des entrepreneurs groupés qui ont signé la lettre de candidature en date du

du groupement solidaire

du groupement conjoint

mandataire solidaire

mandataire non solidaire

- 2ème co-contractant

Nom, prénom et qualité du signataire :

.....
.....
.....
.....

agissant pour mon propre compte.

.....
.....

agissant pour le compte de la société - Indiquer le nom, l'adresse :

.....
.....

agissant pour le compte de la personne publique candidate - Indiquer le nom, l'adresse :

.....
.....
.....

- 3ème co-contractant

Nom, prénom et qualité du signataire :

.....
.....
.....
.....

agissant pour mon propre compte.

.....
.....

agissant pour le compte de la société - Indiquer le nom, l'adresse :

.....
.....

agissant pour le compte de la personne publique candidate - Indiquer le nom, l'adresse :

.....
.....
.....

S'engage(nt) à livrer les fournitures demandées :

aux prix et conditions indiqués ci-dessous ;

■ Montant de l'offre

➤ **Accessoires et pièces détachées**

Envoyé en préfecture le 01/06/2021

Reçu en préfecture le 01/06/2021

Affiché le

SLOW

ID : 083-288300403-20210531-B21_09-DE

Voir Bordereau de Prix Unitaires (BPU)

Taux de remise minimum consenti sur le(s) tarif(s) du titulaire : 15%

■ **Durée de garantie :**

Les accessoires et les pièces détachées sont garanties pour une durée de 12 mois (**Cette durée ne peut être inférieure à 12 mois**) à compter du jour de leur admission.

B2 - Répartition des prestations (en cas de groupement conjoint) :


(Les membres du groupement conjoint indiquent dans le tableau ci-dessous la répartition des prestations que chacun d'entre eux s'engage à réaliser.)

Désignation des membres du groupement conjoint	Prestations exécutées par les membres du groupement conjoint	
	Nature de la prestation	Montant HT de la prestation

B3 - Compte (s) à créditer (Joindre un relevé d'identité bancaire ou postal) :

Candidat seul ou co-traitant 1 mandataire du groupement ou compte joint du groupement

Nom de l'établissement (BIC) : 30003 00560 00020700195 64
Numéro de compte (IBAN) :FR76 3000 3005 6000 0207 0019 564

Envoyé en préfecture le 01/06/2021
Reçu en préfecture le 01/06/2021
Affiché le 
ID : 083-288300403-20210531-B21_09-DE

Cotraitant 2 :.....(en cas de groupement conjoint)

Nom de l'établissement (BIC) :

Numéro de compte (IBAN) :

Cotraitant 3 :..... (en cas de groupement conjoint)

Nom de l'établissement (BIC) :

Numéro de compte (IBAN) :

B4 - Avance (article R2191-3 du code de la commande publique du 1^{er} avril 2019) :

Sans objet.

B5 - Durée d'exécution du marché public :

La durée d'exécution du marché public est d'un an à compter :

- de la date de réception par le titulaire de sa notification ;**
- de la date de notification de l'ordre de service ou du premier bon de commande ;
- de la date de début d'exécution prévue par le marché public lorsqu'elle est postérieure à la date de notification.

Le marché public est reconductible : NON OUI

Si oui, préciser :

- Nombre des reconductions : **3** ;
- Durée des reconductions : **un an chacune.**

C - Signature de l'offre par le candidat.


Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature
David LEVEQUE , Directeur Général Délégué	CHAMBERY, le 04/05/2021	

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

D - Identification du pouvoir adjudicateur.

■ Désignation du pouvoir adjudicateur :
Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) du Var

Centre Jacques Vion
87, boulevard Colonel Michel LAFOURCADE
83300 DRAGUIGNAN
Téléphone : 04.94.60.37.70 – Télécopieur : 04.94.60.32.04

Envoyé en préfecture le 01/06/2021
Reçu en préfecture le 01/06/2021
Affiché le 
ID : 083-288300403-20210531-B21_09-DE

■ Nom, prénom, qualité du signataire du marché public :
Le pouvoir adjudicateur est le SDIS du Var, représenté par Monsieur le président de son conseil d'administration, Dominique LAIN.

■ Personne habilitée à donner les renseignements prévus aux articles R 2191-60 et suivants du Code de la Commande Publique du 1^{er} avril 2019 (nantissements ou cessions de créances) :
M. le Chef du Service Finances – Exécution budgétaire
Même adresse que ci-dessus.
Téléphone : 04.94.60.37.39 – Télécopieur : 04.94.60.32.01

■ Désignation, adresse, numéro de téléphone du comptable assignataire :
Madame le Payeur Départemental du Var
375, avenue de Sibras – BP 834
83051 TOULON Cedex
Téléphone : 04.94.18.50.70

■ Imputation budgétaire :
60213 - 21561

E - Décision du pouvoir adjudicateur

La présente offre est acceptée.

Elle est complétée par les annexes suivantes :

- Bordereau de Prix Unitaires (BPU) ;**
- Autres annexes :**

A Draguignan, le

Signature
(Pour le pouvoir adjudicateur)

Date de la dernière mise à jour : 15/09/2010.

F. Notification du marché public au titulaire¹.

¹ Date et signature originales.

■ **En cas de remise contre récépissé :**

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

“ Reçu à titre de notification une copie du présent marché ” :

A, le

Signature du titulaire

■ **En cas d'envoi en LR AR :**

Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire

G. Nantissement ou de cession de créances².

² A remplir par l'acheteur (personne compétente pour signer le marché) en original sur une photocopie.

■ Copie délivrée en unique exemplaire pour être remise à l'établissement de crédit ou à un fournisseur en cas de cession ou de nantissement de créance de :

1 La totalité du marché dont le montant est de : *(indiquer le montant en chiffres et en lettres en TTC)*

.....
.....

2 La totalité du bon de commande n° afférent au marché *(indiquer le montant en chiffres et en lettres en TTC)* :

.....
.....

3 La partie des prestations que le titulaire n'envisage pas de confier à des sous-traitants bénéficiant du paiement direct, est évaluée à *(indiquer le montant en chiffres et en lettres en TTC)* :

.....
.....

4 La partie des prestations évaluée à *(indiquer le montant en chiffres et en lettres en TTC)* :

.....
.....

et devant être exécutée par en qualité de :

membre d'un groupement d'entreprise sous-traitant

A Draguignan, le

3

Pour le Pouvoir adjudicateur

³ Date et signature originales

MARCHES PUBLICS N° 2118_01



BORDEREAU DE PRIX UNITAIRES (BPU) Annexe à l'acte d'engagement

Ce tableau doit être intégralement complété par le candidat sous peine de rendre son offre irrégulière

FOURNITURES ET PRESTATIONS RELATIVES AUX EQUIPEMENTS SPECIALISES DE MARQUE CAMIVA - LOT N° 1 -

Réf Produit Fournisseur (Colonne non contractuelle)	Libellé	Prix unitaire € Hors TVA Non remisé	Taux de remise*	Prix unitaire € Hors TVA Remisé
5828170107	MIDLUM EPAS SOUFFLET POUR MANIP.8439219	162,70 €	15%	138,30 €
5828220629	MIDLUM EPS ECRAN 240X64PXL- A PROGRAMMER	2 085,08 €	15%	1 772,32 €
5828222608	MIDLUM EPS CAPTEUR D18 PNP NC PR AUG	65,48 €	15%	55,66 €
5828222894	MIDLUM REPARTITEUR 4 VOIES M12	212,98 €	15%	181,03 €
5828222962	MIDLUM EPS CAPTEUR D'APPUI AU SOL	67,80 €	15%	57,63 €
5828234569	FLEXIBLE PPE DE SECOURS PLATE FORME 5/16 L1700	147,65 €	15%	125,50 €
5828934167	EPS30 220-14 TELECOMMANDE PLTF	1 188,74 €	15%	1 010,43 €
5828170429	EPS CHEMIN DE CABLE DE POUTRE	611,24 €	15%	519,55 €
5828938630	EPS BANDEAU ECRAN TOURELLE	130,45 €	15%	110,88 €
5828222426	MIDLUM EPAS 30M DETECTEUR M5X29 PNP-NO	155,52 €	15%	132,19 €
5828170694	MIDLUM EPS 30M TET DE PLTJ DSTR TRL	1 826,53 €	15%	1 552,55 €
5828224670	U5000 BOUCHON RESERVOIR MOUILLANT	102,58 €	15%	87,19 €
5828224554	U5000 BUSE LAITON BNM11 1/4	35,31 €	15%	30,01 €
5828231320	U5000 MANOMETRE REFOULEMENT	279,48 €	15%	237,56 €
5828890285	U5000 POMPE INCENDIE modèle CB-90-1	17 638,09 €	15%	14 992,38 €

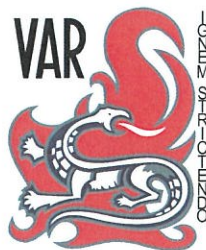
*Le taux de remise doit être à minima celui indiqué à l'acte d'engagement

TOTAL € HT remisé	21 003,18 €
Montant TVA €	4 200,64 €
Montant servant à l'analyse de l'offre	TOTAL € TTC remisé
	25 203,82 €

A CHAMBERY
 L'opérateur économique

, le 04/05/2021

A _____, le
 Pour le pouvoir adjudicateur



ACTE D'ENGAGEMENT

ATTRI1

A - Objet de la consultation et de l'acte d'engagement

■ Objet de la consultation :

FOURNITURES ET PRESTATIONS RELATIVES AUX EQUIPEMENTS SPECIALISES DE MARQUE CAMIVA

■ Code CPV principal :

50110000-9

■ Cet acte d'engagement correspond :

(Cocher les cases correspondantes.)

1.

à l'ensemble du marché public *(en cas de non allotissement)*.

au lot n° 2 : Entretien, réparation et transformation

2.

à l'offre de base.

à la variante suivante :

aux prestations supplémentaires.

B - Engagement du candidat.

B1 - Identification et engagement du candidat :

Après avoir pris connaissance des pièces constitutives du marché public,

- CCAP**
- CCAG-FCS**
- CCT et son annexe «cadre de réponse au dossier technique»**
- Autres :

et conformément à leurs clauses et stipulations,

Engagement du candidat seul

Nom, prénom et qualité du signataire :

David LEVEQUE, Directeur Délégué Général.....

agissant pour mon propre compte.

.....
.....

agissant pour le compte de la société - Indiquer le nom, l'adresse :

.....
.....

agissant pour le compte de la personne publique candidate - Indiquer le nom, l'adresse :

.....
.....

Engagement du candidat en groupement d'opérateurs économique

- 1er co-contractant (mandataire)

Nom, prénom et qualité du signataire :

.....
.....
.....

agissant pour mon propre compte.

.....
.....

agissant pour le compte de la société - Indiquer le nom, l'adresse :

.....
.....

agissant pour le compte de la personne publique candidate - Indiquer le nom, l'adresse :

.....
.....

agissant en tant que mandataire pour l'ensemble des entrepreneurs groupés qui ont signé la lettre de candidature en date du

du groupement solidaire

du groupement conjoint

mandataire solidaire

mandataire non solidaire

- 2ème co-contractant

Nom, prénom et qualité du signataire :

.....
.....
.....

agissant pour mon propre compte.

.....
.....

agissant pour le compte de la société - Indiquer le nom, l'adresse :

.....
.....

agissant pour le compte de la personne publique candidate - Indiquer le nom, l'adresse :

.....
.....

- 3ème co-contractant

Nom, prénom et qualité du signataire :

.....
.....
.....

agissant pour mon propre compte.

.....
.....

agissant pour le compte de la société - Indiquer le nom, l'adresse :

.....
.....

agissant pour le compte de la personne publique candidate - Indiquer le nom, l'adresse :

.....
.....

S'engage(nt) à livrer les fournitures et exécutées les prestations demandées :

aux prix et conditions indiqués ci-dessous ;

■ Montant de l'offre

Toutes les prestations feront l'objet d'un devis.

➤ **Coût horaire de la main d'œuvre pour l'entretien, la réparation et la transformation**

Coût horaire hors TVA

92

Taux de la TVA

20%

Montant (HT) arrêté en lettres à :

..quatre-vingt-douze euros

➤ **Déplacement du technicien**

Coût d'un déplacement (A/R sur n'importe quel site du Var)

Coût hors TVA

782

Taux de la TVA

20%

Montant (HT) arrêté en lettres à :

..MILLE-trois-cents-soixante-six -euros.....

➤ **Coût supplémentaire par jour resté sur place**

Coût hors TVA

178

Taux de la TVA

20%

Montant (HT) arrêté en lettres à :

Cent-soixante-dix-huit euros.....

➤ **Taux de remise minimum consenti sur le(s) tarif(s) du titulaire :15.%**■ **Durée de garantie :**

La durée minimum de garantie des prestations (pièces et main d'œuvre) est de **1 an(s)**, (**elle ne pourra pas être inférieure à un an**), à compter de la date d'admission du véhicule entretenu, réparé ou transformé.

B2 - Répartition des prestations (en cas de groupement conjoint) :

(Les membres du groupement conjoint indiquent dans le tableau ci-dessous la répartition des prestations que chacun d'entre eux s'engage à réaliser.)

Désignation des membres du groupement conjoint	Prestations exécutées par les membres du groupement conjoint	
	Nature de la prestation	Montant HT de la prestation

B3 - Compte (s) à créditer (Joindre un relevé d'identité bancaire ou postal) :

Candidat seul ou co-traitant 1 mandataire du groupement ou compte joint du groupement

Nom de l'établissement (BIC) :30003 00560 00020700195 64

Numéro de compte (IBAN) :FR76 3000 3005 6000 0207 0019 564

Cotraitant 2 :.....(en cas de groupement conjoint)

Nom de l'établissement (BIC) :

Numéro de compte (IBAN) :

Cotraitant 3 :..... (en cas de groupement conjoint)

Nom de l'établissement (BIC) :

Numéro de compte (IBAN) :

B4 - Avance (article R2191-3 du code de la commande publique du 1^{er} avril 2019) :

Je renonce au bénéfice de l'avance

Oui

Non

Envoyé en préfecture le 01/06/2021

Reçu en préfecture le 01/06/2021

Affiché le

SLOW

ID : 083-288300403-20210531-B21_09-DE

Le bénéficiaire de l'avance est informé que la collectivité territoriale :

Demande

Ne demande pas

la constitution d'une garantie à première demande pour tout ou partie du remboursement de l'avance.

B5 - Durée d'exécution du marché public :

La durée d'exécution du marché public est d'un an à compter :

de la date de réception par le titulaire de sa notification ;

de la date de notification de l'ordre de service ou du premier bon de commande ;

de la date de début d'exécution prévue par le marché public lorsqu'elle est postérieure à la date de notification.

Le marché public est reconductible : NON OUI

Si oui, préciser :

- Nombre des reconductions : **3** ;
- Durée des reconductions : **un an chacune.**

C - Signature de l'offre par le candidat.

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature
David LEVEQUE, Directeur Général	CHAMBERY, le 04/06/2021	 MAGIRUS CAMIVA 686 rue de chantabord CS 82726 73026 CHAMBERY Cedex Société par actions simplifiée au capital de 1.870.168,50 euros 775 653 710 RCS Chambéry Tél : 04.79.75.66.66

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

D - Identification du pouvoir adjudicateur.

■ Désignation du pouvoir adjudicateur :

Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) du Var
Centre Jacques Vion

■ Nom, prénom, qualité du signataire du marché public :

Le pouvoir adjudicateur est le SDIS du Var, représenté par Monsieur le président de son conseil d'administration, Dominique LAIN.

■ Personne habilitée à donner les renseignements prévus aux articles R 2191-60 et suivants du Code de la Commande Publique du 1^{er} avril 2019 (nantissements ou cessions de créances) :

M. le Chef du Service Finances – Exécution budgétaire

Même adresse que ci-dessus.

Téléphone : 04.94.60.37.39 – Télécopieur : 04.94.60.32.01

■ Désignation, adresse, numéro de téléphone du comptable assignataire :

Madame le Payeur Départemental du Var

375, avenue de Siblas – BP 834

83051 TOULON Cedex

Téléphone : 04.94.18.50.70

■ Imputation budgétaire :

61551 - 21561

E - Décision du pouvoir adjudicateur

La présente offre est acceptée.

A Draguignan, le

Signature

(Pour le pouvoir adjudicateur)

Date de la dernière mise à jour : 15/09/2010.

F. Notification du marché public au titulaire¹.

¹ Date et signature originales.

■ **En cas de remise contre récépissé :**

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

“ Reçu à titre de notification une copie du présent marché ” :

A, le

Signature du titulaire

■ **En cas d’envoi en LR AR :**

Coller dans ce cadre l’avis de réception postal, daté et signé par le titulaire

G. Nantissement ou de cession de créances².

² A remplir par l’acheteur (personne compétente pour signer le marché) en original sur une photocopie.

■ Copie délivrée en unique exemplaire pour être remise à l'état fournisseur en cas de cession ou de nantissement de créance de :

1 La totalité du marché dont le montant est de : (indiquer le montant en chiffres et en lettres en TTC)

.....
.....

2 La totalité du bon de commande n° afférent au marché (indiquer le montant en chiffres et en lettres en TTC) :

.....
.....

3 La partie des prestations que le titulaire n'envisage pas de confier à des sous-traitants bénéficiant du paiement direct, est évaluée à (indiquer le montant en chiffres et en lettres en TTC) :

.....
.....

4 La partie des prestations évaluée à (indiquer le montant en chiffres et en lettres en TTC) :

.....
.....

et devant être exécutée paren qualité de :

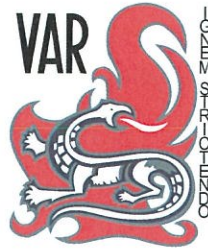
membre d'un groupement d'entreprise sous-traitant

A Draguignan, le

3

Pour le Pouvoir adjudicateur

³ Date et signature originales



ACTE D'ENGAGEMENT

ATTRI1

A - Objet de la consultation et de l'acte d'engagement

■ Objet de la consultation :

FOURNITURES ET PRESTATIONS RELATIVES AUX EQUIPEMENTS SPECIALISES DE MARQUE CAMIVA

■ Code CPV principal :

50110000-9

■ Cet acte d'engagement correspond :

(Cocher les cases correspondantes.)

1.

à l'ensemble du marché public *(en cas de non allotissement)*.

au lot n° 3 : Contrôle des équipements

2.

à l'offre de base.

à la variante suivante :

aux prestations supplémentaires.

B - Engagement du candidat.

B1 - Identification et engagement du candidat :

Après avoir pris connaissance des pièces constitutives du marché public,

- CCAP**
- CCAG-FCS**
- CCT et son annexe «cadre de réponse au dossier technique»**
- Autres :

et conformément à leurs clauses et stipulations,

Engagement du candidat seul

Nom, prénom et qualité du signataire :

David LEVEQUE, Directeur Général Délégué.....

agissant pour mon propre compte.

.....
.....

agissant pour le compte de la société - Indiquer le nom, l'adresse :

MAGIRUS CAMIVA 686 rue de chantabord- CS82726 – 73026 CHAMBERY
CEDEX.....

.....

*agissant pour le compte de la personne publique candidate - Indiquer le nom,
l'adresse :*

.....
.....

Engagement du candidat en groupement d'opérateurs économique

- 1er co-contractant (mandataire)

Nom, prénom et qualité du signataire :

.....
.....
.....

agissant pour mon propre compte.

.....
.....

agissant pour le compte de la société - Indiquer le nom, l'adresse :

.....
.....

*agissant pour le compte de la personne publique candidate - Indiquer le nom,
l'adresse :*

.....
.....

*agissant en tant que mandataire pour l'ensemble des entrepreneurs groupés qui ont signé la
lettre de candidature en date du*

du groupement solidaire

du groupement conjoint

mandataire solidaire

mandataire non solidaire

- 2ème co-contractant

Nom, prénom et qualité du signataire :

.....
.....
.....

agissant pour mon propre compte.

.....
.....

agissant pour le compte de la société - Indiquer le nom, l'adresse :

.....
.....

agissant pour le compte de la personne publique candidate - Indiquer le nom, l'adresse :

.....
.....

- 3ème co-contractant

Nom, prénom et qualité du signataire :

.....
.....
.....

agissant pour mon propre compte.

.....
.....

agissant pour le compte de la société - Indiquer le nom, l'adresse :

.....
.....

agissant pour le compte de la personne publique candidate - Indiquer le nom, l'adresse :

.....
.....

S'engage(nt) à livrer les fournitures et exécutées les prestations demandées :

aux prix indiqués ci-dessous ;

■ Montant de l'offre

➤ **Coût horaire de contrôle d'une Echelle Pivotante**

Coût horaire hors TVA

201.25

Taux de la TVA

20%

Montant (HT) arrêté en lettres à :

.deux-cents-un -euros et vingt-cinq centimes.....

➤ **Déplacement**

Coût d'un déplacement (aller-retour sur n'importe quel site)

Coût hors TVA

782

Taux de la TVA

20%

Montant (HT) arrêté en lettres à :

Mille-trois-cents-soixante-six- euros.....

.....

➤ **Coût supplémentaire par jour resté sur place**

Coût hors TVA

178

Taux de la TVA

20%

Montant (HT) arrêté en lettres à :

..cent-soixante-dix-huit- euros.....

.....

B2 - Répartition des prestations (en cas de groupement conjoint) :

(Les membres du groupement conjoint indiquent dans le tableau ci-dessous la répartition des prestations que chacun d'entre eux s'engage à réaliser.)

Désignation des membres du groupement conjoint	Prestations exécutées par les membres du groupe	
	Nature de la prestation	Montant HT de la prestation

B3 - Compte (s) à créditer (Joindre un relevé d'identité bancaire ou postal) :Candidat seul ou co-traitant 1 mandataire du groupement ou compte joint du groupement

Nom de l'établissement (BIC) :30003 00560 00020700195 64

Numéro de compte (IBAN) :fr76 3000 3005 6000 0207 0019 564

Cotraitant 2 :.....(en cas de groupement conjoint)

Nom de l'établissement (BIC) :

Numéro de compte (IBAN) :

Cotraitant 3 :..... (en cas de groupement conjoint)

Nom de l'établissement (BIC) :

Numéro de compte (IBAN) :

B4 - Avance (article R2191-3 du code de la commande publique du 1^{er} avril 2019) :

Sans objet.

B5 - Durée d'exécution du marché public :

La durée d'exécution du marché public est d'un an à compter :

- de la date de réception par le titulaire de sa notification ;**
- de la date de notification de l'ordre de service ou du premier bon de commande ;
- de la date de début d'exécution prévue par le marché public lorsqu'elle est postérieure à la date de notification.

Le marché public est reconductible : NON OUI

Si oui, préciser :

- Nombre des reconductions : **3** ;
- Durée des reconductions : **un an chacune.**

C - Signature de l'offre par le candidat.

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature
David LEVEQUE, Directeur Générale Délégué	Chambery, le 04/05/2011	 MAGIRIS CAMIVA 686 rue de chantabord CS 82726 73026 CHAMBERY Cedex Société par actions simplifiée au capital de 1.870.168,50 euros 775 653 710 RCS Chambéry Tél : 04.79.75.66.66

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

D - Identification du pouvoir adjudicateur.

■ Désignation du pouvoir adjudicateur :
Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) du Var

Centre Jacques Vion
87, boulevard Colonel Michel LAFOURCADE
83300 DRAGUIGNAN
Téléphone : 04.94.60.37.70 – Télécopieur : 04.94.60.32.04

■ Nom, prénom, qualité du signataire du marché public :

Le pouvoir adjudicateur est le SDIS du Var, représenté par Monsieur le président de son conseil d'administration, Dominique LAIN.

■ Personne habilitée à donner les renseignements prévus aux articles R 2191-60 et suivants du Code de la Commande Publique du 1^{er} avril 2019 (nantissements ou cessions de créances) :

M. le Chef du Service Finances – Exécution budgétaire
Même adresse que ci-dessus.
Téléphone : 04.94.60.37.39 – Télécopieur : 04.94.60.32.01

■ Désignation, adresse, numéro de téléphone du comptable assignataire :

Madame le Payeur Départemental du Var
375, avenue de Siblas – BP 834
83051 TOULON Cedex
Téléphone : 04.94.18.50.70

■ Imputation budgétaire :

6156

E - Décision du pouvoir adjudicateur

La présente offre est acceptée.

A Draguignan, le

Signature
(Pour le pouvoir adjudicateur)

Date de la dernière mise à jour : 15/09/2010.

F. Notification du marché public au titulaire¹.

¹ Date et signature originales.

■ **En cas de remise contre récépissé :**

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

“ Reçu à titre de notification une copie du présent marché ” :

A, le

Signature du titulaire

■ **En cas d'envoi en LR AR :**

Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire

G. Nantissement ou de cession de créances².

² A remplir par l'acheteur (personne compétente pour signer le marché) en original sur une photocopie.

■ Copie délivrée en unique exemplaire pour être remise à l'établissement de crédit ou à un fournisseur en cas de cession ou de nantissement de créance de :

1 La totalité du marché dont le montant est de : (indiquer le montant en chiffres et en lettres en TTC)

.....
.....

2 La totalité du bon de commande n° afférent au marché (indiquer le montant en chiffres et en lettres en TTC) :

.....
.....

3 La partie des prestations que le titulaire n'envisage pas de confier à des sous-traitants bénéficiant du paiement direct, est évaluée à (indiquer le montant en chiffres et en lettres en TTC) :

.....
.....

4 La partie des prestations évaluée à (indiquer le montant en chiffres et en lettres en TTC) :

.....
.....

et devant être exécutée paren qualité de :

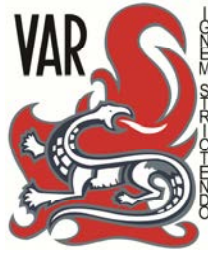
membre d'un groupement d'entreprise sous-traitant

A Draguignan, le

3

Pour le Pouvoir adjudicateur

³ Date et signature originales



ACTE D'ENGAGEMENT

ATTRI1

A - Objet de la consultation et de l'acte d'engagement

■ Objet de la consultation :

FOURNITURES ET PRESTATIONS RELATIVES AUX EQUIPEMENTS SPECIALISES DE MARQUE GALLIN

■ Code CPV principal :

34300000-0

■ Cet acte d'engagement correspond :

(Cocher les cases correspondantes.)

1.

à l'ensemble du marché public *(en cas de non allotissement)*.

au lot n° 1 : Fourniture d'accessoires et de pièces détachées

2.

à l'offre de base.

à la variante suivante :

aux prestations supplémentaires.

B - Engagement du candidat.

B1 - Identification et engagement du candidat :

Après avoir pris connaissance des pièces constitutives du marché public,

- CCAP**
- CCAG-FCS**
- CCT et son annexe «cadre de réponse au dossier technique»**
- Autres : BPU**

et conformément à leurs clauses et stipulations,

Engagement du candidat seul

Nom, prénom et qualité du signataire :

M. Yves CRAPPEEL Responsable Commercial Véhicules Sécurité Civile

.....
.....

agissant pour mon propre compte.

.....
.....

agissant pour le compte de la société - Indiquer le nom, l'adresse :

GALLIN SAS ZI LES CEDRES BLEUS 01120 NIEVROZ

.....
.....

agissant pour le compte de la personne publique candidate - Indiquer le nom, l'adresse :

.....
.....

Engagement du candidat en groupement d'opérateurs économique

- 1er co-contractant (mandataire)

Nom, prénom et qualité du signataire :

.....
.....

agissant pour mon propre compte.

.....
.....

agissant pour le compte de la société - Indiquer le nom, l'adresse :

.....
.....

agissant pour le compte de la personne publique candidate - Indiquer le nom, l'adresse :

.....
.....

agissant en tant que mandataire pour l'ensemble des entrepreneurs groupés qui ont signé la lettre de candidature en date du

du groupement solidaire

du groupement conjoint

mandataire solidaire

mandataire non solidaire

- 2ème co-contractant

Nom, prénom et qualité du signataire :

.....
.....
.....
.....

agissant pour mon propre compte.

.....
.....

agissant pour le compte de la société - Indiquer le nom, l'adresse :

.....
.....

agissant pour le compte de la personne publique candidate - Indiquer le nom, l'adresse :

.....
.....
.....

- 3ème co-contractant

Nom, prénom et qualité du signataire :

.....
.....
.....
.....

agissant pour mon propre compte.

.....
.....

agissant pour le compte de la société - Indiquer le nom, l'adresse :

.....
.....

agissant pour le compte de la personne publique candidate - Indiquer le nom, l'adresse :

.....
.....
.....

S'engage(nt) à livrer les fournitures demandées :

aux prix et conditions indiqués ci-dessous ;

■ **Montant de l'offre**

➤ **Accessoires et pièces détachées**

Voir Bordereau de Prix Unitaires (BPU)

Taux de remise minimum consenti sur le(s) tarif(s) du titulaire : 2 %

■ **Durée de garantie :**

Les accessoires et les pièces détachées sont garanties pour une durée de 12 mois (**Cette durée ne peut être inférieure à 12 mois**) à compter du jour de leur admission.

B2 - Répartition des prestations (en cas de groupement conjoint) :

(Les membres du groupement conjoint indiquent dans le tableau ci-dessous la répartition des prestations que chacun d'entre eux s'engage à réaliser.)

Désignation des membres du groupement conjoint	Prestations exécutées par les membres du groupement conjoint	
	Nature de la prestation	Montant HT de la prestation

B3 - Compte (s) à créditer (Joindre un relevé d'identité bancaire ou postal) :

Candidat seul ou co-traitant 1 mandataire du groupement ou compte joint

Nom de l'établissement (BIC) :

Numéro de compte (IBAN) :

Cotraitant 2 : (en cas de groupement conjoint)

Nom de l'établissement (BIC) :

Numéro de compte (IBAN) :

Cotraitant 3 : (en cas de groupement conjoint)

Nom de l'établissement (BIC) :

Numéro de compte (IBAN) :

B4 - Avance (article R2191-3 du code de la commande publique du 1^{er} avril 2019) :

Sans objet.

B5 - Durée d'exécution du marché public :

La durée d'exécution du marché public est d'un an à compter :

- de la date de réception par le titulaire de sa notification ;**
- de la date de notification de l'ordre de service ou du premier bon de commande ;
- de la date de début d'exécution prévue par le marché public lorsqu'elle est postérieure à la date de notification.

Le marché public est reconductible : NON OUI

Si oui, préciser :

- Nombre des reconductions : **3** ;
- Durée des reconductions : **un an chacune.**

C - Signature de l'offre par le candidat.

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature
M. Yves CRAPPEEL Responsable Commercial Véhicules Sécurité Civile	Niévroz, le 18/05/2021	

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

D - Identification du pouvoir adjudicateur.

■ Désignation du pouvoir adjudicateur :
Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) du Var
Centre Jacques Vion
87, boulevard Colonel Michel LAFOURCADE
83300 DRAGUIGNAN
Téléphone : 04.94.60.37.70 – Télécopieur : 04.94.60.32.04

■ Nom, prénom, qualité du signataire du marché public :
Le pouvoir adjudicateur est le SDIS du Var, représenté par Monsieur le président de son conseil d'administration, Dominique LAIN.

■ Personne habilitée à donner les renseignements prévus aux articles R 2191-60 et suivants du Code de la Commande Publique du 1^{er} avril 2019 (nantissements ou cessions de créances) :
M. le Chef du Service Finances – Exécution budgétaire
Même adresse que ci-dessus.
Téléphone : 04.94.60.37.39 – Télécopieur : 04.94.60.32.01

■ Désignation, adresse, numéro de téléphone du comptable assignataire :
Madame le Payeur Départemental du Var
375, avenue de Siblas – BP 834
83051 TOULON Cedex
Téléphone : 04.94.18.50.70

■ Imputation budgétaire :
60213 - 21561

E - Décision du pouvoir adjudicateur

La présente offre est acceptée.

Elle est complétée par les annexes suivantes :

Bordereau de Prix Unitaires (BPU) ;

Autres annexes :

A Draguignan, le

Signature
(Pour le pouvoir adjudicateur)

Date de la dernière mise à jour : 15/09/2010.

F. Notification du marché public au titulaire¹.

■ **En cas de remise contre récépissé :**

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

“ Reçu à titre de notification une copie du présent marché ” :

A, le

Signature du titulaire

■ **En cas d'envoi en LR AR :**

Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire

¹ Date et signature originales.

G. Nantissement ou de cession de créances².

■ Copie délivrée en unique exemplaire pour être remise à l'établissement de crédit ou à un fournisseur en cas de cession ou de nantissement de créance de :

1 La totalité du marché dont le montant est de : *(indiquer le montant en chiffres et en lettres en TTC)*

.....
.....

2 La totalité du bon de commande n° afférent au marché *(indiquer le montant en chiffres et en lettres en TTC)* :

.....
.....

3 La partie des prestations que le titulaire n'envisage pas de confier à des sous-traitants bénéficiant du paiement direct, est évaluée à *(indiquer le montant en chiffres et en lettres en TTC)* :

.....
.....

4 La partie des prestations évaluée à *(indiquer le montant en chiffres et en lettres en TTC)* :

.....
.....

et devant être exécutée paren qualité de :

membre d'un groupement d'entreprise sous-traitant

A Draguignan, le

3

Pour le Pouvoir adjudicateur

² A remplir par l'acheteur (personne compétente pour signer le marché) en original sur une photocopie.

³ Date et signature originales

MARCHES PUBLICS N° 2119_01



**BORDEREAU DE PRIX UNITAIRES (BPU)
Annexe à l'acte d'engagement**

Ce tableau doit être intégralement complété par le candidat sous peine de rendre son offre irrégulière

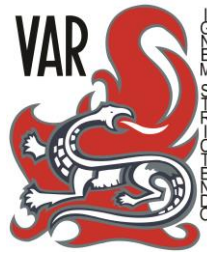
**FOURNITURES ET PRESTATIONS RELATIVES AUX EQUIPEMENTS SPECIALISES
DE MARQUE GALLIN
- LOT N° 1 -**

Réf Produit Fournisseur (Colonne non contractuelle)	Libellé	Prix unitaire € Hors TVA Non remisé	Taux de remise*	Prix unitaire € Hors TVA Remisé
PC011929	VANNE PAPILLON DN100	184,12 €	2,00%	180,44 €
PC011811	VANNE PAPILLON PN16 DN80	354,04 €	2,00%	346,96 €
PC002452	KERAX BUSE AUTOPROTECTION JET PLAT HB1/4U-11020	32,34 €	2,00%	31,69 €
PC000238	MILDUM VERIN SUPPORT ARI FORCE 15KG LG225	18,92 €	2,00%	18,54 €
PC001149	MIDLUM VERIN MARCHE PIED 10GK	23,66 €	2,00%	23,19 €
PC004448	KERAX BOUTON POUSSOIR	9,09 €	2,00%	8,91 €
PC007523	MIDLUM DISTRIBUTEUR 5/2 24VCC.VS18G517DF313A	146,25	2,00%	143,33 €
PC007543	ILOT VS18 8 STATIONS KIT RAIL INCLU	1437,28	2,00%	1 408,53 €
PC007708	1833 SONDE THERMOCONTACT	60,21	2,00%	59,01 €
PC013366	MIDLUM CAPTEUR DE PRESSION	184,23	2,00%	180,55 €
PC021203	1833 COMMUTATEUR COUPE CIRCUIT EN CABINE	148,56	2,00%	145,59 €
PC008411	MIDLUM FPT DEVIDOIR LDT ALIM G (NOUVEAU MODELE)	2503,17	2,00%	2 453,11 €
PC007520	MIDLUM 280.15 FPT ILOT VS18 MULTIPOLE 24V 4ST	677,26	2,00%	663,71 €
PC012087	POMPE INCENDIE NP3000F Alu	9169	2,00%	8 985,62 €
PC004041	POMPE INCENDIE ZIEGLER (CCGC) modèle FP8/8-2H ALU NUE	5806,68	2,00%	5 690,55 €
PC010365	POMPE ZIEGLER INCENDIE (CCFS) modèle FP16/8-2H ALU NUE	7791,21	2,00%	7 635,39 €
TOTAL € HT remisé				27 975,12 €
Montant TVA €				5 595,02 €
Montant servant à l'analyse de l'offre				TOTAL € TTC remisé 33 570,14 €
Montant recalculé				33 570,12 €

*Le taux de remise doit être à minima celui indiqué à l'acte d'engagement

A Niévros, le 18/05/2021
L'opérateur économique
M. Yves CRAPPEEL Responsable Commercial Véhicules Sécurité Civile

A _____, le _____
Pour le pouvoir adjudicateur



ACTE D'ENGAGEMENT

ATTRI1

A - Objet de la consultation et de l'acte d'engagement

■ Objet de la consultation :

FOURNITURES ET PRESTATIONS RELATIVES AUX EQUIPEMENTS SPECIALISES DE MARQUE GALLIN

■ Code CPV principal :

50110000-9

■ Cet acte d'engagement correspond :

(Cocher les cases correspondantes.)

1.

à l'ensemble du marché public *(en cas de non allotissement)*.

au lot n° 2 : Entretien, réparation et transformation

2.

à l'offre de base.

à la variante suivante :

aux prestations supplémentaires.

B - Engagement du candidat.

B1 - Identification et engagement du candidat :

Après avoir pris connaissance des pièces constitutives du marché public,

- CCAP**
- CCAG-FCS**
- CCT et son annexe «cadre de réponse au dossier technique»**
- Autres :

et conformément à leurs clauses et stipulations,

Engagement du candidat seul

Nom, prénom et qualité du signataire :

M. Yves CRAPPEEL Responsable Commercial Véhicules Sécurité Civile

.....
.....

agissant pour mon propre compte.

.....
.....

agissant pour le compte de la société - Indiquer le nom, l'adresse :

GALLIN SAS ZI LES CEDRES BLEUS 01120 NIEVROZ

.....
.....

agissant pour le compte de la personne publique candidate - Indiquer le nom, l'adresse :

.....
.....

Engagement du candidat en groupement d'opérateurs économique

- 1er co-contractant (mandataire)

Nom, prénom et qualité du signataire :

.....
.....

agissant pour mon propre compte.

.....
.....

agissant pour le compte de la société - Indiquer le nom, l'adresse :

.....
.....

agissant pour le compte de la personne publique candidate - Indiquer le nom, l'adresse :

.....
.....

agissant en tant que mandataire pour l'ensemble des entrepreneurs groupés qui ont signé la lettre de candidature en date du

du groupement solidaire

du groupement conjoint

mandataire solidaire

mandataire non solidaire

- 2ème co-contractant

Nom, prénom et qualité du signataire :

.....
.....
.....
.....

agissant pour mon propre compte.

.....
.....

agissant pour le compte de la société - Indiquer le nom, l'adresse :

.....
.....

agissant pour le compte de la personne publique candidate - Indiquer le nom, l'adresse :

.....
.....

- 3ème co-contractant

Nom, prénom et qualité du signataire :

.....
.....
.....

agissant pour mon propre compte.

.....
.....

agissant pour le compte de la société - Indiquer le nom, l'adresse :

.....
.....

agissant pour le compte de la personne publique candidate - Indiquer le nom, l'adresse :

.....
.....

S'engage(nt) à livrer les fournitures et exécutées les prestations demandées :

aux prix et conditions indiqués ci-dessous ;

■ Montant de l'offre

Toutes les prestations feront l'objet d'un devis.

➤ **Coût horaire de la main d'œuvre pour l'entretien, la réparation et la transformation**

Coût horaire hors TVA

80.64

Taux de la TVA

20%

Montant (HT) arrêté en lettres à :

Quatre-vingt euros et soixante-quatre cents hors taxes

.....

➤ **Déplacement du technicien**

Coût d'un déplacement (A/R sur n'importe quel site du Var)

Coût hors TVA

680

Taux de la TVA

20%

Montant (HT) arrêté en lettres à :

Six cent quatre-vingt euros hors taxes

.....

➤ **Coût supplémentaire par jour resté sur place**

Coût hors TVA

210

Taux de la TVA

20%

Montant (HT) arrêté en lettres à :

Deux cent dix euros hors taxes

.....

➤ **Taux de remise minimum consenti sur le(s) tarif(s) du titulaire : 2 %**

■ **Durée de garantie :**

La durée minimum de garantie des prestations (pièces et main d'œuvre) est de **1 an(s)**, (elle ne pourra pas être inférieure à un an), à compter de la date d'admission du véhicule entretenu, réparé ou transformé.

B2 - Répartition des prestations (en cas de groupement conjoint) :

(Les membres du groupement conjoint indiquent dans le tableau ci-dessous la répartition des prestations réalisées.)

Envoyé en préfecture le 01/06/2021

Reçu en préfecture le 01/06/2021

Affiché le

ID : 083-288300403-20210531-B21_09-DE

Prestations que chacun d'entre eux s'engage à réaliser



Désignation des membres du groupement conjoint	Prestations exécutées par les membres du groupement conjoint	
	Nature de la prestation	Montant HT de la prestation

B3 - Compte (s) à créditer (Joindre un relevé d'identité bancaire ou postal) :

Candidat seul ou co-traitant 1 mandataire du groupement ou compte joint du groupement

Nom de l'établissement (BIC) : CPMEFRPPXXX

Numéro de compte (IBAN) : FR7618359000430000430845045 (Voir RIB ci-joint)

Cotraitant 2 : (en cas de groupement conjoint)

Nom de l'établissement (BIC) :

Numéro de compte (IBAN) :

Cotraitant 3 : (en cas de groupement conjoint)

Nom de l'établissement (BIC) :

Numéro de compte (IBAN) :

B4 - Avance (article R2191-3 du code de la commande publique du 1^{er} avril 2019) :

Je renonce au bénéfice de l'avance

Oui Non

Le bénéficiaire de l'avance est informé que la collectivité territoriale :

Demande Ne demande pas

la constitution d'une garantie à première demande pour tout ou partie du remboursement de l'avance.

B5 - Durée d'exécution du marché public :

La durée d'exécution du marché public est d'un an à compter :

- de la date de réception par le titulaire de sa notification ;
- de la date de notification de l'ordre de service ou du premier bon de commande ;
- de la date de début d'exécution prévue par le marché public lorsqu'elle est postérieure à la date de notification.

Le marché public est reconductible : NON OUI

Si oui, préciser :

- Nombre des reconductions : **3** ;
- Durée des reconductions : **un an chacune.**

C - Signature de l'offre par le candidat.

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature
M. Yves CRAPPEEL Responsable Commercial Véhicules Sécurité Civile	Niévroz, le 18/05/2021	

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

D - Identification du pouvoir adjudicateur.

■ Désignation du pouvoir adjudicateur :
Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) du Var
Centre Jacques Vion
87, boulevard Colonel Michel LAFOURCADE
83300 DRAGUIGNAN
Téléphone : 04.94.60.37.70 – Télécopieur : 04.94.60.32.04

■ Nom, prénom, qualité du signataire du marché public :
Le pouvoir adjudicateur est le SDIS du Var, représenté par Monsieur le président de son conseil d'administration, Dominique LAIN.

■ Personne habilitée à donner les renseignements prévus aux articles R 2191-60 et suivants du Code de la Commande Publique du 1^{er} avril 2019 (nantissements ou cessions de créances) :
M. le Chef du Service Finances – Exécution budgétaire
Même adresse que ci-dessus.
Téléphone : 04.94.60.37.39 – Télécopieur : 04.94.60.32.01

■ Désignation, adresse, numéro de téléphone du comptable assignataire :
Madame le Payeur Départemental du Var
375, avenue de Siblas – BP 834
83051 TOULON Cedex
Téléphone : 04.94.18.50.70

■ Imputation budgétaire :
61551 - 21561

E - Décision du pouvoir adjudicateur

La présente offre est acceptée.

A Draguignan, le

Signature
(Pour le pouvoir adjudicateur)

F. Notification du marché public au titulaire¹.

■ En cas de remise contre récépissé :

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

“ Reçu à titre de notification une copie du présent marché ” :

A, le

Signature du titulaire

■ En cas d'envoi en LR AR :

Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire

¹ Date et signature originales.

G. Nantissement ou de cession de créances².

■ Copie délivrée en unique exemplaire pour être remise à l'établissement de crédit ou à un fournisseur en cas de cession ou de nantissement de créance de :

1 La totalité du marché dont le montant est de : *(indiquer le montant en chiffres et en lettres en TTC)*

.....
.....

2 La totalité du bon de commande n° afférent au marché *(indiquer le montant en chiffres et en lettres en TTC)* :

.....
.....

3 La partie des prestations que le titulaire n'envisage pas de confier à des sous-traitants bénéficiant du paiement direct, est évaluée à *(indiquer le montant en chiffres et en lettres en TTC)* :

.....
.....

4 La partie des prestations évaluée à *(indiquer le montant en chiffres et en lettres en TTC)* :

.....
.....

et devant être exécutée paren qualité de :

membre d'un groupement d'entreprise sous-traitant

A Draguignan, le

3

Pour le Pouvoir adjudicateur

² A remplir par l'acheteur (personne compétente pour signer le marché) en original sur une photocopie.

³ Date et signature originales



ACTE D'ENGAGEMENT

ATTRI1

A - Objet de la consultation et de l'acte d'engagement

- Objet de la consultation :

FOURNITURES ET PRESTATIONS RELATIVES AUX EQUIPEMENTS SPECIALISES DE MARQUE GIMAEX

- Code CPV principal :

34300000-0

- Cet acte d'engagement correspond :

(Cocher les cases correspondantes.)

1.

à l'ensemble du marché public *(en cas de non allotissement)*.

au lot n° 1 : Fourniture d'accessoires et de pièces détachées

2.

à l'offre de base.

à la variante suivante :

aux prestations supplémentaires.

B - Engagement du candidat.

B1 - Identification et engagement du candidat :

Après avoir pris connaissance des pièces constitutives du marché public,

- CCAP**
- CCAG-FCS**
- CCT et son annexe «cadre de réponse au dossier technique»**
- Autres :

et conformément à leurs clauses et stipulations,

Engagement du candidat seul

Nom, prénom et qualité du signataire :

Christophe VAYSSIERE, Directeur Général Délégué

.....
.....
.....

agissant pour mon propre compte.

.....
.....

agissant pour le compte de la société - Indiquer le nom, l'adresse :

GIMAEX FIRE TRUCKS
8 rue Henri Becquerel – ZI Mitry Compans
77290 MITRY MORY

agissant pour le compte de la personne publique candidate - Indiquer le nom, l'adresse :

.....
.....
.....

Engagement du candidat en groupement d'opérateurs économique

- 1er co-contractant (mandataire)

Nom, prénom et qualité du signataire :

.....
.....
.....

agissant pour mon propre compte.

.....
.....

agissant pour le compte de la société - Indiquer le nom, l'adresse :

.....
.....

agissant pour le compte de la personne publique candidate - Indiquer le nom, l'adresse :

.....
.....
.....

agissant en tant que mandataire pour l'ensemble des entreprises
lettre de candidature en date du

- du groupement solidaire
- du groupement conjoint
- mandataire solidaire
- mandataire non solidaire

- 2ème co-contractant

Nom, prénom et qualité du signataire :

.....
.....
.....

- agissant pour mon propre compte.
.....
.....
- agissant pour le compte de la société - Indiquer le nom, l'adresse :
.....
.....
- agissant pour le compte de la personne publique candidate - Indiquer le nom, l'adresse :
.....
.....

- 3ème co-contractant

Nom, prénom et qualité du signataire :

.....
.....
.....

- agissant pour mon propre compte.
.....
.....
- agissant pour le compte de la société - Indiquer le nom, l'adresse :
.....
.....
- agissant pour le compte de la personne publique candidate - Indiquer le nom, l'adresse :
.....
.....

S'engage(nt) à livrer les fournitures demandées :

aux prix et conditions indiqués ci-dessous ;

■ **Montant de l'offre**

➤ **Accessoires et pièces détachées**

Voir Bordereau de Prix Unitaires (BPU)

Taux de remise minimum consenti sur le(s) tarif(s) du titulaire : 10 %

■ **Durée de garantie :**

Les accessoires et les pièces détachées sont garanties pour une durée de **6 mois** à compter du jour de leur admission.

B2 - Répartition des prestations (en cas de groupement conjoint) :

(Les membres du groupement conjoint indiquent dans le tableau ci-dessous la répartition des prestations que chacun d'entre eux s'engage à réaliser.)

Désignation des membres du groupement conjoint	Prestations exécutées par les membres du groupement conjoint	
	Nature de la prestation	Montant HT de la prestation

B3 - Compte (s) à créditer (Joindre un relevé d'identité bancaire ou postal) :

Candidat seul ou co-traitant 1 mandataire du groupement ou compte joint du groupement

Nom de l'établissement (BIC) : CPMEFRPPXXX

Numéro de compte (IBAN) : FR76 1835 9000 4300 0189 9384 596 Bpifrance Financement MAISONS ALFORT

Cotraitant 2 :(en cas de groupement conjoint)

Nom de l'établissement (BIC) :

Numéro de compte (IBAN) :

Cotraitant 3 : (en cas de groupement conjoint)

Nom de l'établissement (BIC) :

Numéro de compte (IBAN) :

B4 - Avance (article R2191-3 du code de la commande publique du 1^{er} avril 2019) :

Sans objet.

B5 - Durée d'exécution du marché public :

La durée d'exécution du marché public est d'un an à compter :

- de la date de réception par le titulaire de sa notification ;
- de la date de notification de l'ordre de service ou du premier bon de commande ;
- de la date de début d'exécution prévue par le marché public lorsqu'elle est postérieure à la date de notification.

Le marché public est reconductible : NON OUI

Si oui, préciser :

- Nombre des reconductions : 3 ;
- Durée des reconductions : un an chacune.

C - Signature de l'offre par le candidat.

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature
Christophe VAYSSIERE, Directeur Général Délégué	MITRY MORY, le 18 mai 2021	 Christophe VAYSSIERE Directeur Général Délégué GIMAEX FIRE TRUCKS 8, rue Henri-Becquerel Z.I. de MITRY-COMPANS - B.P. 215 77292 MITRY-MORY CEDEX - FRANCE

Tél. : 33 (0)1 64 67 18 18 - Fax 33 (0)1 64 67 19 29
 R.G. MEAUX 838 976 363 - SIRET 838 976 363 00013

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

D - Identification du pouvoir adjudicateur.

■ Désignation du pouvoir adjudicateur :

Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) du Var
Centre Jacques Vion
87, boulevard Colonel Michel LAFOURCADE
83300 DRAGUIGNAN
Téléphone : 04.94.60.37.70 – Télécopieur : 04.94.60.32.04

■ Nom, prénom, qualité du signataire du marché public :

Le pouvoir adjudicateur est le SDIS du Var, représenté par Monsieur le président de son conseil d'administration, Dominique LAIN.

■ Personne habilitée à donner les renseignements prévus aux articles R 2191-60 et suivants du Code de la Commande Publique du 1^{er} avril 2019 (nantissements ou cessions de créances) :

M. le Chef du Service Finances – Exécution budgétaire

Même adresse que ci-dessus.

Téléphone : 04.94.60.37.39 – Télécopieur : 04.94.60.32.01

■ Désignation, adresse, numéro de téléphone du comptable assignataire :

Madame le Payeur Départemental du Var

375, avenue de Sibras – BP 834

83051 TOULON Cedex

Téléphone : 04.94.18.50.70

■ Imputation budgétaire :

60213 - 21561

E - Décision du pouvoir adjudicateur

La présente offre est acceptée.

Elle est complétée par les annexes suivantes :

Bordereau de Prix Unitaires (BPU) ;

Autres annexes :

A Draguignan, le

Signature
(Pour le pouvoir adjudicateur)

F. Notification du marché public au titulaire¹.

■ **En cas de remise contre récépissé :**

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

“ Reçu à titre de notification une copie du présent marché ” :

A, le

Signature du titulaire

■ **En cas d'envoi en LR AR :**

Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire

¹ Date et signature originales.

G. Nantissement ou de cession de créances².

Copie délivrée en unique exemplaire pour être remise à l'établissement de crédit ou à un fournisseur en cas de cession ou de nantissement de créance de :

1 La totalité du marché dont le montant est de : *(indiquer le montant en chiffres et en lettres en TTC)*

.....
.....

2 La totalité du bon de commande n° afférent au marché *(indiquer le montant en chiffres et en lettres en TTC)* :

.....
.....

3 La partie des prestations que le titulaire n'envisage pas de confier à des sous-traitants bénéficiant du paiement direct, est évaluée à *(indiquer le montant en chiffres et en lettres en TTC)* :

.....
.....

4 La partie des prestations évaluée à *(indiquer le montant en chiffres et en lettres en TTC)* :

.....
.....

et devant être exécutée par en qualité de :

membre d'un groupement d'entreprise sous-traitant

A Draguignan, le

3

Pour le Pouvoir adjudicateur

² A remplir par l'acheteur (personne compétente pour signer le marché) en original sur une photocopie.

³ Date et signature originales

MARCHES PUBLICS N° 2120_01



BORDEREAU DE PRIX UNITAIRES (BPU)
Annexe à l'acte d'engagement

Ce tableau doit être intégralement complété par le candidat sous peine de rendre son offre irrégulière

**FOURNITURES ET PRESTATIONS RELATIVES AUX EQUIPEMENTS SPECIALISES
DE MARQUE GIMAEX
- LOT N° 1 -**

Réf Produit Fournisseur (Colonne non contractuelle)	Libellé	Prix unitaire € Hors TVA Non remisé	Taux de remise*	Prix unitaire € Hors TVA Remisé
49011685	VIP COUSSINET AUTOLUB CYLINDRIQUE C2-25-20-24 L=20	7,05 €	10%	6,35 €
49012876	1528 COUSSINET BRONZE AXE DEVIDOIR	6,11 €	10%	5,50 €
49041040	U5000 CORDON M12 COUDE 2 LEED CABLE 4 FILS	34,59 €	10%	31,13 €
49043401	MIDLUM BUSE 1/4 GAZ JET PLAT 120° Q=7.8LA3B	10,88 €	10%	9,79 €
49015791-00	1528 TETE BOUTON POUSSOIR BLEU	29,00 €	10%	26,10 €
49038451-01	MIDLUM FPTL PROTEC.FIL FEU LED ORANGE	11,11 €	10%	10,00 €
49011758	18.225 VERIN COFFRE AR	24,33	10%	21,90 €
49011619	MIDLUM 240-14 CCFM VERIN DE COFFRE DE TOIT	64,22	10%	57,80 €
49012193	1017 AXE BRAS DE DEVIDOIR	32,35	10%	29,12 €
49014058	1528 FPT BOUCHON CUVE EMULSEUR	21,08	10%	18,97 €
49017265	18.225 POIGNEE COFFRE AR	45,87	10%	41,28 €
49032103	MIDLUM 240.14 POIGNEE VANNE	45,04	10%	40,54 €
49024763-04	1528 SUPPORT ARI-SUPPORT	45,81	10%	41,23 €
49006150	SUPPORT ELASTIQUE	149,29	10%	134,36 €
49032603	MIDLUM 240-270 VANNE PAPILLON PNEU. EVBLS3' GD60	514,72	10%	463,25 €
49011488	18.225 CONTACTEUR PNEUMATIQUE	55,9	10%	50,31 €
49007200	1017 DISTRIBUTEUR 5/3 24V	230,67	10%	207,60 €
49011384	1017 MANO PRESSION 0/40 BAR	216,58	10%	194,92 €
49011385	1017 MANO VACUOMETRE 1/0/25	214,64	10%	193,18 €
TOTAL € HT remisé				1 583,32 €
Montant TVA €				316,66 €
TOTAL € TTC remisé				1 899,98 €

*Le taux de remise doit être à minima celui indiqué à l'acte d'engagement

Montant servant à l'analyse de l'offre

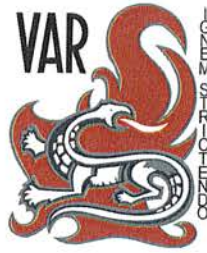
A MITRY MORY , le 18 MAI 2021
L'opérateur économique

A , le
Pour le pouvoir adjudicateur


Christophe VAYSSIERE
Directeur Général Délégué

GIMAEX FIRE TRUCKS
8, rue Henri-Becquerel
Z.I. de MITRY-COMPANS - B.P. 215
77292 MITRY-MORY CEDEX - FRANCE

Tel : 33 (0)1 64 67 18 18 - Fax 33 (0)1 64 67 19 29
R.C. MEAUX 838 978 363 - SIRET 838 978 363 00013
Les produits cités ci-dessus représentent le besoin actuel sans présager de son évolution sur les mois à venir, notamment en fonction des acquisitions de nouveaux véhicules et engins induisant de nouveaux besoins.



ACTE D'ENGAGEMENT

ATTRI1

A - Objet de la consultation et de l'acte d'engagement

■ Objet de la consultation :

FOURNITURES ET PRESTATIONS RELATIVES AUX EQUIPEMENTS SPECIALISES DE MARQUE GIMAEX

■ Code CPV principal :

50110000-9

■ Cet acte d'engagement correspond :

(Cocher les cases correspondantes.)

1.

à l'ensemble du marché public *(en cas de non allotissement)*.

au lot n° 2 : Entretien, réparation et transformation

2.

à l'offre de base.

à la variante suivante :

aux prestations supplémentaires.

B - Engagement du candidat.

B1 - Identification et engagement du candidat :

Après avoir pris connaissance des pièces constitutives du marché public,

- CCAP**
- CCAG-FCS**
- CCT et son annexe «cadre de réponse au dossier technique»**
- Autres :**

et conformément à leurs clauses et stipulations,

Engagement du candidat seul

Nom, prénom et qualité du signataire :

Christophe VAYSSIERE, Directeur Général Délégué

.....
.....
.....

agissant pour mon propre compte.

.....
.....

agissant pour le compte de la société - Indiquer le nom, l'adresse :

GIMAEX FIRE TRUCKS
8 rue Henri Becquerel – ZI Mitry Compans
77290 MITRY MORY

agissant pour le compte de la personne publique candidate - Indiquer le nom, l'adresse :

.....
.....
.....

Engagement du candidat en groupement d'opérateurs économique

- 1er co-contractant (mandataire)

Nom, prénom et qualité du signataire :

.....
.....
.....

agissant pour mon propre compte.

.....
.....

agissant pour le compte de la société - Indiquer le nom, l'adresse :

.....
.....

agissant pour le compte de la personne publique candidate - Indiquer le nom, l'adresse :

.....
.....
.....

agissant en tant que mandataire pour l'ensemble des entreprises
lettre de candidature en date du

du groupement solidaire

du groupement conjoint

mandataire solidaire

mandataire non solidaire

- 2ème co-contractant

Nom, prénom et qualité du signataire :

.....
.....
.....

agissant pour mon propre compte.

.....
.....

agissant pour le compte de la société - Indiquer le nom, l'adresse :

.....
.....

agissant pour le compte de la personne publique candidate - Indiquer le nom, l'adresse :

.....
.....

- 3ème co-contractant

Nom, prénom et qualité du signataire :

.....
.....
.....

agissant pour mon propre compte.

.....
.....

agissant pour le compte de la société - Indiquer le nom, l'adresse :

.....
.....

agissant pour le compte de la personne publique candidate - Indiquer le nom, l'adresse :

.....
.....

S'engage(nt) à livrer les fournitures et exécutées les prestations demandées :

aux prix et conditions indiqués ci-dessous ;

■ Montant de l'offre

Toutes les prestations feront l'objet d'un devis.

➤ Coût horaire de la main d'œuvre pour l'entretien, la réparation et la transformation

Coût horaire hors TVA

86.00 €

Taux de la TVA

20.00 %

Montant (HT) arrêté en lettres à :

Quatre vingt six euros

➤ Déplacement du technicien

Coût d'un déplacement (A/R sur n'importe quel site du Var)

Coût hors TVA

635.00 €

Taux de la TVA

20.00 %

Montant (HT) arrêté en lettres à :

Six cent trente-cinq euros

➤ Coût supplémentaire par jour resté sur place

Coût hors TVA

193.00 €

Taux de la TVA

20.00 %

Montant (HT) arrêté en lettres à :

Cent quatre-vingt-treize euros

➤ Taux de remise minimum consenti sur le(s) tarif(s) du titulaire : 10 %

■ Durée de garantie :

La durée minimum de garantie des prestations (pièces et main d'œuvre) est de **1 an**, (elle ne pourra pas être inférieure à un an), à compter de la date d'admission du véhicule entretenu, réparé ou transformé.

B2 - Répartition des prestations (en cas de groupement conjoint) :

(Les membres du groupement conjoint indiquent dans le tableau ci-dessous la répartition des prestations que chacun d'entre eux s'engage à réaliser.)

Désignation des membres du groupement conjoint	Prestations exécutées par les membres du groupement conjoint	
	Nature de la prestation	Montant HT de la prestation

B3 - Compte (s) à créditer (Joindre un relevé d'identité bancaire ou postal) :

Candidat seul ou co-traitant 1 mandataire du groupement ou compte joint du groupement

Nom de l'établissement (BIC) : CPMEFRPPXXX

Numéro de compte (IBAN) : FR76 1835 9000 4300 0189 9384 596 Bpifrance Financement MAISONS ALFORT

Cotraitant 2 :(en cas de groupement conjoint)

Nom de l'établissement (BIC) :

Numéro de compte (IBAN) :

Cotraitant 3 : (en cas de groupement conjoint)

Nom de l'établissement (BIC) :

Numéro de compte (IBAN) :

B4 - Avance (article R2191-3 du code de la commande publique du 1^{er} avril 2019) :

Je renonce au bénéfice de l'avance

Oui Non

Le bénéficiaire de l'avance est informé que la collectivité territoriale :

Demande Ne demande pas

la constitution d'une garantie à première demande pour tout ou partie du remboursement de l'avance.

B5 - Durée d'exécution du marché public :

La durée d'exécution du marché public est d'un an à compter :

- de la date de réception par le titulaire de sa notification ;
- de la date de notification de l'ordre de service ou du premier bon de commande ;
- de la date de début d'exécution prévue par le marché public lorsqu'elle est postérieure à la date de notification.

Le marché public est reconductible : NON OUI

Si oui, préciser :

- Nombre des reconductions : **3** ;
- Durée des reconductions : **un an chacune.**

C - Signature de l'offre par le candidat.

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature
Christophe VAYSSIERE, Directeur Général Délégué	MITRY MORY, le 18 mai 2021	 Christophe VAYSSIERE Directeur Général Délégué  8, rue Henri-Becquerel Z.I. de MITRY-COMPANS - B.P. 215 77292 MITRY-MORY CEDEX - FRANCE Tél. : 33 (0)1 64 67 18 18 - Fax 33 (0)1 64 67 19 29 R.C. MEAUX 838 976 363 - SIRET 838 976 363 00013

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

D - Identification du pouvoir adjudicateur.

■ Désignation du pouvoir adjudicateur :

Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) du Var
Centre Jacques Vion
87, boulevard Colonel Michel LAFOURCADE
83300 DRAGUIGNAN
Téléphone : 04.94.60.37.70 – Télécopieur : 04.94.60.32.04

■ Nom, prénom, qualité du signataire du marché public :

Le pouvoir adjudicateur est le SDIS du Var, représenté par Monsieur le président de son conseil d'administration, Dominique LAIN.

■ Personne habilitée à donner les renseignements prévus aux articles R 2191-60 et suivants du Code de la Commande Publique du 1^{er} avril 2019 (nantissements ou cessions de créances) :

M. le Chef du Service Finances – Exécution budgétaire

Même adresse que ci-dessus.

Téléphone : 04.94.60.37.39 – Télécopieur : 04.94.60.32.01

■ Désignation, adresse, numéro de téléphone du comptable assignataire :

Madame le Payeur Départemental du Var

375, avenue de Siblas – BP 834

83051 TOULON Cedex

Téléphone : 04.94.18.50.70

■ Imputation budgétaire :

61551 - 21561

E - Décision du pouvoir adjudicateur

La présente offre est acceptée.

A Draguignan, le

Signature

(Pour le pouvoir adjudicateur)

F. Notification du marché public au titulaire¹.

■ **En cas de remise contre récépissé :**

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

“ Reçu à titre de notification une copie du présent marché ” :

A, le

Signature du titulaire

■ **En cas d'envoi en LR AR :**

Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire

¹ Date et signature originales.

G. Nantissement ou de cession de créances².

■ Copie délivrée en unique exemplaire pour être remise à l'établissement de crédit ou à un fournisseur en cas de cession ou de nantissement de créance de :

1 La totalité du marché dont le montant est de : *(indiquer le montant en chiffres et en lettres en TTC)*

.....
.....

2 La totalité du bon de commande n° afférent au marché *(indiquer le montant en chiffres et en lettres en TTC)* :

.....
.....

3 La partie des prestations que le titulaire n'envisage pas de confier à des sous-traitants bénéficiant du paiement direct, est évaluée à *(indiquer le montant en chiffres et en lettres en TTC)* :

.....
.....

4 La partie des prestations évaluée à *(indiquer le montant en chiffres et en lettres en TTC)* :

.....
.....

et devant être exécutée par en qualité de :

membre d'un groupement d'entreprise sous-traitant

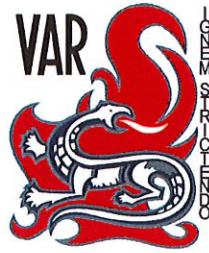
A Draguignan, le

3

Pour le Pouvoir adjudicateur

² A remplir par l'acheteur (personne compétente pour signer le marché) en original sur une photocopie.

³ Date et signature originales



ACTE D'ENGAGEMENT

ATTRI1

A - Objet de la consultation et de l'acte d'engagement

■ Objet de la consultation :

FOURNITURES ET PRESTATIONS RELATIVES AUX EQUIPEMENTS SPECIALISES DE MARQUE ROSENBAUER

■ Code CPV principal :

34300000-0

■ Cet acte d'engagement correspond :

(Cocher les cases correspondantes.)

1.

à l'ensemble du marché public *(en cas de non allotissement)*.

au lot n° 1 : Fourniture d'accessoires et de pièces détachées

2.

à l'offre de base.

à la variante suivante :

aux prestations supplémentaires.

B - Engagement du candidat.

B1 - Identification et engagement du candidat :

Après avoir pris connaissance des pièces constitutives du marché public,

- CCAP**
- CCAG-FCS**
- CCT et son annexe «cadre de réponse au dossier technique»**
- Autres :

et conformément à leurs clauses et stipulations,

Engagement du candidat seul

Nom, prénom et qualité du signataire :

Gangloff Jean-Paul Directeur SAV Rosenbauer France

agissant pour mon propre compte.

agissant pour le compte de la société - Indiquer le nom, l'adresse :

**Rosenbauer France SARL
1 bis Boulevard Monge
F- 69330 Meyzieu**

agissant pour le compte de la personne publique candidate - Indiquer le nom, l'adresse :

Engagement du candidat en groupement d'opérateurs économique

- 1er co-contractant (mandataire)

Nom, prénom et qualité du signataire :

agissant pour mon propre compte.

agissant pour le compte de la société - Indiquer le nom, l'adresse :

agissant pour le compte de la personne publique candidate - Indiquer le nom, l'adresse :

agissant en tant que mandataire pour l'ensemble des entrepreneurs groupés qui ont signé la lettre de candidature en date du

du groupement solidaire

du groupement conjoint

mandataire solidaire

mandataire non solidaire

- 2ème co-contractant

Nom, prénom et qualité du signataire :

.....
.....
.....

agissant pour mon propre compte.

.....
.....

agissant pour le compte de la société - Indiquer le nom, l'adresse :

.....
.....

agissant pour le compte de la personne publique candidate - Indiquer le nom, l'adresse :

.....
.....

- 3ème co-contractant

Nom, prénom et qualité du signataire :

.....
.....
.....

agissant pour mon propre compte.

.....
.....

agissant pour le compte de la société - Indiquer le nom, l'adresse :

.....
.....

agissant pour le compte de la personne publique candidate - Indiquer le nom, l'adresse :

.....
.....

S'engage(nt) à livrer les fournitures demandées :

aux prix et conditions indiqués ci-dessous ;

■ **Montant de l'offre**

➤ Accessoires et pièces détachées

Voir Bordereau de Prix Unitaires (BPU)

Taux de remise minimum consenti sur le(s) tarif(s) du titulaire : **0%**

■ **Durée de garantie :**

Les accessoires et les pièces détachées sont garanties pour une durée de **12.mois** (Cette durée ne peut être inférieure à 12 mois) à compter du jour de leur admission.

B2 - Répartition des prestations (en cas de groupement conjoint) :

(Les membres du groupement conjoint indiquent dans le tableau ci-dessous la répartition des prestations que chacun d'entre eux s'engage à réaliser.)

Désignation des membres du groupement conjoint	Prestations exécutées par les membres du groupement conjoint	
	Nature de la prestation	Montant HT de la prestation

B3 - Compte (s) à créditer (Joindre un relevé d'identité bancaire ou postal) :

Candidat seul ou co-traitant 1 mandataire du groupement ou compte joint

Nom de l'établissement (BIC) : **CMCIFRPP**Numéro de compte (IBAN) : **FR76 3008 7330 8500 0201 2060 152**

Cotraitant 2 : (en cas de groupement conjoint)

Nom de l'établissement (BIC) :

Numéro de compte (IBAN) :

Cotraitant 3 : (en cas de groupement conjoint)

Nom de l'établissement (BIC) :

Numéro de compte (IBAN) :

B4 - Avance (article R2191-3 du code de la commande publique du 1^{er} avril 2019) :

Sans objet.

B5 - Durée d'exécution du marché public :

La durée d'exécution du marché public est d'un an à compter :

- de la date de réception par le titulaire de sa notification ;**
- de la date de notification de l'ordre de service ou du premier bon de commande ;
- de la date de début d'exécution prévue par le marché public lorsqu'elle est postérieure à la date de notification.

Le marché public est reconductible : NON OUI

Si oui, préciser :

- Nombre des reconductions : **3** ;
- Durée des reconductions : **un an chacune.**

C - Signature de l'offre par le candidat.

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature
Gangloff Jean-Paul Directeur SAV Rosenbauer France	Meyzieu 17.05.2021	 Jean-paul GANGLOFF Gérant Rosenbauer France Directeur SAV

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

D - Identification du pouvoir adjudicateur.

■ Désignation du pouvoir adjudicateur :
Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) du Var
Centre Jacques Vion
87, boulevard Colonel Michel LAFOURCADE
83300 DRAGUIGNAN
Téléphone : 04.94.60.37.70 – Télécopieur : 04.94.60.32.04

■ Nom, prénom, qualité du signataire du marché public :
Le pouvoir adjudicateur est le SDIS du Var, représenté par Monsieur le président de son conseil d'administration, Dominique LAIN.

■ Personne habilitée à donner les renseignements prévus aux articles R 2191-60 et suivants du Code de la Commande Publique du 1^{er} avril 2019 (nantissements ou cessions de créances) :
M. le Chef du Service Finances – Exécution budgétaire
Même adresse que ci-dessus.
Téléphone : 04.94.60.37.39 – Télécopieur : 04.94.60.32.01

■ Désignation, adresse, numéro de téléphone du comptable assignataire :
Madame le Payeur Départemental du Var
375, avenue de Siblas – BP 834
83051 TOULON Cedex
Téléphone : 04.94.18.50.70

■ Imputation budgétaire :
60213 - 21561

E - Décision du pouvoir adjudicateur

La présente offre est acceptée.

Elle est complétée par les annexes suivantes :

Bordereau de Prix Unitaires (BPU) ;

Autres annexes :

A Draguignan, le

Signature
(Pour le pouvoir adjudicateur)

Date de la dernière mise à jour : 15/09/2010.

F. Notification du marché public au titulaire¹.

■ En cas de remise contre récépissé :

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

“ Reçu à titre de notification une copie du présent marché ” :

A, le

Signature du titulaire

■ En cas d'envoi en LR AR :

Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire

¹ Date et signature originales.



G. Nantissement ou de cession de créances².

■ Copie délivrée en unique exemplaire pour être remise à l'établissement de crédit ou à un fournisseur en cas de cession ou de nantissement de créance de :

1 La totalité du marché dont le montant est de : *(indiquer le montant en chiffres et en lettres en TTC)*

.....
.....

2 La totalité du bon de commande n° afférent au marché *(indiquer le montant en chiffres et en lettres en TTC)* :

.....
.....

3 La partie des prestations que le titulaire n'envisage pas de confier à des sous-traitants bénéficiant du paiement direct, est évaluée à *(indiquer le montant en chiffres et en lettres en TTC)* :

.....
.....

4 La partie des prestations évaluée à *(indiquer le montant en chiffres et en lettres en TTC)* :

.....
.....

et devant être exécutée par en qualité de :

membre d'un groupement d'entreprise sous-traitant

A Draguignan, le

3

Pour le Pouvoir adjudicateur

² A remplir par l'acheteur (personne compétente pour signer le marché) en original sur une photocopie.

³ Date et signature originales

MARCHES PUBLICS N° 2121_01



BORDEREAU DE PRIX UNITAIRES (BPU) - APRES NEGOCIATION
Annexe à l'acte d'engagement

Ce tableau doit être intégralement complété par le candidat sous peine de rendre son offre irrégulière

FOURNITURES ET PRESTATIONS RELATIVES AUX EQUIPEMENTS SPECIALISES
DE MARQUE ROSENBAUER
- LOT N° 1 -

Réf Produit Fournisseur (Colonne non contractuelle)	Libellé	Prix unitaire € Hors TVA Non remisé	Taux de remise*	Prix unitaire € Hors TVA Remisé
520121-001	PPE N20 VALVE MECANIQUE SURCHAUFFE	232,05 €	5	220,45 €
008532-001	PPE N20/N30 DISQUE DE ROUE A AUBE	6,11 €	5	5,81 €
084760Z001	CABLE D'AMORCAGE	106,90 €	5	101,56 €
533560-136	U5000 DEVIDOIR DE 45 580S600 AL/LI	3 193,64 €	5	3 033,96 €
89174A	PISTON COMPLET TROKOMAT TITANE 176678	383,25 €	5	364,09 €
019662	POMPE N20 BAGUE ETANCHEITE ARBRE	4,11 €	5	3,90 €
568537	POMPE N20 GARNITURE MECA ETANCHEITE ROT.D	86,95	5	82,60 €
14294	POMPE N20 JOINT TORIQUE	0,69	5	0,66 €
089169-001	POMPE N20 DISQUE	4,12	5	3,91 €
12152	POMPE N20 ROULEMENT A AIGUILLES	21,67	5	20,59 €
847347	POMPE N20 COURROIE D'ENTRAINEMENT AMORCEUR	30,16	5	28,65 €
053083-001	PPE N20 PLAQUE ECARTEMENT	6,81	5	6,47 €
032391-001	PPE N20 FOND DE PISTON	53,15	5	50,49 €
TOTAL € HT remisé				3 923,13 €
Montant TVA €				784,63 €
Montant servant à l'analyse de l'offre				TOTAL € TTC remisé 4 707,76 €

*Le taux de remise doit être à minima celui indiqué à l'acte d'engagement

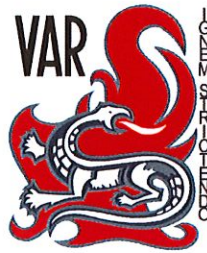
Réf Produit Fournisseur (Colonne non contractuelle)	Libellé	Prix unitaire € Hors TVA Non remisé	Taux de remise*	SUR DEVIS
	POMPE INCENDIE (FPT) modèle N30	demande spécifique **	5	
	POMPE INCENDIE (CCFM-VIPL-VIP) modèle N20	demande spécifique **	5	
	POMPE INCENDIE (CCFM-VIPL-VIP) modèle N10	demande spécifique **	5	

** En fonction du type de véhicule et des variantes de montage

A Meyzieu, le 25/05/21
 L'opérateur économique

A _____, le _____
 Pour le pouvoir adjudicateur

Rosenbauer France SARL
 1 Bis Boulevard Monge
 69330 Meyzieu
 Tél. 04 79 79 17 40 Fax 04 79 25 60 54
 N° Siret : 750 637 456 0039 - N° TVA : FR53 750 637 456
 750 637 456 R.C.S. Lyon - Capital 416 000,00 Euros



ACTE D'ENGAGEMENT

ATTRI1

A - Objet de la consultation et de l'acte d'engagement

■ Objet de la consultation :

FOURNITURES ET PRESTATIONS RELATIVES AUX EQUIPEMENTS SPECIALISES DE MARQUE ROSENBAUER

■ Code CPV principal :

50110000-9

■ Cet acte d'engagement correspond :

(Cocher les cases correspondantes.)

1.

à l'ensemble du marché public *(en cas de non allotissement)*.

au lot n° 2 : Entretien, réparation et transformation

2.

à l'offre de base.

à la variante suivante :

aux prestations supplémentaires.

B - Engagement du candidat.

B1 - Identification et engagement du candidat :

Après avoir pris connaissance des pièces constitutives du marché public,

- CCAP**
- CCAG-FCS**
- CCT et son annexe «cadre de réponse au dossier technique»**
- Autres :**

et conformément à leurs clauses et stipulations,

Engagement du candidat seul

Nom, prénom et qualité du signataire :

Gangloff Jean-Paul

Directeur SAV Rosenbauer France

agissant pour mon propre compte.

agissant pour le compte de la société - Indiquer le nom, l'adresse :

Rosenbauer France SARL

1 bis Boulevard Monge

F- 69330 Meyzieu

agissant pour le compte de la personne publique candidate - Indiquer le nom, l'adresse :

Engagement du candidat en groupement d'opérateurs économique

- 1er co-contractant (mandataire)

Nom, prénom et qualité du signataire :

agissant pour mon propre compte.

agissant pour le compte de la société - Indiquer le nom, l'adresse :

agissant pour le compte de la personne publique candidate - Indiquer le nom, l'adresse :

agissant en tant que mandataire pour l'ensemble des entrepreneurs
lettre de candidature en date du

du groupement solidaire

du groupement conjoint

mandataire solidaire

mandataire non solidaire

- 2ème co-contractant

Nom, prénom et qualité du signataire :

.....
.....
.....

agissant pour mon propre compte.

.....
.....

agissant pour le compte de la société - Indiquer le nom, l'adresse :

.....
.....

agissant pour le compte de la personne publique candidate - Indiquer le nom, l'adresse :

.....
.....

- 3ème co-contractant

Nom, prénom et qualité du signataire :

.....
.....
.....

agissant pour mon propre compte.

.....
.....

agissant pour le compte de la société - Indiquer le nom, l'adresse :

.....
.....

agissant pour le compte de la personne publique candidate - Indiquer le nom, l'adresse :

.....
.....

S'engage(nt) à livrer les fournitures et exécutées les prestations demandées :

aux prix et conditions indiqués ci-dessous ;

■ Montant de l'offre

Toutes les prestations feront l'objet d'un devis.

➤ Coût horaire de la main d'œuvre pour l'entretien, la réparation et la transformation

Coût horaire hors TVA

105,00 €

Taux de la TVA

20%

Montant (HT) arrêté en lettres à :

Cent cinq euros.....**➤ Déplacement du technicien**

Coût d'un déplacement (A/R sur n'importe quel site du Var)

Coût hors TVA

1036,00 €

Taux de la TVA

20%

Montant (HT) arrêté en lettres à :

Mille trente-six euros.....**➤ Coût supplémentaire par jour resté sur place**

Coût hors TVA

186,00 €

Taux de la TVA

20%

Montant (HT) arrêté en lettres à :

Cent quatre-vingt six euros.....**➤ Taux de remise minimum consenti sur le(s) tarif(s) du titulaire : 0 %****■ Durée de garantie :**

La durée minimum de garantie des prestations (pièces et main d'œuvre) est de **un an(s)**, (elle ne pourra pas être inférieure à un an), à compter de la date d'admission du véhicule entretenu, réparé ou transformé.

B2 - Répartition des prestations (en cas de groupement conjoint) :

(Les membres du groupement conjoint indiquent dans le tableau ci-dessous la répartition des prestations que chacun d'entre eux s'engage à réaliser.)

Désignation des membres du groupement conjoint	Prestations exécutées par les membres du groupement conjoint	
	Nature de la prestation	Montant HT de la prestation

B3 - Compte (s) à créditer (Joindre un relevé d'identité bancaire ou postal) :

Candidat seul ou co-traitant 1 mandataire du groupement ou compte joint du groupement

Nom de l'établissement (BIC) : **CMCIFRPP**

Numéro de compte (IBAN) : **FR76 3008 7330 8500 0201 2060 152**

Cotraitant 2 : (en cas de groupement conjoint)

Nom de l'établissement (BIC) :

Numéro de compte (IBAN) :

Cotraitant 3 : (en cas de groupement conjoint)

Nom de l'établissement (BIC) :

Numéro de compte (IBAN) :

B4 - Avance (article R2191-3 du code de la commande publique du 1^{er} avril 2019) :

Je renonce au bénéfice de l'avance

 Oui Non

Le bénéficiaire de l'avance est informé que la collectivité territoriale :

 Demande Ne demande pas

la constitution d'une garantie à première demande pour tout ou partie du remboursement de l'avance.

B5 - Durée d'exécution du marché public :

La durée d'exécution du marché public est d'un an à compter :

- de la date de réception par le titulaire de sa notification ;**
- de la date de notification de l'ordre de service ou du premier bon de commande ;
- de la date de début d'exécution prévue par le marché public lorsqu'elle est postérieure à la date de notification.

Le marché public est reconductible : NON OUI

Si oui, préciser :

- Nombre des reconductions : **3** ;
- Durée des reconductions : **un an chacune.**

C - Signature de l'offre par le candidat.

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature
Gangloff Jean-Paul Directeur SAV Rosenbauer France	17.05.2021 Meyzieu	 Jean-paul GANGLOFF Gérant Rosenbauer France Directeur SAV

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

D - Identification du pouvoir adjudicateur.

- Désignation du pouvoir adjudicateur :

Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) du Var
Centre Jacques Vion
87, boulevard Colonel Michel LAFOURCADE
83300 DRAGUIGNAN
Téléphone : 04.94.60.37.70 – Télécopieur : 04.94.60.32.04

- Nom, prénom, qualité du signataire du marché public :

Le pouvoir adjudicateur est le SDIS du Var, représenté par Monsieur le président de son conseil d'administration, Dominique LAIN.

- Personne habilitée à donner les renseignements prévus aux articles R 2191-60 et suivants du Code de la Commande Publique du 1^{er} avril 2019 (nantissements ou cessions de créances) :

M. le Chef du Service Finances – Exécution budgétaire
Même adresse que ci-dessus.
Téléphone : 04.94.60.37.39 – Télécopieur : 04.94.60.32.01

- Désignation, adresse, numéro de téléphone du comptable assignataire :

Madame le Payeur Départemental du Var
375, avenue de Siblas – BP 834
83051 TOULON Cedex
Téléphone : 04.94.18.50.70

- Imputation budgétaire :

61551 - 21561

E - Décision du pouvoir adjudicateur

La présente offre est acceptée.

A Draguignan, le

Signature
(Pour le pouvoir adjudicateur)

F. Notification du marché public au titulaire¹.

■ **En cas de remise contre récépissé :**

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

“ Reçu à titre de notification une copie du présent marché ” :

A, le

Signature du titulaire

■ **En cas d'envoi en LR AR :**

Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire

¹ Date et signature originales.

G. Nantissement ou de cession de créances².

■ Copie délivrée en unique exemplaire pour être remise à l'établissement de crédit ou à un fournisseur en cas de cession ou de nantissement de créance de :

1 La totalité du marché dont le montant est de : *(indiquer le montant en chiffres et en lettres en TTC)*

.....
.....

2 La totalité du bon de commande n° afférent au marché *(indiquer le montant en chiffres et en lettres en TTC)* :

.....
.....

3 La partie des prestations que le titulaire n'envisage pas de confier à des sous-traitants bénéficiant du paiement direct, est évaluée à *(indiquer le montant en chiffres et en lettres en TTC)* :

.....
.....

4 La partie des prestations évaluée à *(indiquer le montant en chiffres et en lettres en TTC)* :

.....
.....

et devant être exécutée par en qualité de :

membre d'un groupement d'entreprise sous-traitant

A Draguignan, le

3

Pour le Pouvoir adjudicateur

² A remplir par l'acheteur (personne compétente pour signer le marché) en original sur une photocopie.

³ Date et signature originales



ACTE D'ENGAGEMENT

ATTRI1

A - Objet de la consultation et de l'acte d'engagement

■ Objet de la consultation :

FOURNITURES ET PRESTATIONS RELATIVES AUX EQUIPEMENTS SPECIALISES DE MARQUE ROSENBAUER

■ Code CPV principal :

50110000-9

■ Cet acte d'engagement correspond :

(Cocher les cases correspondantes.)

1.

à l'ensemble du marché public (*en cas de non allotissement*).

au lot n° 3 : Contrôle des équipements

2.

à l'offre de base.

à la variante suivante :

aux prestations supplémentaires.

B - Engagement du candidat.

B1 - Identification et engagement du candidat :

Après avoir pris connaissance des pièces constitutives du marché public,

- CCAP**
- CCAG-FCS**
- CCT et son annexe «cadre de réponse au dossier technique»**
- Autres :

et conformément à leurs clauses et stipulations,

Engagement du candidat seul

Nom, prénom et qualité du signataire :

Gangloff Jean-Paul

Directeur SAV Rosenbauer France

.....

agissant pour mon propre compte.

.....

.....

agissant pour le compte de la société - Indiquer le nom, l'adresse :

Rosenbauer France SARL

1 bis Boulevard Monge

F-69330 Meyzieu

.....

agissant pour le compte de la personne publique candidate - Indiquer le nom, l'adresse :

.....

.....

Engagement du candidat en groupement d'opérateurs économique

- 1er co-contractant (mandataire)

Nom, prénom et qualité du signataire :

.....

.....

.....

agissant pour mon propre compte.

.....

.....

agissant pour le compte de la société - Indiquer le nom, l'adresse :

.....

.....

agissant pour le compte de la personne publique candidate - Indiquer le nom, l'adresse :

.....

.....

.....

agissant en tant que mandataire pour l'ensemble des entrepreneurs
lettre de candidature en date du

- du groupement solidaire
- du groupement conjoint
- mandataire solidaire
- mandataire non solidaire

- 2ème co-contractant

Nom, prénom et qualité du signataire :

.....
.....
.....

- agissant pour mon propre compte.
.....
.....
- agissant pour le compte de la société - Indiquer le nom, l'adresse :
.....
.....
- agissant pour le compte de la personne publique candidate - Indiquer le nom, l'adresse :
.....
.....

- 3ème co-contractant

Nom, prénom et qualité du signataire :

.....
.....
.....

- agissant pour mon propre compte.
.....
.....
- agissant pour le compte de la société - Indiquer le nom, l'adresse :
.....
.....
- agissant pour le compte de la personne publique candidate - Indiquer le nom, l'adresse :
.....
.....

S'engage(nt) à livrer les fournitures et exécutées les prestations demandées :

aux prix indiqués ci-dessous ;

■ **Montant de l'offre**

➤ **Coût horaire de contrôle d'une Echelle Pivotante**

Coût horaire hors TVA

105,00 €

Taux de la TVA

20 %

Montant (HT) arrêté en lettres à :

Cent cinq euros.....

➤ **Déplacement**

Coût d'un déplacement (aller-retour sur n'importe quel site)

Coût hors TVA

1036,00 €

Taux de la TVA

20 %

Montant (HT) arrêté en lettres à :

Mille trente-six euros.....

➤ **Coût supplémentaire par jour resté sur place**

Coût hors TVA

186,00 €

Taux de la TVA

20 %

Montant (HT) arrêté en lettres à :

Cent quatre-vingt six euros.....

B2 - Répartition des prestations (en cas de groupement conjoint) :

(Les membres du groupement conjoint indiquent dans le tableau ci-dessous la répartition des prestations que chacun d'entre eux s'engage à réaliser.)

Désignation des membres du groupement conjoint	Prestations exécutées par les membres du groupement conjoint	
	Nature de la prestation	Montant HT de la prestation

B3 - Compte (s) à créditer (Joindre un relevé d'identité bancaire ou postal) :

Candidat seul ou co-traitant 1 mandataire du groupement ou compte joint du groupement

Nom de l'établissement (BIC) :

Numéro de compte (IBAN) :

Cotraitant 2 : (en cas de groupement conjoint)

Nom de l'établissement (BIC) :

Numéro de compte (IBAN) :

Cotraitant 3 : (en cas de groupement conjoint)

Nom de l'établissement (BIC) :

Numéro de compte (IBAN) :

B4 - Avance (article R2191-3 du code de la commande publique du 1^{er} avril 2019) :

Sans objet.

B5 - Durée d'exécution du marché public :

La durée d'exécution du marché public est d'un an à compter :

- de la date de réception par le titulaire de sa notification ;
- de la date de notification de l'ordre de service ou du premier bon de commande ;
- de la date de début d'exécution prévue par le marché public lorsqu'elle est postérieure à la date de notification.

Le marché public est reconductible : NON OUI

Si oui, préciser :

- Nombre des reconductions : **3** ;
- Durée des reconductions : **un an chacune.**

C - Signature de l'offre par le candidat.

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature
Gangloff Jean-Paul Directeur SAV Rosenbauer France	17.05.2021 Meyzieu	Jean-paul GANGLOFF Gérant Rosenbauer France Directeur SAV 

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

D - Identification du pouvoir adjudicateur.

■ Désignation du pouvoir adjudicateur :
Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) du Var
Centre Jacques Vion
87, boulevard Colonel Michel LAFOURCADE
83300 DRAGUIGNAN
Téléphone : 04.94.60.37.70 – Télécopieur : 04.94.60.32.04

■ Nom, prénom, qualité du signataire du marché public :
Le pouvoir adjudicateur est le SDIS du Var, représenté par Monsieur le président de son conseil d'administration, Dominique LAIN.

■ Personne habilitée à donner les renseignements prévus aux articles R 2191-60 et suivants du Code de la Commande Publique du 1^{er} avril 2019 (nantissements ou cessions de créances) :
M. le Chef du Service Finances – Exécution budgétaire
Même adresse que ci-dessus.
Téléphone : 04.94.60.37.39 – Télécopieur : 04.94.60.32.01

■ Désignation, adresse, numéro de téléphone du comptable assignataire :
Madame le Payeur Départemental du Var
375, avenue de Sibras – BP 834
83051 TOULON Cedex
Téléphone : 04.94.18.50.70

■ Imputation budgétaire :
6156

E - Décision du pouvoir adjudicateur

La présente offre est acceptée.

A Draguignan, le

Signature
(Pour le pouvoir adjudicateur)

F. Notification du marché public au titulaire¹.

■ **En cas de remise contre récépissé :**

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

“ Reçu à titre de notification une copie du présent marché ” :

A, le

Signature du titulaire

■ **En cas d'envoi en LR AR :**

Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire

¹ Date et signature originales.

G. Nantissement ou de cession de créances².

■ Copie délivrée en unique exemplaire pour être remise à l'établissement de crédit ou à un fournisseur en cas de cession ou de nantissement de créance de :

1 La totalité du marché dont le montant est de : *(indiquer le montant en chiffres et en lettres en TTC)*

.....
.....

2 La totalité du bon de commande n° afférent au marché *(indiquer le montant en chiffres et en lettres en TTC)* :

.....
.....

3 La partie des prestations que le titulaire n'envisage pas de confier à des sous-traitants bénéficiant du paiement direct, est évaluée à *(indiquer le montant en chiffres et en lettres en TTC)* :

.....
.....

4 La partie des prestations évaluée à *(indiquer le montant en chiffres et en lettres en TTC)* :

.....
.....

et devant être exécutée par en qualité de :

membre d'un groupement d'entreprise sous-traitant

A Draguignan, le

3

Pour le Pouvoir adjudicateur

² A remplir par l'acheteur (personne compétente pour signer le marché) en original sur une photocopie.

³ Date et signature originales



ACTE D'ENGAGEMENT

ATTRI1

A - Objet de la consultation et de l'acte d'engagement

■ Objet de la consultation :

FOURNITURES ET PRESTATIONS RELATIVES AUX EQUIPEMENTS SPECIALISES DE MARQUE SIDES

■ Code CPV principal :

34300000-0

■ Cet acte d'engagement correspond :

(Cocher les cases correspondantes.)

1.

à l'ensemble du marché public (*en cas de non allotissement*).

au lot n° 1 : Fourniture d'accessoires et de pièces détachées

2.

à l'offre de base.

à la variante suivante :

aux prestations supplémentaires.

B - Engagement du candidat.

B1 - Identification et engagement du candidat :

Après avoir pris connaissance des pièces constitutives du marché public,

- CCAP**
- CCAG-FCS**
- CCT et son annexe «cadre de réponse au dossier technique»**
- Autres :**

et conformément à leurs clauses et stipulations,

Engagement du candidat seul

Nom, prénom et qualité du signataire :

Jean Emmanuel FOURNIER – Directeur Commercial

agissant pour mon propre compte.

.....
.....

agissant pour le compte de la société - Indiquer le nom, l'adresse :

**SIDES - 182 RUE DE TRIGNAC 44600 SAINT NAZAIRE
TEL 02.40.17.18.00 - FAX 02.40.17.18.37 - Mail : sav@sides.fr**

.....
.....
.....

agissant pour mon propre compte.

.....
.....

agissant pour le compte de la société - Indiquer le nom, l'adresse :

.....
.....

agissant pour le compte de la personne publique candidate - Indiquer le nom, l'adresse :

.....
.....

Engagement du candidat en groupement d'opérateurs économique

- 1er co-contractant (mandataire)

Nom, prénom et qualité du signataire :

.....
.....
.....

agissant pour mon propre compte.

.....
.....

agissant pour le compte de la société - Indiquer le nom

agissant pour le compte de la personne publique candidate - Indiquer le nom, l'adresse :

agissant en tant que mandataire pour l'ensemble des entrepreneurs groupés qui ont signé la lettre de candidature en date du

du groupement solidaire

du groupement conjoint

mandataire solidaire

mandataire non solidaire

- 2ème co-contractant

Nom, prénom et qualité du signataire :

agissant pour mon propre compte.

agissant pour le compte de la société - Indiquer le nom, l'adresse :

agissant pour le compte de la personne publique candidate - Indiquer le nom, l'adresse :

- 3ème co-contractant

Nom, prénom et qualité du signataire :

agissant pour mon propre compte.

agissant pour le compte de la société - Indiquer le nom, l'adresse :

agissant pour le compte de la personne publique candidate - Indiquer le nom, l'adresse :

S'engage(nt) à livrer les fournitures demandées :

aux prix et conditions indiqués ci-dessous ;

Montant de l'offre

➤ **Accessoires et pièces détachées**

Voir Bordereau de Prix Unitaires (BPU)

Taux de remise minimum consenti sur le(s) tarif(s) du titulaire : 0%

Durée de garantie :

Les accessoires et les pièces détachées sont garanties pour une durée de 12.mois (**Cette durée ne peut être inférieure à 12 mois**) à compter du jour de leur admission.

B2 - Répartition des prestations (en cas de groupement conjoint) :

(Les membres du groupement conjoint indiquent dans le tableau ci-dessous la répartition des prestations que chacun d'entre eux s'engage à réaliser.)

Désignation des membres du groupement conjoint	Prestations exécutées par les membres du groupement conjoint	
	Nature de la prestation	Montant HT de la prestation

B3 - Compte (s) à créditer (Joindre un relevé d'identité bancaire ou postal) :Candidat seul ou co-traitant 1 mandataire du groupement ou compte joint du groupementNom de l'établissement (BIC) : **VOIR RIB CI JOINT**

Numéro de compte (IBAN) :

Cotraitant 2 :(en cas de groupement conjoint)

Nom de l'établissement (BIC) :

Numéro de compte (IBAN) :

Cotraitant 3 : (en cas de groupement conjoint)

Nom de l'établissement (BIC) :

Numéro de compte (IBAN) :

B4 - Avance (article R2191-3 du code de la commande publique du 1^{er} avril 2019) :

Sans objet.

B5 - Durée d'exécution du marché public :

La durée d'exécution du marché public est d'un an à compter :

- de la date de réception par le titulaire de sa notification ;**
- de la date de notification de l'ordre de service ou du premier bon de commande ;
- de la date de début d'exécution prévue par le marché public lorsqu'elle est postérieure à la date de notification.

Le marché public est reconductible : NON OUI

Si oui, préciser :

- Nombre des reconductions : **3** ;
- Durée des reconductions : **un an chacune.**

C - Signature de l'offre par le candidat.

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature
Jean-Emmanuel FOURNIER Directeur Commercial	A Saint-Nazaire Le 20/05/2021	 Vehicule Anti-Incendie et de Secours Fire-Fighting and Rescue Vehicles sides service 182 RUE DE TRIGNAC F-44603 SAINT-NAZAIRE T. 33 (2) 40 17 18 07 sav@sides.fr

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

D - Identification du pouvoir adjudicateur.

■ Désignation du pouvoir adjudicateur :

Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) du Var
Centre Jacques Vion
87, boulevard Colonel Michel LAFOURCADE
83300 DRAGUIGNAN
Téléphone : 04.94.60.37.70 – Télécopieur : 04.94.60.32.04

■ Nom, prénom, qualité du signataire du marché public :

Le pouvoir adjudicateur est le SDIS du Var, représenté par Monsieur le président de son conseil d'administration, Dominique LAIN.

■ Personne habilitée à donner les renseignements prévus aux articles R 2191-60 et suivants du Code de la Commande Publique du 1^{er} avril 2019 (nantissements ou cessions de créances) :

M. le Chef du Service Finances – Exécution budgétaire
Même adresse que ci-dessus.
Téléphone : 04.94.60.37.39 – Télécopieur : 04.94.60.32.01

■ Désignation, adresse, numéro de téléphone du comptable assignataire :

Madame le Payeur Départemental du Var
375, avenue de Sibras – BP 834
83051 TOULON Cedex
Téléphone : 04.94.18.50.70

■ Imputation budgétaire :

60213 - 21561

E - Décision du pouvoir adjudicateur

La présente offre est acceptée.

Elle est complétée par les annexes suivantes :

Bordereau de Prix Unitaires (BPU) ;

Autres annexes :

Envoyé en préfecture le 01/06/2021

Reçu en préfecture le 01/06/2021

Affiché le



ID : 083-288300403-20210531-B21_09-DE

A Draguignan, le

Signature
(Pour le pouvoir adjudicateur)

Date de la dernière mise à jour : 15/09/2010.

F. Notification du marché public au titulaire¹.

■ En cas de remise contre récépissé :

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

“ Reçu à titre de notification une copie du présent marché ” :

A, le

Signature du titulaire

■ En cas d'envoi en LR AR :

Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire

G. Nantissement ou de cession de créances².

■ Copie délivrée en unique exemplaire pour être remise à l'établissement de crédit ou à un fournisseur en cas de cession ou de nantissement de créance de :

1 La totalité du marché dont le montant est de : *(indiquer le montant en chiffres et en lettres en TTC)*

.....
.....

2 La totalité du bon de commande n° afférent au marché *(indiquer le montant en chiffres et en lettres en TTC)* :

.....
.....

3 La partie des prestations que le titulaire n'envisage pas de confier à des sous-traitants bénéficiant du paiement direct, est évaluée à *(indiquer le montant en chiffres et en lettres en TTC)* :

.....
.....

4 La partie des prestations évaluée à *(indiquer le montant en chiffres et en lettres en TTC)* :


.....
.....

et devant être exécutée par en qualité de :

membre d'un groupement d'entreprise sous-traitant

² A remplir par l'acheteur (personne compétente pour signer le marché) en original sur une photocopie.

A Draguignan, le

Envoyé en préfecture le 01/06/2021
Reçu en préfecture le 01/06/2021
Affiché le 
ID : 083-288300403-20210531-B21_09-DE

Pour le Pouvoir adjudicateur

³ Date et signature originales

MARCHES PUBLICS N° 2122_01



BORDEREAU DE PRIX UNITAIRES (BPU)
Annexe à l'acte d'engagement

Ce tableau doit être intégralement complété par le candidat sous peine de rendre son offre irrégulière

**FOURNITURES ET PRESTATIONS RELATIVES AUX EQUIPEMENTS SPECIALISES
 DE MARQUE SIDES
 - LOT N° 1 -**

Réf Produit Fournisseur (Colonne non contractuelle)	Libellé	Prix unitaire € Hors TVA Non remisé	Taux de remise*	Prix unitaire € Hors TVA Remisé
660417	MIDLUM PALIER TRAV PIVOT			153,2
666377	MIDLUM TUBE PALIER CENTRAL			129,4
670238	RENAULT D14 KIT REPARATION AMORCEUR			422,2
670550	MIDLUM TETE JAUNE			12,8
685899	MIDLUM TABLEAU SYNOPTIQUE S CONTROL			2173,9
816273	1824 FILTRE REGULATEUR ET DESSICATEUR			239,2
838973	TETE NOIRE 2 POSITIONS			36,4
666375	MIDLUM FPTL TRAVERSE PIVOTANTE DEVIDOIR			480,9
326500	1824 VERROUILLAGE DEVIDOIR			54
164733	POMPE FPTL THERMOSTAT			86,2
670458	1824 CONTACT			3,9
670459	1824 CONTACT			3,9
670460	1824 ETRIER			2
160926	1824 CABLE ACCE CANON 5M			2064
160930	1824 CABLE RIGIDE VANNE PEROLO			982,8
	1824 CCFS POMPE INCENDIE modèle 50/120/15S			10393,5
TOTAL € HT remisé				17238,3
Montant TVA €				3447,66
Montant servant à l'analyse de l'offre				TOTAL € TTC remisé
				20685,96

*Le taux de remise doit être à minima celui indiqué à l'acte d'engagement

A Saint-Nazaire , le 20/05/2021
 L'opérateur économique

A , le
 Pour le pouvoir adjudicateur



Signé numériquement par: Jean-Emmanuel FOURNIER

Date et Heure: 20/05/2021 10:39:19



ACTE D'ENGAGEMENT

ATTRI1

A - Objet de la consultation et de l'acte d'engagement

■ Objet de la consultation :

FOURNITURES ET PRESTATIONS RELATIVES AUX EQUIPEMENTS SPECIALISES DE MARQUE SIDES

■ Code CPV principal :

50110000-9

■ Cet acte d'engagement correspond :

(Cocher les cases correspondantes.)

1.

à l'ensemble du marché public *(en cas de non allotissement)*.

au lot n° 2 : Entretien, réparation et transformation

2.

à l'offre de base.

à la variante suivante :

aux prestations supplémentaires.

B - Engagement du candidat.

B1 - Identification et engagement du candidat :

Après avoir pris connaissance des pièces constitutives du marché public,

- CCAP**
- CCAG-FCS**
- CCT et son annexe «cadre de réponse au dossier technique»**
- Autres :**

et conformément à leurs clauses et stipulations,

Engagement du candidat seul

Nom, prénom et qualité du signataire :

Jean Emmanuel FOURNIER – Directeur Commercial

agissant pour mon propre compte.

.....
.....
.....

agissant pour le compte de la société - Indiquer le nom, l'adresse :

**SIDES - 182 RUE DE TRIGNAC 44600 SAINT NAZAIRE
TEL 02.40.17.18.00 - FAX 02.40.17.18.37 - Mail : sav@sides.fr**

agissant pour le compte de la personne publique candidate - Indiquer le nom, l'adresse :

.....
.....
.....

Engagement du candidat en groupement d'opérateurs économique

- 1er co-contractant (mandataire)

Nom, prénom et qualité du signataire :

.....
.....
.....

agissant pour mon propre compte.

.....
.....

agissant pour le compte de la société - Indiquer le nom, l'adresse :

.....
.....

agissant pour le compte de la personne publique candidate - Indiquer le nom, l'adresse :

.....
.....
.....

agissant en tant que mandataire pour l'ensemble des entreprises
lettre de candidature en date du

du groupement solidaire

du groupement conjoint

mandataire solidaire

mandataire non solidaire

Envoyé en préfecture le 01/06/2021

Reçu en préfecture le 01/06/2021 par le représentant signé la

Affiché le

SLOW

ID : 083-288300403-20210531-B21_09-DE

- 2ème co-contractant

Nom, prénom et qualité du signataire :

.....
.....
.....
.....

agissant pour mon propre compte.

.....
.....

agissant pour le compte de la société - Indiquer le nom, l'adresse :

.....
.....

agissant pour le compte de la personne publique candidate - Indiquer le nom, l'adresse :

.....
.....

- 3ème co-contractant

Nom, prénom et qualité du signataire :

.....
.....
.....

agissant pour mon propre compte.

.....
.....

agissant pour le compte de la société - Indiquer le nom, l'adresse :

.....
.....

agissant pour le compte de la personne publique candidate - Indiquer le nom, l'adresse :

.....
.....

S'engage(nt) à livrer les fournitures et exécutées les prestations demandées :

aux prix et conditions indiqués ci-dessous ;

■ Montant de l'offre

Toutes les prestations feront l'objet d'un devis.

➤ Coût horaire de la main d'œuvre pour l'entretien, la réparation et la transformation

Coût horaire hors TVA

116

Taux de la TVA

20 %

Montant (HT) arrêté en lettres à :

Cent seize euros hors taxe

➤ Déplacement du technicien

Coût d'un déplacement (A/R sur n'importe quel site du Var)

Coût hors TVA

3 579

Taux de la TVA

20 %

Montant (HT) arrêté en lettres à :

Trois mille cinq cent soixante dix neuf euros hors taxe

➤ Coût supplémentaire par jour resté sur place

Coût hors TVA

1 231

Taux de la TVA

20 %

Montant (HT) arrêté en lettres à :

Mille deux cent trente et un euros hors taxe

➤ Taux de remise minimum consenti sur le(s) tarif(s) du titulaire : 0 %

■ Durée de garantie :

La durée minimum de garantie des prestations (pièces et main d'œuvre) est de **1 an(s)**, (elle ne pourra pas être inférieure à un an), à compter de la date d'admission du véhicule entretenu, réparé ou transformé.

B2 - Répartition des prestations (en cas de groupement conjoint) :

(Les membres du groupement conjoint indiquent dans le tableau ci-dessous la répartition des prestations que chacun d'entre eux s'engage à réaliser.)

Désignation des membres du groupement conjoint	Prestations exécutées par les membres du groupement conjoint	
	Nature de la prestation	Montant HT de la prestation

B3 - Compte (s) à créditer (Joindre un relevé d'identité bancaire ou postal) :

Candidat seul ou co-traitant 1 mandataire du groupement ou compte joint du groupement

Nom de l'établissement (BIC) : **VOIR RIB FOURNI**

Numéro de compte (IBAN) :

Cotraitant 2 : (en cas de groupement conjoint)

Nom de l'établissement (BIC) :

Numéro de compte (IBAN) :

Cotraitant 3 : (en cas de groupement conjoint)

Nom de l'établissement (BIC) :

Numéro de compte (IBAN) :

B4 - Avance (article R2191-3 du code de la commande publique du 1^{er} avril 2019) :

Je renonce au bénéfice de l'avance

Oui

Non

Envoyé en préfecture le 01/06/2021

Reçu en préfecture le 01/06/2021

Affiché le

SLOW

ID : 083-288300403-20210531-B21_09-DE

Le bénéficiaire de l'avance est informé que la collectivité territoriale :

Demande

Ne demande pas

la constitution d'une garantie à première demande pour tout ou partie du remboursement de l'avance.

B5 - Durée d'exécution du marché public :

La durée d'exécution du marché public est d'un an à compter :

de la date de réception par le titulaire de sa notification ;

de la date de notification de l'ordre de service ou du premier bon de commande ;

de la date de début d'exécution prévue par le marché public lorsqu'elle est postérieure à la date de notification.

Le marché public est reconductible : NON OUI

Si oui, préciser :

- Nombre des reconductions : **3** ;
- Durée des reconductions : **un an chacune.**

C - Signature de l'offre par le candidat.

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature
Jean-Emmanuel FOURNIER Directeur Commercial	Saint Nazaire le 20/05/2021	 Véhicule Anti-Incendie et de Secours Fire-Fighting and Rescue Vehicles sides service 182 RUE DE TRIGNAC F-44603 SAINT-NAZAIRE T. 33 (2) 40 17 18 07 sav@sides.fr

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

D - Identification du pouvoir adjudicateur.

🏢 Désignation du pouvoir adjudicateur :

Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) du Var
Centre Jacques Vion

■ Nom, prénom, qualité du signataire du marché public :

Le pouvoir adjudicateur est le SDIS du Var, représenté par Monsieur le président de son conseil d'administration, Dominique LAIN.

■ Personne habilitée à donner les renseignements prévus aux articles R 2191-60 et suivants du Code de la Commande Publique du 1^{er} avril 2019 (nantissements ou cessions de créances) :

M. le Chef du Service Finances – Exécution budgétaire

Même adresse que ci-dessus.

Téléphone : 04.94.60.37.39 – Télécopieur : 04.94.60.32.01

■ Désignation, adresse, numéro de téléphone du comptable assignataire :

Madame le Payeur Départemental du Var

375, avenue de Siblas – BP 834

83051 TOULON Cedex

Téléphone : 04.94.18.50.70

■ Imputation budgétaire :

61551 - 21561

E - Décision du pouvoir adjudicateur

La présente offre est acceptée.

A Draguignan, le

Signature

(Pour le pouvoir adjudicateur)

Date de la dernière mise à jour : 15/09/2010.

F. Notification du marché public au titulaire¹.

¹ Date et signature originales.

■ **En cas de remise contre récépissé :**

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

“ Reçu à titre de notification une copie du présent marché ” :

A, le

Signature du titulaire

■ **En cas d'envoi en LR AR :**

Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire

G. Nantissement ou de cession de créances².

² A remplir par l'acheteur (personne compétente pour signer le marché) en original sur une photocopie.

Copie délivrée en unique exemplaire pour être remise à l'établissement de crédit ou à un fournisseur en cas de cession ou de nantissement de créance de :

1 La totalité du marché dont le montant est de : *(indiquer le montant en chiffres et en lettres en TTC)*

.....
.....

2 La totalité du bon de commande n° afférent au marché *(indiquer le montant en chiffres et en lettres en TTC)* :

.....
.....

3 La partie des prestations que le titulaire n'envisage pas de confier à des sous-traitants bénéficiant du paiement direct, est évaluée à *(indiquer le montant en chiffres et en lettres en TTC)* :

.....
.....

4 La partie des prestations évaluée à *(indiquer le montant en chiffres et en lettres en TTC)* :

.....
.....

et devant être exécutée par en qualité de :

membre d'un groupement d'entreprise sous-traitant

A Draguignan, le

3

Pour le Pouvoir adjudicateur

³ Date et signature originales



ACTE D'ENGAGEMENT **ATTRI1**

A - Objet de la consultation et de l'acte d'engagement.

■ Objet de la consultation :

**ÉQUIPEMENTS DE PROTECTION INDIVIDUELLE (EPI) POUR
LA LUTTE CONTRE LES FEUX DE FORÊTS**

■ Code CPV principal :

35113450-8

■ Cet acte d'engagement correspond :

(Cocher les cases correspondantes.)

1.

à l'ensemble du marché public *(en cas de non allotissement)*.

au lot n° 1 :

- ✓ **Fourniture d'EPI, opérationnels et de formation, pour la lutte contre les feux de forêts (vêtements de protection type « poncho », housses de transport et/ou autres fournitures) ;**
- ✓ **Prestations associées : contrôles règlementaires et formations à ces contrôles.**

2.

à l'offre de base

à la variante suivante :

aux prestations supplémentaires.

B - Engagement du candidat.

B1 - Identification et engagement du candidat :

(Cocher les cases correspondantes.)

Après avoir pris connaissance des pièces constitutives du marché public suivantes :

CCAP et son annexe

CCAG-FCS

CCT

Autres :

et conformément à leurs clauses et stipulations,

Engagement du candidat seul

Nom, prénom et qualité du signataire :

.....

agissant pour mon propre compte – Indiquer l'adresse :

.....

.....

.....

agissant pour le compte de la société - Indiquer le nom, l'adresse :

.....

.....

.....

agissant pour le compte de la personne publique candidate - Indiquer le nom, l'adresse :

.....

.....

Engagement du candidat en groupement d'opérateurs économiques

- 1er co-contractant (mandataire) : Nom, prénom et qualité du signataire :

.....

agissant pour mon propre compte – Indiquer l'adresse :

.....

.....

.....

agissant pour le compte de la société - Indiquer le nom, l'adresse :

.....

.....

.....

agissant pour le compte de la personne publique candidate - Indiquer le nom, l'adresse :

.....

.....

.....

agissant en tant que mandataire pour l'ensemble des entrepreneurs groupés qui ont signé la lettre de candidature en date du

du groupement solidaire

du groupement conjoint

mandataire solidaire

mandataire non solidaire

- 2ème co-contractant : Nom, prénom et qualité du signataire :

agissant pour mon propre compte – Indiquer l'adresse :

agissant pour le compte de la société - Indiquer le nom, l'adresse :

agissant pour le compte de la personne publique candidate - Indiquer le nom, l'adresse :

- 3ème co-contractant : Nom, prénom et qualité du signataire :

agissant pour mon propre compte – Indiquer l'adresse :

agissant pour le compte de la société - Indiquer le nom, l'adresse :

agissant pour le compte de la personne publique candidate - Indiquer le nom, l'adresse :

s'engage(nt) à livrer les fournitures et exécuter les prestations aux prix et conditions ci-dessous :

■ Montant de l'offre :

voir Bordereau des Prix Unitaires (BPU)

**Remise minimum consentie sur les tarifs publics : 10 %*
(pour toutes les commandes hors BPU)**

***En cas de remises multiples, il peut être joint une grille de remises minimum**

B2 - Répartition des prestations (en cas de groupement conjoint) :

(Les membres du groupement conjoint indiquent dans le tableau ci-dessous la répartition des prestations que chacun d'entre eux s'engage à réaliser.)

Désignation des membres du groupement conjoint	Prestations exécutées par les membres du groupement conjoint	
	Nature de la prestation	Montant HT de la prestation

B3 - Compte (s) à créditer (Joindre un relevé d'identité bancaire ou postal) :

Candidat seul ou co-traitant 1 mandataire du groupement ou compte joint du groupement :

Nom de l'établissement (BIC) :

Numéro de compte (IBAN) :

Co-traitant 2 : (en cas de groupement conjoint)

Nom de l'établissement (BIC) :

Numéro de compte (IBAN) :

Co-traitant 3 : (en cas de groupement conjoint)

Nom de l'établissement (BIC) :

Numéro de compte (IBAN) :

B4 - Avance (article R2191-3 du code de la commande publique du 1^{er} avril 2019) :

Sans objet

B5 - Durée d'exécution du marché public ou de l'accord-cadre :

La durée d'exécution du marché public est d'un an, à compter :

- de la date de réception de sa notification par le titulaire ;
- de la date de notification de l'ordre de service ou du premier bon de commande ;
- de la date de début d'exécution prévue par le marché public lorsqu'elle est postérieure à la date de notification.

Le marché public est reconductible : NON OUI

Si oui, préciser :

- Nombre des reconductions : **3**
- Durée des reconductions : **un an chacune, soit 3 ans au total.**

C - Signature de l'offre par l'opérateur économique.

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente

D - Identification du Pouvoir Adjudicateur.

- Désignation du Pouvoir Adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice)

Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) du Var
Centre Jacques Vion
87, boulevard Colonel Michel LAFOURCADE
CS 30255
83007 DRAGUIGNAN Cedex
Téléphone : 04.94.60.37.70 – Télécopieur : 04.94.60.32.04

- Nom, prénom, qualité du signataire du marché public ou de l'accord-cadre

Le Pouvoir Adjudicateur est le SDIS du Var, représenté par Monsieur le président de son Conseil d'Administration, Dominique LAIN.

- Personne habilitée à donner les renseignements prévus aux articles R 2191-60 et suivants du Code de la Commande Publique du 1^{er} avril 2019 (nantissements ou cessions de créances) :

Monsieur le Chef du Service Finances – Exécution budgétaire
Même adresse que ci-dessus.
Téléphone : 04.94.60.37.39 – Télécopieur : 04.94.60.32.01

- Désignation, adresse, numéro de téléphone du comptable assignataire

Madame le Payeur Départemental du Var
375, avenue de Siblas – BP 834
83051 TOULON Cedex
Téléphone : 04.94.18.50.70

- Imputation budgétaire

21562 / 60218 / 6156

E - Décision du Pouvoir Adjudicateur.

La présente offre est acceptée.

À Draguignan, le

Pour le Pouvoir Adjudicateur,

F. Nantissement ou de cession de créances¹

■ Copie délivrée en unique exemplaire pour être remise à l'établissement de crédit ou à un fournisseur en cas de cession ou de nantissement de créance de :

1 La totalité du marché dont le montant est de : *(indiquer le montant en chiffres et en lettres en TTC)*

.....

2 La totalité du bon de commande n° afférent au marché *(indiquer le montant en chiffres et en lettres en TTC)* :

.....

3 La partie des prestations que le titulaire n'envisage pas de confier à des sous-traitants bénéficiant du paiement direct, est évaluée à *(indiquer le montant en chiffres et en lettres en TTC)* :

.....

4 La partie des prestations évaluée à *(indiquer le montant en chiffres et en lettres en TTC)* :

.....

et devant être exécutée par en qualité de :

membre d'un groupement d'entreprise

sous-traitant

À

, le

²

¹ A remplir par l'acheteur (personne compétente pour signer le marché) en original sur une photocopie.

² Date et signature originales

SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE

Centre Jacques Vion
87, boulevard Colonel Michel Lafourcade
CS 30255
83007 – DRAGUIGNAN CEDEX



BORDEREAU DES PRIX UNITAIRES (BPU)

MARCHÉ PUBLIC N° 2123_01

ÉQUIPEMENTS DE PROTECTION INDIVIDUELLE (EPI) POUR LA LUTTE CONTRE LES FEUX DE FORÊTS

- ✓ Fourniture d'EPI, opérationnels et de formation, pour la lutte contre les feux de forêts (vêtements de protection type « poncho », housses de transport et/ou autres fournitures) ;
- ✓ Prestations associées : contrôles réglementaires et formations à ces contrôles.

Document contractuel, annexe à l'acte d'engagement.

À compléter intégralement sous peine de rendre l'offre irrégulière.

Désignation	Référence (non contractuelle)	Prix Unitaire en € HT
Fournitures		
Vêtement de protection type « poncho » <u>opérationnel</u> pour la lutte contre les feux de forêts	G290007+G07	152,95€
Housse de transport des EPI <u>opérationnels</u> pour la lutte contre les feux de forêts	G290006	21,25€
Vêtement de protection type « poncho » <u>de formation</u> pour la lutte contre les feux de forêts	G29	80,00€
Housse de transport des EPI <u>de formation</u> pour la lutte contre les feux de forêts	G290090	29,45€
Prestations		
Contrôle réglementaire d'un vêtement de protection type « poncho » <u>opérationnel</u> pour la lutte contre les feux de forêts	UM290002	31,00€

À Montluel, le 17 Mai 2021

À Draguignan, le

Le candidat,

Pour le Pouvoir Adjudicateur,



ACTE D'ENGAGEMENT **ATTRI1**

A - Objet de la consultation et de l'acte d'engagement.

■ Objet de la consultation :

**ÉQUIPEMENTS DE PROTECTION INDIVIDUELLE (EPI) POUR
LA LUTTE CONTRE LES FEUX DE FORÊTS**

■ Code CPV principal :

35111100-6

■ Cet acte d'engagement correspond :

(Cocher les cases correspondantes.)

1.

à l'ensemble du marché public *(en cas de non allotissement)*.

au lot n° 2 :

- Fourniture d'appareils de protection respiratoire isolants pour la lutte contre les feux de forêts, opérationnels et de formation ;**
- Prestations associées : contrôles réglementaires, formations à ces contrôles et reconditionnement des appareils de protection respiratoire isolants opérationnels.**

2.

à l'offre de base

à la variante suivante :

aux prestations supplémentaires.

B - Engagement du candidat.

B1 - Identification et engagement du candidat :

(Cocher les cases correspondantes.)

Après avoir pris connaissance des pièces constitutives du marché public suivantes :

CCAP et son annexe

CCAG-FCS

CCT

Autres :

et conformément à leurs clauses et stipulations,

Engagement du candidat seul

Nom, prénom et qualité du signataire :

.....
 agissant pour mon propre compte – Indiquer l'adresse :
.....
.....
.....

agissant pour le compte de la société - Indiquer le nom, l'adresse :
.....
.....
.....

agissant pour le compte de la personne publique candidate - Indiquer le nom, l'adresse :
.....
.....
.....

Engagement du candidat en groupement d'opérateurs économiques

- 1er co-contractant (mandataire) : Nom, prénom et qualité du signataire :

.....
 agissant pour mon propre compte – Indiquer l'adresse :
.....
.....
.....

agissant pour le compte de la société - Indiquer le nom, l'adresse :
.....
.....
.....

agissant pour le compte de la personne publique candidate - Indiquer le nom, l'adresse :
.....
.....
.....

agissant en tant que mandataire pour l'ensemble des entrepreneurs groupés qui ont signé la lettre de candidature en date du

du groupement solidaire

du groupement conjoint

mandataire solidaire

mandataire non solidaire

- 2ème co-contractant : Nom, prénom et qualité du signataire :

agissant pour mon propre compte – Indiquer l'adresse :

agissant pour le compte de la société - Indiquer le nom, l'adresse :

agissant pour le compte de la personne publique candidate - Indiquer le nom, l'adresse :

- 3ème co-contractant : Nom, prénom et qualité du signataire :

agissant pour mon propre compte – Indiquer l'adresse :

agissant pour le compte de la société - Indiquer le nom, l'adresse :

agissant pour le compte de la personne publique candidate - Indiquer le nom, l'adresse :

s'engage(nt) à livrer les fournitures et exécuter les prestations aux prix et conditions ci-dessous :

■ **Montant de l'offre :**

voir Bordereau des Prix Unitaires (BPU)

**Remise minimum consentie sur les tarifs publics : 10 %*
(pour toutes les commandes hors BPU)**

***En cas de remises multiples, il peut être joint une grille de remises minimum**

B2 - Répartition des prestations (en cas de groupement conjoint) :

(Les membres du groupement conjoint indiquent dans le tableau ci-dessous la répartition des prestations que chacun d'entre eux s'engage à réaliser.)

Désignation des membres du groupement conjoint	Prestations exécutées par les membres du groupement conjoint	
	Nature de la prestation	Montant HT de la prestation

B3 - Compte (s) à créditer (Joindre un relevé d'identité bancaire ou postal) :

Candidat seul ou co-traitant 1 mandataire du groupement ou compte joint du groupement :

Nom de l'établissement (BIC) :

Numéro de compte (IBAN) :

Co-traitant 2 : (en cas de groupement conjoint)

Nom de l'établissement (BIC) :

Numéro de compte (IBAN) :

Co-traitant 3 : (en cas de groupement conjoint)

Nom de l'établissement (BIC) :

Numéro de compte (IBAN) :

B4 - Avance (article R2191-3 du code de la commande publique du 1^{er} avril 2019) :

Sans objet

B5 - Durée d'exécution du marché public ou de l'accord-cadre :

La durée d'exécution du marché public est d'un an, à compter :

- de la date de réception de sa notification par le titulaire ;
- de la date de notification de l'ordre de service ou du premier bon de commande ;
- de la date de début d'exécution prévue par le marché public lorsqu'elle est postérieure à la date de notification.

Le marché public est reconductible : NON OUI

Si oui, préciser :

- Nombre des reconductions : **3**
- Durée des reconductions : **un an chacune, soit 3 ans au total.**

C - Signature de l'offre par l'opérateur économique.

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente

D - Identification du Pouvoir Adjudicateur.

- Désignation du Pouvoir Adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice)

Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) du Var
Centre Jacques Vion
87, boulevard Colonel Michel LAFOURCADE
CS 30255
83007 DRAGUIGNAN Cedex
Téléphone : 04.94.60.37.70 – Télécopieur : 04.94.60.32.04

- Nom, prénom, qualité du signataire du marché public ou de l'accord-cadre

Le Pouvoir Adjudicateur est le SDIS du Var, représenté par Monsieur le président de son Conseil d'Administration, Dominique LAIN.

- Personne habilitée à donner les renseignements prévus aux articles R 2191-60 et suivants du Code de la Commande Publique du 1^{er} avril 2019 (nantissements ou cessions de créances) :

Monsieur le Chef du Service Finances – Exécution budgétaire
Même adresse que ci-dessus.
Téléphone : 04.94.60.37.39 – Télécopieur : 04.94.60.32.01

- Désignation, adresse, numéro de téléphone du comptable assignataire

Madame le Payeur Départemental du Var
375, avenue de Siblas – BP 834
83051 TOULON Cedex
Téléphone : 04.94.18.50.70

- Imputation budgétaire

21562 / 60218 / 6156

E - Décision du Pouvoir Adjudicateur.

La présente offre est acceptée.

À Draguignan, le

Pour le Pouvoir Adjudicateur,

F. Nantissement ou de cession de créances¹

■ Copie délivrée en unique exemplaire pour être remise à l'établissement de crédit ou à un fournisseur en cas de cession ou de nantissement de créance de :

1 La totalité du marché dont le montant est de : *(indiquer le montant en chiffres et en lettres en TTC)*

.....

2 La totalité du bon de commande n° afférent au marché *(indiquer le montant en chiffres et en lettres en TTC)* :

.....

3 La partie des prestations que le titulaire n'envisage pas de confier à des sous-traitants bénéficiant du paiement direct, est évaluée à *(indiquer le montant en chiffres et en lettres en TTC)* :

.....

4 La partie des prestations évaluée à *(indiquer le montant en chiffres et en lettres en TTC)* :

.....

et devant être exécutée par en qualité de :

membre d'un groupement d'entreprise

sous-traitant

À

, le

²

¹ A remplir par l'acheteur (personne compétente pour signer le marché) en original sur une photocopie.

² Date et signature originales

SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE

Centre Jacques Vion
87, boulevard Colonel Michel Lafourcade
CS 30255
83007 – DRAGUIGNAN CEDEX



BORDEREAU DES PRIX UNITAIRES (BPU)

MARCHÉ PUBLIC N° 2123_02

ÉQUIPEMENTS DE PROTECTION INDIVIDUELLE (EPI) POUR LA LUTTE CONTRE LES FEUX DE FORÊTS

- ✓ Fourniture d'appareils de protection respiratoire isolants pour la lutte contre les feux de forêts, opérationnels et de formation ;
- ✓ Prestations associées : contrôles réglementaires, formations à ces contrôles et reconditionnement des appareils de protection respiratoire isolants opérationnels.

Document contractuel, annexe à l'acte d'engagement.

À compléter intégralement sous peine de rendre l'offre irrégulière.

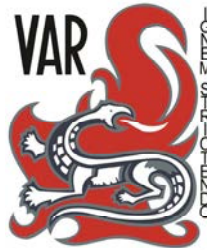
Désignation	Référence (non contractuelle)	Prix Unitaire en € HT
Fournitures		
Appareil de protection respiratoire isolant <u>opérationnel</u> pour la lutte contre les feux de forêts	G290005+G07	174,50€
Appareil de protection respiratoire isolant <u>de formation</u> pour la lutte contre les feux de forêts	G12+G07	282,35€
Prestations		
Contrôle réglementaire d'un appareil de protection respiratoire isolant <u>opérationnel</u> pour la lutte contre les feux de forêts	UM290002	31,00€
Reconditionnement complet d'un appareil de protection respiratoire isolant <u>opérationnel</u> pour la lutte contre les feux de forêts	G121184	141,80€

À Montluel, le 17 Mai 2021

À Draguignan, le

Le candidat,

Pour le Pouvoir Adjudicateur,



ACTE D'ENGAGEMENT

ATTRI1

A - Objet de la consultation et de l'acte d'engagement.

■ Objet de la consultation :

ÉQUIPEMENTS DE PROTECTION INDIVIDUELLE (EPI) POUR LA LUTTE CONTRE LES FEUX DE FORÊTS

■ Code CPV principal :

35111100-6

■ Cet acte d'engagement correspond :

(Cocher les cases correspondantes.)

1.

à l'ensemble du marché public *(en cas de non allotissement)*.

au lot n° 3 :

- ✓ **Fourniture d'appareils de protection respiratoire filtrants pour la lutte contre les feux de forêts, opérationnels et de formation ;**
- ✓ **Prestations associées : contrôles réglementaires, formations à ces contrôles et reconditionnement des appareils de protection respiratoire filtrants opérationnels.**

2.

à l'offre de base

à la variante suivante :

aux prestations supplémentaires.

B - Engagement du candidat.

B1 - Identification et engagement du candidat :

(Cocher les cases correspondantes.)

Après avoir pris connaissance des pièces constitutives du marché public suivantes :

CCAP et son annexe

CCAG-FCS

CCT

Autres :

et conformément à leurs clauses et stipulations,

Engagement du candidat seul

Nom, prénom et qualité du signataire :

FAGOURE Corinne – Responsable Administration des Ventes.....

agissant pour mon propre compte – Indiquer l'adresse :

.....
.....

agissant pour le compte de la société - Indiquer le nom, l'adresse :

Siège Social : DRÄGER France SAS

Parc de Haute Technologie d'Antony 2 – 25 Rue Georges Besse 92182 ANTONY Cédex.....

Téléphone : (+33) 01 46 11 56 00 – Télécopie : (+33) 01 40 96 17 12.....

SIRET : 323 961 680 00044.....

agissant pour le compte de la personne publique candidate - Indiquer le nom, l'adresse :

.....
.....

Engagement du candidat en groupement d'opérateurs économiques

- 1er co-contractant (mandataire) : Nom, prénom et qualité du signataire :

.....
 agissant pour mon propre compte – Indiquer l'adresse :

.....
.....

agissant pour le compte de la société - Indiquer le nom, l'adresse :

.....
.....

agissant pour le compte de la personne publique candidate - Indiquer le nom, l'adresse :

.....
.....

agissant en tant que mandataire pour l'ensemble des entrepreneurs groupés qui ont signé la lettre de candidature en date du

du groupement solidaire

du groupement conjoint

mandataire solidaire

mandataire non solidaire

- 2ème co-contractant : Nom, prénom et qualité du signataire :

agissant pour mon propre compte – Indiquer l'adresse :

agissant pour le compte de la société - Indiquer le nom, l'adresse :

agissant pour le compte de la personne publique candidate - Indiquer le nom, l'adresse :

- 3ème co-contractant : Nom, prénom et qualité du signataire :

agissant pour mon propre compte – Indiquer l'adresse :

agissant pour le compte de la société - Indiquer le nom, l'adresse :

agissant pour le compte de la personne publique candidate - Indiquer le nom, l'adresse :

s'engage(nt) à livrer les fournitures et exécuter les prestations aux prix et conditions ci-dessous :

■ **Montant de l'offre :**

voir Bordereau des Prix Unitaires (BPU)

Remise minimum consentie sur les tarifs publics : 15. %*

**Voir le document : « TARIF_21_Prot_Resp_Travail_Filtrant_Isolant_Evacuation » ci-joint
(pour toutes les commandes hors BPU)**

**En cas de remises multiples, il peut être joint une grille de remises minimum*

B2 - Répartition des prestations (en cas de groupement conjoint) :

(Les membres du groupement conjoint indiquent dans le tableau ci-dessous la répartition des prestations que chacun d'entre eux s'engage à réaliser.)

Désignation des membres du groupement conjoint	Prestations exécutées par les membres du groupement conjoint	
	Nature de la prestation	Montant HT de la prestation

B3 - Compte (s) à créditer (Joindre un relevé d'identité bancaire ou postal) :

Candidat seul ou co-traitant 1 mandataire du groupement ou compte joint du groupement :

Nom de l'établissement (BIC) : COMMERZBANK : COBAFRPX.....

Numéro de compte (IBAN) : FR76 1762 9000 0100 1136 6050 057.....

Co-traitant 2 : (en cas de groupement conjoint)

Nom de l'établissement (BIC) :

Numéro de compte (IBAN) :

Co-traitant 3 : (en cas de groupement conjoint)

Nom de l'établissement (BIC) :

Numéro de compte (IBAN) :

B4 - Avance (article R2191-3 du code de la commande publique du 1^{er} avril 2019) :

Sans objet

B5 - Durée d'exécution du marché public ou de l'accord-cadre :

La durée d'exécution du marché public est d'un an, à compter :

- de la date de réception de sa notification par le titulaire ;
- de la date de notification de l'ordre de service ou du premier bon de commande ;
- de la date de début d'exécution prévue par le marché public lorsqu'elle est postérieure à la date de notification.

Le marché public est reconductible : NON OUI

Si oui, préciser :

- Nombre des reconductions : 3
- Durée des reconductions : un an chacune, soit 3 ans au total.

C - Signature de l'offre par l'opérateur économique.

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature
FAGOUR Corinne Responsable Administration des ventes	ANTONY le 11 mai 2021	

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente

D - Identification du Pouvoir Adjudicateur.

- Désignation du Pouvoir Adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice)

Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) du Var
Centre Jacques Vion
87, boulevard Colonel Michel LAFOURCADE
CS 30255
83007 DRAGUIGNAN Cedex
Téléphone : 04.94.60.37.70 – Télécopieur : 04.94.60.32.04

- Nom, prénom, qualité du signataire du marché public ou de l'accord-cadre

Le Pouvoir Adjudicateur est le SDIS du Var, représenté par Monsieur le président de son Conseil d'Administration, Dominique LAIN.

- Personne habilitée à donner les renseignements prévus aux articles R 2191-60 et suivants du Code de la Commande Publique du 1^{er} avril 2019 (nantissements ou cessions de créances) :

Monsieur le Chef du Service Finances – Exécution budgétaire
Même adresse que ci-dessus.
Téléphone : 04.94.60.37.39 – Télécopieur : 04.94.60.32.01

- Désignation, adresse, numéro de téléphone du comptable assignataire

Madame le Payeur Départemental du Var
375, avenue de Siblas – BP 834
83051 TOULON Cedex
Téléphone : 04.94.18.50.70

- Imputation budgétaire

21562 / 60218 / 6156

E - Décision du Pouvoir Adjudicateur.

La présente offre est acceptée.

À Draguignan, le

Pour le Pouvoir Adjudicateur,

F. Nantissement ou de cession de créances¹

■ Copie délivrée en unique exemplaire pour être remise à l'établissement de crédit ou à un fournisseur en cas de cession ou de nantissement de créance de :

1 La totalité du marché dont le montant est de : *(indiquer le montant en chiffres et en lettres en TTC)*

.....

2 La totalité du bon de commande n° afférent au marché *(indiquer le montant en chiffres et en lettres en TTC)* :

.....

3 La partie des prestations que le titulaire n'envisage pas de confier à des sous-traitants bénéficiant du paiement direct, est évaluée à *(indiquer le montant en chiffres et en lettres en TTC)* :

.....

4 La partie des prestations évaluée à *(indiquer le montant en chiffres et en lettres en TTC)* :

.....

et devant être exécutée par en qualité de :

membre d'un groupement d'entreprise

sous-traitant

À

, le

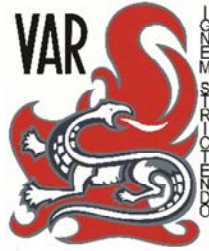
²

¹ A remplir par l'acheteur (personne compétente pour signer le marché) en original sur une photocopie.

² Date et signature originales

SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE

Centre Jacques Vion
87, boulevard Colonel Michel Lafourcade
CS 30255
83007 – DRAGUIGNAN CEDEX



BORDEREAU DES PRIX UNITAIRES (BPU)

MARCHÉ PUBLIC N° 2123_03

ÉQUIPEMENTS DE PROTECTION INDIVIDUELLE (EPI) POUR LA LUTTE CONTRE LES FEUX DE FORÊTS

- ✓ Fourniture d'appareils de protection respiratoire filtrants pour la lutte contre les feux de forêts, opérationnels et de formation ;
- ✓ Prestations associées : contrôles réglementaires, formations à ces contrôles et reconditionnement des appareils de protection respiratoire filtrants opérationnels.

Document contractuel, annexe à l'acte d'engagement.

À compléter intégralement sous peine de rendre l'offre irrégulière.

Désignation	Référence (non contractuelle)	Prix Unitaire en € HT
Fournitures		
Appareil de protection respiratoire filtrant <u>opérationnel</u> pour la lutte contre les feux de forêts	R59425/MQ90609	128,83
Cartouche filtrante pour appareil de protection respiratoire filtrant <u>opérationnel</u> pour la lutte contre les feux de forêts	R59475	40,13
Appareil de protection respiratoire filtrant <u>de formation</u> pour la lutte contre les feux de forêts	R59420	122,38
Prestations		
Contrôle réglementaire d'un appareil de protection respiratoire filtrant <u>opérationnel</u> pour la lutte contre les feux de forêts	Contrôle visuel fait par l'utilisateur	0,00
Reconditionnement complet d'un appareil de protection respiratoire filtrant <u>opérationnel</u> pour la lutte contre les feux de forêts*	R59475	40,13

- : Les opérations de reconditionnement consistent à changer la cartouche et le plomb par les utilisateurs – cf mémoire technique.

À ANTONY....., le 11 mai 2021

Le candidat,

À Draguignan, le

Pour le Pouvoir Adjudicateur,



ACTE D'ENGAGEMENT

ATTRI1

A - Objet de la consultation et de l'acte d'engagement.

■ Objet de la consultation :

FOURNITURE ET POSE DE SIGNALÉTIQUE DESTINÉS AUX MATÉRIELS ET BÂTIMENTS DU SDIS DU VAR

■ Code CPV principal :

34942000-2 / 25000000-1 / 25242000-9 / 25242300-2 / 44176000-4

■ Cet acte d'engagement correspond :

(Cocher les cases correspondantes.)

1.

- à l'ensemble du marché public *(en cas de non allotissement)*.
- au lot n° 3 : Fourniture et/ou pose de signalétique pour bâtiments**
- à l'offre de base.
- à la variante suivante :
- aux prestations supplémentaires.

B - Engagement du candidat.

B1 - Identification et engagement du candidat :

(Cocher les cases correspondantes.)

Après avoir pris connaissance des pièces constitutives du marché public suivantes,

- CCAP**
- CCAG-FCS**
- CCT et cadre de réponse au dossier technique**
- Autres :

et conformément à leurs clauses et stipulations,

Engagement du candidat seul

Nom, prénom et qualité du signataire :

ROSSI Claude-Alain, GERANT

agissant pour mon propre compte.

agissant pour le compte de la société - Indiquer le nom, l'adresse :

SIGNA VISION - EURL ALIZES LETTRES
CENTRE TRANS AXE - 84 CHEMIN DE NENEN PENTY
83720 TRANS-EN-PROVENCE

agissant pour le compte de la personne publique candidate - Indiquer le nom, l'adresse :

Engagement du candidat en groupement d'opérateurs économique

- 1er co-contractant (mandataire)

Nom, prénom et qualité du signataire :

agissant pour mon propre compte.

agissant pour le compte de la société - Indiquer le nom, l'adresse :

agissant pour le compte de la personne publique candidate - Indiquer le nom, l'adresse :

agissant en tant que mandataire pour l'ensemble des entrepreneurs groupés qui ont signé la lettre de candidature en date du

du groupement solidaire

du groupement conjoint

mandataire solidaire

mandataire non solidaire

- 2ème co-contractant

Nom, prénom et qualité du signataire :

agissant pour mon propre compte.

agissant pour le compte de la société - Indiquer le nom, l'adresse :

agissant pour le compte de la personne publique candidate - Indiquer le nom, l'adresse :

- 3ème co-contractant

Nom, prénom et qualité du signataire :

agissant pour mon propre compte.

agissant pour le compte de la société - Indiquer le nom, l'adresse :

agissant pour le compte de la personne publique candidate - Indiquer le nom, l'adresse :

à livrer les fournitures demandées et à exécuter les prestations demandées :

aux prix et conditions indiqués ci-dessous :

■ **Montant de l'offre**

Bordereau de Prix Unitaire (BPU)

Taux de remise minimum consentie sur les tarifs publics*
(pour toutes commande hors BPU)
.....30.....%

*En cas de remise multiple, il peut être joint une grille de remise minimum

Coût horaire de la main d'œuvre hors TVA.....
 Taux TVA.....
 ...**QUARANTE CINQ EUROS**.....
 **euros** (montant hors TVA en lettres)

20%

Forfait déplacement hors TVA.....
 (aller/retour sur n'importe quel site)
 Taux TVA.....
 ...**CINQUANTE EUROS**.....
 **euros** (montant hors TVA en lettres)

50

20%

■ **Durée de garantie**

Les accessoires et pièces détachées sont garantis pour une durée minimum de ...**60**... mois.
 Il est précisé que **cette durée ne peut être inférieure à 18 mois.**

■ **Délai de livraison et d'exécution**

Les délais de livraison et d'exécution sont fixés au devis du titulaire.

B2 - Répartition des prestations (en cas de groupement conjoint) :

(Les membres du groupement conjoint indiquent dans le tableau ci-dessous la répartition des prestations que chacun d'entre eux s'engage à réaliser.)

Désignation des membres du groupement conjoint	Prestations exécutées par les membres du groupement conjoint	
	Nature de la prestation	Montant HT de la prestation

B3 - Compte (s) à créditer (Joindre un relevé d'identité bancaire ou postal) :

Candidat seul ou co-traitant 1 mandataire du groupement ou compte joint du groupement

Nom de l'établissement (BIC) : **CRLYFRPP**

Numéro de compte (IBAN) : **FR59 3000 2039 3200 0007 1019 R42**

Cotraitant 2 : (en cas de groupement conjoint)

Nom de l'établissement (BIC) :

Numéro de compte (IBAN) :

Cotraitant 3 : (en cas

Nom de l'établissement (BIC) :

Numéro de compte (IBAN) :

B4 - Avance (article R2191-3 du code de la commande publique du 1^{er} avril 2019) :

Sans objet :

B5 - Durée d'exécution du marché public ou de l'accord-cadre :

La durée d'exécution du marché public est d'un an, à compter :


- de la date de réception par le titulaire de la notification du marché public ;
- de la date de notification de l'ordre de service ou du premier bon de commande ;
- de la date de début d'exécution prévue par le marché public lorsqu'elle est postérieure à la date de notification.

Le marché public est reconductible : NON OUI

Si oui, préciser :

- Nombre des reconductions : 3 ;
- Durée des reconductions : un an chacune, soit au total 3 ans.

C - Signature de l'offre par l'opérateur économique.

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature
ROSSI Claude-Alain GERANT	TRANS-EN-PCE	

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente

D - Identification du pouvoir adjudicateur

- Désignation du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice) :

Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) du Var
Centre Jacques Vion
87, boulevard Colonel Michel LAFOURCADE
CS 30255
83007 DRAGUIGNAN Cedex
Téléphone : 04.94.60.37.70 – Télécopieur : 04.94.60.32.04

- Nom, prénom, qualité du signataire du marché public ou de l'accord-cadre :

Le pouvoir adjudicateur est le SDIS du Var, représenté par Monsieur Le président de son conseil d'administration, Dominique LAIN.

- Personne habilitée à donner les renseignements prévus aux articles R 2191-60 et suivants du Code de la Commande Publique du 1^{er} avril 2019 (nantissements ou cessions de créances) :

Monsieur le Chef du Service Finances – Exécution budgétaire
Même adresse que ci-dessus.
Téléphone : 04.94.60.37.39 – Télécopieur : 04.94.60.32.01

- Désignation, adresse, numéro de téléphone du comptable assignataire :

Madame le Payeur Départemental du Var
375, avenue de Siblas – BP 834
83051 TOULON Cedex
Téléphone : 04.94.18.50.70

- Imputation budgétaire :
60632

E - Décision du pouvoir adjudicateur.

La présente offre est acceptée.

- Bordereau de Prix Unitaire

A : Draguignan, le

Pour le Pouvoir Adjudicateur

■ **En cas de remise contre récépissé :**

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

" Reçu à titre de notification une copie du présent marché " :

A, le

Signature du titulaire

■ **En cas d'envoi en LR AR :**

Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire

¹ Date et signature originales.

G. Nantissement ou de cession de créance

■ Copie délivrée en unique exemplaire pour être remise à l'établissement de cession ou de nantissement de créance de :

1 La totalité du marché dont le montant est de : *(indiquer le montant en chiffres et en lettres en TTC)*

.....

2 La totalité du bon de commande n° afférent au marché *(indiquer le montant en chiffres et en lettres en TTC)* :

.....

3 La partie des prestations que le titulaire n'envisage pas de confier à des sous-traitants bénéficiant du paiement direct, est évaluée à *(indiquer le montant en chiffres et en lettres en TTC)* :

.....

4 La partie des prestations évaluée à *(indiquer le montant en chiffres et en lettres en TTC)* :

.....

et devant être exécutée par en qualité de :

membre d'un groupement d'entreprise

sous-traitant

A

, le

2

¹ A remplir par l'acheteur (personne compétente pour signer le marché) en original sur une photocopie.

² Date et signature originales

Envoyé en préfecture le 01/06/2021

Reçu en préfecture le 01/06/2021

Affiché le

SLOW

ID : 083-288300403-20210531-B21_09-DE



SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DU VAR

Centre Jacques Vion
87, boulevard Colonel Michel Lafourcade
CS 30255
83007 – DRAGUIGNAN CEDEX

MARCHE PUBLIC N° 2125_03






**FOURNITURE ET POSE DE FILM ET SIGNALÉTIQUE DESTINÉS AUX MATÉRIELS
ET BÂTIMENTS DU SDIS DU VAR**

Lot n° 3 : Fourniture et pose de balisage et de signalétique pour bâtiments

BORDEREAU DE PRIX UNITAIRE (BPU)

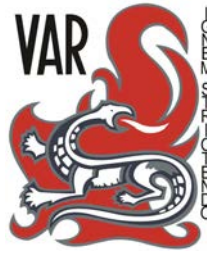
Document contractuel

A compléter intégralement sous peine de rendre l'offre irrégulière

N° Photo	SIGNALETIQUE POUR BATIMENTS	Couleur	Dimension (cm)	Prix Unitaire Hors TVA
	Plaques signalétiques de locaux pour étiquettes interchangeables (support métallique gris alu, fixation murale par double face, protection PVC anti reflets souple)		13 x 6	16,00
	Plaques signalétiques de locaux pour étiquettes interchangeables (support métallique gris alu, fixation murale par double face, protection PVC anti reflets souple)		6 x 13	16,00
	Plaques signalétiques de locaux pour étiquettes interchangeables (support métallique gris alu, fixation murale latéral par vis, protection PVC anti reflets souple)		14 x 22	60,00
	Signalétique extérieure d'un CIS : - un écusson du SDIS du VAR (Type tôle aluminium) - Mention " CENTRE DE SECOURS" - Nom du CIS, en PVC - (les noms des CIS n'ayant pas le même nombre de lettres, le prix mentionné est un prix unitaire par lettre)	Rouge	h : 1200 - l : 1000 - ep : 0,10 - h : 0,30 pour les majuscules	148,00 € 310,00 € 20,00 €
	Plaques signalétiques d'extérieur pour étiquettes interchangeables (support métallique gris alu, fixation murale latéral par vis, protection PVC anti UV souple)		14 x 22	60,00

A. Trans en Pce, le 15/05/21
Le candidat,

A....., le
Le Pouvoir adjudicateur,



ACTE D'ENGAGEMENT

ATTRI1

A - Objet de la consultation et de l'acte d'engagement.

■ Objet de la consultation :

FOURNITURE ET POSE DE SIGNALÉTIQUE DESTINÉS AUX MATÉRIELS ET BÂTIMENTS DU SDIS DU VAR

■ Code CPV principal :

34942000-2 / 25000000-1 / 25242000-9 / 25242300-2 / 44176000-4

■ Cet acte d'engagement correspond :

(Cocher les cases correspondantes.)

1.

- à l'ensemble du marché public (*en cas de non allotissement*).
- au lot n° 4 : Fourniture de balisage et de signalétique pour matériels**
- à l'offre de base.
- à la variante suivante :
- aux prestations supplémentaires.

B - Engagement du candidat.

B1 - Identification et engagement du candidat :

(Cocher les cases correspondantes.)

Après avoir pris connaissance des pièces constitutives du marché public suivantes,

- CCAP**
- CCAG-FCS**
- CCT et cadre de réponse au dossier technique**
- Autres :

et conformément à leurs clauses et stipulations,



Engagement du candidat seul

Nom, prénom et qualité du signataire :

FRIDRICI Pierre, co-gérant

.....
.....
.....

agissant pour mon propre compte.

.....
.....

agissant pour le compte de la société - Indiquer le nom, l'adresse :

Sàrl PFC - DULLAC 41 Avenue Saint Just 83130 La Garde

.....

agissant pour le compte de la personne publique candidate - Indiquer le nom, l'adresse :

.....
.....

Engagement du candidat en groupement d'opérateurs économique

- 1er co-contractant (mandataire)

Nom, prénom et qualité du signataire :

.....
.....
.....

agissant pour mon propre compte.

.....
.....

agissant pour le compte de la société - Indiquer le nom, l'adresse :

.....
.....

agissant pour le compte de la personne publique candidate - Indiquer le nom, l'adresse :

.....
.....

agissant en tant que mandataire pour l'ensemble des entrepreneurs groupés qui ont signé la lettre de candidature en date du

du groupement solidaire

du groupement conjoint

mandataire solidaire

mandataire non solidaire

- 2ème co-contractant

Nom, prénom et qualité du signataire :

.....
.....
.....

agissant pour mon propre compte.

agissant pour le compte de la société - Indiquer le nom, l'adresse :

agissant pour le compte de la personne publique candidate - Indiquer le nom, l'adresse :

- 3ème co-contractant

Nom, prénom et qualité du signataire :

agissant pour mon propre compte.

agissant pour le compte de la société - Indiquer le nom, l'adresse :

agissant pour le compte de la personne publique candidate - Indiquer le nom, l'adresse :

à livrer les fournitures demandées et à exécuter les prestations demandées :

aux prix et conditions indiqués ci-dessous :

■ Montant de l'offre

Bordereau de Prix Unitaire (BPU)

**Taux de remise minimum consentie sur les tarifs publics*
(pour toutes commande hors BPU)**

5 %

**En cas de remise multiple, il peut être joint une grille de remise minimum*

■ Délai de livraison

Le délai de livraison est fixé au devis du titulaire.

Il est précisé que ce délai **ne peut excéder 10 jours ouvrés** à compter de la date de réception par le titulaire du bon de commande émis par le SDIS du Var.

■ Durée de garantie

Les fournitures sont garanties pour une durée minimum de 18 mois.
Il est précisé que **cette durée ne peut être inférieure à 18 mois.**

B2 - Répartition des prestations (en cas de groupement conjoint) :

(Les membres du groupement conjoint indiquent dans le tableau ci-dessous la répartition des prestations que chacun d'entre eux s'engage à réaliser.)

Désignation des membres du groupement conjoint	Prestations exécutées par les membres du groupement conjoint	
	Nature de la prestation	Montant HT de la prestation

B3 - Compte (s) à créditer (Joindre un relevé d'identité bancaire ou postal) :

Candidat seul ou co-traitant 1 mandataire du groupement ou compte joint du groupement

Nom de l'établissement (BIC) : BNPAFRPPTLN

Numéro de compte (IBAN) : FR76 3000 4023 2900 0100 3573 388

Cotraitant 2 : (en cas de groupement conjoint)

Nom de l'établissement (BIC) :

Numéro de compte (IBAN) :

Cotraitant 3 : (en cas de groupement conjoint)

Nom de l'établissement (BIC) :

Numéro de compte (IBAN) :

B4 - Avance (article R2191-3 du code de la commande publique du 1^{er} avril 2019) :

Sans objet

B5 - Durée d'exécution du marché public ou de l'accord-cadre :

La durée d'exécution du marché public est d'un an, à compter :


- de la date de réception par le titulaire de la notification du marché public ;
- de la date de notification de l'ordre de service ou du premier bon de commande ;
- de la date de début d'exécution prévue par le marché public lorsqu'elle est postérieure à la date de notification.

Le marché public est reconductible : NON OUI

Si oui, préciser :

- Nombre des reconductions : **3** ;
- Durée des reconductions : **un an chacune, soit au total 3 ans.**

C - Signature de l'offre par l'opérateur économique.

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature
FRIDRICI Pierre, co-gérant	La Garde le 18/05/2021	

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente

D - Identification du pouvoir adjudicateur.

- Désignation du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice) :

Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) du Var
Centre Jacques Vion
87, boulevard Colonel Michel LAFOURCADE
CS 30255
83007 DRAGUIGNAN Cedex
Téléphone : 04.94.60.37.70 – Télécopieur : 04.94.60.32.04

- Nom, prénom, qualité du signataire du marché public ou de l'accord-cadre :

Le pouvoir adjudicateur est le SDIS du Var, représenté par Monsieur Le président de son conseil d'administration, Dominique LAIN.

- Personne habilitée à donner les renseignements prévus aux articles R 2191-60 et suivants du Code de la Commande Publique du 1^{er} avril 2019 (nantissements ou cessions de créances) :

Monsieur le Chef du Service Finances – Exécution budgétaire
Même adresse que ci-dessus.
Téléphone : 04.94.60.37.39 – Télécopieur : 04.94.60.32.01

- Désignation, adresse, numéro de téléphone du comptable assignataire :

Madame le Payeur Départemental du Var
375, avenue de Siblas – BP 834
83051 TOULON Cedex
Téléphone : 04.94.18.50.70

- Imputation budgétaire :

60632 / 60213

E - Décision du pouvoir adjudicateur.

La présente offre est acceptée.

Bordereau de Prix Unitaire

A : Draguignan, le

Pour le Pouvoir Adjudicateur

F. Notification du marché public au titulaire¹

■ En cas de remise contre récépissé :

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

“ Reçu à titre de notification une copie du présent marché ” :

A, le

Signature du titulaire

■ En cas d'envoi en LR AR :

Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire

¹ Date et signature originales.

G. Nantissement ou de cession de créances¹

■ Copie délivrée en unique exemplaire pour être remise à l'établissement de crédit ou à un fournisseur en cas de cession ou de nantissement de créance de :

1 La totalité du marché dont le montant est de : *(indiquer le montant en chiffres et en lettres en TTC)*

.....

2 La totalité du bon de commande n° afférent au marché *(indiquer le montant en chiffres et en lettres en TTC)* :

.....

3 La partie des prestations que le titulaire n'envisage pas de confier à des sous-traitants bénéficiant du paiement direct, est évaluée à *(indiquer le montant en chiffres et en lettres en TTC)* :

.....

4 La partie des prestations évaluée à *(indiquer le montant en chiffres et en lettres en TTC)* :

.....

et devant être exécutée paren qualité de :

membre d'un groupement d'entreprise sous-traitant

A , le

2

¹ A remplir par l'acheteur (personne compétente pour signer le marché) en original sur une photocopie.

² Date et signature originales

Envoyé en préfecture le 01/06/2021

Reçu en préfecture le 01/06/2021

Affiché le

SLOW

ID : 083-288300403-20210531-B21_09-DE



SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DU VAR

Centre Jacques Vion
87, boulevard Colonel Michel Lafourcade
CS 30255
83007 – DRAGUIGNAN CEDEX







MARCHE PUBLIC N° 2125_04

FOURNITURE ET POSE DE FILM ET SIGNALÉTIQUE DESTINÉS AUX MATÉRIELS ET BÂTIMENTS DU SDIS DU VAR

Lot n° 4 : Fourniture de balisage, signalétique, d'autocollants et de plaque de marquage pour matériels

BORDEREAU DE PRIX UNITAIRE (BPU)

*Document contractuel
A compléter intégralement sous peine de rendre l'offre irrégulière*

Photos	BALISAGE, SIGNALÉTIQUE, AUTOCOLLANTS ET PLAQUES DE MARQUAGE POUR MATÉRIELS	TEXTE		PLAQUE	Dimensions (cm)	Prix unitaire en € Hors TVA de la fourniture
		POLICE	COULEUR	COULEUR		
	LOGO autocollant SDIS du VAR "petit modèle"				h : 15 x l : 13,5	3.83
	LOGO autocollant SDIS du VAR "grand modèle"				h : 23 x l : 20	4.25
	LOGO "18 / 112" lettres adhésives rétro réfléchissantes avec fond transparent		Blanc		h : 30 x l : 20	3.96
	LOGO "Berce Cellule" lettre et chiffre		Bleue sur fond Orange		h : 15 Dim triangle : 30 cm de côté	3.79
	Balisage en damier rouge/jaune citron fluo rétro réfléchissant homologué TP ESC de classe B dit "Battenberg"				Master 3 H2/L2 Hauteur balisage : 60 cm Dimension carré : largeur : 38 cm hauteur : 20 cm	613.
	BANDES ZEBRA ROUGE/JAUNE CITRON FLUO RETROREFLECHISSANTE homologuées TP ESC de classe B				Au m ² :	90.8
					Au ml :	90.8
	Signalisation latérale rétro réfléchissant jaune fluorescent conforme ECE104 de classe C				h : 5,5	Prix au m linéaire : 9.28

Photos	BALISAGE, SIGNALÉTIQUE, AUTOCOLLANTS ET PLAQUES DE MARQUAGE POUR MATÉRIELS	TEXTE		PLAQUE	Dimensions (cm)	Prix unitaire en € Hors TVA de la fourniture
		POLICE	COULEUR	COULEUR		
	Logo autocollant "Sapeurs Pompiers du VAR" avec SALAMANDRE " version opaque pour PL avec fond transparent	Chaney Wide	Blanche		lettre : h : 8 Logo : L : 37;h : 26	9.2
	Logo autocollant "Sapeurs Pompiers du VAR" avec SALAMANDRE " version opaque pour VL avec fond transparent	Chaney Wide	Blanche		lettre : h : 5 Logo : L : 27;h : 20	8.14
	Logo autocollant SALAMANDRE " version opaque pour PL avec fond transparent		Blanche		L : 37; h : 26	8.05
	Logo autocollant SALAMANDRE " version opaque pour VL avec fond transparent		Blanche		L : 27; h : 20	8.71
	Logo autocollant SALAMANDRE " version opaque pour PL avec fond transparent		Blanche et rouge		L : 37; h : 26	9.26
	Logo bicolore autocollant SALAMANDRE " version opaque pour VSAB avec fond transparent		Blanche et rouge		L : 42; h : 30	10.3

Envoyé en préfecture le 01/06/2021

Reçu en préfecture le 01/06/2021

Affiché le
TVA
fourniture

SLOW

ID : 083-288300403-20210531-B21_09-DE

Photos	BALISAGE, SIGNALÉTIQUE, AUTOCOLLANTS ET PLAQUES DE MARQUAGE POUR MATÉRIELS	TEXTE		PLAQUE	Dimensions (cm)	Prix unitaire de la
		POLICE	COULEUR	COULEUR		
	Encadrement de poignée rétro réfléchissant		Blanc		X	7.07
	Encadrement de poignée photo lumineuse		Blanc		X	7.07
	Marquage indicatif radio non rétro réfléchissant	Futura extra bold condensée	Caractère noir sur fond jaune		h : 3 x L : 12,5	3.44
	Marquage N° de parc non rétro réfléchissant (les N° de parc n'ayant pas le même nombre de chiffres et lettres, le prix mentionné devra correspondre à un chiffre ou lettre)	Futura extra bold condensée	Blanc		h : 4	2.50
	Marquage de toit du N° de parc non rétro réfléchissant (les N° de parc n'ayant pas le même nombre de chiffres et lettres, le prix mentionné devra correspondre à un chiffre ou lettre)	Futura extra bold condensée	Noir		h: 25	3.04
	Marquage Nom du CIS non rétro réfléchissant (les noms des CIS n'ayant pas le même nombre de lettres, le prix mentionné devra correspondre à une lettre)	Futura extra bold condensée	Blanc		h : 5	Prix pour une lettre : 3.41
	Marquage "Sapeurs pompiers du Var"		Blanc		h : 10	6.75



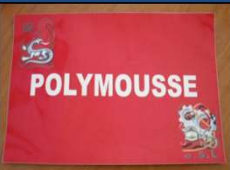



Envoyé en préfecture le 01/06/2021

Reçu en préfecture le 01/06/2021

Affiché le

ID : 083-288300403-20210531-B21_09-DE

SLOW

Photos	BALISAGE, SIGNALÉTIQUE, AUTOCOLLANTS ET PLAQUES DE MARQUAGE POUR MATÉRIELS	TEXTE		PLAQUE	Dimensions (cm)	Prix unitaire de la
		POLICE	COULEUR	COULEUR		
	Marquage "Sapeurs pompiers du Var"	Chaney Wide	Blanc		h : 8	6.59
	Marquage "Sapeurs pompiers du Var"		Rouge		h : 8	6.59
	Gravage sur plaque plastique avec fixation par double face pour extérieur	futura extra bold	Blanc	Rouge	Plaque H:10; L:16 Lettre H:2,5 avec Logo Var + GSL	Prix d'une lettre : 1.91
	Gravage sur étiquette plastique avec fixation par double face pour extérieur	futura extra bold	Blanc	Rouge	Étiquette H:2,5 Lettre H:1,4	Prix d'une lettre : 1.55
	Gravage sur plaque plastique avec fixation par double face pour extérieur	futura extra bold	Blanc	bleu	Plaque H:10; L:16 Lettre H:2,5 avec Logo Var + GSL	Prix d'une lettre : 1.91
	Gravage sur étiquette plastique avec fixation par double face pour extérieur	futura extra bold	Blanc	bleu	Étiquette H:2,5 Lettre H:1,4	Prix d'une lettre : 1.55

Envoyé en préfecture le 01/06/2021

Reçu en préfecture le 01/06/2021

Affiché le
TVA
fourniture

SLOW

ID : 083-288300403-20210531-B21_09-DE

Photos	BALISAGE, SIGNALÉTIQUE, AUTOCOLLANTS ET PLAQUES DE MARQUAGE POUR MATÉRIELS	TEXTE		PLAQUE	Dimensions (cm)	Prix unitaire de la
		POLICE	COULEUR	COULEUR		
	Gravage sur plaque plastique avec fixation par double face pour extérieur	futura extra bold	Blanc	violet	Plaque H:10; L:16 Lettre H:2,5 avec Logo Var + GSL	Prix d'une lettre : 1.91
	Gravage sur étiquette plastique avec fixation par double face pour extérieur	futura extra bold	Blanc	violet	Étiquette H:2,5 Lettre H:1,4	Prix d'une lettre : 1.55
	Gravage sur plaque plastique avec fixation par double face pour extérieur	futura extra bold	Noir	Jaune	Plaque H:10 ; L:16 Lettre H:2,5 avec Logo Var + GSL	Prix d'une lettre : 1.91
	Gravage sur étiquette plastique avec fixation par double face pour extérieur	futura extra bold	Noir	Jaune	Étiquette H:2,5 Lettre H:1,4	Prix d'une lettre : 1.55
	Gravage sur plaque plastique avec fixation par double face pour extérieur	futura extra bold	Blanc	gris	Plaque H:10 ; L:16 Lettre H:2,5 avec logo VAR + GSL	Prix d'une lettre : 1.91

Envoyé en préfecture le 01/06/2021

Reçu en préfecture le 01/06/2021

Affiché le

SLOW

ID : 083-288300403-20210531-B21_09-DE

Photos	BALISAGE, SIGNALÉTIQUE, AUTOCOLLANTS ET PLAQUES DE MARQUAGE POUR MATÉRIELS	TEXTE		PLAQUE	Dimensions (cm)	Prix unitaire en € Hors TVA de la fourniture
		POLICE	COULEUR	COULEUR		
	Gravage sur étiquette plastique avec fixation par double face pour extérieur	futura extra bold	Blanc	gris	Etiquette H:2,5 Lettre H:1,4	Prix d'une lettre : 1.55
	Gravage sur plaque plastique avec fixation par double face pour extérieur	futura extra bold	Blanc	Vert	Plaque H:10; L:16 Lettre H:2,5 avec Logo Var + GSL	Prix d'une lettre : 1.91
	Gravage sur étiquette plastique avec fixation par double face pour extérieur	futura extra bold	Blanc	Vert	Etiquette H:2,5 Lettre H:1,4	Prix d'une lettre : 1.55
	Impression couleur sur support adhésif haute résistance pour utilisation en extérieure	futura extra bold	Blanc	Rouge	Plaque H:10; L:16 Lettre H:2,5 avec Logo Var + GSL	Prix d'une lettre : 1.83
	Impression couleur sur support adhésif haute résistance pour utilisation en extérieure	futura extra bold	Blanc	Rouge	Etiquette H:2,5 Lettre H:1,4	Prix d'une lettre : 1.55





Envoyé en préfecture le 01/06/2021

Reçu en préfecture le 01/06/2021

Affiché le

SLOW

ID : 083-288300403-20210531-B21_09-DE

Photos	BALISAGE, SIGNALÉTIQUE, AUTOCOLLANTS ET PLAQUES DE MARQUAGE POUR MATÉRIELS	TEXTE		PLAQUE	Dimensions (cm)	Prix unitaire en € Hors TVA de la fourniture
		POLICE	COULEUR	COULEUR		
	Impression couleur sur support adhésif haute résistance pour utilisation en extérieure	futura extra bold	Blanc	bleu	Plaque H:10 ; L: 16 Lettre H: 2,5 avec Logo Var + GSL	Prix d'une lettre : 1.83
	Impression couleur sur support adhésif haute résistance pour utilisation en extérieure	futura extra bold	Blanc	bleu	Etiquette H:2,5 Lettre H:1,4	Prix d'une lettre : 1.55
	Impression couleur sur support adhésif haute résistance pour utilisation en extérieure	futura extra bold	Blanc	violet	Plaque H:10; L:16 Lettre H:2,5 avec Logo Var + GSL	Prix d'une lettre : 1.83
	Impression couleur sur support adhésif haute résistance pour utilisation en extérieure	futura extra bold	Blanc	violet	Etiquette H:2,5 Lettre H:1,4	Prix d'une lettre : 1.55





Envoyé en préfecture le 01/06/2021




Reçu en préfecture le 01/06/2021

Affiché le

SLOW

ID : 083-288300403-20210531-B21_09-DE

Photos	BALISAGE, SIGNALÉTIQUE, AUTOCOLLANTS ET PLAQUES DE MARQUAGE POUR MATÉRIELS	TEXTE		PLAQUE	Dimensions (cm)	Prix unitaire en € Hors TVA de la fourniture
		POLICE	COULEUR	COULEUR		
	Impression couleur sur support adhésif haute résistance pour utilisation en extérieure	futura extra bold	Noir	Jaune	Plaque H:10; L:16 Lettre H:2,5 avec Logo Var + GSL	Prix d'une lettre : 1.83
	Impression couleur sur support adhésif haute résistance pour utilisation en extérieure	futura extra bold	Noir	Jaune	Etiquette H:2,5 Lettre H:1,4	Prix d'une lettre : 1.55
	Impression couleur sur support adhésif haute résistance pour utilisation en extérieure	futura extra bold	Blanc	gris	Plaque H:10; L:16 Lettre H:2,5 avec Logo Var + GSL	Prix d'une lettre : 1.83
	Impression couleur sur support adhésif haute résistance pour utilisation en extérieure	futura extra bold	Blanc	gris	Etiquette H:2,5 Lettre H:1,4	Prix d'une lettre : 1.55

Photos	BALISAGE, SIGNALÉTIQUE, AUTOCOLLANTS ET PLAQUES DE MARQUAGE POUR MATÉRIELS	TEXTE		PLAQUE	Dimensions (cm)	Prix unitaire de la
		POLICE	COULEUR	COULEUR		
	Impression couleur sur support adhésif haute résistance pour utilisation en extérieure	futura extra bold	Blanc	Vert	Plaque H:10; L:16 Lettre H:2,5 avec Logo Var + GSL	Prix d'une lettre : 1.83
	Impression couleur sur support adhésif haute résistance pour utilisation en extérieure	futura extra bold	Blanc	Vert	Etiquette H:2,5 Lettre H:1,4	Prix d'une lettre : 3.50
	Autocollant pour fixation en extérieur sur support bois (découpe aux dimensions)					Prix au m² : 35
	Autocollant pour fixation en extérieur sur support plastique (découpe aux dimensions)					Prix au m² : 35
	Autocollant pour fixation en extérieur sur support alu (découpe aux dimensions)					Prix au m² : 50
	Autocollant pour fixation en extérieur sur support métal (découpe aux dimensions)					Prix au m² : 50
	Sérigraphie sur alu panel à partir d'une image en format informatique .png, .jpg, ou .Pdf					Prix au m² : 66.5
	Gravage sur plaque aluminium ou aluminium panel de texte ou pictogramme					Prix d'un chiffre ou une lettre : 3.65

Envoyé en préfecture le 01/06/2021
 Reçu en préfecture le 01/06/2021
 Affiché le
 ID : 083-288300403-20210531-B21_09-DE

A LA GARDE, le 19/05/2021
 L'Opérateur Economique

A....., le
 Le Pouvoir adjudicateur

SARL PFC / DULLAC - SOREXIA
 Tél. 04 94 21 51 65 - Fax 04 94 21 73 40
 Les Plantades, 41 Av. St Just - 83130 LA GARDE
 Sarl au cap. de 200 000 € - APE 7312Z
 Siret 443 000 550 00040 - info@dullac.fr





Délibération n° B 21-10

Séance du Bureau du Conseil d'Administration : le 28 mai 2021

OBJET : Modification de la régie de recettes et d'avances du Service Départemental d'Incendie et de Secours du Var.

L'an deux mille vingt-et-un et le vingt-huit mai à neuf heures et trente minutes, le bureau du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours du Var s'est réuni à distance et en présentiel, sous la présidence de Monsieur Dominique LAIN (en présentiel), Président du CASDIS.

Etaient présents :

Membres élus avec voix délibérative présents :

Caroline DEPALLENS (à distance), Jean-Pierre VERAN (en présentiel) et Philippe BARTHELEMY (à distance).

Membres excusés :

Jean-Bernard MIGLIOLI.

LE BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION,

Vu le projet de délibération n°B21-10 en date du 28 mai 2021,

Exposé des motifs

Il est rappelé au Conseil d'Administration qu'une régie d'avances, créée le 15 septembre 1999, a été transformée en régie de recettes et d'avances le 1^{er} avril 2000 puis modifiée le 22 décembre 2005, le 15 novembre 2013 et le 29 mars 2018.

Cette régie est installée à la D.D.S.I.S. de DRAGUIGNAN, 87, boulevard du Colonel Michel Lafourcade – CS 30255 – 83007 DRAGUIGNAN Cedex.

A compter du mois de septembre 2021, l'activité de la Direction Départementales des Services d'Incendie et de Secours du Var à laquelle est rattachée la régie sera transférée à l'adresse suivante : 24 allée de Vaugrenier - ZAC Les Ferrières - 83490 LE MUY.

Depuis mars 2018, les paiements répertoriés par arrêté N° 1570 peuvent être réglés par carte bancaire.

Afin de pouvoir faciliter d'autres opérations de paiement, le SDIS souhaiterait autoriser de nouveaux paiements par carte bancaire (achats de timbres pour l'affranchissement du courrier du SDIS du Var).

Il convient de modifier en conséquence la régie de recettes et d'avances existante.

VU le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles R.1617-1 et suivants,

VU le décret n° 2005-1601 du 19 décembre 2005 relatif aux régies de recettes, d'avances et de recettes et d'avances des collectivités territoriales et de leurs établissements publics modifiant le code général des collectivités territoriales et complétant le code de la santé publique et le code de l'action sociale et des familles,

VU le décret n° 2008-227 du 5 mars 2008 modifié abrogeant et remplaçant le décret n° 66-850 du 15 novembre 1966 relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs,

VU le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique et notamment l'article 34,

VU l'instruction codificatrice n° 05-003-MO du 24 janvier 2005, publiée au Bulletin Officiel de la Comptabilité Publique, autorisant les régisseurs d'avance à payer à distance à la commande, par carte bancaire, l'acquisition des produits et services dont la nature a été fixée par l'acte constitutif de la régie,

- VU** l'instruction codificatrice n° 06-031-A-B-M du 21 avril 2006, publiée au Bulletin Officiel de la République Française, portant sur l'organisation, le fonctionnement et le contrôle des régies des collectivités territoriales et de leurs établissements publics,
- VU** l'arrêté du 28 mai 1993 relatif aux taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes relevant des organismes publics et montant du cautionnement imposé à ces agents,
- VU** l'arrêté du 3 septembre 2001 modifié portant adaptation de la valeur en euros de certains montants exprimés en francs,
- VU** les délibérations du CASDIS, notamment la délibération n° 99-017 du 30 mars 1999 autorisant le Président à créer les régies nécessaires au fonctionnement du Service Départemental d'Incendie et de Secours,
- VU** les arrêtés du Président du CASDIS, notamment l'arrêté n° 12271 en date du 15 septembre 1999 constitutif d'une régie d'avances,
- VU** la dernière délibération du CASDIS n° 18-04 du 29 mars 2018 autorisant la Présidente du CASDIS à modifier la régie de recettes et d'avances pour la partie « avances », notamment en ce qui concerne le paiement des certificats d'immatriculation par carte bancaire,
- VU** le dernier arrêté de la Présidente du CASDIS n° 1570 en date du 11 avril 2018 portant modification de la régie de recettes et d'avances pour la partie « avances », notamment en ce qui concerne le paiement des certificats d'immatriculation par carte bancaire,
- VU** l'avis conforme du comptable public assignataire du 9 avril 2021.

Considérant l'exposé des motifs,
Et après en avoir délibéré,

DECIDE

- **D'AUTORISER** le Président à modifier la régie de recettes et d'avances existante à compter du 29 mai 2021 comme suit, exception faite du changement de domiciliation qui ne prendra effet qu'à compter du transfert d'activités prévu pour le mois de septembre 2021.

CONCERNANT LES RECETTES

- **DE RAPPELER** que la régie ne peut encaisser que les produits suivants selon le montant total maximal fixé par arrêté :

NATURE DU PRODUIT	ARTICLE D'IMPUTATION
Destructions hyménoptères	7061
Photocopies	7068
Ventes de véhicules, matériels, mobiliers	775

CONCERNANT LES DEPENSES

- **DE RAPPELER** que la régie peut procéder au versement d'avances pour les dépenses suivantes selon le montant maximal fixé par arrêté :

NATURE DE LA DEPENSE	ARTICLE D'IMPUTATION
Achat de timbres	6261
Avance sur frais de mission et de stage	6251

- **DE RAPPELER** que la régie peut procéder au paiement par carte bancaire pour les dépenses suivantes :

NATURE DE LA DEPENSE	ARTICLE D'IMPUTATION
Paiement des certificats d'immatriculation des véhicules du SDIS du Var	6355

- **DE DIRE** que la régie peut procéder au paiement par carte bancaire pour les dépenses suivantes :

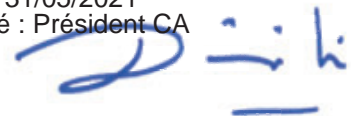
NATURE DE LA DEPENSE	ARTICLE D'IMPUTATION
Paiement des achats de timbres pour l'affranchissement du courrier du SDIS du Var	6261

CONCERNANT LE REGISSEUR

- **DE RAPPELER** que, compte tenu de l'éloignement du poste comptable (Toulon-90 km), les chèques peuvent être acheminés à la Paierie Départementale par le service de navette mis en place par le SDIS du Var ;
- **DE RAPPELER** que le régisseur est assujéti à un cautionnement dont le montant est fixé dans l'acte de nomination et qu'il perçoit, outre la N.B.I. correspondant à ses fonctions, une indemnité de responsabilité dont le taux est également précisé dans l'acte de nomination, conformément à la réglementation en vigueur ;
- **DE RAPPELER** que le régisseur est responsable de l'utilisation de la carte bancaire et de sa conservation.

Adopté à l'unanimité

Signé par : Dominique LAIN
 Date : 31/05/2021
 Qualité : Président CA



Conformément à l'article R421-1 du code de la justice administrative, le Tribunal administratif de Toulon peut être saisi par voie de recours formé contre la présente décision dans un délai de deux mois, à compter de sa notification, à l'adresse suivante : 5 Rue Racine, 83000 TOULON. Le tribunal administratif de Toulon peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.



Délibération n° B 21-11

Séance du Bureau du Conseil d'Administration : le 28 mai 2021

OBJET : Autorisation d'ester (référé expertise).

L'an deux mille vingt-et-un et le vingt-huit mai à neuf heures et trente minutes, le bureau du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours du Var s'est réuni à distance et en présentiel, sous la présidence de Monsieur Dominique LAIN (en présentiel), Président du CASDIS.

Etaient présents :

Membres élus avec voix délibérative présents :

Caroline DEPALLENS (à distance), Jean-Pierre VERAN (en présentiel) et Philippe BARTHELEMY (à distance).

Membres excusés :

Jean-Bernard MIGLIOLI.

LE BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION,

Vu le projet de délibération n°B21-10 en date du 28 mai 2021,

Exposé des motifs

Le 29 novembre 2019, [REDACTED] a été victime d'un accident dans le cadre d'un exercice de sauvetage en mer organisé par le Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) du Var, en sa qualité de membre du Comité Communal des Feux de Forêts (CCFF) de la commune de La Garde.

Lors de cet exercice, au cours duquel il apportait son concours en qualité de « plastron », il a manipulé une fusée de détresse sans autorisation et ce, malgré l'interdiction formulée par les responsables de l'exercice sur place. La fusée a alors explosé, ce qui lui aurait occasionné de nombreux préjudices qu'il souhaite à ce jour faire évaluer dans le cadre d'un référé expertise afin d'en obtenir par la suite, l'entière indemnisation.

A cet effet, une requête en expertise est parvenue au SDIS du Var le 15 avril 2021 :


Requête en expertise n° 2100672 de [REDACTED] enregistrée le 15 avril 2021 auprès du Tribunal Administratif de Toulon, intentée à l'encontre de la Commune de la Garde et du Comité Communal des Feux de Forêts (CCFF) de La Garde.

Le 16 avril 2021, le mémoire en défense de la Commune de la Garde et de son CCFF est communiqué au SDIS du Var. Dans ce mémoire, il est demandé à ce que les opérations d'expertise soient réalisées au contradictoire du SDIS du Var, organisateur dudit exercice.

Considérant l'exposé des motifs,
Et après en avoir délibéré,

DECIDE

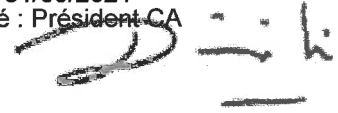
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président du Conseil d'Administration à ester en justice pour représenter le Service Départemental et de Secours du Var dans le recours contentieux susvisé, ainsi qu'à se faire assister par le Cabinet d'avocats GUISIANO,

Envoyé en préfecture le 01/06/2021
Reçu en préfecture le 01/06/2021
Affiché le 
ID: 083-288300403-20210531-B21_11-DE

• **D'AUTORISER** Monsieur le Président du Conseil d'Administration s'avèreraient nécessaires sur les honoraires du Cabinet d'avocats GUISIANO.

Adopté à l'unanimité

Signé par : Dominique LAIN
Date : 31/05/2021
Qualité : Président CA



Conformément à l'article R421-1 du code de la justice administrative, le Tribunal administratif de Toulon peut être saisi par voie de recours formé contre la présente décision dans un délai de deux mois, à compter de sa notification, à l'adresse suivante : 5 Rue Racine, 83000 TOULON. Le tribunal administratif de Toulon peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.



Délibération n° B 21-12

Séance du Bureau du Conseil d'Administration : le 28 mai 2021

OBJET : Procédure de médiation administrative.

L'an deux mille vingt-et-un et le vingt-huit mai à neuf heures et trente minutes, le bureau du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours du Var s'est réuni à distance et en présentiel, sous la présidence de Monsieur Dominique LAIN (en présentiel), Président du CASDIS.

Étaient présents :

Membres élus avec voix délibérative présents :

Caroline DEPALLENS (à distance), Jean-Pierre VERAN (en présentiel) et Philippe BARTHELEMY (à distance).

Membres excusés :

Jean-Bernard MIGLIOLI.

LE BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION,

Vu le projet de délibération n°B21-12 en date du 28 mai 2021,

Exposé des motifs

Une requête introductive d'instance est parvenue au Service Départemental d'Incendie et de Secours du Var (SDIS du Var) le 15 mars 2021 : Requête n° 2100604-2 de [REDACTED] enregistrée le 9 mars 2021 auprès du Tribunal Administratif de Toulon contre le SDIS du Var visant à :

- L'annulation de la décision de Monsieur le Président du Conseil d'Administration du SDIS (CASDIS) du Var en date du 06 janvier 2021 portant refus de faire droit à la réclamation préalable présentée le 12 novembre 2020 par [REDACTED] en vue de la réparation de l'entier préjudice qu'aurait subi ce dernier, du fait de l'accident de service survenu le 24 juillet 2017 en intervention lors d'un feu de forêt sur la commune de LA CROIX VALMER alors qu'il était, à l'époque des faits, sapeur-pompier volontaire,
- La condamnation du SDIS du Var :
 - o au remboursement à [REDACTED] de la totalité des montants versés aux différents prestataires médicaux et paramédicaux en dépassement autorisé des tarifs applicables en matière d'assurance maladie ainsi que des autres frais médicaux et de déplacement non pris en charge ;
 - o à verser à l'intéressé une indemnité pour le préjudice pécuniaire résultant de la chance sérieuse qu'il a perdue de bénéficier des indemnités horaires mentionnées à l'article 11 de la loi du 3 mai 1996, et ce, pour la période postérieure à la cessation de son engagement et jusqu'à l'âge légal de départ à la retraite, soit un montant de 117 228,60 euros, avec les intérêts de droit à compter du 12 novembre 2020, date de réception de la demande préalable, outre capitalisation ;
 - o à verser à l'intéressé une indemnité d'un montant de 30 000 euros au titre des souffrances physiques et morales qu'il a subies, avec les intérêts de droit à compter du 12 novembre 2020, date de réception de la demande préalable, outre capitalisation ;
 - o à verser à l'intéressé une indemnité d'un montant de 10 000 euros au titre du préjudice esthétique et d'agrément qu'il a subi, avec les intérêts de droit à compter du 12 novembre 2020, date de réception de la demande préalable, outre capitalisation ;
 - o à verser à l'intéressé une indemnité d'un montant de 10 000 euros au titre des troubles dans ses conditions d'existence, qu'il a subies, avec les intérêts de droit à compter du 12 novembre 2020, date de réception de la demande préalable, outre capitalisation ;
 - o à verser à l'intéressé la somme de 2 000 euros au titre de l'article L. 761-1 du Code de justice administrative.

Par délibération n° B21-07 en date du 02 avril 2021, le bureau du CASDIS a autorisé d'Administration à ester en justice pour représenter le SDIS du Var dans le recours contentieux susvisé, ainsi qu'à se faire assister par le Cabinet d'avocats GUISIANO.

Après étude du dossier, le Tribunal Administratif de Toulon a proposé, par courrier en date du 15 mars 2021, le recours à une médiation prévue par le Code de justice administrative, afin de trouver une issue définitive à ce litige.

L'article L. 213-1 du Code de justice administrative définit la médiation comme « *tout processus structuré (...) par lequel deux ou plusieurs parties tentent de parvenir à un accord en vue de la résolution amiable de leurs différends, avec l'aide d'un tiers, le médiateur, choisi par elles ou désigné, avec leur accord, par la juridiction* ». Dans cette perspective, la médiation s'apparente à une phase de négociations entre les parties, aidée par un tiers impartial, le médiateur. Cette démarche de médiation se déroule dans la confidentialité et ne saurait avoir aucune influence sur le déroulement de la procédure contentieuse.

La mise en œuvre d'une telle démarche nécessitait l'accord de l'ensemble des parties, à formaliser avant le 15 avril 2021, délai de rigueur fixé par le Tribunal administratif. La partie adverse a accepté le recours à une telle démarche et un accord de principe sur la médiation proposée a également été formulé par le cabinet GUISIANO au Tribunal Administratif, dans un souci de règlement amiable du litige. Les parties pourront, par ailleurs, mettre fin à la procédure de médiation à tout moment, le processus juridictionnel reprenant alors son cours.

La désignation d'un médiateur, pour une durée de 3 mois renouvelable une fois sur demande du médiateur, dans le litige opposant [REDACTED] au SDIS du Var a été fixée par ordonnance n° 2101097 du Tribunal Administratif en date du 22 avril 2021.

Considérant l'exposé des motifs,
Et après en avoir délibéré,

DECIDE

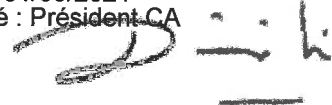
- **DE CONFIRMER** le principe retenu du recours à la médiation concernant le litige opposant [REDACTED] au SDIS du Var,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président du Conseil d'Administration à représenter le SDIS du Var dans la procédure de médiation ainsi qu'à se faire assister par le Cabinet d'avocats GUISIANO,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président du Conseil d'Administration à verser les acomptes qui s'avèreraient nécessaires sur les honoraires du Cabinet d'avocats GUISIANO et sur les frais éventuels relatifs à la procédure de médiation.

Adopté à l'unanimité

Signé par : Dominique LAIN

Date : 31/05/2021

Qualité : Président CA





Délibération n° B 21-13

Séance du Bureau du Conseil d'Administration : le 28 mai 2021

OBJET : Convention tripartite entre le Ministère de l'Intérieur, la Préfecture du Var et le Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) du Var relative au remboursement des frais liés à la mise en œuvre des centres de vaccinations dirigés par le SDIS du Var.

L'an deux mille vingt-et-un et le vingt-huit mai à neuf heures et trente minutes, le bureau du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours du Var s'est réuni à distance et en présentiel, sous la présidence de Monsieur Dominique LAIN (en présentiel), Président du CASDIS.

Etaient présents :

Membres élus avec voix délibérative présents :

Caroline DEPALLENS (à distance), Jean-Pierre VERAN (en présentiel) et Philippe BARTHELEMY (à distance).

Membres excusés :

Jean-Bernard MIGLIOLI.

LE BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION,

Vu le projet de délibération n°B21-13 en date du 28 mai 2021,

Exposé des motifs

Le Service Départemental d'Incendie et de Secours du Var (SDIS 83) est impliqué dans la campagne de vaccination au titre de la mise en œuvre de centres de vaccination dans différentes communes. Entièrement placés sous l'égide du SDIS 83, ces centres doivent faire l'objet d'une convention tripartite entre le Ministère de l'Intérieur - Direction Générale de la Sécurité Civile et la Gestion des Crises, la Préfecture du Var et le SDIS 83 pour permettre la prise en charge des frais liés à leur fonctionnement.

Un modèle de convention a été adressé au SDIS 83. Cette convention devra être complétée par les éléments existants et à venir relatifs à cette prestation.

Considérant l'exposé des motifs,
Et après en avoir délibéré,

DECIDE

- **D'APPROUVER** le modèle de convention comprenant des annexes techniques et financières, tel que figurant en annexe,
- **D'AUTORISER** monsieur le Président du Conseil d'Administration à signer les conventions relatives à ces remboursements et tout autre document s'y rapportant.

Adopté à l'unanimité

Signé par : Dominique LAIN

Date : 31/05/2021

Qualité : Président CA



**MINISTÈRE
DE L'INTÉRIEUR**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Envoyé en préfecture le 01/06/2021

Reçu en préfecture le 01/06/2021

Affiché le

SLOW

ID : 083-288300403-20210531-B21_13-DE

**Direction générale
de la sécurité civile
et de la gestion des crises**

CONVENTION

ENTRE

L'État, Ministère de l'Intérieur, Direction Générale de la Sécurité Civile et de la Gestion des Crises, ayant son adresse postale à Place Beauvau 75800 Paris Cedex 08, et physiquement située au 18-20 rue des Pyrénées, 75020 Paris, SIRET n° 12001504500103

Représenté par M. Alain THIRION, Préfet, Directeur Général de la Sécurité Civile et de la Gestion des Crises,

Ci-après désigné : « la DGSCGC »

L'État, Préfecture compléter avec le département concerné, ayant son adresse postale à indiquer l'adresse postale de la Préfecture concernée, et physiquement située au indiquer l'adresse physique de la Préfecture le cas échéant, SIRET n° indiquer le n°SIRET,

Représenté par Monsieur ou Madame indiquer le nom du Préfet ou de la Préfète

Ci-après désigné : « la Préfecture »,

ET

Le Service d'Incendie et de Secours (SIS), ayant son adresse postale à indiquer l'adresse postale du SIS, et physiquement située au indiquer l'adresse physique du SIS le cas échéant, SIRET n° indiquer le numéro SIRET,

Représenté par Monsieur ou Madame indiquer prénom et nom du représentant ou de la représentante du SIS, indiquer fonction ou qualité du représentant,

Ci-après désigné : « le SIS »,

Ensembles dénommés « les parties », ou « les partenaires ».

Vu :

- le code de la santé publique, notamment ses articles R 1335-1 et suivants relatifs aux déchets d'activités de soins à risques infectieux et assimilés ;
- le code de la sécurité intérieure ;
- le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des Préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;
- le décret du 17 juillet 2019 portant nomination de Monsieur Alain THIRION en tant que directeur général de la sécurité civile et de la gestion des crises ;
- le décret n°2020-1257 du 14 octobre 2020 modifié déclarant l'état d'urgence sanitaire ;
- le décret n°2020-1262 du 16 octobre 2020 modifié prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire et notamment son article 55-1 VIII ter. et son annexe 7 ;
- le décret n°2020-1310 du 29 octobre 2020 modifié prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire ;
- l'arrêté du XXXXXXXX portant nomination de Madame/Monsieur XXXXXX, Préfet du département de XXXX ;
- l'arrêté du 7 septembre 1999 relatif aux modalités d'entreposage des déchets d'activités de soins à risques infectieux et assimilés et des pièces anatomiques ;
- la note du Ministère des solidarités et de la santé MINSANTE/CORRUSS n°2020_207 du 10 décembre 2020 relative à la gestion des déchets d'activités de soins (DAS) et autres déchets pendant l'épidémie de covid-19 ;
- l'instruction interministérielle NOR INTK2106628J du 24 mars 2021 relative à la montée en charge de la campagne de vaccination contre la covid-19.

EN PREAMBULE, IL EST RAPPELE CE QUI SUIIT :

- 1) Le président de la République a décidé l'accélération de la vaccination par un accroissement du nombre d'opérations de vaccination.
- 2) La prise en compte de cette décision nécessite la mise en place de centres de vaccination de 4 types, ou de lignes de renfort, dont les caractéristiques sont définies en annexe :
 - a. Centre de grande capacité 2000 vaccins / jour (CGC 2000) ;
 - b. Centre de grande capacité 1000 vaccins / jour (CGC 1000) ;
 - c. Centre modulaire ;
 - d. Centre mobile.
- 3) Le pilotage du dispositif est confié au SIS par le Préfet et placé sous son autorité. Celui-ci est, en lien avec l'ARS, en charge de la qualification des besoins, de l'organisation du dispositif et de la remontée des difficultés rencontrées et des actions effectuées.

IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT :

Article 1 : Objet de la convention

La présente convention a pour objet de déterminer les conditions dans lesquelles le SIS, sous l'autorité du Préfet et avec l'appui financier de la DGSCGC, apporte son concours à la mise en place d'un dispositif de vaccination au sein de son département pour toutes les personnes comprises dans chacune des phases de la stratégie vaccinale arrêtées avec l'ARS.

Elle clarifie le rôle des parties, dans le cadre de leurs engagements respectifs.

Article 2 : Durée de la convention

La présente convention est conclue du 01 avril 2021 au 31 août 2021 soit pour une durée de 5 mois.

Elle est reconductible par avenant qui en fixera la durée de prolongation.

Article 3 : Modalités d'exécution de la convention

La Préfecture, en lien avec l'ARS, arrête et adapte l'organisation prévue pour le département et s'engage à suivre, en lien avec la DGSCGC et le SIS, la mise en place et l'activité du ou des centres de vaccination de son département pour la durée de la convention.

Selon le schéma départemental arrêté par la Préfecture, 4 types de centres dont les caractéristiques sont définies en annexe peuvent être mis en place.

Le SIS s'engage à réaliser la mission qui lui est confiée, définie à l'article 5 de la présente convention et détaillée dans l'annexe technique, et à mettre en œuvre tous les moyens nécessaires à sa bonne exécution :

- la planification ;
- l'organisation ;
- l'encadrement ;
- l'administration des vaccins ;
- l'enregistrement administratif et numérique des vaccinations réalisées ;
- la remise des informations dans les conditions prescrites par l'ARS.

La DGSCGC s'engage à apporter un appui financier sous forme de subvention pour la mise en place et le fonctionnement des centres de vaccination.

Article 4 : Rôle et missions de la Préfecture

Article 4.1 Activation du ou des centre(s) de vaccination

En application du schéma départemental, la Préfecture, en lien avec la DGSCGC, l'ARS et le SIS, décide de l'activation d'un ou plusieurs centre(s) dans le département.

Le dispositif initial retenu pour le département est le suivant :

TYPE DE CENTRE * (*annexe technique)	NOMBRE
Centre de grande capacité 2000 (CGC 2000)	X
Centre de grande capacité 1000 (CGC 1000)	X
Centre modulaire	X
Centre mobile	X

La Préfecture décide de la date d'ouverture et détermine les jours et heures d'ouverture pour chaque centre.

En lien avec l'ARS et le SIS, la Préfecture peut décider d'adapter ce dispositif en créant de nouveaux centres.

Dès l'activation d'un centre, la Préfecture en avise simultanément le centre opérationnel de zone (COZ) et la DGSCGC (COGIC).

Article 4.2 Suspension ou fermeture du ou des centre(s) de vaccination

La Préfecture, en lien avec la DGSCGC, l'ARS et le SIS, décide de la suspension ou de la fermeture définitive du ou des centre(s) du département.

Dès la suspension ou la fermeture définitive d'un centre, la Préfecture en avise simultanément l'ARS, le COZ et la DGSCGC (COGIC).

Article 4.3 Suivi de l'activité du ou des centres(s) de vaccination

La Préfecture, en lien avec le SIS, adresse simultanément à l'ARS, au COZ et à la DGSCGC (COGIC) un rapport mensuel d'activité pour chacun des centres de vaccination du département.

Ce rapport est transmis par voie électronique au cours de la première semaine du mois suivant.

Ce rapport permet de s'assurer du déploiement effectif du ou des centre(s).

Ce rapport contient à minima :

- la date d'ouverture du/des centre(s), son format, et sa durée d'activation en nombre de jours ;
- la ou les dates de suspension éventuelles du/des centre(s) et la durée de suspension ;
- la date de fermeture définitive du/des centre(s) le cas échéant ;
- le nombre de doses de vaccin administrées dans chaque centre ;

En cas de sous activité manifeste d'un centre de vaccination par rapport à sa capacité initiale, la DGSCGC, l'ARS ou le SIS alerte la préfecture. En application de l'article 4.1 elle adapte le dispositif

existant en choisissant l'installation d'un nouveau type de centre de vaccination ou, en application de l'article 4.2, suspend l'activité du centre.

La Préfecture peut effectuer des contrôles sur site pendant toute la période d'application de la présente convention.

Article 5 : Rôle et missions du SIS

5.1 Recrutement et formation du personnel du SIS

Le SIS est responsable du recrutement, de la formation et de la gestion de l'ensemble des intervenants du (des) centre(s) dont il a la charge.

Il peut, au besoin, recourir à d'autres intervenants, notamment les associations agréées de sécurité civile (AASC) afin de l'appuyer dans la réalisation des missions mentionnées ci-dessus. Dans ce cas, le SIS se charge d'établir et de mettre en œuvre une convention avec ces intervenants.

Les vaccinateurs sont tenus d'avoir suivi la formation prévue par l'article 55-1 VIII ter. du décret du 16 octobre 2020 modifié susvisé, sauf s'ils appartiennent aux catégories de professionnels de santé mentionnées dans les alinéas VI à VIII dudit article.

Conformément à l'article 55-1 VIII ter., la vaccination est réalisée sous la responsabilité d'un ou plusieurs médecins.

5.2 Gestion des déchets d'activité de soins à risque infectieux (DASRI)

En application des textes susvisés et notamment l'article R1335-2 du code de la santé publique, le SIS, en tant que producteur de déchets d'activité de soins, est responsable de leur élimination.

Pour cela, il devra se conformer aux règles en vigueur fixées par le code de la santé publique, l'arrêté du 7 septembre 1999 ainsi que les textes spécifiques à la crise du covid-19 en s'appuyant, pour cela, sur l'ARS de son département.

5.3 Mise à disposition de matériel nécessaire à la vaccination

Le SIS est responsable de la fourniture du matériel nécessaire aux opérations de vaccination, notamment des EPI, du matériel de désinfection et de la gestion des déchets.

La fourniture du matériel médical nécessaire à l'administration des vaccins (doses de vaccin, seringues et aiguilles) relève du Ministère des Solidarités et de la Santé. Elle est coordonnée par la préfecture en lien avec l'ARS.

5.4 Relations avec la Préfecture

Le SIS est tenu d'entretenir des relations permanentes avec la Préfecture pour la bonne réalisation de cette convention.

Il l'informe sans délai de tout évènement particulier qui surviendrait au cours de la mission, en émettant un rapport des faits.

Article 6 : Prise en charge financière

Cette opération est financée par le biais d'une subvention versée au SIS par la DGSCGC à partir du programme 161 : Sécurité Civile.

La subvention est forfaitaire. Elle est réputée couvrir l'intégralité des dépenses mises à la charge du SIS pour réaliser les opérations de vaccination.

6.1 Montant de la subvention par type de centre

La subvention forfaitaire déterminée par type de centre, telle que mentionné en annexe financière, couvre notamment :

- les frais de personnel ;
- les frais de fonctionnement tels que fourniture d'EPI, restauration, gestion des déchets, matériel d'asepsie, frais de déplacement, logistique interne (informatique & autre), mise à disposition et aménagement des locaux et personnel de soutien.

La subvention est réputée couvrir une période d'activité hebdomadaire de 7 jours ouvrés, par type de centre, et n'est pas révisable.

6.2 Montant de la subvention versée au SIS

Pour le dispositif initial prévu à l'article 4 de la présente convention, le montant de la subvention est fixé pour la durée de la convention à : **XX** €

A ce titre, le SIS bénéficie à la signature de la présente convention d'un premier versement équivalent à 3 mois d'activité du dispositif initial soit : **XX** M€

Au-delà des trois premiers mois, des versements complémentaires mensuels seront effectués.

Le montant de ces versements complémentaires sera déterminé au regard des rapports mensuels d'activité mentionnés à l'article 4.3. A ce titre, le versement du 4^{ème} mois ajustera le versement initial forfaitaire des trois premiers mois, à l'activité de cette période.

Les versements complémentaires seront effectués à l'appui d'un état liquidatif signé du DGSCGC.

Les versements complémentaires dont le montant sera déterminé dans les conditions fixées par les articles 6.2 et 6.3 et se rapportant à l'activité couverte par la présente convention, pourront être effectués au-delà de la durée définie à l'article 2, sans nécessiter la passation d'un avenant.

6.3 Ouverture partielle, suspension ou fermeture des centres

En cas d'ouverture d'un centre de vaccination moins de 7 jours par semaine (ouverture partielle), il pourra être procédé à une régularisation *au prorata temporis* à l'occasion des versements complémentaires prévus à l'article 6.2.

La suspension ou la fermeture définitive d'un centre de vaccination, tel que prévu à l'article 4.2 donnera lieu à régularisation *au prorata temporis* à l'occasion des versements complémentaires prévus à l'article 6.2.

À la clôture du dispositif, en cas de trop perçu, un titre de perception sera émis par la DGSCGC à l'encontre du SIS.

6.4 Modalités de règlement

Le premier versement et les versements ultérieurs sont effectués par virement auprès du comptable assignataire, teneur du compte du SIS.

Ces opérations sont effectuées à l'appui du rapport prévu à l'article 4.3 de la convention.

La subvention s'impute de la manière suivante :

UO 0161-CSDM-CPGC

Activité 016110108015 « *colonnes de renfort* »

Domaine fonctionnel 0161-11-03

Fonds de concours : 1-2-00218 « *Participation Santé publique France au financement de la campagne de lutte contre la covid-19 menée par la sécurité civile* »

Axe ministériel 1 : 09-VACCINATION-SIS

Compte PCE : 65411*

6.4. Comptable assignataire

Le contrôleur budgétaire et comptable est le contrôleur budgétaire et comptable du Ministère de l'Intérieur, Immeuble Lumière, Place Beauvau, 75800 Paris cedex 08.

Il est chargé en ce qui le concerne de l'exécution du présent accord.

Article 7 : Généralités

7.1. Intégralité de la convention

La présente convention constitue l'intégralité des accords conclus entre les parties pour ce qui concerne son objet et annule et remplace tout accord, déclaration, correspondance ou contrat précédent, verbal ou écrit, ayant le même objet.

7.2. Confidentialité

Tant pendant la durée de la présente convention qu'ultérieurement, les parties s'engagent à garder l'ensemble des termes de la présente convention, les négociations qui ont conduit à sa conclusion, ainsi que les prestations et travaux effectués à l'occasion de son exécution, strictement confidentiel.

Les parties s'engagent à faire respecter ces obligations par l'ensemble de leurs intervenants, agents et salariés et, le cas échéant, par leurs partenaires.

Il est toutefois convenu entre les parties que le contenu de la présente convention pourra être révélé aux représentants habilités des autorités administratives et des organismes sociaux, à leur demande, à charge pour la partie qui produit le présent accord de prévenir les autres parties qu'elle doit communiquer cette convention.

Toute autre communication doit faire l'objet d'un accord préalable des parties.

7.3. Frais de gestion

Les parties soussignées conviennent que tous les frais et coûts exposés jusqu'à l'établissement de la convention, quels qu'ils soient, notamment les frais administratifs, de conseils, ainsi que ceux engagés dans le cadre de la présente convention seront à leur charge respective et exclusive, chacune d'elles en faisant son affaire personnelle.

7.4. Communication

Le SIS s'engage à faire figurer de manière lisible le concours de la DGSCGC, de la Préfecture et de l'ARS dans tous les documents publiés à son initiative, et à indiquer ce concours à l'appui de toute communication, notamment par voie de presse, concernant l'activité faisant l'objet de la présente convention.

7.5. Modifications

Toute modification des clauses contenues dans la présente convention fait l'objet d'un accord entre les parties et prend la forme d'un avenant signé par ces dernières.

7.6. Résiliation

En cas de non-respect par l'une ou l'autre partie des engagements issus de la convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre partie de manière immédiate suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure.

En cas de résiliation anticipée de la présente convention, le SIS présente un compte rendu détaillé des actions menées et un bilan financier sur la base desquels, le solde de la contribution financière restant à verser sera calculé au *pro rata temporis* des actions effectivement réalisées. En cas de trop perçu, un reversement sera demandé à l'appui d'un titre de perception émis par la DGSCGC à l'encontre du SIS.

7.7. Règlement des litiges

Les parties s'efforcent de résoudre à l'amiable les contestations qui peuvent survenir de l'interprétation ou de l'exécution des clauses de la présente convention.

En cas de désaccord persistant, le litige est porté devant le tribunal administratif compétent.

7.8. Documents contractuels

Les documents contractuels constitutifs de la convention sont les suivants :

- La présente convention et ;
- Ses annexes technique et financière

FAIT A INDIQUER LE NOM DE LA VILLE EN DEUX EXEMPLAIRES ORIGINAUX, LE

indiquer la fonction de la Le Préfet du indiquer le
personne représentant département concerné
le SIS

Le Préfet, Directeur Général
de la Sécurité Civile et de la
Gestion des Crises,

Indiquer nom du représentant Indiquer le nom du Préfet Alain THIRION

ANNEXE TECHNIQUE

Dans le cadre de l'accélération et la massification de la vaccination, il est demandé de prioriser la mobilisation des ressources sur l'ouverture de très grands centres de vaccination permettant l'injection jusqu'à 2000 doses par jour.

Cependant, compte tenu des spécificités territoriales et des besoins définis dans le schéma départemental de montée en charge de la vaccination, la mise en œuvre pourra reposer sur 4 types de structures gérées par les SIS et financées dans le cadre de la présente convention dont les caractéristiques sont précisées ci-dessous.

- **Centre de Grande Capacité 2000 vaccins (CGC 2000)**

Il répond aux dispositions du cahier des charges défini point 4 de l'instruction INTK2106628J du 24 mars 2021 suivantes :

- Le centre est en capacité d'injecter 2000 doses par jour.
- Les personnels suivants sont mobilisés pour assurer le bon fonctionnement du dispositif :
 - 30 personnels affectés à la supervision, aux consultations pré-vaccinales, à la préparation des doses, et habilités à administrer des doses vaccinales
 - 70 sapeurs-pompiers ou personnels administratifs et logisticiens responsables de l'accueil du contrôle et de la saisie du SI-Vaccin Covid.

Le format et la répartition des ressources peut être adapté pour optimiser le fonctionnement du centre.

Le choix des infrastructures et de leur organisation relève de la responsabilité de la Préfecture, en lien avec les collectivités territoriales, l'ARS et éventuellement le SIS.

- **Centre de Grande Capacité 1000 vaccins (CGC 1000)**

Il répond aux dispositions du cahier des charges défini point 4 de l'instruction INTK2106628J du 24 mars 2021 suivantes :

- Le centre est en capacité d'injecter 1000 doses par jour.
- Les personnels suivants sont mobilisés pour assurer le bon fonctionnement du dispositif :
 - 16 personnels affectés à la supervision, aux consultations pré-vaccinales, à la préparation des doses, et habilités à administrer des doses vaccinales
 - 34 sapeurs-pompiers ou personnels administratifs et logisticiens responsables de l'accueil du contrôle et de la saisie du SI-Vaccin Covid.

Le format et la répartition des ressources peut être adapté pour optimiser le fonctionnement du centre.

Le choix des infrastructures et de leur organisation relève de la responsabilité de la Préfecture, en lien avec les collectivités territoriales, l'ARS et éventuellement le SIS.

- **Centre modulaire**

Le centre est en capacité d'injecter 250 doses par jour.

Les personnels suivants sont mobilisés pour assurer le bon fonctionnement du dispositif :

- 6 personnels affectés à la supervision, aux consultations pré-vaccinales, à la préparation des doses, et habilités à administrer des doses vaccinales
- 14 sapeurs-pompiers ou personnels administratifs et logisticiens responsables de l'accueil du contrôle et de la saisie du SI-Vaccin Covid.

Le format et la répartition des ressources peut être adapté pour optimiser le fonctionnement du centre.

Le choix des infrastructures et de leur organisation relève de la responsabilité de la Préfecture, en lien avec les collectivités territoriales, l'ARS et éventuellement le SIS.

- **Centre mobile**

Le centre mobile est en capacité d'injecter 100 doses par jour.

Il s'agit soit d'un centre modulaire « projetable » sur les locaux adaptés et aménagés sur de courtes périodes, soit d'un dispositif mobile (type barnum ou véhicule itinérant) permettant la mise en place de 3 lignes de vaccination a minima.

Les personnels suivants sont mobilisés pour assurer le bon fonctionnement du dispositif :

- 3 personnels affectés à la supervision, aux consultations pré-vaccinales, à la préparation des doses, et habilités à administrer des doses vaccinales
- 7 sapeurs-pompiers ou personnels administratifs et logisticiens responsables de l'accueil du contrôle et de la saisie du SI-Vaccin Covid.

Le format et la répartition des ressources peut être adapté pour optimiser le fonctionnement du centre.


Le choix des infrastructures et de leur organisation relève de la responsabilité de la Préfecture, en lien avec les collectivités territoriales, l'ARS et éventuellement le SIS.

Eléments généraux

Avant d'engager la conception de vos structures, il convient de prendre connaissance des éléments de cadrage ci-dessous :

- Le guide des bonnes pratiques constatées dans les centres de vaccination, ce document n'est pas prescriptif mais vous apportera une aide à la mise en place et l'organisation des structures de vaccination.
- Le décret 2021-272 du 11 mars 2021, modifiant les décrets n° 2020-1262 du 16 octobre 2020 et n° 2020-1310 du 29 octobre 2020, permet aux sapeurs-pompiers de vacciner
- Décret n°2021-325 du 26 mars 2021 modifiant les décrets n° 2020-1262 du 16 octobre 2020 et n° 2020-1310 du 29 octobre 2020, permet aux infirmières de XXX
- Les PIO du 12 mars 2021 et du 9 avril 2021.

ANNEXE FINANCIERE

	Direction générale de la sécurité civile et de la gestion des crises - DGSCGC Organisation des centres de vaccination sous responsabilité des SDIS Subvention forfaitaire par type de centre - versement P161 (HT2 T6) au SDIS hors frais de structure (mise à disposition des centres / frais de fonctionnement des centres / sécurité)	

Type de centre	Composition	Nombre de personnels	Coût unitaire journalier	Coût mensuel
Centre de grande capacité 2000 CGC 2000 jusqu'à 2 000 vaccins / jour	Frais de personnel (100 PAX)	100		508 800 €
	dont supervision, consultation, préparation des doses et vaccination	30		307 200 €
	dont Logisticien	70		201 600 €
	Frais de fonctionnement			80 200 €
	TOTAL			589 000 €

Type de centre	Composition	Nombre de personnels	Coût unitaire journalier	Coût mensuel
Centre de grande capacité 1000 CGC 1000 jusqu'à 1 000 vaccins / jour	Frais de personnel (50 PAX)	50		266 160 €
	dont supervision, consultation, préparation des doses et vaccination	16		168 240 €
	dont Logisticien	34		97 920 €
	Frais de fonctionnement			40 840 €
	TOTAL			307 000 €

Type de centre	Composition	Nombre de personnels	Coût unitaire journalier	Coût mensuel
Centre modulaire jusqu'à 250 vaccins / jour	Frais de personnel (20 PAX)	20		101 760 €
	dont supervision, consultation, préparation des doses et vaccination	6		61 440 €
	dont Logisticien	14		40 320 €
	Frais de fonctionnement			18 240 €
	TOTAL			120 000 €

Type de centre	Composition	Nombre de personnels	Coût unitaire journalier	Coût mensuel
Centre mobile jusqu'à 100 vaccins / jour	Frais de personnel (10 PAX)	10		65 520 €
	dont supervision, consultation, préparation des doses et vaccination	3		45 360 €
	dont Logisticien	7		20 160 €
	Frais de fonctionnement			21 480 €
	TOTAL			87 000 €

Rémunération forfaitaire / Type de personnel	Base légale forfaitaire / journée	Montant unitaire journalier en €
Medecin *	Arrêté du 10 juillet 2020 modifié, prescrivant les mesures d'organisation et de fonctionnement du système de santé nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire	880,00 €
Infirmier		440,00 €
Sapeur-pompier (ou autre personnel)	Tarif DGSCGC Colonnes de renfort	96,00 €



Délibération n° B 21-14

Séance du Bureau du Conseil d'Administration : le 28 mai 2021

OBJET : Remboursement des frais liés à la présence des Sapeurs-Pompiers du Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) du Var au sein des centres de vaccination publics situés dans le département du Var.

L'an deux mille vingt-et-un et le vingt-huit mai à neuf heures et trente minutes, le bureau du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours du Var s'est réuni à distance et en présentiel, sous la présidence de Monsieur Dominique LAIN (en présentiel), Président du CASDIS.

Etaient présents :

Membres élus avec voix délibérative présents :

Caroline DEPALLENS (à distance), Jean-Pierre VERAN (en présentiel) et Philippe BARTHELEMY (à distance).

Membres excusés :

Jean-Bernard MIGLIOLI.

LE BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION,

Vu le projet de délibération n°B21-14 en date du 28 mai 2021,

Exposé des motifs

Le Service Départemental d'Incendie et de Secours du Var (SDIS 83) est impliqué depuis le 18 janvier 2021 dans la campagne de vaccination au sein des centres de vaccination publics du département du Var.

Par arrêté de Monsieur le Préfet du Var, il a été décidé de confier la coordination interne de certains centres de vaccination à des cadres du SDIS83. Les cadres désignés ont la mission de coordonner les activités administratives et opérationnelles d'un centre de vaccination. Ils participent à raison de 10 heures par jour au fonctionnement nominal de ces centres.

Dans le message référencé MINSANTEn°2021-53 MINSANTE/CORRUSS en date du 12 avril 2021, il est fait état des conditions de remboursement de la participation des SDIS à cette campagne.

Les remboursements interviendraient sous le couvert du Fond d'Intervention Régional.

Considérant l'exposé des motifs,

Et après en avoir délibéré,

DECIDE

- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer l'ensemble des documents concernant les modalités et procédures permettant ces remboursements.

Adopté à l'unanimité

Signé par : Dominique LAIN

Date : 31/05/2021

Qualité : Président CA

Conformément à l'article R421-1 du code de la justice administrative, le Tribunal administratif de Toulon peut être saisi par voie de recours formé contre la présente décision dans un délai de deux mois, à compter de sa notification, à l'adresse suivante : 5 Rue Racine, 83000 TOULON.

Le tribunal administratif de Toulon peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.



Délibération n° B 21-15

Séance du Bureau du Conseil d'Administration : le 28 mai 2021

OBJET : Convention relative à l'entraide opérationnelle entre les départements des BOUCHES-DU-RHÔNE et du VAR.

L'an deux mille vingt-et-un et le vingt-huit mai à neuf heures et trente minutes, le bureau du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours du Var s'est réuni à distance et en présentiel, sous la présidence de Monsieur Dominique LAIN (en présentiel), Président du CASDIS.

Etaient présents :

Membres élus avec voix délibérative présents :

Caroline DEPALLENS (à distance), Jean-Pierre VERAN (en présentiel) et Philippe BARTHELEMY (à distance).

Membres excusés :

Jean-Bernard MIGLIOLI.

LE BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION,

Vu le projet de délibération n°B21-15 en date du 28 mai 2021,

Exposé des motifs

La limite administrative départementale ne saurait entraver la bonne distribution des secours pour ce qui concerne les communes limitrophes des BOUCHES-DU-RHÔNE et du VAR.

Considérant que :

- Le Code Général des Collectivités Territoriales définit les missions des Services Départementaux d'Incendie et de Secours ;
- Pour les zones géographiques limitrophes, les modalités d'alerte, d'engagement des secours, de dédommagements et de responsabilités doivent être fixées ;
- Le Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) des BOUCHES-DU-RHÔNE, la Préfecture des BOUCHES-DU-RHÔNE, la Préfecture du VAR chacun en ce qui les concerne souhaitent formaliser les modalités d'interventions réciproques.

Considérant l'exposé des motifs,

Et après en avoir délibéré,

DECIDE

• **D'APPROUVER** la convention relative à l'entraide opérationnelle entre le SDIS des BOUCHES-DU-RHÔNE et le SDIS du VAR ;

• **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer la convention relative à l'entraide opérationnelle entre le SDIS des BOUCHES-DU-RHÔNE et le SDIS du VAR.

Adopté à l'unanimité

Signé par : Dominique LAIN

Date : 31/05/2021

Qualité : Président CA

Conformément à l'article R421-1 du code de la justice administrative, le Tribunal administratif de Toulon peut être saisi par voie de recours formé contre la présente décision dans un délai de deux mois, à compter de sa notification, à l'adresse suivante : 5 Rue Racine, 83000 TOULON.

Le tribunal administratif de Toulon peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.



PREFET
DU VAR



PREFET
DES BOUCHES DU
RHONE

Envoyé en préfecture le 01/06/2021

Reçu en préfecture le 01/06/2021

Affiché le

SLOW

ID : 083-288300403-20210531-B21_15-DE



CONVENTION

RELATIVE A L'ENTRAIDE OPÉRATIONNELLE ENTRE LES DÉPARTEMENTS DES BOUCHES-DU-RHÔNE ET DU VAR.

ENTRE

Monsieur Christophe MIRMAND, Préfet de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, Préfet des Bouches-du-Rhône,
Monsieur Richard MALLIÉ, Président du service départemental d'incendie et de secours des Bouches-du-Rhône, dûment habilités.

Adresse : 1, avenue de Boisbaudran - CS 70271

Code postal : 13326 Ville : MARSEILLE CEDEX 15

Ci-après dénommé « Le SDIS des Bouches-du-Rhône / 13 »;

D'une part,

ET

Monsieur Evence RICHARD, Préfet du Var,
Monsieur Dominique LAIN, Président du service départemental d'incendie et de secours du Var, dûment habilités.

Adresse : 87, boulevard Colonel Michel LAFOURCADE- CS 30255

Code postal : 83007 Ville : DRAGUIGNAN CEDEX

Nota : Suite à un futur changement de locaux courant 2021, l'adresse mentionnée ci-dessus est susceptible d'être modifiée en cours d'exécution de la présente convention, sans qu'il soit nécessaire de conclure une modification de la présente. L'information relative au changement d'adresse du siège du SDIS sera effectuée par courrier recommandé avec avis de réception.

Ci-après dénommé « Le SDIS du Var / 83 »;

D'autre part.

p. 1

IL A ÉTÉ CONVENU CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 : PRINCIPES GÉNÉRAUX

La bonne distribution des secours pour ce qui concerne les communes limitrophes des Bouches-du-Rhône et du Var énoncées dans l'annexe I de la présente convention justifie que les services départementaux d'incendie et de secours (SDIS) des Bouches-du-Rhône et du Var se portent directement et mutuellement assistance dans le cadre des missions définies par l'article L 1424-2 du code général des collectivités territoriales codifié dans l'article L722-1 du code de la sécurité intérieure.

Cette convention précise également les règles de prise en charge des dépenses (article 27 de la loi 04-811 du 13 août 2004 dite de modernisation de la Sécurité Civile).

Dans les cas non prévus par cette convention, les demandes de renfort sont formulées par l'intermédiaire du centre opérationnel de zone (COZ) Sud.

Les plans de secours particuliers relatifs à certaines installations ou natures d'interventions se substituent à la présente convention.

ARTICLE 2 : GESTION DE L'ALERTE ET ENGAGEMENT DES SECOURS

Les demandes d'engagement des secours sur les communes couvertes en premier appel par un autre SDIS se formulent de CODIS à CODIS par ligne téléphonique. Le centre opérationnel départemental d'incendie et de secours (CODIS) territorialement compétent, dans le cadre de la présente convention pour la couverture opérationnelle, déclenche alors les secours adaptés et en informe le département bénéficiaire.

Dans le cadre des interventions au caractère urgent avéré, la demande de secours est formulée par le CODIS bénéficiaire auprès du CODIS prestataire selon les principes suivants :

- l'intervention se situe sur le secteur de premier appel du SDIS prestataire (cf. annexe 2),
- à partir du deuxième niveau de réponse, le CODIS bénéficiaire optera pour la solution la plus rapide,
- à la suite d'une concertation entre autorités en cas de secours spécifiques.

Dans le cas où un appel de secours parvient à un CODIS non territorialement compétent (cas d'un appel provenant d'un téléphone mobile en particulier), cet appel est immédiatement basculé avec un accompagnement téléphonique vers le CODIS compétent.

Lors d'engagement conjoint, les engins du département prestataire sont considérés comme pleinement intégrés dans le dispositif local.

Lors d'engagement de moyens, le CODIS bénéficiaire renseigne régulièrement le CODIS prestataire sur le déroulement de l'intervention (localisation, utilisation, incident, accident, durée prévisible).

ARTICLE 3 : GESTION OPÉRATIONNELLE

Les deux CODIS demeurent gestionnaires de toute opération se déroulant dans leur département et doivent donc être informés par voie de compte rendu et sans délai.

Toute demande de renfort doit être adressée directement au CODIS ou, à défaut, au CGI territorialement compétent.

Lorsque l'intervention se situe sur la zone de compétence territoriale du SDIS prestataire, le commandement des opérations de secours est assuré jusqu'au niveau chef de groupe par ce même SDIS.

Lorsque le commandement nécessite un niveau chef de colonne, celui-ci est assuré par le SDIS prestataire jusqu'à la prise de fonction du chef de colonne du SDIS bénéficiaire.

La fonction de chef de site est assurée par le SDIS bénéficiaire.

ARTICLE 4 : MODALITÉS D'INTERVENTION

Les modalités d'intervention selon les domaines d'activités sont détaillées en annexe 3.

ARTICLE 5 : DÉSENGAGEMENT

Les engins intervenant isolément en premier appel sont désengagés au terme de leur mission sur décision du commandant des opérations de secours (COS). Ce dernier en informe le CODIS ou à défaut le CGI bénéficiaire.

Lors du désengagement, il appartient au chef d'agrès ou au chef de détachement de faire connaître sa disponibilité par un message de compte-rendu sommaire au CODIS ou à défaut au CGI d'origine.

ARTICLE 6 : TRANSMISSIONS

Les centres d'incendie et de secours et les moyens concernés par des interventions sur des zones limitrophes doivent posséder un équipement de transmission conforme à l'ordre de base national des systèmes d'information et de communication, leur permettant d'être intégrés au dispositif du département voisin.

L'annexe 1 indique les modalités des transmissions en vigueur au moment de la signature de la présente convention.

Les deux départements se tiennent mutuellement informés de toute évolution du système de transmission.

ARTICLE 7 : DISPOSITIONS FINANCIÈRES ET RÈGLEMENT DES DOMMAGES

Pour les interventions non prises en charge par l'État conformément à l'article L 742-11 du code de la sécurité intérieure et visées par la présente convention, il est décidé de ne pas facturer les frais engagés pour toute intervention d'une durée inférieure à 4 heures et mobilisant moins de vingt personnels.

Au-delà, le remboursement des interventions s'effectue sur les bases suivantes :

- frais de personnels : équivalence en indemnités de sapeur-pompier volontaire de l'ensemble des agents engagés en fonction de leur grade.
- frais de déplacement : sans objet.

Toutefois, demeurent à la charge du SDIS bénéficiaire :

- le soutien logistique lié à l'opération (alimentation des personnels, produits consommables, carburants).
- le soutien sanitaire au cours de l'opération.

Le décompte des frais fait l'objet d'un titre de recettes émis par le SDIS demeurant créancier.

Les dommages causés ou subis par un véhicule dans le cadre d'un accident de la circulation sont pris en charge par l'assureur du SDIS propriétaire de ce véhicule, sans recours à l'encontre du SDIS bénéficiaire ;

Dans les autres cas, ou si les dégâts ne sont pas indemnisés, ces mêmes dommages sont pris en charge par le SDIS bénéficiaire ;

Concernant les dommages causés lors d'une intervention, il est convenu d'appliquer les dispositions suivantes :

- Les dommages causés par un véhicule sont pris en charge par le SDIS propriétaire de ce véhicule et son assureur, sans recours à l'encontre du SDIS bénéficiaire ;
- Les dommages subis par un véhicule sont pris en charge par le SDIS propriétaire de ce véhicule et son assureur. Les dommages ne résultant pas d'un accident de la circulation survenu sur une voie ouverte à la circulation publique ou lors d'un incendie sont pris en charge par le SDIS bénéficiaire lorsqu'ils ne sont pas indemnisés par l'assureur du SDIS prestataire ;
- Les dommages causés par un hélicoptère bombardier d'eau sont pris en charge par le propriétaire de la machine et son assureur et ne sont pas à la charge du département bénéficiaire ;
- Dans le cas où la faute incombe aux passagers d'un HBE, les dégâts subis par l'appareil sont pris en charge par le SDIS dont les passagers relèvent,
- Enfin, le SDIS bénéficiaire sera responsable des dommages résultant d'une mauvaise organisation des secours en sa qualité de COS.

Les déclarations de dégradation et de destruction des matériels sont communiquées via la chaîne de commandement au département bénéficiaire avant le désengagement. Elles font, dans les meilleurs délais, l'objet d'un état écrit de régularisation.

ARTICLE 8 : LOGISTIQUE OPÉRATIONNELLE

La proximité géographique des communes limitrophes aux deux départements peut également justifier une entraide logistique entre les SDIS, en fonction de leur capacité respective.

Les frais engagés par le SDIS fournissant cette assistance logistique font l'objet d'un mémoire financier qui donne lieu à un titre de recette émis par le SDIS prestataire.

ARTICLE 9 : RESPONSABILITÉ

L'application de cette convention ne vaut pas transfert de responsabilité pour les dommages causés à autrui, sans préjudice des actions de recours vers le service qui est intervenu.

ARTICLE 10 : PROTECTION SOCIALE

Dans le cadre de la présente convention, chaque SDIS assure la protection sociale de ses sapeurs-pompiers en cas d'accident survenu ou de maladie contractée en service.

Conformément aux articles 7 alinéa 2 (1°) et 8 alinéa 3 de la loi n°91-1389 du 31 décembre 1991, le SDIS prestataire peut se faire rembourser les prestations versées.

ARTICLE 11 : MODALITÉS D'EXÉCUTION

La présente convention interdépartementale d'assistance mutuelle annule et remplace la précédente convention. Cette nouvelle convention prend effet dès notification par les Préfets concernés à chacune des parties intéressées. Elle est conclue pour une durée d'un an renouvelable annuellement par tacite reconduction dans la limite de trois reconductions.

Chacune des parties pourra dénoncer la convention par lettre recommandée avec accusé de réception au moins trois mois avant chaque échéance annuelle.

Pour le SDIS 13 et le SDIS 83, la convention sera notifiée aux maires des communes concernées et annexée aux règlements opérationnels.

Elle est publiée aux recueils des actes administratifs des préfectures des Bouches-du-Rhône et du Var ainsi qu'aux recueils des actes administratifs des deux SDIS.

ARTICLE 12 : ÉVOLUTION DE LA CONVENTION

Cette convention peut être modifiée à la demande de l'une ou l'autre des deux parties.

Ses annexes prévoyant des dispositions opérationnelles spécifiques peuvent être réactualisées en tant que de besoin à la demande de l'un des préfets ou présidents de conseil d'administration ou directeurs départementaux des services d'incendie et de secours.

Lorsque les modifications des annexes le sont d'un commun accord, celles-ci sont transmises à l'ensemble des parties sans nouvelles délibérations des conseils d'administration.

ARTICLE 13 : RÈGLEMENT DES DIFFÉRENDS

Dans le cas d'un litige découlant de l'interprétation ou de l'exécution de la présente convention, les parties s'efforceront de régler le différend à l'amiable avant de le porter devant le tribunal compétent.

Fait à , le

Monsieur le Préfet de Région
Préfet des Bouches-du-Rhône

Monsieur le Préfet du Var

Christophe MIRMAND

Evence RICHARD

Monsieur le Président
du SDIS des Bouches-du-Rhône

Monsieur le Président
du SDIS du Var

Richard MALLIÉ

Dominique LAIN

ANNEXES

Envoyé en préfecture le 01/06/2021

Reçu en préfecture le 01/06/2021

Affiché le

The logo for SLOW (Service Local d'Orientation et d'Accompagnement) is displayed in blue, stylized capital letters.

ID : 083-288300403-20210531-B21_15-DE

Annexe 1 : définition des secteurs limitrophes et modalités de transmissions par secteur

Annexe 2 : cartes des secteurs limitrophes

Annexe 3 : dispositions opérationnelles

Annexe 1

Envoyé en préfecture le 01/06/2021

Reçu en préfecture le 01/06/2021

Affiché le



ID : 083-288300403-20210531-B21_15-DE

Définition des secteurs limitrophes et modalités de transmissions par secteur

Les secteurs visés par cette convention concernent les communes retenues ci-après de part et d'autre de la limite administrative des départements des Bouches-du-Rhône et du Var.

Ces communes sont citées, pour chaque département, du Nord au Sud :

Dép.	Commune	Destinataire	Canal dédié SAP	Canal dédié autre nature	Destinataire	Canal commandement	Canal dédié FDF
13	SAINT PAUL LEZ DURANCE	CODIS 13	Antares TKG 260	Antares TKG 252	CODIS 13	Antares TKG 257	Antares TKG 254
	JOUQUES						
	VAUVENARGUES						
	PUYLOUBIER						
	TRETS						
	PEYNIER						
	LA BOUILLADISSE						
	AURIOL						
	GEMENOS						
	CUGES LES PINS						
	ROQUEFORT LA BEDOULE						
	CEYRESTE						
	LA CIOTAT						
83	VINON SUR VERDON	CODIS 83	Antares TKG 240	Antares TKG 237	CGI Ouest ou à défaut au CODIS 83 en fonction des missions	Antares TKG 242	Analogique 29
	GINASSERVIS						
	RIANS						
	POURRIERES						
	POURCIEUX						
	SAINT MAXIMIN LA SAINTE BAUME						
	NANS LES PINS						
	SAINT ZACHARIE						
	PLAN D'AUPS						
	RIBOUX						
	SIGNES						
	LE CASTELLET						
	LA CADIERE D'AZUR						
	SAINT CYR SUR MER						
	CGI Ouest ou à défaut au CODIS 83 en fonction des missions et du niveau de commandement	Antares TKG 239	Antares TKG 236				

Autoroutes

Les secours sont distribués en premier appel selon les délimitations préétablies ci-dessous.

Autoroutes A8 :

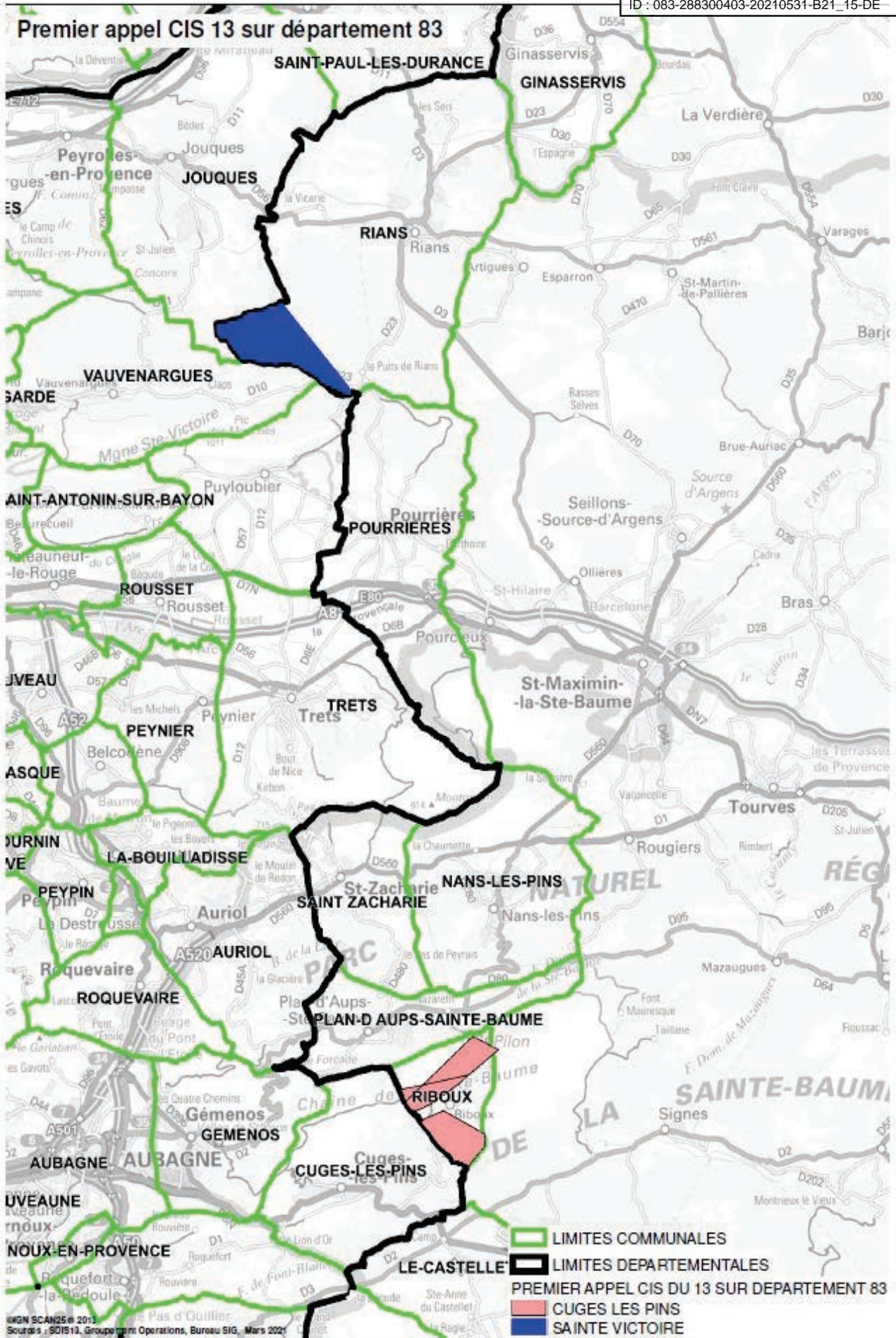
- Sens Aix-Nice : Les moyens du SDIS 13 interviennent jusqu'au PK 46,8, bretelle d'entrée du ½ échangeur de Pourrières en direction de Nice.
- Sens Nice-Aix : Les moyens du SDIS 83 interviennent en premier départ jusqu'au PK 36,8, sortie de l'aire de service de Rousset en direction d'Aix en Provence.

Autoroutes A50 :

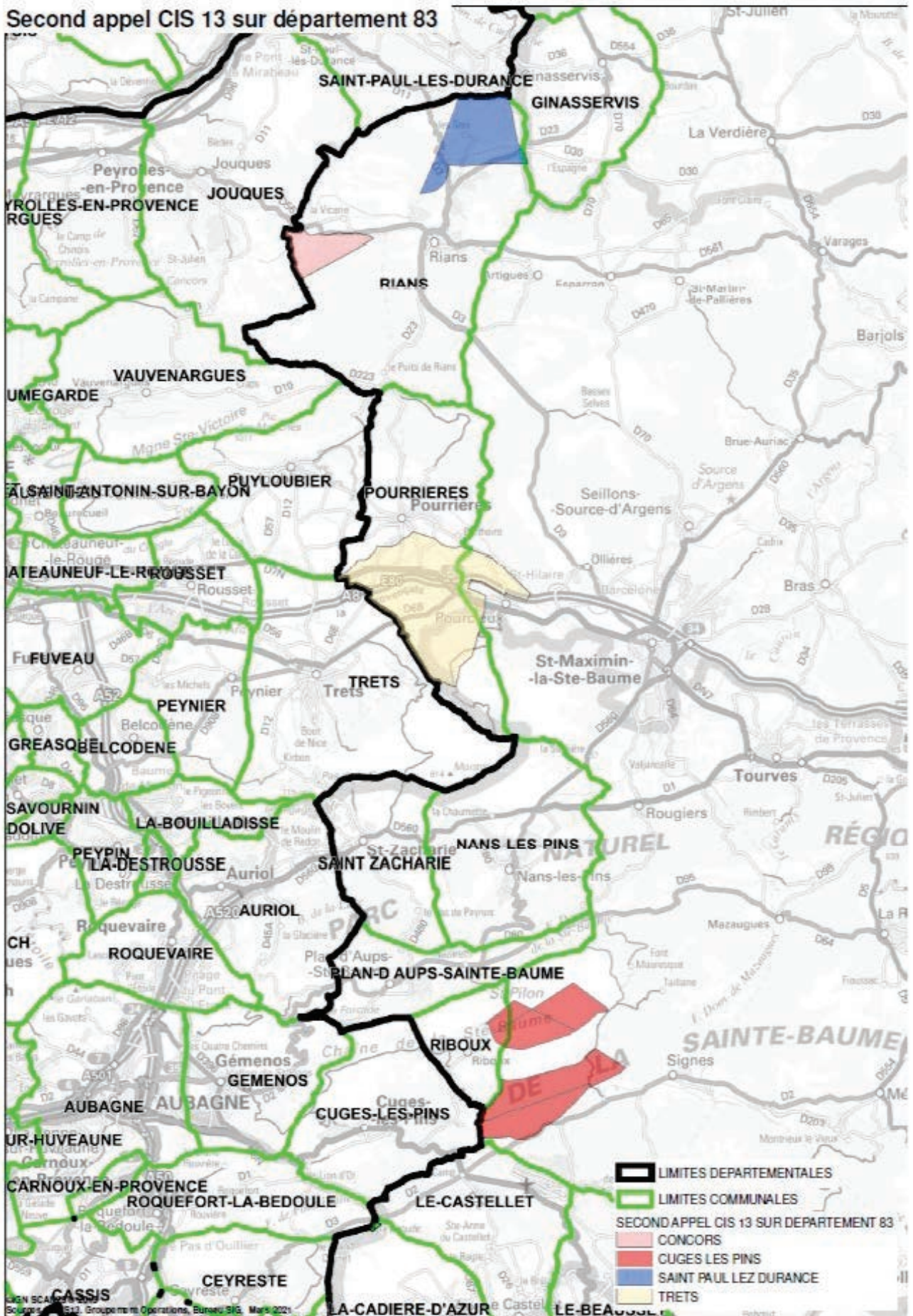
- Sens Marseille - Toulon : Les moyens du SDIS 13 interviennent jusqu'au PK 44,3, bretelle d'entrée de l'échangeur de Saint Cyr sur Mer en direction de Toulon.
- Sens Toulon - Marseille : Les moyens du SDIS 83 interviennent jusqu'au PK 34,5, bretelle d'entrée de l'échangeur de La Ciotat en direction de Marseille. Les renforts sont assurés par le CIS La Ciotat.

Annexe 2

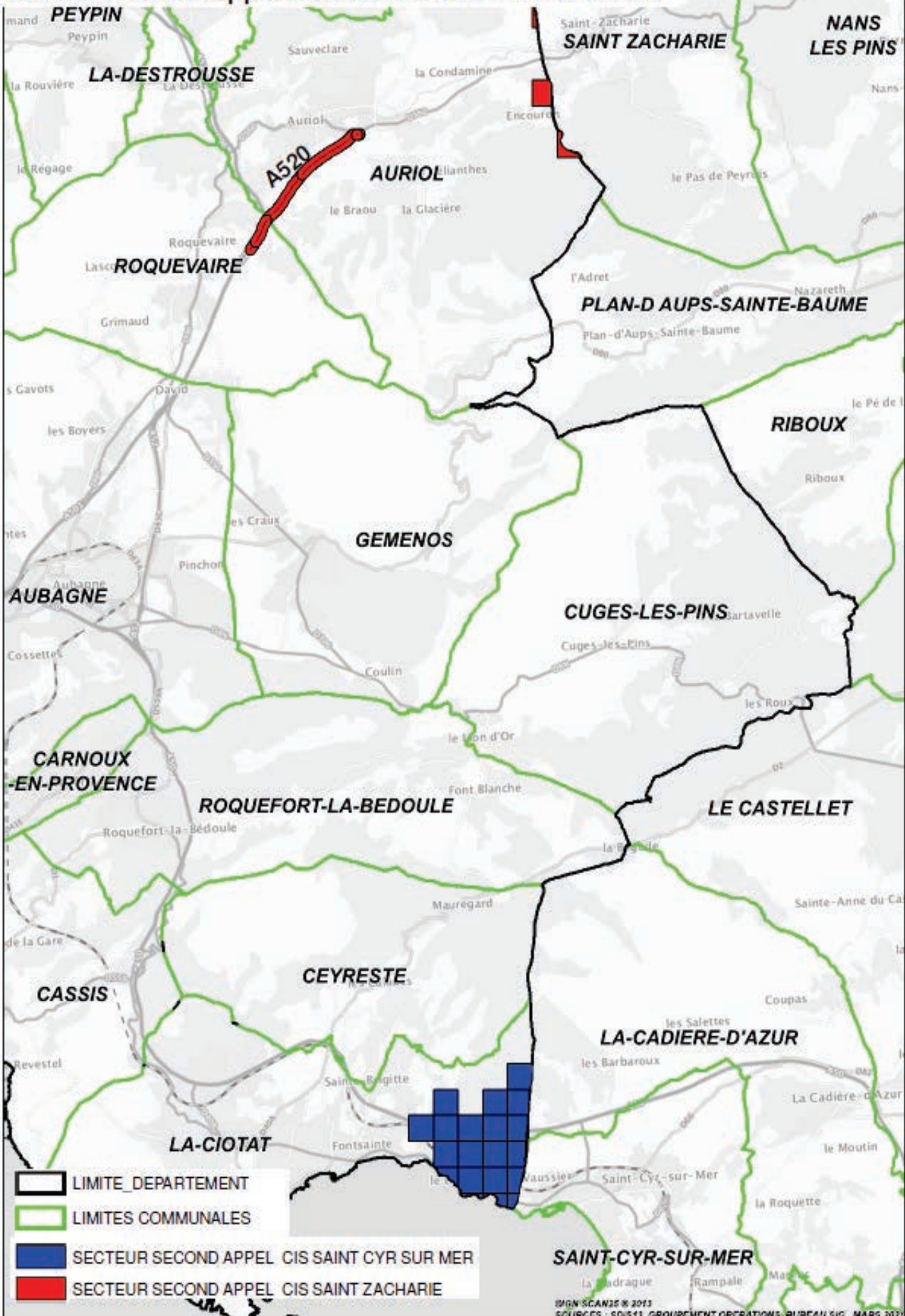
Envoyé en préfecture le 01/06/2021
Reçu en préfecture le 01/06/2021
Affiché le
ID : 083-288300403-20210531-B21_15-DE



Second appel CIS 13 sur département 83

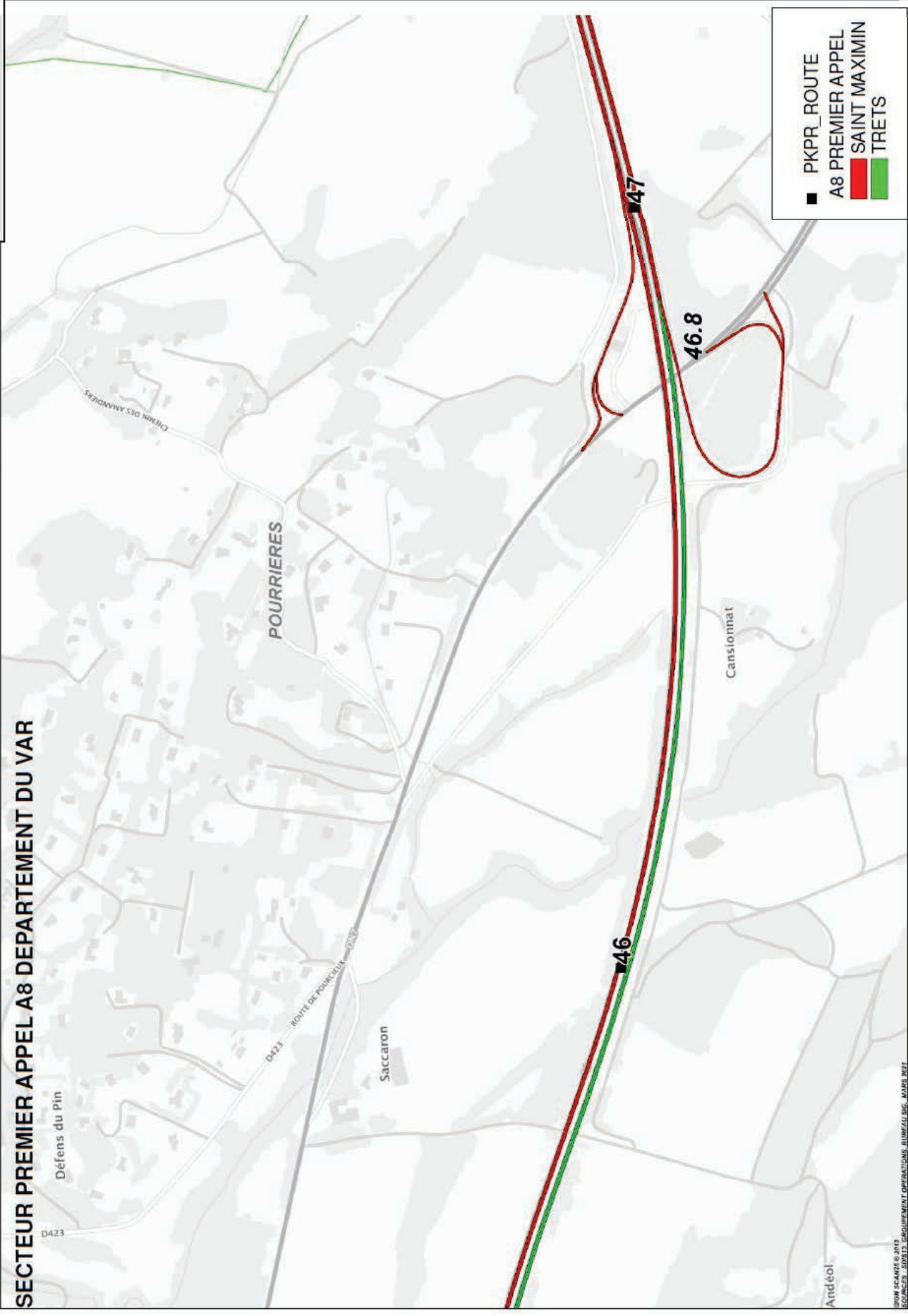


Secteurs second appel SDIS 83 sur Bouches du Rhône



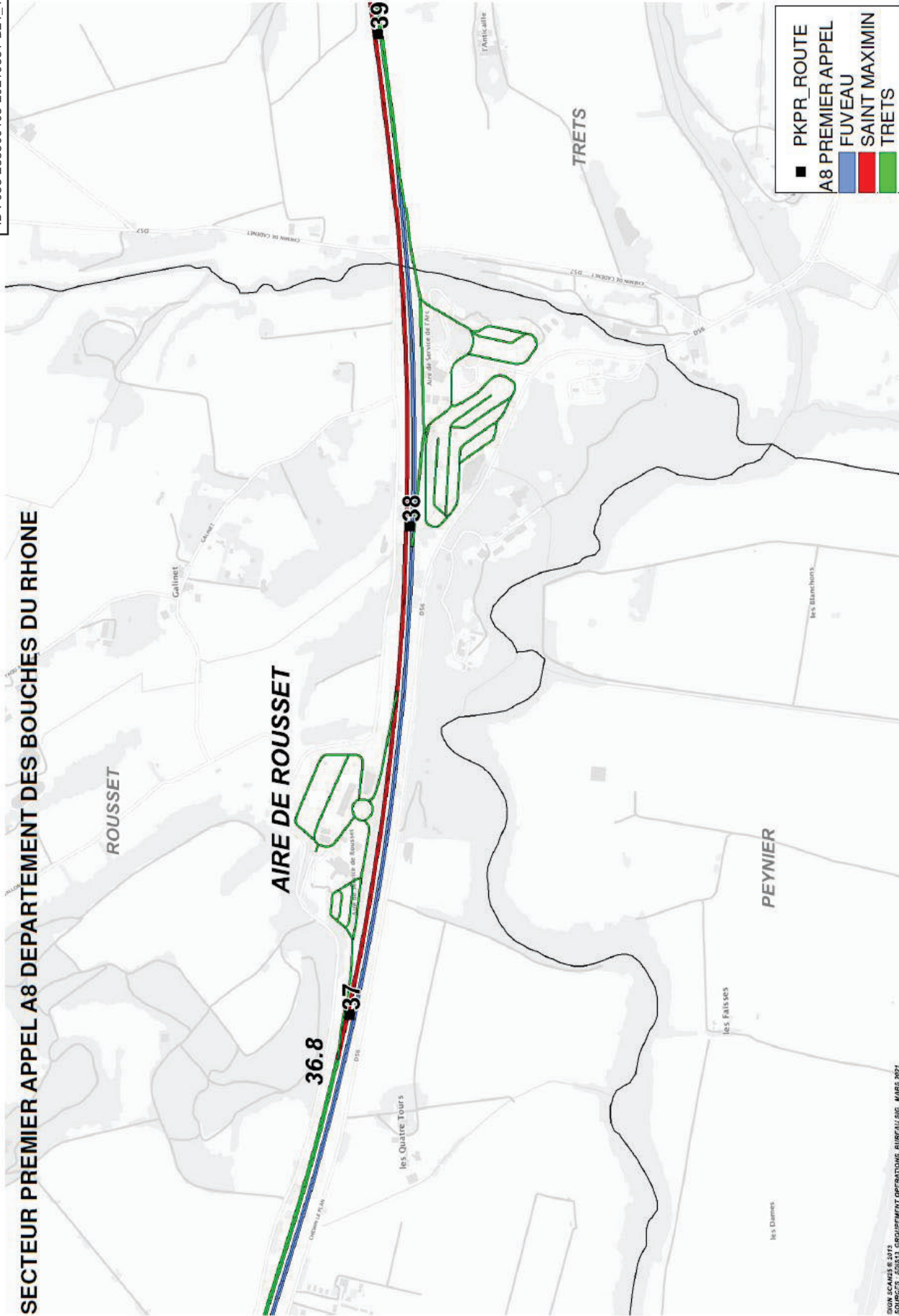


SECTEUR PREMIER APPEL A8 DEPARTEMENT DU VAR

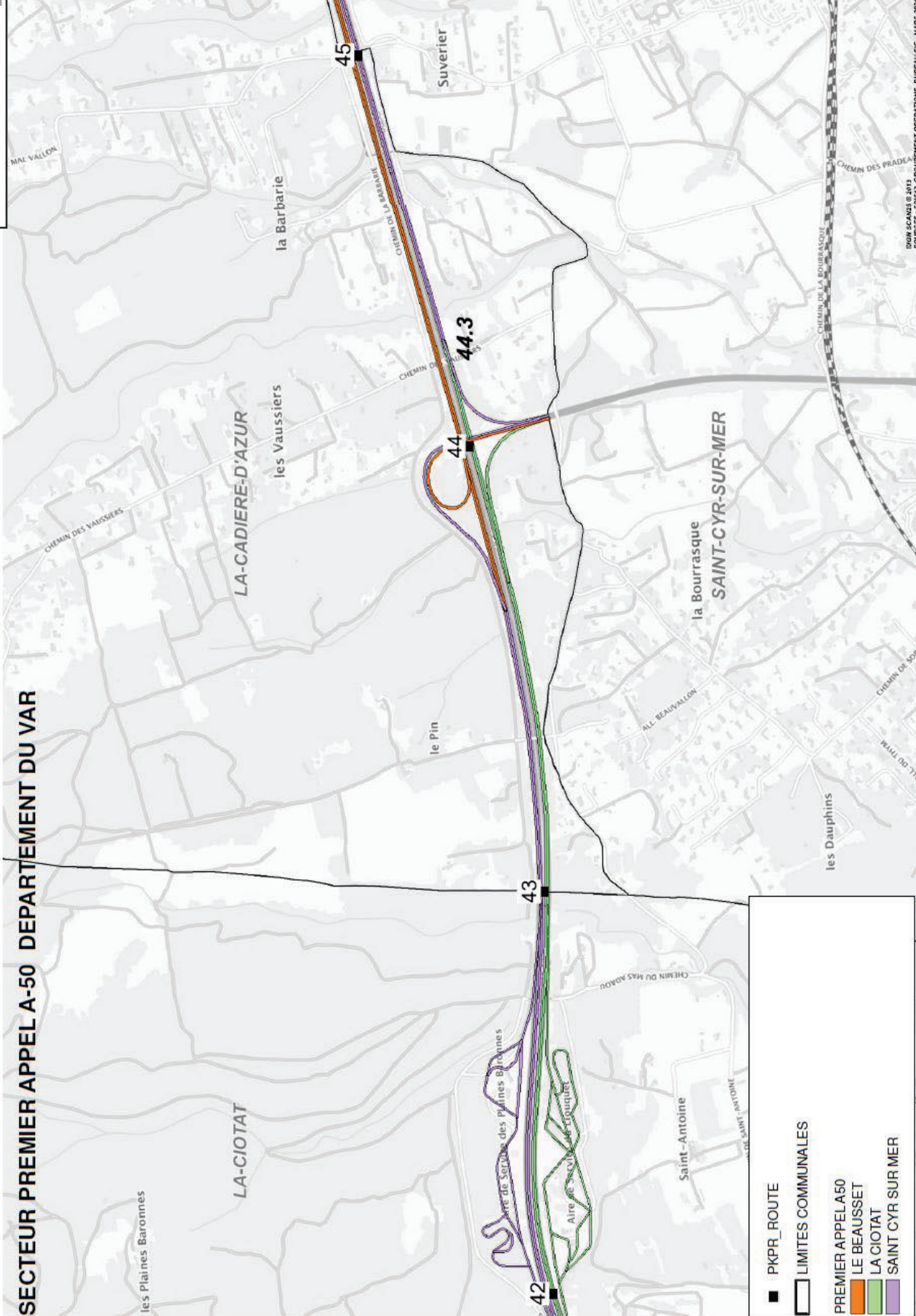




SECTEUR PREMIER APPEL A8 DEPARTEMENT DES BOUCHES DU RHONE

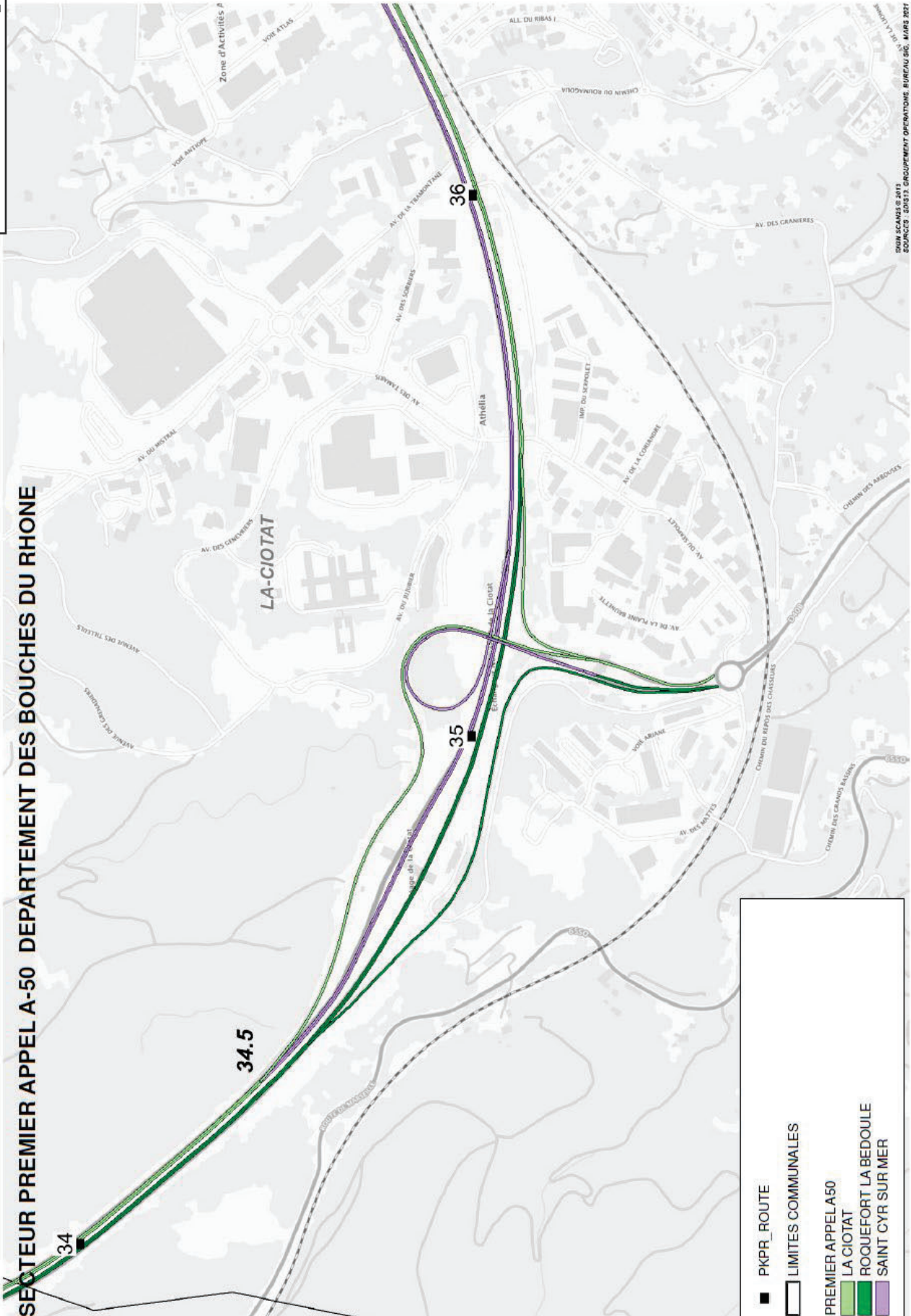


SECTEUR PREMIER APPEL A-50 DEPARTEMENT DU VAR





SECTEUR PREMIER APPEL A-50 DEPARTEMENT DES BOUCHES DU RHONE



- PKPR ROUTE
- LIMITES COMMUNALES
- PREMIER APPEL A50
- LA CIOTAT
- ROQUEFORT LA BEDOULE
- SAINT CYR SUR MER

1. Secours aux personnes

Conformément aux dispositions entre le SDIS et le SAMU en vigueur dans chacun des deux départements, la régulation médicale est effectuée par le Centre 15 du département siège de l'intervention.

En fonction du bilan, deux cas se présentent :

- l'intervention nécessite une régulation médicale. Le bilan est transmis au centre 15 compétent qui désigne alors l'établissement de soin vers lequel la victime doit être évacuée et décide de la médicalisation de cette évacuation.
- dans le cas contraire, le bilan est transmis au CODIS ou à défaut au CGI bénéficiaire et la victime est évacuée vers l'établissement de soin de secteur.

Toute demande de renfort médical doit être adressée directement au CODIS 13 pour le département des Bouches du Rhône et au SAMU 83 pour le département du Var.

Les transports sanitaires par carence sont exclus du champ d'application de cette convention.

2. Feux de forêts et d'espaces naturels

La communication des ordres d'opérations ou dispositions opérationnelles Feux de Forêts et d'espaces naturels est faite annuellement et les moyens engagés dans un département se conforment aux procédures opérationnelles en vigueur dans celui-ci.

En période estivale, les CODIS s'informent mutuellement et quotidiennement, des dispositifs préventifs feux de forêts mis en place par chaque département.

Conformément à l'ordre zonal d'opérations feux de forêts, la transmission s'effectue en fin de journée avant 20h00, chaque CODIS enregistrant les moyens préventifs mis en place par le département voisin (quantité, qualité et emplacement). Le dispositif est confirmé le lendemain en début de journée.

Les détections d'un départ de feu par les vigies, caméras du réseau de détection, de levée de doute ou tout autre vecteur aérien d'observation ou de lutte (avion d'aérosurveillance, hélicoptère), relatives à une partie du département limitrophe, sont retransmises via le CODIS dont dépend le système de détection au CODIS concerné.

Les moyens terrestres du département prestataire s'engagent immédiatement dans le département bénéficiaire à vue ou sur ordre du CODIS prestataire. Faisant référence au premier paragraphe de l'article 7 de la présente convention, le départ type correspond à l'équivalent d'un groupe d'intervention.

Les HBE des deux SDIS peuvent intervenir en tant que de besoin sur les secteurs définis dans l'annexe I.

Le CODIS bénéficiaire est alors informé simultanément par le CODIS prestataire de la nature et de la mission des moyens terrestres ou aériens engagés.

En complément et à la suite d'une concertation entre autorités, le et de lutte peuvent être engagés sur l'ensemble du département. renseigner utilement le CODIS territorialement compétent (surfaces sensibles, accès, points d'eau, aérologie, etc.), ou de participer à la lutte.

Dans tous les cas, le COZ sera avisé par le CODIS prestataire.

Procédure commune d'organisation du commandement :

Cette procédure a pour but de faciliter l'intervention et l'organisation du commandement pour les feux de forêt en limite ou touchant les deux départements.

Dans le cas d'incendies de forêts risquant de passer la limite entre les deux départements, les dispositions suivantes doivent être mises en œuvre par les CODIS et les COS :

- Lors d'un départ de feu important en zone limitrophe aux deux départements, les moyens terrestres du département voisin s'engagent sans délai en renfort des moyens du département concerné.

Un contact immédiat entre les deux CODIS doit être établi.

Dès leur arrivée dans le département voisin, les moyens doivent se mettre à disposition du COS. Ils contactent obligatoirement le CODIS du département concerné par l'origine du feu, et celui-ci leur indique le canal de contact du COS ou du chef de secteur. Les fréquences dédiées sont rappelées dans l'annexe 1.

- Lorsque le feu concerne les deux départements, les DDSIS ou leurs représentants se concertent pour désigner un COS unique (a priori, le COS est issu du département où l'impact risque d'être le plus important en termes de surface ou de risques liés à l'habitat). Le PC du département qui ne prend pas le COS constitue un « PC secteur », sous les ordres du « PC de site », activé sur le département d'origine du COS.
- Le COS s'assure immédiatement de la mise en place d'un cadre aéro unique, auquel il transmet des directives précises, valides pour l'ensemble du sinistre. Les moyens aériens départementaux éventuellement présents sont placés sous son autorité exclusive, quels que soient leurs provenances et leurs lieux d'engagement.
- Un cadre du département « PC secteur » est dépêché après du PC de site pour servir d'officier de liaison. Cette disposition peut d'ailleurs s'envisager de façon bilatérale très rapidement lorsque le feu ne concerne encore qu'un seul département (cadre du département « menacé » envoyé au PC du département « origine » dès l'activation du PC dans le département d'origine).
- Le contact entre les PC est assuré sur les fréquences dédiées au chantier.
- Il est impératif que les enjeux identifiés (et idées de manœuvres) sur les deux départements soient connus par les responsables du PC de secteur et du PC de site. Ces enjeux doivent faire l'objet d'un échange entre les DDSIS ou leurs représentants avec consignes précises au COS.
- L'organisation du commandement sera largement facilitée avec la mise en place d'un DOS unique. Cette proposition devra être soumise aux autorités de tutelle.
- En cas de menace directe pour les usagers de l'autoroute, la coupure de cette dernière devra être envisagée très rapidement et proposée aux Préfets des deux départements.

3. Inondations

La communication des ordres d'opérations ou dispositions opérationnelles inondations est faite à chaque mise à jour et les moyens engagés dans un département se conforment aux procédures opérationnelles en vigueur dans celui-ci.

En période de vigilance météorologique, les CODIS s'informent mutuellement et quotidiennement, des dispositifs préventifs mis en place par chaque département.

Le contact s'effectue en début de journée, chaque CODIS enregistrant les moyens préventifs mis en place par le département voisin (quantité, qualité et emplacement).

A l'exception des urgences avérées, les moyens terrestres du département prestataire s'engagent dans le département bénéficiaire à la suite d'une concertation entre autorités.



Délibération n° B 21-16

Séance du Bureau du Conseil d'Administration : le 28 mai 2021

OBJET : Prise en charge financière des moyens mis en œuvre par le Service Départemental d'Incendie et de Secours du Var (SDIS 83) dans le cadre des interventions de secours se situant sur le réseau autoroutier ESCOTA.

L'an deux mille vingt-et-un et le vingt-huit mai à neuf heures et trente minutes, le bureau du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours du Var s'est réuni à distance et en présentiel, sous la présidence de Monsieur Dominique LAIN (en présentiel), Président du CASDIS.

Etaient présents :

Membres élus avec voix délibérative présents :

Caroline DEPALLENS (à distance), Jean-Pierre VERAN (en présentiel) et Philippe BARTHELEMY (à distance).

Membres excusés :

Jean-Bernard MIGLIOLI.

LE BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION,

Vu le projet de délibération n°B21-16 en date du 28 mai 2021,

Exposé des motifs

L'article L 1424-42 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) stipule que "les interventions effectuées par les services d'incendie et de secours sur le réseau routier et autoroutier concédé font l'objet d'une prise en charge par les sociétés concessionnaires d'ouvrages routiers et autoroutiers".

Une convention avait été établie entre le Service Départemental d'Incendie et de Secours du Var (SDIS 83) et la société des Autoroutes Estérel Côte d'Azur prenant effet au 23 août 2016 afin de définir les modalités de décompte des interventions entrant dans ce cadre et de leur indemnisation au SDIS. Cette convention avait fait l'objet d'un avenant le 02 septembre 2019, afin d'intégrer dans l'article 5 : la franchise de péage pour les véhicules d'intérêt général prioritaires en opération.

Conclue pour une durée de 5 ans, cette dernière arrive à échéance.

Il convient donc d'établir une nouvelle convention entre le SDIS83 et la société des Autoroutes Esterel Côte d'Azur.

Considérant l'exposé des motifs,

Et après en avoir délibéré,

DECIDE

- **D'APPROUVER** le projet de convention joint ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président du Conseil d'Administration du SDIS du Var à signer cette convention entre le SDIS du Var et la société des Autoroutes Estérel Côte d'Azur ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président du Conseil d'Administration du SDIS du Var à émettre les titres de recette afférents.

Adopté à l'unanimité

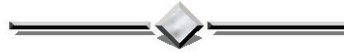
Signé par : Dominique LAIN

Date : 31/05/2021

Qualité : Président CA

DÉPARTEMENT DU VAR

AUTOROUTES A8, A50 et A57



Convention n° 2021.XXX

RELATIVE AUX INTERVENTIONS DU SDIS DU VAR SUR LE RÉSEAU AUTOROUTIER CONCÉDÉ À ESCOTA



Établie entre :

La Société des Autoroutes Estérel Côte d'Azur, Provence Alpes, concessionnaire de l'État, société anonyme à conseil d'administration, au capital de 131 544 945,85 euros, immatriculée au RCS de Cannes sous le numéro 562 041 525, dont le siège social est 432, avenue de Cannes - 06210 Mandelieu, représentée par Monsieur Didier HAMON, agissant en qualité de Directeur d'Exploitation dûment habilité, et désignée ci-après par l'appellation "la Société".

Et

D'autre part, le Service Départemental d'Incendie et de Secours du Var, représenté par Monsieur Dominique LAIN, Président du Conseil d'Administration du SDIS du Var dûment habilité, et dénommé ci-après le "SDIS".

Adresse : 87, boulevard Colonel Michel LAFOURCADE- CS 30255- 83007, DRAGUIGNAN CEDEX

Nota : Suite à un futur changement de locaux courant 2021, l'adresse mentionnée ci-dessus est susceptible d'être modifiée en cours d'exécution de la présente convention, sans qu'il soit nécessaire de conclure une modification de la présente. L'information relative au changement d'adresse du siège du SDIS sera effectuée par courrier recommandé avec avis de réception

ARTICLE 1ER : OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention est conclue en application de l'arrêté du 7 juillet 2004 pris en application des trois derniers alinéas de l'article L. 1424-42 du code général des collectivités territoriales.

Elle a pour objet de définir les conditions :

- de la prise en charge financière par la Société des interventions effectuées en section courante sur le domaine public autoroutier concédé à la Société (DPAC) par le SDIS sur les autoroutes suivantes :
 - Autoroute A8 : entre le P.R. 43,225 (limite de département) et le P.R. 151,955 (limite de département).
 - Autoroute A50 : entre le P.R. 42,922 (limite de département) et le P.R. 72,810 (fin d'autoroute).
 - Autoroute A57 : entre le P.R. 0,000 (limite de concession ESCOTA) et le P.R. 52,721 (fin d'autoroute).

Le DPAC est défini par décisions ministérielles en application de la convention de concession passée entre l'État et ESCOTA pour la concession, la construction, l'entretien et l'exploitation d'autoroutes, convention approuvée par décret du 29 novembre 1982 et ses avenants ultérieurs.

"Sont également incluses dans le champ d'application de la présente convention les interventions effectuées dans les tunnels, les échangeurs, sur **les aires annexes (aires de repos et de services)**, sur les plates-formes et **parkings** de péage lorsqu'ils sont strictement compris dans les limites du domaine public concédé ainsi que **les installations commerciales (stations-services, restaurants, boutiques et offices divers...)** sur le domaine sous concédé.

- Des facilités techniques de passage accordées au profit du SDIS sur les autoroutes précitées pour les interventions de secours dans le département ;
- Des modalités de coopération entre le SDIS et la Société.

TITRE IER : PRISE EN CHARGE DES INTERVENTIONS EFFECTUÉES PAR LE SDIS

ARTICLE 2 : NATURE DES INTERVENTIONS PRISES EN CHARGE

Lors d'une demande d'intervention de secours sur le réseau autoroutier concédé, le SDIS en informe immédiatement la Société selon les modalités prévues à l'article 6.

Les moyens mis en œuvre par le SDIS donnent lieu à prise en charge financière par la Société dans le cadre des interventions visées aux 3° et 4° de l'article L. 1424-2 du code général des collectivités territoriales effectuées sur le réseau autoroutier défini à l'article 1er. Le SDIS reste seul responsable des moyens engagés.

ARTICLE 3 : PRISE EN CHARGE FINANCIERE

3.1. TYPES D'INTERVENTION

Sur le réseau autoroutier concédé tel que défini à l'article 1, la Société prend en charge les interventions visées à l'article 2 sur la base d'un coût forfaitaire pour les interventions courantes réparties selon les trois catégories suivantes :

- Secours à personne (sans accident de circulation ou toute autre cause retenue dans les deux catégories suivantes);
- Secours pour accident de circulation entre véhicules (sans présence de matières dangereuses pouvant entraîner le classement dans la catégorie des interventions de longue durée et à caractère spécifique);
- Autres opérations (extinction d'un feu de véhicule sans accident, secours d'un animal en difficulté sur l'autoroute, feu de talus et espaces verts appartenant au domaine concédé...).

NB : Le secours d'animaux relève des sapeurs-pompiers uniquement lorsque les animaux sont blessés ou en danger de mort et inaccessibles à leur propriétaire ou au service compétent.

Pour les interventions de longue durée et à caractère spécifique :

- accident mettant en cause plus de quatre blessés graves et/ou morts,
- déclenchement du plan ORSEC NOVI (ex-Plan Rouge),
- collision en chaîne de plus de dix véhicules,
- intervention en présence de marchandises dangereuses nécessitant la mise en place d'un périmètre de protection ou l'accompagnement en zone de sûreté,
- incendie généralisé, inondation et, sur accord des deux parties, tout autre événement à caractère exceptionnel, dont l'origine ou la cause se situe sur le domaine public autoroutier concédé (DPAC) à la Société.

La Société les prendra en charge sur la base d'un coût horaire d'utilisation des moyens engagés et de la durée de l'opération. Un relevé des moyens engagés sera établi par le SDIS à la fin de l'intervention et transmis à la Société pour analyse contradictoire. Il servira de base pour l'application des bordereaux de prix.

3.2. MODALITES :

Les interventions courantes sont réparties en trois types et sont prises en charge sur la base d'un coût unitaire forfaitaire, fixé pour la période allant de la signature de la convention jusqu'au 31 décembre 2021, ainsi qu'il suit :

- secours à personne : 428.21 EUR ;
- secours pour accident de circulation entre véhicules : 539.75 EUR ;
- autres opérations : 440.80 EUR.

Les interventions de longue durée et à caractère spécifique qui peuvent être caractérisées notamment par la mise en œuvre de moyens routiers spécialisés dont la liste figure ci-après, par une intervention en présence de marchandises dangereuses, par des accidents impliquant de nombreuses victimes, par le déclenchement de plans de secours ou par l'ampleur de l'intervention (important feu de végétation ou incendie généralisé) sont pris en charge sur la base d'un coût horaire des moyens engagés et de la durée de l'opération.

Ne sont pas pris en charge par la Société, au titre de la présente convention, les moyens autres que routiers et notamment les interventions d'hélicoptère, bombardier d'eau, Canadair, etc...

Pour la période allant de la signature de la convention jusqu'au 31 décembre 2021, les coûts horaires des moyens routiers du SDIS sont fixés à :

- véhicule de secours et d'assistance aux victimes (VSAV) : 123.54 €/heure
- fourgon pompe tonne (FPT) : 219.50 €/heure ;
- véhicule de secours routier (VSR) : 161.93 €/heure ;
- véhicule de liaison, véhicule de liaison médicalisé (VL, VLM) : 74.37 €/heure ;
- véhicule poste de commandement (VPC) : 152.33 €/heure ;
- véhicules spéciaux : 202.71 €/heure.

Il s'agit de coûts moyens d'utilisation des engins comprenant à la fois les frais de personnel et les frais de matériel.

La liste exhaustive des interventions de longue durée et à caractère spécifique est établie conjointement par le SDIS et la Société, en complétant si besoin la liste présentée, ci-dessus, au chapitre 3.1.

Les coûts forfaitaires et les coûts horaires des moyens seront réévalués chaque année en fonction de la variation au cours de l'année n-1 de l'indice des prix à la consommation - France entière (IPC 4018^E – base 100 décembre 2014 : 125,81).

ARTICLE 4 : MODALITES DE FACTURATION DES INTERVENTIONS

4.1. FACTURATION

Chaque intervention réalisée sur le domaine autoroutier concédé tel que défini à l'article 1 fait l'objet d'un état distinct comprenant notamment :

- L'horodate et le lieu de l'intervention (autoroute, P.R., sens),
- La nature de l'intervention (accident, incendie, secours à personne, ...),
- Les coûts facturés (forfaitaires ou horaires selon la nature de l'intervention).

Le SDIS établit chaque mois un relevé des interventions du mois écoulé et le transmet à la Société. Ainsi, à titre d'exemple, les interventions du mois de janvier sont transmises au plus tard en mars.



À réception de ces documents, la Société informe le SDIS de son éventuel désaccord de prise en charge de toute ou partie des interventions du relevé mensuel. Ces interventions font l'objet d'une démarche de résolution amiable.

Après accord des deux parties sur le nombre d'interventions prises en charge, Le SDIS établit une facture (titre de recette) pour l'ensemble des interventions qu'il transmet à la Société.

Les interventions faisant l'objet de discussions ou de litiges seront écartées du règlement mensuel sans remise en cause du règlement des interventions conformes.

4.2. CONDITIONS DE REGLEMENT

La Société s'acquitte du montant de la facture récapitulative mensuelle dans un délai de soixante (60) jours suivant la date de réception.

Seules les interventions ayant fait l'objet d'un traitement de l'appel conforme aux prescriptions de l'article 6 ou les événements dont la Société aura eu connaissance par tout moyen sont retenus lors du règlement.

En cas d'intervention d'un SDIS voisin pour un événement forfaitisé, deux cas de figures sont pris en compte :

1. le SDIS voisin intervient seul. Il traite la facturation de cette intervention à l'identique de celles ayant lieu sur son département ;
2. le SDIS voisin intervient conjointement avec le SDIS du département concerné par l'événement et il s'agit d'une intervention courante. La facturation est réalisée par le SDIS du département concerné et un seul forfait d'intervention est pris en charge par la Société.

Pour les interventions de longue durée et à caractère spécifique qui auraient entraîné la participation de plusieurs SDIS, la Société n'acceptera qu'une seule facture globale, conforme au relevé établi en fin d'intervention par le SDIS du département concerné par l'événement.

TITRE II : MISE À DISPOSITION DE L'INFRASTRUCTURE

ARTICLE 5 : FACILITES DE PASSAGE

Les passages sur le réseau géré par la société des véhicules d'intérêt général prioritaires en opération du SDIS ouvrent droit à une franchise de péage dans les conditions définies ci-après :

Chaque véhicule d'intervention du SDIS, identifié par sa plaque d'immatriculation pour pouvoir bénéficier de la franchise de péage dans le cas explicité ci-avant, devra être équipé d'un badge de télépéage, qui lui sera fourni par la Société.

Chaque mois, la Société établira le relevé des passages de chaque véhicule équipé d'un badge de télépéage et le transmettra au SDIS, qui disposera d'un délai de deux mois à compter de la réception dudit relevé pour transmettre à la Société la liste des passages distingués selon les trois (3) catégories suivantes :

- passage sur le réseau géré par la Société lié à une intervention situé sur le domaine autoroutier géré par la Société,
- passage sur le réseau géré par la Société lié à une intervention situé hors du domaine autoroutier géré par la Société,
- autre passage.

Une fois cette liste transmise par le SDIS à la Société, la Société établira et transmettra au SDIS la facture mensuelle à acquitter par le SDIS pour les passages n'ouvrant pas droit à franchise de péage, étant entendu qu'à défaut de la transmission par le SDIS dans le délai de deux mois cité ci-avant de la liste des passages classés selon les trois (3) catégories explicités ci-avant, la Société établira la facture afférente à l'ensemble des passages, faute d'avoir pu disposer de la classification des passages requises pour appliquer la franchise aux passages pouvant y prétendre. Le règlement de la facture par le SDIS devra intervenir dans un délai de trente (30) jours à compter de sa réception par le SDIS.

A titre d'exception, dans l'éventualité où un véhicule d'intérêt général prioritaire du SDIS n'aurait pas été, d'un commun accord entre la Société et le SDIS et en raison d'une utilisation peu fréquente par le dit véhicule du réseau autoroutier géré par la Société pour assurer ses interventions, équipé d'un badge et, pour effectuer une intervention, emprunterait le réseau géré par la Société, celui-ci bénéficiera d'un franchise de péage et de facilités techniques de passage aux barrières de péage selon les modalités suivantes :

- lors de son arrivée au péage, le chauffeur du véhicule du SDIS concerné demandera l'assistance par le biais de l'interphone de la voie de péage,
- il précisera à l'opérateur de la Société son lieu/unité de provenance ainsi que le numéro d'intervention et indiquera si l'intervention se situe sur ou hors du réseau autoroutier géré par la Société,
- l'opérateur de la Société facilitera alors le passage du véhicule, en ouvrant la barrière de péage.

Ces modalités s'appliqueront également dans l'éventualité d'une défaillance technique du badge de télépéage pour les véhicules concernés.

TITRE III : COORDINATION

Pour la mise en œuvre de cet article, il est convenu en préambule que les interventions sur autoroute impliquent une parfaite concertation entre les 3 intervenants principaux :

- les services de secours (SDIS),
- les forces de police (Gendarmerie ou CRS)
- les services d'exploitation de la Société (ESCOTA).

Figurent en annexe de la présente convention :

- Le schéma des limites de compétence territoriale des Centres d'Exploitation de la Société et leurs coordonnées téléphoniques à utiliser pour les interventions d'urgence,
- La liste récapitulative des différentes unités des services évoqués ci-dessus, leurs horaires de fonctionnement et leurs coordonnées téléphoniques.

Ces documents seront actualisés à chaque changement d'organisation ou de numéro de téléphone.

ARTICLE 6 : COORDINATION

6.1. – AU NIVEAU DE L'ALERTE

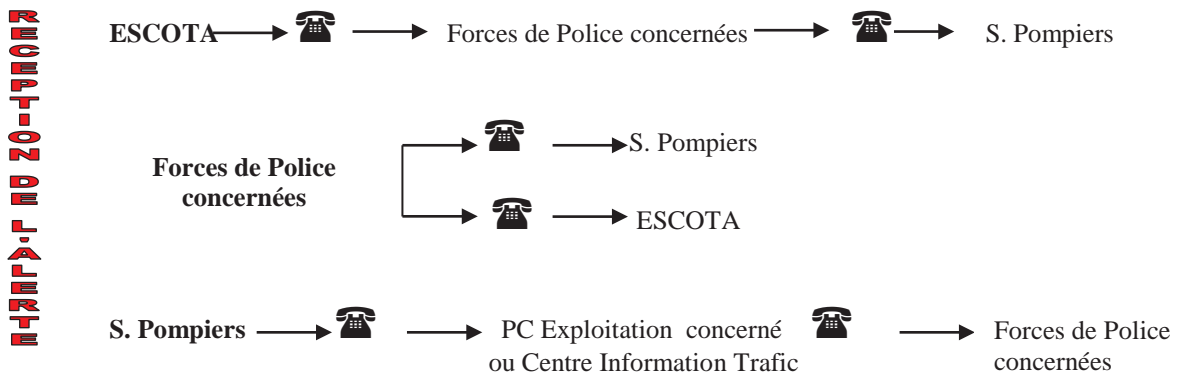
Les signataires s'obligent à une gestion partagée de l'information au moment de l'alerte, en temps réel, et en prenant en compte dans leurs procédures d'échanges les forces de police compétentes territorialement (Gendarmerie, CRS).

Lorsque l'alerte est réceptionnée par la Société, celle-ci, après avoir pris les mesures conservatoires, prévient les forces de police compétentes, qui ont en charge l'appel des services de secours.

Lorsque l'alerte est reçue par le SDIS, quelle qu'en soit l'origine, ce dernier retransmet l'information :

- Au PC compétent, lorsque ce dernier est actif (voir schéma en annexe 2)
- Au Centre Information Trafic de la Société, dans les autres cas.

Dans toute la mesure du possible, il sera fait appel à une mise en conférence téléphonique à trois, pour donner plus de rapidité et d'efficacité à ces échanges au moment de l'alerte.



6.2. – AU NIVEAU DE L'INTERVENTION

Il est convenu entre les signataires que le service dont les équipes arrivent en premier sur les lieux, doit immédiatement confirmer l'événement et son étendue auprès de ses partenaires, de façon à ce qu'ils puissent ajuster sans délai leurs moyens d'intervention et de protection à l'ampleur de la situation ou à l'importance des renforts susceptibles d'être appelés.

Afin de prévenir tout sur-accident par rapport à l'événement traité, une concertation sera instaurée, dès les premières minutes de l'intervention, entre les différents responsables de services présents sur le terrain (SDIS, Société et forces de police) de façon à ce que soit dimensionné de façon optimale le dispositif de protection des intervenants, ainsi que les mesures d'exploitation à prendre pour la gestion du trafic (mise sur une voie, basculement, sortie obligatoire, etc...).

Pour permettre l'actualisation permanente de ce dispositif et de ces mesures d'exploitation, le SDIS et la Société s'obligent à une information réciproque sur l'évolution de la situation, éventuellement par le canal des forces de police, pendant toute la durée de l'intervention.

6.3. – SCHEMAS D'INTERVENTION

Les principes d'intervention des différents services sont décrits dans le « Guide d'intervention sur les axes du réseau VINCI Autoroutes PACA ». Ce document comporte notamment des schémas de positionnement des véhicules.

Ce document a été établi conjointement par les SDIS intervenant sur le réseau autoroutier concédé, la Société ESCOTA, la Société ASF (réseau dans les Bouches du Rhône), les forces de police et l'état-major de la zone sud.

Ce guide est en cours de validation, à la signature de la présente convention, par la préfecture de zone de défense et sécurité sud, et sera actualisé en tant que besoin.

6.4. – AU NIVEAU DE LA FORMATION

Les formations dispensées chez chacun des signataires devront notamment s'appuyer sur la présente convention et les schémas évoqués ci-dessus.

Des exercices en commun pourront être organisés, à l'initiative de chacune des parties, et en association avec les forces de police, en vue d'améliorer la qualité des interventions et la sécurité des intervenants.

Les coûts relatifs aux formations, exercices et autres actions de coordination sont à la charge respective de chacune des parties.

TITRE IV : DISPOSITIONS DIVERSES

ARTICLE 7 : BILAN

Un bilan de la mise en œuvre de la convention pourra être réalisé conjointement par les parties à la fin de l'exercice annuel.

Tout litige né de l'application de la présente convention sera porté devant le tribunal administratif compétent.

ARTICLE 8 : DUREE DE LA CONVENTION

La présente convention est conclue pour une durée de 1 (un) an.

Elle est renouvelable annuellement par tacite reconduction sans que sa durée globale puisse dépasser 5 (cinq) ans.

En cas de dénonciation de l'une ou de l'autre des parties, une nouvelle convention est conclue dans un délai de deux mois à compter de la date de dénonciation.

ARTICLE 9 : ENTREE EN VIGUEUR

Les dispositions de la présente convention sont applicables à compter de la date de signature de la présente convention.

Fait le _____, à _____

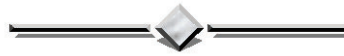
Pour le SDIS

Pour la Société

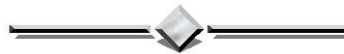
Le Président
du Conseil d'Administration

Le Directeur d'Exploitation

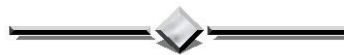
TABLE DES MATIÈRES



	Page
Article 1er : Objet de la convention.....	2
<i>TITRE Ier : PRISE EN CHARGE DES INTERVENTIONS EFFECTUÉES PAR LE SDIS</i>	3
Article 2 : Nature des interventions prises en charge.....	3
Article 3 : Prise en charge financière.....	3
3.1. Types d'intervention.....	3
3.2. Modalités :	4
Article 4 : Modalités de facturation des interventions	4
4.1. Facturation	4
4.2. Conditions de règlement.....	5
<i>TITRE II : MISE À DISPOSITION DE L'INFRASTRUCTURE</i>	6
Article 5 : Facilités de passage.....	6
<i>TITRE III : COORDINATION</i>	7
Article 6 : Coordination.....	7
6.1. – Au niveau de l'alerte	7
6.2. – Au niveau de l'intervention.....	8
6.3. – Schémas d'intervention.....	8
6.4. – Au niveau de la formation.....	8
<i>TITRE IV : DISPOSITIONS DIVERSES</i>	9
Article 7 : Bilan.....	9
Article 8 : Durée de la convention.....	9
Article 9 : Entrée en vigueur	9



Annexe : Schéma des zones de compétence + répertoire téléphonique





Délibération n° B 21-17

Séance du Bureau du Conseil d'Administration : le 28 mai 2021

OBJET : Convention de partenariat entre le Service Départemental d'Incendie et de Secours de Seine-et-Marne (SDIS 77) et le Service Départemental d'Incendie et de Secours du Var (SDIS 83) relative à l'accueil des officiers du SDIS 77 dans le cadre du perfectionnement à la lutte contre les feux de forêts.

L'an deux mille vingt-et-un et le vingt-huit mai à neuf heures et trente minutes, le bureau du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours du Var s'est réuni à distance et en présentiel, sous la présidence de Monsieur Dominique LAIN (en présentiel), Président du CASDIS.

Etaient présents :

Membres élus avec voix délibérative présents :

Caroline DEPALLENS (à distance), Jean-Pierre VERAN (en présentiel) et Philippe BARTHELEMY (à distance).

Membres excusés :

Jean-Bernard MIGLIOLI.

LE BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION,

Vu le projet de délibération n°B21-17 en date du 28 mai 2021,

Exposé des motifs

Le Service Départemental d'Incendie et de Secours de Seine-et-Marne (SDIS 77) sollicite le Service Départemental d'Incendie et de Secours du Var (SDIS 83) pour disposer d'un perfectionnement de ses officiers chefs de groupes (FDF3) et chefs de colonnes (FDF4) dans le cadre de la lutte contre les feux de forêts. Ce développement de compétence s'effectuera au travers d'une immersion au sein du SDIS 83. Celle-ci vise à présenter le dispositif de lutte contre les feux de forêts du département d'accueil (Centre Opérationnel Départemental d'Incendie et de Secours, Détachement d'intervention Préventif, Poste de Commandement,...).

Le SDIS 77 prendra à sa charge conformément aux tarifs en vigueur fixés : les frais de transport jusqu'au lieu d'accueil du SDIS 83, les frais de restauration (petit déjeuner, déjeuner et dîner) et les frais d'hébergement.

Il convient d'établir une convention entre le SDIS 77 et le SDIS 83, pour établir les modalités d'accueil, de prise en charge financière et de responsabilité.

Considérant l'exposé des motifs,

Et après en avoir délibéré,

DECIDE

- **D'APPROUVER** le projet de convention joint ;
- **D'AUTORISER** le Président du Conseil d'Administration du SDIS à signer cette dernière entre le SDIS 77 et le SDIS 83 ;
- **D'AUTORISER** le Président du Conseil d'Administration du SDIS du Var à émettre les titres de recette afférents.

Adopté à l'unanimité

Signé par : Dominique LAIN


Date : 31/05/2021

Qualité : Président CA

Conformément à l'article R421-1 du code de la justice administrative, le Tribunal administratif de Toulon peut être saisi par voie de recours formé contre la présente décision dans un délai de deux mois, à compter de sa notification, à l'adresse suivante : 5 Rue Racine, 83000 TOULON.

Le tribunal administratif de Toulon peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.



Envoyé en préfecture le 01/06/2021
Reçu en préfecture le 01/06/2021
Affiché le 
ID : 083-288300403-20210531-B21_17-DE


Sapeurs-Pompiers
du Var

Direction départementale

Convention de partenariat entre

Le Service Départemental d'Incendie et de Secours de Seine-et-Marne

et

Le Service Départemental d'Incendie et de Secours du VAR

Entre

Le SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE SEINE-ET-MARNE, dont le siège se situe au 56, avenue de Corbeil – BP 70109 – 77001 MELUN CEDEX, représenté par Madame Isoline GARREAU, en sa qualité de présidente du Conseil d'administration du SDIS 77, dûment habilitée à l'effet des présentes,

Désigné ci-après par « le SDIS 77 »,

et

Le SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DU VAR, dont le siège se situe au 87, bd du Colonel LAFOURCADE – 83300 DRAGUIGNAN, représenté par Monsieur Dominique LAIN, en sa qualité de président du Conseil d'administration du SDIS 83, dûment habilité à l'effet des présentes,

Désigné ci-après par « le SDIS 83 »,

Il est convenu ce qui suit :

Article 1 – Objet de la convention

La présente convention a pour objet d'arrêter les obligations des deux parties pour la mise en place d'une collaboration, dans le cadre du perfectionnement à la lutte contre les feux de forêts au profit d'officiers du SDIS 77.

Article 2 – Modalités

Le SDIS 77 sollicite le SDIS 83 pour disposer d'un perfectionnement dans le cadre de la lutte contre les feux de forêts au profit de ses officiers FDF 3 et FDF4. Ce développement de compétence s'effectue au travers d'une immersion au sein du SDIS 83. Celle-ci vise à présenter le dispositif de lutte contre les feux de forêts du département d'accueil (CODIS, DIP, PC, ...).

Chaque officier du SDIS 77 sera accueilli pour une durée de 5 jours du lundi au vendredi, avec une arrivée le dimanche soir précédent. Le SDIS 83 se charge d'organiser l'hébergement, dont les frais restent à la charge du SDIS 77.

Dans ce cadre, le SDIS 83 établira un programme en fonction de son organisation pour permettre aux officiers du SDIS 77 de compléter leurs connaissances et compétences dans le domaine de la lutte contre les feux de forêts. Ces officiers pourront être engagés sur opération dans le cadre de doublure avec un officier du SDIS 83.

Le SDIS 77 prendra à sa charge :

- les frais de transport jusqu'au lieu d'accueil du SDIS 83,
- les frais de restauration (petit déjeuner, déjeuner et dîner),
- les frais d'hébergement.

Les officiers du SDIS 77 seront dotés de leurs EPI et d'un véhicule. Ils respecteront les règlements du SDIS 83 (règlement opérationnel, intérieur et de formation).

Le SDIS 77 fournira le certificat médical d'aptitude et les diplômes GOC3/4 et FDF3/4 des officiers accueillis.

La rémunération des officiers accueillis reste à la charge du SDIS 77.

Article 3 – Assurance

Le SDIS de Seine-et-Marne et du Var sont chacun titulaires d'un contrat d'assurance qui garantit la responsabilité civile qui peuvent leur incomber de leur fait ou de leurs préposés.

Article 4 – Désistement ou changement

Chaque service s'engage à informer dans les meilleurs délais l'autre service partenaire de tout désistement ou changement dans l'organisation de la collaboration.

L'évolution des conditions sanitaires liées à l'épidémie de COVID peut conduire à l'annulation de ce perfectionnement, les deux parties seront alors libérées de toutes obligations de l'une envers l'autre.

Article 5 – Résiliation anticipée de la convention

Chaque service peut mettre fin à tout moment à la présente convention pour un motif d'intérêt général, sans préavis et sans que l'autre partie ne puisse réclamer de dommages-intérêts en résultant.

Article 6 – Litige

En cas de litige né de l'exécution de la convention, le tribunal compétent ne pourra être saisi qu'à l'issue d'une procédure tendant à un règlement amiable du litige.

Article 7- Entrée en vigueur et durée de la convention

Les parties conviennent expressément que la présente convention est valable pour la durée d'accueil des officiers du SDIS 77 au sein du SDIS 83 s'étalant du 14 juin au 19 septembre 2021.

La présente convention comporte 2 pages.

Rédigée en deux exemplaires originaux.

Un exemplaire est remis à chacune des parties.

Fait à Melun, le

Pour le SDIS 77

Pour le SDIS 83

La Présidente du Conseil d'administration

Le président du conseil d'administration

Isoline GARREAU

Dominique LAIN



Délibération n° B 21-18

Séance du Bureau du Conseil d'Administration : le 28 mai 2021

OBJET : Préfinancement des réaménagements de fréquences pour la bande L par le Fond de Réaménagement du Spectre (FRS).

L'an deux mille vingt-et-un et le vingt-huit mai à neuf heures et trente minutes, le bureau du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours du Var s'est réuni à distance et en présentiel, sous la présidence de Monsieur Dominique LAIN (en présentiel), Président du CASDIS.

Etaient présents :

Membres élus avec voix délibérative présents :

Caroline DEPALLENS (à distance), Jean-Pierre VERAN (en présentiel) et Philippe BARTHELEMY (à distance).

Membres excusés :

Jean-Bernard MIGLIOLI.

LE BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION,

Vu le projet de délibération n°B21-18 en date du 28 mai 2021,

Exposé des motifs

La décision 2015/750 (UE) modifiée porte sur l'harmonisation de la bande de fréquences 1452-1492 MHz pour les systèmes terrestres. Elle permet de fournir des services de communications électroniques dans l'Union tout en imposant aux Etats membres d'allouer aux services de communication électronique les bandes de fréquences 1 427-1 452 MHz et 1 492-1 517 MHz et ce, au plus tard, au plus tard le 1^{er} janvier 2023.

Le Tableau National de Répartition des Bandes de Fréquences (TNRBF) a inscrit cette évolution depuis le 10 janvier 2019 via sa note F55d. Il en résulte que le ministère de la Défense, affectataire dans la bande 1 492-1 518 MHz, doit migrer dans la bande 1 375-1 400 MHz. Ainsi, les affectataires qui utilisaient jusqu'alors cette bande pour du service fixe sont mis dans l'obligation de migrer sur d'autres fréquences. Il en résulte un projet de financement des réaménagements dénommé « FRS – bande L ».

Le ministère de l'Intérieur possède dix liaisons hertziennes dans les bandes 1 375-1400 MHz et 1 427-1452 MHz. Aussi, par un courrier en date du 17 décembre 2020, ce dernier a sollicité l'intervention du fond de réaménagement du spectre (FRS) pour les faisceaux hertziens de ses services.

Le Service Départemental d'Incendie et de Secours du Var possède une liaison hertzienne (Pontevès/Gros Bessillon – La Vigie/Ampus) qui doit donc être migré sur les nouvelles fréquences (6 GHz). Ces travaux seront financés à hauteur maximale de 66 000 euros TTC et devront être réalisés avant le 1^{er} janvier 2023.

Considérant l'exposé des motifs,
Et après en avoir délibéré,

DECIDE

- **D'APPROUVER** le projet de convention selon le modèle annexé à la présente délibération ;
- **D'AUTORISER** le Président du Conseil d'Administration du SDIS du Var à signer la convention relative au préfinancement des réaménagements de fréquences pour la bande L par le fond de réaménagement du spectre (FRS).

Adopté à l'unanimité

Envoyé en préfecture le 01/06/2021

Reçu en préfecture le 01/06/2021

Affiché le

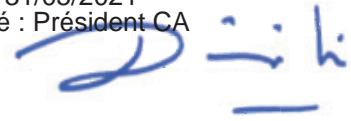


ID : 083-288300403-20210531-B21_18-DE

Signé par : Dominique LAM

Date : 31/05/2021

Qualité : Président CA



Conformément à l'article R421-1 du code de la justice administrative, le Tribunal administratif de Toulon peut être saisi par voie de recours formé contre la présente décision dans un délai de deux mois, à compter de sa notification, à l'adresse suivante : 5 Rue Racine, 83000 TOULON. Le tribunal administratif de Toulon peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

CONVENTION DE PREFINANCEMENT DES REAMENAGEMENTS DE
FREQUENCES

POUR LA BANDE L PAR LE FONDS DE REAMENAGEMENT DU SPECTRE
(FRS)

CONVENTION N°21FRS05 AVEC LE SERVICE DEPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS DU VAR

ENTRE,

L'Agence nationale des fréquences (ANFR)

78, avenue du Général de Gaulle

94704 MAISONS-ALFORT CEDEX

Numéro de SIRET 180 053 027 00066, code APE 751 E

Représentée par Gilles BREGANT, Directeur général de l'établissement désigné ci-après
« l'ANFR », dûment habilité aux fins des présentes,

ET,

Le Service Départemental d'Incendie et de Secours du Var

87 boulevard du colonel Michel Lafourcade – CS 30255 – 83007 DRAGUIGNAN CEDEX

Numéro de SIRET : 288 300 403 00012

Représenté par monsieur Dominique LAIN, président du conseil d'administration du SDIS du
Var, désigné ci-après « le SDIS 83 », dûment habilité aux fins des présentes,

Nota : Suite à un futur changement de locaux courant 2021, l'adresse mentionnée ci-dessus
est susceptible d'être modifiée en cours d'exécution de la présente convention, sans qu'il soit
nécessaire de conclure une modification de la présente. L'information relative au
changement d'adresse du siège du SDIS sera effectuée par courrier recommandé avec avis
de réception.

Ou par défaut, dénommées individuellement une « Partie » ou conjointement les « Parties »

* * *

Vu le code des postes et des communications électroniques (CPCE), notamment ses articles
R. 20-44-6, R. 20-44-7, R. 20-44-11 (9°), R. 20-44-14 (15°) et R. 20-44-18 (6°) ;

Vu l'arrêté du 10 janvier 2019 relatif au Tableau national de répartition des bandes de
fréquences (TNRBF) ;

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu la délibération n°2103-07 du conseil d'administration de l'ANFR ;

Les Parties sont convenues de :

PREAMBULE

La décision 2015/750 (UE) modifiée sur l'harmonisation de la bande de fréquences 1452-1492 MHz pour les systèmes terrestres permettant de fournir des services de communications électroniques dans l'Union impose aux Etats membres d'allouer aux services de communication électronique au plus tard le 1^{er} janvier 2023 les bandes de fréquences 1 427-1 452 MHz et 1 492-1 517 MHz. Le TNRBF a inscrit cette évolution depuis le 10 janvier 2019 via sa note F55d. Il en résulte que la Défense qui est affectataire dans la bande 1 492-1 518 MHz doit migrer dans la bande 1 375–1 400 MHz et les affectataires qui utilisent cette bande pour du service fixe sont mis dans l'obligation de se servir d'autres fréquences. Il en résulte un projet de financement des réaménagements dénommé « FRS – bande L ».

Le ministère de l'Intérieur possède dix liaisons hertziennes dans les bandes 1 375-1400 MHz et 1 427-1452 MHz. Aussi, par un courrier en date du 17 décembre 2020, il a sollicité l'intervention du FRS pour les faisceaux hertziens de ses services. En particulier, le SDIS 83 possède une liaison hertzienne qui doit passer sur des fréquences plus hautes (6 GHz).

ARTICLE 1 : OBJET

La présente convention a pour objet de définir :

- a) La liaison hertzienne affectée par les réaménagements de fréquences ;
- b) les opérations techniques nécessaires à la réalisation de ces réaménagements de fréquences et qui sont éligibles au remboursement par le fonds de réaménagement du spectre ;

- c) le montant de ces opérations techniques ;
- d) les modalités d'intervention du FRS.

ARTICLE 2 : OPERATIONS TECHNIQUES ELIGIBLES, CALENDRIER

2.1. La liaison hertzienne dont les coûts des opérations techniques sont éligibles au FRS, figure à l'annexe I.

2.2. La liste des opérations techniques remboursables par le FRS, ainsi que le montant de chaque poste et le prestataire retenu, figure à l'annexe II.

2.3. Les opérations techniques doivent être réalisées de manière à ce que les bandes 1 375 – 1 377 MHz et 1 427 – 1 429 MHz soient libérées avant le 1^{er} janvier 2023.

ARTICLE 3 : MONTANT

3.1. Le financement par le FRS, au titre des opérations techniques objets de la présente convention est désigné par la suite comme le « financement ».

3.2. Le montant plafond du financement s'élève à 66 000 euros (TTC).

3.3. Le montant du financement correspond à la somme des factures effectivement payées par le SDIS 83 pour les liaisons et les opérations techniques prévues à l'article 2.

3.4. En cas d'inexécution des opérations techniques définies à l'article 2 ayant pour conséquence de retarder la libération des bandes 1 375 – 1 377 MHz et 1 427 – 1 429 MHz, le montant du financement est réduit de 10 % du montant plafond par mois de retard dans le cas où les fréquences ne sont pas libérées à compter du 1^{er} janvier 2023. Cette date peut être modifiée par commun accord en cas de force majeure tel que décrit à l'annexe V. Cette réduction est effectuée sans qu'aucune mise en demeure ne soit nécessaire.

La pénalité prévue ci-dessus cesse de courir lorsque l'ANFR valide effectivement le rapport d'exécution prévu à l'annexe III et par le contrôle de la libération effective des fréquences.

ARTICLE 4 : MODALITES DE REGLEMENT

4.1. Le paiement du financement est conditionné par la validation par l'ANFR du rapport d'exécution et par le contrôle de la libération effective des fréquences auparavant utilisées par les faisceaux hertziens mentionnés à l'article 2.1.

4.2. Les caractéristiques du rapport d'exécution figurent à l'annexe III. Il comporte notamment l'intégralité des factures qui servent à calculer le financement, comme prévu à l'article 3.3.

4.3. Le SDIS 83 s'engage à transmettre le rapport d'exécution à l'ANFR avant le 31/10/2022.

4.4. Les montants s'entendent toutes taxes comprises.

ARTICLE 5 : VERSEMENT DES ECHEANCES

5.1. Le versement du paiement prévu à l'article 3 se fait par virement bancaire au crédit du :

PAIERIE DEPARTEMENTALE DU VAR

375 avenue de Siblas – CS 50834

83051 TOULON CEDEX

RIB

Code Banque	Code Guichet	N° compte	Clé RIB
30001	000831	C8340000000	90

IBAN :

Code Flux	Auto/Classique	Zone1	Zone2	Zone3	Zone4	Zone5	Zone6	Zone7	BIC associé
053	Automatisé	FR90	3000	1008	31C8	3400	0000	090	BDFEFRPPCCT

5.2. Le comptable assignataire des dépenses de l'ANFR est :

Agent comptable de l'ANFR

78, avenue du général de Gaulle

94704 MAISONS-ALFORT CEDEX

5.3. Le délai de paiement est de 30 jours à compter de la validation du rapport d'exécution.

ARTICLE 6 : OBLIGATIONS GENERALES DES PARTIES

6.1. Le SDIS 83 s'engage à exécuter les obligations suivantes :

- a. Effectuer les réaménagements selon le calendrier inscrit dans l'annexe I ;
- b. Communiquer chaque trimestre une note décrivant l'avancement des travaux de réaménagement et, s'il y a lieu, les ajustements dans le calendrier de réalisation du projet ;
- c. Communiquer à l'ANFR le rapport d'exécution prévu par l'annexe III dans les conditions fixées à l'article 4 ;
- d. Communiquer à l'ANFR, à sa demande, toute pièce utile pour la justification des dépenses dans le cadre de la validation des rapports d'exécution, en complément des pièces mentionnées dans l'annexe III ;
- e. Désigner le responsable chargé de suivre l'exécution de la convention de manière à ce que l'ANFR dispose en permanence d'un interlocuteur (Cf. annexe IV).

6.2. L'ANFR s'engage à :

- a. Prendre en charge financièrement le coût des opérations techniques éligibles dans les conditions prévues par la présente convention, notamment au regard des pièces justificatives mentionnées à l'annexe III ;
- b. Examiner le rapport d'exécution dans un délai de deux semaines à compter de sa réception ;
- c. Désigner le responsable chargé de suivre l'exécution de la convention de manière à ce que le SDIS 83 dispose en permanence d'un interlocuteur (Cf. annexe IV).

6.3. A des fins de confidentialité et de protection du secret des affaires, conformément à la loi n°2018-670, les Parties s'engagent à ne pas communiquer à d'autres personnes qui ont qualité pour en connaître les informations, renseignements ou documents dont elles auraient connaissance dans le cadre de l'exécution de la présente convention, sauf aux autorités de contrôle telles que le contrôle budgétaire et comptable ministériel ou la Cour des comptes.

ARTICLE 7 : DUREE ET EVOLUTION DE LA CONVENTION

7.1. La présente convention est signée pour une durée de 24 mois à compter de sa date de signature par toutes les Parties, l'ANFR signant en dernier.

7.2. L'ANFR notifie au SDIS 83 la convention par lettre recommandée avec accusé de réception après la signature par toutes les Parties.

7.3. Toute modification des stipulations de la convention fera l'objet d'un avenant, à l'exception de l'annexe relative à la grille relationnelle.

ARTICLE 8 : RESILIATION

8.1. En cas de manquement grave de l'une des Parties à l'une de ses obligations, l'une ou l'autre des autres Parties peut résilier la présente convention après avoir constaté la persistance du manquement dans un délai de quinze jours à compter de la date de réception d'une lettre recommandée avec accusé de réception notifiant ledit manquement.

8.2. Les conventions peuvent aussi être résiliées d'un commun accord entre les Parties.

8.3. En cas de résiliation, aucun paiement au titre du FRS ne peut être effectué.

ARTICLE 9 : REGLEMENT DES DIFFERENDS

9.1. La présente convention est soumise au droit français.

9.2. Elle est rédigée en deux exemplaires, chacune des Parties en détenant un original.

9.3. Les Parties déclarent leur intention de chercher une solution amiable à tout différend que pourrait soulever l'application ou l'interprétation de la présente convention.

9.4. A défaut de règlement amiable, tout litige relatif à l'application de la présente convention pourra être soumis au tribunal administratif territorialement compétent.

ARTICLE 10 : LISTE DES ANNEXES

Les annexes ci-dessous complètent la présente convention et font partie intégrale de celle-ci.

- a. Annexe I : liaison hertzienne dont les coûts des opérations techniques sont éligibles au FRS

- b. Annexe II : devis pour les opérations de réaménagement
- c. Annexe III : caractéristiques du rapport d'exécution
- d. Annexe IV : grille relationnelle
- e. Annexe V : cas de force majeure

<p>Fait à Maisons-Alfort, le</p> <p>Pour l'Agence nationale des fréquences, Le directeur général,</p>	<p>Pour le SDIS, Le Président du conseil d'administration,</p>

ANNEXE I : LIAISONS HERTZIENNES DONT LES COÛTS DES OPERATIONS TECHNIQUES SONT ELIGIBLES AU FRS

Le tableau ci-dessous détaille la liaison éligible au financement de son réaménagement par le FRS. Elle doit avoir quitté ses fréquences actuelles avant le 1^{er} janvier 2023.

Référence Liaison	Site A	Site B	Fréquence A (MHz)	Fréquence B (MHz)	Distance (km)	Bande de recueil
IN001908	PONTEVÈS	LA VIGIE	1428,25	1376,25	22,6	6 GHz

ANNEXE II : OPERATIONS TECHNIQUES REMBOURSABLES AU TITRE DU FRS ET VENTILATION DU MONTANT
 PLAFOND DE LA CONVENTION ENTRE POSTES DE DEPENSE

Postes de dépense	Détail des activités	Estimations du coût des postes de dépense	Prestataire
Étude et installations	Visite technique du site avec le propriétaire - création d'un dossier d'étude et d'ingénierie par liaison.	5 000,00	À définir dans le cadre de l'appel d'offre (marché public)
Renfort de pylône	Étude de charge et travaux pour renforcer le pylône (renfort de massif, de structure).	19 000,00	
Fournitures	Fournitures d'une liaison complète en matériels AVIAT + matériels de rechange et de supervision, formation.	27 000,00	
Installation et mise en service	Installation et mise en service de la liaison - Cahier de recette d'essai de la liaison - Raccordement AE.	10 000,00	
Recyclage	Les équipements retirés du site de l'opérateur doivent être recyclés (dépollution de site).	1 000,00	
Énergie	Fourniture ou adaptation d'atelier(s) d'énergie, de panneau solaire.	4 000,00	

ANNEXE III : CONTENU DU RAPPORT D'EXECUTION

1._L'objet d'un rapport d'exécution est de transmettre à l'ANFR la justification des dépenses effectuées. Le SDIS 83 doit ainsi obtenir de ses prestataires des factures dont l'objet est explicitement mentionné, en lien avec les postes de coûts référencés à l'annexe II.

2._Un rapport d'exécution comprend :

- Une synthèse justifiant le niveau de dépense :
- Une annexe compilant les factures justifiant la dépense.

3._La synthèse décrit les différentes étapes du réaménagement en précisant tout particulièrement deux points :

- a) Les caractéristiques des liaisons hertziennes cibles et le travail effectué pour actualiser les données correspondantes dans les bases notariales de l'ANFR (le Fichier National des fréquences et la base STATIONS) de manière à faciliter les contrôles de l'ANFR ;
- b) Ce qui a motivé l'éventuelle utilisation des provisions pour risque (tel un renforcement de pylônes).

4._L'annexe est introduite par un tableau grâce auquel on doit pouvoir mettre en relation rapidement et sans équivoque chaque facture avec :

- une famille de dépenses ;
- la liste de toutes les liaisons hertziennes qui en sont l'objet.

ANNEXE IV : GRILLE RELATIONNELLE

	ANFR	Le SDIS 83
<u>Suivi contractuel</u>	<p>Jacqueline GAREL</p> <p>Fonction : gestion et suivi des conventions</p> <p>Mail : Jacqueline.GAREL@anfr.fr</p> <p>Tél. fixe : 01 45 18 72 43</p> <p>Tél. mobile : 06 33 04 10 68</p>	<p>Patrick PORTIGLIATTI</p> <p>Fonction : Chef du service Transmissions</p> <p>Mail : patrick.portigliatti@sdis83.fr</p> <p>Tél. fixe : 04 94 60 37 25</p> <p>Tél. mobile : /</p>
<u>Responsable de l'exécution de la convention</u>	<p>Sami LAZAR</p> <p>Fonction : directeur des Conventions</p> <p>Mail : Sami.LAZAR@anfr.fr</p> <p>Tél. fixe : 01 45 18 73 12</p> <p>Tél. mobile : 06 78 68 37 65</p>	<p>Patrick PORTIGLIATTI</p> <p>Fonction : Chef du service Transmissions</p> <p>Mail : patrick.portigliatti@sdis83.fr</p> <p>Tél. fixe : 04 94 60 37 25</p> <p>Tél. mobile : /</p>
<u>En cas de nécessité*</u>	<p>Standard du siège de l'ANFR</p> <p>01 45 18 72 72</p>	<p>Standard du SDIS 83</p> <p>04 94 60 37 00</p>

ANNEXE V : FORCE MAJEURE

Aucune des Parties ne pourra être tenue responsable d'un manquement quelconque à l'une de ses obligations si elle prouve que ce manquement résulte d'un cas de force majeure rendant impossible l'exécution de ses obligations au sens de l'article 1218 du code civil et de la définition retenue par la jurisprudence française des Cours d'appel et de la Cour de cassation.

La Partie invoquant la force majeure est tenue d'informer immédiatement l'autre Partie par lettre recommandée avec accusé de réception de la survenance et de la cessation de l'événement ou de la circonstance répondant à la qualification de force majeure. Si la notification n'arrive pas à destination dans un délai raisonnable à partir du moment où il a eu, ou aurait dû avoir, connaissance de l'empêchement, la Partie invoquant la force majeure est tenue à des dommages-intérêts pour le préjudice résultant du défaut de réception.

Dans un premier temps, toute inexécution résultant d'un cas de force majeure suspendra les obligations de la présente convention jusqu'au moment où l'impossibilité vient à cesser.

Si le cas de force majeure persiste plus de quarante-huit (48) heures, les Parties devront se rapprocher afin de négocier et fixer de nouvelles conditions contractuelles adaptées aux circonstances créées par le cas de force majeure.

Si le cas de force majeure persiste et si la négociation a échoué, la présente convention sera résiliée de plein droit.



Délibération n° B 21-19

Séance du Bureau du Conseil d'Administration : le 28 mai 2021

OBJET : Installation d'une caméra servant de système de levée de doute et de confirmation des feux de forêts sur la commune de Mons.

L'an deux mille vingt-et-un et le vingt-huit mai à neuf heures et trente minutes, le bureau du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours du Var s'est réuni à distance et en présentiel, sous la présidence de Monsieur Dominique LAIN (en présentiel), Président du CASDIS.

Etaient présents :

Membres élus avec voix délibérative présents :

Caroline DEPALLENS (à distance), Jean-Pierre VERAN (en présentiel) et Philippe BARTHELEMY (à distance).

Membres excusés :

Jean-Bernard MIGLIOLI.

LE BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION,

Vu le projet de délibération n°B21-19 en date du 28 mai 2021,

Exposé des motifs

La Stratégie de prévention des feux de forêts repose sur une confirmation précoce et une rapide mise en œuvre des moyens de lutte. Le Service Départemental d'Incendie et de Secours du Var (SDIS83) dispose pour la détection des feux de forêts d'un réseau de surveillance des massifs à risques composé de points de guet, armés pendant la saison estivale.

Aujourd'hui, le SDIS du Var souhaite augmenter la durée de surveillance des massifs, améliorer la couverture géographique de cette surveillance mais également mener une action de protection de ses guetteurs vis-à-vis du risque foudre.

Le bâtiment abritant la Mairie de Mons, répond aux conditions de hauteur et de localisation pour permettre une bonne surveillance des massifs forestiers notamment sur les contreforts des forêts au nord de la plaine de Fayence et sur la vallée de la Siagne (06) conformément au projet Maritimo.

Une convention est établie entre la Commune de Mons pour l'installation d'une caméra. La location du site est consentie à titre gracieux.

Considérant l'exposé des motifs,

Et après en avoir délibéré,

DECIDE

- **D'APPROUVER** le projet de convention selon le modèle annexé à la présente délibération.
- **D'AUTORISER** le Président du Conseil d'Administration du SDIS du Var à signer la convention relative à l'installation d'une caméra servant de système de levée de doute et de confirmation des feux de forêts sur la commune de MONS.

Adopté à l'unanimité

Signé par : Dominique LAIN

Date : 31/05/2021

Qualité : Président CA

Conformément à l'article R421-1 du code de la justice administrative, le Tribunal administratif de Toulon peut être saisi par voie de recours formé contre la présente décision dans un délai de deux mois, à compter de sa notification, à l'adresse suivante : 5 Rue Racine, 83000 TOULON.

Le tribunal administratif de Toulon peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.



CONVENTION DE MISE A DISPOSITION

Mairie de MONS

**Mise en place d'un système de levée de doute
et de confirmation des feux de forêts**

CONVENTION D'OCCUPATION DE SITE

ENTRE :

Le Service Départemental d'Incendie et de Secours du Var (SDIS) dont la Direction est sise 87 Boulevard du Colonel Michel Lafourcade, CS 30255, 83007 DRAGUIGNAN CEDEX représenté par Monsieur Dominique LAIN, Président du Conseil d'Administration du SDIS du Var, dûment habilité aux fins de signature,

Nota : Suite à un futur changement de locaux courant 2021, l'adresse mentionnée ci-dessus est susceptible d'être modifiée en cours d'exécution de la présente convention, sans qu'il soit nécessaire de conclure une modification de la présente. L'information relative au changement d'adresse du siège du SDIS sera effectuée par courrier recommandé avec avis de réception.

Ci-après désigné « l'Occupant »,

D'une part,

ET

La commune de MONS, représentée par son maire, Monsieur Patrick DE CLARENS, dûment habilité à signer la présente convention,

Ci-après dénommée le "Propriétaire",

D'autre part.

AU PREALABLE, IL EST EXPOSE CE QUI SUIT :

La stratégie de prévention des feux de forêt repose sur une confirmation précoce et une rapide mise en œuvre des moyens de lutte. Le Service Départemental d'Incendie et de Secours du Var (SDIS83) dispose pour la détection des feux de forêt d'un réseau de surveillance des massifs à risques composé de points de guet, armés pendant la saison estivale.

Aujourd'hui, le SDIS du Var souhaite augmenter la durée de surveillance des massifs, améliorer la couverture géographique de cette surveillance mais également mener une action de protection de ses guetteurs vis-à-vis du risque foudre.

Le SDIS du Var installe sur les points hauts du département des caméras dans le but de surveiller les massifs forestiers.

Des conventions d'occupation doivent donc être passées avec les propriétaires des points hauts qui autorisent l'implantation du matériel.

La Mairie de Mons, répond aux conditions de hauteur et de localisation pour permettre une bonne surveillance des massifs forestiers notamment sur les contreforts des forêts au nord de la plaine de Fayence et sur la vallée de la Siagne (06) conformément au projet Marittimo.

Par conséquent le Service Départemental d'Incendie et de Secours du Var s'est rapproché de monsieur le Maire pour leur proposer la signature de la convention qui suit.

CECI EXPOSE, IL EST ARRETE CE QUI SUIT :

ARTICLE I. OBJET DU PRESENT CONTRAT

Le présent contrat a pour objet de définir les conditions de mise à disposition au profit de l'Occupant de l'emplacement défini à l'article suivant en vue de lui permettre d'implanter, de mettre en service et de maintenir des équipements techniques nécessaires à la constitution d'un système de levée de doute et de confirmation des feux de forêts.

ARTICLE II. MISE A DISPOSITION ET DESCRIPTION TECHNIQUE DES EQUIPEMENTS

L'occupant est autorisé à occuper les lieux dépendants de la commune de Mons.

L'occupant est autorisé à édifier, à ses frais, sur ces lieux les équipements nécessaires à la réalisation de son réseau de surveillance des massifs à risques et notamment :

Caméras:

➤ *Sur le mur de la Mairie :*

- *1 caméra de levée de doute*
- *Un faisceau hertzien pour le rapatriement des images
(38cmX38cm – épaisseur : 11,5cm – 3 kg)*

Installation électrique :

Le coffret a une consommation maximum de 120 Watts soit 0.5A en 240 volts

Le coffret sera raccordé sur une prise protégée dédiée par un disjoncteur 10 A sur le tableau électrique, cette installation est prise en compte par la Mairie ainsi que la mise à la terre équipotentielle (raccordement entre la terre bâtiment et la terre caméra).

Implantation du coffret caméra :

Le coffret de dimension L 620 mm, P 300 mm, H 820 sera placé au rez de chaussée dans le petit local à archives contigüe à la chapelle de la Mairie.

Passages des câbles caméra :

Les câbles à destination des caméras depuis le coffret seront au nombre de trois, d'une longueur approximative de 15 m :

- *Un câble Rj45 de communication ;*
- *Un câble Rj45 pour le faisceau FH*
- *Un câble d'alimentation 3 x 1, 5 mm² 24 Vdc de 50 m / 60 m pour la caméra*

Les câbles chemineront le long de la façade et entreront dans le local par l'ouverture prévue par pour la climatisation.

Hauteur de la caméra :

La caméra sera positionnée pour une hauteur ne dépassant pas 1,80 m du toit.

Supports caméras:

Les supports caméras seront composés conformément à l'annexe jointe de :

- *bras de déport DN114 vers DN60 longueur 300mn*
- *mât tube diamètre 114mn longueur 3000 mn*
- *platine de fixation en cornière L 300mn avec déport soudé de 300mn et étrier de fixation de tube*
- *mât tube DN 60 l 600mn avec platine de support caméra soudée*

Toutes les pièces seront en acier galvanisé à chaud

Après mise en œuvre, l'occupant fournira au propriétaire un état complet détaillant les matériels implantés sur les lieux tenant compte des modifications réalisées.

En cas de modifications impactant les surfaces et volumes des équipements mis en œuvre dans le cadre de la présente convention, des avenants pourront être passés pour actualiser la liste des matériels.

ARTICLE III. DESTINATION DES EMPLACEMENTS MIS A DISPOSITION ET REALISATION DES TRAVAUX

L'occupant ne pourra pas affecter les lieux à une autre destination que la mise en place du système de levée de doute et de confirmation des feux de forêts.

Les emplacements visés ci-dessus sont strictement destinés à un usage technique.

La présente convention répond à un besoin de service public et à l'intérêt général.

ARTICLE IV. AUTORISATIONS ADMINISTRATIVES

L'occupant fera son affaire personnelle d'obtenir les autorisations administratives préalables et indispensables à son activité et à l'utilisation des équipements, sans que le propriétaire puisse être inquiété ou recherché à ce sujet en cas de refus de l'Administration.

ARTICLE V. ACCES AUX INSTALLATIONS

La caméra sera pilotée depuis le Centre Opérationnel Départemental d'Incendie et de Secours (CODIS) à Draguignan.

Pour les besoins de maintenance des installations et de leur entretien, l'occupant devra en informer l'exploitant, de son désir d'accéder au site.

La procédure d'accès aux équipements sera définie entre les parties.

Pour les réparations d'urgence, le propriétaire et l'exploitant s'engagent à faciliter l'accès au site le plus rapidement possible sachant que les équipements ont caractère opérationnel. L'occupant informera le propriétaire (pax fax ou mail) de l'intervention réalisée.

Dans tous les cas, les personnes intervenant devront justifier de leur qualité d'occupant ou justifier de leur qualité de sous-traitants dûment mandatés.

A défaut, l'accès au site ne sera pas autorisé.

Toutes les interventions nécessitant l'accès aux installations devront être faites en prenant toutes les précautions pour ne pas gêner l'environnement et le voisinage.

ARTICLE VI. ENERGIE et BRANCHEMENTS

1/ Energie

L'alimentation en énergie électrique sera réalisée par branchement sur l'installation électrique préexistante. La prise du coffret sera raccordée sur un disjoncteur indépendant comme précisé à l'article II. La consommation électrique des équipements est évaluée à 150 W maximum.

2/ Branchements

Au cas où l'activité de l'occupant rendrait nécessaire le branchement d'une ligne téléphonique ou de liaison(s) spécialisée(s), celui-ci sera pris en charge par l'occupant qui souscrira un abonnement à son nom auprès de l'opérateur. Le cheminement du circuit de l'opérateur devra être déterminé en accord avec le propriétaire.

3/ Câblage

Le propriétaire autorise à raccorder entre eux par câbles les équipements susvisés ainsi qu'à raccorder ces équipements.

Ceci dans les règles de l'art et en respectant les lieux. Ces câbles seront posés avec soin. Toutes les fixations, qu'elles soient à l'extérieur comme à l'intérieur, devront être réalisées en veillant à conserver son parfait état d'étanchéité.

ARTICLE VII. CARACTERE DE L'OCCUPATION

L'occupant s'engage à utiliser seul les lieux et emplacements mis à disposition et à ne pas sous louer les lieux.

ARTICLE VIII. RESPONSABILITE – ASSURANCES

L'occupant souscrira une assurance " Dommage aux biens " pour ses équipements et une assurance Responsabilité Civile pour tous les risques locatifs et de voisinage.

L'occupant demeure entièrement et seul responsable des dommages matériels directs qui pourraient résulter de l'installation, l'exploitation et l'enlèvement de ses équipements techniques.

L'occupant aura l'entière responsabilité des dommages et nuisances éventuelles pouvant survenir, de son fait ou de celui des personnes agissant pour son compte, sur son personnel, ses fournisseurs, ses prestataires et à tous tiers pouvant se trouver dans les lieux, objet des présentes, ainsi qu'à leurs biens.

L'occupant contractera à cette fin auprès d'une ou plusieurs compagnies d'assurance, une ou plusieurs polices d'assurance garantissant notamment les risques d'incendie, explosion, foudre, dégâts des eaux, responsabilité civile et fournira les attestations d'assurances correspondantes au propriétaire, dans les trois (3) mois suivants la notification de la présente convention.

L'occupant fera procéder à l'installation, par la société titulaire du marché du projet « Acquisition d'un système de levée de doute et de confirmation des feux de forêts », de tous les dispositifs techniques (caméras, câbles, etc. ...) et de leur raccordement en respectant strictement les normes techniques, les règles de l'art, l'étanchéité des installations existantes, ainsi que les règles relatives à l'hygiène et à la sécurité.

Pendant toute la durée de la présente convention, le propriétaire et l'exploitant dégagent leur responsabilité de toute détérioration et vol des équipements installés par l'occupant.

ARTICLE IX. DUREE

La présente convention est conclue pour une durée de CINQ (5) années consécutives qui prendra effet à compter de la signature de la présente convention par les parties.

Après cette période, elle est renouvelable par décision expresse.

Si l'une des parties devait mettre fin à la présente convention, elle devrait en aviser l'autre par lettre recommandée avec accusé de réception en respectant un préavis de 6 mois au moins.

ARTICLE X. ENTRETIEN ET REPARATION

1/ Sur l'installation technique

Durant l'exécution de la présente convention, le propriétaire et l'exploitant s'engagent à ne pas interrompre de manière imprévue le fonctionnement des installations.

Toutefois, dans le cas où le propriétaire et l'exploitant doivent procéder à des travaux entraînant la suspension temporaire du fonctionnement des installations techniques, celui-ci, sauf cas de force majeure, devra en aviser l'occupant par lettre recommandée avec accusé de réception avec un préavis de trois mois et en y précisant la durée prévisionnelle de cette suspension.

Le propriétaire et l'exploitant s'engagent à faire leurs meilleurs efforts pour trouver, avec l'occupant, une solution de remplacement pendant la durée de l'indisponibilité, quelle qu'en soit la cause, lui permettant d'assurer la qualité et la continuité du service.

Dans l'hypothèse où apparaîtraient des problèmes techniques indépendants de la volonté des parties (par exemple des installations radioélectriques affectant l'émission ou la réception des signaux, ou des parasitages d'installations diverses), les parties examineront les solutions possibles, leur faisabilité, et se concerteront pour régler ces difficultés, sans qu'aucune des parties puisse réclamer des dommages et intérêts à l'autre.

En cas d'impossibilité matérielle pour l'occupant de trouver une solution sur le site objet de la présente convention, celle-ci pourra être résiliée à l'initiative de celui-ci sans préavis ni indemnité de part ou d'autre.

L'occupant devra faire entretenir l'installation technique dans les règles de l'art, à ses frais et sous sa seule responsabilité, de manière à ce qu'aucun trouble de jouissance ne soit apporté aux installations et autres occupants du propriétaire.

L'accès aux installations se fait conformément à l'Article V ci-dessus.

2/ Sur l'immeuble

L'occupant et toutes personnes intervenant pour son compte s'engagent à maintenir les lieux mis à disposition en bon état d'entretien pendant toute la durée de la présente convention.

En cas de résiliation de la présente convention, l'occupant fera procéder à l'enlèvement de la totalité des installations, dans le strict respect du rétablissement des lieux mis à disposition en l'état primitif.

ARTICLE XI. OCCUPATION à TITRE GRATUIT

Le propriétaire et l'exploitant accordent à titre gratuit l'occupation des lieux par l'occupant pour l'implantation du système de levée de doute et de confirmation des feux de forêts utilisé à des fins de service public.

ARTICLE XII. RESILIATION

En cas de non-respect par l'une des parties de ses obligations telles que prévues dans la présente convention, les autres parties pourront la mettre en demeure de s'exécuter par courrier recommandé avec accusé de réception.

Après un délai de 30 jours, et en cas de persistance du manquement, elle pourra résilier de plein droit la présente convention par l'envoi d'une lettre recommandée avec avis de réception sans qu'il soit nécessaire d'engager une action en justice.

De la même manière, en cas de totale destruction du site, la présente convention sera résiliée de plein droit sans indemnité ni préavis.

ARTICLE XIII. SORT DES EQUIPEMENTS EN FIN DE CONVENTION

En cas de non reconduction de la présente convention, quelle qu'en soit la cause, l'occupant devra remettre les lieux en leur état initial dans un délai de trois (3) mois à compter de la date effective de fin des relations contractuelles.

Les frais de remise en l'état initial lui incomberont en totalité.

ARTICLE XIV. CONFIDENTIALITE

Les parties sont tenues au secret professionnel.

En ce qui concerne les riverains, il sera paramétré un masque logiciel afin de préserver leurs vies privées. L'exploitant pourra visionner le résultat du paramétrage et demander à l'occupant une modification si le résultat n'est pas conforme à l'objectif.

En conséquence, elles s'engagent à assurer la confidentialité des informations auxquelles elles auront accès au cours de l'exécution de la convention présente.

ARTICLE XV. CLAUSE DE JURIDICTION

Les litiges susceptibles de naître à l'occasion de la présente convention seront portés devant le Tribunal Administratif de Toulon.

Fait à Draguignan, le

2021 en 2 exemplaires,

Signature de l'occupant

**Service Départemental d'Incendie et de
Secours du Var**

Le Président du CASDIS

Dominique LAIN

Signature du propriétaire

Commune de MONS

Le Maire,

Patrick DE CLARENS

Envoyé en préfecture le 01/06/2021

Reçu en préfecture le 01/06/2021

Affiché le

SLOW

ID : 083-288300403-20210531-B21_19-DE

PARATRONIC

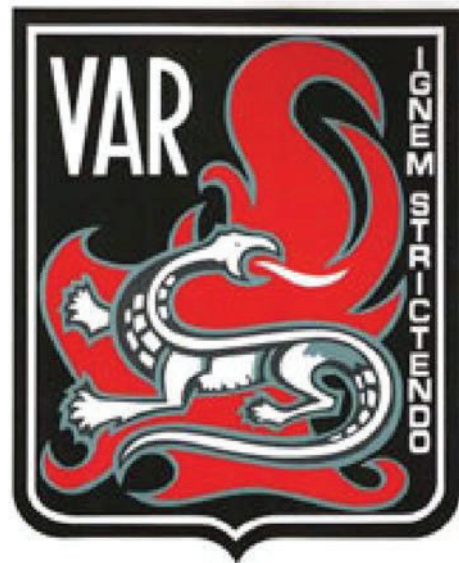
Eau Environnement Risques Naturels

TQC SDIS 83

Site XX

MONS

O. Aussignargues



**AQUISITION D'UN SYSTÈME DE LEVÉE DE DOUTE ET
DE CONFIRMATION DES FEUX DE FÔRETS**

Envoyé en préfecture le 01/06/2021

Reçu en préfecture le 01/06/2021

TQC
SDIS 83 MONS

Référence: Affiché le

SDIS83_Mo

ID : 083-288300403-20210531-B21_19-DE

Rédacteur : G. Aussignargues

Version : 01

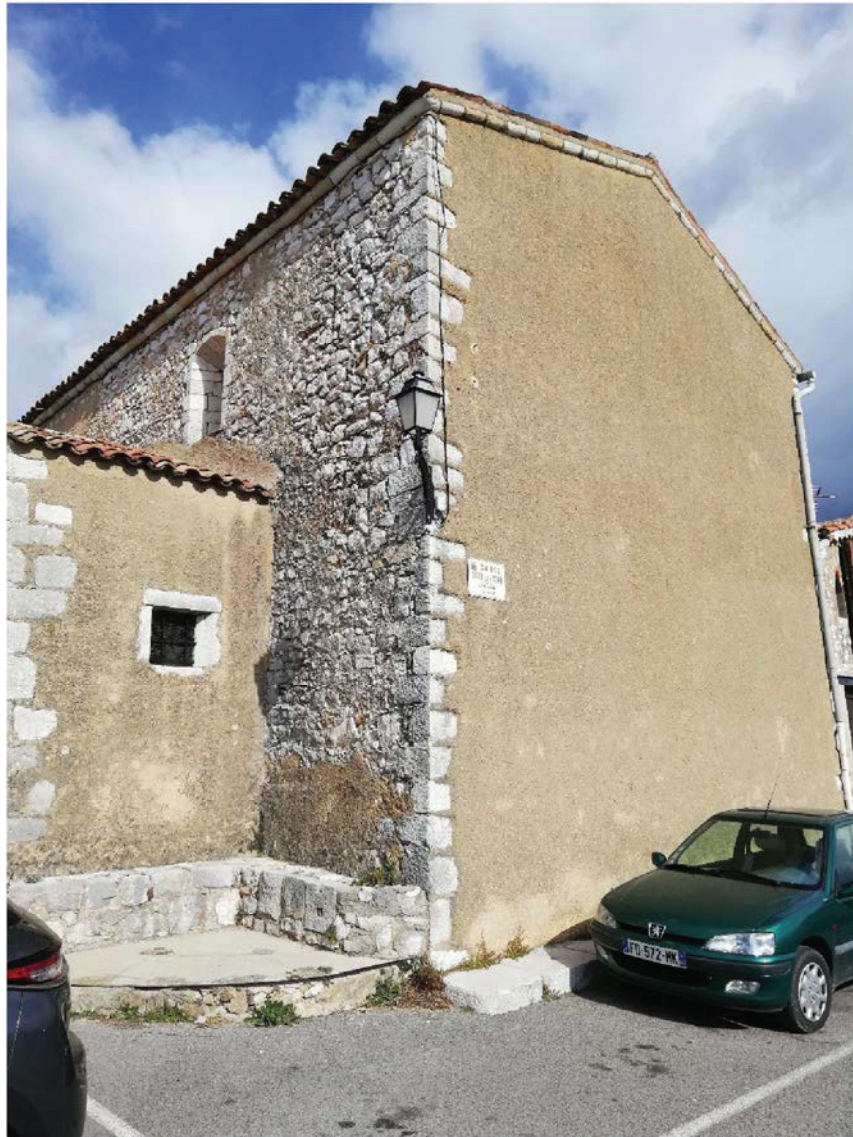
Date : 31/03/2021

SLO

Nom de Site :

MONS

Code : XXMONS



Localisation : 83080 MONS

Adresse : 31 rue Jean Vadon (Mairie)

Position GPS : 43°41'22.70"N 6°42'49.74"E

Altitude : au pied du bâtiment : 810 mètres.

Propriétaire de la tour : Commune

Structure de la tour : béton, pierre.

Accessibilité voiture : OUI

Envoyé en préfecture le 01/06/2021

Reçu en préfecture le 01/06/2021

Référence: Affiché le

SDIS83_Mons element techniques.docx

Rédacteur : ID : 083-288300403-20210531-B21_19-DE

Version : 01

Date : 31/03/2021

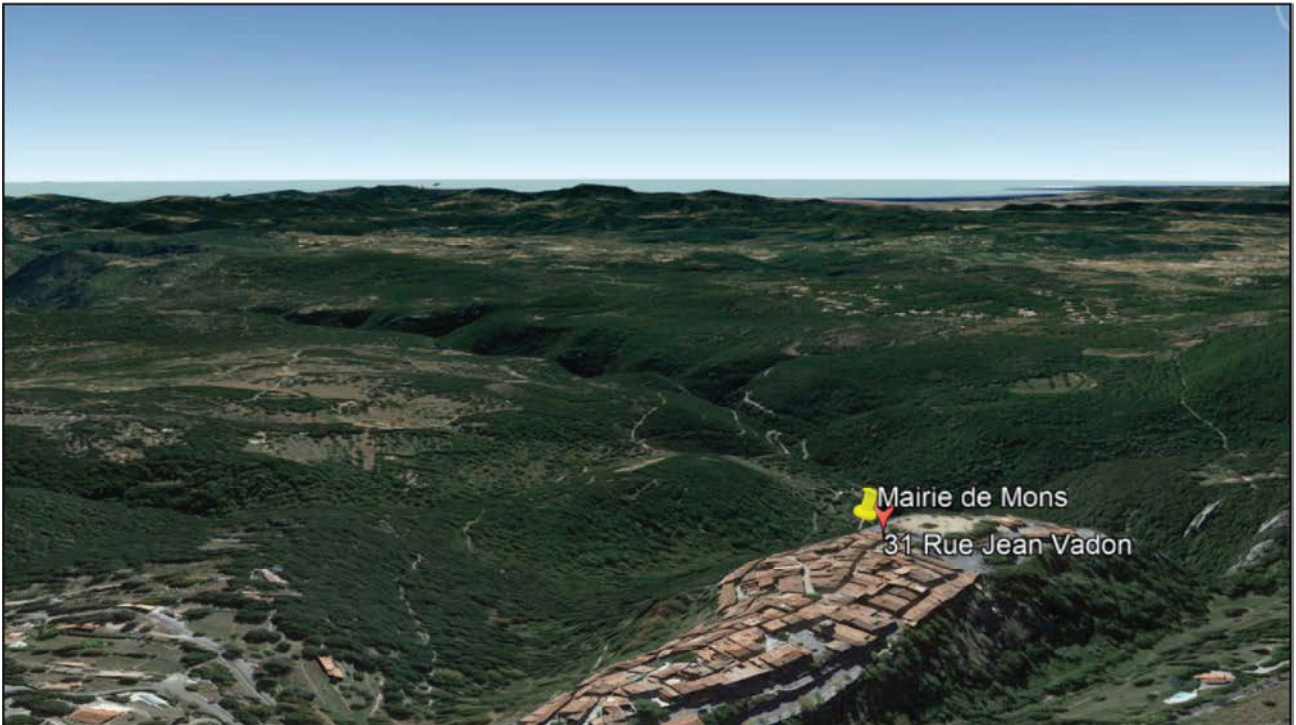
TQC
SDIS 83 MONS

Observations :

Une seule caméra sans redondance

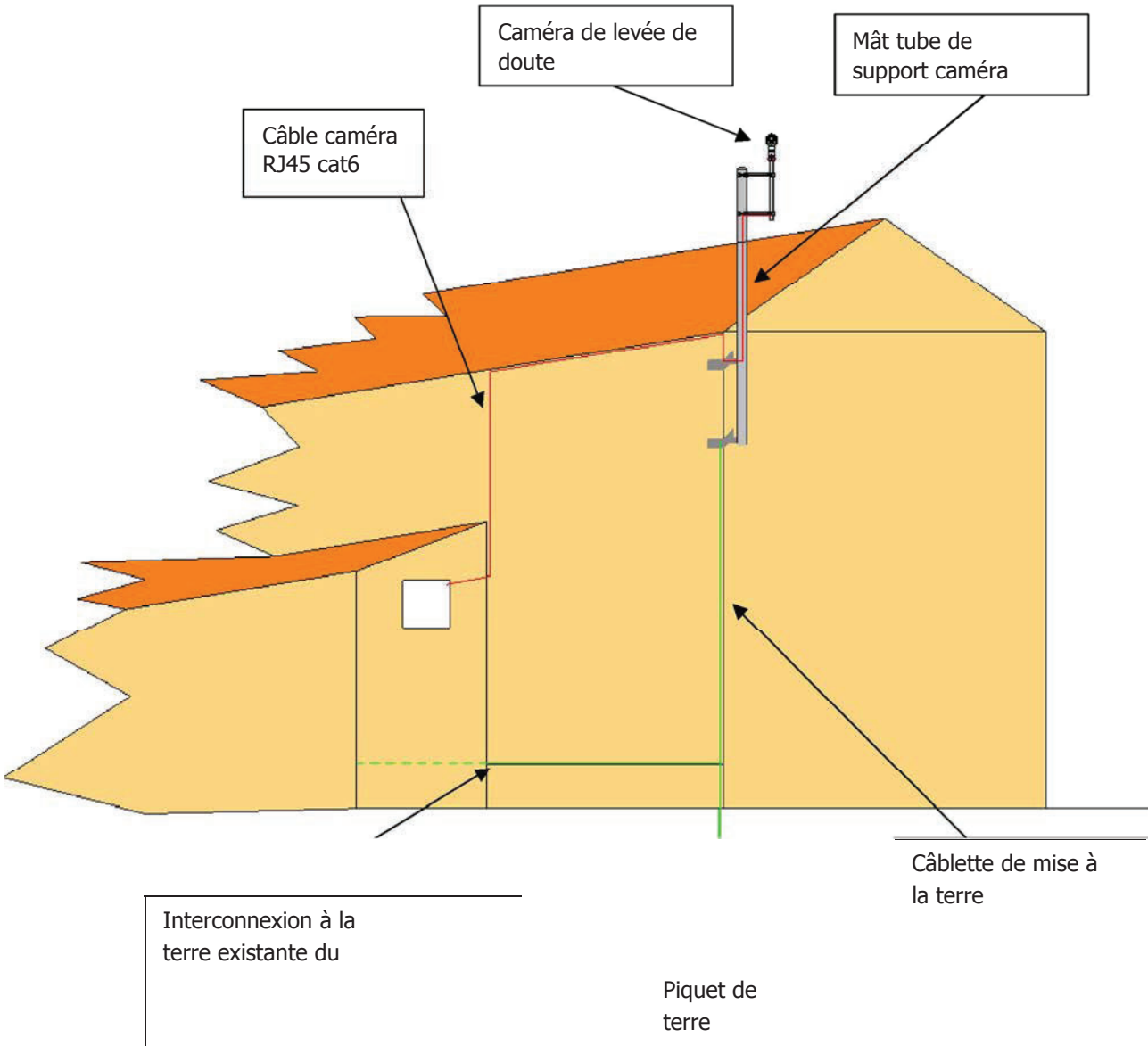
Pas de station météo

Zone sous surveillance prioritaire (rayon de 20 km):



TQC
SDIS 83 MONS

Référence: Affiché le
SDIS83_Mor ID : 083-288300403-20210531-B21_19-DE
Rédacteur : G. Rousignol
Version : 01
Date : 31/03/2021



TQC
SDIS 83 MONS

Référence: Affiché le

SDIS83_Mor

Rédacteur : G. Aussignargues

Version : 01

Date : 31/03/2021

ID : 083-288300403-20210531-B21_19-DE

SLO

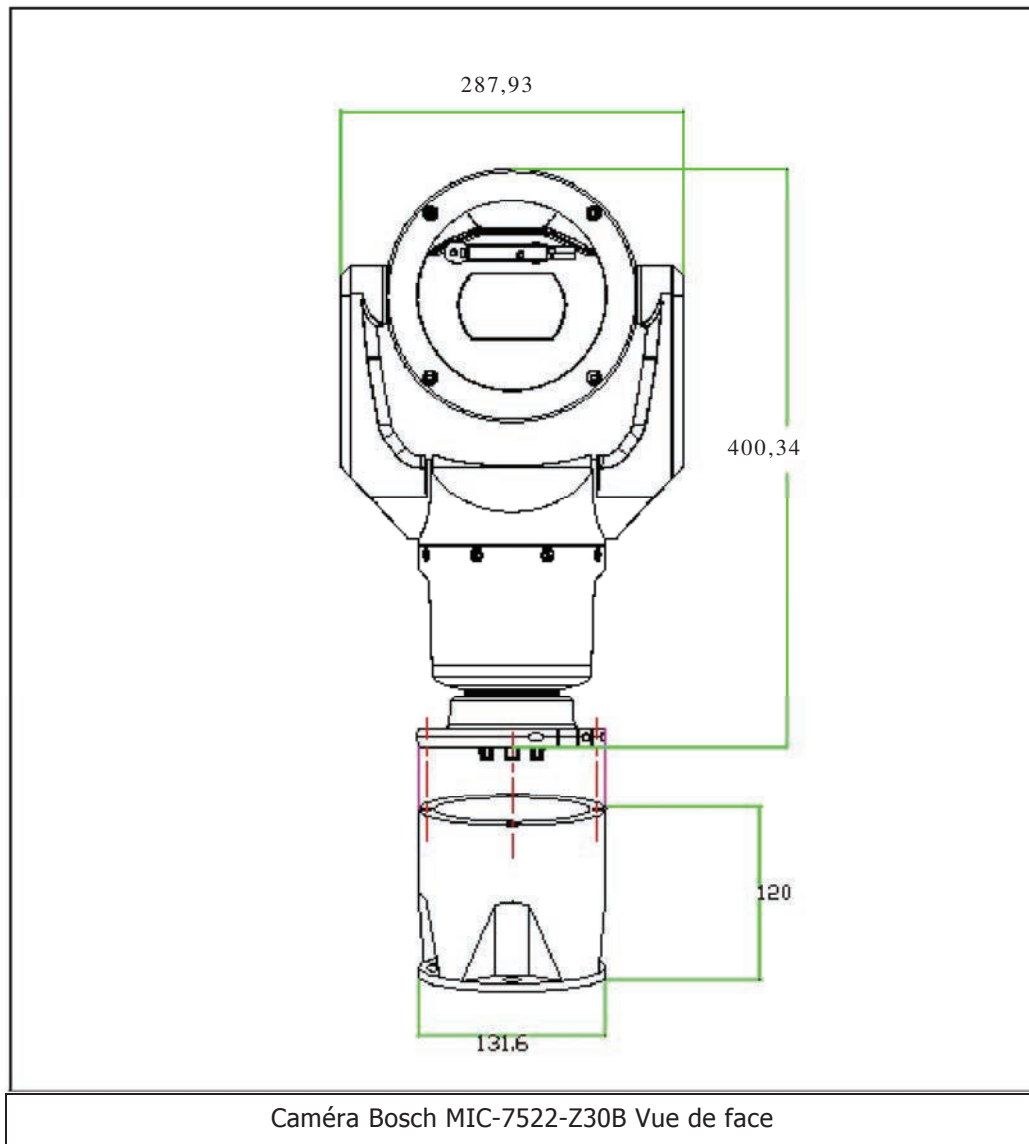
Caméras et support:

Nombre de caméra : 1 caméra de levée de doute installées sur un mât via des bras de déport contre la face arrière de la mairie.

Type de matériel :

Matériel mis en place : caméra de marque BOSCH et de type 7522 Z30B.

Les caractéristiques techniques sont fournies en annexe du document.



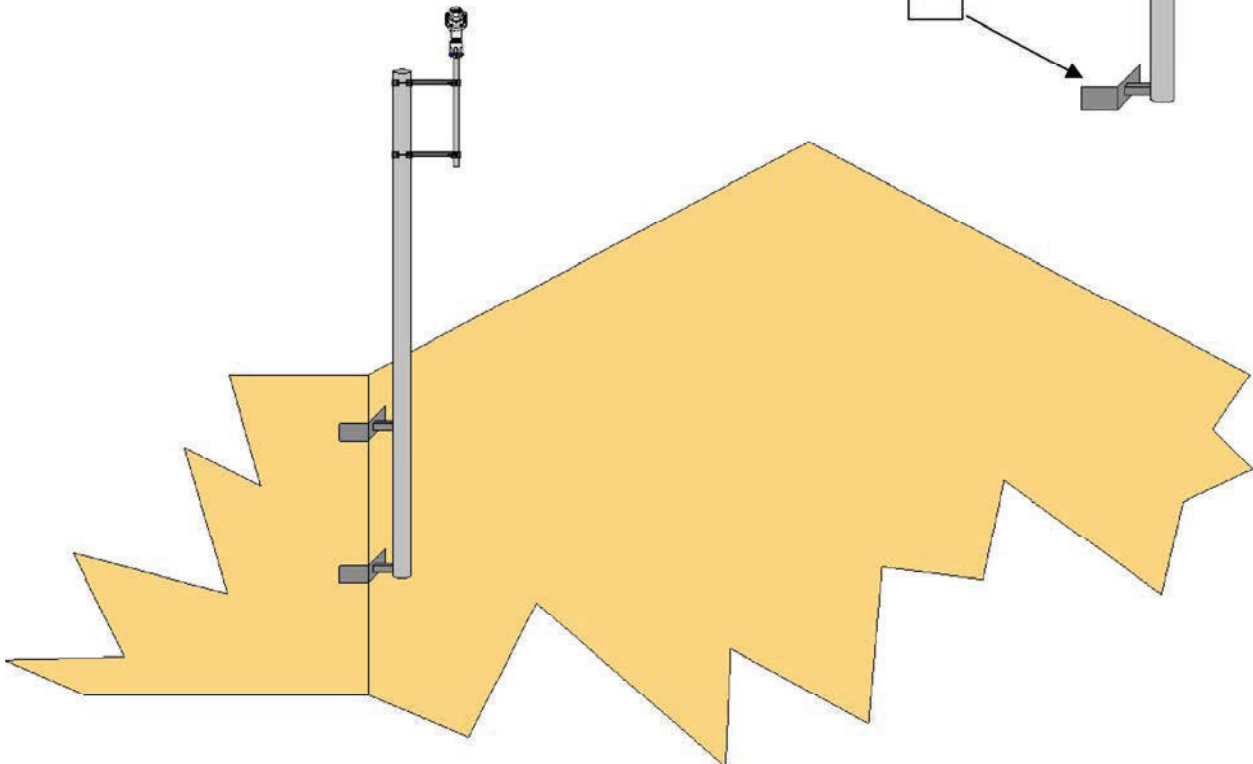
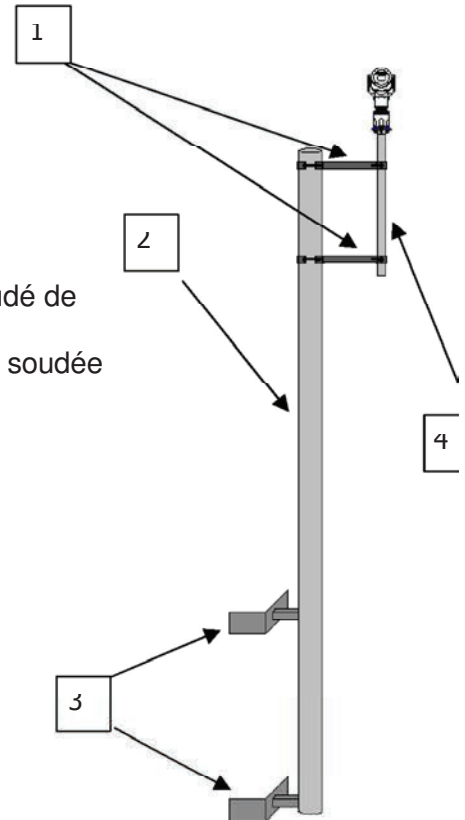
Supports caméras

Les supports caméras seront composés de :

Les supports sont composés de :

1. Bras de déport DN 114 vers DN60 longueur 300 mm
2. Mat tube diamètre 114mm longueur 3000 mm
3. Platine de fixation en cornière L=300 mm avec déport soudé de 300 mm et étrier de fixation du tube.
4. Mât tube DN60 L=600mm avec platine de support caméra soudée

Toutes les pièces seront en acier galvanisé à chaud Mise à l'équipotentialité des supports.





Délibération n° B 21-20

Séance du Bureau du Conseil d'Administration : le 28 mai 2021

OBJET : Convention de formation entre le Service Départemental d'Incendie et de Secours du Var (SDIS 83) et le Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Drôme (SDIS 26) dans le cadre de l'activité de cadre Hélicoptère Bombardier d'Eau (AER2).

L'an deux mille vingt-et-un et le vingt-huit mai à neuf heures et trente minutes, le bureau du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours du Var s'est réuni à distance et en présentiel, sous la présidence de Monsieur Dominique LAIN (en présentiel), Président du CASDIS.

Etaient présents :

Membres élus avec voix délibérative présents :

Caroline DEPALLENS (à distance), Jean-Pierre VERAN (en présentiel) et Philippe BARTHELEMY (à distance).

Membres excusés :

Jean-Bernard MIGLIOLI.

LE BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION,

Vu le projet de délibération n°B21-20 en date du 28 mai 2021,

Exposé des motifs

L'activité de Cadre Hélicoptère Bombardier d'Eau (« AER2 »), activité complémentaire dans la lutte contre les feux de forêts et d'espaces naturels, nécessite des compétences spécifiques. Celles – ci sont acquises lors de stage de formations dispensées par les SDIS, organismes de formation, disposant de l'agrément de formation AER2.

Le SDIS 83, titulaire de cet agrément, organise une formation du 21 au 23 juin 2021 pour optimiser les effectifs de son équipe de cadres.

Le SDIS 26 sollicite le SDIS 83 pour intégrer à cette formation deux officiers de sapeurs-pompier drômois.

Le projet de convention établie entre le SDIS 83 et le SDIS 26, annexé à cette délibération, définit les conditions de formation.

Considérant l'exposé des motifs,

Et après en avoir délibéré,

DECIDE

- **D'APPROUVER** le projet de convention selon le modèle annexé à la présente délibération,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président du Conseil d'Administration du SDIS du Var à signer la convention relative à la prestation de formation du SDIS 83 au SDIS 26 concernant l'activité AER2 sur l'exercice 2021.

Adopté à l'unanimité

Signé par : Dominique LAIN

Date : 31/05/2021

Qualité : Président CA

Conformément à l'article R421-1 du code de la justice administrative, le Tribunal administratif de Toulon peut être saisi par voie de recours formé contre la présente décision dans un délai de deux mois, à compter de sa notification, à l'adresse suivante : 5 Rue Racine, 83000 TOULON.

Le tribunal administratif de Toulon peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

	<h2>CONVENTION DE FORMATION</h2>	<p>Envoyé en préfecture le 01/06/2021 Reçu en préfecture le 01/06/2021 Affiché le ID : 083-288300403-20210531-B21_20-DE</p> 
--	----------------------------------	--

Entre les soussignés :

Le Service Départemental d'Incendie et de Secours du Var (SDIS 83), représenté par le Président du Conseil d'Administration, Monsieur Dominique LAIN,
En qualité d'organisme de formation.

Adresse : 87, boulevard Colonel Michel LAFOURCADE
CS 30255
83007 DRAGUIGNAN CEDEX

Nota : Suite à un futur changement de locaux courant 2021, l'adresse mentionnée ci-dessus est susceptible d'être modifiée en cours d'exécution de la présente convention, sans qu'il soit nécessaire de conclure une modification de la présente. L'information relative au changement d'adresse du siège du SDIS sera effectuée par courrier recommandé avec avis de réception.

Ci-après dénommé : « SDIS 83 »

Et :

Le Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Drôme (SDIS 26), représenté par le Président du Conseil d'Administration, Monsieur Laurent LANFRAY
Etablissement bénéficiaire et demandeur.

Adresse : 235, route de MONTELIER
BP 147
26902 VALENCE CEDEX 9

Ci-après dénommé : « SDIS 26 »

Toutes deux dénommées « les parties »

Article 1 : OBJET ET DUREE DE LA CONVENTION

L'organisme de formation s'engage à former gratuitement 2 sapeurs-pompiers du SDIS demandeur, à l'activité AER 2 lors du stage AER 2 « cadre HBE » organisé du 21 au 23 juin 2021.

Article 2 : CONDITION DE REALISATION

L'organisme de formation doit être détenteur de l'agrément de formation en lien avec les compétences de l'activité AER 2.

Il devra respecter le cahier des charges pédagogique, et in fine si les compétences sont acquises, délivrer aux stagiaires un diplôme reconnaissant l'activité acquise.

Article 3 : DISPOSITION FINANCIERE :

Forfait pédagogique et logistique : non facturé

Soit un Total de : 0,00 €

Article 4 : ASSURANCE

Pour la durée de la convention, les personnels (pour l'application de cette convention) restent exclusivement couverts par leur employeur pour les accidents et dommages leur survenant et ceux qu'ils causeraient à un tiers.

Article 5 : REGLEMENT DES DIFFERENDS EVENTUELS

Les différends qui pourraient opposer les signataires de la présente convention feront l'objet d'une procédure à l'amiable afin d'en rechercher le règlement. A défaut, le litige sera porté devant le tribunal administratif compétent.

Article 6 : DATE D'EFFET ET DUREE DE LA CONVENTION

La présente convention prend effet à compter de sa signature par les parties pour la durée de la formation. Elle peut être modifiée après accord entre les deux parties signataires sous forme d'avenant.

Article 7 : DENONCIATION DE LA CONVENTION

La partie qui souhaiterait dénoncer la convention devra le faire auprès de l'autre partie, moyennant un préavis d'un mois au moins avant le début de la formation concernée.

Fait en deux exemplaires à :

Le

**Monsieur le Président du Conseil
d'Administration
du SDIS 83**

**Monsieur le Président du Conseil
d'Administration
du SDIS 26**



Délibération n° B 21-21

Séance du Bureau du Conseil d'Administration : le 28 mai 2021

OBJET : Convention de fourniture de repas entre le Service Départemental d'Incendie et de Secours du Var (SDIS 83) et la caisse des écoles de la commune de Bormes-les-Mimosas.

L'an deux mille vingt-et-un et le vingt-huit mai à neuf heures et trente minutes, le bureau du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours du Var s'est réuni à distance et en présentiel, sous la présidence de Monsieur Dominique LAIN (en présentiel), Président du CASDIS.

Etaient présents :

Membres élus avec voix délibérative présents :

Caroline DEPALLENS (à distance), Jean-Pierre VERAN (en présentiel) et Philippe BARTHELEMY (à distance).

Membres excusés :

Jean-Bernard MIGLIOLI.

LE BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION,

Vu le projet de délibération n°B21-21 en date du 28 mai 2021,

Exposé des motifs

Dans le cadre des besoins en restauration générés par l'organisation de formations au centre d'incendie et de secours de Bormes-les-Mimosas (formations initiales, formations de professionnalisation ou formations de maintien des acquis), les demandes de prestation liées à la dite restauration peuvent être fréquentes et régulières.

Afin de pouvoir disposer d'une solution logistique pérenne sur le secteur, que ce soit en restauration "assise" ou en fourniture de plateaux repas, la faisabilité d'un partenariat avec la cantine centrale de la Mairie de Bormes-les-Mimosas a été étudiée. Il en ressort que les prestations proposées apparaissent comme une des meilleures solutions en terme de qualité et de tarifs. Le tarif unique du repas est de 8,35€

Aussi, dans l'objectif de ce partenariat, il est nécessaire de conventionner.

Considérant l'exposé des motifs,

Et après en avoir délibéré,

DECIDE

- **D'APPROUVER** le projet de convention selon le modèle annexé à la présente délibération ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président du Conseil d'Administration du SDIS du Var à signer ladite convention proposée par la caisse des écoles de la commune de Bormes-les-Mimosas.

Adopté à l'unanimité

Signé par : Dominique LAIN

Date : 31/05/2021

Qualité : Président CA

Convention relative à la fourniture de repas par la Cantine Centrale de Bormes les Mimosas aux personnels du SDIS du Var en déplacement occasionnel ou en formation

Entre

La caisse des écoles de la commune de Bormes les Mimosas, représentée par Monsieur François ARIZZI, son Président en exercice,

Adresse : 1 place saint François

Code Postale : 83230 **Ville** : BORMES LES MIMOSAS

N° SIRET : 26830075300012

Ci-après « l'intervenant » ;

Et

Le Service Départemental d'Incendie et de Secours du Var, représenté par le Président du Conseil d'Administration, Monsieur Dominique LAIN

Adresse : 87 Bd Colonel Michel LAFOURCADE – CS 30255

Code postal : 83007 **Ville** : DRAGUIGNAN CEDEX

N° SIRET : 28830040300012

Ci-après « le SDIS du Var » ;

Nota : Suite à un futur changement de locaux courant 2021, l'adresse mentionnée ci-dessus est susceptible d'être modifiée en cours d'exécution de la présente convention, sans qu'il soit nécessaire de conclure une modification de la présente. L'information relative au changement d'adresse du siège du SDIS sera effectuée par courrier recommandé avec avis de réception.

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 : Objet

La présente convention a pour objet la fourniture de repas par la Caisse des écoles de la commune de Bormes les Mimosas aux personnels du SDIS du VAR en déplacement occasionnel ou en formation sur le territoire de la commune de Bormes les Mimosas et ses alentours.

La Caisse des écoles de Bormes les Mimosas est en capacité de fournir des repas.

Le demandeur souhaite commander des repas auprès de la caisse des écoles de Bormes les Mimosas, lors de déplacements occasionnels sur la Commune tels que lors de formations.

ARTICLE 2 : Modalités organisationnelles

Les repas sont fabriqués par la cuisine centrale de la commune de Bormes les Mimosas, gérée par la Caisse des Ecoles, en fonction des besoins de restauration du SDIS du Var.

ARTICLE 3 : Elaboration des menus – Suivi qualité

La Caisse des Ecoles de Bormes les Mimosas s'engage à respecter les normes sanitaires en vigueur et être totalement transparente concernant l'ensemble du processus de préparation des repas, des commandes à la livraison.

Les menus sont établis par les deux chefs cuisiniers, responsables de la cuisine centrale de la commune de Bormes les Mimosas, et validés par une diététicienne agréée. Elle valide les projets de menus réalisés par la commission des menus au moins 4 fois par an et autant que nécessaire.

Les menus seront communiqués tous les mois.

Une fiche qualité sera mise en œuvre et permettra au demandeur de noter et communiquer ses remarques et suggestions sur chacun des repas. Cette fiche devra être retournée chaque semaine au service restauration scolaire.

ARTICLE 4 : Moyens de la ville de Bormes les Mimosas

- Une cuisine centrale avec des satellites. L'agrément date de septembre 2019. Après d'importants travaux en 2019, la ville de Bormes les Mimosas poursuit chaque année un renouvellement ambitieux et adaptés à la production de la cuisine centrale : environ 130 000 repas par an.
- L'ensemble des structures, les chaînes de fabrications, distribution et service sont normées et agréées. Elles sont suivies et validées par des structures indépendantes et missionnées pour nous auditer et nous conseiller. L'ensemble de nos rapports, sans exception, sont 100% conformes (notamment contrat LRV pour le respect des normes d'hygiène).
- Suivi des allergènes.
- Un traçage de l'ensemble des intrants et de toutes les productions.
- Tous les équipements sont suivis dans le cadre d'un contrat de maintenance avec une société extérieure. Les services techniques de la ville de Bormes les Mimosas sont également en capacité d'intervenir sans délai pour réparer les pannes structurelles.
 - Résultats : augmentation de 100% du nombre de repas en portage (bien plus contraignant) pendant la crise de la COVID en quelques jours.
 - Aucune interruption du service.
 - Capacité d'adaptation et de réactivité importante.
- Equipe de 12 agents dédiée exclusivement à la restauration collective et au portage de repas
- Engagement environnemental des structures pour le tri sélectif, mise en place d'une norme pour le grammage des repas (GEMRCN) afin de limiter et réduire au maximum le gaspillage alimentaire. Recyclage des surplus et restes.

ARTICLE 5 : Les caractéristiques du service de restauration de la ville de Bormes les Mimosas

- Liaison froide, les repas sont produits et conditionnés la veille, voire l'avant-veille dans certains cas et respectent toutes les normes de conservation suivant le process de liaison froide. La cuisine centrale peut donc assurer la traçabilité jusqu'à la sortie des cuisines et la zone de retrait. La ville de Bormes les Mimosas sera responsable jusque dans la zone de retrait.
- Qualité des repas : 30 % de repas en bio.
- L'ensemble des viandes sont en label rouge (label aussi sécurisant que le bio).
- Les circuits courts sont encouragés et développés dès que possible.
- Limitation le plus possible des produits préparés à l'avance, des conserves et des surgelés ; la priorité est donnée aux produits frais.
- Un repas végétarien par semaine (loi EGALIM)
- Marché public avec le SIVAAD pour les produits alimentaires.
- Mise en place d'un suivi qualité avec fiche d'écart et de suivi.
- Chaque repas est composé de 4 ou 5 composantes.

ARTICLE 6 : Commande

Les commandes du nombre de repas devront parvenir **au plus tard 10 jours avant la date de prise du repas, sur la base de une à deux sessions par mois pour 15 personnes par session maximum.**

Cette commande devra préciser le nombre de repas par type, ainsi que l'ensemble des caractéristiques (sans viande, ...).

Toutes les commandes doivent être adressées par email à l'adresse suivante :

- Avec copies à :
- v.foulquier@ville-bormes.fr
 - jp.juillard@ville-bormes.fr
 - service.cantine@ville-bormes.fr
 - service.comptabilite@ville-bormes.fr

ARTICLE 7 : Conditions financières et modalités de paiement

1. Contenu du prix

Le prix est réputé couvrir toutes les charges fiscales, parafiscales ou autres frappant obligatoirement la prestation.

Cette participation correspond à une participation au coût de production intégrant en particulier le coût de l'achat des marchandises, de son stockage, sa préparation, le montant de l'ensemble des prestations réalisées par le personnel communal (achat, préparation, entretien des locaux, ...), mais aussi le coût d'achat et d'entretien et maintenance de l'ensemble des équipements de la cuisine centrale et du service de la restauration collective, y-compris fluides, eaux, gaz, électricité...

2. Prix de règlement et facturation

Afin de participer au financement de la production de repas, le demandeur participera de la manière suivante (valeur au 1^{er} janvier 2021) :

Un repas, au titre de l'article 4 de la présente convention est facturé : 8,35 €

Le paiement de cette participation s'effectuera auprès du comptable public de Hyères, après émission d'une facture mensuelle et à réception d'un avis de sommes à payer émis par la Caisse des écoles.

Les factures sont établies à l'attention du SDIS du Var et doivent être déposées sur le portail CHORUS PRO (<https://chorus-pro.gouv.fr>)

(Le numéro de SIRET, nécessaire pour le dépôt sur CHORUS, sera modifié lors du déménagement de la DDSIS).

Le paiement s'effectue suivant les règles de la comptabilité publique.

Les sommes dues sont payées dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des factures.

Ce tarif unique (correspondant aux personnes extérieures) sera révisable conformément aux futures délibérations de fixation du tarif de restauration de la caisse des écoles de Bormes les Mimosas. La commune devra notifier au SDIS du Var tout nouveau tarif.

ARTICLE 8 : Durée de la convention – Modification – Résiliation -

La présente convention prend effet à compter de la date de sa signature par les deux parties.

Elle est conclue pour une durée d'un an renouvelable par reconduction tacite, sans pouvoir dépasser une durée maximum de 4 ans

La convention peut être modifiée par écrit, sous la forme d'un avenant signée par les deux parties.

La convention pourra être dénoncée avant son terme, par l'une ou l'autre des parties.

Cette dénonciation devra être notifiée à l'autre partie par courrier recommandé avec accusé de réception et prendra effet un mois après la date de réception dudit courrier.

La résiliation de la présente convention peut être initiée par l'une ou l'autre des parties sans frais ni indemnités. La résiliation doit être notifiée à l'autre partie par lettre recommandée avec accusé de réception dans un délai d'un mois avant la date prévue de sa reconduction.

Article 9 : Règlement des différends

Dans le cas d'un litige découlant de l'interprétation ou de l'exécution de la présente convention, les parties s'efforceront de régler le différend à l'amiable avant de la porter devant le tribunal compétent.

Fait en deux exemplaires originaux,

A Bormes les Mimosas, le

Pour la caisse des écoles
de Bormes les Mimosas

Pour le SDIS du Var

Le président, François ARIZZI

Le Président du CASDIS

Dominique LAIN



Délibération n° B 21-22

Séance du Bureau du Conseil d'Administration : le 28 mai 2021

OBJET : Convention de formation entre le Service Départemental d'Incendie et de Secours du Var (SDIS 83) et le Service Départemental d'Incendie et de Secours des Bouches du Rhône (SDIS 13) dans le cadre de l'activité Détachement Intervention Hélicopté (DIH).

L'an deux mille vingt-et-un et le vingt-huit mai à neuf heures et trente minutes, le bureau du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours du Var s'est réuni à distance et en présentiel, sous la présidence de Monsieur Dominique LAIN (en présentiel), Président du CASDIS.

Etaient présents :

Membres élus avec voix délibérative présents :

Caroline DEPALLENS (à distance), Jean-Pierre VERAN (en présentiel) et Philippe BARTHELEMY (à distance).

Membres excusés :

Jean-Bernard MIGLIOLI

LE BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION,

Vu le projet de délibération n°B21-22 en date du 28 mai 2021,

Exposé des motifs

L'activité « Détachement d'Intervention Hélicopté » (DIH), activité complémentaire dans la lutte contre les feux de forêts et d'espaces naturels, nécessite des compétences spécifiques.

Celles-ci sont acquises lors de stage de formations dispensées par des SDIS, organismes de formation, disposant des agréments de formation DIH.

Les Services Départementaux d'Incendie et de Secours du Var (SDIS 83) et des Bouches du Rhône (SDIS 13) possédant chacun une équipe départementale DIH, souhaitent mutualiser leurs ressources pour former des personnels aux compétences des chefs d'équipe et des chefs de DIH.

Le projet de convention établie entre le SDIS 83 et le SDIS 13, annexé à cette délibération, définit les conditions de formation.

Considérant l'exposé des motifs,

Et après en avoir délibéré,

DECIDE

- **D'APPROUVER** le projet de convention selon le modèle annexé à la présente délibération ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président du Conseil d'Administration du SDIS du Var à signer la convention relative à des prestations de formation entre les SDIS 83 et SDIS 13 concernant l'activité DIH sur l'exercice 2021.

Adopté à l'unanimité

Signé par : Dominique LAIN

Date : 04/06/2021

Qualité : Président CA

CONVENTION DE FORMATION

Entre les soussignés :

Le Service Départemental d'Incendie et de Secours du Var (SDIS 83), représenté par le Président du Conseil d'Administration, Monsieur Dominique LAIN,

Organisme de formation, établissement bénéficiaire et demandeur,

Adresse : 87, boulevard Colonel Michel LAFOURCADE - CS 30255 - 83007, DRAGUIGNAN CEDEX

Nota : Suite à un futur changement de locaux courant 2021, l'adresse mentionnée ci-dessus est susceptible d'être modifiée en cours d'exécution de la présente convention, sans qu'il soit nécessaire de conclure une modification de la présente. L'information relative au changement d'adresse du siège du SDIS sera effectuée par courrier recommandé avec avis de réception.

Ci-après dénommé : « SDIS 83 »

Et :

Le Service Départemental d'Incendie et de Secours des Bouches du Rhône (SDIS 13), représenté par le Président du Conseil d'Administration, Richard MALLIÉ, agissant en qualité de Président du Conseil d'Administration, dûment habilité, SIRET : N° 281 300 020 00043

Organisme de formation, établissement bénéficiaire et demandeur

Adresse : sis au 1 avenue de Boisbaudran, Z.I. la Delorme, 13326 Marseille cedex 15,

Ci-après dénommé : « SDIS 13 »

Toutes deux dénommées « les parties »

Article 1 : OBJET DE LA CONVENTION

L'organisme de formation s'engage à former gratuitement des personnels SP du SDIS demandeur, à l'activité DIH sur l'exercice 2021, à savoir :

Le SDIS 83 s'engage à former au maximum :

- 2 SP du SDIS 13 au stage DIH 2 « chef d'équipe DIH ».

Le SDIS 13 s'engage à former au maximum :

- 1 SP du SDIS 83 au stage DIH 3 « chef de détachement DIH » ;
- 1 SP du SDIS 83 au stage au stage DIH 2 « chef d'équipe DIH » .

Article 2 : DUREE

La présente convention est établie pour les durées de l'action, à savoir :

- Stage DIH 3 (chef de détachement) et stage DIH 2 (chef d'équipe) du 05 au 08 juillet 2021 organisé par le SDIS 13 ;
- Stage DIH 2 (chef d'équipe) du 08 au 11 septembre 2021 organisé par le SDIS 83.

Article 3 : CONDITION DE REALISATION

L'organisme de formation doit être détenteur de l'agrément de formation en lien avec les compétences de l'activité DIH.

Il devra respecter le cahier des charges pédagogique, et *in fine* si compétences acquises délivrer aux stagiaires un diplôme reconnaissant l'activité acquise.

Article 4 : DISPOSITION FINANCIERE

Forfait pédagogique et logistique : non facturé

Soit un Total de : 0,00 €

Article 5 : ASSURANCE

Pour la durée de la convention :

- les stagiaires sont assurés par les assurances du SDIS d'accueil pendant toute la durée de la formation pour les accidents et dommages qu'ils causeraient à un tiers,
- les stagiaires sont assurés par les assurances de leur SDIS d'origine pendant toute la durée de la formation pour les accidents et dommages leur survenant.

Article 6 : REGLEMENT DES DIFFERENDS EVENTUELS

Les différends qui pourraient opposer les signataires de la présente convention feront l'objet d'une procédure à l'amiable afin d'en rechercher le règlement. A défaut, le litige sera porté devant le tribunal administratif compétent.

Article 7 : DATE D'EFFET ET DUREE DE LA CONVENTION

La présente convention prend effet à compter de sa signature par le représentant de « l'organisme de formation » et par le représentant de « l'établissement bénéficiaire » pour la durée de la formation. Elle peut être modifiée après accord entre les deux parties signataires sous forme d'avenant.

Article 8 : DENONCIATION DE LA CONVENTION

La partie qui souhaiterait dénoncer la convention devra le faire auprès de l'autre partie, moyennant un préavis d'un mois au moins avant le début de la formation concernée.

Fait en deux exemplaires à :

Le

**Monsieur le Président du Conseil
d'Administration
Du SDIS 83**

Dominique LAIN

**Monsieur le Président du Conseil
d'Administration
Du SDIS 13**

Richard MALLIÉ



Délibération n° B 21-23

Séance du Bureau du Conseil d'Administration : le 28 mai 2021

OBJET Convention d'occupation précaire et révocable entre le Service Départemental d'Incendie et de Secours du Var (SDIS 83) et la Commune de La Seyne sur mer pour la mise à disposition de divers lieux situés sur le territoire communal.

L'an deux mille vingt-et-un et le vingt-huit mai à neuf heures et trente minutes, le bureau du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours du Var s'est réuni à distance et en présentiel, sous la présidence de Monsieur Dominique LAIN (en présentiel), Président du CASDIS.

Etaient présents :

Membres élus avec voix délibérative présents :

Caroline DEPALLENS (à distance), Jean-Pierre VERAN (en présentiel) et Philippe BARTHELEMY (à distance).

Membres excusés :

Jean-Bernard MIGLIOLI.

LE BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION,

Vu le projet de délibération n°B21-23 en date du 28 mai 2021,

Exposé des motifs

Afin de permettre aux agents du corps départemental des sapeurs-pompiers du Var d'effectuer des exercices, des mises en pratique professionnelles, des entraînements, des mises en situation, de la formation sur le terrain, la commune de la Seyne sur Mer consent à mettre à la disposition du Service Départemental d'Incendie et de Secours du Var (SDIS 83) divers lieux situés sur le territoire communal à titre gracieux.

Une convention précisera les différentes structures municipales qui seront mises à disposition du SDIS 83. Elle fixera les modalités d'organisation et d'utilisations de ces installations. Il est précisé que ces mises à disposition seront autorisées après avoir pris attache du responsable de chaque site avant chaque intervention, exercice et/ou manœuvre.

Considérant l'exposé des motifs,
Et après en avoir délibéré,

DECIDE

- **D'APPROUVER** le projet de convention selon le modèle annexé à la présente délibération ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président du Conseil d'Administration du SDIS du Var à signer ladite convention proposée par la commune de LA SEYNE SUR MER.

Adopté à l'unanimité

Signé par : Dominique LAIN
Date : 31/05/2021
Qualité : Président CA



LA SEYNE-SUR-MER

Envoyé en préfecture le 01/06/2021

Reçu en préfecture le 01/06/2021

Affiché le

SLO

ID : 083-288300403-20210531-B21_23-DE

CONVENTION D'OCCUPATION PRECAIRE ET REVOCABLE N° CA/20/074

Ville de La Seyne-sur-Mer
DGA ATTRACTIVITÉ, CADRE DE VIE
ET VILLE DURABLE
Pôle Équipements et Services Urbains
Service Occupation de l'Espace Public
et Foncier - Secteur Patrimoine

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2122-22, alinéa 5,
Vu l'article L2144-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la décision n°DEC_21_038, prise en application de la délibération n° DEL_20_018 rendue exécutoire
le 21 juillet 2020, modifiée par la délibération n°DEL_20_086 rendue exécutoire le 16 septembre 2020.

Une convention est conclue

ENTRE d'une part :

La **COMMUNE de LA SEYNE-SUR-MER (Var)**, représentée par son Maire en exercice, **Madame Nathalie BICAIS**,

Ci-après désignée « La Commune »,

ET d'autre part :

«**LE SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DU VAR – SDIS 83** » dont le siège social est sis 87 boulevard du Colonel Michel Lafourcade – CS 30255 représenté par **Monsieur Dominique LAIN** en qualité de Président du Conseil D'Administration autorisant le PCASDIS à signer ladite convention n°CA/20/074, agissant en vertu de la délibération n° du bureau du Conseil d'Administration en date du autorisé par habilitation à signer la présente convention, ou toute autre personne dûment habilitée.

Ci-après désignée «LE SDIS 83»

Préambule

Afin de permettre aux agents du corps départemental des Sapeurs-Pompiers du Var d'effectuer des exercices, des mises en pratique professionnelle, des entraînements, des mises en situation, de la formation sur le terrain «**LE SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DU VAR – SDIS 83**» sollicite de la Commune la mise à disposition de divers lieux.

La Commune consent à mettre à la disposition du SDIS 83 divers lieux situés sur le territoire communal.

Afin de définir les conditions d'utilisation du local, il est convenu et arrêté ce qui suit :

ARTICLE 1 - OBJET

La Commune de LA SEYNE-SUR-MER met à la disposition du «**SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DU VAR – SDIS 83**» les structures municipales suivantes, après avoir pris l'attache du responsable de chaque site avant chaque intervention et/ou manœuvre :

- Le pont des chantiers : (Madame Julie CASTELLANI : 04.94.06.96.02)
- L'Hôtel de Ville : (Monsieur Ludovic PONTONE, Conseiller Municipal – prendre contact avec Madame Sylvie MARTIN secrétariat des élus 04 94 06 91 46)
- La Maison du Patrimoine et de l'Image : (Madame Julie CASTELLANI : 04 94 06 96 02)
- Les archives municipales : (Monsieur Alain Virot : 04.94.06.23.18)
- Le Fort Balaguier : (Monsieur Julien GOMEZ : 04 94 94 84 72)
- La Batterie Bonaparte (Monsieur Alain VILA Jean-Christophe : 04.94.30.42.80)
- Le Fort Napoléon : (Monsieur Alain VILA Jean-Christophe : 04.94.30.42.80)
- L'Espace culturel Tisot (Madame Isabelle GARNIER : 04.94.93.07)
- Les gymnases et les équipements sportifs : (Madame Valérie VERDEYEN : 04.94.06.95.12)
- Les Bibliothèques Andrée Chédid, le Clos Saint-Louis, Pierre Caminade : (Madame Christine VACHON : 04.94.06.93.55)
- La Mairie Sociale : (Madame Sylvie MASSON : 04.94.06.97.51)
- La cuisine centrale : (Madame Agnes NIERI : 04.94.06.97.37)
- Les services Techniques : (Madame Sabrina BREMOND : 04.94.06.93.30)
- La bourse du travail : (Monsieur Stéphane DURBAN : 04.94.06.90.16)

ARTICLE 2 - DESTINATION

Ces locaux sont confiés au SDIS 83 pour **effectuer des exercices, des mises en pratique professionnelle, des entraînements, des mises en situation, de la formation sur le terrain.**

Le SDIS 83 ne pourra en aucun cas exercer dans les lieux d'autres activités que celles susmentionnées, ni entreposer du matériel personnel.

ARTICLE 3 - PLANNING D'UTILISATION

Le SDIS 83 pourra utiliser les locaux **durant les heures de service et à la condition que le référent du site soit prévenu à l'avance.**

ARTICLE 4 - MODALITES D'ACCES ET D'UTILISATION

4.1 - ACCES

Les occupations devront se faire durant les heures de service, aucune clé ne sera remise au SDIS 83.

L'organisation des activités est placée sous la responsabilité exclusive du SDIS 83 qui déclare être en conformité avec la législation et la réglementation en vigueur.

Seuls les participants à ces activités sont autorisés à pénétrer sur le site.

4.2 - UTILISATION

Les sites visés par la présente convention seront ouverts aux sapeurs-pompiers après autorisation des référents de chaque site, une prise de contact orale ou écrite devra être faite en amont afin d'informer les responsables de la programmation d'un exercice, d'un entraînement ou d'une formation.

En cas d'empêchement, le référent de site s'engage à en informer le SDIS 83 avant la date prévue.

Le SDIS 83 s'engage à maintenir en bon état de propreté les sites prêtés et s'engage à ne mettre en place aucun équipement spécifique sans autorisation de la Commune.

Le SDIS 83 veillera à utiliser le bien confié dans le respect de l'ordre public et des mœurs.

Il est formellement interdit :

- ✓ De fumer à l'intérieur des locaux ainsi que dans leurs enceintes.
- ✓ D'introduire toute collation ou boisson, alcoolisée ou non, à l'intérieur des dits locaux.
- ✓ De faire rentrer des animaux.

Le preneur ne pourra apposer des affiches, barrières ou banderoles sur la façade ou surfaces communes, sans avoir obtenu, au préalable, l'autorisation écrite de la Ville de LA SEYNE-SUR-MER.

ARTICLE 5 - DISPOSITIONS RELATIVES A LA SECURITE

Préalablement à l'utilisation du local, le SDIS 83 reconnaît :

- ✓ Avoir souscrit une police d'assurance couvrant tous les dommages pouvant résulter des activités exercées au cours de l'utilisation des biens mis à sa disposition, notamment sa responsabilité civile, pour toutes les hypothèses d'accidents, de dégâts causés au bâtiment, au mobilier ou de dommages aux tiers. Une attestation de cette police devra être remise à la commune au plus tard le jour de la signature de la convention.
- ✓ La remise de cette attestation conditionnera non seulement la signature mais aussi la reconduction de ladite convention.
- ✓ Avoir pris connaissance des consignes générales de sécurité ainsi que des consignes particulières édictées verbalement ou par écrit par le représentant de la Commune et s'engage à les appliquer.
- ✓ Avoir pris connaissance de la localisation des lieux confiés ainsi que des voies d'accès qui seront utilisées.
- ✓ Avoir constaté l'emplacement du dispositif de sécurité : alarme, extincteurs, robinets d'incendie armés, et avoir pris connaissance des itinéraires d'évacuation et des issues de secours.

ARTICLE 6 – DUREE - RENOUELEMENT

La présente convention est conclue pour une durée d'un an (1 an) commençant à courir à compter de la date de sa notification.

La présente convention pourra être renouvelée dans les mêmes termes par **reconduction expresse**, à l'initiative du SDIS 83 qui devra communiquer par écrit à la Commune au moins un mois avant le début des activités, sa demande de mise à disposition des équipements municipaux pour une nouvelle période d'un an.

Les reconductions ne pourront toutefois pas dépasser une durée maximale de douze ans, conformément à l'article L 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales – Alinéa 5.

ARTICLE 7 - CONDITIONS FINANCIÈRES

La présente mise à disposition des locaux est consentie à titre gratuit.

Cette prestation en nature sera mentionnée sur le tableau annexé au Compte Administratif.

D'autre part, le SDIS 83 s'engage à réparer et à indemniser la Commune de LA SEYNE-SUR-MER pour les dégâts matériels éventuellement connus et les pertes constatées eu égard à l'inventaire du matériel prêté.

ARTICLE 8 - CLAUSES RÉSOLUTOIRES

La présente convention pourra être résiliée :

- ✓ **Par l'une ou l'autre des parties**, à tout moment, par lettre recommandée avec accusé de réception sous réserve d'un préavis de **deux mois**.
- ✓ **Par la Commune**, qui se réserve le droit de mettre fin à tout moment, à l'autorisation accordée notamment :
 - Pour tout motif d'intérêt général,
 - En cas de non respect d'une des dispositions du présent contrat mises à la charge du SDIS 83,
 - En cas de désaccord des parties sur le montant de la participation prévue à l'article 7,

après un préavis de **deux mois** signifié par lettre recommandée avec accusé de réception.

La convention cessera de plein droit, sans aucune formalité, en cas d'arrêt des activités exercées sur ces sites.

ARTICLE 9 - CONTENTIEUX - LITIGES

En cas de litiges et après épuisement des voies amiables, les parties devront présenter leur conflit devant le Tribunal Administratif de Toulon – 5 Rue Racine – B.P. 40510 – 83000 TOULON CEDEX 9. Elles s'engagent à élire domicile au lieu de signature de la présente convention.

Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique «télérecours citoyen» accessible sur le site internet www.telerecours.fr.

ARTICLE 10 - DISPOSITIONS DIVERSES

Toute autre modification relative aux modalités d'occupation de ces sites, demandée par l'une des parties et acceptée par l'autre, fera l'objet d'un avenant au présent acte.

Fait à La Seyne-sur-Mer, le.....

Monsieur Dominique LAIN
Président du Conseil d'Administration du
«SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET
DE SECOURS DU VAR – SDIS 83»

Nathalie BICAIS
Maire de La Seyne-sur-Mer
Vice-Président du Conseil Départemental du Var
Vice-Président de Toulon Provence Méditerranée

Acte rendu exécutoire le :
(article L. 2131-1 du C.G.C.T.)
Transmission en Préfecture le :
Publication :
Notification à l'intéressé le :.....
La Seyne-sur-Mer

Le Maire
Pour le Maire et par délégation,
le Directeur Général Adjoint des Services
Olivier BURTE
Responsable de Pôle



Délibération n° B 21-24

Séance du Bureau du Conseil d'Administration : le 28 mai 2021

OBJET : Convention de mise à disposition de locaux à titre gracieux pour l'hébergement des saisonniers entre la Communauté des Communes Lacs et Gorges du Verdon (CCLGV) et le Service Départemental d'Incendie et de Secours du Var (SDIS83).

L'an deux mille vingt-et-un et le vingt-huit mai à neuf heures et trente minutes, le bureau du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours du Var s'est réuni à distance et en présentiel, sous la présidence de Monsieur Dominique LAIN (en présentiel), Président du CASDIS.

Etaient présents :

Membres élus avec voix délibérative présents :

Caroline DEPALLENS (à distance), Jean-Pierre VERAN (en présentiel) et Philippe BARTHELEMY (à distance).

Membres excusés :

Jean-Bernard MIGLIOLI.

LE BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION,

Vu le projet de délibération n°B21-24 en date du 28 mai 2021,

Exposé des motifs

Face à l'augmentation des risques estivaux lors de la fréquentation touristique, le SDIS du Var met en place chaque année plusieurs postes de secours sur les rives du lac de Sainte-Croix. Ce dispositif nécessite le recrutement de personnels saisonniers qu'il est nécessaire de loger pendant cette période. Sur la même période et pour les mêmes motifs, les services de la Gendarmerie Nationale déploient des effectifs qui doivent également être logés.

La Communauté des Communes Lacs et Gorges du Verdon (CCLGV) qui est propriétaire d'un bâtiment d'hébergement polyvalent mutualisé a donc décidé de mettre à disposition de la Gendarmerie Nationale et du Service Départemental d'Incendie et de Secours du Var un bâtiment dénommé « maison des saisonniers » d'une superficie bâtie d'environ 385 m², sis rue de l'Eouvière, 83630 LES SALLES-SUR-VERDON.

Par délibération n° 18-75 en date du 18 Octobre 2018, le Conseil d'Administration du SDIS du Var a :

- autorisé la signature d'une convention portant utilisation de ce bâtiment pour un usage en saison estivale au profit des renforts saisonniers de sécurité et de secours du secteur du lac de Sainte-Croix ;
- accepté la participation financière du SDIS du Var au plan de financement de cette construction à hauteur de 50 000 €

Ce bâtiment a été réceptionné par la CCLGV en avril 2021.

Un règlement intérieur d'utilisation des locaux a été établi entre le SDIS du Var et la Gendarmerie du Var.

Il reste à la charge du SDIS du Var les frais d'eau, et d'électricité selon une formule de calcul précisée dans la convention qui tient compte de la période d'occupation et des surfaces occupées par le SDIS, faute de pouvoir connaître les consommations réelles en l'absence de compteur divisionnaire. Pour l'abonnement téléphonique, il est exclusivement utilisé par le SDIS du Var et sera remboursé au prorata de la période d'occupation.

En dehors de la période estivale et sur demande du SDIS du Var auprès de la CCLGV, ce bâtiment pourra être utilisé pour des besoins de formation.

Considérant, la nécessité de loger les effectifs du SDIS du Var du 1^{er} Juin au 30

Considérant, l'autorisation d'une utilisation occasionnelle pour des besoins de formation en dehors de la période fixée ;

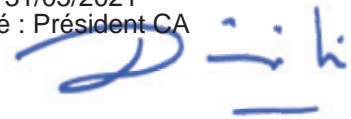
Considérant l'exposé des motifs,
Et après en avoir délibéré,

DECIDE

- **D'APPROUVER** les termes de la convention, annexée à la présente délibération, portant sur la mise à disposition à titre gracieux, par la CCLGV, de locaux pour l'hébergement des saisonniers à LES SALLES-SUR-VERDON ;
- **D'APPROUVER** le règlement de fonctionnement mutualisé du bâtiment entre la Gendarmerie du Var et le SDIS du Var, ci-joint ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours du Var à signer avec la CCLGV la convention de mise à disposition de locaux susvisée ;
- **DE DIRE** que le montant de la participation financière pour les frais d'utilisation des énergies et des télécommunications sera remboursé par le SDIS du Var auprès de la CCLGV sur présentation des factures correspondantes proratisées conformément aux dispositions de la convention.

Adopté à l'unanimité

Signé par : Dominique LAIN
Date : 31/05/2021
Qualité : Président CA



*Conformément à l'article R421-1 du code de la justice administrative, le Tribunal administratif de Toulon peut être saisi par voie de recours formé contre la présente décision dans un délai de deux mois, à compter de sa notification, à l'adresse suivante : 5 Rue Racine, 83000 TOULON.
Le tribunal administratif de Toulon peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.*



Envoyé en préfecture le 01/06/2021

Reçu en préfecture le 01/06/2021

Affiché le

SLOW

ID : 083-288300403-20210531-B21_24-DE



CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LOCAUX À TITRE GRACIEUX POUR HÉBERGEMENT SAISONNIER LES SALLES SUR VERDON

Entre les soussignés :

Le Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) du Var, représenté par Monsieur Dominique LAIN, Président du Conseil d'Administration du SDIS du Var, Centre Jacques VION, 87 boulevard Michel LAFOURCADE, CS 30255, 83007 DRAGUIGNAN CEDEX, dûment habilité aux fins des présentes

Tél : 04 94 60 37 00 -

Nota : Suite à un futur changement de locaux courant 2021, l'adresse mentionnée ci-dessus est susceptible d'être modifiée en cours d'exécution de la présente convention, sans qu'il soit nécessaire de conclure une modification de la présente.

L'information relative au changement d'adresse du siège du SDIS sera effectuée par courrier recommandé avec avis de réception.

Dénommé ci-après « l'occupant » d'une part,

Et

La Communauté de Communes des Lacs et Gorges du Verdon (CCLGV), représentée par Monsieur Rolland BALBIS, Président de la CCLGV - Place Martin Bidouré, 83630 Aups, dûment habilité aux fins des présentes

Tél : 04 94 70 19 12 - Email : accueil@cclgv.fr

Dénommée ci-après « le propriétaire » d'autre part,

Il a été convenu ce qui suit.

Article 1 – OBJET

La CCLGV, s'engage à assurer l'hébergement des personnels du SDIS 83 en renfort sur le secteur de la CCLGV dans un bâtiment individuel composé de chambres, dortoirs, réfectoires, sanitaires et bureaux d'une superficie utile de 371 m², bâtiment mis à disposition conjointement pour les renforts saisonniers de la Gendarmerie et du SDIS 83, situé Rue de l'Eouvière 83 630 Les Salles sur Verdon.

Aucune modification ne peut être apportée au bâtiment. Le bâtiment doit rester conforme à la déclaration faite auprès de l'assureur de la CCLGV.

Article 2 – PRIX

L'occupation au titre de la présente convention est assurée à titre gracieux, l'occupant s'engage à régler les frais courants liés à l'occupation : eau, électricité et téléphonie.

Article 2.1 – Mode de calcul des consommations :

Les consommations réelles (eau et électricité, téléphonie) générées par la présence de l'occupant ne pouvant être connues en l'absence de compteur divisionnaire, un montant forfaitaire sera appliqué selon la formule suivante :

- pour l'électricité : consommation en KWH (pendant la période d'occupation) x coefficient occupation
- pour l'eau : consommation en m³ (pendant la période d'occupation) x coefficient occupation
- pour la téléphonie et accès internet : forfait de l'année A x coefficient occupation

Coefficient occupation : Voir Annexe 1 (Affectation et taux d'occupation SDIS83-Gendarmes)

Article 2.2 – Mode de calcul du montant dû :

Le montant dû par l'occupant sera établi selon la formule :

Consommation en KWH (cf art 2.1) x prix unitaire (calculé sur la base des factures de la période d'occupation) en € TTC, et taxes afférentes à cette consommation. x coefficient occupation

Consommation en m³ (cf art 2.1) x prix unitaire (calculé sur la base des factures de la période d'occupation) en € TTC, et taxes afférentes à cette consommation. x coefficient occupation

Forfait téléphonie et accès internet de l'année A au prorata du forfait abonnement annuel (au prorata de la période d'occupation).

Article 2.3 – Modalité de remboursement des consommations :

La CCLGV transmettra annuellement les factures eau, électricité, forfait communication avec un titre de perception indiquant le montant des consommations proratisé conformément à l'article 2.2 de la présente convention. (Les factures correspondantes seront déposées sous chorus-pro.gouv.fr

A ce titre l'occupant communiquera, dès la signature de cette convention, les éléments permettant à la CCLGV de déposer les factures sous chorus pro, ainsi que les coordonnées du service gestionnaire financier.

Article 3 – DURÉE DE LA CONVENTION

La convention est conclue pour la période du 01/06/2021 au 31/05/2022, renouvelable une fois par tacite reconduction.

Article 4 – DESTINATION DES LOCAUX

L'occupant déclare n'utiliser les locaux précités que dans le cadre du service. Il s'engage à entretenir les locaux objets de la présente en bon père de famille et à avertir le propriétaire de tout événement susceptible d'en modifier l'intégrité.

Le propriétaire met à disposition privative au SDIS 83, 2 chambres 2 dortoirs 1 bureau 1 local de stockage et 1 sanitaire (voir Annexe 1). Les locaux communs sont partagés avec les renforts estivaux de la Gendarmerie.

Un règlement intérieur commun sera annexé à la présente convention dans le cadre de l'usage partagé des locaux.

Ces locaux sont utilisés dans le cadre d'une mission de service public, afin de renforcer sur le territoire, la présence des services de secours et de gendarmerie. L'hébergement gracieux, est assuré en contrepartie d'une présence sur le territoire de la CCLGV.

Article 5 – OBLIGATION DES PARTIES

Outre leurs obligations conformément au décret du 26 août 1987 (J.O du 30/08/1987), les parties s'engagent à :

- pour le propriétaire, à avertir l'occupant en cas d'impossibilité de mettre à disposition les locaux avec préavis de un mois ; une alternative pourra être éventuellement étudiée entre les parties ;
- pour l'occupant, à entretenir les locaux objets de la présente en bon père de famille et à avertir immédiatement le propriétaire de tout événement susceptible d'en modifier l'intégrité. Il devra se conformer au règlement intérieur de l'établissement.

Article 6 – ASSURANCES

Le propriétaire atteste avoir souscrit une assurance couvrant les risques découlant du fait de l'occupation des locaux

(assurance propriétaire).

L'occupant devra, pendant toute la durée du contrat, faire assurer la chose louée auprès d'une compagnie notoirement solvable et pour une somme suffisante (le montant total de la construction s'élève à plus d'un million d'euros, sans les équipements) contre les risques dont il doit répondre en sa qualité d'occupant, notamment, contre l'incendie, les dégâts des eaux, les risques locatifs et le recours des voisins. De la même manière, il devra également faire assurer son mobilier. Il devra justifier de ces assurances au propriétaire chaque année, à première demande de celui-ci, par la production d'une attestation établie par son assureur.

Article 7 – ÉTAT DES LIEUX

Le SDIS 83 s'engage à restituer les locaux dans l'état où ils lui auront été délivrés. Un état des lieux contradictoire sera établi à la prise en compte du logement et à la libération de ce dernier.

Article 8 – RÉSILIATION

Les signataires ont la faculté de dénoncer la présente convention avec un préavis de 1 mois.

La présente convention entre en vigueur dès signature par les deux parties, annule et remplace toute convention antérieure du même prestataire.

Fait en un exemplaire.

à Draguignan, le

à Aups, le

L'occupant

Le propriétaire

Le Service Départemental d'Incendie et de Secours du Var

La Communauté de Communes des Lacs et Gorges du Verdon

(signature précédée de la mention manuscrite « Lu et approuvé »)

(signature précédée de la mention manuscrite « Lu et approuvé »)



Désignation des locaux	SDIS 83	Gendarmes
Bureau SDIS + Stockage	15,32	10,48
Bureau Gendarmerie		24,21
Chambre 1 + SDE		15,98
Chambre 2		21,22
Chambre 3 + SDE	17,42	
Chambre 4 + SDE	19,34	
Chambre 5 + SDE	18,34	18,34
Dortoir 1	24,24	
Dortoir 2	15,45	
Dortoir 3		15,45
Sanitaire SDIS	110,11	15,45
Sanitaire Gendarmerie	51,03%	105,68
Total surfaces occupées		48,97%
Coefficient d'occupation		

Surface des parties communes

Préau	30,26
Réfectoire	46,9
Buanderie	9,37
WC H	3,83
WC F	3,83
Local ménage	4,02
Local rangement	4,06
Local chaudière	8,98
Hall - SAS - circulation	60,65
Total parties communes	171,9
Surface de plancher	385

REGLEMENT INTERIEUR

Fonctionnement de la « maison des saisonniers » Commune des Salles-sur-Verdon mise à disposition par la Communauté de Communes « Lacs et Gorges du Verdon » entre la Gendarmerie Nationale le SDIS du Var.

Introduction :

La Communauté de Communes Lacs et Gorges du Verdon (CCLGV) propriétaire d'un bâtiment d'hébergement polyvalent mutualisé a décidé par délibération n°XXX en date du XXXX, de mettre à disposition de la Gendarmerie Nationale et du Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) du Var ce bâtiment dénommé « maison des saisonniers » implanté sur la commune des Salles sur Verdon et d'une superficie bâtie d'environ 385 m².

Par convention de mise à disposition de locaux pour hébergement n°..... en date du le commandant de la région de gendarmerie de Provence Alpes Côte d'Azur et de la gendarmerie pour la zone de défense et de sécurité Sud a validé l'occupation des locaux mis à disposition pour l'hébergement des renforts estivaux allant de sa date de notification au 31 décembre de la même année et pourra être reconduite quatre fois.

Par délibération n° en date du mai XX 2021, le Conseil d'Administration du SDIS du Var a autorisé la signature d'une convention portant utilisation de ce bâtiment pour un usage en saison estivale pour les renforts saisonniers de sécurité de secours du secteur du lac de Saint Croix et hors saison estivale pour des besoins de formation. La date d'utilisation estivale du bâtiment est fixée du 1^{er} Juin au 30 septembre pour le SDIS du Var.

Toutefois, et sur demande du SDIS auprès de la CCLGV, une utilisation du bâtiment notamment pour des besoins de formation est possible en dehors de la période fixée.

Par conséquent, un règlement intérieur de fonctionnement est établi par la CCLGV entre le SDIS du Var et la Gendarmerie Nationale pour le bon usage de la chose louée.

Article n°1 : Objet

L'esprit de ce règlement intérieur est de responsabiliser les personnels sapeurs-pompiers et gendarmes sur le maintien en bon état des locaux mis à disposition ainsi qu'une répartition des tâches courantes entre les deux entités.

Article n°2 : Description des locaux

Les locaux mis à disposition se répartissent (Voir liste détaillée et plan en Annexe N°01) :

- Gendarmerie : 105.68 m2 soit 49 %
- SDIS : 110.11m2 soit 51 %
- Locaux communs 171.90 m2

Article n°3 : Référents

Pour chaque structure, il sera désigné un référent en charge de la bonne exécution de ce règlement, de la coordination entre les deux services et de la relation avec la personne référente de la CCLGV. En cas de dysfonctionnement, la personne référente de la CCLGV devra immédiatement être avisée.

Article n°4 : Règles d'utilisation des locaux

L'ensemble des locaux, mobiliers et aménagements intérieurs sont sous la responsabilité des personnels des deux services.

Il est interdit de :

- Procéder à des modifications sur les installations existantes ;
- Bloquer les issues de secours ;
- Utiliser les locaux à des fins auxquelles ils ne sont pas normalement destinés, en particulier un usage privé ;
- Utiliser de la musique amplifiée ;
- Prêter le local retenu à des tiers ;
- Accueillir dans les locaux d'hébergement (chambres) des personnes extérieures au SDIS ou à la Gendarmerie Nationale.
- Faire du feu à l'extérieur du bâtiment et d'utiliser des feux de cuisson avec flamme (ex : barbecue mobile par exemple).

Il convient de :

- Respecter les stationnements règlementés (place pour les personnes en situation de handicap, cheminement d'accès, parking des véhicules de services, une ambulance et un véhicule de gendarmerie sont autorisés dans le préau...) ;
- Respecter le plan de sécurité incendie affiché ;
- Prendre connaissance des coupures d'énergie du bâtiment ;
- Réduire au maximum les bruits à l'extérieur : démarrages, claquements de portières, bavardages à heure tardive.

Article n°5 : Accès

Les clés des portes seront remises au référent de chaque service.

En cas de perte ou de dégradation, les frais de remplacement des clés et barilletts seront à la charge de l'administration correspondante.

Toute reproduction des clés est strictement interdite. En cas de départ des lieux, les locaux doivent être fermés à clés.

Article n°6 : Entretien

Une attention particulière sera apportée aux respects des consignes de désinfection des locaux dans le respect des dispositions sanitaires en vigueur dans les deux services (mesures anti-COVID).

6.1 : Entretien des parties partagées (voir article n°2) :

Le nettoyage du sol, des vitres, de la cuisine, des sanitaires etc... sont à la charge de l'ensemble des personnels, ainsi que le dépôt des sacs poubelles dans le conteneur. Le nettoyage des espaces environnants est réalisé en ramassant tous les déchets (emballages, papiers, mégots de cigarettes...). A ce titre, un planning d'entretien sera établi d'un commun accord entre les deux référents lors de la prise en compte du bâtiment.

6.2 : Entretien des parties attribuées à chaque service :

Le nettoyage de ces locaux est à la charge des personnels concernés de chaque service.

Article n°7 : Application du règlement

Le présent règlement intérieur peut être modifié en vue d'une amélioration de l'utilisation des locaux sur proposition des référents et avec l'accord des responsables des structures.

Le présent règlement intérieur sera porté à la connaissance des utilisateurs. Son application est confiée aux référents de chaque administration.

Le Directeur Départemental des Services
d'Incendie et de Secours du Var

Le représentant de la Gendarmerie
Nationale

Copie pour Information :

M. Le Président de la Communauté de Communes
Lacs et Gorges du Verdon.

ANNEXE N°01 : Salle Polyvalente des Salles sur Verdon - Affectation des Locaux Gendarmerie et SDIS.

	Sujet	Salle polyvalente des Salles sur Verdon	Date : 10/05/2021
	Titre	Affectation et taux d'occupation SDIS 83 - Gendarmes	Version : 1 Nom : Annexe 1



Désignation des locaux	SDIS 83	Gendarmes
Bureau SDIS + Stockage	15,22	10,45
Bureau Gendarmerie		24,21
Chambre 1 + SDE		13,98
Chambre 2		21,12
Chambre 3 + SDE	17,42	
Chambre 4 + SDE		
Chambre 5 + SDE	19,34	
Dortoir 1		18,34
Dortoir 2	18,24	
Dortoir 3	24,24	
Sanitaires SDIS	15,45	
Sanitaires Gendarmerie		15,45
Total surfaces occupées	110,11	105,68
Coefficient d'occupation	51,03%	45,97%

Surface des parties communes	
Préau	30,25
Réfectoire	45,9
Buanderie	9,37
WCF	3,83
WCF	3,83
Local ménage	4,02
Local rangement	4,06
Local chaudière	8,98
Hall - SAS - circulation	60,65
Total parties communes	171,9
Surface de plancher	383



Délibération n° B 21-25

Séance du Bureau du Conseil d'Administration : le 28 mai 2021

OBJET : Convention de collaboration à l'organisation des concours externes de caporal de sapeurs-pompiers professionnels 2021 entre le Service Départemental d'Incendie et de Secours des Bouches du Rhône (SDIS13) et le Service Départemental d'Incendie et de Secours du Var (SDIS83).

L'an deux mille vingt-et-un et le vingt-huit mai à neuf heures et trente minutes, le bureau du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours du Var s'est réuni à distance et en présentiel, sous la présidence de Monsieur Dominique LAIN (en présentiel), Président du CASDIS.

Etaient présents :

Membres élus avec voix délibérative présents :

Caroline DEPALLENS (à distance), Jean-Pierre VERAN (en présentiel) et Philippe BARTHELEMY (à distance).

Membres excusés :

Jean-Bernard MIGLIOLI.

LE BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION,

Vu le projet de délibération n°B21-25 en date du 28 mai 2021,

Exposé des motifs

Le Service Départemental d'Incendie et de Secours des Bouches du Rhône (SDIS 13) organise pour l'ensemble des services départementaux d'incendie et de secours de la zone Sud ou pour les SDIS en dehors de la zone SUD le désirant, deux concours d'accès au grade de caporal de sapeurs-pompiers professionnels au titre de l'année 2021 :

- **CONCOURS titre I** : un concours externe sur épreuve ouvert aux candidats titulaires d'un titre ou diplôme classé au moins au niveau V ou d'une qualification reconnue équivalente à l'un de ces titres ou diplôme dans les conditions fixées par les dispositions du décret n°2007-196 du 13 février 2007 ;

- **CONCOURS titre II** : un concours externe sur épreuves ouvert aux candidats ayant la qualité de SPV justifiant d'au moins 3 années d'activité en cette qualité ou en qualité de JSP, de volontaire du service civique assurant des missions de sécurité civile, de sapeur-pompier auxiliaire ou de militaire de la BSPP, du BMPM ou des UIISC et ayant suivi avec succès la formation initiale de SPV ou une formation jugée équivalente par la commission mentionnée à l'article 7 du décret n°2012-520 modifié.

Le Service Départemental d'Incendie et de Secours du Var (SDIS 83) souhaite s'associer à cette démarche. Dans ce cadre, un projet de convention a été établi afin de déterminer les modalités pratiques et financières de cette collaboration.

La participation du SDIS 83 se traduit par :

- la mise à disposition de personnels lorsque les opérations de traitement du concours le nécessitent ;
- le partage équitable des frais réellement engagés au prorata du nombre de postes ouverts par chaque SDIS.

Le nombre de postes ouverts par le SDIS 83 est de 72 postes.

Considérant l'exposé des motifs,
Et après en avoir délibéré,

DECIDE

- **D'APPROUVER** le projet de convention selon le modèle annexé à la prés

• **D'AUTORISER** Monsieur le Président du CASDIS à signer la convention de collaboration à l'organisation des concours externes de caporal de sapeurs-pompiers professionnels 2021 entre le Service Départemental d'Incendie et de Secours des Bouches du Rhône et le Service Départemental d'Incendie et de Secours du Var ainsi que tout document y afférent,

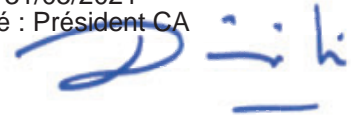
- **DE PREVOIR** et d'inscrire au budget les crédits nécessaires à cette participation.

Adopté à l'unanimité

Signé par : Dominique LAIN

Date : 31/05/2021

Qualité : Président CA



*Conformément à l'article R421-1 du code de la justice administrative, le Tribunal administratif de Toulon peut être saisi par voie de recours formé contre la présente décision dans un délai de deux mois, à compter de sa notification, à l'adresse suivante : 5 Rue Racine, 83000 TOULON.
Le tribunal administratif de Toulon peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.*

**CONVENTION DE COLLABORATION A L'ORGANISATION DES CONCOURS EXTERNES DE CAPORAL DE
SAPEURS-POMPIERS PROFESSIONNELS 2021**

ENTRE :

Le service départemental d'incendie et de secours des Bouches du Rhône (SDIS 13), sis au 1, avenue de Boisbaudran, ZI delorme, 13326 Marseille Cedex 15, représenté par son président, Richard MALLIÉ

Et :

Le service départemental d'incendie et de secours du Var (SDIS 83), sis au 87 boulevard Michel LAFOURCADE CS 30255 83007 Draguignan Cedex, représenté par son président, Dominique LAIN.

Nota : Suite à un futur changement de locaux courant 2021, l'adresse mentionnée ci-dessus est susceptible d'être modifiée en cours d'exécution de la présente convention, sans qu'il soit nécessaire de conclure une modification de la présente. L'information relative au changement d'adresse du siège du SDIS sera effectuée par courrier recommandé avec avis de réception.

Il est convenu ce qui suit :

ARTICLE 1 : OBJET DE LA CONVENTION

Le SDIS 13 organise pour l'ensemble des services départementaux d'incendie et de secours de la zone Sud, deux concours externes de caporal de sapeurs-pompiers professionnels (ouverts aux titres 1° et 2° de l'article 5 du décret n°2012-520).

La présente convention a pour objet de déterminer les modalités pratiques et financières de cette collaboration.

A ce titre, le SDIS 83 demande l'ouverture de 72 postes.

ARTICLE 2 : FORMES PRISES PAR LA COLLABORATION :

La collaboration prend la forme de :

- mise à disposition de personnels lorsque les opérations de traitement du concours le nécessitent,
- partage équitable des frais réellement engagés.

ARTICLE 3 : LA MISE A DISPOSITION DE PERSONNELS :

Certaines opérations de traitement nécessitent un nombre important de personnels ; c'est dans ces périodes que la mutualisation des ressources recouvre son intérêt majeur.

Ainsi, pour les opérations suivantes, chaque SDIS adhérent à la démarche fournit des agents en capacité de répondre aux attentes et besoin :

- élaboration des sujets pour l'épreuve QCM du concours dit « au Titre 2 » ;
- surveillance des épreuves d'admissibilité,
- correction des épreuves d'admissibilité,
- mise à disposition d'examineurs pour les épreuves de préadmission.

Au regard du nombre de candidats susceptibles de se présenter à ce concours, et selon les opérations (surveillance, épreuves de préadmission) le nombre d'agents est adapté au besoin. Cette adaptation tient compte des capacités du SDIS et du nombre de postes ouverts par le SDIS. Des rencontres des représentants des SDIS adhérents, préalables aux opérations concernées, permettent de déterminer les besoins et la répartition de la charge.

ARTICLE 4 : FRAIS D'ORGANISATION

Les frais à prendre en compte pour l'organisation se composent de :

- l'équivalent d'un emploi temps plein du grade de lieutenant de 1^{ère} classe de sapeurs-pompiers professionnels sur 3 mois ;
- frais de location de salles pour les épreuves d'admissibilité,
- frais de location des installations pour les épreuves de préadmission et d'admission,
- frais d'affranchissement (convocations),
- frais de repas et d'hébergement nécessaires, pour concevoir, surveiller et corriger les épreuves d'admissibilité,
- frais de repas et d'hébergement nécessaire lors des épreuves de préadmission et d'admission,
- les frais d'indemnisation des élus locaux participant aux jurys.

Le montant définitif des frais d'organisation est arrêté à l'issue de la publication des résultats soit au

ARTICLE 5 : MUTUALISATION DES FRAIS :

Le calcul de la participation aux frais d'organisation s'effectue au prorata du nombre de candidats souhaités par chaque SDIS suite au recensement par l'État-major de Zone et en fonction des capacités de chaque SDIS, déterminées sur la base du nombre de sapeurs-pompiers professionnels (SPP) du SDIS.

Les frais d'organisation sont divisés en deux parts égales.

A chaque part est affecté un ratio de proportionnalité :

- Nombre de postes ouverts par le SDIS de / nombre total de postes ouverts (POSDIS / POTOTAL)
- Nombre de SPP du SDIS de / nombre total de SPP (SPPSDIS / SPPTOTAL)

Ainsi, la formule des frais d'organisation pour le SDIS de est :

Frais dus par le SDIS = (frais totaux d'organisation / 2) x (POSDIS/POTOTAL + SPPSDIS / SPPTOTAL)

Un titre de recette de la participation calculée selon la formule précédente est émis par le SDIS 13 à l'attention du SDIS de à l'issue de l'établissement du montant définitif.

ARTICLE 6 : COÛT DU CONCOURS PAR LAURÉAT

Les SDIS adhérents à la démarche recruteront sur la liste des lauréats sans qu'ils leur soient réclamés une participation supplémentaire à celle prévue par la présente à l'article 5.

Afin d'accompagner le SDIS 13 dans sa mise à jour de la liste, les SDIS adhérents à la démarche signaleront au SDIS 13 chaque recrutement sur cette dernière.

D'autres SDIS sont susceptibles de recruter des caporaux de sapeurs-pompiers à partir de cette liste.

Pour pouvoir recruter, ces SDIS se verront facturer une participation au coût du concours par lauréat sur la base du montant des frais d'organisation vus à l'article 4 de la présente, auxquels seront ajoutés les frais de personnels mis en commun pour les opérations de traitement vues à l'article 3 de la présente convention.

Dans ce cas, le SDIS 13 émettra le titre des recettes à l'encontre de ces SDIS, puis mandatera la part revenant à chaque SDIS adhérent sur la base de la répartition à la participation des frais déterminée à l'article 5 de la présente.

ARTICLE 7 : COMPÉTENCE JURIDICTIONNELLE

Tout litige relatif à l'exécution ou l'interprétation de la présente convention relèvent de la compétence du tribunal administratif de Marseille.

Convention en deux exemplaires originaux,

Marseille, le

Le président du SDIS 13

Le président du SDIS 83.

Richard MALLIÉ

Dominique LAIN

Fiche financière estimative

(Cette fiche est une estimation elle sera actualisée à la fin de l'évaluation du besoin et de l'organisation des concours)

1 : Détail des coûts estimatifs par SDIS sur la base d'un coût à affiner de 450 000 €

SDIS	PO SDIS	Ratio (POSDIS / POTOTAL)	Coût en € (POSDIS/POTOTAL)	SPP SDIS	Ratio (SPPSDIS / SPPTOTAL)	Coût en € (SPPSDIS / SPPTOTAL)	Coût en € Total / SDIS
04	6	0,01111111	2 500 €	74	0,0095	2 136 €	4 636 €
05	6	0,01111111	2 500 €	76	0,0097	2 193 €	4 693 €
06	50	0,0925926	20 833 €	1278	0,1639	36 884 €	57 718 €
09	3	0,00555556	1 250 €	57	0,0073	1 645 €	2 895 €
11	26	0,0481481	10 833 €	184	0,0236	5 310 €	16 144 €
12	6	0,01111111	2 500 €	130	0,0167	3 752 €	6 252 €
13	107	0,1981481	44 583 €	1259	0,1615	36 336 €	80 919 €
2A	0	0	0 €		-	0 €	0 €
2B	0	0	0 €		-	0 €	0 €
30	40	0,0740741	16 667 €	695	0,0891	20 058 €	36 725 €
31	84	0,1555556	35 000 €	822	0,1054	23 724 €	58 724 €
32	6	0,01111111	2 500 €	75	0,0096	2 165 €	4 665 €
34	50	0,0925926	20 833 €	807	0,1035	23 291 €	44 124 €
46	4	0,0074074	1 667 €	70	0,0090	2 020 €	3 687 €
48	1	0,0018519	417 €	17	0,0022	491 €	907 €
65	6	0,01111111	2 500 €	194	0,0249	5 599 €	8 099 €
66	10	0,0185185	4 167 €	280	0,0359	8 081 €	12 248 €
81	17	0,0314815	7 083 €	253	0,0325	7 302 €	14 385 €
82	6	0,01111111	2 500 €	114	0,0146	3 290 €	5 790 €
83	72	0,1333333	30 000 €	904	0,1160	26 090 €	56 090 €
84	40	0,0740741	16 667 €	507	0,0650	14 633 €	31 299 €
Totaux	540	1	225 000 €	7 796	1	225 000 €	450 000 €

2 : Estimation des coûts du concours

Nature des frais	Montant
location salle PACA	120 000,00 €
location salle Occitanie	110 000,00 €
1 ETP 3 mois	15 000,00 €
reprographie	10 000,00 €
frais d'envoi	5 000,00 €
location installations sports	50 000,00 €
location salle CDG13	10 000,00 €
restauration - hébergement	36 750,00 €
correction des copies "Etude de texte" et QCM Mathématique	59 500,00 €
Jury	33 750,00 €
	450 000,00 €



Délibération n° B 21-26

Séance du Bureau du Conseil d'Administration : le 28 mai 2021

OBJET : Annulation d'une vente d'un matériel du Service Départemental d'Incendie et de secours du Var (SDIS 83).

L'an deux mille vingt-et-un et le vingt-huit mai à neuf heures et trente minutes, le bureau du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours du Var s'est réuni à distance et en présentiel, sous la présidence de Monsieur Dominique LAIN (en présentiel), Président du CASDIS.

Etaient présents :

Membres élus avec voix délibérative présents :

Caroline DEPALLENS (à distance), Jean-Pierre VERAN (en présentiel) et Philippe BARTHELEMY (à distance).

Membres excusés :

Jean-Bernard MIGLIOLI.

LE BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION,

Vu le projet de délibération n°B21-26 en date du 28 mai 2021,

Exposé des motifs

Le Service Départemental d'Incendie et de secours du Var (SDIS 83) procède régulièrement à des ventes de matériels vétustes ou hors d'état qui ont été réformés après délibération du bureau du conseil d'administration. Une des procédures de vente consiste à passer par un site spécialisé dans la vente de matériel et biens publics : « Webenchères.com ». A l'issue d'une période définie, le meilleur enchérisseur est retenu et la vente est considérée comme parfaite.

Le SDIS 83 a mis en vente le 30 septembre 2020 jusqu'au 14 octobre 2020 une nacelle élévatrice génie AWP-25S et [redacted] a été le meilleur enchérisseur.

Avec la mise en place d'un confinement national et l'impossibilité pour l'acheteur de se déplacer pour retirer le matériel, le SDIS 83 n'a émis l'avis de somme à payer et le bon de retrait que le 26 janvier 2021.

Il s'ensuit que, [redacted] a indiqué, par lettre recommandée en date du 12 février 2021, vouloir renoncer à l'achat car il avait prévu l'utilisation de cette nacelle en décembre 2020 et a donc été dans l'obligation de prendre de nouvelles dispositions.

Ainsi, le présent contrat de vente peut être révoqué d'un commun accord des parties.
La révocation produit les mêmes effets qu'une résolution.

Considérant l'exposé des motifs,
Et après en avoir délibéré,

DECIDE

- **DE PRENDRE ACTE** de la renonciation à l'achat de la part de l'acquéreur initial,
- **D'APPROUVER** le principe de la révocation du contrat de vente susmentionné,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer tout document actant du consentement mutuel des parties à ladite révocation,

Envoyé en préfecture le 01/06/2021

Reçu en préfecture le 01/06/2021

Affiché le

SLD

ID : 083-288300403-20210531-B21-26-DE de

• **D'AUTORISER** Monsieur le Président à annuler le titre recette n° [REDACTED], et ce consécutivement à la signature, par les 2 parties, de l'acte de révocation du contrat de vente susvisé.

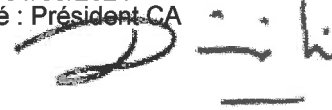
• **DE DIRE** que le SDIS du Var retrouvera la propriété du bien en application de la révocation du contrat de vente susvisé dont il est l'objet.

Adopté à l'unanimité

Signé par : Dominique LAIN

Date : 31/05/2021

Qualité : Président CA



Conformément à l'article R421-1 du code de la justice administrative, le Tribunal administratif de Toulon peut être saisi par voie de recours formé contre la présente décision dans un délai de deux mois, à compter de sa notification, à l'adresse suivante : 5 Rue Racine, 83000 TOULON. Le tribunal administratif de Toulon peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.



Délibération n° B 21-27

Séance du Bureau du Conseil d'Administration : le 28 mai 2021

OBJET : Convention entre le Service Département d'Incendie et de Secours du Var (SDIS 83) et la Direction du Service de l'Energie Opérationnelle (SEO), à titre onéreux, pour la délivrance de produits pétrolier.

L'an deux mille vingt-et-un et le vingt-huit mai à neuf heures et trente minutes, le bureau du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours du Var s'est réuni à distance et en présentiel, sous la présidence de Monsieur Dominique LAIN (en présentiel), Président du CASDIS.

Etaient présents :

Membres élus avec voix délibérative présents :

Caroline DEPALLENS (à distance), Jean-Pierre VERAN (en présentiel) et Philippe BARTHELEMY (à distance).

Membres excusés :

Jean-Bernard MIGLIOLI.

LE BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION,

Vu le projet de délibération n°B21-27 en date du 28 mai 2021,

Exposé des motifs

Dans le cadre du dispositif de lutte contre les feux de forêts et d'espaces naturels, le Service Départemental d'Incendie et de Secours du Var (SDIS 83) dispose contractuellement d'une flotte de 4 hélicoptères bombardier d'eau (HBE).

Afin d'avitailler les HBE pendant la saison feux de forêt, le service de l'énergie opérationnel (SEO) du ministère des armées propose d'assurer le soutien en produits pétroliers (Kérosène).

Considérant l'exposé des motifs,
Et après en avoir délibéré,

DECIDE

- **D'APPROUVER** la convention à titre onéreux de fourniture de produits pétroliers (kérosène), entre le Service Départemental d'Incendie et de Secours du Var et la Direction du service de l'énergie opérationnelle agissant au nom et pour le compte du ministère des armées, pour une durée d'un an renouvelable 3 (trois) fois au maximum par tacite reconduction, telle que figurant en annexe ;

- **D'AUTORISER** monsieur le Président du Conseil d'Administration du SDIS du Var à signer ladite convention.

Adopté à l'unanimité

Signé par : Dominique LAIN

Date : 31/05/2021

Qualité : Président CA



**MINISTÈRE
DES ARMÉES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Envoyé en préfecture le 01/06/2021

Reçu en préfecture le 01/06/2021

Affiché le

ID : 083-288300403-20210531-B21_27-DE

Service

de l'énergie opérationnelle
SLOW

Direction

Sous-direction opérations

N° 84/ARM/DSEO/SDO

CONVENTION

Prestations du S.E.O.

Entre les soussignés :

La Direction du service de l'énergie opérationnelle,

Agissant au nom et pour le compte du ministère des armées

DSEO – Case n°68 – 60 boulevard du Général Martial VALIN – CS 21623

75509 PARIS CEDEX 15

Représentée par l'Ingénieur Général de 1^{re} classe Jean-Charles Ferré

Téléphone : +33 (0) 1 55 58 81 46 – Télécopie : +33 (0) 1 55 58 80 04

Adresse électronique : dcsea-rd1.charge-appro.fct@intradef.gouv.fr

D'une part, ci-après dénommée « le SEO »,

Et,

Le Service Départemental d'Incendie et Secours du Var (SDIS 83) représenté par Monsieur

Dominique LAIN, Président du Conseil d'Administration du SDIS du Var agissant en vertu de la délibération n° 20-72 du Conseil d'Administration en date du 19 OCTOBRE 2021

87 boulevard Michel Lafourcade – CS 30255- 83007 DRAGUIGNAN CEDEX

Représenté par

Téléphone :

Adresse électronique :

Code client SEO SCALP :

1	2	0	0	0	0	7	5
---	---	---	---	---	---	---	---

Nota : Suite à un futur changement de locaux courant 2021, l'adresse du SDIS du Var mentionnée ci-dessus est susceptible d'être modifiée en cours d'exécution de la présente convention, sans qu'il soit nécessaire de conclure une modification de la présente. L'information relative au changement d'adresse du siège du SDIS sera effectuée par courrier recommandé avec avis de réception.

D'autre part, ci-après dénommée « le client »,

Conjointement dénommées « les parties »

Il est convenu :

Article 1 : Objet

La présente convention a pour objet de définir les modalités dans lesquelles le SEO assure le soutien en produits pétroliers du client.

Il est entendu que le soutien pétrolier des forces armées reste prioritaire dans tous les cas et que la mise en œuvre de la présente convention est subordonnée à la disponibilité des ressources du SEO.

En cas d'interruption ponctuelle de la présente convention pour ce motif, le SEO s'engage à informer sans délais le client et à lui proposer, dans la mesure du possible, une solution de substitution.

Article 2 : Documents contractuels

Les documents contractuels sont énumérés ci-dessous par ordre décroissant de priorité :

- la présente convention ;
- l'annexe 1 : Demande de prestation auprès du SEO ;
- l'annexe 2 : Liste des responsables de prestation ;
- l'annexe 3 : Fiche de réclamation.

Article 3 : Date d'effet – Durée de la convention

La présente convention est conclue pour une période d'un (1) an à compter de sa date de signature la plus tardive, elle est reconduite annuellement de façon tacite, pour une durée maximale de quatre (4) ans. Si l'une des Parties ne souhaite pas reconduire la présente convention, elle en informe l'autre un mois avant son échéance annuelle, par lettre recommandée avec accusé de réception.

Article 4 : Fin de la convention – Interruption

La présente convention prend fin à l'échéance prévue ou en cas de résiliation par l'une ou l'autre des Parties, sous réserve d'un préavis d'un mois notifié par lettre recommandée avec accusé de réception.

Article 5 : Révision

La présente convention peut être amendée par accord entre les Parties, afin d'intégrer notamment les évolutions susceptibles d'affecter la nature et le volume des prestations. Le client s'engage à communiquer au SEO tout élément de nature à modifier ses besoins dans les meilleurs délais.

Article 6 : Désignation des prestations

Les prestations concernées par la présente convention sont détaillées dans la demande de prestation du client en annexe 1. Le SEO ne peut prétendre à aucune indemnité si le client ne commande pas tout ou partie des quantités prévues.

Toute modification du besoin du client doit faire l'objet d'une nouvelle demande de prestation écrite de sa part, selon le modèle en vigueur. Cette modification ne prend effet qu'après accord donné par le SEO. L'annexe 1 est alors actualisée pour prendre en compte cette modification.

Les prestations sont réservées à l'usage exclusif du client, **toute revente est interdite.**

Article 7 : Modalités d'exécution

Les modalités pratiques de réalisation du soutien sont formalisées entre le client et les entités exécutantes listées en annexe 2.

En cas de résiliation, le client s'engage à restituer aux entités du SEO les cartes accréditives et les moyens de constatation du service fait qui lui ont été fournis.

Article 8 : Conditions tarifaires

Le tarif appliqué aux produits livrés sera le tarif du SEO réservé aux clients publics, selon le cas, en vigueur à la date de commande.

Les tarifs de cession des produits sont mis à disposition du client sur le site Internet du SEO : www.defense.gouv.fr/essences - Rubrique produits- les ingrédients, produits divers et emballages (IPDE).

Article 9 : Facturation

Les factures sont expédiées au client (adresse en annexe 1) par la direction de l'exploitation et de la logistique pétrolières interarmées du SEO (DELPIA). Les factures comportent le détail des prestations réalisées.

Les factures ne font pas apparaître les taxes (TICPE, TVA, TGAP...).

Article 10 : Règlement

Les titres de perception sont adressés au client par le comptable du compte de commerce n° 901 « Approvisionnement de l'Etat et des forces armées en produits pétroliers, biens et services complémentaires ».

Les titres de perception précisent les modalités de règlement.

Article 11 : Responsabilités

Le client s'engage à respecter les termes de la présente convention. Il garantit la sincérité des arguments présentés pour obtenir la livraison des produits demandés, conformément à la réglementation en vigueur au SEO vis à vis des clients n'appartenant pas au ministère des armées. Il s'engage à rembourser au SEO les dépenses de toute nature résultant des dommages corporels et matériels, quelles qu'en soient les causes, subis par le personnel ou le matériel des armées à l'intérieur du site de livraison, du fait de ses personnels, agents ou matériels, y compris dans l'hypothèse où la responsabilité de l'Etat viendrait à être directement recherchée.

Le SEO est responsable de l'exécution des prestations contenues dans la présente convention. Il est responsable des dommages causés de son fait aux agents ou aux biens appartenant au client.

Article 12 : Litiges

A défaut de règlement amiable, les litiges éventuels seront soumis à l'arbitrage du tribunal administratif compétent.

Envoyé en préfecture le 01/06/2021
Reçu en préfecture le 01/06/2021
Affiché le
ID : 083-288300403-20210531-B21_27-DE

Préfecture du tribunal administratif
SLOW

Article 13 : Démarche qualité

Dans le cadre de la démarche qualité en place au SEO¹, le client sera intégré dans le dispositif de mesure de la qualité du service rendu par le SEO.

Toute défaillance constatée des prestations peut être portée à la connaissance du SEO par l'intermédiaire de la fiche de réclamation client (cf. annexe 3) transmise, selon les cas, à la DSEO ou au dépôt pétrolier ayant réalisé l'avitaillement.

La présente convention, dont chacune des pages est paraphée par les Parties, est établie en deux exemplaires originaux.

A Malakoff date

Lieu, date

Pour le SEO, le Directeur :

Pour le client :

¹ Le SEO est certifié ISO 9001:2015 depuis le 02/01/2019 pour la fourniture de carburants en métropole.

ANNEXE 1 - Modèle de demande de prestation (recto)

Envoyé en préfecture le 01/06/2021

Reçu en préfecture le 01/06/2021

Affiché le

SLOW

ID : 083-288300403-20210531-B21_27-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère des Armées

Service de l'énergie opérationnelle

CADRE RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATION

Édition de carte TN : Oui Quantité : Non

DEMANDE DE PRESTATION AUPRÈS DU SERVICE DE L'ÉNERGIE OPÉRATIONNELLE

 Demande initiale

Renouvellement

Prestations complémentaires

Code client :

N° de convention :

1. Identification du demandeur.

Nom ou raison sociale (nation, armée, subdivision, unité pour les armées étrangères):

Adresse :

N° Siret :

Téléphone :

Courriel :

2. Justification du demandeur.

Description de l'activité du demandeur :

Lien avec la défense : (objet du marché, contrat - date de fin)

Rapport avec l'intérêt général : (justificatif à fournir)

Défaillance secteur privé : (justificatif à fournir)

3. Formule d'engagement, date et signature.

Je soussigné (Nom, prénom) agissant pour le compte de l'organisme susvisé en qualité de déclare exacts les renseignements portés sur le présent document.

Le (date)

Signature,

CADRE RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATION

4. A. Organisme étatique justifiant l'opportunité de la demande.

Entité :

Téléphone :

Nom du responsable :

Courriel

Je soussigné (Nom, prénom) en qualité de et valide le besoin de recourir à une prestation par l'intermédiaire du SEO.

Le (date)

Timbre et signature,

4. B. Validation de la demande par le SEA

Le (date)

Timbre et signature,

ANNEXE 1 - Modèle de demande de prestation (verso)

5. Nature de la prestation demandée	
Nom ou raison sociale : SDIS 83	Code client : 120000075
N° de convention : 084	Durée de la prestation ou date de fin de la convention : Un an tacite reconduction (4 ans)
Personne habilitée à commander les prestations (nom – prénom)	Téléphone
Technicien Luc QUESSADA	04 94 60 32 97
Organisme à facturer	Adresse et courriel Luc.quessada@sdis83.fr
Personne habilitée à certifier le service rendu	Service départemental et secours du Var

Code produit ¹	Intitulé de la prestation ¹	Cond. ¹	Quantité annuelle	Unité de compte ¹	Mode ²	Adresse de prestation	Nb de prestations annuelles	Réservé SEO	
								Entité responsable de la prestation	
F-34	Carburacteur pour turbomachines d'aviation avec antiglace	vrac	22090	L	M	EAALAT – Le Cannet des Maures	120	DELPIA	
F-34	Carburacteur pour turbomachines d'aviation avec antiglace	Vrac	5000	L	M	BAN de Hyères	25	DELPIA	
XE-0315	Fût métallique léger de 200L	FM200L	44	NB	E	EAALAT – Le Cannet des Maures	11	DSEO	
F-34	Carburacteur pour turbomachines d'aviation avec antiglace (fût)	Vrac	8800	L	E	EAALAT – Le Cannet des Maures	120	DELPIA	

Envoyé en préfecture le 01/06/2021

Reçu en préfecture le 01/06/2021

Affiché le

ID : 083-288300403-20210531-B21_27-DE



¹ Pour les produits pétroliers : se référer au guide technique des produits distribués par le SEA disponible sur le site Internet www.defense.gouv.fr/essences et Intradef <http://portail-essences.intradef.gouv.fr>

² Pour les produits pétroliers : E : Enlèvement - M : Mise bord - L : Livraison

ANNEXE 2 : Liste des responsables de presta

Envoyé en préfecture le 01/06/2021

Reçu en préfecture le 01/06/2021

Affiché le



ID : 083-288300403-20210531-B21_27-DE

Entité	Coordonnées
DSEO	<p>Case 68 – 60 boulevard du Général Martial Valin – CS 21623 – 75509 PARIS CEDEX 15 – France</p> <p>Sous –direction opération/Section IPDE</p> <p>Tél : 01 55 58 81 19</p> <p>Courriel fonctionnel commande : dcsea-rd2-commande-ipde.resp.fct@intra.def.gouv.fr</p> <p>Courriel fonctionnel hors commande : dcsea-rd2.charge-appro.fct@intra.def.gouv.fr</p>
DELPIA	<p>Caserne Thiry – 47 rue Sainte Catherine - CS N° 60016 – 54035 NANCY CEDEX – France</p> <p>Sous-direction Emploi/Bureau Exploitation</p> <p>Tél : 03 83 19 33 46 – Fax : 03 83 19 50 11</p> <p>Courriel fonctionnel : delpia-carb.resp.fct@intra.def.gouv.fr</p> <p>Tél officier d'intervention DELPIA : 06 74 44 03 461 (en dehors des heures ouvrées, week-end et jours fériés)</p> <p>Bureau Finances</p> <p>Tél : 03 83 19 35 12- Fax : 03 83 19 50 12</p> <p>Courriel fonctionnel : delpia-bf-client.resp.fct@intra.def.gouv.fr</p>

SE ICE DE L NE IE P A


ANISE

FORM-DIR ORGA-03

Edition n° 11

Date d'application : 01 01 2021

FIC E DE CLA A I N CLIEN

 A l'exception des anomalies concernant les Ingrédients, Produits Divers et Emballages (IPDE) et les avitaillements d'aéronef sur plateforme civile (se référer au verso pour la transmission), cette fiche est à transmettre à l'unité du SEO de rattachement.

Identification du déclarant

Date d'enregistrement : Cli ue ou appuye ici pour entrer une date.

Grade : Cli ue ou appuye ici pour entrer du texte.

Nom : Cli ue ou appuye ici pour entrer du texte.

Fonction : Cli ue ou appuye ici pour entrer du texte.

Titre : Cli ue ou appuye ici pour entrer du texte.

Courriel : Téléphone : Code client SEO :

Interlocuteur SEO habituel : Cli ue ou appuye ici pour entrer du texte.

Objet de la réclamation

Date des faits : Cli ue ou appuye ici pour entrer du texte.

Lieu : Cli ue ou appuye ici pour entrer du texte.

Activité dans laquelle s'inscrit l'anomalie constatée (cocher la case)¹ :

Description de l'anomalie : Cli ue ou appuye ici pour entrer du texte.

Conséquences constatées : Cli ue ou appuye ici pour entrer du texte.

Mesures immédiatement prises (facultatif) : Cli ue ou appuye ici pour entrer du texte.

¹ Pour les avitaillements d'aéronef sur plateforme civile et les IPDE, merci de bien vouloir renseigner le cadre spécifique au verso du présent document.

Envoyé en préfecture le 01/06/2021

Reçu en préfecture le 01/06/2021

Affiché le

ID : 083-288300403-20210531-B21_27-DE

SE ICE DE L NE IE P A

ANISE

FORM-DIR ORGA-03

Edition n° 11

Date d'application : 01 01 2021

FIC E DE CLA A I N CLIEN

Renseignements spécifiques pour l'avitaillement d'aéronef sur plateforme civile

Cette fiche est transmise à la section DSEO SDO SDO2 RD1 : [dcsea-o-permanence-tec-ct-intrade-ou-r](#)

Date et heure de la demande d'avitaillement à la DSEO ou AEG : Cliquez ou appuyez ici pour entrer une date. h

Date et heure effectives de l'avitaillement : Cliquez ou appuyez ici pour entrer une date. h

Quantité (litre/tonnes) : Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

Plateforme (nom ICAO IATA) : Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

ETA (jj mm aaaa xxhy (Loc)) : Cliquez ou appuyez ici pour entrer une date. h

ETD (jj mm aaaa xxhy (Loc)) : Cliquez ou appuyez ici pour entrer une date. h

Cartes attribuées l'unité : AEG - AIR TOTAL - AIR P - Site card - SEO

N° de carte utilisée : Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

Renseignements spécifiques pour les Ingrédients Produits Divers et Emballages IPDE

Cette fiche est transmise à la section DSEO SDO SDO2 RD2 : [dcsea-rd2-car-e-appro-ct-intrade-ou-r](#)

Code et nom du produit :

N° de lot :

Date d'approvisionnement : Cliquez ou appuyez ici pour entrer une date.

Cadre réservé au SE

Réception de la réclamation :

Le : par :

Information de la prise en compte de la réclamation :

Le : par :

Enregistrement de l'anomalie :

Le : par :

Identification du responsable de traitement :

Processus : Choisissez un élément. Organisme : Choisissez un élément.

Réponse client :

Le : par :



Délibération n° B 21-28

Séance du Bureau du Conseil d'Administration : le 28 mai 2021

OBJET : Protocole entre le Service Département d'Incendie et de Secours du Var (SDIS 83) et la Direction du Service de l'Energie Opérationnelle (SEO), de mise à disposition de matériels pétroliers d'avitaillement des hélicoptères sur la base HBE de Fréjus.

L'an deux mille vingt-et-un et le vingt-huit mai à neuf heures et trente minutes, le bureau du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours du Var s'est réuni à distance et en présentiel, sous la présidence de Monsieur Dominique LAIN (en présentiel), Président du CASDIS.

Etaient présents :

Membres élus avec voix délibérative présents :

Caroline DEPALLENS (à distance), Jean-Pierre VERAN (en présentiel) et Philippe BARTHELEMY (à distance).

Membres excusés :

Jean-Bernard MIGLIOLI.

LE BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION,

Vu le projet de délibération n°B21-28 en date du 28 mai 2021,

Exposé des motifs

Dans le cadre du dispositif de lutte contre les feux de forêts et d'espaces naturels, le Service Départemental d'Incendie et de Secours du Var (SDIS 83) demande de pouvoir bénéficier du prêt à titre onéreux de matériels pétroliers sur la base de Fréjus, pour avitailler les Hélicoptères Bombardiers d'Eau (HBE) pendant la saison feux de forêts 2021.

Afin d'avitailer les HBE pendant la saison feux de forêts, le service de l'énergie opérationnel (SEO) du ministère des armées, en l'occurrence les personnels du DEALAT Le Cannet des Maures, assureront la mise en place et le retrait de ces matériels pour la période du 21 juin 2021 au 30 septembre 2021.

Considérant l'exposé des motifs,
Et après en avoir délibéré,

DECIDE

- **D'APPROUVER** la convention à titre onéreux de fourniture de matériels pétroliers d'avitaillements entre le SDIS du Var et la Direction du service de l'énergie opérationnelle agissant au nom et pour le compte du ministère des armées, pour une durée d'un an, telle que figurant en annexe,
- **D'AUTORISER** monsieur le Président du Conseil d'Administration du SDIS du Var à signer ladite convention,
- **DE DIRE** que les dépenses afférentes à cette convention feront l'objet des inscriptions budgétaires correspondantes.

Adopté à l'unanimité

Signé par : Dominique LAIN
Date : 31/05/2021
Qualité : Président CA



**MINISTÈRE
DES ARMÉES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Service de l'énergie opérationnelle
Direction de l'exploitation et de la logistique
pétrolières interarmées**

Nancy, le
N°

23.08.21 00001530
SEO/DELPIA/SDE/BMAT/SGLBP

PROTOCOLE N° 1/2021

Entre les soussignés :

Monsieur l'ingénieur général de 2e classe Patrice GOBIN
Directeur de l'exploitation et de la logistique pétrolières interarmées
47, rue Sainte-Catherine - CS 60016 – 54035 NANCY CEDEX
Ci-après dénommé « le SEO », d'une part ;

Et

M. Dominique LAIN, Président du Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours du Var, agissant comme représentant qualifié du SDIS 83.
Ci-après dénommé « SDIS 83 », d'autre part ;

Vu :

l'instruction générale n° 3193 du 24 novembre 2016 relative au fonctionnement du compte spécial du Trésor « Approvisionnement de l'État et des forces armées en produits pétroliers, biens et services complémentaires »,
l'instruction particulière n° 3288 du 06 décembre 2016 relative aux modalités de contractualisation et d'admission des clients au bénéfice des prestations du Service de l'énergie opérationnelle,
l'arrêté du 21 février 2012 relatif à la gestion logistique des biens mobiliers affectés au ministère des armées,
la décision portant délégation de signature n° 12-0216 du 17 juillet 2012,
l'instruction particulière n° 3439/DEF/DCSEA/DPS du 19/12/2016.

Il a été convenu ce qui suit :

Article 1 - Objet de la prestation

Le présent protocole ci-après désigné « **Protocole** » concerne la mise à disposition à titre onéreux par le SEO de matériels pétroliers d'avitaillement dont la liste est détaillée en annexe 1. Des personnels du DEALAT Le Cannet des Maures assureront la mise en place ainsi que le retrait de ces matériels auprès du SDIS 83, afin de lui permettre de réaliser les avitaillements d'hélicoptères positionnés au sein du centre d'incendie et de secours de **Fréjus – 240, rue des Batteries – 83600 FRÉJUS**, dans le cadre de sa mission de lutte contre les feux de forêt, pour la période du 21 juin au 30 septembre 2021 inclus.

Article 2 – Conditions de mise à disposition

Les moyens ne peuvent être utilisés à d'autres fins que celles prévues ci-dessus, sous peine de retrait immédiat.

Ils ne peuvent recevoir un autre emploi que celui prévu à l'article 1. Ces matériels ne peuvent en aucun cas subir d'ajouts et/ou de modifications.

Le matériel prêté est réputé être en bon état de fonctionnement.

Le SDIS 83 est tenu de ne confier l'utilisation de ces matériels qu'aux personnes expérimentées dans leurs utilisations et titulaires de toutes les qualifications exigées.

La prise en compte de ces matériels prend effet à compter de leur mise à disposition par le DEALAT Le Cannet des Maures (SEO) au profit du SDIS 83 sur l'enceinte du centre d'incendie et de secours de Fréjus.

Le transfert de ces matériels vers l'enceinte du centre d'incendie et de secours de Fréjus, ainsi que la récupération en fin de prêt, est à la charge du Service de l'énergie opérationnelle (DEALAT Le Cannet des Maures).

Article 3 - Durée

Le présent protocole est conclu pour la période donnée suivante : du **21 juin 2021 au 30 septembre 2021** inclus.

Toute demande de prolongation devra faire l'objet d'une demande du SDIS 83 vers le SEO au moins 7 jours ouvrables avant l'échéance de la mise à disposition.

Article 4 – Pièces contractuelles au protocole

- Annexe 1 : Constat technique de transfert des matériels mis à disposition.
- Annexe 2 : État de valorisation des prestations.
- Annexe 3 : Attestation d'engagement du client.

Article 5 – Réception et restitution des matériels

Le SDIS 83 s'engage à :

- Réceptionner le matériel. Cet acte est matérialisé par un constat technique de transfert (annexe 1) signé contradictoirement par les représentants du SDIS 83 et ceux du SEO (DEALAT Le Cannet des Maures), qui recensent tous les matériels et accessoires, dont la liste est consignée au constat technique de transfert. Ce constat technique de transfert vaut décharge pour le SEO ;
- Restituer les matériels dans l'état où il les a reçus ; à cet effet, un constat technique de transfert (annexe 1) avec sa liste des matériels et accessoires est dressé et vaut décharge pour le SDIS 83.

Article 6 – Reconnaissance

Le SDIS 83 déclare formellement être d'accord sur la liste des matériels mis en œuvre et énumérés en annexe 1 au présent protocole. Le SDIS 83 ne détient pas le pouvoir de décision sur les matériels militaires, ceux-ci restent subordonnés à l'autorité militaire représentée par la Direction de l'exploitation et de la logistique pétrolières interarmées.

Article 7 – Pouvoir de décision sur les moyens

Dans le cadre de l'exécution de la prestation, le pouvoir de décision relatif à l'emploi des moyens du SEO mis à sa disposition est du ressort du SDIS 83.

Article 8 – Facturation - règlement

La mise à disposition de ces matériels, est consentie à titre onéreux.

Le SDIS 83 s'engage à prendre en charge les coûts et dépenses dont la valorisation financière est fournie en annexe 2 du présent protocole.

Cette valorisation correspond à une redevance journalière d'utilisation pour la mise à disposition et l'utilisation des matériels listés à l'annexe 1, dont le détail figure en annexe 2 du présent protocole.

Un état récapitulatif des moyens engagés au titre du présent protocole sera établi par le SEO (DELPIA) à l'issue de la prestation, et contresignée par une autorité habilitée du SDIS 83. Cet état sera adressé au bureau Finances de la DELPIA, accompagné d'un état des sommes dues (qui correspond à l'annexe 2, au présent protocole rectifié des dépenses et coûts réellement engagés).

À l'issue, la facture correspondante à ces prestations est adressée par la direction de l'exploitation et de la logistique pétrolières interarmées (DELPIA) 47, rue Ste Catherine – CS 60016 – 54035 NANCY cedex à :

Groupement finances et comptabilité publique

Code client CHORUS : 1000070244

SDIS 83, centre Jacques VION – 87, boulevard Michel Lafourcade – CS 30255 – 83007

DRAGUIGNAN cedex

Le règlement de la facture est adressé à :

Comptable en charge du compte de commerce « Approvisionnement de l'État et des forces armées en produits pétroliers, biens et services complémentaires »

Caserne Thiry

CS 60016

54035 Nancy Cedex

(Le titre de perception précisera les modalités de paiement)

Article 9- Retard de paiement

Tout retard de paiement qui excède le délai fixé à l'article 55 de la loi 2010-1658 du 29 décembre 2010 donne lieu au versement par le SDIS 83 d'une majoration de 10%.

Article 10 - Cessation de la prestation

Le présent protocole prend fin au terme de la durée mentionnée à l'article 3.

Les matériels mis à la disposition du SDIS 83 sont remis au SEO dès la cessation de la prestation à laquelle ils sont destinés.

Le SEO se réserve cependant la possibilité de retirer avant la fin de la prestation, les matériels mis à disposition au SDIS 83 sans préavis et sans que ce retrait anticipé puisse ouvrir droit au bénéficiaire à une indemnité quelconque. Dans ce cas, le protocole cesse de porter ses effets dès le retrait.

Article 11 - Réparation des dommages

Le personnel du SEO affecté à l'exécution de la prestation est en service et bénéficie de la couverture prévue par son statut en cas de dommages subis par lui lors d'un accident survenant à l'occasion de sa mission.

Outre les dépenses énumérées à l'annexe 2 du présent protocole, le SDIS 83 prend en charge la réparation des dommages causés ou subis pendant le temps d'utilisation des matériels mis à disposition par le SEO dans le cadre du présent protocole.

La notion de temps d'intervention comprend la période de mise à disposition, ainsi que celle nécessaire à l'accomplissement des trajets et mouvements correspondant à la mise en place et au retrait du personnel et des matériels.

Dans ces conditions, le SDIS 83 s'engage :

- à prendre directement en charge la réparation des dommages matériels, corporels et immatériels causés aux tiers par le personnel ou le matériel du SEO au cours ou par le fait de la (des) prestation(s) objet du présent protocole et à garantir le ministère des armées des condamnations prononcées contre lui dans l'hypothèse où la responsabilité de ce dernier viendrait à être recherchée ;

- à faire son affaire de tous les dommages susceptibles d'être causés à lui-même, à ses préposés et à ses biens

par les moyens du SEO et à ne pas exercer de recours contre l'État pour ces chefs de préjudice ;

- à prendre en charge, quelles qu'en soient les causes, les dépenses de toute nature résultant des dommages

subis par les moyens mis en œuvre dans le cadre du présent protocole, pour le prêt de matériel, à compter de sa date de prise en charge par le client et jusqu'à la restitution au SEO, le client assure la garde du matériel objet du présent protocole qui répond dès lors, selon les règles du droit commun, de toute perte et/ou détérioration subies;

- à prendre en charge les frais liés à toute action en justice dirigée contre le ministère des armées pour des faits dommageables imputables aux moyens du SEO mis en œuvre.

Article 12 - Couverture des risques (cas des protocoles de mise à disposition de moyens)

En vue de couvrir les risques et dommages visés à l'article qui précède, le client déclare être assuré par contrat n° souscrit auprès de, dont il garantit la conformité des stipulations aux exigences du présent protocole.

Il s'engage à remettre au SEO, lors de la signature du présent protocole, un exemplaire de ce contrat. Celui-ci stipule expressément, dans ses conditions particulières, que la garantie joue non seulement au profit du souscripteur, mais également en faveur du ministère des armées dans le cas où la responsabilité de ce dernier viendrait à être recherchée, et que la compagnie d'assurances renonce à exercer tout recours contre l'État, même dans l'hypothèse où elle serait habilitée à le faire contre le souscripteur du contrat.

L'assurance doit respecter les seuils réglementaires minimaux fixés par l'arrêté interministériel du 21 juin 1985 modifié portant application de l'article 4 du décret n° 83-927 du 21 octobre 1983 fixant les conditions de remboursement de certaines dépenses supportées par les armées. Les sommes non couvertes par la police d'assurance sont à la charge du bénéficiaire.

Article 13 - Litiges

Préalablement à toute instance judiciaire, les parties s'efforceront de résoudre à l'amiable toute contestation qui naîtrait entre eux à l'occasion de l'exécution ou de l'interprétation de la présente convention.

À défaut de règlement amiable, les litiges éventuels seront soumis à l'appréciation des tribunaux administratifs

Article 14 – Coordonnées des correspondants

Pour l'exécution de la convention, les correspondants sont :

SDIS 83	CDT FOMBELLE Pascal	04 94 60 37 20
	M. QUESSADA Luc	04 94 60 32 97
DELPIA siège	M. SANFINS Auguste	03 83 19 33 63
	M. BERNOT Jérôme	03 83 19 34 59
EPEE MARSEILLE	IC2 DE MONTLAUR Raoul	04 91 01 54 83
DEALAT LE CANNET	CNE DELAVENNAT Philippe	04 98 11 74 76
	M. VITRY Armand	04 98 11 74 77

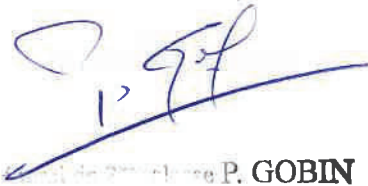
Fait en 2 exemplaires originaux
Nancy, le

Monsieur Dominique LAIN
Président du Conseil
d'administration du Service
départemental d'incendie et de
secours du Var

Monsieur l'ingénieur général
de 2^e classe Patrice GOBIN
Directeur de la DELPIA

signature

signature



L'ingénieur général de 2^e classe **P. GOBIN**
Directeur de la DELPIA
Et de la logistique Petrolieres InterArmées

Établissement Approvisionneur : DEALAT Le Cannet des Maures (DELPIA/SEO)

Organisme bénéficiaire : SDIS 83

ANNEXE 1

CONSTAT TECHNIQUE DE TRANSFERT DE MATÉRIELS

RÉFÉRENCE AYANT PROVOQUE LE MOUVEMENT

PROTOCOLE N°01 /2021 DU

1 DÉSIGNATION DES MATÉRIELS NON CONSOMMABLES.

98392102 - RÉSERVOIR SOUPLE 1900L PRONAL – **16744,00 €**

98641501 - GMP SA 12 DIÉSEL QTE 1 – **5700,00 €**

98722001 - LOT EXP GMP SA 12 QTE 1 – **2421,90 €**

98721001 - LOT COMP GMP SA12 QTE 1 – **1508,16 €**

98681701 - MALETTE SEA QTE 1 – **3077,00 €**

98571001 - CONDUCTIMETRE PORTABLE QTE 1 – **2567,00 €**

98631101 - MALETTE HYDRO GIVRO QTE 1 – **981,00€**

Montant total des matériels : 32 999,06 €

2 DÉSIGNATION DES MATÉRIELS CONSOMMABLES.

1 PANNEAU DE SIGNALISATION (DÉFENSE DE FUMER)

3 CONSTATATIONS SOMMAIRES.

3.1 Aspect général :

aspect :

Bon

Mauvais

Obs*

Envoyé en préfecture le 01/06/2021

Reçu en préfecture le 01/06/2021

Affiché le

SLOW

ID : 083-288300403-20210531-B21_28-DE

**3.2) REMARQUES TECHNIQUES PARTICULIÈRES SUR L'ÉTAT ET LE FONCTIONNEMENT
DES MATÉRIELS PAR LE RÉFÉRANT TECHNIQUE DU DEALAT LE CANNET DES
MAURES**

**3.3) REMARQUES TECHNIQUES PARTICULIÈRES SUR L'ÉTAT ET LE FONCTIONNEMENT
DES MATÉRIELS PAR LE RÉFÉRANT TECHNIQUE DU SERVICE DÉPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS DU VAR.**

Envoyé en préfecture le 01/06/2021

Reçu en préfecture le 01/06/2021

Affiché le

SLO

ID : 083-288300403-20210531-B21_28-DE

Date :

représentant du SDIS 83

grade et nom du représentant

signature

Date :

représentant du SEO

grade et nom du représentant du SEO

(DEALAT LE CANNET)

signature

Envoyé en préfecture le 01/06/2021

Reçu en préfecture le 01/06/2021

Affiché le

The logo for SLO (Société de Logement de l'Ontario) is located in the top right corner of the document. It consists of the letters 'SLO' in a bold, blue, sans-serif font, followed by a stylized graphic element that resembles a wave or a series of connected lines.

ID : 083-288300403-20210531-B21_28-DE

Envoyé en préfecture le 01/06/2021

Reçu en préfecture le 01/06/2021

Affiché le

SLO

ID : 083-288300403-20210531-B21_28-DE

**DIRECTION DE L'EXPLOITATION ET DE LA
LOGISTIQUE PETROLIERES INTERARMEES**

47, rue Ste Catherine
CS 60016
54035 NANCY CEDEX



**S.D.I.S 83 centre Jacques Vion 87,
boulevard Michel Lafourcade CS
30255 - 83007 DRAGUIGNAN CEDEX**

Annexe 2 : ETAT DE VALORISATION au protocole n° 01/2021

Mise à disposition matériels pétroliers pour avitaillement aéronefs dans le cadre de la mission de lutte contre les feux de forêt				
TYPES DE DÉPENSE	DÉTAIL	Coût unitaire (€ HT)	Nombre de jours	Valeur en (€ HT)
MATÉRIEL Pétroliers (annexe 1)	REDEVANCE JOURNALIÈRE D'UTILISATION	5,41 €	102	551,82 €
	FORFAIT JOURNALIER	0,06 €	102	6,12 €
	FRAIS ADDITIONNELS			
TOTAL TITRE II				
TOTAL HORS TITRE II				
TOTAL GÉNÉRAL (TITRE II ET HORS TITRE II)				557,94 €

Si cet état vous convient, veuillez nous le retourner signé précédé de la mention : "BON POUR ACCORD "

Date :

Signature :

Envoyé en préfecture le 01/06/2021

Reçu en préfecture le 01/06/2021

Affiché le



ID : 083-288300403-20210531-B21_28-DE

ANNEXE 3 ATTESTATION D'ENGAGEMENT DU CLIENT



MINISTÈRE DES ARMÉES Service de l'énergie opérationnelle

Attestation d'engagement du client

OBJET : Mise à disposition à titre onéreux de matériels pétroliers afin de permettre au SDIS 83 l'avitaillement de ses aéronefs dans le cadre de sa mission de lutte contre les feux de forêt.

RÉFÉRENCES :

- Lettre du SDIS 83
- Instruction provisoire N° 4543 du 22 décembre 2015 relative au fonctionnement du compte spécial du Trésor « Approvisionnement de l'État et des forcés armées en produits pétroliers, biens et services complémentaires »,

PIECE(S) JONTE(S) : Protocole de mise à disposition matériels SEO vers le SDIS 83
Constat technique de transfert (annexe 1)
Valorisation des prestations (annexe 2).

Je, soussigné

Agissant en qualité de

Reconnais avoir pris connaissance des dispositions des textes joints, notamment de celles relatives aux modalités de couverture des risques et m'engage,

Au nom de :

Situé(e)

à :

Accepter les tarifs qui me sont communiqués,

Rembourser au Service de l'énergie opérationnelle (SEO) le montant des frais qui résulteront de son intervention.

Le, à

(Prénom, nom et qualité du signataire, fonction, dénomination du service ou du ministère)

Envoyé en préfecture le 01/06/2021

Reçu en préfecture le 01/06/2021

Affiché le

The logo for SLO (Service Local d'Orientation) is located in the top right corner of the page. It consists of the letters 'SLO' in a bold, blue, sans-serif font, followed by a stylized graphic element that resembles a blue wave or a series of connected dots.

ID : 083-288300403-20210531-B21_28-DE



Délibération n° B 21-29

Séance du Bureau du Conseil d'Administration : le 28 mai 2021

OBJET : Réforme de matériels.

L'an deux mille vingt-et-un et le vingt-huit mai à neuf heures et trente minutes, le bureau du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours du Var s'est réuni à distance et en présentiel, sous la présidence de Monsieur Dominique LAIN (en présentiel), Président du CASDIS.

Etaient présents :

Membres élus avec voix délibérative présents :

Caroline DEPALLENS (à distance), Jean-Pierre VERAN (en présentiel) et Philippe BARTHELEMY (à distance).

Membres excusés :

Jean-Bernard MIGLIOLI.

LE BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION,

Vu le projet de délibération n°B21-29 en date du 28 mai 2021,

Exposé des motifs

Monsieur le Président expose au Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours du Var qu'il convient d'envisager la réforme des matériels dont les listes figurent en annexe au présent rapport.

Annexe 1 : « Tableaux de réforme Informatique » ;

Annexe 2 : « Tableaux de réforme Soutien Logistique » ;

Il peut s'agir de matériels détruits, périmés, volés ou hors d'usage, pour lesquels il devient impossible de trouver des pièces détachées (HS), ou obsolètes (O), dont l'entretien est devenu trop onéreux.

L'état du matériel est porté dans la colonne « commentaires » du tableau ci-annexé.

Considérant l'exposé des motifs,
Et après en avoir délibéré,

DECIDE

- **D'ACCEPTER** la réforme des matériels figurant sur la liste ci-jointe ;
- **D'EN AUTORISER** la vente ou la destruction ;
- **DE DIRE** que la réforme définitive des matériels vétustes dont l'entretien est devenu trop onéreux n'interviendra qu'à l'issue de leur remplacement effectif et qu'ils pourront, dans ce délai, continuer à être utilisés,
- **DE DIRE** que les recettes relatives aux cessions de matériels seront inscrites au budget du SDIS.

Adopté à l'unanimité

Signé par : Dominique LAIN
Date : 31/05/2021
Qualité : Président CA

Envoyé en préfecture le 01/06/2021

Reçu en préfecture le 01/06/2021

Affiché le



ID : 083-288300403-20210531-B21_29-DE

Annexe 1 : « Tableaux de réforme Informatique »

Matériel informatique acquis par le SDIS (portés à l'actif)

Type	Marque	Imputation	Année	N° série	Somme	Commentaire
Presse numérique	Konika	2183	2014	A4EU021000116 78 30 Press Hub 150	30 000,00 €	O

Annexe 2 : « Tableaux de réforme de soutien Logistique »
 REFORME DES MATERIELS - ANNEE 2021

REFORME MATERIELS ROULANTS, TRACTES, FLOTTANTS

N° Lot	No_Parc	Immatriculation	Libellé Marque	Mise en Circulation	No Série Type	Lib Carburant	No Papiers	Prix HT Euro	Mode Acquisition	Mise Service au SDIS	Genre	No Ordre Achat	Année Achat	Type	Prix de réserve Euro	Observations
1	VL000164	326 AHZ 83	RENAULT	15/05/2002	VF1FCOJAG26714946	GO	494-02	10 629,00	ACHAT	15/05/2002	CTTE	2002-02807	2002	VIU	100	HS V-EX LE BEAUSSET-Accidenté- Coût de possession économiquement trop élevé/ au prix de la réparation
2	VL000163	325 AHZ 83	RENAULT	15/05/2002	VF1FCOJAG26714955	GO	492-02	10 629,00	ACHAT	15/05/2002	CTTE	2002-02806	2002	VIU	100	HS V-EX GSL - pompe injection et câblage moteur hs- Coût de possession économiquement trop élevé/ au prix de la réparation
3	VL000372	521 BAX 83	RENAULT	13/09/2005	VF1KCR96F34374479	GO	1539-05	10 620,00	ACHAT	13/09/2005	VP	2005-04727	2005	VL	100	HS V-EX GSL - moteur hs- Coût de possession économiquement trop élevé/ au prix de la réparation
4	VL000403	281 BGY 83	RENAULT	30/11/2006	VF1BMS40A36965955	GO	SANS	16 126,00	ACHAT	30/11/2006	VP	2006-04681	2006	VL	400	V-EX GSL - Véhicule vétuste - Equilibrage parc
5	VSAV0090	BL-088-KC	CITROEN	01/04/2011	VF7YDBMFB11937887	GO	862-11	62 567,00	ACHAT	01/04/2011	VASP	2011-11529	2011	AMBULANCE	400	HS V-EX FREJUS-SUSPENSION HS - Coût de possession économiquement trop élevé/ au prix de la réparation
6	VSAV0091	BL-165-KC	CITROEN	01/04/2011	VF7YDBMFB11937309	GO	866-11	62 567,00	ACHAT	01/04/2011	VASP	2011-11530	2011	AMBULANCE	400	HS V-EX CTE - SUSPENSION HS - Coût de possession économiquement trop élevé/ au prix de la réparation
7	VSAV0107	CF-544-XH	CITROEN	01/06/2012	VF7YDPMFB12200458	GO	SANS	62 567,00	ACHAT	01/06/2012	VASP	2012-05775	2012	AMBULANCE	3000	HS V-EX COLLOBIERES - Véhicule vétuste - Equilibrage parc
8	KIT INCENDIE CCE0362	SANS	GALLIN	16/01/2007	SANS	E5	SANS	16 814,00	ACHAT	16/01/2007	SANS	2007-03113	2006	KIT INCENDIE	3000	HS KIT-EX LA CADIERE - Remplacement par un kit Triocéros
9	KIT INCENDIE CCE0363	SANS	GALLIN	16/01/2007	SANS	E5	SANS	16 814,00	ACHAT	16/01/2007	SANS	2007-03114	2006	KIT INCENDIE	3000	HS KIT-EX SIGNES - Remplacement par un kit Triocéros

REFORME DES MATERIELS - ANNEE 2021

REFORME MATERIELS ET EPI - PROPOSITION

REFORME DE MATERIELS "EQUIPEMENTS DE PROTECTION INDIVIDUELLE"

N° d'ordre	Libellé	Marque	Numéro de série	Date de mise en service	Prix d'achat TTC Euro	Observations
Casques						
1	F1 SF	MSA GALLET	F1 86 0457	01-01-1986	349	HORS D'USAGE
2	F1 SF	MSA GALLET	F1 90 016	01-01-1990	349	HORS D'USAGE
3	F1 SF	MSA GALLET	F1 91 159	01-01-1991	349	HORS D'USAGE
4	F1 SF	MSA GALLET	F1 90 421	02-07-1990	349,63	HORS D'USAGE
5	F2 FDF VERSION 3000	MSA GALLET	F2 02 285	01-05-2002	167	HORS D'USAGE
6	F2 FDF VERSION 3000	MSA GALLET	3403172	01-01-2003	167	HORS D'USAGE
7	F2 FDF VERSION 3000	MSA GALLET	F2 03 146	03-11-2004	167	HORS D'USAGE
8	F2 FDF VERSION 3000	MSA GALLET	F2 03 153	16-07-2003	167	HORS D'USAGE
9	F2 FDF VERSION 3000	MSA GALLET	F2 03 215	16-07-2003	167	HORS D'USAGE
10	F2 FDF VERSION 3000	MSA GALLET	1508159	16-07-2003	167	HORS D'USAGE
11	F2 FDF VERSION 3000	MSA GALLET	F2 04 283	01-01-2004	167	HORS D'USAGE
12	F2 FDF VERSION 3000	MSA GALLET	4537136	01-01-2004	167	HORS D'USAGE
13	F2 FDF VERSION 3000	MSA GALLET	F2 04 679	01-01-2004	167	HORS D'USAGE
14	F2 FDF VERSION 3000	MSA GALLET	5606209	22-04-2005	167	HORS D'USAGE
15	F2 FDF VERSION 3000	MSA GALLET	F2 05 061	01-01-2005	167	HORS D'USAGE
16	F2 FDF VERSION 3000	MSA GALLET	F2 05 066	01-01-2005	167	HORS D'USAGE
17	F2 FDF VERSION 3000	MSA GALLET	F2 05 204	01-01-2005	167	HORS D'USAGE
18	F2 FDF VERSION 3000	MSA GALLET	F2 05 390	01-01-2005	167	HORS D'USAGE
19	F2 FDF VERSION 3000	MSA GALLET	F2 05 409	06-10-2005	167	HORS D'USAGE
20	F2 FDF VERSION 3000	MSA GALLET	5660913	06-10-2005	167	HORS D'USAGE
21	F2 FDF VERSION 3000	MSA GALLET	F2 86 2609	01-01-1986	167	HORS D'USAGE
22	F2 FDF VERSION 3000	MSA GALLET	F2 94 944	01-01-1994	167	HORS D'USAGE
23	F2 FDF VERSION 3000	MSA GALLET	F2 94 945	01-01-1994	167	HORS D'USAGE
24	F2 FDF VERSION 3000	MSA GALLET	F2 03 641	02-01-2003	167	HORS D'USAGE
25	F2 FDF VERSION 3000	MSA GALLET	F2 03 148	02-01-2003	167	HORS D'USAGE
26	F2 FDF VERSION 3000	MSA GALLET	F2 03 563	02-01-2003	167	HORS D'USAGE
27	F2 FDF VERSION 3000	MSA GALLET	F2 03 553	02-01-2003	167	HORS D'USAGE
28	F2 FDF VERSION 3000	MSA GALLET	F2 02 089	24-02-2015	167	HORS D'USAGE
29	F2 FDF VERSION 3000	MSA GALLET	F2 04 114	24-02-2015	167	HORS D'USAGE
30	F2 FDF VERSION 3000	MSA GALLET	3435335	01-07-2003	167	HORS D'USAGE
31	F2 FDF VERSION 3000	MSA GALLET	2301178	01-07-2002	167	HORS D'USAGE
32	F2 FDF VERSION 3000	MSA GALLET	F2 03 763	01-04-2003	167	HORS D'USAGE
33	F2 FDF XTREM	MSA GALLET	F2 05 024	13-01-2020	180	HORS D'USAGE

Vestes de feux textiles

34	Veste ignifugée	SIOEN	VT 04 124	03-12-2004	390	HORS D'USAGE
35	Veste ignifugée	SIOEN	VT 06 0110	01-01-2006	390	HORS D'USAGE
36	Veste ignifugée	SIOEN	VT 06 0833	01-01-2006	390	HORS D'USAGE
37	Veste ignifugée	SIOEN	VT 06 0840	18-06-2007	390	HORS D'USAGE
38	Veste ignifugée	SIOEN	VT 06 537	01-01-2006	390	HORS D'USAGE
39	Veste ignifugée	SIOEN	VT 07 00720	01-01-2007	390	HORS D'USAGE
40	Veste ignifugée	SIOEN	VT 07 00907	01-01-2007	390	HORS D'USAGE
41	Veste ignifugée	SIOEN	VT 07 01117	01-01-2007	390	HORS D'USAGE
42	Veste ignifugée	SIOEN	VT 07 0171	01-01-2007	390	HORS D'USAGE
43	Veste ignifugée	SIOEN	VT 07 0377	24-06-2012	390	HORS D'USAGE
44	Veste ignifugée	SIOEN	VT 08 0018	01-01-2008	390	HORS D'USAGE
45	Veste ignifugée	SIOEN	VT 08 0041	06-03-2009	390	HORS D'USAGE
46	Veste ignifugée	SIOEN	VT 08 0139	01-01-2008	390	HORS D'USAGE
47	Veste ignifugée	SIOEN	VT 08 0141	01-01-2008	390	HORS D'USAGE
48	Veste ignifugée	SIOEN	VT 08 0163	01-01-2008	390	HORS D'USAGE
49	Veste ignifugée	SIOEN	VT 08 0169	21-10-2011	390	HORS D'USAGE
50	Veste ignifugée	SIOEN	VT 08 0311	01-01-2008	390	HORS D'USAGE
51	Veste ignifugée	SIOEN	VT 08 0386	01-01-2008	390	HORS D'USAGE
52	Veste ignifugée	SIOEN	VT 08 0392	01-01-2008	390	HORS D'USAGE
53	Veste ignifugée	SIOEN	VT 08 0477	01-01-2008	390	HORS D'USAGE
54	Veste ignifugée	SIOEN	VT 08 0667	01-01-2008	390	HORS D'USAGE
55	Veste ignifugée	SIOEN	VT 08 0711	01-01-2008	390	HORS D'USAGE
56	Veste ignifugée	SIOEN	VT 08 0850	01-01-2008	390	HORS D'USAGE
57	Veste ignifugée	SIOEN	VT 09 0013	01-01-2009	390	HORS D'USAGE
58	Veste ignifugée	SIOEN	VT 09 0024	01-01-2009	390	HORS D'USAGE
59	Veste ignifugée	SIOEN	VT 09 0178	01-01-2009	390	HORS D'USAGE
60	Veste ignifugée	SIOEN	VT 09 0213	01-01-2009	390	HORS D'USAGE
61	Veste ignifugée	SIOEN	VT 09 0239	01-01-2009	390	HORS D'USAGE
62	Veste ignifugée	SIOEN	VT 09 0260	01-01-2009	390	HORS D'USAGE
63	Veste ignifugée	SIOEN	VT 09 0360	28-01-2013	390	HORS D'USAGE
64	Veste ignifugée	SIOEN	VT 09 0392	01-01-2009	390	HORS D'USAGE

65	Veste ignifugée	SIOEN	VT 09 0430	01-01-2009	390	HORS D'USAGE
66	Veste ignifugée	SIOEN	VT 09 0523	01-01-2009	390	HORS D'USAGE
67	Veste ignifugée	SIOEN	VT 09 0551	01-01-2009	390	HORS D'USAGE
68	Veste ignifugée	SIOEN	VT 09 0558	01-01-2009	390	HORS D'USAGE
69	Veste ignifugée	SIOEN	VT 10 0011	01-01-2010	390	HORS D'USAGE
70	Veste ignifugée	SIOEN	VT 10 0209	01-01-2010	390	HORS D'USAGE
71	Veste ignifugée	SIOEN	VT 10 0229	01-01-2010	390	HORS D'USAGE
72	Veste ignifugée	SIOEN	VT 10 0352	01-01-2010	390	HORS D'USAGE
73	Veste ignifugée	SIOEN	VT 10 0431	01-01-2010	390	HORS D'USAGE
74	Veste ignifugée	SIOEN	VT 10 0464	29-08-2012	390	HORS D'USAGE
75	Veste ignifugée	SIOEN	VT 10 0483	01-01-2010	390	HORS D'USAGE
76	Veste ignifugée	SIOEN	VT 10 0495	01-01-2010	390	HORS D'USAGE
77	Veste ignifugée	SIOEN	VT 10 0506	01-01-2010	390	HORS D'USAGE
78	Veste ignifugée	SIOEN	VT 10 0509	01-01-2010	390	HORS D'USAGE
79	Veste ignifugée	SIOEN	VT 10 0542	01-01-2010	390	HORS D'USAGE
80	Veste ignifugée	SIOEN	VT 10 0543	01-01-2010	390	HORS D'USAGE
81	Veste ignifugée	SIOEN	VT 10 0642	01-01-2010	390	HORS D'USAGE
82	Veste ignifugée	SIOEN	VT 12 0056	18-01-2013	390	HORS D'USAGE
83	Veste ignifugée	SIOEN	VT 12 0194	01-01-2012	390	HORS D'USAGE
84	Veste ignifugée	SIOEN	VT 13 0260	01-01-2013	390	HORS D'USAGE
85	Veste ignifugée	SIOEN	VT 13 0478	01-01-2013	390	HORS D'USAGE
86	Veste ignifugée	SIOEN	VT 13 0911	01-01-2013	390	HORS D'USAGE
87	Veste ignifugée	SIOEN	VT 100527	18-06-2015	390	HORS D'USAGE
88	Veste ignifugée	SIOEN	VT 15 0009	08-07-2015	390	HORS D'USAGE
89	Veste ignifugée	SIOEN	VT 15 0253	23-07-2015	390	HORS D'USAGE
90	Veste ignifugée	SIOEN	VT 15 0291	23-07-2015	390	HORS D'USAGE
91	Veste ignifugée	SIOEN	VT 14 0261	24-07-2015	390	HORS D'USAGE
92	Veste ignifugée	SIOEN	VT 10 0278	12-08-2015	390	HORS D'USAGE
93	Veste ignifugée	SIOEN	VT 09 0197	05-01-2009	390	HORS D'USAGE
94	Veste ignifugée	SIOEN	VT 09 0603	02-01-2009	390	HORS D'USAGE
95	Veste ignifugée	SIOEN	VT 07 00638	02-07-2007	390	HORS D'USAGE
96	Veste ignifugée	SIOEN	VT 05 625	15-03-2013	390	HORS D'USAGE
97	Veste ignifugée	SIOEN	VT 07 0308	02-07-2007	390	HORS D'USAGE
98	Veste ignifugée	SIOEN	VT 10 0043	01-07-2010	390	HORS D'USAGE
99	Veste ignifugée	SIOEN	VT 08 0682	02-01-2008	390	HORS D'USAGE
100	Veste ignifugée	SIOEN	VT 07 00952	02-01-2007	390	HORS D'USAGE
101	Veste ignifugée	SIOEN	VT 14 0177	01-07-2014	390	HORS D'USAGE
102	Veste ignifugée	SIOEN	VT 06 0472	03-07-2006	390	HORS D'USAGE
103	Veste ignifugée	SIOEN	VT 16 0164	30-04-2016	390	HORS D'USAGE
104	Veste ignifugée	SIOEN	VT 13 0175	01-07-2013	390	HORS D'USAGE
105	Veste ignifugée	SIOEN	VT 10 0241	01-01-2010	390	HORS D'USAGE
106	Veste ignifugée	SIOEN	VT 07 0086	03-01-2007	390	HORS D'USAGE
107	Veste ignifugée	SIOEN	VT 09 0532	03-01-2009	390	HORS D'USAGE
108	Veste ignifugée	SIOEN	VT 08 0016	01-04-2008	390	HORS D'USAGE
109	Veste ignifugée	SIOEN	VT 17 9034	01-04-2017	390	HORS D'USAGE
110	Veste ignifugée	SIOEN	VT 13 0045	01-09-2017	390	HORS D'USAGE
111	Veste ignifugée	SIOEN	VT 10 0430	16-12-2010	390	HORS D'USAGE
112	Veste ignifugée	SIOEN	VT 08 0279	01-04-2008	390	HORS D'USAGE
113	Veste ignifugée	SIOEN	VT 10 0231	01-04-2010	390	HORS D'USAGE
114	Veste ignifugée	SIOEN	VT 13 0760	01-04-2013	390	HORS D'USAGE
115	Veste ignifugée	SIOEN	VT 08 0473	01-02-2008	390	HORS D'USAGE
116	Veste ignifugée	SIOEN	VT 08 0704	01-01-2018	390	HORS D'USAGE

Pantalons feux textiles

117	Pantalon ignifugé	SIOEN	ST 08 0009	01-01-2008	300	HORS D'USAGE
118	Pantalon ignifugé	SIOEN	ST 08 0020	01-01-2008	300	HORS D'USAGE
119	Pantalon ignifugé	SIOEN	ST 08 0024	01-01-2008	300	HORS D'USAGE
120	Pantalon ignifugé	SIOEN	ST 08 612	01-01-2008	300	HORS D'USAGE
121	Pantalon ignifugé	SIOEN	ST 09 0119	01-01-2009	300	HORS D'USAGE
122	Pantalon ignifugé	SIOEN	ST 09 0381	01-01-2009	300	HORS D'USAGE
123	Pantalon ignifugé	SIOEN	ST 10 0051	01-01-2010	300	HORS D'USAGE
124	Pantalon ignifugé	SIOEN	ST 10 0077	01-01-2010	300	HORS D'USAGE
125	Pantalon ignifugé	SIOEN	ST 10 0178	01-01-2010	300	HORS D'USAGE
126	Pantalon ignifugé	SIOEN	ST 10 0187	01-01-2010	300	HORS D'USAGE
127	Pantalon ignifugé	SIOEN	ST 10 0250	01-01-2010	300	HORS D'USAGE
128	Pantalon ignifugé	SIOEN	ST 14 0062	24-04-2015	300	HORS D'USAGE
129	Pantalon ignifugé	SIOEN	ST 14 0003	24-04-2015	300	HORS D'USAGE
130	Pantalon ignifugé	SIOEN	ST 14 0009	24-04-2015	300	HORS D'USAGE
131	Pantalon ignifugé	SIOEN	ST 14 0085	27-04-2015	300	HORS D'USAGE
132	Pantalon ignifugé	SIOEN	ST 16 0052	26-05-2016	300	HORS D'USAGE
133	Pantalon ignifugé	SIOEN	ST 16 0083	26-05-2016	300	HORS D'USAGE
134	Pantalon ignifugé	SIOEN	ST 16 0105	26-05-2016	300	HORS D'USAGE
135	Pantalon ignifugé	SIOEN	ST 16 0135	26-05-2016	300	HORS D'USAGE
136	Pantalon ignifugé	SIOEN	ST 10 0147	22-07-2010	300	HORS D'USAGE

Gants de feux textiles

137	Gants Textile	ESKA	GT 05 398	01-01-2005	43	HORS D'USAGE
138	Gants Textile	ESKA	GT 05 667	01-01-2005	43	HORS D'USAGE
139	Gants Textile	ESKA	GT 07 0252	01-01-2007	43	HORS D'USAGE
140	Gants Textile	ESKA	GT 07 0468	01-01-2007	43	HORS D'USAGE

Envoyé en préfecture le 01/06/2021

Reçu en préfecture le 01/06/2021

Affiché le



ID : 083-288300403-20210531-B21 29-DE

141	Gants Textile	ESKA	GT 07 0499	01-01-2007	43	HORS D'USAGE
142	Gants Textile	ESKA	GT 07 0527	01-01-2007	43	HORS D'USAGE
143	Gants Textile	ESKA	GT 07 0597	01-01-2007	43	HORS D'USAGE
144	Gants Textile	ESKA	GT 08 0128	01-01-2008	43	HORS D'USAGE
145	Gants Textile	ESKA	GT 08 0362	01-01-2008	43	HORS D'USAGE
146	Gants Textile	ESKA	GT 08 0451	01-01-2008	43	HORS D'USAGE
147	Gants Textile	ESKA	GT 08 0598	01-01-2008	43	HORS D'USAGE
148	Gants Textile	ESKA	GT 08 0754	01-01-2008	43	HORS D'USAGE
149	Gants Textile	ESKA	GT 08 0801	01-01-2008	43	HORS D'USAGE
150	Gants Textile	ESKA	GT 08 0889	01-01-2008	43	HORS D'USAGE
151	Gants Textile	ESKA	GT 08 1007	01-01-2008	43	HORS D'USAGE
152	Gants Textile	ESKA	GT 09 0053	01-01-2009	43	HORS D'USAGE
153	Gants Textile	ESKA	GT 09 0234	01-01-2009	43	HORS D'USAGE
154	Gants Textile	ESKA	GT 09 0391	01-01-2009	43	HORS D'USAGE
155	Gants Textile	ESKA	GT 09 0510	01-01-2009	43	HORS D'USAGE
156	Gants Textile	ESKA	GT 09 0680	01-01-2009	43	HORS D'USAGE
157	Gants Textile	ESKA	GT 09 0697	01-01-2009	43	HORS D'USAGE
158	Gants Textile	ESKA	GT 09 0704	01-01-2009	43	HORS D'USAGE
159	Gants Textile	ESKA	GT 09 0791	01-01-2009	43	HORS D'USAGE
160	Gants Textile	ESKA	GT 09 0844	01-01-2009	43	HORS D'USAGE
161	Gants Textile	ESKA	GT 10 0026	01-01-2010	43	HORS D'USAGE
162	Gants Textile	ESKA	GT 10 0034	01-01-2010	43	HORS D'USAGE
163	Gants Textile	ESKA	GT 10 0206	01-01-2010	43	HORS D'USAGE
164	Gants Textile	ESKA	GT 10 03132	01-01-2010	43	HORS D'USAGE
165	Gants Textile	ESKA	GT 10 0357	01-01-2010	43	HORS D'USAGE
166	Gants Textile	ESKA	GT 10 0363	01-01-2010	43	HORS D'USAGE
167	Gants Textile	ESKA	GT 11 0003	01-01-2011	43	HORS D'USAGE
168	Gants Textile	ESKA	GT 11 0034	01-01-2011	43	HORS D'USAGE
169	Gants Textile	ESKA	GT 11 0093	01-01-2011	43	HORS D'USAGE
170	Gants Textile	ESKA	GT 11 0223	01-01-2011	43	HORS D'USAGE
171	Gants Textile	ESKA	GT 11 0237	01-01-2011	43	HORS D'USAGE
172	Gants Textile	ESKA	GT 11 0266	01-01-2011	43	HORS D'USAGE
173	Gants Textile	ESKA	GT 11 0279	01-01-2011	43	HORS D'USAGE
174	Gants Textile	ESKA	GT 11 0337	01-01-2011	43	HORS D'USAGE
175	Gants Textile	ESKA	GT 11 0370	01-01-2011	43	HORS D'USAGE
176	Gants Textile	ESKA	GT 11 258	01-01-2011	43	HORS D'USAGE
177	Gants Textile	ESKA	GT 11 360	01-01-2011	43	HORS D'USAGE
178	Gants Textile	ESKA	GT 10 0126	28-08-2015	43,6	HORS D'USAGE
179	Gants Textile	ESKA	GT 08 0145	28-08-2015	43,6	HORS D'USAGE
180	Gants Textile	ESKA	GT 10 0225	19-05-2016	43,6	HORS D'USAGE
181	Gants Textile	ESKA	GT 09 0531	21-06-2018	43,6	HORS D'USAGE
182	Gants Textile	ESKA	GT 09 0447	01-07-2009	43,6	HORS D'USAGE
183	Gants Textile	ESKA	GT 11 0293	01-07-2011	43,6	HORS D'USAGE
184	Gants Textile	ESKA	gt 08 0344	02-06-2008	43,6	HORS D'USAGE
185	Gants Textile	ESPUNA	GT 14 0099	01-07-2015	43,6	HORS D'USAGE
186	Gants Textile	ESPUNA	GT 14 0100	01-07-2015	43,6	HORS D'USAGE
187	Gants Textile	ESPUNA	GT 14 0115	01-07-2015	43,6	HORS D'USAGE
188	Gants Textile	ESPUNA	GT 14 0204	01-07-2015	43,6	HORS D'USAGE
189	Gants Textile	ESPUNA	GT 14 0221	01-07-2015	43,6	HORS D'USAGE
190	Gants Textile	ESPUNA	GT 14 0233	01-07-2015	43,6	HORS D'USAGE
191	Gants Textile	ESPUNA	GT 14 0433	06-03-2020	43,6	HORS D'USAGE
192	Gants Textile	ESPUNA	GT 14 0463	17-11-2016	43,6	HORS D'USAGE
193	Gants Textile	ESPUNA	GT 14 0526	14-03-2017	43,6	HORS D'USAGE
194	Gants Textile	ESPUNA	GT 14 0529	14-07-2017	43,6	HORS D'USAGE
195	Gants Textile	ESPUNA	GT 14 0564	11-12-2015	43,6	HORS D'USAGE
196	Gants Textile	ESPUNA	GT 15 0004	18-01-2018	43,6	HORS D'USAGE
197	Gants Textile	ESPUNA	GT 15 0026	06-01-2017	43,6	HORS D'USAGE
198	Gants Textile	ESPUNA	GT 15 0032	07-06-2017	43,6	HORS D'USAGE
199	Gants Textile	ESPUNA	GT 15 0048	08-08-2017	43,6	HORS D'USAGE
200	Gants Textile	ESPUNA	GT 15 0094	26-02-2016	43,6	HORS D'USAGE
201	Gants Textile	ESPUNA	GT 15 0156	25-02-2016	43,6	HORS D'USAGE
202	Gants Textile	ESPUNA	GT 15 0180	25-02-2016	43,6	HORS D'USAGE
203	Gants Textile	ESPUNA	GT 15 0198	23-07-2020	43,6	HORS D'USAGE
204	Gants Textile	ESPUNA	GT 15 0218	08-03-2016	43,6	HORS D'USAGE
205	Gants Textile	ESPUNA	GT 15 0229	01-03-2016	43,6	HORS D'USAGE
206	Gants Textile	ESPUNA	GT 15 0239	08-03-2016	43,6	HORS D'USAGE
207	Gants Textile	ESPUNA	GT 15 0366	18-11-2015	43,6	HORS D'USAGE
208	Gants Textile	ESPUNA	GT 15 0408	04-11-2015	43,6	HORS D'USAGE
209	Gants Textile	ESPUNA	GT 15 0456	14-12-2015	43,6	HORS D'USAGE
210	Gants Textile	ESPUNA	GT 15 0459	18-08-2015	43,6	HORS D'USAGE
211	Gants Textile	ESPUNA	GT 15 0511	08-03-2016	43,6	HORS D'USAGE
212	Gants Textile	ESPUNA	GT 15 0519	14-03-2016	43,6	HORS D'USAGE
213	Gants Textile	ESPUNA	GT 15 0539	10-03-2016	43,6	HORS D'USAGE
214	Gants Textile	ESPUNA	GT 15 0549	01-12-2015	43,6	HORS D'USAGE
215	Gants Textile	ESPUNA	GT 15 0593	27-07-2020	43,6	HORS D'USAGE
216	Gants Textile	ESPUNA	GT 15 0671	28-08-2015	43,6	HORS D'USAGE
217	Gants Textile	ESPUNA	GT 15 0712	20-11-2015	43,6	HORS D'USAGE
218	Gants Textile	ESPUNA	GT 15 0718	01-12-2015	43,6	HORS D'USAGE
219	Gants Textile	ESPUNA	GT 15 0751	08-03-2016	43,6	HORS D'USAGE
220	Gants Textile	ESPUNA	GT 15 0808	01-12-2015	43,6	HORS D'USAGE

Envoyé en préfecture le 01/06/2021

Reçu en préfecture le 01/06/2021

Affiché le



ID : 083-288300403-20210531-B21 29-DE

221	Gants Textile	ESPUNA	GT 15 0879			
222	Gants Textile	ESPUNA	GT 15 0898	08-11-2016	43,6	HORS D'USAGE
223	Gants Textile	ESPUNA	GT 15 0914	29-01-2016	43,6	HORS D'USAGE
224	Gants Textile	ESPUNA	GT 15 0945	29-01-2016	43,6	HORS D'USAGE
225	Gants Textile	ESPUNA	GT 15 0982	10-10-2016	43,6	HORS D'USAGE
226	Gants Textile	ESPUNA	GT 15 1033	18-04-2016	43,6	HORS D'USAGE
227	Gants Textile	ESPUNA	GT 15 1066	06-04-2016	43,6	HORS D'USAGE
228	Gants Textile	ESPUNA	GT 15 1519	04-01-2016	43	HORS D'USAGE
229	Gants Textile	ESPUNA	GT 15 1609	04-01-2016	43	HORS D'USAGE
230	Gants Textile	ESPUNA	GT 15 1826	04-01-2016	43	HORS D'USAGE
231	Gants Textile	ESPUNA	GT 16 0113	14-04-2016	43,6	HORS D'USAGE
232	Gants Textile	ESPUNA	GT 16 0139	20-04-2016	43,6	HORS D'USAGE
233	Gants Textile	ESPUNA	GT 17 0005	17-07-2019	43,6	HORS D'USAGE
234	Gants Textile	ESPUNA	GT 17 0021	10-07-2018	43,6	HORS D'USAGE
235	Gants Textile	ESPUNA	GT 17 0129	08-01-2019	43,6	HORS D'USAGE
236	Gants Textile	ESPUNA	GT 17 0155	26-10-2017	43,6	HORS D'USAGE
237	Gants Textile	ESPUNA	GT 17 0163	08-11-2017	43,6	HORS D'USAGE
238	Gants Textile	ESPUNA	GT 17 0175	02-11-2017	43,6	HORS D'USAGE
239	Gants Textile	ESPUNA	GT 17 0190	04-07-2017	43,6	HORS D'USAGE
240	Gants Textile	ESPUNA	GT 17 0204	15-06-2017	43,6	HORS D'USAGE
241	Gants Textile	ESPUNA	GT 17 0209	10-10-2017	43,6	HORS D'USAGE
242	Gants Textile	ESPUNA	GT 17 0240	06-10-2017	43,6	HORS D'USAGE
243	Gants Textile	ESPUNA	GT 17 0253	07-06-2017	43,6	HORS D'USAGE
244	Gants Textile	ESPUNA	GT 17 0362	23-02-2018	43,6	HORS D'USAGE
245	Gants Textile	ESPUNA	GT 17 0384	16-03-2018	43,6	HORS D'USAGE
246	Gants Textile	ESPUNA	GT 17 0394	30-01-2018	43,6	HORS D'USAGE
247	Gants Textile	ESPUNA	GT 17 0400	06-02-2018	43,6	HORS D'USAGE
248	Gants Textile	ESPUNA	GT 17 0711	12-03-2018	43,6	HORS D'USAGE
249	Gants Textile	ESPUNA	GT 17 0727	30-01-2018	43,6	HORS D'USAGE
250	Gants Textile	ESPUNA	GT 17 0737	31-01-2018	43,6	HORS D'USAGE
251	Gants Textile	ESPUNA	gt 10 548	16-07-2010	43,6	HORS D'USAGE
252	Gants Textile	ESPUNA	GT 05 279	03-01-2005	43,6	HORS D'USAGE
253	Gants Textile	ESPUNA	GT 08 0406	03-01-2008	43,6	HORS D'USAGE
254	Gants Textile	ESPUNA	GT 11 0088	03-08-2011	43,6	HORS D'USAGE
255	Gants Textile	ESPUNA	GT 16 0292	18-10-2017	43,6	HORS D'USAGE
256	Gants Textile	ESPUNA	GT 16 0214	13-03-2018	43,6	HORS D'USAGE
257	Gants Textile	ESPUNA	GT 17 0978	15-03-2018	43,6	HORS D'USAGE
258	Gants Textile	ESPUNA	gt 16 0212	21-10-2016	43,6	HORS D'USAGE
259	Gants Textile	ESPUNA	GT 17 0860	03-04-2017	43,6	HORS D'USAGE
260	Gants Textile	ESPUNA	GT 17 0808	06-11-2018	43,6	HORS D'USAGE
261	Gants Textile	ESPUNA	GT 09 0549	01-01-2018	43,6	HORS D'USAGE
262	ATTACK6PEO-B	ROSTAING	GT 19 0368	28-10-2019	51,88	HORS D'USAGE
263	ATTACK6PEO-B	ROSTAING	GT 20 0462	01-05-2020	51,88	HORS D'USAGE
264	Gants Mixte	PROCOVES	GM 05 627	01-01-2005	43	HORS D'USAGE
265	Gants Mixte	PROCOVES	GM 12 0128	01-01-2012	43	HORS D'USAGE
266	Gants Mixte	PROCOVES	GM 12 0037	01-06-2012	43	HORS D'USAGE

Envoyé en préfecture le 01/06/2021

Reçu en préfecture le 01/06/2021

Affiché le

SLOW

ID : 083-288300403-20210531-B21_29-DE

REFORME DES MATERIELS - ANNEE 2021

REFORME MATERIELS ET EPI - PROPOSITION

REFORME DE MATERIELS "INCENDIE"

N° d'ordre	Libellé	Marque	Numéro de série	Date de mise en service	Prix d'achat TTC Euro	Observations
1	Motopompe commando	mark3	201061279	01/01/2008	8 600,00 €	HS
2	Motopompe commando	mark3	80515	01/01/2010	8 600,00 €	HS
3	Motopompe commando	wick	1843	01/01/2015	8 200,00 €	HS
4	Motopompe commando	mark3	20106285	01/01/2010	8 600,00 €	HS
5	Controleur de débit pression	LHENRY	1271	01/01/2000	3 000,00 €	HS
6	Controleur de débit pression	LHENRY	2564	01/01/2000	3 000,00 €	HS
7	Controleur de débit pression	LHENRY	1699	01/01/2000	3 000,00 €	HS
8	Container Maritime de stockage	TOKYU CAR CORPORATION	Y202037	01/01/2006	1 000,00 €	Plus d'usage
9	Container Maritime de stockage	TOKYU CAR CORPORATION	637167	01/01/2006	1 000,00 €	Plus d'usage
10	2 etais aluminium avec accessoires	HOLMATRO	sans	01/01/2006	1 200,00 €	Plus d'usage
11	2 etais aluminium avec accessoires	HOLMATRO	sans	01/01/2006	1 200,00 €	Plus d'usage

Envoyé en préfecture le 01/06/2021

Reçu en préfecture le 01/06/2021

Affiché le

SLOW

REFORME DES MATERIELS - ANNEE 20

ID : 083-288300403-20210531-B21_29-DE

REFORME MATERIELS ET EPI - PROPOSITION

REFORME DE MATERIELS BUREAU "FOURNITURES"

N° d'ordre	Libellé	Marque	Numéro de série	Date de mise en service	Prix d'achat TTC Euro	Observations
Désignation						
1	DESTRUCTEUR DE PAPIER	GBC	NQ23481		33,18 €	HS
2	TITREUSE	DYMO	A9804662873Y		112,97 €	HS



Délibération n° B 21-30

Séance du Bureau du Conseil d'Administration : le 28 mai 2021

OBJET : Convention entre la Commune du LAVANDOU et le Service Départemental d'Incendie et de Secours du Var relative à la mise à disposition temporaire, à titre gracieux, d'un bien logement meublé appartenant à la Commune du LAVANDOU, pour l'hébergement de sapeurs-pompiers saisonniers.

L'an deux mille vingt-et-un et le vingt-huit mai à neuf heures et trente minutes, le bureau du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours du Var s'est réuni à distance et en présentiel, sous la présidence de Monsieur Dominique LAIN (en présentiel), Président du CASDIS.

Étaient présents :

Membres élus avec voix délibérative présents :

Caroline DEPALLENS (à distance), Jean-Pierre VERAN (en présentiel) et Philippe BARTHELEMY (à distance).

Membres excusés :

Jean-Bernard MIGLIOLI.

LE BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION,

Vu le projet de délibération n°B21-30 en date du 28 mai 2021,

Exposé des motifs

La période d'accroissement des risques liés à la saisonnalité estivale impose au Corps Départemental des Sapeurs-Pompiers du Var de renforcer sa réponse opérationnelle. Ainsi, le Centre d'Incendie et de Secours du Lavandou demande à disposer de sapeurs-pompiers saisonniers (SPS) lors de la saison estivale 2021.

Considérant que les mesures barrières ne peuvent être correctement observées pour l'hébergement des SPS au sein du casernement existant, une recherche d'hébergement a été entreprise auprès de la commune du Lavandou.

Aussi, pour faciliter l'accueil de ces SPS, la commune du Lavandou propose un logement meublé de type T3, situé 18 avenue du Capitaine Thorel, La Fossette, 83980 LE LAVANDOU.

La mise à disposition de ce logement est consentie à titre gracieux à compter du 15 juin 2021 jusqu'au 15 septembre 2021.

Considérant l'exposé des motifs,

Et après en avoir délibéré,

DECIDE

- **D'APPROUVER** les termes de la convention entre la commune du LAVANDOU et le Service Départemental d'Incendie et de Secours du Var relative à la mise à disposition temporaire, à titre gracieux, d'un bien logement meublé appartenant à la Commune du LAVANDOU pour l'hébergement de sapeurs-pompiers saisonniers, annexée à la présente délibération.

- **D'AUTORISER** Monsieur le Président du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours du Var à signer la convention susvisée entre la commune du LAVANDOU et le Service Départemental d'Incendie et de Secours du Var.

Adopté à l'unanimité

Signé par : Dominique LAIN

Date : 31/05/2021

Qualité : Président CA



CONVENTION DE MISE À DISPOSITION TEMPORAIRE D'UN LOGEMENT COMMUNAL MEUBLE

ENTRE LES SOUSSIGNES :

La Commune du Lavandou, sises Place Ernest Reyer – 83980 LE LAVANDOU, représentée par Monsieur Gil BERNARDI, en sa qualité de Maire, dûment habilité aux présentes par décision municipale n°202153 du 7 mai 2021,

Ci-après dénommée « la Ville du Lavandou »,

d'une part,

ET :

Le Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) du VAR - Centre Jacques VION - 87, Boulevard Colonel Michel Lafourcade - CS 30255 - 83007 DRAGUIGNAN CEDEX, représenté par Monsieur LAIN Dominique, en sa qualité de Président du Conseil d'Administration,

Ci-après dénommée « le preneur »,

d'autre part,

IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT :

Préambule :

La Ville du Lavandou souhaite permettre l'hébergement ponctuel, occasionnel et temporaire des renforts des sapeurs-pompiers de Bormes-les-Mimosas – Le Lavandou pour la période estivale 2021.

ARTICLE 1 : OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention a pour objet de préciser les modalités techniques et administratives de la mise à disposition du logement ci-après désigné, et octroyée à titre précaire et révocable, et ne saurait conférer à l'occupant les attributs de la propriété commerciale.

ARTICLE 2 : DESIGNATION DES LIEUX

La Ville du Lavandou met à disposition du preneur, un logement meublé de type 3, situé 18 avenue du Capitaine Thorel – La Fossette - 83980 LE LAVANDOU, dont elle est propriétaire et relevant de son domaine privé, composé de :

- 1 salle de séjour
- 1 cuisine
- 1 salle d'eau
- 1 WC
- 2 chambres
- 1 cave en sous-sol

ARTICLE 3 : DROIT APPLICABLE

La mise à disposition de logement défini à l'article 2 est accordée dans les conditions définies par la présente convention, et acceptées par les parties.

Il est de convention expresse que les présentes excluent la propriété commerciale ou toute autre législation conférant un droit au maintien dans les lieux ou au renouvellement. Ainsi, la législation concernant les baux

ARTICLE 9 : FIN DE LA CONVENTION ET RESTITUTION DU LOGEMENT

À l'expiration de la présente convention ou lorsqu'elle aura reçu conge, le preneur devra respecter les dispositions suivantes :

- a) L'établissement d'un état des lieux, comme prévu à l'article 8 de la présente convention.
- b) Le preneur s'oblige à quitter les lieux après avoir restitué les clés à la date prévue à l'article 4 « durée », ou à la date d'effet du congé ou de la résiliation.
- c) Toutes les clés du logement seront remises au représentant de la Ville du Lavandou dûment habilité, à l'exclusion de toute autre personne, à défaut de quoi le changement de toutes les serrures et fabrication des clés seront à la charge du preneur.
- d) Le local devra être vidé de tous objets appartenant au preneur, et nettoyé. Toutes dégradations survenues du fait de l'occupation seront imputables au preneur.
- e) Le preneur est tenu de remettre à ses frais les lieux en l'état en enlevant les installations qu'il a montées dans le local ainsi mis à disposition. En cas de non-respect par le preneur de cette obligation, la Ville du Lavandou utilisera toutes les voies de droit pour faire procéder à l'enlèvement des installations et à la remise des lieux en leur état primitif aux frais de l'occupant. Toutefois, la Ville du Lavandou peut, si elle le juge opportun, dispenser le preneur de cette obligation et s'approprier les installations, embellissements, améliorations édifiées sur le domaine privé, sans indemnité.

ARTICLE 10 : SECURITE DES PERSONNES ET DES BIENS

Le logement n'est pas classé en établissement recevant du public. Le preneur a l'entière responsabilité du respect des réglementations d'hygiène et de sécurité. Il devra avoir pris connaissance des consignes générales de sécurité ainsi que des consignes spécifiques en vigueur dans les immeubles, et les porter à la connaissance des personnes hébergées.

Au cours de l'occupation du logement, le preneur s'engage à maintenir fermés les accès au logement.

ARTICLE 11 : CONDITION D'UTILISATION

Le preneur devra :

- a) Se conformer aux textes en vigueur, règlement de police ou de voirie, normes de sécurité propres aux immeubles, règlements intérieurs des immeubles s'ils existent, règlement sanitaire, le tout de manière que la Ville du Lavandou ne puisse jamais en être inquiétée et recherchée à ce sujet.
- b) Faire en sorte que l'hébergement réalisé ne puisse nuire à la tranquillité, à l'hygiène, à la salubrité, à la solidité ou à la bonne tenue des logements mis à sa disposition et des immeubles et ne puisse causer aux voisins ni troubles, ni préjudices.
- c) Les personnes hébergées devront jouir des lieux en « bon père de famille ».
- d) Faire son affaire personnelle des installations téléphoniques et de tous abonnements de téléphone, internet, réseaux câblés, etc. qui seraient liés à des prestations particulières du preneur.
- e) Ne pas modifier les installations de chauffage existantes.

La Ville du Lavandou pourra mandater toute personne compétente à cet effet pour effectuer des visites du local mis à disposition, en présence du preneur ou de son représentant, lui permettant de constater le respect par ce dernier, de ses obligations.

ARTICLE 12 : ENTRETIEN DU LOGEMENT

Le preneur prendra les lieux dans l'état où il se trouve au jour de l'entrée en jouissance et ne pourra exiger aucune réparation ou travaux de quelque nature que ce soit, ni remise en état de la part de la Ville du Lavandou et ce, pendant toute la durée de la présente convention, sauf celles qualifiées par la loi de « grosses réparations » limitativement définies par l'article 606 du Code Civil, et ce uniquement dans le cadre de leur vétusté, et à l'exclusion de toute autre intervention.

Les autres réparations sont d'entretien et demeurent à la charge du preneur.

Toutefois, le preneur sera tenu de faire procéder à ses frais aux réparations habituellement confiées au propriétaire lorsqu'elles sont consécutives à un usage des locaux, des matériels ou des équipements non conforme aux activités prévues ou à un défaut d'entretien.

Le preneur entretiendra les lieux mis à disposition en bon état de réparation de toute sorte justifiée de la présente convention.

Le preneur prendra à sa charge toutes les réparations qui deviendraient nécessaires par suite de défaut d'exécution des réparations locatives, ou par suite de dégradations résultant des personnes hébergées dans les lieux via son intermédiaire.

Le preneur s'engage à avertir dans les meilleurs délais la Ville du Lavandou de toutes réparations à sa charge qui pourraient devenir nécessaires et restera responsable dans tous les cas des conséquences qui pourraient résulter de l'exécution, ou de la non-exécution à la bonne date, des travaux lui incombant.

ARTICLE 13 : RESPONSABILITE, RECOURS ET RECLAMATIONS

Le preneur est seul responsable des accidents et dommages pouvant être causés aux personnes ou aux choses du fait de l'occupation des lieux mis à disposition. À cet égard, il doit prendre toutes les mesures nécessaires de sécurité.

Sans préjudice de ses droits envers quiconque, le preneur renonce à tous recours contre la Ville du Lavandou pour quelque cause que ce soit, et notamment :

- a) Des troubles de jouissance et dommages causés par des voisins et tiers n'invoquant pas des droits à ceux conférés par le propriétaire.
- b) Des dégâts causés dans ses locaux ou à son mobilier, tant par l'humidité, les infiltrations d'eau, que par tous les vices ou défauts quelconque des lieux mis à disposition.
- c) En cas de suppression, d'interruption ou de mauvais fonctionnement des divers services généraux de l'immeuble et des éléments d'équipements communs (eau, électricité, etc.) provenant soit de travaux ou de réparations, quelles qu'en soient la nature et la durée, soit de tous cas de force majeure.
- d) Des vols ou dégâts immobiliers qui en seraient la conséquence.
- e) En cas d'incendie total ou partiel, l'occupant ne pourra exiger aucune indemnité pour privation de jouissance. La convention sera de fait résiliée.

La responsabilité du propriétaire ne peut ainsi être recherchée pour les accidents ou dommages susceptibles de survenir aux personnes et aux choses du fait notamment de la négligence des personnes occupant les logements. Le preneur fera ainsi son affaire personnelle de tous risques et litiges de quelque nature qu'ils soient provenant de l'occupation des lieux mis à disposition. Il sera seul responsable tant envers la Ville du Lavandou qu'à l'égard des tiers de tous accidents, dégâts ou dommages.

Par ailleurs, la responsabilité de la Ville du Lavandou ne peut être recherchée en cas notamment :

- D'accidents ou de dommages résultant de l'inobservation des lois et règlements, des règles fixées par la présente convention, ou des consignes de sécurité portées à la connaissance du preneur.
- D'accidents ou de dommages causés par le preneur à des tiers, ou de vol, vandalisme des équipements, matériels mis à disposition ou autorisés dans les lieux par la présente convention.
- De dommages causés par les personnes hébergées par l'intermédiaire du preneur dans le logement mis à disposition.

ARTICLE 14 : ASSURANCES

La Ville du Lavandou, en sa qualité de propriétaire, assure les biens (locaux, matériels, agencements, etc.) objets de la présente convention. La Ville du Lavandou et ses assureurs conservent leur droit à recours contre l'occupant et ses assureurs dans le cas où la responsabilité de celui-ci serait engagée.

Le preneur s'engage à assurer auprès d'une compagnie d'assurance notoirement solvable de son choix :

- a) Sa responsabilité locative pour le bien immobilier et les biens mobiliers qui lui sont confiés par la Ville du Lavandou pour l'ensemble des risques qu'il peut encourir, notamment les risques incendie, explosions, dommages électriques, dégâts des eaux, vol, bris de glace, vandalisme, etc.
- b) Ses propres biens, agencements, mobiliers, matériels, et tous ceux dont il serait détenteur (autres que ceux confiés par la Ville du Lavandou et visés au a) ci-dessus) pour l'ensemble des risques qu'il peut encourir.
- c) Sa responsabilité civile, pour les dommages de toute nature occasionnés aux tiers, du fait de l'occupation du local mis à disposition.

Le preneur ainsi que ses assureurs renoncent à tous recours contre la Ville du Lavandou et ses assureurs, pour tous les dommages matériels et immatériels qui pourraient appartenant.

Le preneur devra déclarer au plus tard sous 48 heures à son assureur, d'une part, à la Ville du Lavandou, d'autre part, tout sinistre, quelle qu'en soit l'importance, même s'il n'en résulte aucun dégât apparent.

ARTICLE 15 : RESILIATION

a) Résiliation pour défaut d'exécution des clauses de la convention :

À défaut d'exécution de l'une quelconque des conditions et clauses de la présente convention, la convention sera résiliée de plein droit, sans qu'il soit besoin d'un préavis, le choix du moment étant laissé à l'appréciation de la Ville du Lavandou.

b) Résiliation unilatérale pour des motifs d'intérêt général :

La résiliation de la présente convention par la Ville du Lavandou pour des motifs d'intérêt général et en dehors de toute faute du preneur ne donnera lieu à aucune indemnisation de ce dernier.

c) Résiliation de plein droit autre que pour faute :

La présente convention sera également résiliée de plein droit notamment en cas de destruction partielle ou totale des lieux mis à disposition par cas fortuit ou force majeure.

En cas de résiliation (sauf cas de résiliation unilatérale pour des motifs d'intérêt général), le preneur n'aura droit à aucune indemnité pour les travaux qu'il aurait fait réaliser ou pour toutes les dépenses qu'il aurait engagées ou effectuées en vue de l'occupation des lieux mis à disposition.

ARTICLE 16 : MODIFICATION

La présente convention ne pourra être modifiée que par un document écrit sous forme d'avenant.

Aucune modification ne pourra être déduite, soit de la passivité de la Ville du Lavandou, soit de simples tolérances, quelles qu'en soient la fréquence ou la durée, la Ville du Lavandou restant toujours libre d'exiger la stricte application de la présente convention et de ses avenants.

ARTICLE 17 : ATTRIBUTION DE JURIDICTION

En cas de litige tendant à l'interprétation et/ou l'exécution de la présente convention qui n'aurait pu faire l'objet d'un accord amiable, il sera déféré devant la juridiction compétente.

ARTICLE 18 : ELECTION DE DOMICILE

Pour l'exécution de la présente convention, et de ses suites, y compris la signification de tous les actes, les parties font élection de domicile en leur demeure ou siège respectif.

FAIT AU LAVANDOU, en 2 exemplaires originaux, le

Pour la Commune du Lavandou,
Le Maire,

Gil BERNARDI.

Pour le preneur,
Le Président du Conseil d'Administration du
SDIS DU VAR

Dominique LAIN.



Délibération n° B 21-31

Séance du Bureau du Conseil d'Administration : le 28 mai 2021

OBJET : Convention entre la Commune de BORMES-LES-MIMOSAS et le Service Départemental d'Incendie et de Secours du Var relative à la mise à disposition temporaire, à titre gracieux, de quatre chambres au sein du poste de la police municipale de la Favière à BORMES-LES-MIMOSAS, pour l'hébergement de sapeurs-pompier saisonniers.

L'an deux mille vingt-et-un et le vingt-huit mai à neuf heures et trente minutes, le bureau du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours du Var s'est réuni à distance et en présentiel, sous la présidence de Monsieur Dominique LAIN (en présentiel), Président du CASDIS.

Etaient présents :

Membres élus avec voix délibérative présents :

Caroline DEPALLENS (à distance), Jean-Pierre VERAN (en présentiel) et Philippe BARTHELEMY (à distance).

Membres excusés :

Jean-Bernard MIGLIOLI.

LE BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION,

Vu le projet de délibération n°B21-31 en date du 28 mai 2021,

Exposé des motifs

La période d'accroissement des risques liés à la saisonnalité estivale impose au Corps Départemental des Sapeurs-Pompier du VAR de renforcer sa réponse opérationnelle. Ainsi, le Centre d'Incendie et de Secours de Bormes-les-Mimosas demande à disposer de sapeurs-pompier saisonniers (SPS) lors de la saison estivale 2021.

Considérant que les mesures barrières ne peuvent être correctement observées pour l'hébergement des SPS au sein du casernement existant, une recherche d'hébergement a été entreprise auprès de la commune de Bormes-les-Mimosas.

Aussi, pour faciliter l'accueil de ces SPS, la commune de Bormes-les-Mimosas propose quatre chambres au sein du poste de la police municipale de la Favière, situé boulevard du Port, 83230 BORMES-LES-MIMOSAS.

La mise à disposition de ces chambres est consentie à titre gracieux à compter du 15 juin 2021 jusqu'au 15 septembre 2021.

Considérant l'exposé des motifs,

Et après en avoir délibéré,

DECIDE

• **D'APPROUVER** les termes de la convention entre la commune de BORMES-LES-MIMOSAS et le Service Départemental d'Incendie et de Secours du Var relative à la mise à disposition temporaire, à titre gracieux, de quatre chambres au sein du poste de la police municipale de la Favière à BORMES-LES-MIMOSAS pour l'hébergement de sapeurs-pompier saisonniers, annexée à la présente délibération.

• **D'AUTORISER** Monsieur le Président du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours du Var à signer la convention susvisée entre la commune de BORMES-LES-MIMOSAS et le SDIS du Var.

Adopté à l'unanimité

Signé par : Dominique LAIN

Date : 31/05/2021

Qualité : Président CA

Conformément à l'article R421-1 du code de la justice administrative, le Tribunal administratif de Toulon peut être saisi par voie de recours formé contre la présente décision dans un délai de deux mois, à compter de sa notification, à l'adresse suivante : 5 Rue Racine, 83000 TOULON.

Le tribunal administratif de Toulon peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

VILLE DE
BORMES
LES MIMOSAS



Le 05 mai 2021

DIRECTION GENERALE
DES SERVICES

**CONVENTION PRECAIRE DE MISE A DISPOSITION D'UN
LOGEMENT COMMUNAL SAISONNIER A TITRE GRATUIT**

ENTRE LES SOUSSIGNES :

La Commune de **BORMES LES MIMOSAS**, représentée par son Maire en exercice, et demeurant en cette qualité à la Mairie de BORMES LES MIMOSAS, dûment habilité à cet effet par délibération du Conseil municipal N°2020/05/002 du 23 mai 2021, reçue en préfecture le 25 mai 2021.

ET

CI-APRES DENOMME LE BAILLEUR,

Le **SDIS du Var**, représenté par le Président du Conseil d'Administration, Monsieur Dominique LAIN
Adresse : 87 Bd Colonel Michel LAFOURCADE – cs 30255
Code postal : 83007 **Ville** : DRAGUIGNAN CEDEX
N° SIRET : 28830040300012

CI-APRES DENOMMEE L'OCCUPANT,

IL A ETE ARRETE ET CONVENU CE QUI SUIT :

Le bailleur loue gratuitement les locaux et équipements ci-après désignés au locataire qui les accepte aux conditions prévues par la loi du 6 juillet 1989 et aux conditions suivantes :

ARTICLE I – OBJET DE LA CONVENTION

Le présent contrat a pour objet la location gratuite d'un logement ainsi déterminé :

A. Consistance du logement

Il s'agit d'un appartement situé boulevard du port, à Bormes les Mimosas.
Cet appartement comprend quatre chambres dont trois doubles.

B. Destination des locaux : l'appartement est à usage d'habitation uniquement.

ARTICLE II – DATE DE PRISE D'EFFET ET DUREE DE LA CONVENTION

La durée de la convention et sa date de prise d'effet sont ainsi définies :

- A. Date de prise d'effet de la convention** : 15 juin 2021
- B. Durée du contrat** : 3 mois jusqu'au 15 septembre 2021

ARTICLE III – CONDITIONS FINANCIERES

A. Redevance :

La commune de Bormes les Mimosas met à disposition ce logement à titre gratuit.

B. Charges :

Les charges telles que l'eau, l'électricité (fuel et autre) sont à la charge du bailleur.

ARTICLE IV - DEPÔT DE GARANTIE

Aucun dépôt de garantie ne sera demandé par l'occupant.

ARTICLE V – CONGE

Le congé doit être signifié par lettre recommandée avec accusé de réception ou par acte d'huissier.

ARTICLE VI – ABANDON DU DOMICILE OU DECES DE L'OCCUPANT

La présente convention sera résiliée de plein droit par abandon de domicile de l'occupant ou par son décès, à défaut de personnes pouvant prétendre à la poursuite du bail telles que prévues à l'article 14 de la loi du 6 juillet 1989.

ARTICLE VII – OBLIGATIONS DU BAILLEUR

Le bailleur est obligé :

- de remettre au locataire un logement décent correspondant aux caractéristiques définies par le décret n° 2002-120 du 30 janvier 2002,
- de délivrer au locataire le logement en bon état d'usage et de réparation,
- de délivrer les éléments d'équipement en bon état de fonctionnement,
- d'assurer au locataire une jouissance paisible et la garantie des vices ou défauts de nature à y faire obstacle,
- de maintenir les locaux en état de servir à l'usage prévu par le contrat en effectuant les réparations autres que locatives,
- de ne pas s'opposer aux aménagements réalisés par le locataire dès lors qu'ils n'entraînent pas une transformation des lieux loués,
- de remettre gratuitement une quittance au locataire qui en fait la demande.

ARTICLE VIII – OBLIGATIONS DU LOCATAIRE

Le locataire est obligé :

- d'user paisiblement des locaux loués suivant la destination qui leur a été donnée,
- de répondre des dégradations ou des pertes survenues pendant le cours du bail,
- de prendre à sa charge l'entretien courant du logement et des équipements, les menues réparations et l'ensemble des réparations locatives telles que définies par le décret n° 87-712 du 26 août 1987,
- de laisser exécuter sans indemnité tous les travaux nécessaires au maintien en l'état et à l'entretien normal des lieux loués, ainsi que les travaux d'amélioration des parties communes,
- de ne pas transformer les locaux d'équipements loués sans l'accord écrit du propriétaire sous peine de remise en état des locaux aux frais du locataire,
- de s'assurer contre les risques locatifs et d'en justifier lors de la remise des clés puis chaque année à la demande du bailleur,
- en cas de vente ou de nouvelle location, de laisser visiter le logement deux heures par jour pendant les jours ouvrables.

Il est interdit au locataire de sous-louer les lieux loués ou céder le contrat de location, même temporairement, en totalité ou en partie, sauf avec l'accord écrit du bailleur.

ARTICLE IX – CLAUSE RESOLUTOIRE

Il est expressément convenu qu'à défaut de paiement aux termes convenus de tout ou partie du loyer, des charges, du dépôt de garantie, et deux mois après un commandement de payer demeuré infructueux, la présente location sera résiliée de plein droit, si bon semble au bailleur.

Un commandement visant le défaut d'assurance des risques locatifs aura les mêmes effets passé le délai d'un mois.

L'occupant déchu de ses droits locatifs qui refusera de restituer les lieux pourra être expulsé par simple ordonnance du juge des référés exécutoire de droit à titre provisoire.

ARTICLE X – TRAVAUX

L'occupant ne pourra procéder, sans l'accord préalable et écrit de la commune, à des travaux d'aménagement et d'installation. En cas d'autorisation, les plans et devis descriptifs devront également être soumis à l'approbation préalable et écrite de la commune

ARTICLE XI – RECOURS

L'occupant souscritra toutes polices d'assurance nécessaires pour couvrir les risques locatifs et de voisinage. Les polices d'assurances comporteront une clause de renonciation à tout recours, tant de l'occupant que de ses assureurs, contre la commune.

ARTICLE XII – IMPOTS

La taxe d'habitation et la taxe d'enlèvement des ordures ménagères sont à supporter par le bailleur.

ARTICLE XIII – RESILIATION

La présente convention pourra être résiliée par la Commune, par lettre recommandée avec accusé de réception envoyée une semaine avant la résiliation, pour motif légitime et sérieux tel que la rupture du contrat de travail de l'occupant dans la commune.

ARTICLE XIV – DOCUMENTS ANNEXES

En annexe du présent contrat, les parties reconnaissent avoir remis ou reçu :
- 1 clé.

Fait en 2 (deux) exemplaires :


- _ un pour la COMMUNE,
- _ un pour le PRENEUR,

Fait à Bormes-les-Mimosas, le 05 mai 2021,

L'Occupant
(signature précédée des mots « Lu et Approuvé »)

SDIS

Le Maire,


François ARIZZI